

Mobilités étudiantes Sud-Nord

*Trajectoires scolaires de Marocains en France
et insertion professionnelle au Maroc*

Étienne GÉRARD (*dir.*)

Ronan BALAC

Bénédicte KAIL

Éric LANOUE

Laurence PROTEAU

PUBLISUD

Mobilités étudiantes Sud-Nord
Trajectoires scolaires de Marocains en France
et insertion professionnelle au Maroc

Mobilités étudiantes Sud-Nord
Trajectoires scolaires de Marocains en France
et insertion professionnelle au Maroc

Sous la direction de
Étienne GÉRARD

Ronan BALAC
Bénédicte KAIL
Éric LANOUE
Laurence PROTEAU

Éditions PUBLISUD

Couverture, conception et réalisation graphiques : Béatrice Adam
ba.adam@orange.fr

Ouvrage publié avec le concours du laboratoire SA.SO
de l'Université Picardie-Jules Verne

Éditions Publisud 2008

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays

ISBN : 978-2-86600-591-7

Les auteurs

Ronan Balac est démographe, maître de conférences au département de sociologie de l'Université Jules Verne de Picardie d'Amiens, membre du Curapp et membre associé de l'Unité de Recherche « villes et environnement » à l'IRD. Il a réalisé des recherches sur les migrations et la reproduction des systèmes agricoles du sud de la Côte d'Ivoire et de l'ouest du Burkina Faso. Dans le cadre de l'étude sur les Étudiants marocains en France qui constitue la toile de fond des quatre premiers chapitres, il a réalisé des recherches à Amiens. Il travaille actuellement sur les migrations et le développement urbain en Éthiopie.

Étienne Gérard est sociologue de l'éducation, chargé de recherches à l'IRD. Il a réalisé des recherches sur les systèmes scolaires et les savoirs, principalement au Mali, au Burkina Faso et au Maroc, et sur la question de l'insertion socio-professionnelle des diplômés dans ce dernier pays (E. Gérard (dir.), *Savoirs, insertion et globalisation. Vu du Maghreb*). Il a participé aux deux études qui servent de support à cet ouvrage : à Paris sur les trajectoires des étudiants marocains en France et, au Maroc, sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes Marocains diplômés de France. Il travaille actuellement sur la « circulation des savoirs » et la formation des élites au Mexique.

Bénédicte Kail est sociologue, associée à l'Unité de Recherche « Savoirs et développement » de l'IRD. Elle a mené des recherches sur les enjeux de la scolarisation et de l'insertion professionnelle à Bamako (Mali), sur les savoirs scolaires dans l'apprentissage, et sur les interactions entre politiques éducatives et demandes d'éducation des familles en milieu rural à Madagascar. Au Maroc enfin, elle a réalisé des recherches sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes marocains diplômés de France.

Éric Lanoue est sociologue de l'éducation, en accueil à l'IRD. Ses recherches portent sur les orientations des politiques d'éducation et le devenir des systèmes éducatifs dans les pays du Sud, notamment au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Burkina Faso. Il a participé aux deux études qui servent de support à cet ouvrage : à Bordeaux et Toulouse auprès des étudiants marocains en France et, au Maroc, sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes Marocains diplômés de France.

Il travaille actuellement au Burkina Faso sur les interrelations entre l'éducation, les violences et les conflits armés en Afrique subsaharienne.

Laurence Proteau est sociologue, maître de conférences à l'Université de Picardie-Jules Verne, en délégation CNRS au Curapp (Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique, UMR 6054). Elle a notamment mené des recherches sur l'éducation et les mouvements politiques en Côte d'Ivoire (*Passions scolaires en Côte d'Ivoire*, Khartala, 2002). Dans le cadre de l'étude sur les Étudiants marocains en France, elle a réalisé des recherches à Amiens.

Remerciements

Nos remerciements vont à toutes les institutions qui ont apporté leur concours à ce travail :

en premier lieu le Service de Coopération et d'Action Culturelle de Rabat qui a permis cette étude ; le Ministère marocain de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique ; l'Université Bordeaux III, le Centre d'étude d'Afrique Noire (CNRS), le laboratoire de langue et civilisation arabe de l'Université Bordeaux III, le Crous, le service culturel, les directeurs des « villages » universitaires de Bordeaux, SOS-racisme et Valérie Rémy, Le Boulevard des Potes, et Abdou Chaouai ;

le service de la DEP du MEN et son personnel pour nous avoir permis l'accès aux données nationales du fichier SISE. Nous leur sommes très reconnaissants pour leur disponibilité et leur efficacité, dans une période où il leur était difficile de répondre à toutes les sollicitations dont ils étaient l'objet. Que soit en particulier saluée la mémoire de Dominique Hérault et remerciés M. Michel De Saboulin, Mme Émilie Chatillon, Magda Tomasini et Marine Guillerm. Que soit également remercié le service de l'Unesco à New-York, en la personne de Lucy Mei, pour sa disponibilité.

Nous tenons à remercier chaleureusement le laboratoire SASO d'Amiens et sa directrice Mme Françoise Ropé pour avoir hébergé et offert les services informatiques de son local à l'équipe d'Amiens ; Frédéric Roulier de l'UFR de Géographie pour son aide dans l'analyse cartographique ; Dominique Darbon, Christiane Andren, du CNRS – Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux, Alain Tarrus et Robert Gauthier, professeurs à l'Université de Toulouse 2 Le Mirail, Catherine Agulhon de l'Université de Paris V.

Nous voudrions aussi remercier tout particulièrement Abdelatif Chaouai pour son travail de saisie et de dépouillement statistique de l'enquête ARES en 2003, ainsi que tous qui ont activement participé à cette enquête, sans la disponibilité et la rigueur desquels nous n'aurions pu conduire ce travail. À Amiens : Cyril Boile, Rachid Dahhou, Thomas Dubois, Myren Duval et Olivier Comont pour leur sérieux et leur enthousiasme dans le travail d'enquête ; à Paris : Stéphanie Berthelot, Laurence Granchamp, Hanane Hddigui, Marie Lejeune et Simon Leyendecker ; à Bordeaux : Nezha Chachia

(responsable d'équipe), Hakima Moustamsik, Malika Baya, Guerric Loembet, Diana Boteva, Bassou Ouaddach, Ismaïla N' Diaye, Flora Burchianti et Oyana Malandai ; à Toulouse : Omar Malouli (responsable d'équipe), Samir Souiyat, Allal Ouazzani, Amokrane Illourmane, Riad Hamada, Édouard Vincent et Fatima Qasha. Nous remercions tout particulièrement Omar Malouli, Nezha Chahia et Hakima Moustamsik pour leur disponibilité et leur rigueur dans la conduite des enquêtes par questionnaire ; de même, nous tenons à saluer les efforts de Samir Souiyat qui a su recueillir par entretiens des portraits contrastés d'étudiants marocains. Enfin, au Maroc, nous voulons saluer le travail de Noureddine Harrami, Nadia Harrami et Ismaïl Khalifi.

Que soient aussi remerciés ceux qui, grâce à leur gestion, ont permis ce travail : Bénédicte Kail de l'ARES et Frédérique Bouchery du SCAC de l'Ambassade de France de Rabat.

Nos remerciements iront enfin à tous les étudiants et diplômés marocains qui ont bien voulu nous consacrer du temps (bien des heures parfois !) pour répondre à toutes nos questions, en France et au Maroc. Sans eux, cette étude ne serait bien sûr pas réalisée : cette contribution veut leur être largement destinée.

Sommaire

Introduction

“Fuite des cerveaux” ou mobilité ?

La migration pour études en questions

Étienne Gérard

13

Chapitre 1

**Les étudiants marocains expatriés en France, 1970–2005 :
une migration en mutation rapide**

Ronan Balac

29

I – 1970–2005 : une migration étudiante contrariée
mais des migrants qui savent s’adapter

30

I – 1 – *Les obstacles de la migration et ses dépassements :
l’examen des effectifs de migrants marocains
dans le temps et dans l’espace*

30

I – 2 – *L’évolution de la construction de la “demande” et de l’“offre” d’études
supérieures au Maroc et en France : une clé pour comprendre l’ampleur
et les fluctuations de l’immigration marocaine étudiante dans l’hexagone*

34

II – 1998–2005. Émergence puis effacement d’une nouvelle population
d’étudiants : la migration marocaine mise à l’épreuve

39

II – 1 – *L’arrivée puis le reflux d’une population plus âgée, plus masculine
et aux origines sociales plus modestes*

40

II – 2 – *Des choix d’études pragmatiques en rapport avec l’évolution
du marché de l’emploi marocain*

45

II – 3 – *Des lieux d’implantation et des durées de séjour adaptés aux contraintes*

48

Conclusion

53

Chapitre 2

**Les conditions sociales de l’expérience migratoire :
logement, ressources matérielles et emploi
des étudiants marocains en France**

Éric Lanoue

61

I – Accès au logement et mobilité résidentielle des étudiants marocains :
la quête d’une stabilité

63

I – 1 – *À l’arrivée en France, se loger*

63

I – 2 – *Des ressources financières limitées,
un quotidien souvent au bord de la précarité*

76

II – L’emploi, principal support des études académiques

83

II – 1 – *La part belle à l’initiative individuelle dans la recherche d’un emploi*

84

II – 2 – *Les études et l’expérience du travail en France :
complémentarité et concurrence*

88

III – Le logement acquis, les ressources s'épuisent : récits d'une mobilisation contre le désenchantement de l'expérience migratoire	91
III – 1 – <i>Parcours de Fouzia : comment réussir ses études et s'installer durablement à Bordeaux</i>	91
III – 2 – <i>Mounir et Farik : étudier "malgré tout" ou travailler ?</i>	96
Conclusion	107
Chapitre 3	
Les conditions sociales de la promotion universitaire : "héritiers", "pionniers" et étudiants "d'avant-garde"	121
<i>Étienne Gérard et Laurence Proteau</i>	
I – Les étudiants marocains en France : une population socialement hétérogène	123
II – Histoires et caractéristiques familiales : destins communs et trajectoires improbables	131
II – 1 – <i>La reproduction : l'ordre ordinaire de la succession</i>	131
II – 2 – <i>La promotion : poursuite des stratégies familiales de scolarisation</i>	137
II – 3 – <i>L'ascension : "transfuges" et stratégies de reconversion sociale</i>	144
III – Une mobilité pour études différenciée d'une "lignée socio-scolaire" à l'autre	147
IV – Des trajectoires scolaires d'"excellence"	153
IV – 1 – <i>Caractéristiques générales des trajectoires scolaires des enquêté(e)s</i>	153
IV – 2 – <i>Rapport à l'école et stratégies scolaires familiales</i>	154
Conclusion	173
Chapitre 4	
La mobilité pour études en France : un miroir des transformations de la société marocaine ?	189
<i>Étienne Gérard</i>	
I – Dévalorisation des diplômes ou <i>dévaluation</i> du titre universitaire ? Des "diplômés chômeurs" au Maroc aux étudiants en France, la valeur des études en question	191
I – 1 – <i>Le chômage des diplômés, sur fond d'"inadéquation formation-emploi"</i>	191
I – 2 – <i>Des études "professionnalisantes" privilégiées : la valeur du diplôme sous le joug de la valeur du travail</i>	201
I – 3 – <i>Entre formations publiques et privées : un champ d'études socialement différenciées</i>	209
II – Par-delà la crainte du chômage, la quête du savoir	213
II – 1 – <i>Refus du déclassement et volonté de requalification</i>	213
II – 2 – <i>Entre impasses dans l'accès à l'emploi au Maroc et recherche de diplômes prestigieux en France : la mobilité pour études en question</i>	219
II – 3 – <i>Le savoir : la clef de l'accès au travail ?</i>	226

III – Entre savoir “savant” et savoir “marchand” :	
des trajectoires universitaires configurées par le marché du travail ?	231
III – 1 – Une faible “mobilité universitaire”	
et des trajectoires universitaires plutôt “linéaires”	231
III – 2 – Les réorientations disciplinaires :	
des figures de l’“acharnement universitaire”	239
III – 3 – Des diplômes plus ou moins “rentables”,	
des trajectoires “simples” et “linéaires” ou plus “cumulatives”	243

Chapitre 5

La mobilité sociale : une issue des études en France ?

Trajectoires d’insertion professionnelle de retour au Maroc

Bénédicte Kail

I – Entre contraintes, opportunités et volonté de rentrer :	
les voies du retour au Maroc	257
I – 1 – Regagner le Maroc :	
une stratégie “par excès” ou une démarche “par défaut” ?	257
I – 2 – Le retour, entre vertu, nécessité et ... opportunité	262
I – 3 – La mobilité à l’étranger : un moyen de se rapprocher de son pays ?	264
II – Rentrer oui, mais avec quels diplômes et quelle préparation ?	267
II – 1 – Diplômes et trajectoires socio-scolaires	267
II – 2 – Une recherche de l’excellence scolaire : le cumul des diplômes	272
II – 3 – Pas toujours d’expérience professionnelle, mais des stages en entreprise	274
II – 4 – Un retour que seuls certains préparent	276
II – 5 – Une insertion professionnelle rapide	278
II – 6 – Les réseaux scolaires et professionnels :	
une ressource sur le marché du travail	281
III – Une relative “correspondance” entre aspirations	
et position professionnelle	284
III – 1 – Le diplôme français :	
un avantage comparatif sur le marché marocain du travail ?	284
III – 2 – Le marché marocain du travail :	
premier vecteur de valorisation des titres scolaires	286
III – 3 – D’un emploi, l’autre : diplômes et mobilité professionnelle	290
IV – Les études à l’étranger :	
un capital directement mobilisable sur le marché marocain du travail	296
IV – 1 – Marché du travail et hiérarchie des diplômes	296
IV – 2 – Entre savoirs et expériences :	
les valeurs distinctives du diplôme et de la mobilité	298
V – Une double ressource pour l’insertion professionnelle :	
la mobilité et l’acquisition de capital scolaire	302

Conclusion	311
Bibliographie générale	327
Liste des sigles	335
Liste des tableaux	336
Liste des graphiques	338
Liste des cartes	340
Liste des encadrés	340
Annexes	341

Introduction

“Fuite des cerveaux” ou mobilité ? La migration pour études en questions

Étienne Gérard¹

Les relations entre le Maroc et la France ont, historiquement, profondément marqué le système scolaire marocain, même si celui-ci s'est peu à peu détaché des modèles mis en place sous le Protectorat. Comme l'a souligné V. Geisser (2000) à propos des étudiants maghrébins, la dimension transnationale est consubstantielle de l'enseignement supérieur au Maghreb : dès le départ, il s'est développé à travers « *une dynamique dialogique, intégrant ou contestant des modèles d'éducation étrangers* » (*ibid.*, p.22). Même si les effectifs de leurs aînés présents en France ont fortement varié de 1970 à nos jours (Chapitre 1), les étudiants marocains d'aujourd'hui héritent de ces emprunts, de ces constructions successives. Leurs histoires de vie, que nous présenterons dans le chapitre 3, en témoignent. La France a pris place dans l'imaginaire d'une large partie de la population étudiante ; plus encore, elle constitue un point focal de conception des projets et s'impose presque “naturellement” comme une voie, un passage possible vers l'avenir professionnel. Tel est par exemple le cas pour les étudiants qui se forment, à Rabat ou Casablanca, dans les écoles françaises de la Mission, tout droit conduits vers l'enseignement supérieur français, dont les Classes préparatoires et les Grandes écoles françaises. Cela concerne aussi de plus en plus ceux qui ont été formés à l'école publique et dont les aînés n'ont pas pu accéder à cette mobilité pour études vers la France, ou même l'envisager. Les chapitres 1 et 3 montreront en ce sens que de nouvelles générations d'étudiants, ici qualifiés de “pionniers” et “d'avant-garde”, issus de milieux géographiques reculés et sociaux défavorisés, empruntent ce passage par la France au cours de

1) Je remercie vivement R. Balac, B. Kail, E. Lanoue et L. Proteau de leur relecture attentive de ce texte.

leur cursus universitaire ; un passage qui, à la faveur de la réouverture des frontières françaises, jusqu'en 2001 – juste avant l'étude Ares² qui constitue la matrice de cet ouvrage –, a pris les traits d'une évidence. Ainsi : entre 1998 et 2003, la population des étudiants marocains expatriés a plus que doublé, passant de 10 200 à près de 24 200 individus (Chapitre 1)³. En 2003, année où ont culminé les effectifs de ces étudiants, ils représentaient 2 % des étudiants en France, et un étudiant étranger sur sept. Et, depuis 1998, le Maroc occupe de façon quasi-permanente le premier rang des nationalités étrangères dans les universités françaises – même si la population des étudiants marocains est en décroissance depuis 2004.

À la base de l'étude Ares, trois questions principales nous importaient : pourquoi les étudiants choisissent-ils de partir en France ? Comment s'y déroulent leurs études ? Enfin, quel est le sens de ce "mouvement" vers l'étranger : s'agit-il d'une migration durable – laquelle eût signifié une rupture avec le pays d'origine et en terme de parcours –, ou plutôt d'un passage – motivé par l'acquisition de diplômes français – dont l'issue eût été le retour des étudiants diplômés ? En raison de cette profondeur historique et de l'ampleur actuelle de la présence des étudiants marocains en France, il nous semble davantage fondé de situer leurs parcours dans le cadre d'une "mobilité pour études", et non d'une "immigration" qui sous-entend par définition une installation durable. Même si bon nombre des étudiants « individuels » – pour reprendre la nomenclature française officielle⁴ – "sortent" de leur

2) Association de recherches sur l'éducation et les savoirs. L'étude a été réalisée en réponse à la demande, exprimée en 2002, du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Rabat. Ont participé à cette étude : R. Balac (Maître de conférences, Université Picardie-Jules Verne, Amiens), A. Chaouai (Démographe, Rabat), E. Gérard (Chargé de recherches, IRD), P. Giraudbit (Volontaire International au SCAC de l'Ambassade de France, Rabat), S. Guth (Professeur des Universités, Université Marc Bloch, Strasbourg), N. Harrami (Professeur assistant, Meknès), E. Lanoue (Chercheur associé au CEAN, Bordeaux), et L. Proteau (Maître de conférences, Université Picardie-Jules Vernes, Amiens). Cette étude a donné lieu à un rapport (Ares, 2003), dont cet ouvrage s'inspire en partie.

3) À un niveau général, la part des étudiants étrangers dans les effectifs de l'enseignement supérieur français est passée de 7 % à 10 % entre 1998 et 2002. En 2002-2003, près de 13 % (221 600) des étudiants des universités françaises étaient de nationalité étrangère (HCI, 2006 : 232).

4) Trois catégories d'étudiants étrangers sont officiellement distingués en France : ceux qui relèvent de la coopération internationale de l'État français ; ceux qui viennent dans le cadre de la coopération internationale des universités (étudiants en mobilité dans le cadre du programme Erasmus ou de conventions conclues entre universités) ; enfin les étudiants étrangers « individuels », qui représentaient, en 2005, plus des deux tiers des étudiants en mobilité internationale (135 500 sur une population globale d'environ 250 000 – Cerisier ben-Guiga et Blanc, 2005 : 14). Les étudiants concernés par cette étude appartiennent en quasi totalité à cette dernière catégorie.

société et changent de modèle culturel de formation, nombre d'entre eux retournent en effet dans leur pays après un passage par la France. Et la présence marocaine en France⁵, la nécessaire pratique du français dans un nombre croissant de secteurs de la société marocaine, les *curricula* enseignés eux-mêmes – qui, en dépit de l'arabisation, s'inspirent encore largement des modèles français⁶ –, constituent des ponts que beaucoup d'étudiants franchissent sans souci d'une quelconque extranéité, tant la France leur semble être "naturellement" proche. D'ailleurs, certains d'entre eux, formés culturellement aux modèles de l'ancienne puissance tutélaire – tant dans les écoles françaises que dans leur famille – ne font jamais que suivre un chemin déjà tracé sans s'en écarter. Paris, où certains membres de la bourgeoisie marocaine vont faire des achats le week-end à partir de Casablanca ou de Rabat, est une ville voisine. L'histoire a modelé la géographie, redessiné les cartes et généré des perspectives qui, moyens financiers aidant, bien sûr, font fi des frontières et des politiques européennes liées à leur fermeture.

Des études préalables au Maroc, notamment auprès des "diplômés chômeurs"⁷ (Gérard, 2002 ; Gérard et Schlemmer, 2003), nous avaient conduit à émettre l'hypothèse de ce "passage", et non d'une migration d'emblée conçue comme l'engagement et l'installation, en France, dans une vie sociale et professionnelle. La nécessité éprouvée par les étudiants de compléter leur bagage universitaire ou de se qualifier

5) Le Service de coopération et d'action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France de Rabat indique par exemple (janvier 2008) : « *Le réseau des établissements scolaires d'enseignement français au Maroc est sans conteste le plus dense au monde. Il scolarise à cette rentrée 26 400 élèves, dont plus de 60 % sont marocains, dans des établissements couvrant les principales villes du Maroc à tous les niveaux d'enseignement. Ces établissements dépendent, pour 23 d'entre eux, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.). L'Office scolaire universitaire et international (O.S.U.I.) qui fête ses dix ans au Maroc compte 6 établissements. Enfin, 7 établissements supplémentaires, tous basés à Casablanca, bénéficient de l'homologation du ministère français de l'Éducation nationale* » (<http://www.ambafrance-ma.org/efmaroc/lycee/index.php>). L'Ambassade de France fait par ailleurs mention d'« *une communauté de 32 000 français inscrits au registre des Français hors de France en 2006, plus d'un millier d'entreprises françaises en activité sur le territoire marocain, 2 500 agents employés dans les établissements d'enseignement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), un réseau culturel français dense (9 Instituts français et une Alliance franco-marocaine)* » (<http://www.ambafrance-ma.org/presence-francaise>). On peut aussi noter que la France est le premier bailleur de fonds bilatéral du Maroc, et son premier partenaire commercial (« Les relations économiques et financières franco-marocaines », Ambassade de France au Maroc, Mission économique, juin 2007).

6) On pense simplement ici aux concours d'entrée dans les Grandes écoles françaises, qui sont identiques en France et au Maroc. En outre, la présence française s'exerce à travers des DESS et masters professionnels délocalisés, initiés et encadrés en partie par des enseignants français.

7) Le terme de "diplômé-chômeur" sert à désigner au Maroc, depuis le début des années 1990, tous les étudiants titulaires d'une licence (équivalente au Master 1 français) ou d'un troisième cycle et qui ne trouvent pas de travail. Sur ce point, voir en particulier le chapitre 4.

dans des domaines non enseignés au Maroc pour pouvoir prétendre à des emplois qualifiés, économiquement et socialement valorisés, indiquait en effet que l'objectif du départ en France ne consistait pas, pour l'essentiel, à "fuir" leur pays ou à le quitter durablement. Il s'agissait plutôt de se prémunir, par l'acquisition de diplômes supérieurs, de la situation de chômeurs dont, depuis deux décennies maintenant, les lauréats de l'université marocaine sont touchés par milliers. Dans les pages qui suivent (en particulier dans le chapitre 4), nous développerons largement cet aspect de la migration qui va à contre-courant des approches répandues concernant la "fuite des cerveaux".

Ce glissement sémantique que nous proposons entre "immigration" et "mobilité pour études" restitue le poids des politiques d'échanges entre les deux pays, en particulier les politiques françaises. En effet, s'il y a passage, et non immigration durable, c'est bien en raison, partiellement au moins, de ces politiques : l'ouverture, la fermeture, et la politique générale d'accueil des étudiants étrangers en France configureront cette mobilité dont nous parlons. Les mouvements de balancier enregistrés par celle-ci (Chapitre 1), consécutifs à ces politiques, l'attestent. Faute d'y consacrer un chapitre particulier, puisque tel n'a pas été l'objet central de cette étude, retraçons-les ici brièvement.

Historiquement, la demande étrangère de formation en France remonte au lendemain de l'indépendance⁸. Dans un premier temps, cette demande fut favorisée et entretenue par la France, qui voyait dans la formation de cette jeunesse post-indépendance, d'une part l'occasion d'affirmer à l'échelle mondiale les valeurs de générosité et de fraternité entre les peuples et, d'autre part, de maintenir ou d'accroître son influence culturelle par son implication dans les cursus scolaires et universitaires des étudiants du "Sud". Un dispositif réglementaire et législatif libéral permettait de répondre à cet objectif : pour s'inscrire à l'Université, il suffisait de fournir la justification de titres étrangers reconnus comme équivalents ou d'une attestation des autorités du pays d'origine certifiant que le diplôme permettait de s'inscrire dans les Facultés de ce pays. Cette inscription donnait droit à une carte de séjour temporaire

8) Même si, dès le protectorat, de jeunes Marocains partaient déjà s'y former. Mais cela correspondait alors à une politique française de formation de personnels "indigènes", relais à son entreprise au Maroc.

renouvelable dans les mêmes conditions d'attestation d'inscription (*cf.* notamment, Borgogno, 1995 ; Borgogno et Vollenweider-Andresen, 1998).

Les années 1970 marquent un tournant. L'accueil des étudiants étrangers constitue toujours un instrument au service de la politique extérieure française, mais il n'est plus une facette de la politique d'aide au développement. Il est au contraire intégré à une politique de « maîtrise » (voire de réduction drastique) de l'immigration. Les notions de générosité et de fraternité entre les peuples s'effacent peu à peu devant celle de « réciprocité des avantages », qui laisse entrevoir une dichotomie naissante dans la politique d'accueil : le rapport Deschamps (1974) préconise la venue d'étudiants de pays à technologie avancée et, pratiquement dans le même temps, la circulaire Bonnet (1977) et le décret Imbert (1979) fixent les conditions légales et réglementaires d'accueil des étudiants étrangers, en allant dans le sens d'un durcissement des procédures, afin de limiter un soi-disant « risque migratoire » qui serait sous-jacent à la demande de mobilité vers la France émanant des ressortissants de certains pays.

Depuis la fin des années 1990, cette politique d'accueil des étrangers a été modifiée à la faveur de la constitution d'un marché mondial de la formation (Cohen, 2001), sur lequel l'impératif de rayonnement de l'hexagone imposait de conquérir des parts de marché : « *La puissance et le rayonnement d'un pays, dans un monde où l'enseignement supérieur constitue aussi, qu'on le veuille ou non, un véritable marché, se mesurent largement aujourd'hui à sa capacité à attirer un nombre élevé d'étrangers désireux d'acquérir une formation de qualité et reconnue au niveau international* », soulignait Hubert Védrine en 2002⁹. Ce à quoi Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation nationale, ajoutait : « *l'enjeu [de l'accueil des étudiants étrangers] est à la fois culturel, puisqu'il s'agit de la formation des élites des pays étrangers, et économique, puisque ce secteur représente aux États-Unis, le quatrième poste d'exportation rapportant chaque année plus de 7 milliards de dollars* »¹⁰.

Au niveau du gouvernement, les interrogations étaient nombreuses : comment la France et son système d'enseignement supérieur doivent-ils se « positionner » par rapport à ce marché mondial de la formation ?

9) Extrait du discours d'Hubert Védrine, alors ministre des Affaires Étrangères, le 28 mars 2002, lors de l'installation du Conseil national pour l'accueil des étudiants étrangers en France.

10) Extrait de la conférence de presse de Claude Allègre lors de la création de l'agence Édufrance, en novembre 1998. Les États-Unis accueillaient alors environ 560 000 étudiants étrangers, le Royaume-Uni 200 000, et la France 130 000.

Quelles doivent être les finalités de la politique d'accueil d'étudiants étrangers en France ? Comment améliorer précisément cet accueil ?... Nombre de rapports tentent alors d'apporter des réponses : rapports Weil (1997), Prévos (1999), Dufourg (1999), Claeys (1999), Flitti (2000), et Cohen (2001), en examinant la législation relative à la nationalité et à l'immigration, les stratégies de placement international des principaux systèmes éducatifs dans le monde, ou encore les conditions d'accueil des étudiants étrangers.

L'État français semble alors en bute à une double nécessité : celle de concilier le renforcement de la "compétitivité" de son système d'enseignement supérieur et le maintien d'une tradition de formation des futurs cadres et décideurs des pays émergents. En somme, elle devait adopter une approche "à la française", autrement dit « attirer des étudiants étrangers désireux d'obtenir une formation compétitive dans certaines spécialités et des étudiants souhaitant obtenir, en France, une formation supérieure que les universités de leur pays d'origine ne sont pas en mesure de leur assurer pour l'instant » (Cohen, *op. cit.*). Les recommandations du rapport Weil conduisent l'État à apporter « des aménagements majeurs au cadre législatif et réglementaire qui régit la mobilité des étudiants étrangers en France grâce à la loi de 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France ». À l'instar de ce remaniement général, l'accueil des étudiants marocains connaît une redéfinition de sa « chaîne de l'accueil »¹¹. Les finalités de la politique d'accueil visent toujours à favoriser celui des « bons étudiants étrangers » (Dufourg, *op. cit.*) et à restreindre, voire à stopper, celui des "mauvais", mais l'État tente alors de dépasser une approche de l'accueil des étudiants étrangers par la distinction de "bonnes" aires géographiques de départ et de "mauvaises", les enjeux sortant largement du cadre strict d'un contrôle de l'immigration et d'une lutte contre celle des « faux étudiants »¹².

Lorsque l'étude Ares présentée dans cet ouvrage a été réalisée (2002-2003), l'accueil et les dispositions imposées en cours de séjour s'inscrivaient à nouveau dans une politique de contrôle fort de ce qui

11) Cette expression, tirée du rapport Cohen, illustre deux idées fortes sur le renouvellement de perspectives et la redéfinition du cadre de l'accueil des étudiants étrangers en France : l'accueil doit être perçu comme un processus dans lequel s'enchaînent différentes phases (demande d'inscription, demande de visa, demande de carte de séjour, logement...). Mais surtout, leur enchaînement se doit d'être cohérent. Pour des précisions, voir en annexe générale, l'annexe 4.

12) Ce terme sert à désigner les individus pour qui la poursuite d'études dans un pays étranger est un moyen parmi d'autres de quitter coûte que coûte leur pays d'origine pour s'installer à long terme dans le pays d'accueil.

était présenté par l'État comme un "risque" migratoire. En témoignait par exemple l'instauration d'un visa long séjour (dont l'obtention était soumise à une pré-inscription dans un établissement supérieur français et d'une justification de ressources financières)¹³.

Là se situe l'une des raisons de parler d'une "mobilité pour études" qui a pour trait principal celui d'un passage par la France pour y obtenir des diplômes reconnus, et non d'une immigration durable. Les politiques actuelles conduisent d'ailleurs à formuler l'hypothèse d'une transformation possible de cette "mobilité pour études", dans le sens d'une immigration plus sélective et plus durable. Le Premier ministre D. De Villepin déclarait par exemple en 2006 : « *Notre objectif commun est clair : rendre à la France les moyens de contrôler son immigration afin que celle-ci devienne un véritable atout pour notre pays. (...) L'immigration peut avoir des effets bénéfiques pour notre économie, si elle correspond à ses besoins : or notre pays a surtout besoin de salariés moyennement ou hautement qualifiés (...). Aujourd'hui (...) nous ouvrons la voie d'une immigration choisie* »¹⁴ (Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration : allocution du Premier ministre, 9-02-2006, in : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>).

Prise dans le double jeu de l'« immigration choisie » ou de l'« immigration régulée » (Gevrey, 2003a : 17) – « *plus diversifiée que par le passé, ouverte à des populations de qualifications diverses* » – et du « *risque d'insuffisances de compétences* » en France dans un avenir proche (Gevrey, 2003b : 1), il s'agit à la fois d'adopter « *une politique volontariste d'accueil d'étudiants étrangers contribuant par leurs allers et retours au co-développement de leur pays d'origine et de notre pays* »

13) Cependant, une circulaire favorisant la transformation de titres étudiants en titre salariés a été adoptée dès janvier 2002 (cf. note 4, chapitre 5), annonçant la volonté politique que cela fasse partie du code de la nationalité en 2006 (note 7, chapitre 5). Une telle circulaire posait donc déjà, en 2002, les prémices de l'immigration choisie.

14) Un rapport d'information présenté en 2005 au Sénat sur l'accueil des étudiants étrangers préconisait en ce sens la mise sur pied d'un « plan global d'action » dans le secteur de la mobilité internationale universitaire, et indiquait qu'il devait « permettre de déterminer quels étudiants étrangers il est souhaitable d'accueillir et de donner aux Universités les moyens de les attirer » (Cerisier ben-Guiga et Blanc, 2005 : 22). Plusieurs critères étaient ainsi envisagés pour « l'orientation-sélection » de l'étudiant étranger « à l'occasion des tests passés dans son pays avant son départ » : le niveau de français, le niveau académique, « la personnalité (capacité d'adaptation et d'ouverture) » (*sic*). Les Centres pour les études en France, instaurés dans les pays du Maghreb à la rentrée 2005-2006, ont été conçus en ce sens. Enfin, les rapporteurs s'interrogeaient : « quels critères doivent être privilégiés : leur niveau linguistique et/ou académique, les besoins de leur pays, les besoins des industriels français dans leur pays, les besoins français s'ils restent en France ? » (*ibid.*, p. 23).

(*ibid.*, p. 2), et de favoriser la venue des « *meilleurs étudiants* »¹⁵. Ainsi se dessine une transformation possible de la “mobilité pour études”, non plus ouverte et simultanément privée des conditions d’accueil correspondantes, mais restrictive, plus ciblée, et dont les politiques soulignent qu’elle devrait être mieux “outillée” : « *Avec Gilles de Robien et François Goulard, déclarait encore D. De Villepin, nous avons décidé d’orienter nos efforts pour accueillir les meilleurs étudiants, les plus motivés, ceux qui ont un projet d’études de haut niveau : en contrôlant dès le pays d’origine la réalité et le sérieux des projets d’études. En facilitant, en contrepartie, les démarches des étudiants étrangers admis en France. Les étudiants qui iront au-delà du master pourront obtenir, à l’issue de leurs études, l’autorisation de travailler sans être obligés de retourner dans leur pays pour effectuer cette démarche* » (Comité Interministériel de Contrôle de l’Immigration, *op. cit.*). Pareille orientation a valeur d’instrumentalisation : la migration n’est plus tant conçue en termes d’échanges entre pays ou comme le sédiment d’une diffusion de savoirs, mais comme le moyen “utile” au développement de certains secteurs, dans le pays d’accueil et dans celui d’origine. En ce sens, le contrôle de la migration correspond à la “nécessité” éprouvée de la rendre “efficace”, en particulier d’un point de vue économique.

C’est dire combien les politiques françaises de régulation des flux migratoires et de gestion des besoins français de main-d’œuvre étrangère – mais aussi les politiques marocaines d’“externalisation” de ses formations (Geisser, 2000) – “font” et “défont” en bonne partie la migration pour études et l’orientent dans le sens d’une mobilité provisoire ou plus pérenne. Le chapitre 1, construit à partir des fichiers exhaustifs du Ministère de l’Éducation nationale, permet de mettre en évidence le pouvoir contraignant de ces politiques sur la mobilité marocaine entre 1998 et 2005. Au demeurant, cette mobilité étudiante est particulière – elle se différencie de la migration pour

15) Certains dispositifs ont d’ailleurs déjà été mis en place pour promouvoir des formations d’excellence destinées aux meilleurs étudiants. Depuis 1999 par exemple, le programme des bourses Eiffel, qui fonctionne sur la base d’un partenariat avec les établissements supérieurs qui proposent des candidatures d’étudiants étrangers, vise l’excellence universitaire dans « trois domaines d’influences » (Cerisier ben-Guiga et Blanc, *op. cit.*, p. 21) : économie/gestion, sciences de l’ingénieur et droit/sciences politiques (élargi, pour les 3^e cycles, aux nano et biotechnologies, sciences de l’environnement, sciences exactes et sciences et technologies de l’information et de la communication). Ce programme, qui ne concernait d’abord que les 2^e cycles, s’est ouvert aux 3^e cycles en 2005. Voir aussi « Les dispositifs incitatifs à la mobilité. Le système français de bourses », Annexe générale 4.5.

le travail –, et elle ressortit aussi à des facteurs externes et étrangers à ces politiques. Ces facteurs légitiment l'utilisation de ce vocable de "mobilité" : le séjour en France résulte en effet de projets construits, dans une majorité de cas après des premières expériences universitaires (Chapitre 1), et est en partie suivi d'un retour des étudiants au Maroc (Chapitre 5). Le départ apparaît comme un moyen de puiser ailleurs ce qu'il n'est pas possible de trouver au Maroc – soit que cela n'existe pas, soit que l'accès n'en soit pas permis (Chapitre 3) –, et ne constitue pas forcément une fin en soi. Et les études elles-mêmes ne représentent qu'une étape dans un parcours dont l'issue professionnelle est envisagée dans le pays d'origine par une partie des diplômés. En témoignent très fortement les modalités du séjour en France, et les orientations des étudiants à l'égard des différentes communautés en leur présence : ils s'émancipent très largement des réseaux familiaux en France et créent des pôles de sociabilité ouverts, résolument tournés vers l'international (Chapitre 2). La notion de "mobilité pour études" – dont on signalera plus loin qu'elle est aussi sociale – invite donc à considérer le passage vers, et *par*, l'étranger comme un mouvement à double sens – du Maroc vers la France (mais aussi vers d'autres pays occidentaux) et vice-versa –, à l'aune de celui qui a historiquement marqué les échanges entre les deux pays et qu'ont effectué, il y a de nombreuses décennies déjà, nombre de "piliers" de l'État marocain.

Cette mobilité, nous l'avons identifiée et en partie reconstituée en étudiant ses conditions de possibilités et de réalisation par la reconstitution de trajectoires d'étudiants marocains à partir d'une vaste enquête originale réalisée en France en 2002-2003¹⁶. Les conditions de la mobilité (Chapitre 2), d'ordre "pratique" et concret, administratif, ou encore social, englobent celles des étudiants avant leur départ et celles de leur séjour pour études en France. Dans cette enquête, quelques 500 étudiants ont été interrogés par questionnaire, et une soixantaine par entretiens approfondis¹⁷. L'objectif était de discerner les conditions qui permettent d'aller étudier en France¹⁸ et celles dont bénéficient

16) Cette enquête a constitué, pour partie ou en totalité, le matériel des chapitres 2, 3 et 4.

17) Pour un détail de ces outils (questionnaire et guide d'entretiens) et une explicitation de la méthode suivie, on se reportera à l'annexe générale. Des synopsis d'entretiens sont présentés en annexe des chapitres 2, 3 et 4.

18) Une enquête parallèle a également été faite au Maroc auprès des parents d'étudiants en France ou de jeunes souhaitant partir. Nous ne la restituons pas ici dans son intégralité, nous contentant

ou manquent les étudiants durant leur séjour en France – toutes les conditions, en un mot, qui s’offrent comme outils de compréhension du projet d’études en France, de la configuration des trajectoires scolaires et universitaires des étudiants et de leurs “réussites” ou de leurs “échecs”. Afin de cerner le poids respectif, dans l’ensemble de ces conditions d’étude, de l’origine sociale, des parcours scolaires au Maroc, du type de filière et de discipline suivies en France et, enfin, de la ville d’étude, des étudiants de Grandes écoles, d’universités, d’IUT, d’IUP, de disciplines de sciences exactes et humaines, ont été rencontrés à Amiens, Bordeaux, Paris, Strasbourg et Toulouse. Des étudiants de quasiment tous les milieux sociaux marocains, auprès desquels nous avons pu enregistrer des données concrètes, quantifiables, permettant de mettre en évidence des tendances lourdes de la mobilité étudiante, et des informations plus qualitatives autorisant une compréhension plus fine de ces mêmes tendances d’ordre statistique. De surcroît, nous avons tenu à multiplier les enquêtes et les sources : les enquêtes Ares ont ainsi été complétées par une analyse des données des fichiers SISE du Ministère de l’Éducation nationale sur la population étudiante marocaine expatriée en France (Chapitre 1).

Croiser ces données-là, en sus des connaissances acquises sur le Maroc – en particulier sur la question scolaire (Gérard, 2003 ; 2006) –, était non moins essentiel pour aborder la question des facteurs à l’origine du projet d’études en France et pour percevoir les dimensions de la mobilité envisagée auprès d’une population étudiante inscrite en France depuis 1998. En effet, la mobilité n’est pas cantonnée à un ou des circuits permanents ; elle est aussi le produit d’un ensemble de conditions et d’histoires particulières : celle de l’étudiant, celle de sa famille, celle du groupe social auquel il appartient, combinées à celle des institutions – en particulier scolaires – qui ont influé sur la mobilité de l’étudiant vers l’étranger. L’hypothèse première d’une mobilité “transitoire” motivée par la quête du diplôme s’est rapidement enrichie d’hypothèses “secondes” ; parmi celles-ci, nous avons envisagé que l’origine sociale des étudiants puisse moduler cette raison de partir à l’étranger et qu’elle génère différentes stratégies pour atteindre l’objectif visé au départ du Maroc. En ce sens,

d’en prélever les enseignements utiles au développement (en particulier dans le chapitre 4). Pour un exposé exhaustif de ce travail au Maroc, voir Harrami, 2003.

une attention particulière a été accordée aux trajectoires des étudiants, prises depuis leur origine et éclairées – à l’appui des entretiens approfondis – par celle de leur famille sur plusieurs générations. Ainsi, la mobilité peut apparaître dans sa dimension diachronique et fournir d’utiles enseignements sur l’histoire et le rôle des systèmes qui lui sont liés : quelles sont les dynamiques sociales produites par le système scolaire et universitaire – dont la mobilité est l’une des traductions –, et par le marché du travail sur lequel les lauréats cherchent à valoriser leur diplôme ? Que produit le système universitaire français à travers la formation d’étudiants étrangers ? Les trajectoires analysées apportent ici, en complément de travaux historiographiques et prosopographiques (Vermeren, 2002a), des réponses à ces deux questions centrales : elles révèlent en effet un état du champ des savoirs au Maroc et des orientations politiques, au Maroc et en France, en matière de formation et de valorisation du capital scolaire.

Un volet manquera ici pour caractériser complètement cette mobilité : tous les jeunes Marocains que nous avons rencontrés en France étaient en effet en cours d’études. N’ont pas été rencontrés, à quelques rares exceptions près (comme Mounir, Chapitre 2), les étudiants qui avaient arrêté ou interrompu leurs études et opté pour un parcours professionnel en France. La mobilité dont nous parlons est donc caractéristique de la population étudiante qui rejoint la France et dont, pour cette raison même, nous avons pu suivre le parcours. Mais nous avons aussi, à l’aide d’une enquête complémentaire réalisée au Maroc en 2005-2006 (Dimip)¹⁹, rencontré des diplômés de France. La mobilité étudiée a donc été double : du Maroc vers la France et réciproquement.

Nous n’avons trouvé aucune statistique relative à la part des étudiants inscrits en France qui retournent dans leur pays après les études. Mais cette évaluation statistique n’était pas non plus l’objectif de l’étude ici restituée ; l’identification des trajectoires des jeunes en cours d’études, et une fois leur diplôme acquis, importait davantage pour discerner

19) Programme de recherches IRD *Les diplômés marocains et l’insertion professionnelle au Maroc* (Dimip), coordonné par E. Gérard et réalisé par E. Gérard, B. Kail, E. Lanoue et B. Schlemmer. Ces recherches, qualitatives, ont été réalisées au Maroc auprès de Marocains diplômés de France et d’employeurs, dans la perspective d’apporter des réponses à la question principale de savoir si le diplôme français constitue un avantage comparatif sur le marché marocain du travail. Pour un exposé plus détaillé de la méthodologie et des résultats, voir le chapitre 5 de cet ouvrage.

à la fois les facteurs, les conditions et le sens de leur mobilité, et les perspectives ouvertes, au Maroc, aux lauréats de diplômes français. Autrement dit, il s'agissait de mettre au jour les dynamiques, propres au Maroc, qui génèrent cette mobilité et celles qui, en retour, peuvent par elle être transformées. En ce sens, nous nous sommes attachés à ce que l'analyse des populations étudiante et diplômée puisse révéler des transformations – et des permanences – de la société marocaine et de la place qu'elle accorde encore aujourd'hui au capital scolaire.

Nos travaux montrent que la mobilité pour études prend des “formes” distinctes. En effet, les parcours et les trajectoires observés épousent les différenciations sociales de la population étudiante marocaine (Chapitres 3 et 4). Si la France est au cœur des programmes d'enseignement des écoles de la Mission et qu'elle constitue une voie “naturelle” – davantage qu'une destination parmi d'autres – pour les étudiants de ces écoles, elle ne s'offre à ceux qui sont issus de l'enseignement public marocain qu'au prix de constructions complexes – parfois savantes, souvent âpres – où sont mobilisées d'inégales ressources familiales, passées et présentes : la maîtrise de la langue française est de celles-là ; le sont également le réseau en France, la connaissance du pays, l'argent bien sûr. Les chemins qui mènent aux études en France sont ceux de la cartographie sociale au Maroc, nous le verrons. Dès lors celle-ci a-t-elle dû être reconstituée. Pour ce faire, nous avons enregistré une soixantaine d'histoires de vie et retracé les parcours des étudiants et ceux de leurs aînés, à la lumière des capitaux dont ils héritent ou sont pourvus au moment du départ et durant leur séjour en France. Apparaîtront ainsi, dans les pages qui suivent (Chapitre 3), différentes lignées et générations “socio-scolaires” à l'origine de la diversité des parcours des étudiants et de leurs inégales conditions d'accès aux études supérieures tant au Maroc qu'en France. Apparaîtront aussi les facteurs qui président à cette mobilité, lui donnent ses formes parfois complexes, et imposent de la considérer comme plurielle. L'observateur se trouve en effet face à des trajectoires inégalement façonnées par les histoires familiales et par l'histoire du système marocain d'enseignement.

De l'une à l'autre trajectoire, la mobilité apparaît comme “acquise”, “conquise” ou “entravée”, tant en raison des conditions économiques et sociales à remplir pour la réaliser qu'en raison des “équivalences” instituées entre les savoirs valorisés au Maroc et enseignés en France.

À tout le moins, le diplôme universitaire marocain n'ouvre ni les mêmes portes ni ne prédispose aux mêmes carrières, au Maroc, qu'un diplôme français d'université ou, *a fortiori*, de Grande école ; de même, les différentes catégories d'étudiants sont inégalement "accueillies" en France : ce pays prédispose en effet les lauréats de diplômes décernés dans ses écoles, au Maroc, à suivre des cursus prestigieux, alors qu'elle défavorise les postulants aux cursus universitaires par un ensemble de contraintes à l'origine de bien des échecs (Cerisier ben-Guigua et Blanc, 2005²⁰).

Le système scolaire et le marché du travail marocain ont instauré des hiérarchies entre savoir et travail où chaque diplôme occupe une place particulière : chaque titre scolaire a des propriétés reconnues, ou non, par les employeurs ; et la valeur de chacun fluctue en fonction de l'évolution du marché du travail, en association ou indépendamment des orientations du système universitaire. Ces hiérarchies entre savoir et travail sont aussi sociales, à la fois parce que l'accès aux différents titres scolaires est conditionné par la possession des différents capitaux, et parce que ces titres sont inégalement valorisés socialement et économiquement. Ainsi, des univers de possibilités sont associés, et définis par ces hiérarchies. Les trajectoires des étudiants dévoilent alors l'inscription sociale, passée et présente, du savoir. À travers elles se lisent les modes d'appropriation, de diffusion, de valorisation des différents savoirs, sur la base de leur (inéga)le détention, et les mécanismes de différenciation et de reproduction sociale. Les "héritiers" par exemple, dont les parents ont fait des études supérieures, parfois à l'étranger, et qui, pour cette raison, ont acquis une position socialement et économiquement enviable dans la société marocaine, sont eux-mêmes prédisposés à acquérir le capital scolaire le plus important, et bénéficient plus que les autres des moyens de valoriser ce capital.

20) Un étudiant marocain boursier et un étudiant marocain non boursier ne bénéficient pas des mêmes dispositifs (relatifs à l'information, à la migration, au séjour, au retour) et ne sont pas toujours en relation avec les mêmes intervenants. Les premiers n'ont pas à se confronter, lors du dépôt de la demande de la carte de séjour « *aux guichets surchargés, à l'accueil peu affable, à la rigidité des procédures...* » (Clayes, *op. cit.*). Il en est de même entre un étudiant marocain titulaire du baccalauréat français et un étudiant titulaire du baccalauréat marocain. De manière générale, cette fois par rapport aux étudiants français, les étudiants des pays du "Sud" sont soumis « *à des aléas qui peuvent, selon les conditions locales et le réseau de relations dans lequel ils parviennent à s'insérer, les conduire à trouver des adaptations efficaces ou à subir des désagréments dommageables. Dans les situations les plus défavorables, ces difficultés peuvent même affecter la réussite de leurs projets d'études* » (Cohen, *op. cit.*).

Les trajectoires observées mettent aussi en scène la mobilité, ses ressorts et ses limites, et mettent au jour sa complexité ; elles permettent ainsi de saisir *des*, et non seulement *une*, mobilités, et leurs articulations avec le champ des savoirs et celui du travail au Maroc. En un sens, elles sont comme un miroir, et un prisme, de la société marocaine dans ses différentes composantes et dans ses dynamiques : elles donnent sens, par exemple, à la quête de diplômes des étudiants marocains et permettent de discerner des conséquences des politiques d'enseignement supérieur, ou encore les évolutions du marché du travail. En projetant l'observateur vers l'extérieur, en l'occurrence en France, ces mobilités des étudiants marocains offrent ainsi une compréhension plus fine des mécanismes de recomposition sociale au Maroc, et le poids respectif du savoir et du travail en son sein. L'étude des trajectoires a, en cela, une forte valeur heuristique : en effet, une telle approche permet non seulement de décentrer le regard sur la société marocaine, mais aussi de saisir des hiérarchies complexes en partie composées à l'extérieur de cette société (dont celle, précisément, des rapports entre capital social et accès aux savoirs). Elle conduit de la sorte à relativiser le poids respectif des facteurs internes et externes en jeu dans ces trajectoires. Enfin, elle restitue les parcours des étudiants dans leur dynamique, dans la mesure où celle-ci n'est pas seulement façonnée par la société marocaine et ses régulations, mais aussi par des échanges avec d'autres pays et "systèmes de savoir".

L'étude réalisée par Ares n'avait pas envisagé ces perspectives de prime abord – ni le rapport qui lui a fait suite (Ares, 2003). Les trajectoires ne sont apparues dans leur complexité qu'à l'étude, de même que leur valeur heuristique pour comprendre la société marocaine "de l'extérieur".

Aux hiérarchies envisagées initialement, entre origine sociale et cursus scolaire et universitaire en particulier, sont venues s'entrecroiser des hiérarchies complémentaires, affinées à la mesure des critères dont nous découvrons le poids dans la variation et la complexité des parcours. Non seulement nous sont apparues différentes catégories d'étudiants, comme celles des "héritiers", des "pionniers" et des "jeunes d'avant-garde", distincts en raison de leur histoire socio-scolaire et de leurs capitaux de départ (Chapitre 3), mais des hiérarchies croisées entre diplômes, accès aux secteurs du marché du travail et positions sociales, ont également pu être analysées (Chapitres 4 et 5).

Pour être complètes, ces hiérarchies auraient dû couvrir tous les secteurs d'emploi, tous les diplômes aussi. Pareille étude n'a pas été possible, de sorte que la lecture que nous proposons ici de la "valeur" sociale des diplômes, des savoirs, mériterait d'être complétée. Au demeurant, tel n'était pas l'objet premier ni central de ces recherches, mais l'un de leurs résultats.

Les facteurs qui modulent en arrière-plan la "valeur sociale" des diplômes sont de plusieurs ordres, et donneront matière à autant de chapitres de l'ouvrage : certains relèvent des conditions d'études en France – dispositions administratives ou contraintes pratiques –, d'autres des trajectoires suivies au Maroc – de l'origine des étudiants et de leurs possibilités à engager un tel parcours à l'étranger –, d'autres encore de la configuration du marché du travail au Maroc et de la place qui y est concédée aux lauréats de différents titres scolaires. On montrera ainsi que les mobilités pour études trouvent leur origine à la fois dans le contexte français et dans le contexte marocain, qu'elles se déploient sur fond de politiques d'immigration et de dispositifs d'accueil des étudiants étrangers (Chapitres 1 et 2), qu'elles découlent directement de l'histoire socio-scolaire marocaine (Chapitre 3) et qu'elles font écho aux transformations du marché marocain de la formation et à celui du travail (Chapitre 4).

Cette réponse aux inflexions et aux exigences des employeurs – cet ajustement, pourrait-on dire – ne peut jamais être aussi bien appréciée que par l'analyse de trajectoires universitaires "accomplies" d'étudiants, diplômés de France, qui retournent dans leur pays à la fin de leurs études. Ce sont aussi ces trajectoires qui autorisent à parler de mobilité davantage que de migration, et de *passage* pour évoquer le séjour d'études en France. Point d'orgue de la quête de diplôme qui motive la mobilité, la recherche de travail, au Maroc, livre des éléments clefs pour discerner les hiérarchies dont il était précédemment question et pour apprécier la mobilité dans toute son étendue : non seulement au titre du départ et du séjour à l'étranger, mais aussi au titre du retour et des perspectives de valorisation, au Maroc, des diplômes obtenus en France.

L'analyse de ces trajectoires (Chapitre 5) nous conduira même à parler de *double mobilité*, pour traduire à la fois le parcours géographique des étudiants entre les deux pays et leur accès à des emplois et à des positions sociales auxquels leur origine sociale ne les avait,

dans certains cas au moins, aucunement “prédisposés”. L’interrogation posée sur la valeur du diplôme français au Maroc – constitue-t-il ou non un avantage comparatif dans l’accès à l’emploi ? – ouvre ainsi des voies d’exploration de ce que peut être cette mobilité des étudiants : non seulement un effet induit par des politiques – de formation, de migration, de travail –, mais aussi une “traduction double” des relations entre acquisition de savoirs, possibilités de valorisation de ces savoirs, et transformations sociales.

En effet, cette mobilité n’est pas seulement le produit de ces articulations, elle en est aussi un sédiment et un moteur. L’histoire l’avait déjà enseigné, à travers la formation, dans les Grandes écoles françaises, des hauts cadres de l’économie et de l’administration marocaines. L’actualité de la mobilité pour étude l’atteste également, même si la participation des “diplômés marocains de France” s’orchestre aujourd’hui selon d’autres modes et se déploie dans d’autres directions – non plus tant vers le secteur public que vers le secteur privé. L’étude de la mobilité à travers ses débouchés permet ainsi d’envisager son rôle possible dans des transformations sociales au Maroc. Donc de poser à nouveau une question maintes fois abordée : celle de la “fuite des cerveaux”, et, plus encore, son corollaire : la mobilité pour études ne serait-elle pas aujourd’hui le sédiment de transformations au Maroc ? Poser cette dernière interrogation renverse des perspectives, oblige à réinterroger la “migration” des étudiants et à la considérer dans sa double dimension de produit de politiques d’échanges entre deux pays et d’un ensemble de facteurs relatifs à la société d’origine, d’une part, et, d’autre part, comme un agent de transformation de cette société. À l’appui de ces recherches menées de chaque côté de “deux rives” de la mobilité étudiante – des recherches originales, tant quantitatives que qualitatives, transversales et longitudinales –, nous voudrions montrer au fil des chapitres de cet ouvrage que la question globale de la “migration pour études” ouvre de nouvelles perspectives sur celle de la mobilité sociale. *In fine*, c’est à une réflexion sur ce projet social autorisé par une ouverture des frontières – aujourd’hui remise en cause – que cet ouvrage voudrait contribuer.

Chapitre 1

Les étudiants marocains expatriés en France, 1970–2005 : une migration en mutation rapide

Ronan Balac

Pour apprécier l'enjeu que représente aujourd'hui la migration étudiante marocaine à l'échelle du Maroc et de la France, deux points de repère statistiques nous paraissent essentiels à livrer : la part des étudiants dans la société marocaine et sa proportion d'expatriés.

En 2004¹, près d'un marocain âgé de 18 à 24 ans sur dix était étudiant, dans son pays ou dans le reste du monde. Les étudiants constituent ainsi une minorité au sein de la jeunesse marocaine. L'accès aux études supérieures, malgré un élargissement du nombre et de la proportion d'étudiants, est donc toujours, au seuil du XXI^e siècle, le fait d'une partie relativement étroite de la société chérifienne. Le second indicateur, essentiel, est la place qu'occupe l'expatriation universitaire. En 2002, on pouvait estimer que plus d'un étudiant marocain sur sept avait réalisé son année d'étude à l'étranger². Ce résultat, même grossièrement évalué, est d'autant plus remarquable qu'il porte sur une seule année de formation. Il est donc tout à fait probable que cette proportion forme la part minimale des Marocains ayant réalisé au final tout ou partie de leurs études à l'étranger au début des années 2000.

La migration internationale occupe ainsi une place tout à fait considérable dans la formation des futurs cadres du Royaume chérifien. Cette migration participe aux autres importants mouvements migratoires internationaux qui traversent l'ensemble de la société marocaine³.

1) Année du dernier recensement du Maroc.

2) À titre de comparaison, cette proportion pour les étudiants français cette même année était d'environ 2 % (53 350 Français partis à l'étranger l'année 2004, d'après l'UNESCO).

3) Le géographe Jean-François Troin estimait raisonnable la proportion officielle de 10 % de Marocains vivant hors du pays en 2004 (Troin, 2006 : 214).

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'examiner à travers les données statistiques officielles marocaines, françaises et internationales, la composition et l'évolution de la migration étudiante marocaine afin de poser les premiers jalons d'une description et d'une compréhension des départs pour études. Ces bases de données quantitatives, souvent exhaustives et de plus en plus fines, sont, paradoxalement, rarement analysées en profondeur par les services qui en sont les producteurs, faute de temps et de moyens, et rarement rapprochées les unes des autres. Étudiées et confrontées entre elles, ces bases de données renferment pourtant une richesse d'informations dont une étude démographique simple permet de rendre compte et que nous nous proposons de présenter ici.

Dans une première partie, nous resituerons, dans une perspective historique longue – des années 1970 à 2005 – et géographique large – le Maroc, la France et les autres principaux pays d'accueil –, la dynamique souvent contrariée, mais toujours puissante, de la migration étudiante marocaine. Puis, dans une seconde étape, nous descendrons la focale sur la période 1998-2005, sur les seuls nouveaux inscrits en France et sur leurs caractéristiques universitaires, familiales, de séjour... Nous apprécierons ainsi plus finement les mécanismes d'adaptation des jeunes Marocains à leur situation d'immigrants.

I – 1970–2005 : UNE MIGRATION ÉTUDIANTE CONTRARIÉE MAIS DES MIGRANTS QUI SAVENT S'ADAPTER

I – 1 – Les obstacles de la migration et ses dépassements : l'examen des effectifs de migrants marocains dans le temps et dans l'espace

Une aire migratoire qui s'élargit

L'émigration des étudiants marocains est un fait ancien, qui a toujours été numériquement et socialement important⁴. Dès le milieu des années 1970, les départs se comptent en milliers et les expatriés en dizaines de milliers. Sur une période plus proche de nous, les données de l'UNESCO permettent d'estimer très grossièrement la population des étudiants marocains inscrits par pays. Le tableau 1 présente

4) En France, les arrivées d'étudiants marocains débutent avant l'indépendance du pays, en 1956, mais elles ont véritablement pris leur essor après celle-ci (Simon, 1997 ; Latreche, 1999).

les principaux pays d'accueil des étudiants marocains dans le monde entre 1990 et 2003. La France occupe une place centrale. Les données présentées par l'Unesco tendent à montrer que c'est entre la moitié et les deux tiers des étudiants de nationalité marocaine, résidant hors Maroc, qui étaient inscrits dans l'hexagone.

Tableau 1
Effectifs d'étudiants marocains dans les principaux pays d'émigration

Année	France	Belgique	Pays-Bas	Allemagne	Espagne	États-Unis	Canada	Total monde hors Maroc
1990	25 894	3 409	(1991) 737	(1991) 1 456	(1991) 927	955	547	36 595
1995	17 084	(1994) 4 029	-	4 179	(1994) 1 505	986	(1993) 613	32 988
1998	18 849	4 527	1 829	5 416	2 258	1 306	827	36 455
1999	21 048	5 355	1 874	5 882	3 144	(1998) 1 306	926	41 642
2000	24 284	4 894	1 956	6 285	2 877	1 663	(1999) 926	44 930
2001	29 504	5 146	1 953	6 960	3 263	2 102	-	50 637
2002	34 826	2 658	1 664	7 616	3 468	2 034	-	57 067
2003	32 802	2 579	429	8 305	1 450	1 835	-	-

Légende : (1994) : information de l'année 1994 ; en italique : effectif peu fiable ; - : pas de donnée.
Source : d'après UNESCO, 2006.

Il importe toutefois de nuancer ici ces proportions. Les statistiques de l'UNESCO amalgament les étudiants marocains effectivement émigrés et les étudiants de nationalité marocaine nés dans le pays de résidence et/ou ayant passé dans ce pays le diplôme permettant l'accès aux études supérieures⁵. Les statistiques récoltées par l'UNESCO

5) En France, les Marocains issus d'une première, voire d'une deuxième, génération d'immigrants sont numériquement importants. À la rentrée 2000 par exemple, ils représentaient 7 000 étudiants des universités. Nous intéressant, ici, aux seuls émigrants, il était nécessaire pour notre analyse de pouvoir distinguer ces deux populations. Cette séparation n'est possible que depuis 1998 et seulement pour les effectifs des établissements universitaires (représentant entre 80 et 90 % des effectifs d'étudiants marocains du supérieur en France). L'ajout de la variable : « académie du baccalauréat » dans les dossiers d'inscription et la standardisation des fichiers d'inscription universitaire au niveau national ont permis ces améliorations. Recalculées, les proportions des étudiants marocains expatriés en France entre 1998 et 2003 se situent dans une fourchette comprise entre 42 % et 57 % de l'ensemble des étudiants marocains émigrés. Ces proportions sont de fait plus faibles que celles que l'on pouvait calculer à partir des seules données de l'UNESCO. Au regard de ces proportions, la France demeure malgré tout le territoire vers lequel les importants flux d'étudiants se sont dirigés.

demeurent utiles dans la mesure où elles nous permettent de constater que la position française de première destination de la migration marocaine s'était considérablement érodée au milieu de la décennie 1990 (tableau 1). De nouvelles destinations, jusqu'alors très marginales, ont constitué de nouveaux points d'accueil. L'Espagne et l'Allemagne ont ainsi vu les effectifs de leurs étudiants marocains multipliés respectivement par plus de trois et plus de cinq entre le début des années 1990 et le début des années 2000.

Cet élargissement, à partir du milieu des années 1990, de l'aire migratoire marocaine répond en écho à la réduction, sur la même période, du nombre d'étudiants marocains en France. Le milieu des années 1990 correspond à une période de fermeture relative de l'hexagone aux étudiants étrangers. Cependant, il ne faudrait pas réduire l'explication de l'internationalisation plus élargie de la mobilité marocaine de la décennie 1990 à la plus grande difficulté d'immigrer en France ces années-là. Depuis la "réouverture" de l'hexagone aux étudiants étrangers, en 1998, on constate en effet que la migration vers ces autres pays destinataires s'est poursuivie. De plus, rediriger pour un jeune marocain candidat au départ, son intention migratoire vers un pays non francophone ou géographiquement très éloigné ne constitue pas une alternative aisée. L'expansion de la migration étudiante marocaine en direction de ces pays, autres que la France, exprime de grandes capacités d'adaptation et d'innovation. Cette migration internationale plus élargie constitue, dans cette première analyse, l'indice que l'actuelle génération de migrants marocains se différencie, économiquement et culturellement, des précédentes. Ces nouvelles performances sont à rapprocher d'une très probable transformation de la société marocaine elle-même, sans doute plus instruite et financièrement mieux dotée qu'auparavant. Ces capacités d'adaptation s'observent-elles également à l'intérieur de la longue histoire migratoire entretenue avec la France, destination désirée par tant de générations de jeunes marocains ?

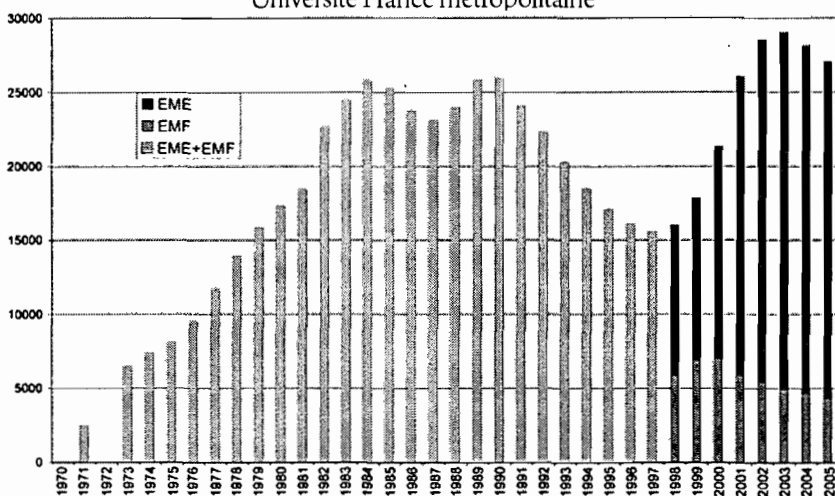
Une migration vers la France soumise à de grandes variations

Le poids numérique important de l'expatriation étudiante marocaine, le choix privilégié de la France comme pays d'accueil et l'ancienneté de ces migrations permettent de comprendre que le Maroc occupe, de façon quasi-permanente, le premier rang des nationalités étrangères dans les universités françaises. En 1984, les étudiants marocains ont

même représenté 3 % de l'ensemble des étudiants en France et un étudiant étranger sur cinq. En 2003, année où culminaient les effectifs de ces étudiants, ce pourcentage était de 2 %, ce qui représentait un étudiant étranger sur sept.

Le graphique ci-dessous présente, par année, l'évolution des effectifs marocains inscrits dans l'université française (graphique 1). De 1971 à 1997, il n'est pas possible de distinguer les étudiants marocains émigrés (nommés EME dans la suite de ce texte) des étudiants marocains de France (nommés EMF), issus d'une première, voire d'une deuxième génération d'immigrants. Toutefois, la faiblesse relative des effectifs EMF permet d'affirmer que ce sont bien les effectifs des expatriés qui guident principalement le mouvement à la baisse ou à la hausse de la courbe des effectifs totaux.

Graphique 1
Évolution des effectifs étudiants marocains en France : 1971–2005.
Université France métropolitaine



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Le graphique ci-dessus fait apparaître les ondulations de grande amplitude des effectifs d'étudiants marocains. Trois périodes principales peuvent être distinguées : une phase de forte croissance de 1970 à 1984, une phase de stagnation et de déclin de 1984 à 1997, puis, à nouveau, une phase de très forte croissance de 1998 à 2003, où l'effectif dépasse, cette dernière année, les niveaux très élevés observés en 1984 et 1990, pour atteindre un effectif supérieur à 29 000 inscrits. La

distinction entre étudiants marocains émigrés et étudiants marocains nés en France, connue pour cette période, permet d'observer que ce fort accroissement des effectifs totaux est essentiellement dû aux émigrés. L'effectif des Marocains de France n'augmente en effet que légèrement de 1998 à 2000 et décroît fortement ensuite.

Remarquons également que ces oscillations concernent la mesure d'effectifs présents, c'est-à-dire les "stocks", que l'on sait de nature plus stables que les "flux". Il est donc fort probable que les mouvements d'entrée et de sortie des migrants marocains suivent des fluctuations plus importantes encore. Ces importantes variations d'effectifs expriment le caractère particulièrement souple et adaptable de la migration marocaine à des contraintes fortes qu'il nous faut à présent tenter de mettre en évidence.

I – 2 – L'évolution de la construction de la "demande" et de l'"offre" d'études supérieures au Maroc et en France : une clé pour comprendre l'ampleur et les fluctuations de l'immigration marocaine étudiante dans l'hexagone

L'accroissement exponentiel du nombre d'étudiants au Maroc

Le poids numérique considérable de la migration étudiante marocaine en France et dans les autres pays doit tout d'abord être mise en relation avec le gonflement spectaculaire de la population du Maroc dans la seconde partie du ^{xx}e siècle. Entre 1960 et 2004, la population de ce pays a triplé, passant de onze millions d'habitants à près de trente millions⁶. Ce formidable accroissement résulte de l'entrée, après la Seconde Guerre mondiale, de la population marocaine dans la première phase de la transition démographique⁷, puis de l'effet d'inertie observé après l'entrée du pays dans sa deuxième phase de transition dans le milieu des années 1970⁸. Ce calendrier marocain de la "révolution démographique" explique que la génération née entre 1980 et 1989, c'est-à-dire les individus âgés de 20 à 29 ans l'année 2000, soit la plus nombreuse qu'ait jamais connue le royaume chérifien. Entre 1982 et 2000, le nombre de jeunes gens âgés de 15 à 29 ans s'est ainsi accru

6) Selon le dernier recensement marocain établi en septembre 2004, la population des résidents du royaume chérifien était de 29 891 708 habitants (Source : CERED, 2006).

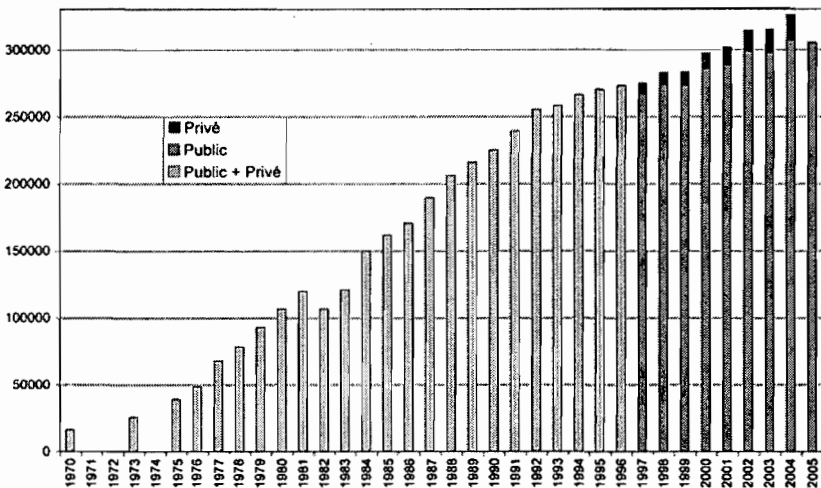
7) Baisse de la mortalité avec un maintien d'une fécondité élevée.

8) Baisse de la fécondité.

de plus d'un tiers d'individus. La population marocaine en âge d'être scolarisée dans le supérieur connaît aujourd'hui son apogée démographique et se situe à un niveau très élevé par rapport aux générations précédentes.

À cette augmentation particulièrement forte de la jeunesse marocaine s'est ajoutée celle, plus considérable encore en terme d'accroissement relatif, des jeunes Marocains poursuivant des études supérieures. La croissance des effectifs d'étudiants marocains poursuivant leurs études supérieures à l'étranger va de pair avec celle du nombre d'étudiants accueillis par l'enseignement supérieur marocain (graphique 2).

Graphique 2
Évolution des effectifs étudiants au Maroc : 1970–2005



Source : d'après annuaires statistiques du Maroc.

Entre 1970 et 2000, le nombre d'étudiants au Maroc a été multiplié par dix-huit. Le développement de la scolarisation, primaire et secondaire, à partir des années 1960 est à l'origine de cet accroissement spectaculaire.

Le déficit de l'offre d'études supérieures au Maroc

Face à cette demande d'études supérieures en croissance continue, l'offre publique d'enseignement supérieur au Maroc peine à répondre, comme le suggère le plus faible accroissement des effectifs étudiants depuis 1993 (graphique 2).

Pour faire face à “l’explosion scolaire”, l’État marocain a pourtant lourdement investi dans la création d’universités dans les principales villes du pays, puis dans la création de nouvelles structures dans les villes secondaires (Kleiche, 2002). Il a également accru les capacités de formation supérieure du pays en autorisant l’ouverture d’établissements privés de formation (Vermeren, 2000). Du fait que ces institutions, qui se seraient considérablement développées à partir de l’année 2000, n’étaient pas toutes homologuées par l’État marocain, il résulte que les effectifs présentés dans le graphique, lacunaires à cet endroit, biaisent notre vision de la réelle évolution des effectifs étudiants au Maroc. L’effectif des étudiants inscrits dans le privé nous est totalement inconnu (le chapitre 4 explore plus en détail cette question importante de l’émergence puis du développement rapide du marché privé de l’enseignement supérieur et de ses conséquences). Il nous est dès lors impossible de savoir si ces établissements forment une alternative à l’engorgement des universités publiques marocaines et constituent, ou non, une réponse satisfaisante en terme de qualité des enseignements dispensés.

Le caractère sélectif et irrégulier de l’offre d’études supérieures en France

La migration vers la France, mais aussi, nous l’avons vu, vers d’autres pays, constitue une alternative pour une partie significative d’étudiants marocains. Toutefois, la migration vers l’hexagone est conditionnée par les choix politiques de ce pays d’ouvrir largement ou étroitement ses frontières et ses formations supérieures aux étudiants étrangers.

Au lendemain de son indépendance, le Maroc avait besoin de former ses cadres. Des accords de coopération avec la France ont permis à plusieurs centaines d’étudiants marocains d’obtenir des bourses des deux gouvernements pour réaliser leur formation en France (Simon, 1997 ; Latreche, 1999).

À partir de 1970, les flux en direction de l’hexagone se sont amplifiés, débordant largement le cadre de la coopération officielle. C’est le début de l’ère de la “massification” des migrations étudiantes qui accompagne la “massification” de l’enseignement supérieur en France et au Maroc. Cette massification se lit sur les graphiques 1 et 2. Le royaume chérifien, confronté à un accroissement sans précédent de sa population, a besoin notamment d’enseignants et de cadres nombreux. Ne pouvant assurer leur formation, il encourage l’émigration

étudiante et poursuit sa politique d'attribution des bourses. Comme on l'a vu précédemment (*cf.* introduction générale) l'État français, de son côté, juge dangereuse, à partir du milieu des années 70, l'immigration des étudiants étrangers en provenance de ses anciennes colonies. Trop nombreux, ces étudiants étrangers ont été accusés par le ministre de l'enseignement de l'époque de faire décliner la qualité de l'enseignement supérieur français (Slama, 1999).

Entre 1984 et 1997, la volonté française de limiter les flux d'entrée des étudiants étrangers en provenance des pays du Sud s'observe à travers l'établissement de règles d'accueil de plus en plus sélectives. Les effectifs des étudiants étrangers en France, notamment marocains, stagnent puis s'effondrent. À cette dernière date, la proportion de la population étudiante étrangère était tombée à 8,5 % de la population totale universitaire, contre 14,1 % 13 ans plus tôt. Ce déclin est directement lié à la politique de restriction des entrées sur le territoire français.

Certains universitaires vont s'émouvoir de cette situation. Un ouvrage portant sur ce sujet prit d'ailleurs le titre très évocateur de *La fin de l'étudiant étranger* (Slama, 1999). Les élus politiques s'interrogent également⁹. À partir de 1998, ces réflexions sur les étudiants étrangers débouchent sur une nouvelle politique¹⁰. Il faut à présent attirer les jeunes talents étrangers afin d'améliorer la place de la France dans la compétition internationale. Bien que cette volonté d'améliorer l'accueil des candidats aux études supérieures en France ait été dénoncée par certains comme favorisant les étudiants en provenance des pays développés ou émergents au détriment des étudiants en provenance des autres pays (dossier de presse IEP de Paris, 2002), l'accroissement spectaculaire des effectifs étudiants marocains depuis 1998 montre que cette nouvelle politique française leur a visiblement été bénéfique.

Après l'année 2003, une nouvelle décroissance des effectifs marocains s'amorce. Ce nouveau mouvement indiquerait que de nouvelles mesures restrictives à l'égard des étudiants étrangers, ou du moins à l'égard des étudiants marocains, aient été établies. La lecture du tableau 2 (p. 38), qui présente l'évolution du nombre de visas délivrés par les représentations consulaires du ministère des Affaires étrangères

9) Un grand nombre de rapports commandés par le Parlement dénoncent la trop faible attractivité de l'hexagone à l'égard de l'immigration étudiante internationale : rapport Weil, 1997 ; rapport Prévost, mars 1999 ; rapport Dufourg, avril 1999 ; rapport Claeys, septembre 1999 ; rapport Cohen, juillet 2000...

10) Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale de l'époque, initiera cette nouvelle orientation.

au Maroc, permet de confirmer cette interprétation. Le nombre de visas délivrés pour « long séjour étude » diminue de façon quasi continue pour les Marocains depuis 2002, alors que celui de l'ensemble des visas augmente, ou diminue faiblement, sur la même période¹¹.

Tableau 2
Nombre de visas pour "long séjour étude"
demandé et délivré par les consulats français du Maroc de 1998 à 2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
Demandés par les candidats marocains	-	-	-	-	-	-	7 940	6 890
Délivrés aux candidats marocains	3058	-	-	9187	7328	5011	3836	4089
Délivrés aux candidats, monde entier	28951	-	-	57883	65017	69568	64045	61320

* Effectifs concernant uniquement les consulats de Rabat et de Casablanca, principaux consulats du Maroc ; - : donnée non obtenue.

Sources : MAE, Réseau Mondial Visa cité dans le rapport du Haut Conseil à l'Intégration, 2002-2004, et statistiques du Centre d'Études Français de Rabat, 2006.

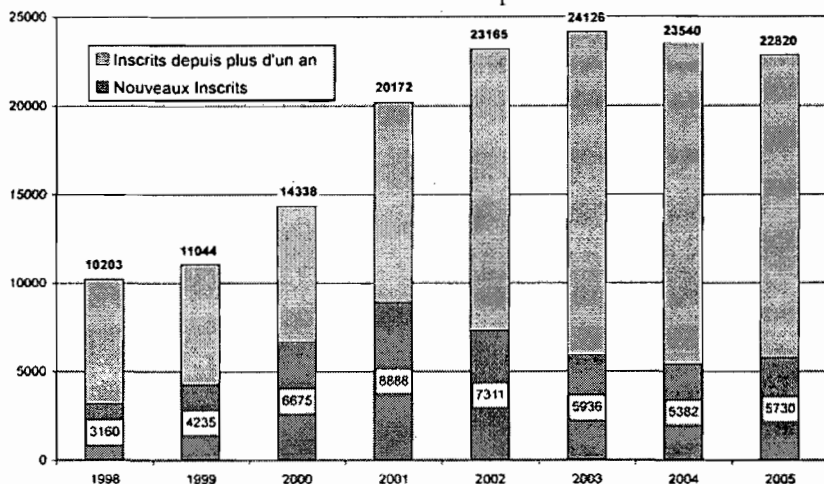
Face à la croissance continue et régulière de la demande d'études supérieures de la jeunesse marocaine depuis 1970, l'offre, alternativement "abondante" et "parcimonieuse" du premier pays étranger destinataire, la France, explique les oscillations de grande ampleur des effectifs marocains dans l'hexagone. Les changements de politiques d'accueil contraignent les candidats au départ à adapter en permanence leur projet de migration. Les politiques et les administrations chargées de les mettre en œuvre agissent sur les flux d'immigration de façon très puissante.

11) La baisse de près de 1 000 demandes de visas entre 2004 et 2005 s'expliquerait, selon des agents du ministère des Affaires étrangères, par l'établissement de l'obligation nouvelle de remplir le dossier administratif de demande par le biais d'un site Internet – outil auquel les Marocains ont naturellement moins accès – et non plus par l'intermédiaire des guichets des consulats. En effet, les Centres pour les Études en France (CEF, dont celui de Rabat, mis en place pour la rentrée 2005-2006), délivrent les dossiers par voie électronique, et les transmettent, avec leurs avis, aux universités. Cette procédure est inspirée du CELA (Centre d'évaluation linguistique et académique) mis en place en Chine et qui a permis « de contrer dès l'origine la transmission des dossiers à risque car cette procédure, dont la France s'inspire pour d'autres pays, constitue un excellent filtre » (Cérisier ben-Guiga et Blanc, 2005 : 27).

II – 1998 – 2005. ÉMERGENCE PUIS EFFACEMENT D’UNE NOUVELLE POPULATION D’ÉTUDIANTS : LA MIGRATION MAROCAINE MISE À L’ÉPREUVE

Pour cette période récente, les riches bases de données du ministère français de l’Éducation nationale permettent de nous pencher plus finement sur les étudiants marocains émigrés inscrits dans les universités publiques (ces derniers formant l’essentiel de la population étudiante expatriée¹²)¹³.

Graphique 3
Évolution des effectifs des EME,
dont les nouveaux inscrits de l’année : 1998–2005.
Université France métropolitaine



Source : d’après DEP-MEN, 2006.

12) Les fichiers du MEN excluent en effet les étudiants inscrits dans les formations supérieures privées ou ne relevant pas du domaine de l’Université (tels que, par exemple, les BTS dépendant des lycées). Toutefois, ce biais est minimisé par la faible part relative que représentent les étudiants marocains émigrés dans ces structures. Ces effectifs formeraient, à la fin des années 1990, moins de 10 % de la population étudiante émigrée marocaine (Borgogno *éd.*, 1995, 1996 et 1998).

13) Nous exposons dans les pages qui suivent les résultats, à notre sens, les plus significatifs et présentés de la façon, nous l’espérons, la plus simple de notre analyse des fichiers SISE. Ces derniers sont issus d’une étude statistique plus fouillée qui a eu recours à l’analyse multivariée et notamment à l’analyse factorielle. Le but était à la fois d’affiner et de confirmer certaines pistes d’interprétations entrevues, quand elles pouvaient l’être. Le nombre important de traitements, les résultats parfois redondants et la complexité d’interprétation de certaines lectures statistiques nous ont conduit à trouver peu pertinente leur présentation dans cet ouvrage.

Entre 1998 et 2003, la population universitaire des étudiants marocains émigrés a, comme l'indique le graphique 3, plus que doublé, passant de 10 200 à près de 24 200 individus. C'est le résultat, comme nous le verrons plus loin, non seulement d'un allongement des durées de séjour étudiant, mais aussi et surtout d'un puissant accroissement des flux d'entrants entre 1998 et 2001. Sur cette période, le volume des nouveaux inscrits a en effet plus que triplé. Ces nouveaux inscrits ont, de ce fait, représenté certaines années près de 50 % de la population totale des étudiants marocains émigrés.

Après 2003, comme nous l'avons repéré précédemment, l'effectif des étudiants marocains cesse de croître et amorce un léger repli. Cette évolution à la baisse est l'expression d'une nouvelle rupture migratoire. La lecture de la courbe des nouveaux inscrits indique une diminution des flux entrants dès la rentrée 2002. Ces mouvements considérables des effectifs à la hausse puis à la baisse sont, nous l'avons vu, en partie la conséquence des politiques françaises à l'égard de l'immigration, mais ces changements d'ordre quantitatif sont aussi liés à des transformations de type qualitatif. L'étude des caractéristiques démographique, sociale et universitaire des populations marocaines nous aide à mieux comprendre ces brusques "retournements" migratoires.

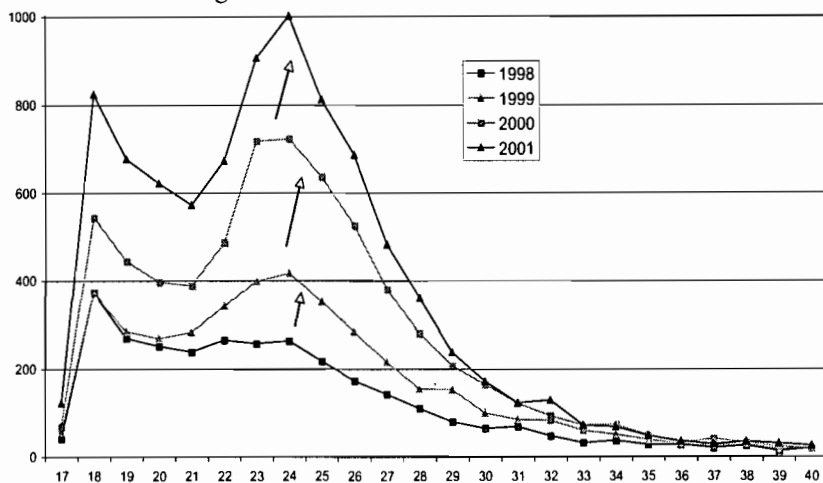
Pour rendre compte de l'évolution, dans le temps, de notre population, nous nous intéresserons, dans la suite de ce chapitre, essentiellement aux "flux" et non plus aux "stocks" de la population des EME, c'est-à-dire aux nouveaux inscrits de chaque année. Ce sont les changements de profil de ces derniers qui expriment en effet le mieux, selon nous, l'évolution des stratégies étudiantes initiées au Maroc.

II – 1 – L'arrivée puis le reflux d'une population plus âgée, plus masculine et aux origines sociales plus modestes

L'évolution selon l'âge

En 1998, les nouveaux arrivants étaient plutôt jeunes : les plus représentés avaient 18 ans, et un étudiant sur deux avait au plus 22 ans. L'effectif des nouveaux inscrits par âge diminue de façon très régulière au fur et à mesure que l'âge s'accroît (graphique 4). Les trois années suivantes, les nouveaux inscrits, de plus en plus nombreux, se sont éloignés rapidement et de façon très spectaculaire de ce premier profil par âge.

Graphique 4
Âge des nouveaux inscrits de 1998 à 2001



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

L'examen du graphique permet d'observer l'émergence puis l'affirmation d'un nouveau pic démographique, que l'on peut situer autour de la classe d'âge des 23-25 ans. La plus grande ouverture du territoire français aux étudiants étrangers a donc été profitable, durant cette période, aux tous jeunes bacheliers marocains, plus nombreux, mais plus encore aux Marocains plus âgés ayant déjà réalisé un premier ou un début de deuxième cycle universitaire au Maroc. La répartition par cycle indique en effet le doublement de la part des deuxièmes cycles, passant de 20 % à plus de 40 % des nouveaux entrants entre 1998 et 2001, au détriment des premier et troisième cycles.

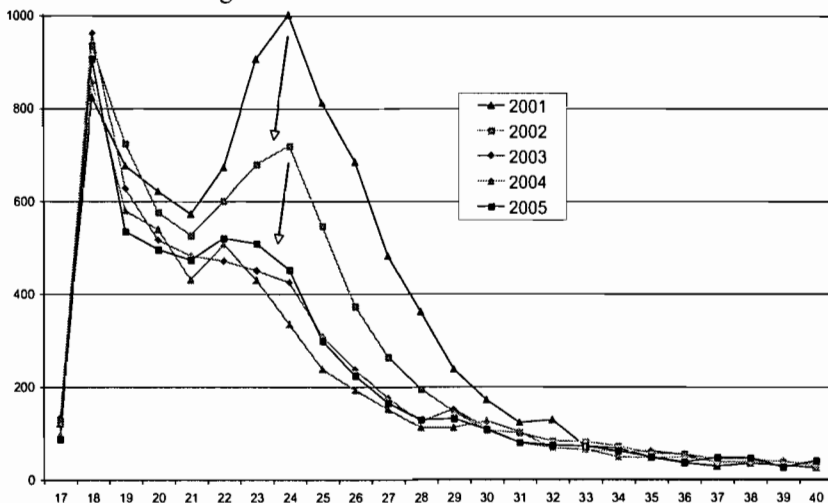
Tableau 3
Répartition par cycle des EME nouveaux inscrits entre 1998 et 2005 (en %)

Cycle	1998	2001	2005
0*	4,5	2,4	5,4
1	37,9	32,1	37,7
2	20,0	40,4	26,2
3	37,5	25,1	30,7
Total	100,0	100,0	100,0

* Formation d'une année permettant l'obtention d'une équivalence du Baccalauréat français autorisant l'entrée à l'université française l'année suivante. En 2005, ce cycle 0 renfermait aussi les non-réponses de la variable.
Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Après 2001, période où décline l'immigration étudiante, on constate que les effectifs des nouveaux inscrits de plus de 21 ans diminuent plus rapidement que les effectifs des plus jeunes (graphique 5).

Graphique 5
Âge des nouveaux inscrits de 2001 à 2005



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

L'émigration massive de jeunes gens plus âgés issus d'un premier cycle universitaire marocain s'est donc progressivement enrayée après 2001. La répartition par cycle confirme la réduction de la part des nouveaux entrants s'inscrivant directement dans un deuxième cycle en France, de 40,4 % en 2001, à 26,2 % en 2005.

L'évolution selon le sexe

Tableau 4
Répartition des nouveaux inscrits selon le sexe (en %)

Sexe	1998	2001	2005
Masculin	62,4	71,6	60,7
Féminin	37,6	28,4	39,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : d'après DEP-MEN, 2006.

En 1998, six nouveaux arrivés sur dix étaient des garçons. Ce déséquilibre au profit du sexe masculin peut se comprendre pour une partie de la population marocaine au moins où l'investissement scolaire des familles était – et reste, dans une bonne mesure – davantage porté sur les garçons que sur les filles. Cet attachement différentiel est surtout rencontré chez les catégories populaires et traverse les classes moyennes marocaines¹⁴. La proportion de garçons dans la population d'EME semble augmenter en corrélation avec la proportion croissante d'étudiants issus des classes populaires¹⁵. De 1999 à 2001, cette surreprésentation masculine des étudiants expatriés s'est accrue de dix points, pour atteindre sept nouveaux inscrits sur dix en 2001. Puis, le sex-ratio des nouveaux flux a baissé à nouveau jusqu'en 2005, pour retrouver le niveau de six étudiants sur dix. Cette hausse puis cette baisse suggèrent que se sont opérés un renforcement puis un affaiblissement de l'émigration d'étudiants issus des couches moyennes et populaires marocaines. L'examen de l'évolution du recrutement social des étudiants confirme cette hypothèse.

L'évolution selon l'origine sociale

La Profession et Catégorie Sociale (PCS) des parents de l'étudiant est une variable assez peu renseignée dans les dossiers d'inscription, puisque 30 % à 38 % des étudiants marocains n'ont pas rempli le cadre du formulaire dévolu à cette réponse (tableau 5). Nous nous permettons cependant de présenter le traitement de cette variable car, plus que l'effectif, c'est la répartition des PCS et davantage encore l'évolution de cette répartition dans le temps qui apporte ici l'information importante et intéressante. C'est en effet l'évolution au fil des années de la pondération des différentes catégories sociales qui permettent d'apprécier l'élargissement ou la réduction du recrutement social des étudiants. S'il est difficile de soutenir l'hypothèse d'une répartition sociale des "non déclarants" identique à celle des "déclarants" – car il est en effet probable que les étudiants issus des classes moyennes et populaires occupent une place plus grande chez les premiers que chez les seconds –, il est en revanche plus aisé de soutenir l'hypothèse d'une évolution dans le même

14) Cette prédilection scolaire pour les garçons au détriment des filles tend cependant, selon plusieurs indices, à se réduire. Au Maroc, la proportion d'étudiantes des universités a ainsi régulièrement progressé, passant de 21 % du total des étudiants en 1980 à 45,4 % en 2004 (d'après annuaires statistiques du Maroc).

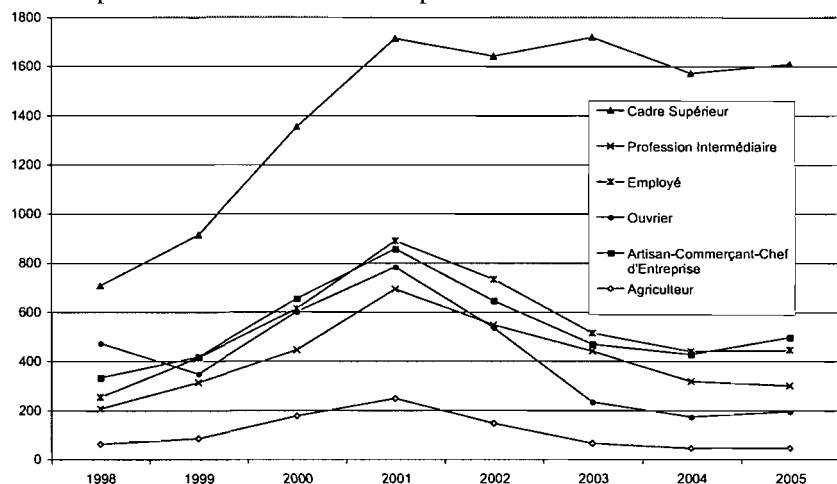
15) Le test de corrélation statistique entre le sexe et l'origine sociale le confirmera, dans notre analyse multivariée, pour ces différentes années. L'hypothèse avancée ici est donc vérifiée.

sens de la morphologie sociale des “non déclarants” et des “déclarants”. En plaçant notre regard sur le “film” et non sur la “photographie”, l’analyse de la variable PCS conserve toute sa pertinence.

En 1998, la population la plus représentée est celle des enfants des cadres supérieurs. Elle représentait alors plus d’un étudiant sur quatre (graphique 6 et tableau 5).

Graphique 6

PCS du parent chef de famille, déclarée par les nouveaux inscrits de 1998 à 2005



Source : d’après DEP-MEN, 2006.

Tableau 5

Répartition des nouveaux inscrits selon la PCS du parent chef de famille (en %)

PCS du parent chef de famille	1998	2001	2005
Agriculteur	1,9	2,8	0,8
Artisan, Commerçant, Chef d'Entreprise	10,5	9,6	8,6
Cadre	22,4	19,3	28,1
Profession Intermédiaire	6,5	7,8	5,2
Employé	8,0	10,0	7,8
Ouvrier	14,9	8,8	3,4
Sans Activité, Chômeur	5,4	11,0	8,4
Non précisé	30,3	30,7	37,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : d’après DEP-MEN, 2006.

Les trois années suivantes, malgré un gonflement de son effectif, cette catégorie s'est légèrement réduite en proportion, au profit de l'accroissement encore plus élevé de toutes les autres catégories de la société marocaine. La migration vers la France, qui concernait surtout l'élite marocaine, s'est, entre 1998 et 2001, largement démocratisée.

Après 2001, ce mouvement s'est enrayé. Les effectifs des jeunes gens issus des classes moyennes et populaires ont largement diminué. La population des enfants de cadres, quant à elle, n'augmente plus en volume, mais contrairement aux autres catégories sociales, celle-ci est renouvelée.

La lecture de l'évolution du recrutement social des étudiants marocains éclaire les transformations de la structure démographique des étudiants, et réciproquement.

L'ouverture, à partir de 1998, du territoire français à l'immigration étrangère a été profitable à une nouvelle population issue des classes moyennes et populaires marocaines. Cette population d'étudiants issue de ces catégories est à la fois plus âgée et plus masculine. Ces étudiants émigrent en France pour compléter un cursus réalisé au Maroc, ce qui leur ouvre en partie la possibilité de décrocher un diplôme français plus valorisant que celui qu'ils auraient pu obtenir au Maroc au même niveau.

La forte diminution des effectifs après 2001 correspond au repli de cette population particulière. Les conditions d'émigration de cette population vers la France ne sont visiblement plus favorables. Notons que le durcissement de celles-ci touche aussi la population issue de la catégorie des cadres supérieurs qui ne s'accroît plus en termes d'effectifs.

Ces transformations profondes et rapides des profils démographiques et sociaux des jeunes marocains interviennent-elles sur le choix des études ?

II – 2 – Des choix d'études pragmatiques en rapport avec l'évolution du marché de l'emploi marocain

En 1998, les étudiants marocains sont présents dans toutes les formations proposées par les universités françaises. Rassemblées en grandes disciplines, les sciences économiques et la gestion intégraient près du quart des effectifs (24,7 %), suivies par les sciences humaines,

les lettres et les langues (19,2 %) puis, à égalité (un peu plus de 15 %), les sciences technologiques et de l'ingénieur et les sciences médicales et pharmaceutiques, indiquant déjà la grande variété des orientations (tableau 6). Les trois années suivantes, le formidable accroissement des nouveaux inscrits touche tous les cursus (graphique 7).

Tableau 6
Répartition des nouveaux inscrits selon leur discipline d'inscription (en %)

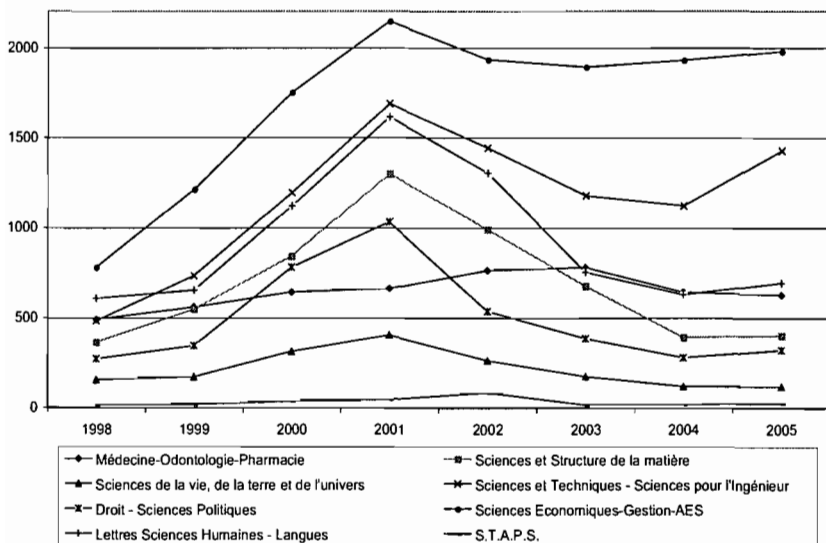
Discipline	1998	2001	2005
Médecine – Odontologie – Pharmacie	15,5	7,5	11,0
Sciences et Structure de la matière	11,5	14,6	7,0
Sciences de la vie, de la terre et de l'univers	4,8	4,5	2,0
Sciences et Techniques – Sciences pour l'Ingénieur	15,3	19,0	24,9
Droit – Sciences Politiques	8,5	11,6	5,6
Sciences Économiques – Gestion – AES	24,7	24,1	34,5
Lettres Sciences Humaines – Langues	19,2	18,1	12,1
S.T.A.P.S.	0,4	0,5	0,4
Total	100,0	100,0	97,6

Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Il est important de remarquer le maintien au premier rang des préférences pour les sciences économiques et de la gestion et le renforcement des choix pour les sciences et technologies de l'ingénieur, qui rassemblent à eux deux plus de 43 % des nouveaux inscrits de 2001. Ces formations présentent le caractère commun de déboucher en grande partie sur des métiers appartenant au monde de l'entreprise (comptable, informaticien, ingénieur d'étude...). À l'inverse, les disciplines comme les sciences humaines et sociales, les lettres, les langues, et plus encore la médecine et la pharmacie, enregistrent des accroissements beaucoup moins marqués en terme d'effectifs (graphique 7) et une diminution de leur représentation (tableau 6). Ces formations, souvent plus longues, ouvrent davantage sur les métiers de la fonction publique, de l'enseignement ou de la santé publique. Ces nouveaux choix disciplinaires doivent selon nous être rapprochés de la situation du marché de l'emploi au Maroc (cf. chapitre 4). Ce pays traverse,

ces dernières années, une crise de l'emploi particulièrement sévère. La fonction publique, premier employeur par le passé, ne recrute plus autant. Le développement accéléré de la libéralisation de l'économie marocaine, impulsé par les bailleurs de fond internationaux, tend à restreindre la place du secteur public au profit du secteur privé. Les choix de formation des étudiants marocains en direction des emplois de l'entreprise privée sont donc en phase avec la nouvelle réalité marocaine. On comprend d'autant mieux ces inclinaisons qu'elles sont en grande partie, entre 1999 et 2001, le fait d'étudiants issus des familles financièrement peu dotées des classes moyennes et populaires. Le "retour sur investissement" rapide d'une migration universitaire vers la France constituerait un facteur explicatif fort dans le choix des disciplines.

Graphique 7
Discipline d'inscription des nouveaux inscrits de 1998 à 2005



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Après 2001, l'ensemble des formations est touché par le repli quantitatif des étudiants. Toutefois, elles le sont de façon très inégale. Les formations en sciences économiques et gestion ainsi qu'en sciences et technologies de l'ingénieur "résistent" particulièrement bien à cette baisse. Cela se traduit par un accroissement de leur représentation chez les nouveaux inscrits. En 2005, ce sont trois nouveaux étudiants sur cinq qui sont inscrits dans l'une ou l'autre de ces formations, contre deux

étudiants sur cinq en 2001. Ainsi, malgré la réduction de la part des étudiants issus des classes moyennes et populaires, les choix stratégiques en faveur des formations ouvrant davantage aux métiers de l'entreprise se sont renforcés. Cette tendance indique que les difficultés du marché de l'emploi marocain (et probablement aussi français) préoccupent aujourd'hui davantage jusqu'aux classes supérieures marocaines.

L'évolution singulière, voire paradoxale, des disciplines médicales tout au long de la période – accroissement modéré des effectifs au moment du boom démographique puis maintien d'un léger accroissement pendant la décrue des effectifs totaux étudiants – indique pour sa part la présence d'une tradition de formation en France suivie par des étudiants issus d'une élite marocaine relativement bien protégée des aléas des politiques et des marchés de l'emploi français et marocains.

L'examen des transformations rapides des structures démographiques et sociales des EME et de l'évolution des choix des cursus universitaires montre la grande réactivité des populations migrantes aux changements des politiques migratoires et des conjonctures économiques. Qu'en est-il de leurs capacités d'adaptation en termes d'implantation géographique et de durée de séjour ?

II – 3 – Des lieux d'implantation et des durées de séjour adaptés aux contraintes

Une déconcentration spatiale des lieux d'étude

Les étudiants marocains émigrés sont présents dans toutes les universités de l'hexagone ; cependant, la répartition de cette population est très inégale. Tout au long de la période 1998-2005, une grande partie des migrants se concentre en Île-de-France, où près d'un étudiant marocain nouvellement entré sur trois est inscrit. Les grandes universités de province, comme Montpellier, Lille ou Bordeaux, recueillent le deuxième gros contingent d'étudiants marocains. Ces disparités géographiques s'observent également pour la population des étudiants français. Toutefois, en examinant d'un peu plus près les données, nous remarquons que cette concentration géographique des Marocains s'est transformée au cours du temps.

L'évitement de Paris comme lieu de réalisation des études – entre 1998 et 2001 la capitale ne retient que 8,7 % des nouveaux inscrits contre 12,6 % trois ans plus tôt – et l'attractivité grandissante des universités de la banlieue parisienne (les académies de Créteil et Versailles

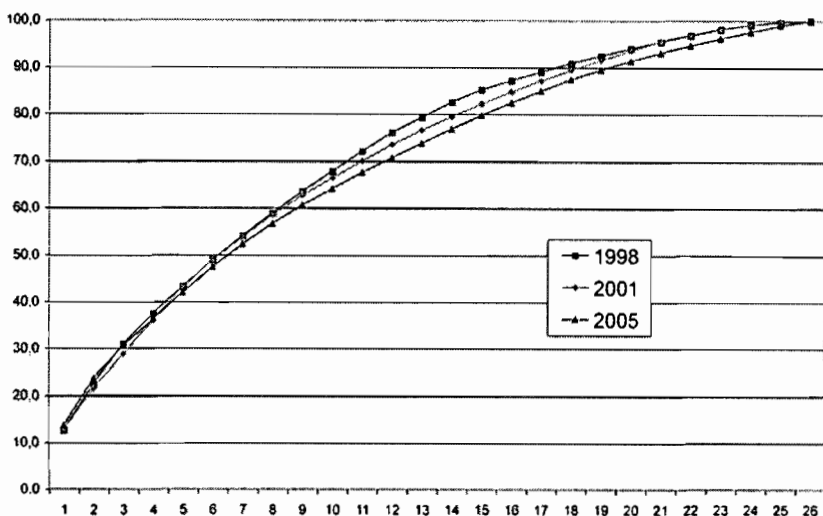
attirent 20,2 % des nouveaux EME en 2001, contre 11,3 % en 1998) pourraient s'expliquer pour des raisons financières – les nouveaux étudiants de cette première période seraient moins bien dotés que leurs aînés –, mais aussi pour des raisons de sélection : les nouveaux étudiants présenteraient de moins bons dossiers que leurs aînés aux universités parisiennes, réputées plus sélectives qu'ailleurs (Borgogno *éd.*, 1995, 1996 et 1998). Après 2001, le phénomène géographique s'inverse. Paris attire à nouveau une part plus importante des nouveaux inscrits alors que sa périphérie en attire moins. Le retour à un rétrécissement du recrutement social de la migration étudiante marocaine au profit des enfants de cadres pourrait constituer un des facteurs explicatifs de ce mouvement de balancier.

Hors de l'Île-de-France, on remarque que, entre 1998 et 2001, les Académies qui ont connu les accroissements les plus élevés d'étudiants (supérieurs à l'augmentation moyenne de 34,5 % sur cette première période) sont, pour la plupart d'entre elles, les Académies de la moitié ouest de la France : Rouen, Caen, Rennes, Nantes, Poitiers, Bordeaux. Pour la plupart d'entre elles, ces régions ne sont pas les régions traditionnelles d'installation des Marocains dans l'hexagone. L'implantation historique des Marocains se situe dans les régions de l'Est, anciens bassins d'emplois industriels et grands recruteurs de travailleurs immigrés des années 1950 à 1974. Cet élargissement géographique des aires d'implantation des étudiants marocains entre 1998 et 2001 indique le caractère pionnier de cette génération d'étudiants. Ils sont capables de s'éloigner de la famille marocaine installée en France et de séjourner sur ces nouveaux lieux pendant le temps des deux à trois années d'études qu'ils réalisent en moyenne à l'Université française. Cette capacité à s'installer ailleurs que sur le territoire d'implantation de l'ancienne migration en France peut être rapprochée du mouvement de redéploiement international de la migration marocaine observée ces dix dernières années. Cette nouvelle génération de migrants exprime ses facultés d'innovation.

Entre 2001 et 2005, les nouveaux arrivants ne confirment ni n'infirmement l'expansion géographique vers l'Ouest de l'hexagone. Le point de chute des nouveaux étudiants semble, pour cette période, davantage aléatoire. Le calcul des indices statistiques de concentration indique bien toutefois que la tendance générale sur toute la période observée de 1998 à 2005 est à la déconcentration spatiale des implantations étudiantes (graphique 8, p. 50). En 1998, par exemple, les quatorze

premières universités d'accueils rassemblaient encore 82,5 % des nouveaux inscrits contre 76,8 % en 2005.

Graphique 8
Courbes de concentration des nouveaux inscrits par académie



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

L'expansion géographique de la présence marocaine dans l'hexagone fait ici écho à l'expansion internationale des étudiants marocains signalée au début de ce chapitre. Elle confirme la grande souplesse d'adaptation des nouvelles générations aux contraintes d'accueil qu'elles rencontrent.

Des durées de séjours qui s'étirent puis se réduisent

La variable de "l'année de première inscription à l'université" permet de repérer, d'un fichier annuel à l'autre, l'effectif restant de la promotion pour chaque année supplémentaire passée, et de reconstituer ainsi "l'extinction" d'une cohorte d'étudiants. Le tableau 7 présente, pour chaque promotion ramenée à l'effectif de 100 étudiants l'année d'inscription, les sept cohortes des migrants marocains entrées pour la première fois entre 1998 et 2004 dans une université française. Les graphiques 9 et 10 figurent les courbes de "survie", ou courbes de séjour, issues des données du tableau.

Tableau 7
Proportion des étudiants marocains expatriés, demeurant à l'université
l'année suivante (base 100 : l'année de première inscription)

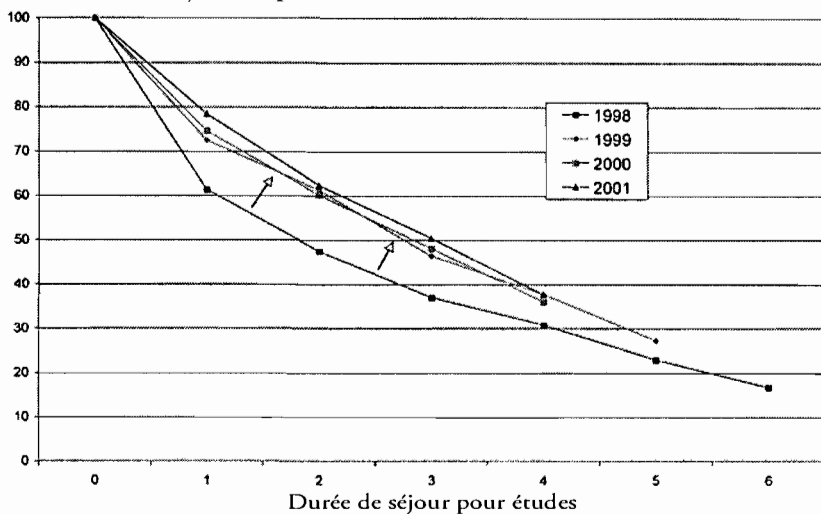
Année d'arrivée	Durée de séjour pour études						
	0	1	2	3	4	5	6
1998	100	61,3	47,4	37,0	30,8	22,9	16,7
1999	100	72,4	61,2	46,4	37,7	27,2	
2000	100	74,5	60,1	48,1	36,0		
2001	100	78,3	62,3	50,4	37,6		
2002	100	75,9	58,8	46,0			
2003	100	69,0	49,6				
2004	100	66,1					

Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Le tableau 7 et le graphique 9 (p. 52) montrent ainsi l'extinction relativement rapide de la promotion 1998 puisque, à la fin de la première année, il ne reste plus que 61 étudiants, sur 100 initialement, qui poursuivent une deuxième année d'études. Deux étudiants sur cinq ont donc clos leurs études à l'université française au terme, ou au cours, de leur première année d'implantation. Au début de la troisième année de séjour, il reste moins de la moitié de la promotion initiale (47,4 %), au début de la 5^e année, moins du tiers (30,8 %) ; et, au début de la 7^e année de séjour, soit à la rentrée 2005, il ne reste plus qu'un sixième des inscrits de 1998 (16,7 %).

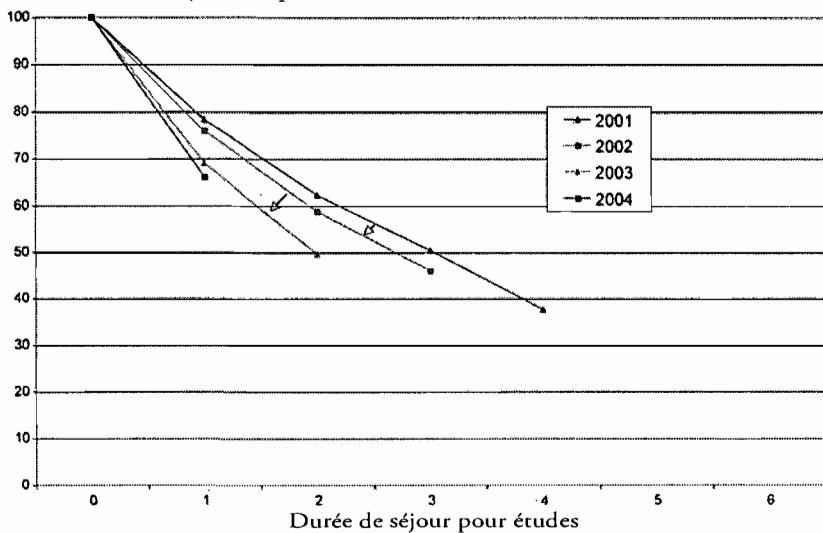
Les promotions des nouveaux inscrits, entrées en 1999, 2000 et 2001, ont au contraire connu des départs de l'université moins rapides que la promotion 1998. L'examen du tableau 7 et du graphique 9 permet de remarquer une amélioration quasiment continue du taux de rétention des étudiants marocains d'une cohorte à l'autre. Les arrivants en 2001 sont ainsi plus de 78 % à s'engager pour une deuxième année : soit un taux d'abandon deux fois moindre que celui des promotionnaires de 1998 ; et ils sont encore plus de la moitié à s'engager pour une 4^e année d'études, contre un peu plus d'un tiers seulement pour la promotion de 1998. L'élévation continue de la courbe de survie des promotions de 1999, 2000 et 2001 permet d'apprécier concrètement l'allongement progressif des durées de séjour de ces populations (graphique 9).

Graphique 9
 Courbes de séjour des promotions inscrites initialement de 1998 à 2001



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Graphique 10
 Courbes de séjour des promotions inscrites initialement de 2001 à 2004



Source : d'après DEP-MEN, 2006.

Les étudiants entrés à l'université française après 2001 sont, au contraire, engagés dans un processus de réduction de leur temps de présence. Le taux de rétention s'affaiblit d'une promotion à l'autre, comme on peut le lire sur le tableau et l'apprécier d'un coup d'œil sur le graphique 10 par l'abaissement continu des courbes de survie. Les arrivants de 2004 ne sont ainsi plus que 66,1 % à s'engager pour une deuxième année, contre 78,3 % chez leurs aînés de 2001.

Comment expliquer l'allongement progressif des séjours étudiants des promotions de 1998 à 2001 ? La population des entrants de 1998 était une population principalement inscrite en premier cycle, où le taux d'abandon, comme pour les Français, était élevé. Les entrants suivants, notamment ceux de 2001, étaient au contraire essentiellement inscrits initialement en deuxième cycle. On peut donc émettre l'hypothèse qu'étant plus âgés à leur entrée, s'étant déjà initiés aux difficultés d'une première vie étudiante au Maroc, et bien qu'appartenant à des catégories plus populaires qu'en 1998, ils se soient forgés les ressources nécessaires pour se maintenir plus durablement. Après 2001, la réduction progressive de la part des inscrits en deuxième cycle des trois promotions suivantes, au profit principalement des premiers cycles, pourrait expliquer le mouvement mécanique inverse de réduction de la durée des séjours étudiants. Mais l'explication, à ce niveau, est sans doute un peu courte.

Reste que cette lecture longitudinale que constitue le suivi des étudiants par cohorte d'inscription permet de mettre en évidence d'autres facteurs que ceux liés à la conjoncture (tels que, par exemple, les effets puissants des changements de la politique française à l'égard de l'immigration). Cette lecture des parcours indique notamment l'importance du passage du cap de la première année de séjour en France, de loin la plus "périlleuse" pour l'ensemble des étudiants émigrés.

CONCLUSION

Bien que très fortement soumise aux aléas des politiques d'immigration des pays d'accueil, la migration étudiante marocaine internationale, et plus particulièrement celle dirigée vers la France, est révélatrice des capacités d'adaptation de plus en plus élaborées des étudiants marocains. Le caractère de plus en plus performant de cette adaptation de la mobilité pour études est à rapprocher des transformations rapides

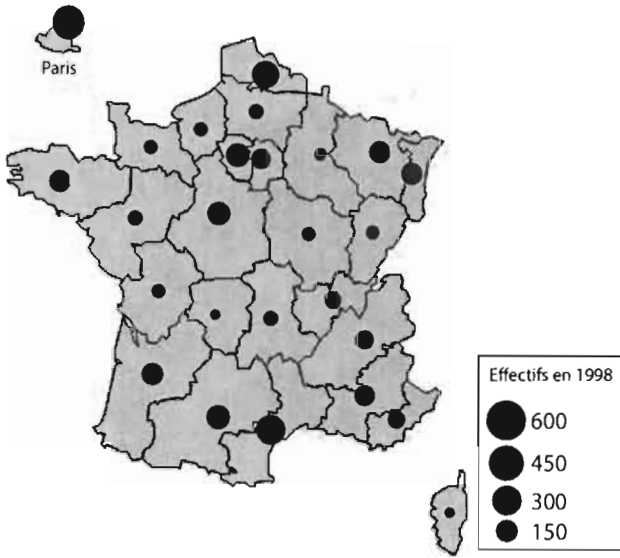
auxquelles a vraisemblablement été sujette la société marocaine ces dernières années. L'élargissement d'une classe moyenne, plus instruite et mieux assise économiquement que par le passé, a sans aucun doute favorisé l'émigration d'un plus grand nombre d'étudiants, mieux préparés et mieux soutenus par leurs familles, à partir de 1999 notamment. Les transformations économiques du pays ont aussi fortement influencé les projets migratoires. Les difficultés d'insertion dans le secteur public marocain expliquent probablement une orientation plus prononcée pour des études préparant davantage aux métiers liés au secteur privé (économie, gestion, sciences de l'ingénieur...). Ces choix sont à la fois ceux des étudiants entrés avant 2002 : plus âgés, déjà formés aux études supérieures au Maroc et donc déjà initiés aux difficultés du monde universitaire ; mais ces orientations sont aussi celles des étudiants entrés après 2001, plus jeunes et en bonne partie issus des catégories sociales supérieures marocaines. Ce qui semble bien confirmer que se jouent au Maroc des changements importants et rapides de l'économie, mais ce qui exprime aussi la puissante réactivité des familles marocaines dans la construction des stratégies d'études et de migration de leurs enfants.

L'ampleur et le rôle central joué par les mobilités permettent aujourd'hui de penser la reproduction de la société marocaine comme s'élaborant, grâce aux migrations, dans un espace plus large que le territoire marocain. La société au Maroc est de plus en plus une société nationale extravertie. Cette circulation internationale des Marocains organisatrice du fonctionnement de tout un pays forme une question de recherche des plus intéressantes. Elle doit nous permettre de reconsidérer, à cette occasion, les concepts de "globalisation" et de "mondialisation" autrement que sous des angles strictement économique et théorique en intégrant les dimensions des dynamiques de populations et de leurs ressorts sociologiques. Cette lecture à la fois plus pragmatique et plus élargie est mieux à même de rendre compte des transformations à l'œuvre du monde contemporain. Le segment migratoire de la population étudiante marocaine, bien que constituant une petite population, forme selon nous un vecteur d'analyse et un des révélateurs du fonctionnement et de la dynamique de la société marocaine d'aujourd'hui.

ANNEXE

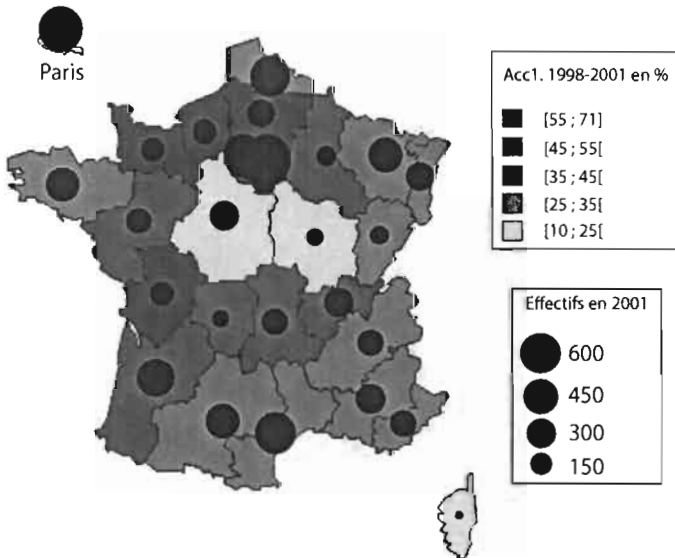
Carte 1

Nouveaux inscrits marocains par académie en 1998



Carte 2

Nouveaux inscrits marocains par académie en 2001
et leur accroissement entre 1998 et 2001



Carte 3
Nouveaux inscrits marocains par académie en 2005
et leur accroissement entre 2001 et 2005

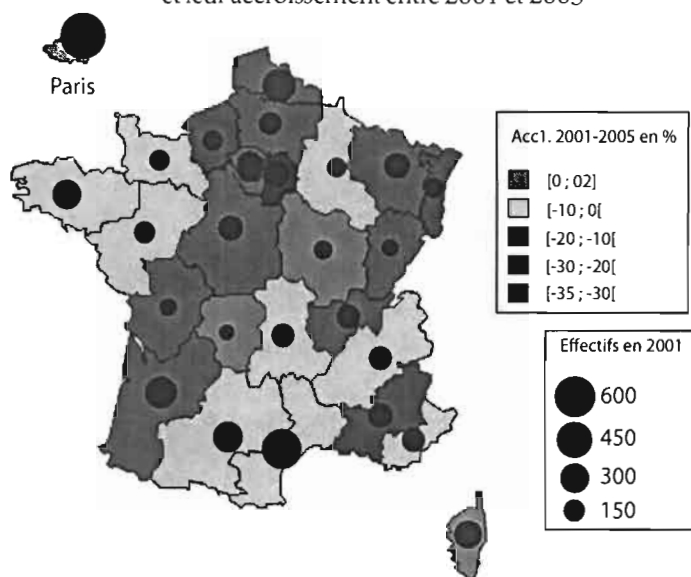


Tableau 8 (données de la Figure 1)
 Évolution des effectifs étudiants marocains en France : 1971–2005.
 Université France métropolitaine

	EME+EMF	EMF	EME
1970			
1971	2471		
1972			
1973	6427		
1974	7382		
1975	8094		
1976	9494		
1977	11732		
1978	13948		
1979	15860		
1980	17293		
1981	18437		
1982	22622		
1983	24496		
1984	25778		
1985	25297		
1986	23718		
1987	23070		
1988	23975		
1989	25834		
1990	25896		
1991	24036		
1992	22255		
1993	20274		
1994	18488		
1995	17084		
1996	16064		
1997	15546		
1998	16024	5821	10203
1999	17889	6845	11044
2000	21338	7000	14338
2001	26069	5897	20172
2002	28554	5389	23165
2003	29044	4918	24126
2004	28142	4602	23540
2005	27087	4267	22820

Source : MEN-DEP

Tableau 9 (données de la Figure 2)
Évolution des effectifs étudiants au Maroc : 1970–2005

	Public + Privé	Public	Privé
1970	16097		
1971			
1972			
1973	25525		
1974			
1975	39040		
1976	48196		
1977	67863		
1978	77903		
1979	92536		
1980	106496		
1981	119510		
1982	106513		
1983	120605		
1984	149502		
1985	161637		
1986	170563		
1987	189422		
1988	205873		
1989	215991		
1990	224999		
1991	239099		
1992	254993		
1993	258205		
1994	266032		
1995	270013		
1996	273108		
1997		266507	8500
1998		273457	9266
1999		273205	10146
2000		285585	11519
2001		288319	13426
2002		298669	15483
2003		297321	17558
2004		306741	19215
2005		305000	

Source : *Annuaire statistique du Maroc*

Tableau 10 (données de la Figure 3)
 Évolution des effectifs des EME,
 dont les nouveaux inscrits de l'année : 1998–2005.
 Université France métropolitaine

	EME	EME Nv. Insc.
1998	10203	3160
1999	11044	4235
2000	14338	6675
2001	20172	8888
2002	23165	7311
2003	24126	5936
2004	23540	5382
2005	22820	5730

Source : MEN-DEP

Chapitre 2

Les conditions sociales de l'expérience migratoire : logement, ressources matérielles et emploi des étudiants marocains en France

Éric Lanoue

Les conditions matérielles de la vie étudiante ne semblent pas *a priori* de nature différente de celles vécues par des non étudiants. Comme tout le monde, ce que remarquaient à juste titre Claude Grignon, Louis Gruel et *al.*, les étudiants subissent « *les contraintes liées aux conditions de vie locales, comme le prix du logement... la restriction des choix imposée par l'offre (...)* » (Grignon et alii, 2000 : 15), soit un ensemble d'éléments communs à toute population. Cependant, si « *les étudiants ne campent pas en dehors de la société* », leurs genres de vie n'en demeurent pas moins spécifiques : « *la prolongation de la scolarité, le système exclusif d'obligations (...), la chronologie et le calendrier particulier qui leur sont attachés* » signent la pertinence d'un style de vie incomparable à celui des non étudiants (*ibid.*). Nous voudrions contribuer ici, à partir d'une observation des conditions matérielles de vie des étudiants marocains expatriés en France, à tester la pertinence d'une opposition, non pas entre les styles de vie des étudiants et des non étudiants, mais entre des styles de vie d'étudiants. Car "être étudiant" ne signifie pas grand-chose si le seul critère objectif d'élection est l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. En revanche, "être étudiant" signifie beaucoup quand, originaire d'une société d'Afrique du Nord comme le Maroc, on vient s'installer en France pour y commencer ou y poursuivre des études. En matière de logement, de ressources matérielles et sociales et du point de vue de la relation à l'emploi, en quoi la vie d'un étudiant marocain en France est-elle particulière ? Quels facteurs configurent cette vie étudiante sous l'angle de ses conditions matérielles et que révèlent-ils de la spécificité

de l'expérience migratoire des jeunes étudiants marocains – hommes et femmes – suivant une formation académique en France ?

Pour répondre à ces questions, nous sommes partis d'un postulat : les conditions de vie matérielles des étudiants marocains en France *informent* leur expérience migratoire, c'est-à-dire la dotent d'une forme, d'une structure et lui donnent une signification ; en retour, la spécificité de celle-ci – une migration de passage avec en ligne de mire l'obtention d'un diplôme – oriente les étudiants marocains vers des types de logement, des formes de soutiens et des recours à l'emploi particuliers. Ainsi, l'expérience de la mobilité pour études se lira ici au travers de ses conditions matérielles de réalisation. Mais il est préférable d'avancer que cette expérience, le plus souvent précaire et incertaine, se construit. Car, nous le verrons, même si elle paraît en partie prédéterminée par nombre de variables, entre autres le sexe et le milieu social d'origine, elle est ressentie de manière très inégale par les étudiants marocains en France. La raison de cette fragilité vient de ce que, pour la majorité d'entre eux (nous parlerons des exceptions), les conditions de la réussite dans l'enseignement supérieur ne sont pas au préalable réunies. Qu'elles ne le soient pas étonne peu ; que les étudiants marocains parviennent à les réunir, au prix d'un acharnement aux études, peut davantage surprendre.

Pour la majorité de ces étudiants – les données issues de l'enquête statistique et qualitative d'ARES le feront ressortir –, il n'existe pas de modèle migratoire pour études préconçu, mais un dessein partagé de trouver, sur la durée de leur parcours, des points d'ancrages solides structurant leur expérience de migrant. Au titre de ces points d'ancrage figurent le logement, des soutiens, des réseaux et des emplois. Nous montrerons comment ce dessein partagé de réussir des études sanctionnées par un titre valorisé au Maroc s'accompagne d'une mobilisation de ressources, d'une intégration privilégiée à certains réseaux et *a contrario* d'une émancipation d'autres réseaux, en particulier le réseau familial en France. Plus encore, nous tenterons de comprendre la force des contraintes qui influent sur la vie matérielle des étudiants marocains en France. Comment, sur le plan du logement, des ressources matérielles, de l'emploi évoluent-ils dans ces jeux de contraintes et d'influences, à la fois transportés du Maroc et découverts, puis subis en France ? Le profil sociologique des étudiants marocains et les ressources dont ils disposent déterminent leur projet de réussir leurs

études, un projet bien particulier puisque vécu, parfois enduré dans une société méconnue, voire hostile à certains égards.

I – ACCÈS AU LOGEMENT ET MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES ÉTUDIANTS MAROCAINS : LA QUÊTE D'UNE STABILITÉ¹

I – 1 – À l'arrivée en France, se loger

Quelques données liminaires suffisent pour apprécier, globalement, la situation des étudiants marocains vis-à-vis du logement à l'arrivée en France : moins d'un tiers d'entre eux bénéficie d'un logement fixe ; un autre tiers se contente d'un logement temporaire ; un étudiant marocain sur quatre doit trouver le plus vite possible de quoi se loger (tableaux 1, 2 et 3 en annexe). Certes, plus de la moitié dispose d'une famille en France (61 %), mais celle-ci les accueille de façon temporaire et les étudiants eux-mêmes ne souhaitent pas résider longtemps chez elle. Une majorité d'entre eux, y compris ceux qui bénéficient de relais familiaux en France, entreprend donc des démarches en vue d'obtenir un logement, de préférence grâce au Crous² et, dans une bien moindre mesure, auprès des agences immobilières ou par petites annonces. Certains tirent profit de leurs relations amicales, marocaines (8,1 %) ou françaises (1,4 %), ou globalement estudiantines (2,1 %). Dans ces conditions – et souvent par contrainte nous y reviendrons –, la chambre universitaire semble le logement le plus convoité et, pour une grande partie des étudiants les moins aisés, le plus positivement valorisé – l'appartement retenu depuis le Maroc par les parents ne concernant que les étudiants de milieu social aisé.

D'une manière générale, la situation vis-à-vis du logement – toujours à l'arrivée des étudiants en France – révèle de fortes disparités selon le sexe. Seul un cinquième des hommes peut compter sur un logement fixe, alors que près de la moitié des femmes en bénéficie.

1) Pour ne pas surcharger cette partie très fournie en données dans l'enquête ARES, nous avons sélectionné les principaux tableaux commentés, présentés en annexe de ce chapitre.

2) G. Vuilleter note que chaque Crous possède ses propres critères pour l'attribution des logements et que ces critères « ne sont pas toujours très clairs » (Vuilleter, 2005 : 125). Au niveau national et en 2005, 28 % des logements en résidence universitaire (34 318 chambres) étaient attribués aux étudiants étrangers. On peut noter, avec R. Yourc'h (2005), que les étudiants étrangers sont en général plus représentés dans les cités universitaires : 22,2 % contre 10,8 % de l'ensemble des étudiants.

Ce sont surtout les hommes qui partent en quête d'une chambre, d'un studio..., les femmes ayant, elles, davantage de points de chute familiaux en France. Corrélativement, les différences entre les sexes se constatent dans les modes de résidence : seuls 17,3 % des hommes logent chez leurs parents, contre 42,1 % des femmes. Davantage prises en charge par de la famille, celles-ci résident aussi davantage que les hommes en studio (16,8 % contre 14,9 %), en appartement (28 % contre 14,9 %) ou encore en maison individuelle (14 % contre 2,7 %). En matière de logement et quel que soit le mode de résidence, les femmes sont donc plus favorisées que les hommes.

Une mobilité résidentielle limitée, une résidence individuelle privilégiée

D'après leurs déclarations, près de deux tiers des 500 étudiants marocains interrogés changent au moins une fois de résidence au cours de leur séjour en France. Ainsi sont-ils les acteurs d'une mobilité résidentielle dont l'enquête statistique ARES a déterminé les dimensions ainsi que les deux principales tendances. D'une part, la mobilité résidentielle, demeure faible : si 60,3 % des étudiants marocains optent pour un second logement, moins d'un tiers en cherchent un troisième. Moins d'un dixième avaient, durant leur séjour, occupé un quatrième logement. Comme nous le verrons encore à l'examen des trajectoires des étudiants marocains en France (*infra*, chapitre 4), cette population connaît ainsi une "mobilité résidentielle" limitée et offre l'image d'une stabilité, du moins d'une recherche de stabilité géographique. D'autre part, la première tendance de cette mobilité résidentielle de faible ampleur, de la sorte limitée, s'effectue dans le sens de la recherche – de l'obtention – d'une chambre universitaire : ce type de logement, contrairement à tous les autres, attire 61,3 % des étudiants ayant opté pour une seconde résidence, contre 33 % en situation de première résidence en France. Délaissés, les autres types de logements – la chambre ou le studio, chez l'habitant ou chez un parent, le grand appartement ou la maison individuelle, le foyer ou le lieu de travail – font figure d'hébergement pour une petite minorité d'étudiants, à l'inverse de la chambre universitaire. La deuxième tendance propre à cette mobilité résidentielle réduite, et favorable à un *espace social universitaire*, montre que les étudiants passent d'un type collectif de résidence à un mode plus individuel. Ainsi, alors que la moitié d'entre eux résident seuls dans un premier temps, les trois quarts sont dans ce cas après

avoir changé de résidence. De plus, la proportion de ceux qui vivent avec leurs concitoyens ou, davantage encore, avec leurs parents, chute considérablement entre le premier et le second logement occupé : près de la moitié des étudiants habitent avec d'autres personnes dans leur premier logement (46,8 %), à peine plus d'un dixième (14 %) logent encore de cette façon dans leur seconde résidence.

Conditions et modes de logement : des situations contrastées d'une ville à l'autre

De nettes différences apparaissent quant aux conditions et modes de logement observés dans les villes de l'enquête ARES : Amiens, Bordeaux, Paris, Strasbourg et Toulouse. Globalement, comme on l'a vu, les étudiants bénéficient dans leur majorité d'un logement fixe ou temporaire. Cela se vérifie en particulier pour les étudiants d'Amiens et, plus encore, de Paris ; dans la capitale notamment, la majorité des étudiants interrogés déclarent avoir eu un logement fixe à leur arrivée. Toujours dans la capitale, moins d'un étudiant sur dix doit trouver un logement. Tel n'est pas le cas à Bordeaux, loin s'en faut, où la majorité des étudiants enquêtés sont contraints de trouver un logement lorsqu'ils arrivent, et, à un moindre titre, à Strasbourg et à Toulouse. Les étudiants arrivant dans la capitale ont davantage de famille que les étudiants des autres villes et sont aussi davantage hébergés par elle. Moins d'un tiers des étudiants marocains de Toulouse et d'Amiens, et moins d'un cinquième de ceux de Bordeaux et Strasbourg bénéficient de l'accueil de parents marocains en France. D'une ville à l'autre, les étudiants ne jouissent donc pas des mêmes conditions d'accueil. Parallèlement, les réseaux de relations diffèrent d'une ville à l'autre : ces réseaux, en particulier les réseaux parentaux, sont plus ou moins denses et les étudiants y recourent souvent au début de leur séjour, pour s'en émanciper relativement rapidement. Les étudiants marocains s'adaptent donc à des conditions d'accueil variables ; plus encore, leur capacité d'adaptation est un trait caractéristique de leur migration pour études en France.

Un regard sur les types de logement occupés et sur les modes de résidence des étudiants marocains à leur arrivée en France (tableaux 4 et 5 en annexe) apporte des informations complémentaires sur l'astreinte à rechercher un logement, inégalement partagée selon les données

recueillies dans les villes d'enquête. Globalement, la chambre universitaire est le type de logement le plus occupé (32,2 % des étudiants y résident à leur arrivée), devant le grand appartement, partagé avec des colocataires (21,8 %), le studio (15 %), la chambre ou le studio chez l'habitant (10,4 %), la chambre ou le studio chez des parents (6,1 %), ou la maison individuelle (5,6 %). Toutefois, des différences notables peuvent être constatées d'une ville à l'autre. La chambre universitaire est le premier type de logement occupé dès l'arrivée en France par les étudiants d'Amiens, de Bordeaux et de Strasbourg (respectivement 34,8 %, 35,2 % et 65,2 % d'entre eux³), mais il n'en va pas de même à Paris et à Toulouse où, proportionnellement, les étudiants marocains logent davantage en studio (plus de la moitié des étudiants à Toulouse, près d'un tiers à Paris) qu'en cité universitaire, laquelle attire un dixième seulement des étudiants résidant dans ces deux villes⁴. À Amiens, les étudiants marocains logent plus que dans les autres villes en grand appartement ou en maison individuelle ou encore en foyer. À Strasbourg, les étudiants résident majoritairement en cité universitaire, dans des proportions supérieures aux autres villes et, à la différence de celles-ci, jamais en maison individuelle. Les conditions dans lesquelles les étudiants marocains des différentes villes logent à leur arrivée en France sont donc très différentes – voire inégales – selon le type de logement occupé et le mode de résidence.

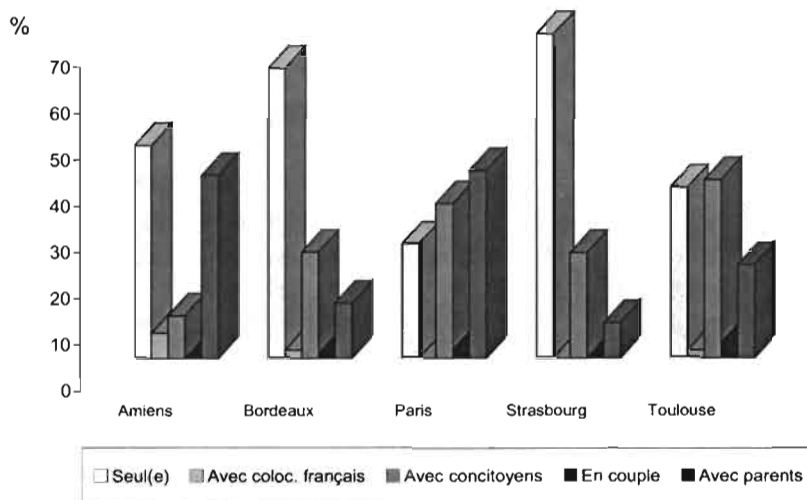
Deux villes comme Paris et Strasbourg offrent des exemples particulièrement contrastés – voire symétriquement inverses – quant aux modes de résidence retenus par les étudiants marocains à leur arrivée en France, en particulier selon qu'ils vivent seuls ou avec leurs parents (graphique 1). Aucun des étudiants enquêtés dans la capitale ou à Strasbourg n'a cependant déclaré vivre avec des colocataires français, à la différence des étudiants des autres villes. À Toulouse et à Amiens, les modes de résidence semblent plus nuancés et représentent un troisième cas : les étudiants résident moins seuls à leur arrivée en France

3) Mis à part Strasbourg, ces données sur l'accès aux chambres universitaires concordent globalement avec le mode de résidence des étudiants étrangers en général. Coulon et Paivandi (2005 : 73) notent par exemple que 37 % des étudiants étrangers non européens résident en chambre universitaire.

4) Comme nous l'avons suggéré dans la note 2, chaque Crous attribue une proportion particulière de chambres aux étudiants étrangers. Pour les villes qui nous intéressent ici, et selon Vuillelet (*op. cit.*, p. 125), ces proportions étaient les suivantes en 2005 : Amiens, 34 % ; Bordeaux : 24% ; Paris : 20 % ; Toulouse : 23 % (données manquantes pour Strasbourg).

mais habitent davantage avec des parents qu'à Bordeaux et Strasbourg ; les "toulousains" résident plus que dans toutes les autres villes avec des concitoyens et/ou en couple.

Graphique 1
Mode de résidence des étudiants à leur arrivée en France,
par ville d'enquête



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Les données relatives aux modes de résidence mettent en évidence une très forte hétérogénéité entre les villes d'enquête, du point de vue des conditions de logement, des ressources mobilisables et effectivement mobilisés par les étudiants à leur arrivée en France. L'inégalité des conditions d'accueil en matière de logement est en partie structurelle : le parc des chambres universitaires s'offre inégalement d'une ville à l'autre aux étudiants et – sauf exception comme ce fut le cas à Bordeaux, en 2001, où ils menèrent une lutte (*cf.* encadré, *Campus ou camping ?*) – cela les contraint à recourir à d'autres types de logement, ou plus rarement à changer de ville de destination. Les réseaux et ressources mobilisés ici et là pour obtenir un type de logement correspondant à un mode distinctif de résidence dépendent à la fois de la situation socio-économique des parents au Maroc et du tissu social, étendu ou restreint, de la famille sollicitée en France.

Encadré 1

Campus ou camping ?

Une lutte pour le logement menée par les étudiants marocains à Bordeaux.
Repères chronologiques, octobre-novembre 2001

Octobre

Lundi 15

Soixante-dix étudiants étrangers, en majorité des Marocains de 2^e et 3^e cycles universitaires et quelques Tunisiens, occupent les locaux du Crous dans le centre-ville bordelais et envisagent de passer la nuit devant le Crous. Ils demandent à être reçus par le directeur du Crous. En réponse, les CRS chargent. Bilan : un étudiant blessé se rend par ses propres moyens aux urgences hospitalières. Les étudiants mettent leur menace à exécution et dorment devant le Crous dans la nuit du 15 au 16.

Mardi 16

Le rectorat de l'université de Bordeaux héberge les étudiants sans-logis dans la Maison des activités culturelles (MAC, campus de Talence), avec possibilité d'aller travailler au village universitaire le plus proche. Une demi-douzaine de jeunes filles est logée au village universitaire. Le porte-parole des étudiants sans logis, un Marocain étudiant en DEA micro-électricité, déclare à un journaliste de *Sud-Ouest* : « *la rentrée théorique a bien eu lieu, mais la rentrée pratique, c'était pas ça du tout. Certains d'entre nous ont dormi dans les salles télé ou les cuisines des Cités U, dans les gares ou chez des copains, à 4 ou 5 dans des piaules de 10 m²* ». Les étudiants n'ayant pas trouvé de chambre universitaire faute d'avoir fait une demande *ad hoc* dans les temps impartis seraient au nombre de 200. Seuls 59 % des étudiants étrangers qui en font la demande obtiennent une chambre en village universitaire ; l'agglomération bordelaise offre en moyenne moins de logements aux étudiants par rapport aux autres agglomérations françaises.

Le porte-parole des étudiants dénonce la discrimination dans l'accès au logement privé (« *quand j'ai téléphoné, la chambre n'était pas libre, quand mon copain David, un Français, a téléphoné, elle était disponible* ») et les tracas administratifs dont sont victimes les étudiants étrangers (« *on ne peut pas obtenir de permis de séjour sans carte d'étudiant et vice-versa* »).

Vendredi 19

Des étudiants sans logement campent devant le Crous tandis que d'autres, une bonne centaine, s'entassent à la MAC avec des matelas dans des conditions d'hygiène déplorables.

Samedi 20

Malgré l'assurance d'une "solution définitive" rapidement trouvée au problème, arrachée par le président de l'UNEF auprès des élus et des autorités locales, les étudiants continuent de loger à la MAC. Le Crous lance un appel à solidarité en direction de la population bordelaise pour loger provisoirement ces étudiants ou leur proposer une chambre en location. Les 5 000 chambres du Crous sont loin de suffire et la liste d'attente en logement HLM est longue.

Jeudi 25

Le Crous débloque une cinquantaine de logement, or les étudiants sans-logis sont estimés à 280 (le chiffre officiel ne cesse d'augmenter au fil des déclarations). Les chambres sont attribuées en priorité aux étudiants de 3^e cycle et maîtrise pouvant présenter un dossier complet et une inscription définitive à la Faculté. Seule une demi-douzaine de personnes ont répondu à ce jour positivement à l'appel du Crous lancé aux populations bordelaises.

Mardi 30

Une centaine d'étudiants manifestent leur soutien aux étudiants sans-logis dans les amphithéâtres des universités. Ils tractent dans les bus pour avertir les autres étudiants. Les solutions d'accueil, un temps envisagées dans l'unique auberge de jeunesse bordelaise et au foyer la Boétie de Talence, propriété de la congrégation de la Sainte-Famille, échouent au motif que l'auberge est en travaux et le foyer hors norme. Sans attestation de domicile, ceux que l'on surnomme désormais les « campeurs de la MAC » ne peuvent pas prétendre à un titre de séjour.

Mercredi 31

La pression se concentre sur le foyer la Boétie fermé depuis juin 2000. Les religieuses de la congrégation se taisent. En fait, le maire, l'association du Droit au Logement (DAL) et le gérant (l'Association des œuvres girondines de protection de l'enfance, AOGPE) ne partagent pas le même avis sur la réouverture du foyer. Un promoteur s'est déclaré intéressé, le parc du foyer s'étend sur deux hectares.

Vendredi 2

Troisième nuit des étudiants sans-logis devant la Préfecture. Les étudiants demandent à Jack Lang, alors ministre de l'Éducation nationale, de prendre leur dossier en main.

Novembre

Lundi 5

L'étudiant marocain porte-parole des "campeurs" et le représentant de l'UNEF sont reçus à la préfecture en présence des représentants du Crous, de la DDASS et du rectorat des universités. Les étudiants souhaitent la réouverture du foyer *La Boëtie*, mais la préfecture se refuse à réquisitionner un bien privé. Le Crous s'engage à loger 60 étudiants à compter du 15 novembre et 20 de plus au 1^{er} décembre, soit 80 étudiants sur les 280 sans-logis. Pendant que le froid s'installe en Aquitaine, des étudiants continuent de camper nuit et jour en pleine rue, cette fois-ci devant la Préfecture.

Un étudiant marocain, titulaire d'un DEA en sciences politiques au Maroc et inscrit en maîtrise de droit privé à Bordeaux I, livre son témoignage à un journaliste de *Sud-Ouest* : « *J'ai dormi à Fès devant l'ambassade de France pendant deux mois pour obtenir mon visa. À mon arrivée ici, à Bordeaux, j'ai logé chez des amis, à cinq dans un 9 m². J'étais inscrit au Crous mais sur une liste d'attente. J'ai cherché dans le privé, mais dès que je dis mon nom, on me refuse* ».

Mercredi 7

Le Crous finit par débloquer 60 chambres en cité universitaire, en HLM et en auberge de jeunesse. En attendant d'occuper ces logements, les étudiants sans-logis lèvent le siège de la Préfecture et rejoignent la MAC. Le mouvement des étudiants marocains est qualifié d'« hétérogène » par un journaliste de *Sud-Ouest*. En fait, l'impulsion de départ vient des étudiants marocains, les plus concernés par ce problème de logement. Cette impulsion a vite été relayée par l'association Droit au logement (DAL), l'UNEF, Sos-racisme et les Étudiants musulmans de France (EMF), autant d'organisations concurrentes dont l'objectif est de structurer et de récupérer la revendication.

Sources : *Sud-Ouest*.

La chambre universitaire : paradis de l'étudiant marocain ?

La majorité des étudiants vise une chambre en cité universitaire située sur le campus mais, si leur préférence va d'emblée vers le parc des logements publics, cela ne signifie pas qu'ils obtiennent satisfaction du Crous, ce qui explique le recours aux agences immobilières privées. Très nombreux sont les étudiants à ne pas disposer d'un logement unique et stable à leur arrivée. Avant de rejoindre leur ville universitaire, certains d'entre eux ont été hébergés dans d'autres villes, par des membres de leur famille ou des connaissances, parfois pendant un mois ou plus, d'autres ont rejoint leur ville universitaire directement. Dans un cas comme dans l'autre – l'exception des étudiants aisés dont le séjour a été programmé depuis le Maroc est notable (*infra*) –, l'arrivée dans la ville est vécue comme "un débarquement" ou un "parachutage". Faute de chambres universitaires en nombre suffisant et rapidement accessibles, beaucoup d'étudiants, ne s'étant pas préoccupés de leur logement depuis le Maroc, font l'expérience de la "galère" et trouvent des expédients en attendant de stabiliser leur lieu de résidence. Ainsi, le système des co-locations est répandu durant ces premiers mois, parfois avec des interruptions, et l'étudiant rejoint alors un hôtel ou une auberge de jeunesse. Cette période d'instabilité retarde sa rentrée universitaire, l'éloigne des études et entraîne un coût financier élevé.

Quand le Crous n'attribue pas une chambre universitaire dès la rentrée, ou lorsque le dossier de l'étudiant est refusé pour toute l'année, le recours aux particuliers peut être un calvaire pour les étudiants marocains aux revenus modestes, les chambres chez l'habitant étant chères et convoitées ; de plus, des propriétaires inquiets de l'origine maghrébine des étudiants leur opposent parfois des refus. Concernant la discrimination subie lors de la recherche d'un logement, les étudiants marocains n'ont pas été très loquaces, mais ils ont quand même tenu à évoquer leurs difficultés à se faire accepter des propriétaires soucieux de la nationalité de leur locataire ; ces étudiants ont d'ailleurs parfois anticipé la réaction hostile des propriétaires en se présentant accompagnés d'un ami français ou d'un Marocain installé dans le pays depuis longtemps : « *Si tu ne viens pas avec un partenaire et que le propriétaire entend un accent arabe, alors là... À moi, on me disait toujours : "c'est déjà loué"* » (Nabil, enseignant à Agadir, étudiant en maîtrise de mathématiques, Bordeaux, le 10/05/03).

Les étudiants marocains ressentent aussi les refus du Crous comme des discriminations : « *Des fois, des chambres sont libres, mais ils ont un quota à ne pas dépasser* », ou comme le fruit d'une politique d'accueil arbitraire : « *D'autres étudiants dans le même cas que moi, en 1^e année, des étrangers, ont eu une chambre et moi non, je n'arrive pas à comprendre* » (*ibid.*). Pourtant, les refus du Crous ne démotivent pas les étudiants et ceux qui n'ont pas obtenu une chambre en cité universitaire ne désespèrent pas d'en trouver une l'année suivante. Ainsi Samia, 21 ans, étudiante en licence MIAGE à Grenoble qui, après un deuxième refus du Crous, s'appête à réitérer sa demande une troisième fois en vue de réduire les coûts lorsque sa sœur la rejoindra, raconte : « *Quand j'ai réussi ma première année, je n'étais plus "l'étudiante étrangère en première année"* ; un jour de mai, à 10h, j'ai eu mon diplôme ; à 11h, j'ai retiré le dossier au Crous, je suis rentrée au Maroc et on m'a écrit pour me dire que je n'étais pas acceptée. Pourtant, j'ai été l'une des premières à déposer le dossier de logement en mai (...) il ne manquait rien au dossier ; ils n'ont qu'à la garder leur chambre. L'an prochain, je vais demander parce qu'il y aura ma sœur et il faut que l'on ait deux chambres l'une à côté de l'autre ; on mangera ensemble, ça réduira les coûts, je ne laisserai pas ma sœur toute seule », dit-elle.

Les étudiantes marocaines ne résidant pas en chambre universitaire peuvent être hébergées, davantage que les garçons, chez des membres de leur famille domiciliés à proximité de leur lieu d'études. Mais l'ambition de ces jeunes filles, qu'elles réalisent parfois à terme, est de jouir d'un studio ou d'un appartement en ville ; l'une d'entre elles, rencontrée à Bordeaux, partageait d'ailleurs son temps entre le domicile de sa sœur en banlieue bordelaise et son appartement situé dans le centre ville. Quand il n'y a pas de famille dans la ville universitaire, il n'est pas rare de voir un parent, souvent le père, accompagner sa fille pour la présenter à des propriétaires de logement privé et leur donner en mains propres les pièces garantes de revenus suffisants. Tous les étudiants marocains, heureusement, ne souffrent pas de discriminations lors de leur recherche de logement et des propriétaires, « *des Français ouverts d'esprit* », comme les qualifie Malika (21 ans, étudiante en 2^e année d'IUP/MIAGE à Grenoble), préservent une tradition d'accueil dont profitent parfois, l'un à la suite de l'autre, un frère et une sœur : « *La première nuit, mon frère a dormi dans un hôtel pour y mettre ses 83 kgs de*

bagages. Il est allé le lendemain au Crij⁵ [consulter les petites annonces], et a trouvé une chambre chez des gens. Il n'a jamais changé de logement. [Les propriétaires] n'ont demandé ni garant ni caution. J'ai pris la suite et, pareil, ils n'ont demandé ni garant ni caution » (Grenoble, le 13/02/03).

Des conditions d'études socialement marquées

Les données de l'enquête ARES montrent de grandes différences, en termes de conditions d'études, selon l'origine sociale des étudiants (tableaux 4 et 5 en annexe). Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, la "morphologie sociale" de la population étudiante marocaine est en effet variée et complexe. Aujourd'hui, cette population se compose de représentants de toutes les strates sociales de la société marocaine, inégalement "prédisposés" aux études supérieures à l'étranger, et inégalement pourvus des "moyens" de les réaliser. Une partie des étudiants appartient aux classes aisées, d'autres en revanche à des milieux particulièrement défavorisés. Ancien ouvrier en retraite, le père de Hind, étudiante en licence de géographie, est aujourd'hui *fkih* (maître d'école coranique) ; le père de Najib, étudiant inscrit dans un master, est lui ouvrier, celui de Tahra, doctorante en gestion, est mineur, etc. Aussi une partie des étudiants rencontrés vivent-ils dans des situations relativement précaires, illustrées par des conditions de logement défavorisées. Samia par exemple, doctorante arrivée en France en 1995, a d'abord logé avec une cousine dans une chambre de bonne, avant de pouvoir bénéficier d'une chambre universitaire. Souad, étudiante en pharmacie, est d'abord accueillie par une de ses tantes et est soutenue financièrement par ses parents au début de ses études en France, avant de loger en résidence universitaire et de subvenir à ses besoins par le seul travail hebdomadaire qu'elle a trouvé : pharmacienne en officine le samedi. Ou encore Najib, qui loge en chambre universitaire avec sa femme et qui, après avoir été aidé financièrement par sa famille, poursuit ses études grâce aux revenus dégagés de son travail et aux aides sociales françaises.

À ces différences de conditions sociales au Maroc correspondent très largement d'inégales conditions d'études en France : ce sont notamment les enfants de cadres ou de la catégorie professionnelle

5) Centre Régional d'Information Jeunesse.

marocaine des « membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises », qui résident le plus en maison individuelle ou en grand appartement. Parallèlement, ce sont les enfants d'employés qui sont le plus domiciliés en foyer.

Les tableaux que nous avons établis sur les types de logement occupés et sur les modes de résidence selon les catégories professionnelles du chef de ménage interdisent de schématiser ces rapports entre les conditions d'études et l'origine sociale selon une simple corrélation. Des enfants de cadres, par exemple, résident en foyer ; des enfants d'employés ou de commerçants occupent des studios dans une proportion supérieure aux étudiants d'autres origines sociales ; enfin, ce sont les enfants d'employés, avec ceux de cadres supérieurs ou membres de professions libérales, qui résident le moins en chambre universitaire. Ainsi, la situation aisée des parents n'implique pas automatiquement des conditions privilégiées de résidence. Souad ou Naïma, par exemple, étudiantes en pharmacie, Nadia, inscrite en IUP mathématiques et informatique, ou encore Yasmine, en licence de biochimie, logent toutes en chambre universitaire alors que leurs pères sont respectivement directeur technique en usine, directeur de lycée, professeur dans l'enseignement supérieur et PDG de sa propre entreprise (leur mère à chacune est femme au foyer).

Malgré tout, une relation forte se vérifie entre origine sociale et conditions d'études : globalement, les enfants des classes aisées bénéficient plus que les autres des meilleures conditions, tant en termes de types de logement que de modes de résidence (ils vivent par exemple plus que les autres avec des parents, en grand appartement et en maison). Si certains de ceux qui vivent hors résidence universitaire doivent leur logement à leur vie de couple, d'autres en revanche parviennent à vivre en studio ou en appartement, de manière autonome, grâce aux moyens financiers de leurs parents. Malika, étudiante en DESS, dont le père est cadre dans un ministère et la mère inspectrice dans l'enseignement, est dans ce cas ; Fouzia également, élève de l'ESCP, dont le père est ingénieur consultant pour des organismes internationaux et la mère directrice d'une école privée à Rabat. Ou encore Omar, étudiant en Grande école, dont le père est architecte et la mère inspectrice de l'Éducation nationale et qui, non sans un brin de fierté, se présente en ces termes : « *Moi, je suis né au Maroc, dans une famille, disons, qui ne*

souffrait pas de problèmes économiques – pour être honnête. Au Maroc, comme vous savez, comme c'est un pays en voie de développement, la classe moyenne est très faible, après il y a la classe pauvre, avec plusieurs stratifications, ramifications, et la classe bourgeoise. Et, pour être honnête, comme beaucoup de Marocains qui sont en France d'ailleurs, moi je fais partie de la bourgeoisie marocaine. Pour être honnête aussi, de la haute bourgeoisie ».

Réciproquement, les conditions les plus précaires touchent prioritairement les enfants de classes sociales plus défavorisées. Un indicateur permet en particulier de pointer ces différences, tout autant qu'il aide à comprendre l'absence de corrélation entre les deux variables : le type d'études suivies. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ce sont avant tout les enfants des familles dotées d'un fort capital scolaire et social, dont les parents ont eux-mêmes fait des études supérieures, en l'occurrence en France, qui accèdent aux écoles les plus prestigieuses : eux ont un "destin scolaire" tout tracé, qui s'inscrit dans l'"ordre ordinaire de la succession", et pour la réalisation duquel tout un ensemble de conditions, en l'occurrence financières et matérielles, sont réunies.

Les étudiants marocains intégrant des classes préparatoires en France ne connaissent pas, à l'inverse de ceux qui sont inscrits en 1^{ère} année de Faculté, de problèmes particuliers de logement durant leurs deux premières années d'études. Et, à défaut de posséder les capitaux nécessaires pour accéder à un logement, le fait d'avoir été précédé par un aîné dans le même établissement pallie souvent les difficultés de l'intégration et permet de bénéficier de conditions avantageuses. Tel fut par exemple le cas pour Redouane (étudiant en 1^{ère} année de l'École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux, filière télécommunication) : « *J'étais presque sûr d'être pris à Lakanal ; si j'avais le niveau c'était presque sûr. J'ai fait Saint-Louis, ils m'ont accepté, mais pas à l'internat. Là, à Lakanal, mon frère connaissait déjà et puis, on a eu des entretiens au téléphone avec l'administration du lycée, mon frère a pas mal galéré pour avoir sa chambre, mais pour moi ça a été facile* » (Bordeaux, le 01/05/03). Dans le cas représentatif de Redouane, la "galère" a commencé une fois la Grande école d'ingénieur intégrée à Bordeaux. Cet étudiant franco-marocain, boursier de l'État français, a d'abord été hébergé à Bordeaux en co-location grâce à un ami connu depuis le Maroc, il a ensuite résidé en internat dans une

école d'ingénieur proche de la sienne, avec un co-locataire, et a enfin obtenu une chambre au Crous, après une année passée à Bordeaux : « *En arrivant, il n'y avait rien, pas de logement (...), je suis resté chez Ali pas mal de temps, ils étaient déjà quatre en co-location, au début ça allait et puis après ça commençait à me peser de ne pas être chez moi. Après, j'ai déménagé à l'ENSAM et je suis tombé sur un co-locataire désagréable. Et là, je suis au village universitaire, je ne m'y plais pas. J'ai dû pas mal pleurer [au Crous], aller voir l'assistante sociale. Au début, c'était : "non, il n'y a pas de chambre", c'était affiché partout, j'ai insisté et puis, l'assistante a passé un coup de fil et j'ai eu ma chambre* » (*ibid*).

L'intégration dans une filière d'excellence ne garantit donc pas systématiquement l'accès au logement attendu même si, en définitive, la plupart des étudiants de ces filières bénéficient, à terme, d'un logement. En revanche, le milieu social d'origine et les modalités pratiques de préparation du séjour en France depuis le Maroc déterminent largement les conditions d'arrivée en France et de séjour.

I – 2 – Des ressources financières limitées, un quotidien souvent au bord de la précarité

Les étudiants marocains rencontrés au cours de l'enquête considéraient les questions relatives à leurs ressources financières comme appartenant à la sphère du privé, au même titre que celles relatives à leur espace familial. Cela explique en partie les réserves dont elles ont pu faire l'objet, car dire ce que l'on a ou ce que l'on n'a pas est largement tabou. De plus, ces questions sont particulièrement sujettes à la qualité de la relation entre l'enquêteur et l'enquêté : choisir de s'ennoblir en arguant de ressources supérieures ou masquer son indigence, s'ajuster aux attentes pressenties de l'enquêteur selon la perception de son statut, le sien ou celui de l'enquêteur, supérieur ou inférieur, figurent parmi les attitudes courantes dans les stratégies de réponse des enquêtés. Sans prétendre, donc, apporter des données non récusables, les informations suivantes éclairent un pan méconnu – et fondamental – du parcours migratoire des étudiants marocains en France.

Peu de bourses et un important soutien familial, en particulier pour les filles

Le premier élément relatif aux ressources des étudiants marocains en France réside dans le fait que moins du quart de ceux que nous

avons interrogés a bénéficié d'une bourse de l'État marocain ou de l'État français (cf. annexe générale, *Le dispositif incitatif à la mobilité. Le système des bourses*) ; et moins du dixième en bénéficiait encore au moment de l'enquête. Le temps de l'étudiant marocain systématiquement boursier – de l'État marocain et/ou français – du fait de son statut d'étudiant à l'étranger, en particulier en France, indépendamment de sa formation son niveau d'étude – est clos. Davantage d'hommes que de femmes ont déclaré en avoir reçu une (22,7 % contre 17 %), mais les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses au moment de l'enquête à en bénéficier (10,4 % d'entre elles contre 7,1 % des hommes). Les montants de ces bourses d'étude sont très inégaux : selon les déclarations obtenues, elles varient entre 20 € et 1 220 € par mois, et la moitié d'entre elles ne dépassait pas 150 € par mois. C'est à Paris et à Bordeaux que les proportions d'étudiants boursiers étaient les plus importantes, respectivement 31 % et 26 %, alors qu'elles étaient, lors de l'enquête, de 18 % pour les étudiants d'Amiens, de 4,4 % pour ceux de Strasbourg et de 21,2 % pour ceux de Toulouse ; mais ce sont ces deux dernières villes qui comptaient proportionnellement, en termes d'enquêtés, le plus d'étudiants en Grandes écoles.

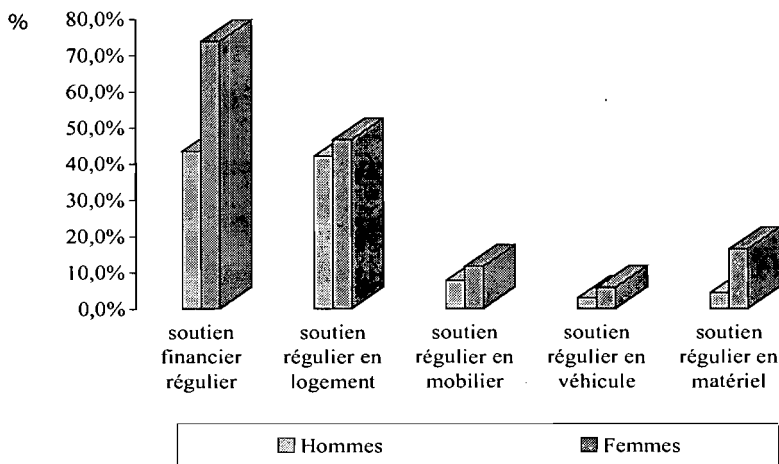
Les bourses sont donc en général minimales et accordées à très peu d'étudiants. La grande majorité d'entre eux bénéficie cependant de soutiens, matériels ou financiers : 83,5 % ont déclaré être dans ce cas, dans des proportions similaires dans chacune des cinq villes d'enquête. Fait majeur : dans la quasi-totalité des cas, ce soutien est familial (92,9 %) ; les parts accordées, en proportion, par un conjoint, par des amis français, ou par des fondations, institutions ou entreprises, sont infimes, puisqu'elles représentent moins de 10 % de l'ensemble des soutiens.

De même qu'en matière d'accueil et de logement à leur arrivée en France, les femmes sont davantage aidées que les hommes, en particulier par la famille du Maroc. En effet, d'après leurs déclarations, elles sont neuf sur dix à bénéficier de soutiens, alors que huit hommes sur dix sont dans ce cas. Les femmes disent aussi que leurs soutiens financiers sont réguliers et ce, dans des proportions beaucoup plus importantes que pour les hommes (82,6 % contre 57,1 %). Enfin, elles perçoivent ces soutiens sur une durée beaucoup plus longue qu'eux. À titre indicatif, la durée moyenne cumulée du soutien financier, telle qu'elle ressort des déclarations des enquêtés, est de huit ans pour les

étudiantes, cinq pour les étudiants. Par ailleurs, parmi les femmes qui perçoivent une aide financière, trois sur dix sont soutenues pendant plus de deux ans, moins de deux hommes sur dix sont dans ce cas. Deux femmes sur dix reçoivent une aide pendant plus de trois ans, tandis que moins d'un homme sur dix bénéficie d'un soutien de même durée (Graphique 2).

Ces différences de genre s'observent également au regard des autres types de soutiens. Une part plus importante des femmes profite par exemple de soutiens familiaux sous forme de logement, et sur des périodes beaucoup plus longues que celles dont bénéficient les hommes (plus de trois ans pour la moitié d'entre elles, alors qu'un cinquième des hommes en est bénéficiaire sur autant de temps). Les mêmes disproportions peuvent être observées pour les soutiens sous forme de mobilier, de véhicule, ou de matériel de travail (Graphiques 2, 3, 4 et 5)⁶.

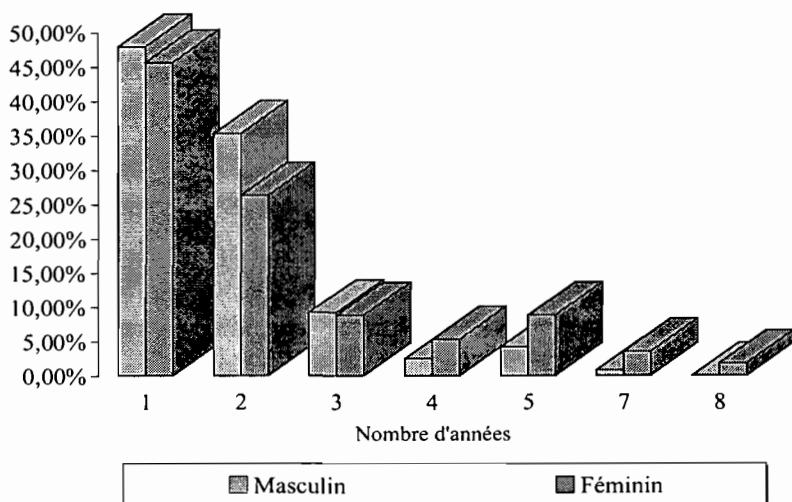
Graphique 2
Part des étudiants qui perçoivent les différents types de soutien régulier, selon le sexe



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

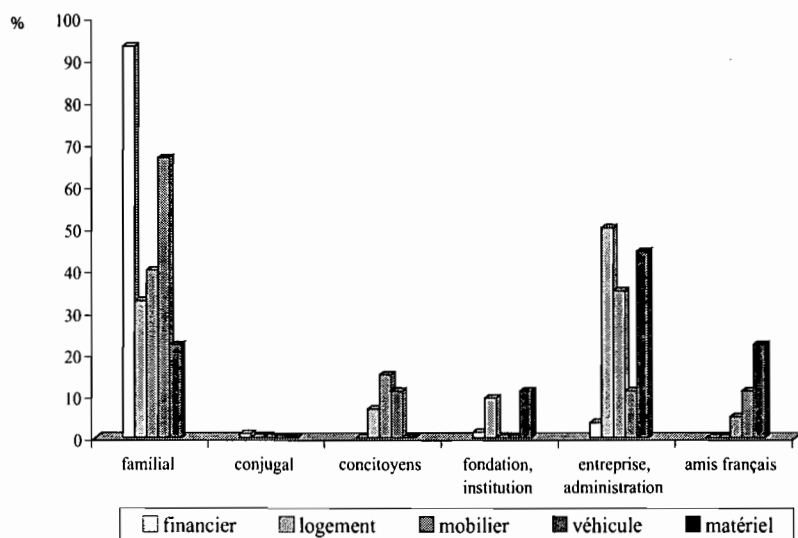
6) On relèvera ici que les étudiants marocains, en comparaison avec l'ensemble des étudiants étrangers en France, semblent particulièrement soutenus par leur famille. En effet, selon Coulon et Paivandi (2004 : 70), 23 % seulement des étudiants étrangers non européens sont aidés toute l'année par leur famille, 10 % en période de cours, 31 % de manière très variable (36 % se disent non concernés par cette question). De surcroît, ces auteurs ne distinguent que les aides familiales et les aides publiques, sans considération de celles que peuvent apporter les amis, les conjoints ou autres donateurs.

Graphique 3
Proportions des étudiants, selon le sexe, qui perçoivent un soutien financier, par durée cumulée (en années)



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

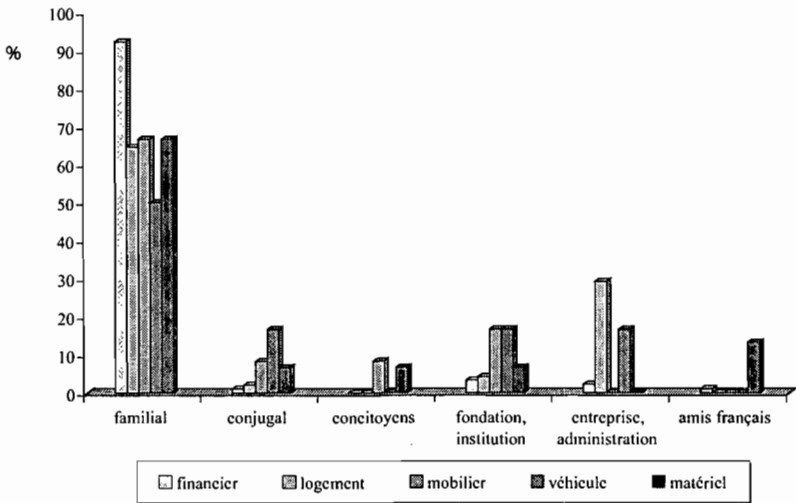
Graphique 4
Part des différents contributeurs dans les soutiens accordés aux hommes (en %)



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Graphique 5

Part des différents contributeurs dans les soutiens accordés aux femmes



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Le principal contributeur pour les études : la famille au Maroc

Un autre élément remarquable de différenciation entre les femmes et les hommes est l'origine des soutiens dont ils bénéficient respectivement (cf. graphiques 4 et 5, ci-dessus). Certes, la famille est toujours le principal contributeur, autant pour les hommes que pour les femmes. Mais ces dernières sont davantage aidées que les hommes par leur famille ou un conjoint⁷, et dans une bien moindre mesure par des concitoyens ou des amis français, quel que soit le type de soutien, financier ou matériel. Cela concorde pleinement avec ce que les données sur le logement et les modes de résidence indiquaient : le réseau d'aide des femmes est beaucoup plus parental (et, à moindre titre, conjugal), celui des hommes est bien plus constitué d'amis, marocains ou français. Les femmes reconnaissent ainsi, dans des proportions supérieures aux hommes, qu'elles n'auraient jamais pu poursuivre leurs études sans les

7) À leur arrivée en France, la quasi-totalité des étudiants sont célibataires (99 %). Une infime minorité d'entre eux se marient (3,1 %), mais davantage les femmes que les hommes : 5,4 % de celles qui ont été interrogées s'étaient mariées depuis leur arrivée en France, contre 2,7 % des hommes. Cependant, un argument plus "qualitatif" peut aussi expliquer le soutien conjugal plus important dont semblent bénéficier les femmes. Pour nombre d'hommes (comme cela a été constaté à la lecture comparative des questionnaires et des entretiens), le soutien apporté par la conjointe (surtout financier) est passé sous silence.

soutiens dont elles bénéficient : 84,3 % d'entre elles sont de cet avis, contre 67,3 % des hommes.

Enfin, dernier élément relatif à ces soutiens : leur dimension sociale. Selon leur milieu social d'appartenance, les étudiants marocains en France sont-ils également aidés ? La catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage entre-t-elle en compte dans l'allocation des ressources et leur montant ? Il semble *a priori* que non. Qu'ils soient enfants de cadres, d'employés ou d'ouvriers, les étudiants disent également bénéficier de soutiens financiers ou matériels de la part de leur famille : la totalité des fils de cadres supérieurs, mais aussi d'exploitants agricoles ou d'artisans et ouvriers qualifiés qui ont répondu à cette question⁸ ont émis cet avis ; huit à neuf fils de cadres moyens, de commerçants, d'employés, l'ont également affirmé (tableau ci-dessous).

Tableau 1
Proportions des étudiants (en %) soutenus, par sexe,
selon la catégorie professionnelle du chef de ménage

Grands groupes de professions*	Hommes	Femmes
Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises	83,3	95,5
Cadres supérieurs et membres de professions libérales	100	100
Cadres moyens	81,0	90,9
Employés	90,0	87,5
Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	81,8	100

*Selon la nomenclature marocaine (partielle⁹) du Ministère du Plan.

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

8) Il faut redire ici que les déclarations sur la profession du chef de ménage n'ont pas toujours été assez précises pour que ceux-ci soient classés dans les différentes catégories professionnelles. Les soutiens financiers, tels qu'ils sont enregistrés par catégorie professionnelle du chef de ménage, concernent quatre hommes enquêtés sur dix et la moitié des femmes.

9) La nomenclature complète est la suivante :

- Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises
- Cadres supérieurs et membres de professions libérales
- Cadres moyens
- Employés
- Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers
- Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés
- Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)
- Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)
- Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
- Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers.

Nous choisissons de ne pas faire apparaître certaines de ces professions dans ce tableau, car les données les concernant sont trop faibles.

Pourtant, là aussi, comme nous l'avons vu précédemment, des différences apparaissent selon le sexe : en général, les étudiantes sont davantage soutenues financièrement que les hommes. Plus précisément, celles dont le père est cadre moyen, ou commerçant, ou membre de la première catégorie professionnelle (membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises) sont soutenues financièrement dans des proportions supérieures aux étudiants dont le père appartient aux mêmes catégories (tableau ci-dessus). Mais celles dont le père est employé le sont moins que les hommes dont le père a ce même statut dans la profession.

Les déclarations étant souvent partielles et difficiles à enregistrer de manière précise et exhaustive, retenons ces trois principaux enseignements sur la question des soutiens dont disposent les étudiants marocains en France : d'abord, dans leur majorité, ils déclarent bénéficier de soutiens financiers et matériels, en particulier de la part de leur famille. Ensuite, ces soutiens paraissent relativement limités, à la fois en quantité et dans la durée (souvent une ou deux années) – même si une minorité perçoit ce soutien sur une période plus longue. Enfin, des différences remarquables caractérisent sur ce point-là les conditions des étudiantes et des hommes : les femmes sont davantage aidées et sur des périodes plus longues que leurs confrères. Les aides déclarées temporaires constituent un soutien de départ, guère davantage, de manière comparable à l'hébergement des premiers temps. Indispensables à la réalisation d'un cycle d'études universitaires de deux ans et à l'obtention d'un diplôme de fin de premier ou second cycle, elles ne permettent pas aux étudiants – à de rares exceptions près – de poursuivre plus loin.

Environ la moitié des étudiantes marocaines déclarent ainsi avoir travaillé depuis qu'elles ont entrepris leurs études. Plus de la moitié des hommes sont dans ce cas (57,6 %). Et la majorité des femmes comme des hommes (respectivement 66,6 % et 57,4 %), pensent qu'il n'est pas « possible de suivre des études supérieures sans avoir d'activité rémunérée ». Pour les étudiants soutenus financièrement ou matériellement, en priorité par leur famille, force est de constater que des aides ne peuvent suffire à réaliser leurs études des années durant ; des ressources complémentaires doivent être trouvées, au moyen d'activités rémunératrices¹⁰.

10) Au sujet de la population étrangère non européenne, Coulon et Paivandi notent que, en 2000, près de 38 % avait une activité professionnelle rémunérée. Parmi ceux qui pratiquaient une telle activité,

II – L'EMPLOI, PRINCIPAL SUPPORT DES ÉTUDES ACADÉMIQUES

Lors de l'enquête ARES, en 2003, la législation française interdisait aux étudiants marocains de travailler plus de 19 heures par semaine, de sorte que tout travail ou emploi non déclaré ou qui n'était pas conforme aux dispositions législatives n'était, le plus souvent, pas révélé à l'enquêteur (voir en annexe générale la *Circulaire sur la délivrance des autorisations provisoires de travail aux étudiants étrangers*, 15 janvier 2002). Cependant, les propos recueillis par questionnaire donnent une image des emplois principalement occupés : lorsqu'ils travaillent, les étudiants sont agents de propreté, de service, de sécurité, veilleurs de nuit dans des hôtels, livreurs, manutentionnaires, femmes de ménage, baby-sitter, caissières, ils distribuent des journaux ou des tracts, donnent des cours particuliers, effectuent des sondages comme enquêteurs, ou récoltent fruits et légumes durant les vacances scolaires¹¹.

De plus, les étudiants marocains étaient assujettis au moment de l'enquête à une demande d'autorisation provisoire d'emploi (APT) délivrée par la Direction départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du lieu de résidence, au service de la main d'œuvre étrangère¹². Les conditions de délivrance de l'APT, en pratique, se révélaient, au moment de l'enquête, fort difficiles à remplir puisque certains employeurs exigeaient l'autorisation alors que les services de la main d'œuvre étrangère demandaient, eux, un engagement écrit de travail signé par l'employeur... Ajoutons que les étudiants marocains éprouvaient aussi un fort sentiment d'injustice devant l'administration française, auteur, selon eux, d'une discrimination à leur encontre par rapport aux autres étudiants non européens exemptés de l'APT, notamment d'étudiants d'Afrique du Nord, Algériens en l'occurrence¹³.

14 % l'exerçaient à temps plein, 33 % au moins à mi-temps, 29 % « régulièrement mais moins longtemps » et 24 % « occasionnellement » (Coulon et Paivandi, 2004 : 73).

11) Cette pratique des « petits boulots » est générale pour les étudiants étrangers. Une association comme EGIDE propose ainsi comme « idées » de travail pour compléter ses revenus quand on est étudiant étranger : la garde d'enfants, les cours de langue, la pose nue, comme modèle pour les écoles de Beaux-Arts ou les artistes, la distribution de prospectus, être « bêta-testeur de jeux vidéo ou de logiciels », ou encore être « hot-liner » (cf. <http://www.egide.asso.fr>).

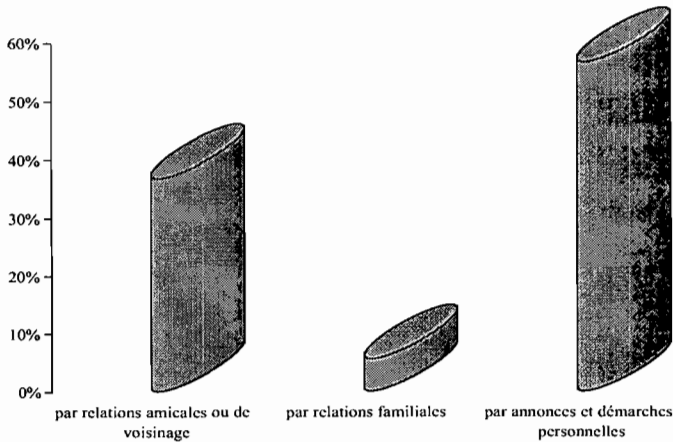
12) L'APT est délivrée pour une durée maximale de 9 mois (renouvelable), ou de 3 mois pour les vacances universitaires. Voir notamment à ce sujet le Chapitre 5, en particulier les notes 3 et 4.

13) Les populations étudiantes exemptées de l'APT changent avec le temps, au gré de la politique étrangère de la France. En 2007, les étudiants algériens n'étaient plus exemptés de l'APT, les étudiants togolais non plus. Seuls les étudiants gabonais l'étaient encore.

II – 1 – La part belle à l’initiative individuelle dans la recherche d’un emploi

Plusieurs modes et sources d’obtention peuvent être distingués d’après les déclarations. Les premiers relèvent, soit de l’initiative individuelle (consultation de la presse, recherche par Internet, dépôt de CV ou candidature spontanée, porte-à-porte, recherche à l’ANPE ou dans les agences d’intérim), soit de la communication avec des amis, des voisins, des parents, ou de simples connaissances. Les sources d’obtention peuvent, elles aussi, être classées en plusieurs catégories : les annonces dans des supports médiatiques, les annonces communiquées par les institutions universitaires (Crous notamment), celles qui sont faites par d’autres institutions connues des étudiants (associations par exemple), enfin l’ensemble des relations. Schématiquement, l’étudiant trouve ainsi un travail, soit de son propre chef, quelle que soit la source où il a puisé l’information, soit par relations familiales ou amicales (y compris celles de voisinage).

Graphique 6
Part des démarches personnelles et de l’information donnée par des amis ou des parents dans l’obtention d’emploi



Source : fichier de l’enquête ARES, 2003.

Ainsi distingués, les modes d’obtention d’emploi relèvent – en priorité et majoritairement – de l’ordre de la démarche personnelle de l’étudiant : 56,9 % des emplois sont obtenus de cette manière

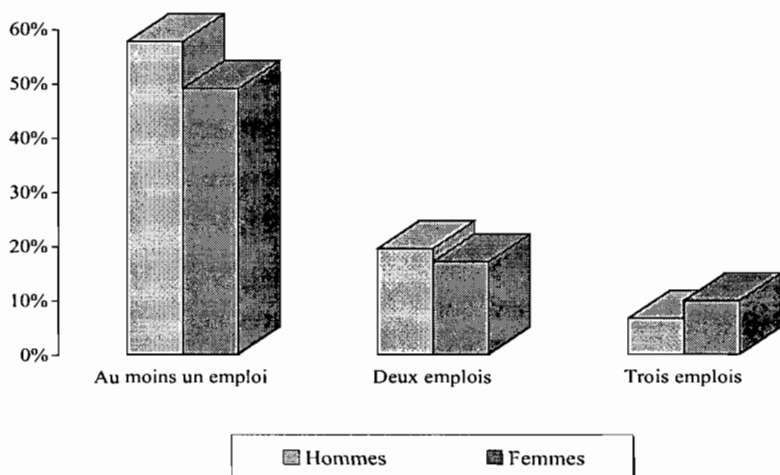
(Graphique 6). Les relations amicales interviennent dans une moindre mesure (36,9 %) et, dans une mesure infiniment moindre, les relations familiales (6%). Autrement dit, lorsqu'il doit trouver un emploi, l'étudiant entreprend avant tout des démarches par lui-même ; il ne bénéficie pratiquement pas de l'aide de son entourage. Le second enseignement à relever ici est le faible rôle joué par la famille résidente en France : d'après les déclarations des étudiants, elle est même négligeable. Cette famille installée en France n'apparaît d'ailleurs qu'en arrière-plan de l'expérience migratoire des étudiants marocains, qui n'entretiennent avec elle que des liens éphémères ou épisodiques. *A contrario*, le lien avec la famille au Maroc reste fort, étroit et continu. La famille au Maroc constitue donc davantage le creuset de cette mobilité pour études que celle résidant en France.

Analyse des temps d'occupation au travail

Globalement, sans distinction de la date d'arrivée des étudiants en France, les deux tiers des emplois sont occupés durant l'année scolaire car les vacances sont souvent l'occasion de retours temporaires au Maroc. Là aussi, des différences nettes apparaissent entre hommes et femmes : en proportion, les hommes travaillent davantage que les femmes durant les vacances scolaires. Enfin, dans les deux tiers des cas également, ces emplois sont occupés à temps partiel.

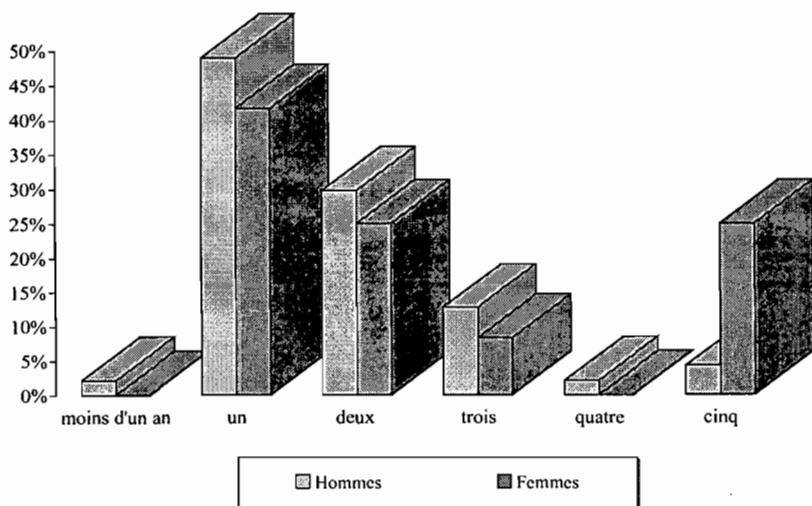
L'analyse statistique des temps d'occupation des emplois révèle que la grande majorité dure entre un et deux ans (graphiques 7 et 8 ci-dessous). La moitié des premiers comme des seconds emplois obtenus par les étudiants couvrent une telle période. Un tiers environ s'étale sur deux à trois ans, et moins du quart sur une période plus longue. Mais il faut aussi relativiser cette donnée : les étudiants enquêtés, comme on l'a vu, bénéficient généralement de soutiens la première ou les deux premières années de leur séjour. Parallèlement, la majorité des étudiants interrogés étaient arrivés en France depuis moins de quatre ans. On peut donc penser que ceux qui, au moment de l'enquête, occupaient un emploi, l'auront conservé, et que, par conséquent, la durée de cette activité s'allonge à mesure des études par rapport à celle qui a été enregistrée.

Graphique 7
Proportions d'étudiants, selon le sexe,
qui occupent un, deux ou trois emplois durant leur séjour



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

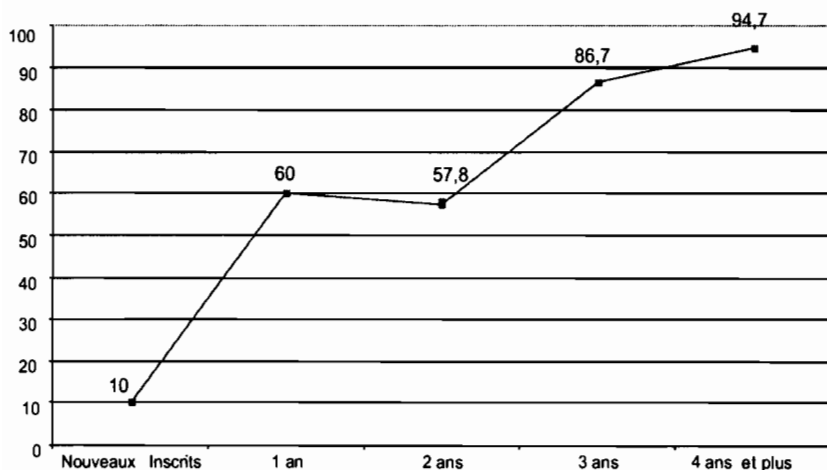
Graphique 8
Durée du premier emploi (en années) occupé par les hommes et les femmes



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Le graphique 9 ci-dessous présente le pourcentage de salariés en fonction de la durée de séjour pour l'année 2002 (Dubois, 2006 : 64). Il montre la montée régulière du pourcentage d'étudiants salariés en fonction de la durée de séjour (de 10 % pour les nouveaux inscrits à 90 % environ, pour ceux qui ont séjourné en France 5 ans et plus). Il indique ainsi l'obligation de travail des étudiants marocains en France après l'épuisement de la "cagnotte" de départ quand le séjour se prolonge et, donc, l'obligation d'investir obligatoirement et davantage l'espace de la société française "d'accueil" hors du soutien familial marocain initial.

Graphique 9
Proportion (en %) d'étudiants salariés (ou ayant été salariés)
selon la durée de séjour en 2002



Source : Dubois, 2006 : 64.

Cela dit combien la pratique d'activités rémunératrices est importante, au point de laisser penser, par-delà l'inégalité des situations de départ, que les conditions d'étude sont incertaines, voire précaires, pour les individus interrogés lors de cette enquête ARES. Quoi qu'il en soit, ces conditions ne semblent pas du tout réunies au préalable pour des cursus universitaires supérieurs à deux ans. De quelle manière le travail salarié est-il rendu compatible avec la poursuite des études ? Les histoires de vie suivantes illustrent la précarité caractéristique des conditions d'étude d'une partie des étudiants. Elles apportent aussi nombre d'éléments concrets indispensables pour caractériser, davantage

que ne l'ont fait ici les données chiffrées, les trajectoires des étudiants, sous un double éclairage : celui de l'univers socio-scolaire des familles et celui du rapport induit au travail non académique.

II – 2 – Les études et l'expérience du travail en France : complémentarité et concurrence

Les étudiants marocains rencontrés entretiennent une relation particulièrement forte au travail rémunéré – déclaré en partie, en totalité ou non déclaré selon les cas. Chez certains, “faire des études et travailler” a été l'objet d'une décision délibérément prise avant l'arrivée en France : « *au Maroc, tu ne peux pas faire des études et travailler, tu fais des études et ta famille finance tout ; en France, tu étudies et tu travailles, la famille supporte moins de frais* », confie Adil, étudiant en licence de physique à Toulouse. Un contact possible avec le monde du travail en France, en lien ou non avec leurs études universitaires, participe donc de leur “schéma” d'expatriation. Le travail envisagé pour financer tout ou partie des études représente une valeur structurante aux yeux des étudiants marocains et tous travaillent ou envisagent de travailler une fois la première année passée. Aucun étudiant marocain rencontré ne concevait son séjour pour études en France sans une participation personnelle au financement de ses études au moyen d'un travail rémunéré.

Commencer un travail en France, fût-ce un petit boulot, ne se fait pas sans réflexion préalable, même si les étudiants “craquent” sous la pression de la nécessité – gagner de l'argent pour financer les études – et par envie de structurer une activité autre que les études en lien, direct ou indirect, avec elles. Ainsi, si Nabil (enseignant marocain, étudiant en maîtrise de mathématiques à Bordeaux) insiste tant sur l'appui financier que lui procure sa “famille” – en fait le réseau tissé en France depuis le village marocain – domiciliée à Marseille, Toulon et Montpellier, c'est pour ne pas rater sa première année d'étude en France : « *Je n'ai jamais cherché du travail. Tout le monde que je connais ici [en France] m'a dit : “dès que tu as un problème, tu appelles, ne pense pas à l'argent, il faut étudier et ne pas penser à l'argent”* ». Mais, dans le cas de Nabil, l'interdit de la première année sera vite levé, dès la deuxième année au cours de laquelle il projette de travailler. À l'instar de Nabil, Lydia, étudiante dans l'une des filières Sup' de Co Bordeaux,

s'est vue refuser un droit au travail par ses parents : « *Mes parents m'aident, ils m'ont imposé de ne pas travailler pendant mes études* ». De toutes les façons, le rythme de travail de son école ne lui permettait pas de travailler à l'extérieur dès la première année : « *Le rush de l'école m'a empêchée de faire des boulots d'appoints* », poursuit-elle. Très astucieusement, cette étudiante d'un milieu social aisé brave l'interdit en cumulant, dès sa deuxième année d'école, les petits boulots trouvés auprès de la "junior entreprise" et du Bureau des étudiants : « *Je pars du principe qu'on a une somme à gérer. Avec un loyer qui me prend 400 €, automatiquement, on travaille dans des opérations d'animation ou des opérations commerciales ; moi, je vais vendre des parfums pendant quatre jours et là, je vais travailler comme hôtesse d'accueil au Vinexpo [salon des vins à Bordeaux], des trucs de courte durée parce qu'on sait pertinemment qu'on est obligé d'aller en cours* ».

Quand l'assiduité des étudiants est moins contrôlée, c'est-à-dire dans nombre de filières universitaires et non dans les Grandes écoles, il leur arrive de prendre le risque de travailler dès la première année d'études, ce que l'un d'entre eux a appelé, avec gravité, un "piège". En fait, pour des étudiants aux familles très modestes, la contrainte de travailler est forte, la somme recueillie au départ du Maroc étant vite épuisée. À partir du moment où l'étudiant éprouve des difficultés à assumer financièrement ses études, de nouvelles stratégies sont élaborées. Le choix de travailler en vue de poursuivre les études a un impact décisif sur la carrière universitaire du migrant, puisque ce choix met en jeu un équilibre précaire, recherché mais extrêmement difficile à trouver, entre les études et le travail : « *Les heures de travail et d'études ne se croisent pas, donc ce n'est pas évident, surtout avec la fatigue du travail, tu ne peux même pas réviser pendant la nuit* », souligne encore Lydia.

Des étudiants n'ayant que peu de ressources financières interrompent leurs études, parfois des mois durant, « *pour avoir de bonnes conditions l'année qui suivra* ». C'est le cas d'Adil, un étudiant en informatique à Toulouse qui a frôlé un point de non-retour aux études car, sans l'opportunité de changer de ville et de discipline, il aurait dû, en toute probabilité, arrêter ses études faute d'argent : « *J'ai arrêté les études pendant sept mois à Perpignan car, devant les problèmes financiers que j'ai eus, je n'arrivais pas à continuer. Mais, je n'ai pas perdu une année : j'étais en licence de mathématiques à Perpignan et je suis en*

maîtrise d'informatique à Toulouse. Toulouse est la seule université qui a validé ma licence d'informatique du Maroc ». Chez cet étudiant, la mobilité entre deux villes universitaires est donc à la fois liée à l'arbitraire de la validation des acquis et motivée par une volonté de poursuivre les études malgré une situation financière très précaire. On peut se demander dans quelle mesure le schéma d'interruption des études dans une ville va ou non se reproduire dans une autre.

Pour des étudiants marocains recevant peu ou rien de leur famille une fois arrivés en France, maîtriser l'équilibre entre le travail et les études constitue l'enjeu principal de leur quotidien, mais non le but de leur présence en France. Au cours d'un entretien, Adil a davantage mis sur sa réussite universitaire que sur un travail rémunérateur à acquérir : « *Mon projet est de réussir entre travail et études pour atteindre mon objectif principal, continuer dans le domaine de l'informatique* ». Un autre étudiant, Mounir, venu à Toulouse dans l'intention d'achever des études de géographie commencées au Maroc, n'a pas pu entretenir l'équilibre, fragile, entre ses études et le travail rémunéré accompli tout au long de l'année dans différents emplois des secteurs de la restauration et de l'agriculture ; une fois cet équilibre rompu, un point de non-retour aux études universitaires est parfois atteint et le but de la migration change. Il en résulte une certaine amertume : « *Je ne peux rien dire de l'université (...) mon seul chemin, c'est le travail* », déclare Mounir.

Ces éléments relatifs aux conditions de la majorité des étudiants marocains en France démontrent la précarité à laquelle la plupart d'entre eux doivent faire face, et au moins la nécessité pour eux de trouver, par le travail, des ressources complémentaires au soutien familial. À l'évidence, ces conditions handicapent, dans nombre de cas, soit la poursuite "normale" des études, soit la réussite et l'obtention du diplôme escompté. Elles ont pour effet d'accroître la nécessité de se plier aux exigences du cursus universitaire et interdisent des choix aléatoires d'orientation, de même que des interruptions dans le parcours universitaire, ou encore des orientations successives. Là réside une explication à la relative stabilité des étudiants et à leur faible mobilité géographique et universitaire : sélective au départ, la migration à l'étranger pour des études supérieures l'est sans doute davantage encore en cours de séjour

et ne s'accommode pas de choix épars et trop imprécis, tant en termes d'études que de modes de vie et de pratiques rémunératrices.

La faible mobilité universitaire des étudiants – que nous verrons plus précisément dans le chapitre 4 – semble ainsi répondre à une double logique : l'une de progression, de mobilité sociale, assujettie à la possession d'un diplôme reconnu, en France ou en Maroc, en l'occurrence un diplôme spécialisé ou de troisième cycle ; l'autre de contrainte. Cette double logique "configure" ces études et leur principal objet, le diplôme, de manière particulière. On peut en effet émettre l'hypothèse que, dans un certain nombre de cas, l'objectif d'acquiescer un diplôme prime sur la nature disciplinaire du diplôme envisagé. Par exemple, pour nombre d'étudiants inscrits en Sciences humaines, il s'agit avant tout d'obtenir un diplôme reconnu parce que spécialisé (comme le DESS, aujourd'hui master professionnel, ou le doctorat), cela quelle que soit la discipline. Mais cet objectif, compte tenu du peu de ressources dont disposent les étudiants, contient en lui-même ses limites : s'il peut nourrir une forme d'"acharnement" à poursuivre les études tant qu'il n'est pas rempli, il exige aussi, dans le même temps, une constance dans les études et la détention des ressources nécessaires, tels que le logement et l'emploi rémunéré. La quête d'un équilibre et la recherche d'une stabilité – entre études et logement, entre études et travail, entre lieux de sociabilité, en partie prédéterminés par les ressources familiales et sociales disponibles au Maroc – semblent à l'origine de l'évolution des parcours ci-dessous tracés¹⁴ ; leur issue, positive ou négative, ouvre des perspectives conformes, ou non, aux attentes des étudiants.

III – LE LOGEMENT ACQUIS, LES RESSOURCES S'ÉPUISENT : RÉCITS D'UNE MOBILISATION CONTRE LE DÉSENCHANTEMENT DE L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE

III – 1 – Parcours de Fouzia : comment réussir ses études et s'installer durablement à Bordeaux

À son arrivée à Toulouse, son baccalauréat en poche à l'âge de 17 ans, Fouzia, née à Tanger d'un père commerçant (niveau seconde) et d'une mère enseignante, a immédiatement occupé une chambre

14) Pour un exposé des biographies d'étudiants rencontrés à Toulouse et Bordeaux, se reporter à l'annexe.

réservée auprès du Crous à son intention depuis le Maroc, une fois la caution acquittée par une amie française des parents :

« J'ai fait Bordeaux, Toulouse et Lyon, avec une croix sur Paris parce que j'étais déjà un peu serrée (...), dit-elle ; quand j'ai reçu l'inscription de Toulouse [où elle est arrivée après avoir été scolarisée en terminale au lycée Descartes de Rabat], il y avait le logement avec, pour 1 000 FF ; j'ai vite fait mon choix. C'était royal, plus que nickel, la résidence était réservée aux filles des classes prépas ».

Avant de trouver un rythme de croisière au lycée où elle commence sa classe préparatoire à HEC – un lycée situé à dix minutes de son domicile –, Fouzia a passé un mois et demi à régulariser sa situation d'étudiante marocaine en France. C'est pour elle une première épreuve due à « *une méconnaissance totale* » du pays ; la voilà, dans un imbroglio administratif, aux prises avec des institutions censées l'accueillir :

« À part l'appartement, le problème c'était que j'avais 17 ans et non 18. On ne voulait pas m'ouvrir de compte en banque et, au niveau de la préfecture, il me fallait un compte en banque pour la carte de séjour ; à la banque, il me fallait un certificat de scolarité, le lycée a traîné, j'étais coincée, mes parents ne pouvaient m'envoyer de l'argent. J'ai passé un mois et demi à courir entre la préfecture, la banque et l'administration du lycée. Et puis, j'ai dû faire la visite à l'OMI, c'était cher, 360 FF – maintenant c'est gratuit –, mais ils se fichent toujours de votre disponibilité ».

Paradoxalement, le statut d'étudiante auquel a droit Fouzia ne semble pas acquis du point de vue de la préfecture. Sans avoir été directement victime de discrimination au guichet de cette administration¹⁵, Fouzia juge « *indécente* » l'attitude des fonctionnaires français. Le statut d'étudiant étranger, à ses yeux, a tendance à être confondu avec d'autres statuts administratifs destinés à réguler l'immigration, ce qui provoque sa colère :

« Il faut que les choses changent. Nous sommes là pour faire des études et pas pour zoner, nous les étudiants, nous ne sommes pas non plus des

15) Fouzia dit n'avoir été victime qu'« une seule fois » de discrimination en France, au moment de se présenter chez un particulier pour un petit boulot.

réfugiés politiques. Il nous faut pourtant aller à la préfecture, des journées de cours sont perdues ; chaque année il faut ramener les mêmes papiers et on est traité comme des pauvres réfugiés débarqués de je ne sais où ; c'est indécent. On est arrivé à un niveau d'étude et, face à une pauvre secrétaire de préfecture, on est traité comme du bétail ».

Malgré ces embûches et leur corollaire : une envie soudaine de rentrer au Maroc, Fouzia parvient à convaincre l'assistante sociale du Crous, le directeur du lycée et la banquière ; ses papiers en règle, « *la vie reprend son cours* ». Cette vie, entièrement consacrée aux études, va de pair avec un ascétisme :

« L'ambiance en prépa n'était pas pire que dans les autres prépas. On travaillait 18 heures par jour, du lundi au samedi midi sans avoir le temps de faire grand chose, c'est terrible ».

Les parents de Fouzia, soulagés de la prise en charge de sa sœur aînée, partie à Tahiti avec son concubin, l'aident plus régulièrement. À la cité universitaire, désertée au moment des vacances scolaires, Fouzia vit des expériences de solitude, modérées par la présence d'une personne attentive à son quotidien et par les liens peu à peu tissés avec d'autres étudiants :

« Ce qui est dur, c'est le fait de ne connaître personne. La personne employée à l'accueil de la résidence s'est beaucoup occupée de moi. Les autres filles partaient le week-end, il restait les étrangères et puis, après, j'allais passer les week-ends chez des amies du lycée ou de la résidence ».

Pendant un an et demi, sans retourner au Maroc, Fouzia vit sur de nouvelles routines, ses parents lui virent suffisamment d'argent, son logement est stable, ses amitiés sûres, son travail scolaire efficace. Une deuxième épreuve, inattendue, marque son parcours d'étudiante : le tour de France des concours, suivi de la scolarité à l'école de commerce intégrée ; tous ces frais occasionnés par des déplacements étaient aussi prévisibles que nécessaires, sauf pour Fouzia, tant absorbée par ses études immédiates qu'elle n'a pu les anticiper :

« Au lycée Descartes, à Rabat, on nous dit que c'est très bien de faire des prépas, mais on ne nous dit pas que faire des écoles de commerce, c'est très cher ; je ne me suis rendu compte de cela qu'en deuxième année ».

Le gain de ces deux années passées en classe préparatoire à HEC peut-il être perdu faute d'argent ? C'est l'inquiétude de Fouzia. Les sommes à engager sont élevées et les virements des parents désormais assimilés au « *strict minimum* » ne suffisent plus :

« Pour passer les écrits, il faut à peu près 10 000 FF, et il faut encore dépenser pour passer les oraux. Je ne pouvais pas payer une telle somme et, de toute manière, j'avançais dans le flou car, si je réussissais au concours d'une école, comment allais-je faire pour la payer ? ».

Fouzia multiplie les démarches et les courriers auprès de l'assistante sociale du Crous et du directeur de son lycée. *In extremis*, ces deux interlocuteurs acceptent de débloquer, à titre exceptionnel, les sommes nécessaires. Fouzia passe alors les concours des écoles supérieures de commerce, à Nantes, Lyon, Bordeaux, et les réussit tous. Son obstination à solliciter des administrations publiques – celles du Crous et du lycée – finit par payer. Plus difficile est le financement de l'école de commerce :

« Il me fallait payer la scolarité : 42 000 FF, un ordinateur portable à 15 000 FF et, en plus, un séjour d'intégration où on fait la fête : 10 000 FF ».

Aucune administration n'accepte cette fois-ci d'aider Fouzia et les nombreuses fondations contactées opposent à ses demandes de fins de non-recevoir, soit au motif que les écoles de commerce sont des institutions privées, soit au motif de la nationalité de Fouzia. Une fois le concours obtenu, Fouzia, étudiante brillante des classes préparatoires de commerce françaises, se frotte donc à une sélection fondée sur les capacités financières des prétendants, et non sur leurs capacités scolaires. En France, aucun secours n'est plus envisageable. Il reste, en ultime recours, la famille marocaine :

« Je suis rentrée chez moi au Maroc et je suis allée voir toute ma famille : les oncles, les tantes, tout le monde. J'ai dit : "il me faut de l'argent pour payer cette première année, chacun donne ce qu'il peut et après on verra. J'ai réussi à amasser 50 000 FF, il m'en manquait 15 000, je suis allée voir l'assistante sociale et elle m'a orientée vers le fonds de l'ESC [École Supérieure de Commerce] qui s'organise tous les ans ; j'ai postulé et les étudiants du Bureau des étudiants m'ont donné 15 000 FF ».

La première année à l'école de commerce de Bordeaux est sauvée, de justesse, mais il reste à pourvoir aux dépenses des années à venir, la scolarité durant, en tout et pour tout, quatre années. Très vite et à l'occasion de deux événements, Fouzia parvient à assurer les deux premières années :

« J'ai rencontré mon copain [un Français] à Toulouse et il travaille maintenant à Bordeaux, où on s'est installés dans un appartement. On a un projet de vie en commun. Il paye le loyer. Par ailleurs, mes parents ont donné l'héritage du grand-père pour payer les études de ma sœur et les miennes. Avec mon copain, on a commencé à organiser notre vie ».

Le soutien familial, en ce cas du moins, est plus fragile que celui sur lequel compte Fouzia en la personne de son concubin, d'autant plus que sa mère a du être soignée pour une grave maladie dans les cliniques privées marocaines. L'aide à distance, on le conçoit quand elle devient insuffisante, entre alors en concurrence avec d'autres ressources, que Fouzia peut solliciter directement auprès de son ami pour le loyer et, indirectement à travers lui, pour se porter garant d'un prêt contracté auprès d'une banque.

Les ressources financières se sont ainsi multipliées pour satisfaire aux exigences, lourdes, de l'école de commerce : du collectif familial au concubin, elles comprennent maintenant les "petits boulots" trouvés à l'extérieur de l'école de commerce, puis au moyen du Bureau des étudiants.

« Tout le premier semestre, j'ai travaillé chez une dame, je m'occupais de ses enfants, je faisais le ménage et la bouffe. J'ai donné des cours de soutien à des lycéens et puis j'ai voulu faire des choses qui allaient me servir dans mon CV ; je me suis mise dans la "junior entreprise", et j'obtiens un maximum de boulot, des stages aussi. Là, je pars pour Newcastle chez Sanofi et, juste avant, je fais le Vinexpo [salon des vins à Bordeaux] ».

Les "boulots" trouvés par la "junior entreprise" sur des points de vente et d'animation bénéficient d'une cote largement supérieure à ceux qui sont sans rapport avec le projet professionnel de Fouzia. En les réalisant, Fouzia croise dans un même mouvement une aspiration à l'indépendance au sein de l'espace domestique et un désir de professionnalisation :

« À part le loyer, mon copain ne paye rien. J'ai ma fertilité et j'essaie de m'autofinancer, même avec un prêt et tous ces boulots ».

On vient de voir les efforts déployés par Fouzia en vue de s'ajuster, en tant qu'étudiante marocaine, aux conditions d'accès et de maintien dans une école de commerce française. Mais cet ajustement ne va pas sans une certaine prise de distance critique à l'égard d'une institution jugée « sectaire » sur bien des aspects : socialement, l'école de commerce fonctionne en vase clos ; de plus – les dépenses somptueuses l'attestent –, l'argent coule à flot. Quel est donc, au sein d'une Grande école de commerce, le statut social d'une étudiante marocaine disposant de moins de ressources financières que la plupart de ses promotionnaires ?

« J'aurais moins souffert de ma condition [d'étudiante étrangère à l'ESC sans grandes ressources] si j'avais été à la Fac. Ici, on est confronté à des gens qui n'ont jamais connu de problèmes d'argent. J'ai des copines qui ont 10 000 FF par mois, moi j'en ai 2 000. L'école n'arrête pas d'organiser des trucs chers, sans s'en rendre compte ; la soirée de l'école a lieu dans un château, c'est 400 balles ! ».

Pour se libérer, au moins un temps, des contraintes imposées par l'école de commerce, Fouzia prend plaisir à discuter, en arabe, avec une amie marocaine inscrite à l'Université de Bordeaux. Ces discussions, trop rares au goût de Fouzia, peuvent être vues comme une manière de se retirer un tant soit peu de cette position d'étudiante étrangère à la recherche d'un équilibre entre ses aspirations à l'indépendance et les demandes de soutiens financiers trouvés auprès de sa famille et de son école.

III – 2 – Mounir et Farik : étudier “malgré tout” ou travailler ?

Mounir et Farik, âgés de 27 et 29 ans, étaient tous les deux inscrits, en 2003, à l'Université de Toulouse, respectivement en licence de géographie et en maîtrise de physique. Ils ne se connaissaient pas, mais leurs trajectoires d'étudiants marocains en France peuvent être rapprochées, tant, à quelques détails près, leur “profil” sociologique se ressemble.

Ces étudiants, diplômés de l'université marocaine (Mounir est licencié¹⁶ en géographie à Fès, Farik en électronique à Meknès), sont issus de familles rurales installées entre Fès et Meknès, aux revenus très

16) Il s'agit de la licence marocaine, équivalente à une maîtrise française (aujourd'hui master 1).

modestes et sans grand passé scolaire. Seuls les pères ont été à l'école ; celui de Farik, aujourd'hui agriculteur, à l'école primaire, tandis que celui de Mounir, aujourd'hui « *simple salarié dans un grand complexe de textile* » a été jusqu'au collège, les mères étant sans instruction et sans profession.

Ces familles ont cru en l'école publique marocaine au point de scolariser tous leurs enfants. Certains ont interrompu leurs études (une sœur de Mounir au niveau baccalauréat pour se marier, un frère et une sœur de Farik au collège), mais d'autres les poursuivent (du côté de Mounir : un frère en terminale littéraire, une sœur en classe de 9^e fondamentale).

Aînés de leur famille, ces deux étudiants ont rejoint l'enseignement secondaire puis supérieur marocain avant d'être candidats au départ pour la France. Mounir, plus âgé que Farik de deux ans, a suivi un parcours scolaire et universitaire loin d'être linéaire : il a redoublé en classe de 9^e fondamentale et échoué une fois au baccalauréat ; à l'Université, au terme d'une première année de DEUG en physique-chimie, il a changé de filière pour suivre un cursus de géographie qu'il a mené jusqu'en licence, après un redoublement en première année. Mounir avoue s'être davantage intéressé au diplôme qu'à la discipline étudiée. Farik, lui, n'a jamais redoublé ni changé de filière ; il est resté fidèle à ses études de physique-chimie jusqu'à l'obtention de sa licence à l'université Moulay Ismail de Meknès.

Mounir : « *Moi, au début, je me suis inscrit en physique-chimie, mais j'ai vite changé d'orientation, j'ai voulu avoir mon diplôme bac + 4 le plus vite possible, c'est pourquoi j'ai choisi la géographie comme discipline plus facile à réussir. Même l'ex-roi du Maroc a déclaré dans un de ses discours que le Maroc n'a pas besoin de docteurs en physique, mais de sportifs comme Saïd Aouita qui ont fait connaître le Maroc à l'extérieur. En outre, il y a des amis qui ont choisi de faire la physique et ils n'ont pas encore fini leurs études, ni trouvé du travail* ».

Farik : « *J'ai fait l'école primaire et secondaire sans échec ; j'avais un profil de scientifique, c'est pourquoi j'ai préparé un bac option "sciences expérimentales". J'ai eu accès à l'université, en DEUG puis en licence* ».

Au Maroc, l'histoire universitaire de ces deux étudiants s'arrête au niveau de la licence. Mounir, pressé d'en découdre avec un cursus

accompli au plus vite, tente, sans succès, plusieurs concours de la Fonction publique au Maroc, dans l'enseignement et l'armée. Farik, lui, se rend compte qu'un diplôme acquis au Maroc a moins de valeur qu'un diplôme obtenu en France. Une année de "chômage" après sa licence achève de le convaincre.

Mounir : « *On a étudié sans trouver de travail. J'ai passé des concours pour devenir professeur et militaire, j'ai eu des bonnes notes sans être pris. Alors, comment ne vais-je pas penser à partir ailleurs pour améliorer ma situation ?* ».

Farik : « *Lorsque j'étais au Maroc, mes amis commençaient à me parler de la France, les études et la valeur des diplômes obtenus en France. La situation au Maroc n'encourage pas à rester. Je me suis dit que j'étais capable moi aussi de partir en France pour obtenir un diplôme et travailler ensuite selon mes compétences universitaires. Et puis, la France est une amie historique du Maroc et je savais qu'il n'y aurait pas la barrière de la langue* »¹⁷.

Entre études et tentatives d'insertion professionnelle au Maroc, Mounir envisage une troisième possibilité, celle de s'expatrier en France pour y poursuivre son cursus en géographie. Une seule université, Toulouse, sur les quatre dossiers envoyés – à Pau, Perpignan et Lyon – lui répond favorablement alors qu'il ne s'y attendait plus. Il parvient à rassembler l'argent nécessaire au départ sans songer à son logement en France : un cousin dentiste prête la moitié de la somme destinée à prendre en charge les frais de départ, l'autre moitié vient des économies faites sur le salaire de son père, complétées d'une somme empruntée à la famille proche. Mounir a dû s'y prendre à deux fois afin d'obtenir son visa :

« *J'ai eu mon inscription, mais j'ai eu des difficultés à monter mon dossier de demande de visa car ils [les fonctionnaires du consulat français] n'ont pas accepté mes premiers garants, un fonctionnaire marocain à la préfecture et un professeur, cousin et ami de mon père ; ils n'avaient pas de bons comptes bancaires ; donc j'ai dû chercher un autre garant qui a plus de moyens, et j'ai trouvé ce dentiste* ».

17) Sur l'ensemble des motivations qui président au départ pour des études en France, voir plus spécialement le chapitre 4.

Farik a entrepris des démarches similaires auprès de sa famille au Maroc et en France. Son père, agriculteur, l'aide à préparer son départ en lui donnant de l'argent et en l'employant pendant une année dans ses champs. Cette année de travail dans l'agriculture coïncide avec l'année de "chômage" suivant la licence. Mais l'absence de justificatif de ressources de son père l'oblige à se tourner vers un de ses deux frères, et surtout vers un oncle, ouvrier en bâtiment à Montauban :

« J'ai contacté l'université de Toulouse qui a donné une suite favorable à ma demande et, à partir de ce moment-là, je suis parti à Fès pour me renseigner au sujet de la demande de visa pour études auprès du consulat de France ; ensuite, j'ai contacté mon oncle en France et il m'a envoyé [signés] les papiers de prise en charge. J'ai déposé mon dossier qui a été accepté par le service des visas ».

Mounir et Farik partent du Maroc avec une « *image positive* » de la France, Mounir en bus avec d'autres Marocains, eux aussi à destination de Toulouse, Farik en voiture avec son oncle, avec pour destination Montauban.

Mounir : *« Quand j'ai fait la traversée du Maroc et de l'Espagne en bus pour remonter vers la France, j'ai cru que ça pouvait être le paradis, [du moins] avant de rencontrer la réalité de la chose ».*

Farik : *« Depuis le Maroc, j'ai beaucoup écouté de choses sur la France, j'avais une image positive de ce pays à travers les immigrés marocains qui reviennent avec des voitures de luxe, donc j'ai pensé que ça allait être la même chose pour moi, mais, en arrivant, j'ai constaté que la réalité était loin de ce que j'avais imaginé, de beaucoup ».*

Arrivés seuls à Toulouse au terme d'un long voyage effectué à deux années d'intervalle – avec une étape à Montauban chez son oncle pour Farik –, Mounir et Farik sont sans domicile. Le second passe d'abord des nuits à l'auberge de jeunesse puis, avec trois autres étudiants marocains rencontrés lors de son inscription à l'université, il se rend dans "le quartier arabe du Mirail". Mounir, lui, est hébergé chez deux amis et va de co-location en co-location avant de trouver une chambre universitaire.

Farik : *« On n'a pas hésité à demander aux gens du quartier arabe du Mirail s'ils connaissaient un appartement à louer. On nous a montré un F1,*

nous étions quatre à partager les frais de loyer, c'était plus économique. Le propriétaire avait déjà loué à des étudiants marocains sans avoir de problèmes et il ne nous a même pas demandé une caution ».

Mounir : « Je ne suis pas resté longtemps chez mes deux amis, une semaine à peine, et après j'ai trouvé un autre logement. Nous étions trois au début et puis il s'ajoutait toujours des gens, des amis, jusqu'à sept, la réalité c'était que nous étions serrés comme des sardines. Les conditions de logement étaient très difficiles ».

L'argent ramené du Maroc s'épuise vite et, privés de ressources financières régulières, Mounir et Farik doivent travailler ; ils le font dans un secteur professionnel étranger à leur compétence universitaire, l'agriculture, mais lié aux activités rurales de la famille au Maroc. Pour Mounir, la relation au travail empêche la poursuite de ses études et un contact régulier avec l'université, tandis que, pour Farik, un certain équilibre a été trouvé entre études et travail. Le premier est devenu un ouvrier agricole, le second demeure étudiant.

Mounir : « Je travaille avec un patron marocain qui nous propose du travail en fonction de la saison ; dès fois, on travaille dans les vignes, les cerises, les pommes, les pruneaux et ainsi de suite, une partie déclarée, l'autre au noir. J'ai eu le contact avec ce patron par mon beau-frère. Avec ce travail dans l'agriculture, j'ai changé de mentalité, je suis devenu quelqu'un qui a juste émigré pour travailler à plein temps. (...) Mon seul voyage, c'est le travail. C'est clair que quelqu'un qui vient avec une petite somme d'argent dont la moitié sous forme de crédit, il ne va pas aller bien loin dans les études ».

Farik : « Je travaille uniquement pendant les vacances, dans l'agriculture. À chaque fois que je rencontre des problèmes d'argent, je trouve mon oncle à mes côtés [ouvrier en bâtiment à Montauban]. Je n'ai pas voulu tomber dans le piège comme d'autres étudiants marocains qui laissent tomber les études ; c'est le secret de ma réussite ».

Si Mounir a interrompu ses études, l'équilibre trouvé par Farik entre le travail et les études demeure précaire, puisque ce qu'il gagne en période estivale couvre tout juste les frais engagés en cours d'année universitaire. L'espoir mis dans les études reste assez vif chez Farik ; en

revanche, Mounir l'a perdu, mais la perte de cet espoir mis dans une migration pour études n'ouvre pas, on va le voir, une perspective de retour au Maroc.

Farik : « *Je suis conscient qu'on peut avoir de l'argent après les études, mais les études sont difficiles à effectuer, d'où mon choix d'étudier malgré tout* ».

Mounir : « *Je pense au problème de renouvellement de mon titre de séjour depuis que j'ai décidé de travailler à plein-temps. J'ai bien pensé à une solution, le mariage, mais les choses ne peuvent pas [pour moi] aller dans ce sens-là. J'ai déposé une demande de résidence auprès des autorités italiennes car je prévois de sérieux problèmes avec la préfecture en France. Je cherche à m'installer dans un pays où je puisse travailler légalement en tant que manœuvre* ».

Le minimum financier vital pour l'obtention duquel Farik lutte en gérant soigneusement son budget et en travaillant uniquement pendant les vacances universitaires fait donc défaut à Mounir. Cette situation oriente l'un vers la poursuite d'une trajectoire d'étudiant et fait basculer l'autre vers une migration pour travail. Inutile de parler d'un "ordinaire universitaire" pour Mounir puisque, il le disait lui-même, depuis l'arrêt de ses études : « [son] *seul chemin, c'est le travail* ». En revanche, Farik, après une courte période d'adaptation, non pas aux études mais à ce qu'il a immédiatement perçu de la société française à son arrivée, a trouvé ses marques :

« *Au Maroc, je suis allé à l'université la première fois avec l'idée de rencontrer des Marocains et le sentiment d'être chez moi. Ici, il y avait le sentiment d'être étranger, surtout le 11 septembre 2002¹⁸ quand je suis arrivé. Ce qui m'a gêné, c'est le regard des autres mais, à l'université, les gens, plus intelligents, n'avaient pas un mauvais regard sur les Arabes et les musulmans. J'ai échangé d'abord avec les autres des choses relatives aux études et puis, après, avec le temps, nous avons été à des soirées ; il faut éviter la solitude* ».

L'université n'est pas le seul lieu où Farik a tissé des liens d'amitié avec des étudiants marocains, français ou d'une autre nationalité,

18) Référence à l'attentat perpétré en 2001 aux États-Unis.

le travail d'été et « *parfois, les cafés arabes* » du quartier du Mirail à Toulouse sont aussi investis. Du fait de l'abandon de ses études et de l'éloignement de la vie estudiantine, Mounir a resserré ses liens avec des étudiants marocains et des familles marocaines connues à Toulouse depuis le Maroc. C'est le seul cas, durant toute l'enquête d'ARES, où un étudiant marocain a déclaré des liens quasi-communautaires avec les Marocains de France :

« Mes connaissances avec les Français sont limitées. Nos conditions de vie ne sont pas pareilles et je ne peux pas suivre leur rythme. Mes relations avec la communauté marocaine en France sont très fortes ».

Farik éprouve donc un attachement intact aux cadres de vie familial, social et culturel marocains. À l'instar de ce dernier, Mounir a fréquenté la mosquée au moment du ramadan, pratiqué tel ou tel pilier de l'islam, continué d'aller dans les "cafés arabes" et téléphoné une fois par semaine à sa famille au Maroc. En fait, le degré de proximité ou d'éloignement vis-à-vis de l'univers culturel marocain dépend, au moins en partie et dans le cas de ces deux étudiants, de la relation au travail, telle qu'elle se vit en France, de façon compatible ou non avec les études. Mounir reconnaît avoir eu une opportunité réelle de réaliser en France un projet d'étude conçu depuis le Maroc, mais son échec universitaire, imputable à un crédit contracté là-bas et non à un manque de capacités intellectuelles, se vit dans la douleur. Les effets de cet échec se répercutent sur ses relations sociales :

« Je ne peux pas étudier. J'ai été élevé d'une certaine façon et je suis saturé de principes qui font que je n'accepte pas la mentalité d'ici. Je ne pourrais pas supporter par exemple une relation avec une Française ».

Farik vit, quant à lui, toujours dans l'espoir d'obtenir un diplôme français et se sent investi d'une « *grande responsabilité* » vis-à-vis de sa famille, dit-il. Sa trajectoire, ascendante, lui permet de cumuler et de consolider les atouts nécessaires à la poursuite de ses études.

Qu'on ne s'y trompe pas : Farik et Mounir sont loin d'être des étudiants "représentatifs" du type de sociabilité tissée par les étudiants marocains vers la société d'accueil et vers d'autres sociétés, d'Europe, des Amériques ou d'Asie, découvertes au fil des rencontres faites avec

d'autres étudiants sur les campus ouverts à l'international. Et, en effet, contrairement à ce que dit Farik, les relations avec la communauté marocaine ne sont pas aussi "fortes" chez les autres étudiants ; contrairement aussi à ce que dit Mounir, l'ami(e) français(e), étudiant ou étudiante, est une des preuves de l'ouverture des réseaux sociaux, autant que les relations tissées sur le lieu de travail, lequel contraint à la socialisation. Dans nombre d'entretiens, la "sociabilité" a été une valeur revendiquée par les étudiants marocains, certains d'entre eux l'ont même placée au principe de leur besoin d'autrui. « *Ce n'est pas bon d'être toujours seul, on ne peut pas toujours étudier* », dit par exemple Nabil ; « *l'homme est un être social* », déclare Adil.

Si les étudiants marocains n'éprouvent pas de sentiment d'appartenance à une "communauté marocaine" en France, ce n'est pas parce qu'ils s'en sont détachés, mais plutôt parce que cette communauté n'existe pas ou plus du fait du lien fragile et non entretenu avec le réseau des familles marocaines déjà installées en France. Rares sont les étudiants qui expriment le désir de vivre en communauté et, en effet, leurs points de repère et d'attache se situent davantage du côté de la famille restée au Maroc et de réseaux ouverts à des individus de nationalité différente de la leur. En cohérence avec, d'une part, une logique de proximité-éloignement vis-à-vis de la famille et, d'autre part, une logique de création de réseaux ouverts, les étudiants marocains ne forment pas une communauté d'étudiants marocains ; encore moins font-ils partie d'une "communauté marocaine" en France. Sous ce double point de vue, ils ne partagent une communauté de destin, ni avec les autres étudiants marocains, ni avec les Marocains immigrés en France.

Le lien social ne présente pas de caractéristique communautaire et l'idée d'une possible mobilisation de réseaux marocains communautarisés effraie nombre d'étudiants. Deux étudiantes ont particulièrement exclu l'idée de retrouver en France ce qu'elles ont quitté du Maroc : « *nous ne sommes pas ici pour faire comme là-bas* », dit ainsi Malika, tandis que Lydia pense qu'« *on n'a pas à comparer ce que l'on a ou ce que l'on n'a pas ici avec ce qui se passe au Maroc* ». L'idée de communauté semble ainsi davantage un repoussoir parce qu'elle est vue comme un refuge ou un repli vers une "identité" ne correspondant pas aux représentations que les étudiants ont d'eux-mêmes. Les étudiants marocains, quand ils ne cherchent pas à effacer ce qu'ils

sont (cas de Fouzia), ne présentent pas leurs modes de sociabilité, leur culture, leur religion comme des traits caractéristiques d'une communauté existante en France ou à construire. Ils se tiennent loin des associations culturelles ou politiques et ont plutôt tendance à vilipender les tentatives de regroupement communautaire. De façon assez systématique, les étudiants marocains ont ainsi insisté sur leurs efforts et leur capacité d'intégration en France, et cité pour preuve la nationalité de leurs amis : marocaine, française, cambodgienne, "africaine", costaricaine, espagnole, polonaise, bulgare, ou encore chinoise et japonaise. Leurs réseaux de relation sont largement ouverts sur l'Europe et les autres continents, et aucun étudiant ne revendique l'appartenance à une "communauté" constituée ou retrouvée en France.

Les occasions de raviver ce qui peut passer pour un lien communautaire – une fête religieuse telle l'Aïd, un échange en langue arabe, un repas autour d'un plat marocain – sont bien sûr recherchées, mais c'est tout autant avec des étudiants non marocains qu'avec des étudiants marocains que ces occasions sont partagées. Quand Adil se rend à la mosquée lors du Ramadan ou lorsque Samia et Malika rompent le jeûne, quand Farik parle arabe, ou encore lorsque Lydia fait découvrir un thé ou un plat marocain à d'autres étudiants, ce n'est pas pour afficher un lien avec une communauté de Marocains. Des musulmans non marocains peuvent être présents à la prière, de même que Samia et Malika mangent en compagnie d'étudiants d'Afrique subsaharienne, que Farik apprend l'arabe à des amis français en partance pour le Maroc, ou que Lydia cuisine et fait le thé à des amis français.

Nombre d'étudiants marocains tiennent à distance le phénomène migratoire tel qu'il s'est constitué avant eux, depuis le Maroc, pour des raisons de travail. Originaires des centres urbains et munis de bagages intellectuels, ces étudiants développent des stratégies de mise à l'écart des "jeunes" français issus de l'immigration marocaine et maghrébine, quand ce n'est pas une mise à l'écart des migrants marocains non étudiants : « *Je n'en connais aucun, de ces migrants non étudiants ; et puis, s'ils ne sont pas étudiants, ils sont agressifs, ce sont des gens venus de la campagne, des blédards, la plupart d'entre eux sont agressifs* », nous dit Samia. Quant aux étudiants français issus de la migration maghrébine, « *avec eux aussi, il y a une coupure* », selon elle, notamment avec les étudiants algériens réputés, à tort ou à raison, bénéficiers de meilleurs traitements de la part des autorités françaises que les étudiants marocains.

Ces “coupures” ne suffisent pas à créer, en retour, un sentiment d’appartenance communautaire chez les étudiants marocains : ils se sentent d’abord et avant tout étudiants.

Leur insertion dans des réseaux sociaux en France ne repose pas uniquement sur des réseaux familiaux existants, et encore moins sur une “communauté” réelle ou imaginaire de Marocains en France. Le collectif familial, en effet, sert de relais au moment de l’arrivée des étudiants en France mais, très vite, l’étudiant s’en émancipe et trouve d’autres réseaux où investir. Cette caractéristique de l’insertion sociale des étudiants marocains en France tend à égaliser les différences entre étudiants : finalement, ils ont tous à se “débrouiller”, à nouer des relations nouvelles, à l’université, au travail et aussi pendant leur temps de loisir. Cela ne signifie pas l’élimination des réseaux familiaux : quand ils existent en France, ils sont parfois entretenus, au besoin ils procurent de l’argent et un emploi. Mais leur rôle n’est pas déterminant au regard de l’insertion sociale des étudiants : on s’en rend compte en observant la façon dont ces derniers construisent des réseaux sociaux et les entretiennent.

Les étudiants marocains des Grandes écoles, eux, développent des réseaux sociaux à partir des multiples activités associatives proposées dans leurs établissements. La responsabilité d’un bar, d’un prêt de cassettes vidéo, mais aussi l’organisation d’un grand gala ou de soirées, sont autant d’activités socialement structurantes menées de front avec les études et le plus souvent cumulées. La richesse des activités initiées à l’intérieur du cadre de la Grande école a pour pendant la pauvreté des liens sociaux tissés avec l’extérieur, à l’université et en ville. Fouzia par exemple, étudiante marocaine à Sup’ de Co Bordeaux, regrette cette absence de liens extérieurs, tandis qu’une autre étudiante de Sup’ de Co¹⁹ vante les mérites de l’école d’où partent et reviennent tous ses réseaux d’amis : *« J’ai été parachutée à Bordeaux (...) ; je ne connaissais personne (...), c’était à moi de faire un effort, je suis allée vers les gens, je leur ai parlé et l’intégration réelle au niveau des gens s’est faite au travers*

19) Ces réseaux ont cette particularité d’avoir des bases et des prolongements au Maroc. Ils constituent en ce sens, à travers les “amicales” d’anciens étudiants de telle école ou de tel corps (x, les Ponts, Centrale...) un creuset pour l’intégration socio-professionnelle au Maroc. Sur ce point précis, voir le dernier chapitre de cet ouvrage.

des associations, je me suis investie de façon concrète ; je ne regrette pas, cela m'a montré que, Marocaine, j'étais capable de faire quelque chose ».

La vie sociale bornée aux murs de la Grande école de commerce n'empêche pas le contact avec l'extérieur mais, quand Lydia se rend à l'extérieur, c'est la plupart du temps pour y travailler en réponse aux offres d'emploi faites par le Bureau des étudiants dont elle est membre. Deux réseaux d'amis aux nationalités diverses, indépendants l'un de l'autre, structurent l'ensemble de sa vie sociale sur le lieu de ses études ; le premier réseau comprend des amis en compagnie desquels Lydia « *prend des pots le soir* », le second accueille « *ceux qui bougent l'école et sont au courant de tout ce qui se passe en Aquitaine* ». Le fait d'appartenir au second réseau situe cette étudiante dans le lot des étudiants interlocuteurs de l'administration de l'école. Dans le cas des étudiants des Grandes écoles, le lieu d'étude est socialement tellement investi que l'extérieur prend la couleur terne d'une banlieue. Ainsi Redouane, très investi dans la tenue du bar d'une école d'ingénieur, avoue ne connaître aucun de ses voisins de pallier à la cité universitaire où il réside, mais où il ne passe « *que pour dormir* ».

Les difficultés pour s'inscrire à l'université et pour se loger mettent les étudiants marocains en situation d'attente d'un secours d'autrui ; en ces occasions, ils profitent sur place d'une relation marocaine jouant le rôle de guide sur le campus et en ville : « *les premières personnes rencontrées n'étaient pas, bien évidemment, des Français, car j'ai cherché à m'installer avant de connaître des gens ; j'ai rencontré un ami en 1^{er} année de doctorat, un ami à lui et un autre ami que je connais depuis le Maroc* », raconte par exemple Adil. Au fil de l'année universitaire, souvent au terme de la première année passée en France, les amitiés ou les relations amoureuses nouées leur font découvrir des aspects inconnus ou méconnus du pays où ils résident. Ainsi Adil apprécie, « *si l'argent ne manque pas* », de voyager en France pendant les vacances universitaires, soit chez les parents de sa copine française, soit pour rendre visite à des « promotionnaires » originaires de Fès et étudiants dans d'autres villes universitaires françaises. Pour des étudiants marocains n'ayant jamais côtoyé de Français(e) au Maroc, la première invitation à domicile, chez les parents d'un(e) ami(e) Français(e), représente un moment fort restitué après coup comme une étape franchie vers l'intégration dans la société d'accueil.

L'initiative de la rencontre et de l'intégration dans un réseau revient souvent à l'étudiant marocain lui-même²⁰ et, de ce point de vue-là, on peut saluer les ressources de sociabilité des étudiants rencontrés : ils n'hésitent à prendre le risque de la parole pour tisser un lien. Malika résume bien cet "acharnement" à s'intégrer : « *on vient dans un pays dans lequel on va vivre, c'est à nous de nous intégrer au lieu d'attendre que l'on vienne nous parler* ».

Conclusion

Les trajectoires des étudiants marocains en France, considérées sous l'angle des conditions de logement et des soutiens, sont à différencier selon le sexe et l'origine sociale. Dans l'ensemble, les femmes venant étudier en France bénéficient, davantage que les hommes, de réseaux et de soutiens à leur arrivée. L'entourage familial au Maroc semble ainsi avoir agi à distance ; et il influe sur les débuts de l'expérience migratoire féminine : les conditions et modes de logement des étudiantes marocaines sont là pour en témoigner, même si les situations selon les villes d'enquête présentent une forte hétérogénéité. Sont là aussi pour l'attester, en l'absence d'une véritable politique – française et marocaine – d'attribution de bourses incitatives à la mobilité, les soutiens familiaux accordés aux filles, à la fois plus diversifiés et plus pérennes. L'origine sociale des filles joue également en leur faveur, au moins au début de leur installation en France.

En partie prédéterminé du fait de l'appartenance sociale des étudiants marocains et du volume de ressources matérielles disponibles, l'arrivée dans le pays d'accueil cède rapidement la place, pour les étudiants plus démunis, à une expérience migratoire désenchantée. La faiblesse des ressources matérielles de la grande majorité – qualifiés de "pionniers", à l'inverse des "héritiers" dont on parlera dans le prochain chapitre – indique, entre autres facteurs de précarité, la vigueur d'une croyance : celle d'un pays d'accueil riche, où il est plus facile d'entreprendre des études et de vivre qu'au Maroc. Mise à l'épreuve des

20) Quand le travail ne prime pas sur les études, des étudiants marocains participent à des sports individuels ou collectifs – de la course à pied, de la natation, de la musculation, du judo ou football – et, même si le rythme des études ne leur permet pas toujours de suivre avec assiduité ces activités sportives, ils profitent des infrastructures mises à leur disposition sur le campus pour faire des rencontres.

conditions de logement, des ressources qui vite s'épuisent et de la dureté des "petits boulots", cette croyance s'estompe souvent et les étudiants marocains non dotés d'espèces de capitaux nécessaires à la poursuite des études découvrent, stupéfaits, l'envers d'un décor par trop embelli. La chambre du Crous n'est pas retenue, telle employée de la préfecture ordonne de faire le rang derrière d'autres migrants, sans *distinguo* de statut, tel propriétaire "raciste ordinaire" déclare avoir déjà loué un logement qui ne l'est point, tel employeur peine à voiler ses pratiques de discrimination à l'embauche... etc. Les déconvenues s'accroissent au contact de l'autre et de la crainte. Avec une égale rigueur, l'enquête quantitative et qualitative ARES démontre que chaque étudiant marocain confronté à ce lot de difficultés réagit à mesure de ses ressources sociales et matérielles, sans compromettre ses études ni suivre – sauf, semble-t-il²¹, en de rares exceptions – le chemin de la migration pour travail.

Il n'y aurait cependant rien de plus erroné que de venir noircir le tableau – certes parfois déjà sombre étant donné son fonds de précarité et de vulnérabilité – de l'expérience migratoire des étudiants marocains en France. En effet, les épreuves d'endurance, inégalement subies, suscitent de la part des étudiants marocains des formes de mobilisation dans lesquelles on peut lire des attentes et des stratégies de groupe, et, peut-être au-delà, les signes d'une nouvelle "vocation" migratoire de ces futurs diplômés maghrébins. De l'observation des modes de logement, de la nature des réseaux de sociabilité tissés en France, de la relation au travail ressortent plusieurs tendances allant en ce sens.

Retenons-en ici trois principales. D'abord, la majorité des étudiants marocains privilégie à un moment ou à un autre de son parcours migratoire un logement indépendant de sa famille. Cette tendance à l'émancipation des réseaux familiaux en France, en partie choisie, en partie contrainte, rejoint cette deuxième tendance : celle qui consiste à se tenir à l'écart de tout militantisme associatif ou politique durable, à l'inverse des aînés qui, eux, privilégiaient en France des modes collectifs d'action sur un long terme et non une individualisation de leurs parcours migratoires. Enfin, cette volonté d'émancipation, visible par

21) La réserve est ici de rigueur car, rappelons-le, l'étude ARES a été conduite auprès d'étudiants inscrits à l'université et étant majoritairement des étudiants assidus – même en étant employés à titre partiel.

exemple au travers des initiatives personnelles de recherche d'emploi, participe de l'ouverture caractéristique des étudiants marocains sur des espaces de sociabilité éloignés de tout communautarisme²². La construction des parcours des étudiants marocains expatriés en France s'effectue en effet selon un triple sens : émancipation des réseaux familiaux en France, individualisation des trajectoires, création de pôles de sociabilité ouverts, résolument tournés vers l'international.

Cette capacité à s'intégrer dans des réseaux sociaux ouverts et évolutifs est l'une des caractéristiques majeures du séjour en France des étudiants marocains. Ceux d'entre eux – nombreux – qui ont une famille en France s'en éloignent progressivement pour créer des réseaux évolutifs de relations souvent en dehors des institutions et des associations. Cette mise à distance relative de la famille, des institutions et des associations, notamment syndicales et politiques, montre à quel point les étudiants marocains d'aujourd'hui misent sur la constitution de réseaux sociaux internationaux.

Le poids des contraintes matérielles et sociales ne grève en rien la construction d'un parcours académique, en général aussi stable et durable que l'est l'installation des étudiants marocains dans une ville. C'est là un paradoxe, c'est là aussi toute l'originalité de la migration pour études des Marocains. L'obtention d'un diplôme, au fondement de cette expérience migratoire, en constitue le but. Comme cela apparaîtra particulièrement dans le chapitre 4, consacré aux trajectoires de ces étudiants et à la valeur qu'ils attachent au savoir, c'est selon ce principe directeur, accompli dans un temps nécessairement compté – le temps des études et des cursus – que se déroule le séjour en France. C'est du moins selon cette attente, et ce but, qu'ont été décodées, non pas les "conditions de vie matérielles" en tant que telles des étudiants marocains en France, mais ce que ces conditions contraignantes inspirent aux acteurs concernés en termes de mobilisation de ressources et de construction de parcours. Elles inspirent bien des ajustements de la part de ces étudiants à la société française et renforcent l'idée d'un retour au pays, une fois le diplôme acquis, ou une fois accomplie la première expérience professionnelle. Car il s'agit bien de cela : les étudiants marocains mobilisent tous leurs moyens – ceux dont

22) Cf. Tarrus, 2001.

ils disposent et ceux qu'ils créent – en vue d'obtenir un diplôme en France, avec le sentiment confus, parfois le projet clair, d'un retour au pays. Sans excéder les limites de l'enquête, ni anticiper sur celle qui l'a suivie au Maroc²³, présentée dans le dernier chapitre de cet ouvrage, avançons à titre d'hypothèse que la migration pour études est "préfigurée" par l'idée, plus ou moins claire, plus ou moins avouée, en tout cas latente, d'une installation définitive au Maroc et non en France. Ainsi se comprend l'acharnement des étudiants marocains à poursuivre les études malgré des conditions matérielles souvent difficiles, parfois précaires, et à les achever avec succès. Ainsi se comprend aussi la spécificité de cette expérience migratoire pour études, mise à l'épreuve de ses propres conditions : une migration de passage ou, plus justement, une "mobilité pour études".

23) Programme de recherches IRD « Les diplômés marocains et l'insertion professionnelle au Maroc » (Dimip), coordonné par E. Gérard et réalisé par E. Gérard, B. Kail, E. Lanoue et B. Schlemmer.

ANNEXE

Tableau 2

Part des étudiants qui bénéficient d'un logement fixe ou temporaire à leur arrivée en France, ou qui doivent en trouver un, selon le sexe (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Bénéficie d'un logement fixe à l'arrivée	20,9	46,3	27,7
Bénéficie d'un logement temporaire à l'arrivée	34,5	28,7	32,9
Doit trouver un logement	44,6	25,0	39,4
Total	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Tableau 3

Part des étudiants, selon le sexe, qui ont de la famille en France avant de venir y faire des études (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ont de la famille en France avant de venir	57,3	71,3	61,0
N'ont pas de la famille en France avant de venir	42,7	28,7	39,0
Total	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Tableau 4

Part des étudiants, selon le sexe, qui sont hébergés par leur famille à leur arrivée en France (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Hébergés	62,9	66,2	63,9
Non hébergés	37,1	33,8	36,1
Total	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Tableau 5
Part des étudiants qui bénéficient d'un logement fixe ou temporaire à leur arrivée en France, ou qui doivent en trouver un, par ville d'enquête (en %)

	Amiens	Bordeaux	Paris	Strasbourg	Toulouse	Ensemble
Bénéficie d'un logement fixe à l'arrivée	24,3	20,0	56,9	16,7	32,2	27,7
Bénéficie d'un logement temporaire à l'arrivée	45,9	22,7	34,5	34,8	23,7	32,9
Doit trouver un logement	29,7	57,3	8,6	48,5	44,1	39,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Tableau 6
Part des étudiants qui ont de la famille en France avant de venir y faire des études, par ville d'enquête (en %)

	Amiens	Bordeaux	Paris	Strasbourg	Toulouse	Ensemble
Ont de la famille en France avant de venir	64,0	56,0	80,7	44,1	65,5	61,0
N'ont pas de la famille en France avant de venir	36,0	44,0	19,3	55,9	34,5	39,0
Total	100	100	100	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Tableau 7
Part des étudiants qui sont hébergés par leur famille à leur arrivée en France, par ville d'enquête (en %)

	Amiens	Bordeaux	Paris	Strasbourg	Toulouse	Ensemble
Hébergés	71,4	43,3	78,3	73,3	57,9	63,9
Non hébergés	28,6	56,7	21,7	26,7	42,1	32,9
Total	100	100	100	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

(Grands groupes de professions CM*)	Chambre universitaire	Chambre, Studio chez l'habitant	Chambre, Studio chez des parents	Studio	Grand appart.	Maison individuelle	Foyer	Lieu de travail	ND	Total
Membres des corps législatifs (1)	25,4	17,9	6,0	11,9	25,4	4,5	7,5	-	1,5	100
Cadres supérieurs et membres de professions libérales	18,8	12,5	12,5	12,5	18,8	18,8	6,3	-	-	100
Cadres moyens	45,5	6,1	3,0	9,1	21,2	6,1	9,1	-	-	100
Employés	20,5	10,3	12,8	20,5	17,9	5,1	12,8	-	-	100
Commerçants, et financiers	35,7	7,1	-	35,7	14,3	-	-	-	7,1	100
Total	32,2	10,4	6,1	15,0	21,8	5,6	5,8	0,7	2,4	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003

* Selon la nomenclature du Ministère du Plan marocain

(1) élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises.

** La nomenclature complète est la suivante :

- Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises
- Cadres supérieurs et membres de professions libérales
- Cadres moyens
- Employés
- Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers
- Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés
- Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)
- Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)
- Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
- Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers

Nous choisissons de ne pas faire apparaître dans ce tableau certaines de ces professions car les données les concernant sont trop faibles.

Tableau 8
Répartition des étudiants arrivés en France, par types de logement et selon les catégories professionnelles (partielles**) du chef de ménage (en %)

Tableau 9
Répartition des étudiants par mode de résidence
et selon les catégories professionnelles du chef de ménage (en %)

(Grands groupes de professions CM)*	Seul(e)	Avec colocataires français	Avec concitoyens	En couple	Avec des parents	ND	Total
Membres des corps législatifs (1)	41,8	1,5	25,4	/	31,3	/	100
Cadres supérieurs et membres de professions libérales	31,3	6,3	6,3	6,3	50,0	/	100
Cadres moyens	57,6	6,1	15,2	/	21,2	/	100
Employés	43,6	5,1	23,1	/	25,6	2,6	100
Commerçants, et financiers	35,7	/	50,0	/	7,1	7,1	100
Total	48,4	2,2	22,3	1,0	23,2	2,9	100

* Selon la nomenclature du Ministère du Plan marocain.

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

(1), élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises.

Description sommaire de personnes interrogées à Bordeaux, Toulouse, Lyon et Grenoble et citées dans le texte

Malika

Malika, 21 ans, est étudiante en IUP – Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE) à l'université Joseph Fourier de Grenoble. Au moment de l'enquête, elle était hébergée par une famille française qui avait déjà accueilli son frère. Née en 1982 à Casablanca, Malika a un père marocain et une mère algérienne née au Maroc. Toute la famille a vécu en Algérie avant sa naissance, entre 1967 et 1977. Son père, propriétaire d'un atelier, exerce la profession de tailleur. Il a appris ce métier à la fin de l'école primaire en tant qu'apprenti. Sa mère, institutrice dans une école primaire privée de la mission française, enseigne le français. Son grand-père maternel a été directeur d'un lycée en Algérie et son arrière-grand-père interprète auprès des colons français.

Après ses études primaires à l'école privée et au collège privé, Malika a poursuivi ses études secondaires à Casablanca dans un lycée public marocain. Elle y a obtenu son baccalauréat, section sciences expérimentales, en 1999 puis a suivi, au Maroc, une formation en BTS technicien supérieur en informatique entre 1999-2001. Arrivée en

France, à Grenoble, en septembre 2001, Malika a postulé en licence, mais l'Université lui a fait reprendre une 2^e année de DEUG. Son frère a fait une classe préparatoire aux écoles de commerce, à Casablanca, puis a intégré l'École Supérieure de Commerce de Grenoble. Il travaille à Paris dans une grande entreprise d'informatique.

Malika a pour projet d'entreprendre un doctorat dont le sujet porterait sur les logiciels de base de données ; « *après, on verra* », dit-elle en songeant à rentrer au Maroc pour se marier.

L'entretien avec Malika a eu lieu à Grenoble, le 13 février 2003, le lendemain de la fête de l'Aïd, dans la chambre universitaire de Sonia, au Centre théologique de Meylan (catholique), près du campus de Saint Martin d'Hères.

Farik

Farik est né en 1980 à Marrakech. Son père, militaire de carrière (décédé en 1986), a fait l'école coranique. Sa mère (décédée en 2000) exerçait la profession de couturière (sans boutique) et touchait la pension de son mari. Farik est le premier enfant à partir en France pour y accomplir de brillantes études supérieures commencées au Maroc. Il a obtenu un Baccalauréat mathématiques option A en 1997, mention Très bien, et a plusieurs fois été primé aux Olympiades de mathématiques, qui plus est en tant que boursier de l'État marocain. Après une « Math sup » et MP* (classe d'élite), à Marrakech, il est arrivé à Grenoble en 1999 et a logé en cité universitaire. Cet ingénieur de l'École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble (ENSIMAG, l'une des 9 écoles de l'Institut National Polytechnique de Grenoble), diplômé en 2002, a effectué deux stages chez France Telecom en 2000 et 2001 à Grenoble et un autre stage, toujours à Grenoble, chez Bull en 2002. Farik a complété ses études d'ingénieur par un DEA Systèmes d'information « Management and technology of Information System (MATIS) », une formation européenne dispensée par l'Université Joseph Fourier de Grenoble et l'École polytechnique de Lausanne, en 2002-2003. Au moment de l'entretien, Farik terminait un stage à Paris chez Algoriel-Noos. Ses deux sœurs sont plus âgées que lui, de trois et cinq ans. L'une a suivi la filière littéraire de l'université puis un DUT au Maroc ; l'autre, qui s'est arrêtée au cours du cycle secondaire, s'est mariée à un Marocain, ouvrier qualifié, avec qui elle vit en France.

L'entretien avec Farik a lieu à Lyon le 17 février 2003. Farik a volontiers répondu à mes questions, avec une insistance particulière sur son origine sociale modeste, l'originalité de son parcours scolaire en temps de réforme, et, selon sa propre expression, le « *flux migratoire forcé* » dont il a fait partie en tant qu'étudiant brillant.

Samia

Samia est née à Mohammedia en 1982, de père et de mère marocains. Son père a par le passé obtenu l'équivalent d'un BTS puis est devenu dessinateur technique dans une multinationale spécialisée en bureautique. La famille habite une confortable

villa de fonction rachetée à l'entreprise. Sa mère est institutrice dans une école privée. Deux oncles de Samia habitent en France, l'un (côté paternel) est un ouvrier retraité, l'autre (côté maternel) professeur au lycée. Samia est entrée au jardin d'enfant à l'âge de trois ans puis à l'école primaire Jacques Erson, une école catholique tenue par des religieuses libanaises. Elle a fait ses études secondaires dans des établissements publics de Mohammedia et a obtenu son Baccalauréat sciences expérimentales, mention assez bien, en 2000. L'une de ses deux sœurs cadettes, en terminale, envisage une classe préparatoire aux Grandes écoles en France. Au Maroc, Samia avait été admise sur la liste complémentaire au concours de l'EST et refusée à l'ESCAE. Arrivée à Grenoble en 2000, elle a entrepris un Deug MIAGE (1^{re} année MIAS) et préparait la licence MIAGE en 2003. Elle loge dans une chambre chez un particulier, un Italien marié à une femme ivoirienne. Elle nourrit plusieurs projets : un stage en entreprise (« *autre chose que faire des photocopies* »), accueillir sa sœur cadette en France, rentrer au Maroc après avoir voyagé en Europe, se marier à un « *bon musulman* ».

L'entretien a lieu le 28 février 2003 à Grenoble dans un café du centre ville. La stratégie d'expatriation pour études en France est familiale.

Redouane

Redouane est né à Tanger en 1981, d'un père enseignant français et catholique (décédé), et d'une mère marocaine, musulmane, secrétaire qualifiée dans une entreprise, au foyer depuis le décès de son mari. Il a effectué toute sa scolarité, de la maternelle au lycée, à la mission française de Tanger (école Berger) où il a obtenu un Baccalauréat français, section S. Redouane a deux frères et une sœur. Son frère aîné, après une « prépa » maths sup et maths spé au lycée Lakanal (section physique-chimie) a intégré une école d'ingénieur à Paris et veut travailler en Espagne. Son frère cadet, en terminale à Tanger, projette de venir faire sa médecine à Bordeaux. Sa sœur est au lycée, en section littéraire. Boursier du gouvernement français, Redouane est, à la suite de son frère, entré en classe préparatoire maths sup' et math spé à Lakanal. En 1^{re} année à l'École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et Radiocommunications de Bordeaux, filière télécommunication (Enseirb), il prépare un diplôme d'ingénieur spécialisé en traitement de signal. Grâce à un français « *sans accent* », dit-il, il donne des cours de maths et d'espagnol à des élèves. Sa vue sociale est entièrement celle d'un étudiant dévolu à son école où il est responsable du bar, des vidéos et des galas. Il ne va dans sa chambre en cité universitaire « *que pour dormir* ».

Nabil

Nabil est né en 1975 à Er Rachidia, une ville montagnarde du Sud-est marocain, aux portes du désert. Ses parents sont analphabètes. Ses deux sœurs sont non scolarisées, l'une mariée à un migrant marocain rentré au Maroc après 30 ans passés en France. Son frère aîné, âgé de 30 ans, a obtenu un Baccalauréat sciences mathématiques avec une mention Très bien, et a poursuivi ses études en classes préparatoires à Rabat pour devenir quelques années plus tard ingénieur en travaux publics. Nabil a

été boursier de l'État aux internats du collège et du lycée public de Moulminia, situé à 250 kms du domicile familial. Brillant élève, il a obtenu son Baccalauréat sciences mathématiques en 1995, avec une mention Bien. Licencié en mathématiques à l'Université de Fès, il entre à l'Institut national des enseignants du supérieur (INES) et en sort enseignant, affecté au lycée public d'Agadir pendant 2 ans. Nabil arrive en France en 2002 à Bordeaux et prépare une maîtrise en vue d'un DEA "Recherche opérationnelle" puis d'un doctorat. Il loge en chambre universitaire après avoir été hébergé chez un ami marocain, lui aussi en chambre universitaire.

Fouzia

Fouzia est née à Tanger en 1981. Son père, né en 1950, a été à l'école française jusqu'en classe de seconde. Commerçant en tissu, il exportait ses marchandises vers l'Allemagne avant de « tomber au chômage » faute de nouveaux marchés. Sa mère, née à Casablanca, est l'aînée d'une famille de neuf enfants, tous partis en France faire des études supérieures. Elle est restée au Maroc, et, avec son seul BEPC, est d'abord devenue institutrice puis enseignante de français au collège. Parmi ses frères et sœurs, on trouve un fonctionnaire à la mairie de Paris, un professeur d'université au Maroc et un mannequin exerçant en Angleterre. Les oncles paternels ont été scolarisés au Maroc dans des « écoles élitistes », au moment de l'indépendance ; ce sont de « vrais bilingues », fins connaisseurs de l'histoire de France et du Maroc, dit fièrement Fouzia. Son grand-père paternel a eu quatre femmes, dont une Française.

La sœur aînée de Fouzia a été au lycée français Descartes de Rabat et effectuait, au moment de l'enquête, un DESS en agro-alimentaire. Sa sœur cadette, elle, était en 1^{ère} au lycée Descartes. Fouzia a fait toutes ses études au Lycée Descartes de Rabat grâce à un fonds interne de solidarité. Elle surnomme ce prestigieux lycée le « royaume de France ». Avec son Baccalauréat sciences, obtenu en 1999, elle arrive en France deux mois avant sa majorité et se retrouve sans compte bancaire à son nom. Cela ne l'empêche pas de suivre le rythme effréné des Classes préparatoires scientifiques à Toulouse deux années durant (1999-2001). Elle a intégré l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux (ESC).

Logée à Toulouse en chambre universitaire dans un pavillon réservé aux filles des classes préparatoires, elle vit désormais à Bordeaux dans l'appartement de son ami français. Le projet qui la motive, outre celui de terminer ses études, est un « projet de vie » avec son concubin français.

L'entretien a lieu à la cafétéria de l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux, le 18 juin 2003. Fouzia s'est déclarée très intéressée par l'entretien et dit parler « à cœur ouvert ». Cet échange est pour elle l'occasion de revenir sur son parcours où il lui a fallu « se débattre » pour parvenir, en France, à un minimum d'autonomie financière, ce qui était loin d'être acquis étant donné la filière suivie, privée et coûteuse (inscription aux concours des ESC, « tour de France » des concours, achat de matériels informatiques, frais de scolarité à l'ESC...). Le discours de Fouzia reproduit des stéréotypes dès qu'il s'agit de parler de soi au contact de la société d'accueil et du Maroc (« société organique »

contre « *société froide* »). Au Maroc, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale l'avaient dissuadée de venir en France : « *tu vas rester ici et te marier* ».

Lydia

Lydia est née à Caen en 1980, de père et mère tous deux de nationalité marocaine, à l'inverse des oncles mariés à des femmes de nationalité non marocaine (françaises et allemandes). Lydia est la cousine de Fouzia. Ses parents se sont connus à Caen durant leurs études universitaires. Son père a effectué sa scolarité au lycée Descartes à Rabat. Diplômé en sciences économiques, il a d'abord travaillé comme assureur, puis comme Directeur des ressources humaines (DRH). Directeur du service communication et de marketing d'une grande banque marocaine au moment de l'enquête, il se déplaçait souvent en France, notamment à l'occasion des forums étudiants dans les grandes écoles. La mère de Lydia a fait ses études dans un lycée français devenu après un lycée marocain. Elle est docteur en chimie, professeur à l'Université de Rabat (chimie organique). Deux frères de Lydia étaient au Lycée français de Casablanca où elle-même a effectué sa scolarité. Au Maroc, Lydia habitait à Casablanca dans le quartier Gauthier. En France, où elle est arrivée en 2001, elle loge dans un appartement de 18 m², à Talence, à deux pas de son école, une des métiers de la gestion accessible sur dossier et non sur concours. Cette école offre la possibilité d'intégrer une École Supérieure de Commerce en deuxième année.

Lydia mène de nombreuses activités associatives au sein de son école. Ses principaux projets sont : intégrer Sup' de Co en deuxième année, partir en Stage aux États-Unis, accueillir ses deux frères en France avant de monter sa propre entreprise de communication au Maroc où elle souhaite retourner vivre.

L'entretien a lieu le 20 juin 2003, à l'École Supérieure de Commerce de Bordeaux.

Adil

Adil est né en 1976 dans un village proche de la ville de Taounate, au nord de Fès, a grandi à Fès, dans le quartier d'une banlieue populaire. Il est l'aîné de la famille. Son père conducteur de taxi n'a pas été plus loin que l'école primaire. Sa mère est sans instruction scolaire. Adil a trois frères en cours d'études à l'école primaire. Après avoir obtenu son Baccalauréat sciences mathématiques, il a eu sa licence d'informatique au Maroc, à Fès en 2001. Les cours étaient en français, précise-t-il. En 2002, l'année de son arrivée en France, il obtient une Licence de mathématiques à l'Université de Perpignan, puis prépare une maîtrise d'informatique, en 2003 à Toulouse. Son principal projet du moment : devenir docteur en informatique, diplômé d'une université française.

L'entretien en langue arabe, traduit par la suite en français, a eu lieu à Toulouse.

Mounir

Mounir est né en 1976 dans un village proche de Fès. Il a fait ses études secondaires dans un collège puis au lycée à Fès, et a redoublé deux fois. Il a obtenu son

Baccalauréat sciences expérimentales en 1997. Son père est fonctionnaire dans un grand complexe de textile, et sa mère, analphabète, est “femme au foyer”.

Mounir a une sœur, mariée, de niveau Baccalauréat, un frère qui prépare un baccalauréat de lettres modernes et une sœur en neuvième fondamentale.

Après une première année en Deug physique-chimie à l’université marocaine, il a entrepris une 1^{ère} année de Deug histoire-géographie. Cette réorientation lui a été salutaire : il obtient une Licence en géographie. Il se présente à plusieurs concours de la Fonction publique au Maroc, entre autres ceux de l’école de formation de maîtres, du Centre Pédagogique Régional Formation de Professeurs de deuxième cycle fondamental et de l’armée, sans succès. Arrivé en France en 2002, il est inscrit en licence de géographie à Toulouse. Son projet : immigrer en Italie comme ouvrier salarié au Smic.

L’entretien a lieu à Toulouse, en arabe, par la suite traduit en français. Après plusieurs tentatives d’insertion professionnelle au Maroc, Mounir est arrivé en France avec une licence de géographie. Mais, à la suite de problèmes financiers, il a rapidement quitté le chemin de l’université pour s’embaucher comme ouvrier agricole dans la région de Montauban chez le frère de son beau-frère. Ce fut un travail déclaré à mi-temps (20 heures par semaine), hors saison estivale mais payé au noir, et déclaré à plein-temps en saison estivale.

Chapitre 3

Les conditions sociales de la promotion universitaire : “héritiers”, “pionniers” et étudiants d’“avant-garde”

Étienne Gérard et Laurence Proteau

Le chapitre précédent a montré combien les conditions de vie et les contraintes administratives, matérielles, sociales auxquelles les étudiants marocains sont confrontés en France participent à la configuration de leur cursus universitaire et de leur parcours dans ce pays. Ces conditions et contraintes impliquent des ajustements à la société française et modulent les trajectoires dans le sens de la “réussite” ou de l’“échec” universitaires – au point qu’elles relaient parfois au second plan la quête du diplôme devant la nécessité de survivre. En effet, en fonction des ressources, financières et humaines, dont dispose l’étudiant, les conditions d’études peuvent compliquer davantage son apprentissage du « métier d’étudiant » et son « affiliation » à l’université (Coulon, 1997), lesquels sont des éléments décisifs de sa réussite.

Les réponses opposées par les étudiants à ces contraintes – comme l’acharnement aux études auquel ils se livrent – renseignent surtout sur le sens et les formes de leur mobilité pour études en France. Celle-ci s’inscrit dans une sorte de *continuum* par rapport au passé scolaire et universitaire au Maroc – nous y reviendrons largement dans le chapitre suivant –, et elle enregistre aussi les spécificités françaises. On a pu voir, par exemple, les différences de parcours inhérentes aux diverses villes dans lesquelles l’enquête ARES, qui nous sert de toile de fond, a été réalisée. Ainsi, l’Université n’est pas Une mais plurielle (son fonctionnement n’est pas en toutes villes identique), et ses formes multiples sont à l’origine de la complexité de la vie étudiante, tout autant que le sont les dispositifs institutionnels censés encadrer la mobilité étudiante à l’étranger. Les réorientations universitaires – que nous

examinerons de plus près par la suite – constituent un bon exemple des effets induits par cette complexité.

Najib¹ par exemple, trente ans, inscrit à Montpellier en licence de sciences du langage lors de l'enquête ARES, a d'abord été mal orienté à Tours et, pour pouvoir décrocher le diplôme convoité, a dû se résoudre à changer d'université pour espérer obtenir une nouvelle inscription et le renouvellement de sa carte de séjour l'année suivante. Mais l'absence de famille à Montpellier et de possibilité d'obtenir une chambre en cité universitaire l'a conduit à prendre un appartement sans savoir s'il pourrait assumer la charge du loyer pendant toute la durée de son séjour. Najib a donc partagé un temps son appartement en collocation. De surcroît, faute de ressources familiales, il a dû prendre un "petit boulot" dans une usine agro-alimentaire. Sa mauvaise orientation n'a donc pas été sans conséquences : elle s'est soldée par une "année blanche"² et l'a astreint à des conditions précaires d'études.

Ces contraintes administratives et les conditions d'études en France aident à comprendre les parcours des étudiants. Cependant, d'autres paramètres, plus importants encore nous semble-t-il, configurent les trajectoires, au premier rang desquels figurent l'origine sociale de l'étudiant, son histoire scolaire au Maroc, ainsi que celle de sa famille.

Mohammed, dont le cas est tout différent de celui de Najib, en fournit une illustration. Lauréat, l'année précédent l'enquête (2002), d'une maîtrise-IUP³ de sociologie appliquée, il est arrivé en France pour commencer ses études supérieures en IUT de gestion après avoir effectué toute sa scolarité au lycée français de Casablanca, jusqu'à l'obtention de son baccalauréat série "économique et sociale". Pour faire des études supérieures en France, Mohammed a donc suivi la procédure dite des "dossiers bleus"⁴, qui ne comporte pas de demande d'équivalence ;

1) Les prénoms des personnes présentées ainsi que les noms de lieux ont été volontairement modifiés pour préserver la confidentialité des personnes. Cette règle est également appliquée dans les chapitres suivants.

2) Cette expression, courante en Afrique subsaharienne notamment, désigne l'invalidation d'une année scolaire.

3) Institut Universitaire Professionnalisé. Formations pouvant être intégrées à partir de la deuxième année de DEUG ou de la licence, appelées à prendre le relais des Maîtrises Scientifiques et Techniques.

4) La procédure dite des "dossiers bleus" concerne la première inscription en premier cycle dans une université française pour des candidats titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français passé à l'étranger. Les non titulaires du baccalauréat français (titulaires actuels ou futurs titulaires d'un équivalent étranger à cet examen) doivent, eux, faire une demande d'admission préalable en premier cycle dans une université française (dossier à remettre directement à l'ambassade). Cf. <http://www.education.gouv.fr>.

en tant que titulaire du baccalauréat français, il bénéficia par ailleurs des mêmes droits à l'inscription que les étudiants français et n'eut pas de difficulté à obtenir son visa. De plus, durant cinq ans, ses parents ont intégralement pris en charge les frais de son séjour. De surcroît, Mohammed bénéficiait, pour s'intégrer à la société française, de l'expérience passée de son père, qui avait étudié en France, et de la présence de son frère aîné, inscrit en troisième cycle de géographie à Paris. Pour compléter ce tableau très favorable, notons qu'il louait un appartement en centre-ville avec son amie, également marocaine.

À ces deux cas d'étudiants correspondent deux ensembles de conditions de séjour et d'études, comme cela a été abordé dans le chapitre précédent. Leur correspondent également deux parcours et deux voies distinctes d'affiliation universitaire. Leurs situations, opposées, suggèrent que les profils des étudiants, leurs trajectoires, les facteurs de leur migration aussi, diffèrent et, surtout, qu'ils s'accompagnent de perspectives – donc de rapports à la France et au Maroc – non moins dissemblables.

C'est ce que nous voudrions montrer ici grâce à une partie des soixante "histoires de vie" que nous avons recueillies auprès d'étudiants⁵ marocains de milieux sociaux et universitaires divers. Différents profils et "portraits" d'étudiants nous permettront d'abord de caractériser cette population étudiante marocaine ; ils nous conduiront ensuite à souligner l'importance de l'histoire "socio-scolaire" des uns et des autres, et de leurs familles, dans leurs parcours respectifs. De la sorte, nous serons plus à même de qualifier la – ou "les" – mobilité(s) pour études des Marocains. Au préalable, examinons la morphologie sociale de l'échantillon de 500 étudiants de l'enquête ARES⁶.

I – LES ÉTUDIANTS MAROCAINS EN FRANCE : UNE POPULATION SOCIALEMENT HÉTÉROGÈNE

Aborder la question de l'origine sociale des étudiants marocains est délicat. Il est en effet difficile de caractériser cette origine avec

5) Voir en annexe une présentation résumée des étudiants évoqués dans ce chapitre et désignés par une astérisque (*).

6) Voir l'introduction générale et, pour un développement des outils et de la méthodologie d'enquête, l'annexe en fin d'ouvrage.

suffisamment de finesse pour pouvoir la rapporter à la nomenclature des PCS en vigueur en France – elle-même discutable (Desrosière, 1993). Le sens social de la position qu’occupe une profession dans la hiérarchie générale peut, par ailleurs, varier d’un pays à l’autre. Enfin, les enquêtes sont parfois restés discrets sur les éléments permettant de les situer socialement et économiquement. En effet, soit ils ignoraient la profession précise ou le niveau d’instruction de leurs grands-parents, voire même le niveau de scolarisation atteint par leurs parents, soit ils ne voulaient pas, en vertu des stratégies de “présentation de soi” adoptées, fournir les informations demandées – du moins n’était-il pas possible de les vérifier et de savoir si l’enquêté ne déclarait pas une origine sociale plus basse afin de valoriser sa trajectoire ou si, au contraire, il ne “cachait” pas une origine sociale basse afin d’éviter la “honte sociale”.

Comme le montre le tableau 2 concernant des étudiants d’Amiens (en annexe), certaines déclarations ont ainsi été trop imprécises pour permettre de classer de façon fiable la famille dans l’ordre social. Par exemple, un énoncé comme « agriculteur » pour désigner la profession du père peut faire référence à un employé agricole, à un grand ou à un petit propriétaire terrien. De même, que désigne « commerçant » ou « fonctionnaire » ? Les professions concernées sont si réparties dans l’échelle sociale que l’on ne peut guère tirer d’information fiable de ce type de déclaration. Et il est d’autant plus difficile de classer socialement la population de chaque ville d’enquête que les renseignements concernant les salaires des parents sont quasiment inexistant⁷.

Malgré ces réserves, le questionnaire rempli auprès de quelques 500 étudiants a permis de collecter des informations utiles pour dégager les caractéristiques sociales dominantes de la population étudiée⁸.

7) Pour toutes ces raisons, dans les parties qualitatives qui suivent, nous donnerons la profession du père et de la mère (parfois celle des grands-pères) telles qu’elles nous ont été déclarées par les enquêtés et nous compléterons ces informations par les niveaux d’instructions des uns et des autres. Les éléments des biographies collectives montrent en particulier la forte influence de la “réussite” scolaire et professionnelle de membres plus éloignés de la famille (oncle, tante...) ou de la réussite sociale des grands-parents, même si elle n’est parfois pas confirmée par celle du père ou de la mère de l’enquêté. Nous présentons ces caractéristiques d’une partie des enquêtés, rencontrés à Amiens et Paris, en annexe de ce chapitre (Tableaux 2, 3 et 4).

8) Il faut préciser ici que le niveau social des parents n’a pas été un critère de sélection des enquêtés. Leur répartition selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage a été faite *a posteriori*. Cela explique en partie les quelques différences avec les données nationales telles qu’elles apparaissent dans le Chapitre 1 (et en partie seulement, dans la mesure où les catégories socioprofessionnelles retenues en France et au Maroc – donc aussi dans cette enquête – sont sensiblement différentes). D’autre part, ces

En référence à la nomenclature marocaine des professions, utilisée ici pour situer convenablement notre population, on relèvera en premier lieu que les étudiants sont plutôt issus de milieux socialement favorisés. La grande majorité des chefs des ménages des enquêtés étaient en effet actifs au moment de l'enquête et, d'après les déclarations des étudiants, n'étaient pas touchés par le chômage (Tableau 1), alors que 4,4 % de l'ensemble des Marocains de plus de 35 ans étaient, en 2001, dans ce cas⁹.

Tableau 1
Répartition (en %) des étudiants
selon le type d'activité des chefs de ménage et de leurs conjoint(e)s¹⁰

Type d'activité	Hommes	Femmes	Total
Actif occupé	71,8	26	49,2
Chômeur	0,0	0,3	0,1
Retraité, retiré des affaires	23,3	2,4	13,0
Femme au Foyer	0,0	66,9	33,0
Inactif(ve) sans recherche d'emploi, ni retraité	1,2	2,4	1,8
Autre, décédé	3,7	2,1	2,9
Total	100	100	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

D'autre part, plus de la moitié des chefs de ménage était apparentée à la catégorie marocaine des "corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises", ou à celle des "cadres supérieurs et membres de professions libérales", ou encore à celle des "cadres moyens" (Graphique 1). Au Maroc, comme cela apparaît sur le graphique 1, respectivement 1,4 %,

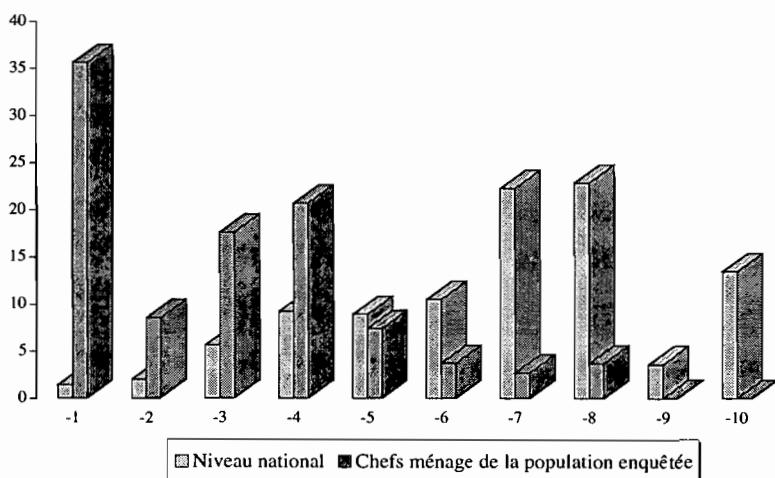
données portent sur la moitié des chefs de ménage recensés, dans la mesure où la profession n'a, dans les autres cas, pas été déclarée avec suffisamment de précision pour pouvoir être classée dans les "Grands groupes de professions" de la nomenclature statistique marocaine.

9) Source : Ministère de la Prévision économique et du Plan, Direction de la Statistique, Rabat. En 2001, les taux de chômage pour les autres tranches d'âge étaient les suivants : 15-24 ans : 18,9 % ; 25-34 ans : 19,2 %. Les taux de chômage augmentent parallèlement en fonction du niveau d'instruction. Pour les "sans diplôme", il était ainsi de 6,4 %, pour les diplômés de niveau moyen (certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle), de 24,2 %, et de 26,8 % pour les diplômés de niveau supérieur (baccalauréat, diplôme de cadre moyen et de formation supérieure – Facultés, Grandes écoles et Instituts). Source : *ibidem*. Pour de plus amples informations sur cette question, voir le chapitre suivant.

10) Tableau construit sur 693 observations.

2 % et 5,6 % seulement des actifs étaient membres de ces trois catégories (en 2004), tandis que 9,2 % étaient “employés”, 8,9 % “commerçants”, 10,5 % “exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers”, 22,3 % “artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux”, 22,9 % “ouvriers et manœuvres agricoles”, 3,6 % “conducteurs d’installations et de machines” ; enfin, 13,5 % étaient “manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers”.

Graphique 1
Proportions comparées des catégories socio-professionnelles
au niveau national marocain et des chefs de ménage de la population enquêtée



Source : enquête ARES 2003 et données Maroc, Haut Commissariat au Plan, 2004.

Légende :

1 : Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d’entreprises.

2 : Cadres supérieurs et membres de professions libérales.

3 : Cadres moyens.

4 : Employés.

5 : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers.

6 : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés.

7 : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l’agriculture).

8 : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés).

9 : Conducteurs d’installations et de machines et ouvriers de l’assemblage.

10 : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers.

Cette représentation importante des parents d’étudiants de catégories sociales supérieures – appréciée à travers les cinq villes d’enquêtes (Amiens, Bordeaux, Paris, Strasbourg et Toulouse) – se vérifie par exemple à Amiens, où l’exploitation du fichier français SISE

(Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant) de 1997 et 2001 concernant son Académie (Comont, 2003) a permis de mettre au jour que : un cinquième (19,1 %) des étudiants marocains expatriés (EME) étaient issus d'une famille de « cadre » en 2001, un tiers de milieux aisés ou moyens (en comptant les « cadres et professions intermédiaires ») ; enfin, une forte proportion était originaire du milieu « ouvrier » (12,5 % en 2001 ; 10,8 % en 1997) et encore plus des milieux précaires (« chômeur, sans profession » : 15,3 % en 2001 ; 3,6 % en 1997).

Les parents des étudiants, en majorité citadins, sont donc globalement de milieu aisé, et ce dans des proportions bien supérieures à celles que représente leur milieu social dans la structure des classes au Maroc. Nous verrons qu'ils ont également un niveau d'études supérieur à celui de la population marocaine dans son ensemble. Mais, cela est très important à prendre en considération, une proportion non négligeable des étudiants marocains aujourd'hui en France sont issus de milieux modestes, voire très modestes : si 60 % environ des pères d'étudiants marocains en France sont cadres moyens ou supérieurs, 40 % au moins appartiennent aux classes sociales moins favorisées. Certes, des groupes de professions, comme les « exploitants agricoles », « artisans et ouvriers qualifiés », « conducteurs d'installations et de machines », ou encore « manœuvres non agricoles », ne sont quasiment pas représentés parmi les pères des étudiants marocains que nous avons interrogés en France¹¹. Mais un cinquième des chefs de ménage des étudiants en France sont employés (20,7 %), dans une proportion bien supérieure à celle que connaît la population active marocaine (où ils ne représentent que 9,2 % en 2004). Et les commerçants sont représentés de façon sensiblement équivalente dans la population des chefs de ménage des étudiants marocains en France et dans la population active au Maroc (respectivement 7,4 % et 8,9 %).

11) Dans notre échantillon, et sur les renseignements déclarés qui ont pu permettre cette catégorisation professionnelle, on compte en effet seulement 7 exploitants agricoles, 5 artisans ou ouvriers qualifiés, conducteurs d'installations et de machines, et 7 manœuvres non agricoles. Cela pose bien sûr la question méthodologique de la comparaison avec les autres groupes professionnels et celle de l'interprétation des données concernant ces trois groupes. Lorsque des données seront apportées en référence aux catégories professionnelles, on choisira dans la suite de ce texte de ne pas mentionner celles qui concernent ces trois groupes, pour ne pas induire de fausses interprétations, ni biaiser les comparaisons.

Ainsi, on a assisté, entre 1997 et 2002 au moins, à une modification du profil sociologique des étudiants marocains expatriés, dans le sens d'une hétérogénéité sociale croissante au profit des catégories intermédiaires et modestes. En 2002, la "palette sociale" des candidats était élargie à tous les milieux sociaux ou presque et, quitte à devoir mobiliser des ressources de toutes parts, au Maroc et en France – comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 –, des étudiants issus des classes parmi les plus démunies tentent eux aussi cette migration pour faire face au déclassement social auquel ils sont exposés dans leur pays (*infra*, chapitre suivant). Comme nous pouvons le voir dans le tableau 2 consacré à des "portraits" d'étudiants, Saïd*, 26 ans, inscrit en maîtrise de physique à Amiens, a un père non alphabétisé, agriculteur et propriétaire d'un hammam, tandis que le père d'Abdel*, 26 ans, étudiant en maîtrise d'économie, est, lui, instituteur retraité, avec un niveau d'instruction secondaire ; et que celui d'Ahmed*, 29 ans, en cinquième année de formation d'ingénieur agro-alimentaire, est artisan maçon et n'a pour instruction que ce qu'il a appris à l'école coranique. Les exemples pourraient être multipliés, et nous y reviendrons.

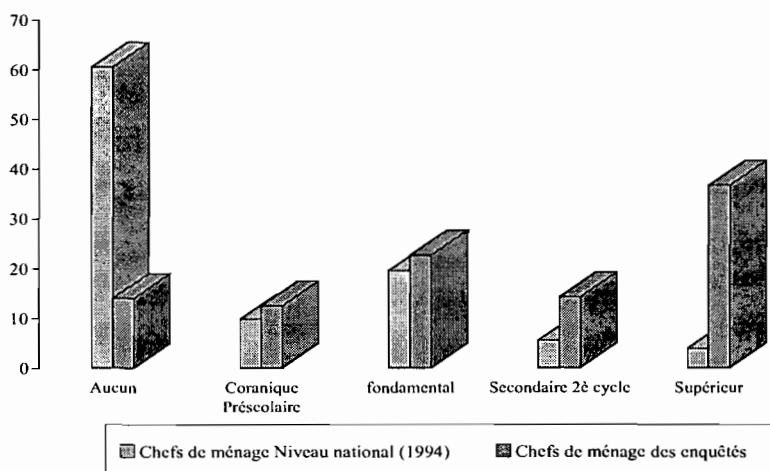
La population des étudiants marocains en France est ainsi doublement "décalée" par rapport à la stratification sociale au Maroc : elle est globalement de milieu plus aisé que ne l'est la population de même âge correspondante au Maroc, mais elle est aussi issue des milieux plus modestes (pères employés) dans des proportions supérieures à celles de la population active marocaine. De surcroît, la proportion de ces étudiants issus des milieux sociaux beaucoup moins favorisés a crû entre 1997 et 2001 ; parallèlement, celle des enfants de cadres a baissé durant la même période (pour l'académie d'Amiens par exemple, elle est passée de 28,4 % à 19,1 %).

Des données complémentaires, cette fois sur le niveau d'instruction des pères et mères des enquêtés, confortent ce "paradoxe social" – s'il en est – qui marque la mobilité marocaine pour études en France. La première et principale caractéristique de ce point de vue est l'hétérogénéité du niveau scolaire des chefs de ménage (Graphique 2)¹² :

12) Comme on l'a souligné précédemment, une partie des individus interrogés ont refusé de donner des informations concernant leur famille. Les données restituées ici concernent 85 % des étudiants rencontrés.

ils se partagent en effet en deux groupes principaux et inégaux, l'un de niveau scolaire élevé (36 % ont un diplôme d'enseignement supérieur), l'autre n'ayant pas ou peu d'instruction (moins de deux chefs de ménage sur dix sont sans instruction, 20 % ayant un niveau d'études secondaires). Rapportées à la proportion de chefs de ménage marocains sans diplôme (60,5 % en 1994¹³), et à celle des lauréats de l'enseignement supérieur (3,9 %¹⁴), ces données attestent du niveau scolaire particulièrement élevé des chefs de ménage (en majorité les pères) de nos enquêtés.

Graphique 2
Proportions comparées du niveau d'instruction des chefs de ménage au niveau national (1994) et des chefs de ménage des enquêtés



Source : enquête ARES, 2003, et Ministère du Plan, 1994.

Le niveau d'étude des mères des étudiants, et celui de leurs frères et sœurs, est également particulièrement élevé. Les mères des étudiants de notre enquête ont globalement un niveau d'étude inférieur à celui des hommes (elles sont plus du double à être sans instruction), mais

13) Les données disponibles postérieures à cette date (celles du recensement de 2004 notamment) concernent la « population non scolarisée » (donc sortie d'études ou n'en ayant pas fait d'études). Pour une comparaison plus aisée et plus rigoureuse, nous avons choisi ces données, qui sont les seules à posséder des critères communs (en particulier le niveau d'instruction des chefs de ménage) avec les données ARES.

14) Données issues du recensement de 1994, Ministère de la Prévision économique et du Plan. Pour les autres niveaux d'étude, les proportions calculées d'après les données de ce recensement étaient les suivantes : enseignement fondamental : néant ; coranique et pré-scolaire : 9,8 % ; enseignement fondamental : 19,5 % ; enseignement secondaire : 5,5 % ; non déclaré : 0,7 %.

la proportion de celles qui sont sans instruction est presque de moitié inférieure à la moyenne nationale. En outre, la proportion des femmes qui ont un niveau d'études supérieures est cinq fois plus importante que la moyenne nationale, et près d'une mère sur cinq a eu une formation universitaire.

Une lecture réciproque, comme celle que nous avons suivie pour le niveau social des familles des enquêtés, nous apprend néanmoins que plus du tiers des individus sont sans instruction ; et que 14 % environ n'ont que le niveau d'études primaires¹⁵.

D'un point de vue social et scolaire, l'origine des étudiants marocains en France est donc très hétérogène. Ce qui est particulièrement important est que, aujourd'hui, l'accès à l'enseignement supérieur – en l'occurrence à l'étranger – concerne la majorité des classes sociales. Autrement dit, la mobilité pour études plonge ses racines de plus en plus loin dans la société marocaine. Comme nous l'enseignons par exemple un sous-échantillon de notre population – celui des familles des étudiants marocains rencontrés à Amiens pour des enquêtes qualitatives¹⁶ –, les pères des étudiants appartiennent en effet :

- soit à une catégorie très favorisée de la population, liée notamment à la fonction publique (juge, cadre supérieur de grandes entreprises publiques) ;
- soit à des catégories sociales moyennes souvent urbaines, instruites et attachées à la fonction publique (militaire, professeur de secondaire, instituteur) ;
- soit à des catégories moins favorisées (agriculteur ou artisan).

Cette évolution est fondamentale. Issus de familles dont les parents sont analphabètes (ou peu scolarisés) et qui exercent des professions socialement peu valorisées et économiquement peu rentables (surtout pour le père, la mère étant souvent "femme au foyer"), bon nombre d'étudiants marocains parviennent non seulement à obtenir le baccalauréat, le plus

15) On peut avancer l'hypothèse que, dans la réalité, cette proportion est supérieure : en effet, aucun des étudiants qui fréquentent un enseignement de Grandes écoles, et dont les parents ont un haut niveau d'instruction, n'a refusé de donner des informations relatives à leur famille. Les silences concernent plus vraisemblablement des enquêtés dont, précisément, les parents sont sans instruction.

16) Pour voir les populations enquêtées par entretiens dans les autres villes, se reporter à l'annexe générale.

souvent sans aucun redoublement, mais aussi à poursuivre leurs études en France dans l'enseignement supérieur, alors même qu'ils sont dépourvus des ressources les plus évidentes pour y réussir.

Qu'est-ce qui peut favoriser la migration scolaire des enfants des familles qui, *a priori*, ont moins de probabilités de faire accéder leurs descendants à la "réussite" scolaire ? Qu'est-ce qui autorise la réalisation de ces trajectoires plus improbables que celles des étudiants issus de milieux sociaux scolairement, socialement et économiquement mieux dotés ? Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à cette question. Avant cela, examinons les histoires et les caractéristiques familiales des étudiants enquêtés. Cela va nous conduire à identifier trois types idéaux, que nous avons reconstruits à la lumière des histoires de vie recueillies : celui des "héritiers", celui des "pionniers" et celui des jeunes "d'avant-garde". Pour cela, suivons une partie des étudiants que nous avons rencontrés, en retraçant non seulement leurs trajectoires, mais aussi leur histoire familiale.

II – HISTOIRES ET CARACTÉRISTIQUES FAMILIALES : DESTINS COMMUNS ET TRAJECTOIRES IMPROBABLES

II – 1 – La reproduction : l'ordre ordinaire de la succession

Certains étudiants proviennent de milieux sociaux favorisés, tant sur le plan économique, social, que culturel (voir en annexe les tableaux 2 et 4 consacrés à une partie des étudiants rencontrés à Amiens et à Paris). Le père d'Omar*, par exemple, étudiant à Paris aux Ponts et Chaussées, est architecte et sa mère est inspectrice dans l'enseignement ; Rida*, étudiant à Amiens en licence de génie électrique, a un père directeur de la sécurité dans une grande entreprise publique ; Fouzia*, étudiante à l'ESCP de Paris, a un père ingénieur et une mère directrice d'une école privée. Tous ces étudiants sont les "héritiers" d'une lignée ayant réalisé une promotion sociale. Pour eux, la poursuite d'études supérieures est une chose normale, à la fois destin commun de la famille et objectif essentiel. L'enjeu est de ne pas déchoir, d'assurer le maintien de la lignée dans sa position, voire même de poursuivre l'ascension.

Même s'ils ne sont pas forcément issus des milieux les plus favorisés de la société marocaine, ces étudiants sont d'origine socialement plus

élevée que les autres étudiants de notre échantillon. Et leurs familles sont globalement plus instruites et depuis plus longtemps que celles des autres enquêtés. Que ce soit au niveau des grands-parents, des oncles et tantes (et cousins) ou des parents, ces étudiants sont entourés d'adultes ayant fait des études secondaires ou supérieures et occupant des positions sociales valorisées.

Nadia*, âgée de 20 ans, est en seconde année de classe préparatoire, option « Physique-Chimie » à Amiens. Son père, pédiatre et professeur dans une Faculté de médecine, a fait ses études au Maroc, puis il est venu deux ans à Bordeaux pour terminer sa spécialité ; sa mère, quant à elle, est professeur d'anglais dans un lycée (baccalauréat plus 5 ou 6 années d'études dont une en France). Son grand-père maternel était cadre supérieur dans une grande société publique : « *il avait d'assez nombreuses responsabilités, c'était parmi les Marocains qui ont fait des études assez poussées quand même* », nous dit-elle. Son grand-père paternel possédait une entreprise, mais Nadia ne se rappelle plus exactement la teneur de cette activité, puisque ce grand-père est mort bien avant sa naissance.

Cet héritage familial est très présent dans la trajectoire de Nadia et se manifeste par un fort investissement collectif dans la réussite scolaire des enfants : « *c'est notre capital, c'est le plus important* », affirme-t-elle avec conviction. Le fait que la lignée soit bien installée socialement rend encore moins acceptable l'échec d'un de ses membres : « *c'est pas seulement mes parents, même mes grands-parents (...) c'était IMPENSABLE que leurs enfants n'aient pas une bonne moyenne, n'aient pas un poste assez... Quand je vois mes oncles et mes tantes, ils ont tous un poste assez bien placé quand même, ce qui veut dire que c'est primordial !* ». Dans cette configuration familiale, poursuivre des études et acquérir des diplômes valorisés semble "naturel" et évident. Et, lorsque l'enquêteur lui demande : « *à partir de quand tu savais que tu allais venir en France ?* », Nadia répond : « *depuis toujours* ».

Rida*, âgé de 22 ans, est, lui, en licence de Génie électrique et informatique industrielle à l'IUP d'Amiens. Son père est chef de la sécurité dans une grande entreprise publique marocaine, il a fait quatre ans d'études supérieures en France dans le domaine de l'électricité. Son grand-père paternel avait une grande entreprise de transport (autocars) et plusieurs grandes exploitations agricoles, dont les produits étaient

destinés à l'exportation. Plusieurs de ses oncles ont repris l'entreprise familiale, un autre a créé sa propre entreprise de climatisation, un autre dirige une filiale d'une société française au Maroc. S'ils n'ont pas tous fait des études poussées, certains possèdent des diplômes français en commerce international et en économie.

Nadia et Rida n'ont pas les mêmes orientations scolaires : Nadia se destine à une Grande école alors que Rida est, lui, inscrit en licence en IUP. Dans les deux cas pourtant, les grands-pères paternels ont "réussi" dans le secteur privé en créant leur propre entreprise et les pères ont intégré la fonction publique à un haut niveau. Pour ces jeunes, la succession implique la reproduction (et même l'élévation) du statut social déjà important du collectif familial. Mais, en un sens, ils y sont préparés : tant l'ascension sociale du collectif familial que son investissement progressif dans les études, parfois et surtout de haut niveau, ont prédisposé l'étudiant à accroître encore le capital scolaire hérité des parents directs ou plus éloignés. Fouzia*, étudiante à l'École Supérieure de Commerce de Paris (Tableau 4 en annexe), en fournit un bon exemple (encadré 1).

Encadré 1
Le parcours des "héritiers" : l'exemple de Fouzia

Fouzia est arrivée en 1999 à Paris pour y faire une classe préparatoire aux Grandes écoles, directement après avoir obtenu, au Maroc, un baccalauréat scientifique. Parfaitement à l'aise avec la langue française, Fouzia raconte avec plaisir l'histoire scolaire familiale, qu'elle connaît bien et dont elle se sent pour partie l'héritière.

Originaires d'Oujda, son père et sa mère sont respectivement titulaires d'un doctorat et du baccalauréat. Le père de Fouzia, issu de la campagne, commence sa scolarité à l'école municipale et la poursuit au collège local, avant d'intégrer le lycée Moulay Idriss, le plus réputé de Fès, en tant qu'interne. Sans ressources, il est soutenu par l'ensemble de sa famille élargie : « *c'était une famille très nombreuse, il y avait l'environnement de mon oncle paternel, maternel, de mes cousins...* », raconte Fouzia. Les études, à l'évidence, s'inscrivent rapidement dans l'histoire familiale : « *même s'ils étaient d'un milieu modeste et d'un milieu rural, tous mes oncles et tantes, dit Fouzia, ont fait des études supérieures* ». Décédé jeune, son grand-père paternel avait induit une telle perspective et en a laissé le souvenir, jusqu'à elle : « *c'était quelqu'un*

de très cultivé, même si c'était un commerçant en milieu rural. Il était instruit, il était allé à l'école coranique, il savait lire et écrire, il lisait des livres... », de sorte que tous ses enfants, les aînés soutenant les cadets, ont fait des études. Après son baccalauréat scientifique, le père de Fouzia est allé à Rabat pour y suivre des études supérieures à la Faculté des sciences. L'équivalent du DEUG en poche, il obtient une bourse française et part en France suivre un enseignement d'ingénieur et, au-delà, de doctorat. Il fait partie de cette génération promise, par les études, à une brillante carrière dans la fonction publique, parfois à de hauts postes ; de retour au Maroc, il obtient une place dans un ministère. Puis, à la faveur d'une retraite anticipée, il choisit de s'allier à un grand homme d'affaires pour créer « *une entreprise de forage d'eau : lui a apporté les capitaux, mon père les connaissances* ».

Du côté maternel, les études n'ont pas la même place : dans le milieu aisé de ses grands-parents maternels (son grand-père est percepteur de la région d'Oujda), l'instruction occupe une place secondaire sur l'échelle des capitaux nécessaires pour progresser. Fouzia raconte : « *ce qui est assez amusant, c'est que pour mon père qui est d'un milieu modeste, ils ont tous fait des études supérieures, alors que dans la famille de ma mère, de milieu aisé, ils étaient tous plus ou moins gâtés et très peu ont réussi dans les études* ». L'un de ses oncles en fait foi à ses yeux : après avoir décidé d'aller faire des études supérieures en Belgique, il arrête et retourne au Maroc, par manque d'intérêt. L'une des tantes maternelles fait pourtant ses études secondaires en lycée français à Rabat puis devient professeur de mathématiques, une autre, également bachelière, est entrée au Ministère des Travaux publics, un oncle est allé en France faire ses études de pharmacie, « *et la dernière tante, elle a fait des études plus longues, elle est avocate* ». La mère de Fouzia a, elle, été institutrice à l'école Jeanne d'Arc où Fouzia a commencé sa scolarité, puis, après de nombreuses années passées à élever ses enfants, est devenue directrice d'une école privée. « *Depuis, elle a été débauchée dans une école internationale, une école suisse, à moitié capitaux suisses, à moitié capitaux marocains privés.* »

Le parcours de Fouzia bénéficie pleinement des acquis parentaux. Après ses études primaires dans une école catholique (« *elle était excellente parce que c'était une école bilingue, français-arabe* »), elle poursuit ses études dans le collège de la Mission française, auquel elle accède par concours. La voie est désormais tracée, qu'elle ne quittera pas. « *J'adorais l'école, se souvient-elle, j'étais la petite fayotte.* » Bien plus

tard, en terminale bilingue, son père cherchera à l'inscrire en médecine au Maroc, où elle sera acceptée sur la base d'un très bon dossier. Elle refusera pourtant : *« j'ai toujours su que je ne voulais pas faire médecine, et puis j'ai toujours voulu un truc important »*, dit-elle. Elle avait aussi l'idée d'être architecte, *« mais, au fond de moi, j'étais consciente que ça n'était pas une branche porteuse, c'est difficile d'avoir une situation quand on est architecte »*.

La conception paternelle du devenir l'a forgée : *« je pense que mon père a toujours eu conscience qu'il fallait faire des études pour arriver quelque part, affirme-t-elle avant d'ajouter : mon père, c'est quand même quelqu'un qui a créé sa situation, il n'est pas venu d'une situation initiale qui aurait pu prévoir ce qu'il est maintenant, c'est quand même quelqu'un d'aisé, d'instruit »*. Pour elle, il est *« un modèle, parfaitement »*, sur lequel elle se base pour analyser la place de l'instruction dans la progression individuelle, à laquelle elle accorde une place prioritaire. *« Je pense qu'il y a deux types de personnes, explique-t-elle : vous avez une minorité, une élite, qui est une élite de rente. Donc là, les études, le diplôme, c'est plus pour parler dans un salon, pour dire qu'on a un diplôme, que parce que ça sert à quelque chose ; parce que de toutes façons la situation est assurée dès l'origine. Alors que mon père nous a toujours dit que chacun doit être indépendant et fasse sa vie comme un grand »*.

Fouzia profite ainsi des acquis paternels et suit la trace de son père. En ce sens, elle appartient à une génération prédestinée aux études supérieures à l'étranger, précédée par la génération de ses parents qui ont ouvert la voie. La question ne se pose plus de savoir si la scolarité se poursuivra jusqu'au niveau supérieur ; elle réside plutôt dans le choix des études supérieures, tant en termes de filières que d'écoles ; des écoles choisies selon leur prestige, évaluées à l'aune du barème reconnu au Maroc comme à l'étranger.

Comme celle des autres "héritiers" d'une "tradition scolaire" familiale, l'histoire de Fouzia révèle la construction socio-historique de cette génération d'étudiants. Celle de leurs grands-parents a connu la scolarisation primitive et courte des "pionniers" à l'école française dans un contexte marqué par la rareté de l'offre scolaire – et, parfois, des alliances matrimoniales et commerciales avec des Européens ; la seconde génération, celle des parents des étudiants que nous avons rencontrés, a été marquée par une scolarisation longue à l'école française, souvent par la mobilité de parents, oncles et tantes, pour études universitaires, suivie d'un retour au Maroc qui a donné lieu à la consolidation d'une

position socio-économique. Enfin, la génération de nos enquêtés se construit socialement sur la base d'une scolarisation à la Mission française, et d'une mobilité vers la France pour suivre des études supérieures. Elle reproduit donc en grande partie la trajectoire de ses parents.

Dans nombre de familles comparables à celle de Fouzia, un capital culturel et relationnel a souvent été constitué à partir d'un événement connu et reconnu comme fondateur, daté de la première décennie de l'indépendance, voire du protectorat. Cet événement – la scolarisation d'un grand-père ou d'un oncle âgé à l'école française – représente une sorte de noyau primitif autour duquel et à la suite duquel l'histoire de la scolarisation et celle du lien tissé avec la France vont se poursuivre et s'enrichir.

C'est parfois sur plusieurs générations que des étudiants ont pu retracer l'histoire d'un lien tissé avec la France. Bien évidemment, l'histoire de leur famille ne coïncide pas toujours avec le récit qu'ils en font, elle est antérieure, et aucun étudiant n'a été en mesure de raconter l'histoire de sa famille au-delà de la troisième génération. Pourtant, à un moment donné de l'histoire familiale connue, un événement précis a relié l'histoire de la famille à celle de la France, depuis le Maroc. Cet événement – la scolarisation d'un grand-père à l'école française par exemple, ou encore celle des oncles paternels plus âgés que le père, sanctionnée ou non d'un diplôme – est commémoré comme un événement familial fondateur, en tout cas créateur d'un certain nombre de propriétés léguées à la descendance : schématiquement, c'est avant tout une relation primitive à l'école, inaugurée dans un contexte éducatif marqué par la rareté de l'offre scolaire ; c'est, ensuite, la pratique et la maîtrise de la langue française avec ce que cela comporte en terme d'acquisition d'une culture étrangère ; c'est, enfin, un apprentissage donnant accès à une position socio-économique assurant la prospérité de la lignée familiale.

Autour de ce noyau primitif et à sa suite, les échanges avec l'Europe, la France notamment, et le rapport à l'école deviennent plus familiers et continus. Ces échanges avec l'Europe et ce rapport à l'école se développent depuis de grands centres urbains où des familles désormais citadines se sont installées : Tanger, Casablanca, Rabat. Dans ces villes, les pères et parfois les mères d'étudiants issus de familles lettrées, ouvertes aux référents culturels de l'Occident, reçoivent une forme de scolarisation spécifique qui s'inscrit dans le prolongement de celle, primitive, reçue par un parent. Ils "poussent" les études au lycée français, au mieux jusqu'au baccalauréat, pendant que l'entreprise familiale,

de textile par exemple, prospère en commerçant avec un ou plusieurs pays européens. De temps en temps, le chef d'entreprise, aussi chef de famille, voyage à l'étranger du pays pour ses affaires.

En fonction du niveau scolaire acquis – l'obtention du baccalauréat au lycée français étant déterminante à cet égard –, les parents de certains des étudiants interrogés avaient migré vers la France pour y poursuivre leurs études, plutôt à l'université que dans de Grandes écoles. Mais, avant et au lendemain de l'indépendance, l'insertion socioprofessionnelle au Maroc a aussi été permise à ceux qui n'étaient pas parvenus à clore le cycle des études secondaires, ou aux titulaires d'un baccalauréat marocain : tel est par exemple le cas d'un père qui, ayant suivi l'enseignement de seconde au lycée français, reprend l'entreprise familiale d'exportation de textile vers l'Europe et rencontre sa femme au Maroc plus diplômée que lui, une institutrice devenue professeur de français au collège (récit de Fouzia).

La migration pour études vers la France d'un nombre important de membres de la famille va donc de pair, pour cette génération de Marocains, avec une insertion socioprofessionnelle au Maroc d'autres membres de la famille moins diplômés. Quand une étudiante (Lydia*) retraduit ce phénomène d'ascension sociale et scolaire rapporté à telle ou telle personne de sa parentèle – parents, oncles et tantes ayant effectué des études supérieures en France –, elle précise : « *des deux côtés, paternel et maternel, mes oncles et mes tantes ont tous fait des études, du bac + 2 au bac + 10, ça va crescendo (...); tous sont allés à l'étranger* ». Chez ces parents expatriés, les liens avec la France s'enrichissent, ils se multiplient au fil du temps, du protectorat aux deux premières décennies de l'indépendance.

II – 2 – La promotion : poursuite des stratégies familiales de scolarisation

Une autre catégorie d'étudiants apparaît à l'examen des histoires familiales et des origines sociales : celle des étudiants issus d'un milieu social "moyen" ou "moyen supérieur". Dans le premier cas entrent par exemple Yassir*, de parents instituteurs, Soufiane*, dont le père est adjudant-chef dans l'armée et la mère sans profession, ou encore Ismaïl*, dont le père, lauréat d'études supérieures, était expert immobilier, et la mère, non scolarisée, chef d'équipe dans usine de textile.

Font notamment partie de la catégorie “moyenne-supérieure” : Nadir* (père : commandant dans la gendarmerie/niveau secondaire ; mère : économiste dans un lycée/baccalauréat), Mohammed* (père : professeur d’Arabe/agent du ministère de l’Éducation nationale/baccalauréat ; mère : secrétaire/baccalauréat), Yasmina* (père : directeur de lycée/agent du ministère de l’Éducation nationale/maîtrise ; mère : sans profession/niveau primaire), ou encore Jihan* (père : inspecteur des bibliothèques/baccalauréat + 2 ; mère : professeur de français/baccalauréat) et Rim* (père : technicien des travaux public/baccalauréat + 2 ; mère : *idem*).

Bien que cette classification soit construite et, en partie, imprécise, elle aide à l’exposé des caractéristiques qui distinguent les histoires familiales et les trajectoires de nos enquêtés. Nous commencerons par isoler les données concernant les milieux sociaux “moyens-supérieurs”, car ils se rapprochent des “héritiers” que nous avons présentés, même si, à la différence de ces derniers, l’acquisition d’une position sociale valorisée et d’une instruction scolaire sont plus récentes.

Nadir*, âgé de 20 ans, est actuellement en 2^e année d’études d’expert comptable (DECF) à Amiens. Son père, commandant retraité de la gendarmerie, a un niveau d’études secondaires. Son propre père n’avait aucune instruction et a exercé divers petits métiers : c’était « *un pauvre* », comme dit Nadir. En revanche, la mère de Nadir – qui a exercé le métier d’économiste – est plus diplômée que son mari (baccalauréat sciences expérimentales) et vient d’une famille socialement plus élevée, puisque son père était *caïd* (autorité locale) dans l’administration coloniale.

Ce qui est intéressant dans la configuration familiale de Nadir, c’est la position sociale et le niveau d’instruction relativement plus élevés des frères et sœurs de ses parents : son père a un frère ingénieur agronome, un autre professeur de mathématiques dans le secondaire, une sœur professeur d’arabe ; sa mère a deux sœurs institutrices, un frère ingénieur de Centrale et trois frères *caïd*. Les parents de Nadir investissent beaucoup dans la scolarisation et c’est son père qui le met au primaire à l’âge de 4 ans et demi : « *il voulait que j’étudie et maintenant il prend toujours des nouvelles (...). Il m’a poussé à venir en France (...): pour lui, le marché de l’emploi au Maroc est saturé et, si on veut trouver un job correct au Maroc, les diplômés de là-bas ne suffisent pas* ».

Yasmina*, âgée de 22 ans, est en seconde année de pharmacie à Amiens. Son grand-père était couturier et Yasmina pense qu'il a très peu été à l'école, mais son père a occupé différentes positions dans l'Éducation nationale avant de devenir directeur d'un lycée public : d'abord professeur d'histoire-géographie, il a ensuite travaillé au Ministère (« *responsable d'une unité, quelque chose comme ça* »), puis a pris le poste qu'il occupe actuellement de directeur de lycée. Il a fait toutes ses études au Maroc (une licence ou une maîtrise, Yasmina ne sait pas exactement). Parmi ses trois frères, deux sont instituteurs, le troisième ayant rapidement abandonné des études d'économie à l'université (il fait « *des p'tits jobs* »). De ses deux sœurs, l'une est également institutrice. De son côté, la mère de Yasmina, sans profession, a arrêté l'école en cours de primaire. Issue d'une famille d'agriculteurs non scolarisés, trois de ses sœurs et un de ses frères ont fait des études supérieures, mais n'exercent pas des métiers en rapport avec leurs études. Là encore, on trouve des instituteurs, ce qu'explique Yasmina en disant que : « *c'est pas beaucoup d'années d'études et puis, c'est tranquille, c'est pas des études dures. (...) Ils veulent travailler vite, ils veulent pas passer beaucoup d'années dans les études* ». Yasmina accorde peu de prestige aux études menées par ses oncles et ses tantes. Pourtant, du côté paternel comme du côté maternel, l'importance du capital scolaire est évidente : c'est lui qui a permis la promotion sociale et c'est grâce à lui que la seconde génération a bénéficié d'une progression sociale engagée par les aînés.

Ainsi, des histoires de familles témoignent de trajectoires collectives en ascension : alors que les grands-parents sont souvent sans instruction, agriculteurs ou artisans, certains de leurs enfants ont acquis une formation secondaire et/ou supérieure et exercent des professions moyennes (institutrice, professeur...), voire supérieure (ingénieur) dans la fonction publique. Et leurs propres enfants poursuivent cette progression sociale par le même moyen, l'acquisition d'un diplôme. Bénéficiant du modèle paternel, ou plus globalement familial, et d'un fort soutien, ils déploient plus loin encore leurs prétentions scolaires et sociales.

Tous les représentants de cette catégorie sociale "intermédiaire" ne sont cependant pas dans ce cas. Contrairement aux histoires familiales décrites précédemment, certains étudiants héritent de configurations socio-familiales plus complexes, moins assurées ; même si leurs parents occupent une position socio-économique moyenne, ils

bénéficient de moins de stabilité et d'avantages pour mener à bien une carrière universitaire.

C'est le cas, notamment, de Ismaïl*, âgé de 24 ans, actuellement en maîtrise d'économie, également à Amiens. Son père, aujourd'hui décédé, était expert immobilier. Ismaïl insiste sur le niveau d'étude et la position sociale de son père, relativement élevée par rapport à celle des autres membres de la famille. Après avoir obtenu son baccalauréat, celui-ci a fait des études à l'université puis, parallèlement à son emploi, il a suivi des cours par correspondance auprès d'un organisme français dans le domaine de l'immobilier : « *je ne sais pas s'il a pris son diplôme* », nous dit Ismaïl. En revanche, sa mère n'a jamais été scolarisée ; elle est actuellement chef d'équipe dans une société de confection textile. Ses grands-parents paternels et maternels sont tous originaires de zones rurales. Son grand-père paternel, officier dans la police, vient d'un village proche de Marrakech et a été muté dans cette ville. Son grand-père maternel, commerçant, vivait de l'importation et de l'exportation de produits d'Espagne.

Pour expliquer sa réussite scolaire et son niveau d'étude élevé, Ismaïl n'évoque pas un fort investissement familial ou l'existence de stratégies explicites de la part des siens ; il met en avant une aspiration qui trouve ses origines dans l'exemple paternel : « *lorsque je regarde mes cousins, ils me disent : "ton père était le premier de la famille (...) donc tu peux faire ce que tu veux"* ». Ismaïl hisse ainsi le niveau scolaire atteint par son père au rang de modèle identificatoire et d'étendard de la fierté familiale : lui, le fils, doit égaler et même dépasser son père (le seul de sa fratrie à avoir fait des études) et lui seul peut poursuivre l'ascension engagée.

Yassir*, âgé de 28 ans, en 2^e année de doctorat d'économie à Amiens, est de parents instituteurs. Scolairement, « *ils ne sont pas allés très loin* », dit-il. Selon lui, son père n'a eu que le diplôme sanctionnant le passage du primaire au secondaire parce qu'il a voulu travailler dès l'âge de 17 ans, tandis que sa mère a le brevet ou le niveau brevet (diplôme entre les deux cycles du secondaire). Son seul oncle paternel est instituteur également. Son grand-père paternel « *travaillait dans l'administration* » et avait une petite ferme, « *de quoi faire son lait...* ». Son grand-père maternel, quant à lui, exerçait une fonction de notable « *religieux* » : il officialisait les mariages et s'occupait d'autres types d'authentifications. Son arrière-grand-père maternel était lui-même « *un peu plus*

que notable normal », c'était une sorte de « *juge* ». Yassir est fier de cette ascendance. Certains de ses oncles ont fait des études, mais un seul est venu en France et, même s'il a dû financer son séjour en travaillant, il a obtenu un doctorat de physique et, aujourd'hui, il enseigne. Yassir est conscient de son "héritage" et reconnaît à ses parents instituteurs leur investissement dans son apprentissage scolaire, débuté dans une école (maternelle et primaire) privée catholique : « *je peux estimer que mon milieu m'a aidé à continuer mes études, c'est pas le cas pour d'autres, j'en suis sûr* », dit-il.

Ismaïl et Yassir représentent deux figures distinctes. Le premier est à la limite des trajectoires plutôt favorisées socialement : même s'il a fait des études supérieures, son père est retraité et n'est plus là pour soutenir ses projets, et sa mère, sur laquelle repose l'entretien de la famille, est analphabète ; par ailleurs, ses oncles, tantes et cousins n'ont pas ou peu fait d'études. Pourtant, et peut-être pour cette raison, il est institué par la famille élargie – ou il s'institue lui-même – comme celui sur lequel reposent l'honneur de la famille et la charge de pérenniser l'ascension paternelle. La configuration familiale de Yassir est différente : bien que ses parents aient un niveau d'instruction relativement peu élevé, ils sont tous les deux au cœur du système scolaire, ils en connaissent et en apprécient la valeur ; ils misent sur la génération de leurs enfants pour construire une position sociale plus assurée et plus prestigieuse. Même s'ils ont un passé familial différent, et que peu de parents ont progressé par le système scolaire, Ismaïl et Yassir ont été sensibilisés à la valeur des études. Pour autant, personne de leur famille ne les a précédés dans les études à l'étranger. Seuls, ils s'appuient sur les acquis familiaux, au Maroc, pour se construire en dehors, en France, à travers des études. En cela ils font figure de "pionniers".

L'histoire d'Asmae*, étudiante en maîtrise de mathématiques à Paris, est également caractéristique de ce poids de l'instruction, à un moment donné de l'histoire familiale, dans la conception des trajectoires individuelles. Avant elle, aucun membre de sa famille n'a fait d'études en France, mais le passé maternel a enregistré le poids de l'instruction dans la construction des individus. Sa mère n'a pas fait d'études supérieures et ses parents sont peu fortunés, mais son frère aîné, ingénieur au Maroc, l'a préparée à suivre ce chemin-là et l'a financièrement soutenue pour démarrer ses études en France.

Encadré 2
Le parcours des "pionniers" : l'exemple d'Asmae

Asmae est venue en France en 2000 dans la perspective de faire un troisième cycle. Son grand-père maternel, originaire de Chefchaouen, était *cherif* ("descendant du Prophète") dans une *zaouia*¹⁷ : « *c'est quelqu'un qui s'y connaît beaucoup, dit-elle, c'était un intellectuel* », de ceux qui « *guidaient leurs élèves dans le combat contre les colonisateurs* » et qui, par ailleurs, étaient propriétaires terriens, « *des gens très riches* », influents : l'un des oncles maternels de Asmae est colonel-major, un autre colonel. Sa mère n'a pas fait d'études, mais « *elle sait lire et écrire, elle sait le français et quelques sourates, dit-elle. Elle a pris de mon grand-père au niveau intellectuel* », ce dont elle se sent en partie l'héritière : « *peut-être qu'elle m'a fait passer ça d'une façon différente, peut-être pour être plus ouverte sur les autres, pour faire encore plus des études poussées...* ». Son père, fils de commerçant, n'est pas de même milieu. S'il devient professeur dans l'enseignement secondaire, il ne le doit qu'à lui-même : « *il est sorti de sa maison quand il était petit, en fait. C'est pour ça qu'il a fait des études, parce que, dans toute sa famille, ils font plutôt le commerce que les études* ». Lauréat d'une licence, issu d'une famille très riche (« *côté de mon père, mes tantes et tout ça, c'est vraiment hyper riche, c'est comme des Saoudiens, c'est des ... BARBUS... ils ont beaucoup d'argent* »), le père d'Asmae ne pourra cependant pas faire profiter des capitaux familiaux à ses enfants. Il leur lègue en revanche un goût pour les études, un modèle en matière d'instruction : « *maintenant, quand je pense, je vois vraiment que quelqu'un qui a fait des études, ça n'a rien à voir avec quelqu'un qui ... Par exemple, son frère il a un taxi, il n'a pas fait d'études, il a juste un taxi, ça n'a rien à voir* ». Et il les destine à des études longues, même s'il ne peut leur garantir durablement les moyens matériels et financiers.

À trois ans et demi, Asmae est ainsi inscrite dans une école privée, bilingue, où elle fait également ses études primaires, puis elle poursuit au collège public. Elle échoue une année, mais garde un souvenir très positif de sa scolarité et des études en général : « *Les gens [au Maroc], ils aiment [l'école] parce que c'est pas pareil. L'école, c'est mon monde à moi. Alors là, je suis... c'est une autre personnalité. Ils pouvaient pas m'arracher*

17) Le terme de *zaouia* (également orthographié *zawiya* ou *zawiyah*) désigne un complexe religieux comportant une mosquée, des salles réservées à l'étude et à la méditation, ainsi qu'une "auberge" pour y recevoir les indigents. On y effectue les pratiques spirituelles et y enterre les saints fondateurs des confréries soufies.

du collège, c'était pas possible. (...) Et puis après, le choc quand j'ai redoublé ! Mes copines sont parties au lycée. Alors là, c'était le choc pour moi ».

L'échec est d'autant plus mal supporté que la pression parentale et, surtout, leur valorisation des études, ont été fortes. « *Les études supérieures, poursuit Asmae, c'était comme si on est né avec, quoi ... les études supérieures, c'est comme une seringue, ils ont mis au début.* » La réussite scolaire est, manifestement, un enjeu social, dont l'attitude des parents de Asmae se fait l'écho : « *En général, c'est toujours comme ça, il y a une concurrence avec les enfants de chaque famille et tout ça. Et mon père, il est dans l'enseignement, donc ça reste. On est dedans, quoi. On est dedans.* »

Membre de la petite classe moyenne marocaine, Asmae survalorise le seul capital légué par son père : l'instruction. L'approche de ses conditions de vie et de son cursus en France nous a permis de mesurer ses difficultés liées à son indigence financière. Titulaire d'une licence obtenue au Maroc, elle a choisi cependant de conquérir en France un diplôme de troisième cycle. La quête est double, comme ses propos le laissent apparaître : sont pour elle en jeu sa position sociale future et sa place de femme, impensable sans autonomie et libre choix, lesquels sont accessibles, pense-t-elle, par l'instruction supérieure. L'histoire d'Asmae ne l'y préparait pas réellement, hormis par l'érudition de son grand-père maternel, à peine reprise par sa mère.

En cela, Asmae fait figure de pionnière : par ses parents, elle n'est en rien prédisposée à effectuer un tel parcours universitaire en France. Bien qu'elle hérite d'eux une propension à valoriser les études (père professeur et mère qui sait lire et écrire), elle ne bénéficie pas des conditions matérielles qui assurent la réalisation d'études longues, *a fortiori* à l'étranger.

À l'inverse des "héritiers" dont on a apprécié les histoires familiales et les conditions de migration en France, Asmae appartient à une frange de la seconde génération des jeunes étudiants du supérieur, dont les rangs grossissent au Maroc, et en France, depuis les années 1980 : celle dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures, *a fortiori* à l'étranger. Ces étudiants qui entreprennent des études supérieures en France sans y avoir été précédés par un parent, et sans toujours détenir les moyens financiers pour ce faire, peuvent ainsi être identifiés comme des "pionniers".

Ces trajectoires familiales, ici résumées, montrent que, lorsque les parents (père et mère) n'ont pas ou peu été scolarisés, le projet

de scolarisation des enfants devient compréhensible au regard de la position des autres membres de la famille et, notamment, de celle des oncles ou des frères aînés : soit le père, aîné de sa famille, a été le seul de sa fratrie à avoir acquis un petit niveau scolaire et à occuper un emploi plus assuré socialement, comme c'est le cas du père d'Asmae qui projette sur ses enfants la poursuite de son ascension ; soit le père n'a aucune instruction (à l'exclusion de l'école coranique), mais est allié, du côté de son épouse, à une famille qui a scolarisé ses fils. Ces oncles occupent de bonnes positions sociales et sont des modèles identificatoires pour leurs neveux et nièces. La scolarisation poussée des enfants permet alors au père non scolarisé de combler l'écart entre lui et sa belle-famille en "sautant", en quelque sorte, une génération.

II – 3 – L'ascension : "transfuges" et stratégies de reconversion sociale

La dernière catégorie d'enquêtés regroupe des étudiants de "milieu modeste et très modeste"¹⁸. Contrairement aux autres histoires présentées ci-dessus, ces derniers ont réalisé, au regard de la condition socio-économique de leurs parents, une véritable performance. Ils n'ont, le plus souvent, que peu de ressources disponibles, que se soit au niveau économique, social et scolaire. Sans héritage scolaire, leurs histoires sont moins probables et plus précaires que celles de leurs compatriotes issus des milieux sociaux plus favorisés.

Souad*, âgée de 24 ans, inscrite en Dess de démographie à Amiens, est née à Salé, d'un père mécanicien dans l'armée (« *force auxiliaire* »), scolarisé jusqu'en primaire et ayant suivi un apprentissage de mécanique, et d'une mère sans profession, scolarisée en primaire également. Son grand-père paternel était gardien de nuit sans instruction (nous ne savons rien sur son grand-père maternel) et vit actuellement au domicile de son fils. Son père prend soin de toute sa famille, y compris de ses frères qui ont moins bien réussi que lui. Seul porteur de la "réussite" collective, le père de Souad place tous ses espoirs dans la scolarisation de ses enfants : « *c'était une chose obligatoire pour lui,*

18) Parmi les étudiants interrogés à Amiens (tableau 2 en annexe), nous avons classé 5 enquêtés (4 garçons, 1 fille) dans la catégorie « milieu modeste » : Souad, Ahmed, Abdel, Nabil et Saïd, et 2 enquêtés (1 garçon, 1 fille) dans la catégorie « milieu très modeste » : Abdeltif et Fatima.

dit-elle. *Il n'a pas voulu que, comme ses frères, ses enfants ne fassent pas d'école (...). Apporter des diplômes, c'était vraiment obligatoire, il nous a poussés à fond pour qu'on suive les études ».*

Étudiante en licence de géographie à Paris, Hind* n'a, elle, connu ni son grand-père (commerçant de son vivant, décédé quand son propre père avait treize ans), ni sa grand-mère paternels, originaires de la région d'Essaouira. Agriculteur, son grand-père maternel a très tôt perdu sa femme. « *Donc ma mère, elle aussi est venue d'une famille très simple* ». À sa mort, ses huit fils et quatre filles (les oncles et tantes maternels de Hind) héritent de ses terres ; eux deviennent à leur tour agriculteurs, elles sont femmes au foyer. « *Pour ma mère, raconte Hind, elle n'a pas un niveau d'étude... elle ne sait ni lire ni écrire ; pour mon père, mon père il a fait ses études dans des écoles coraniques traditionnelles.* » Pour autant, l'un et l'autre accordent beaucoup d'attention aux études de leurs enfants (Hind a quatre sœurs et deux frères) : « *Mes parents, depuis qu'on était enfant ils ne cessent pas de nous encourager à suivre nos études et ils essayent toujours de faire tout pour réussir dans notre carrière, c'est-à-dire qu'ils demandent une grande importance aux études...* ». L'origine rurale de Hind ne lui est pourtant pas, *a priori*, favorable : « *j'ai grandi dans un milieu rural, poursuit-elle ; et vraiment, tu vois, la mentalité du père, tu laisses pas, surtout les filles, poursuivre leurs études... il y a aussi une chose : nous sommes, de notre village, les uniques filles, moi et mes deux sœurs, qui sont sorties du douar [village] pour poursuivre leurs études dans la ville. À cette époque, c'était de la honte d'envoyer les filles pour faire les études ailleurs, ils disent : "bon, c'est une fille ; enfin, elle va se marier, elle va rester à la maison, c'est pas la peine de me casser la tête de l'envoyer pour faire les études". Les parents, ils voient pas l'utilité d'encourager les enfants à faire les études, toute leur importance, elle se base [sur le fait] de savoir lire et écrire, et ça s'arrête là ».*

Hind apparaît comme une pionnière, que rien, *a priori*, ne prédestinait à un tel parcours. Mais elle est encore différente : elle fait partie de ceux que nous choisissons de désigner par le vocable de "jeunes d'avant-garde". Non seulement elle sera, avec sa sœur, la première fille du village à faire des études secondaires, mais elle poursuivra jusqu'au niveau supérieur et, au-delà, à l'étranger. Grâce à la présence d'une tante qui réside à Agadir, elle parviendra à faire des études secondaires puis supérieures : après une année d'études d'informatique, elle

obtiendra une licence de géographie au Maroc et tracera ainsi une voie que ses frères et sœurs cadets emprunteront à sa suite.

Hind fait figure de jeune “d’avant-garde”, non seulement parce que nul membre de sa famille ne l’a précédée dans les études supérieures, et moins encore à l’étranger, mais aussi parce qu’elle ne disposait que de très faibles ressources (financières, sociales,...) pour entreprendre un tel parcours. Malgré tout, elle a représenté un modèle et a ouvert sa fratrie à un nouveau type de promotion sociale : celle qui passe par l’acquisition de diplômes. En effet, bien que l’une ait arrêté ses études au niveau du premier cycle de l’enseignement secondaire, l’un est enseignant dans le primaire, l’une a un DEUG d’économie et une autre est titulaire d’une maîtrise de droit.

Pour Hind, la rupture avec le milieu familial a été au principe des études secondaires et le passage vers la France est incertain, mal tracé. Dans certains cas, ce passage conduit à l’échec ou à une “année blanche” et à des réorientations, les tentatives devront être multipliées pour que la réussite soit possible, que le voyage se solde par un retour positif au Maroc, fort d’un diplôme chèrement conquis. Le diplôme à décrocher n’est pas forcément le plus prestigieux, mais celui que les représentations du travail et de l’emploi au Maroc investissent d’une certaine utilité : là, l’obtention d’un titre scolaire qui fonctionne comme un passeport pour un emploi (bien rare, comme en attestent les étudiants chômeurs) importe davantage que la possession d’un diplôme distinctif et prestigieux – un luxe accessible, le plus souvent, aux seuls “héritiers”.

Les caractéristiques de l’histoire de Hind ponctuent ce développement consacré à nos trois types idéaux : celui des “héritiers”, celui des “pionniers” et celui des jeunes “d’avant garde” ou “avant-gardistes”. Au Maroc comme en France, les premiers cumulent les signes distinctifs : au niveau culturel (capital scolaire, entre autres), au niveau économique et au niveau social. Pour eux, inscrits dans les Grandes écoles ou en Université après être passés, dans leur majorité, par les écoles de la Mission française au Maroc, les études supérieures à l’extérieur du Maroc relèvent de l’évidence et s’inscrivent dans une histoire familiale. Le passé comme le présent scolaires de l’étudiant sont le fruit de stratégies de distinction bénéficiant de la connaissance du système scolaire, tant marocain que français ; une connaissance acquise

à travers l'enseignement reçu dans les établissements français et dans la sphère familiale, souvent imprégnée de la culture parentale acquise à un niveau supérieur d'enseignement, en France. Les "pionniers" et, plus encore, les jeunes "d'avant-garde", sont, eux, dans des positions beaucoup plus incertaines. Le plus souvent issus de familles n'ayant pas de tradition de migration scolaire à l'étranger, les "pionniers" viennent de milieux sociaux composés de petits employés possédant un niveau scolaire moyen, ou d'artisans et d'ouvriers sans instruction ou très faiblement scolarisés. La réalisation d'études supérieures, *a fortiori* à l'étranger, est pour eux une performance sociale qui nécessite une forte mobilisation familiale et l'existence de modèles de réussite sociale par les études puisés dans le cercle de la famille élargie : un oncle, une tante, un cousin des parents, un aïeul parfois. Grâce à cette configuration familiale, l'étudiant s'autorise à emprunter cette voie et peut ainsi construire un projet de mobilité scolaire à l'étranger, sans lequel la mobilité sociale serait interdite. Les jeunes "d'avant-garde" partagent ce même projet, mais en étant davantage encore démunis d'histoire scolaire collective, de modèles identificatoires proches, ou de ressources au Maroc et en France : issus de catégories sociales urbaines populaires (ouvriers, artisans... ou chômeurs), mais aussi de milieux ruraux parfois reculés, ils entreprennent de suivre en France des études supérieures sans avoir été précédés par quiconque de leur famille, sans pouvoir non plus escompter le soutien d'un réseau en France. Dépossédés de toute connaissance du système universitaire français, et souvent de l'organisation sociale générale, ils doivent tout imaginer et, jusqu'à la rencontre de leurs pairs déjà étudiants en France, doivent aussi tout apprendre seuls.

III – UNE MOBILITÉ POUR ÉTUDES DIFFÉRENCIÉE D'UNE "LIGNÉE SOCIO-SCOLAIRE" À L'AUTRE

Les trajectoires de ces étudiants "héritiers", "pionniers" et "d'avant-garde", donnent à voir un Maroc à deux vitesses : en matière de scolarité et d'accès aux études supérieures, mais aussi d'apprentissage du français et de familiarité avec les systèmes scolaires, marocain et français, des générations différentes et, en quelque sorte, "décalées" apparaissent. D'une certaine manière, Fouzia a une "génération scolaire" d'avance par rapport à Hind ou Asmae, dont les parents sont sans instruction : elle a en effet hérité d'une culture scolaire, a puisé dans ses aînés des

modèles étrangers, a enfin été prédisposée à un “destin scolaire” que ni Hind et Asmae, ni leurs parents ne pouvaient imaginer et espérer. Les unes et les autres étudiantes, qui ont grandi en milieu urbain et en milieu rural, ont inégalement été projetées par leurs parents au sein de l'école. Ainsi Fouzia porte en elle, à la différence des autres, non seulement le legs du système scolaire tel qu'il s'est construit au Maroc, mais également l'héritage de ses emprunts au système français ; aussi possède-t-elle une connaissance implicite de la culture dans laquelle elle est formée, et une connaissance explicite, prescrite – acquise durant sa formation à l'école de la Mission française – de tous les rouages avec lesquels elle est conduite à composer durant sa formation de haut niveau en France. Écoutons-la : « *j'étais dans un lycée français : ça c'est important, c'est un déterminisme. A priori je devais faire des études supérieures en français. Et puis, il faut dire qu'il y a un état d'esprit qui est différent quand on est dans un lycée français... Envisager de poursuivre ses études en France, c'est naturel. Il y en a plus parmi nous qui sont partis en France que ceux qui sont restés au Maroc* ». Les professeurs (« *de très très bons professeurs* ») l'incitent « *à faire des études poussées* ». Cinq de ses six amis d'alors sont aujourd'hui en France, le dernier au Canada.

Alors que Fouzia a, de surcroît, bénéficié des capitaux scolaires acquis par ses parents, Hind, comme tant d'autres jeunes de familles analphabètes, n'avait aucune familiarité avec l'univers scolaire – *a fortiori* universitaire – avant d'aller à l'école. Point d'orgue de la distance apparente entre Fouzia et Hind, c'est l'école primaire qui a apporté à la seconde les rudiments d'une langue quasi inconnue dans la famille. Pour des familles comme la sienne, aux revenus modestes, voire très modestes, l'école, en tant qu'institution, n'est pas un lieu socialement investi. Les raisons de cette distance apparente sont simples : pour des familles rurales isolées dans les montagnes, l'école est géographiquement éloignée, des kilomètres la séparent du domicile et des champs cultivés ; la distance s'accroît encore, parfois de centaines de kilomètres, lorsque les enfants poursuivent leurs études au lycée. À l'inverse, pour des familles urbaines, les infrastructures scolaires balisent la géographie du quartier ou de la ville. En fait, ceux dont il est ici question, analphabètes ou peu scolarisés, ruraux ou urbains, investissent l'institution scolaire d'espoir de promotion sociale sans forcément la fréquenter physiquement. Ils supportent les frais de fourniture et de manuels scolaires, au besoin éliminent de leurs dépenses les fournitures ou les livres jugés accessoires, veillent à ce que les aînés lèguent en bon état les

manuels scolaires à leurs cadets, mais ne pénètrent l'institution, ni par la langue officielle, ni par relations, et moins encore sur la base d'un quelconque titre scolaire qui leur fournirait les gages d'une appartenance à cet univers.

À travers Fouzia, Hind et Asmae, comme à travers les jeunes dont nous avons brièvement retracé l'histoire, trois "lignées socio-scolaires" peuvent ainsi être distinguées. L'usage, ici, de ce terme de "socio-scolaire" se déduit de la dynamique sociale enclenchée par le système scolaire au Maroc. Comme on a pu l'examiner ailleurs (Chaouai et Gérard, 2006), la corrélation est en effet historiquement très forte, au Maroc, comme dans nombre d'autres pays d'ailleurs, entre détention de titres scolaires et acquisition de capital social et économique. Une lignée "socio-scolaire", telle qu'on l'entend, correspond ainsi à un capital culturel et scolaire hérité et à une situation sociale construite, au fil du temps, sur la base de ce capital scolaire. En ce sens, ces "lignées socio-scolaires" sont inégalement étendues dans le temps et englobent un nombre inégal de générations scolarisées : certaines plongent leurs racines dans le Protectorat – comme celles qui ont débuté par la formation, à cette époque, des premiers élèves de Polytechnique –, alors que les plus récentes n'ont aucun passé scolaire et n'ont pour fondations que celles que construisent actuellement certains des étudiants que nous avons rencontrés.

Pour les membres de la première "génération socio-scolaire", comme Omar ou Fouzia dont nous avons évoqué l'histoire précédemment, l'inscription dans les études supérieures – *a fortiori* dans des filières très sélectives et prestigieuses à l'étranger – fait "naturellement" suite à celle de leurs parents, qui ont eux-mêmes été précédés à l'école par un de leurs parents directs. L'histoire de cette lignée "socio-scolaire" remonte ainsi au Protectorat.

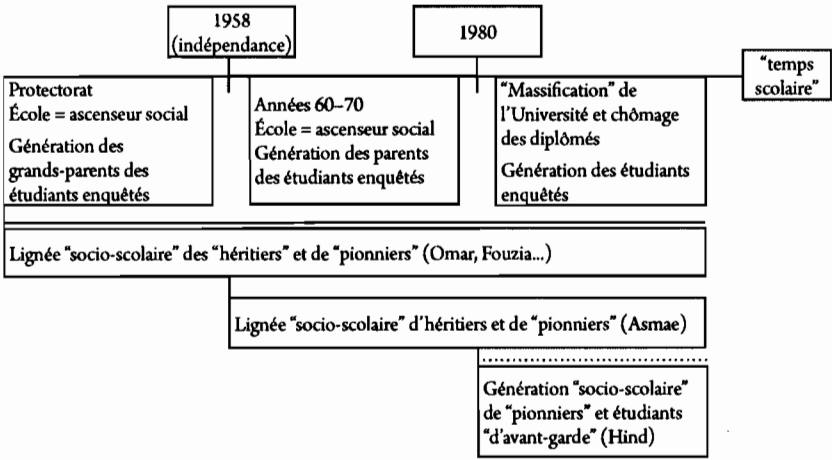
Pour le second type de "lignée socio-scolaire", dont témoignent par exemple Yassir et Asmae, le contact avec l'école ne remonte qu'aux parents de l'étudiant. La "lignée socio-scolaire" est moins étendue. Sans guère de capital culturel et financier au départ, ceux-ci ont profité de l'ouverture du système scolaire à l'Indépendance, et de la promotion sociale liée à la détention de titres scolaires.

Le troisième type de "génération socio-scolaire", illustré par Hind par exemple, émerge depuis les années 1980, à la faveur d'une certaine démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur au Maroc.

Dépourvus de tout capital au départ – originaires de milieux ruraux trop reculés, ou de milieux urbains trop pauvres, leurs aînés n’avaient pas accès à l’école, ni de capitaux à leur transmettre –, les étudiants de cette dernière génération ont pris pied bien plus tardivement que les autres dans l’institution scolaire. Et ils ne doivent souvent qu’à eux-mêmes de faire fructifier les fruits de leur parcours, à la différence des “héritiers” qui, grâce aux capitaux de leurs parents, disposent de davantage de facilités pour faire valoir leurs titres scolaires au moment de leur insertion socio-professionnelle (*infra*).

Ces trois lignées socio-scolaires, dont la dernière se résume à la génération actuelle des étudiants, peuvent être schématisées comme suit.

Figure 1
Les temps des trajectoires scolaires (à partir de la seconde moitié du XX^e siècle)



À ces “lignées socio-scolaires” correspondent schématiquement les types d’étudiants que nous avons identifiés : celui des “héritiers”, celui des “pionniers” et celui des jeunes “d’avant garde” ou “avant-gardistes”.

L’apposition de ces figures paradoxales et opposées de jeunes, présentes en France pour y effectuer des études supérieures, gomme cependant des différences encore plus subtiles, des “nuances sociales” caractéristiques de ce qui pourrait apparaître comme “un Maroc à quatre temps” : les Grandes écoles accueillent aussi des étudiants qui, à la différence de Fouzia, n’étaient pas autant prédisposés à ce type d’études. Au sein des Grandes écoles, des clivages se reproduisent en fonction des différences sociales des étudiants : les uns, issus de l’école

française, vont plus facilement en classe préparatoire en France, les autres n'arrivent dans ce pays que dans un second temps, après leurs classes préparatoires au Maroc et sans l'initiation privilégiée à laquelle les premiers ont eu droit : « *Par rapport à l'intégration, dit en ce sens Omar, on peut constater une différence entre ceux qui font leur prépa en France et ceux qui ne la font pas en France. Ceux qui font prépa au Maroc viennent du système marocain ; ceux qui font prépa en France, certains viennent du lycée français, certains du lycée marocain, c'est partagé. Mais ceux qui font prépa en France, la plupart sont bien intégrés* ». De même, des jeunes comme Malika, non moins socialement privilégiés que Fouzia, étudient en Faculté. Si la morphologie sociale de la population étudiante a des prolongements certains en termes de trajectoires d'études, des situations scolairement moins "prédestinées" se produisent donc aussi : aux "équivalences" historiquement instituées entre héritage et devenir scolaire se superposent d'autres constructions sociales, dont les "pionniers" et autres étudiants "d'avant-garde", inscrits dans les Grandes écoles, donnent particulièrement la mesure.

On doit ainsi relever un fait particulièrement remarquable : au regard de la mobilité pour études des jeunes "d'avant-garde", le capital culturel et social des étudiants, et plus encore de leurs parents, a souvent été à l'origine du type d'études réalisées, mais il n'a pas été indispensable à cette mobilité : de la fin des années 1990 – à la faveur de l'ouverture relative des frontières françaises aux étudiants étrangers, d'une part, d'une certaine "massification" de l'enseignement supérieur au Maroc, d'autre part –, et jusqu'en 2003 au moins¹⁹, ce départ a pu se réaliser sans antécédents familiaux particuliers en matière de scolarisation ou d'instruction.

Pour autant, le cas du cursus universitaire suivi (en termes de filière et de temps) est tout autre : il enregistre, lui, l'histoire scolaire familiale et, en un sens, "prolonge" cette histoire – quand il y en a une. Ainsi, le choix de partir étudier en France est surtout sous-tendu par des données conjoncturelles (telle que l'ouverture de la France aux étudiants étrangers ou la valeur du diplôme au Maroc, on va le voir). En cela, la migration pour études n'obéit pas seulement à une logique

19) Cette date correspond à celle de notre enquête. Nous n'étendons donc pas nos remarques à la période postérieure. D'autre part, 2003 signale un renversement de tendance de la migration étudiante marocaine en France, avec un certain fléchissement (cf. chapitre 1).

sociale – ou “socio-scolaire” – de reproduction ; elle est socialement plus ouverte, et concerne des jeunes qui avaient et ont peu de probabilités de partir en raison du manque de capital social, financier ou scolaire de leurs parents. Plus encore : comme nous le verrons à travers les cursus universitaires suivis par les étudiants et leur insertion professionnelle (chapitre 5), cette migration semble permettre de réunir un capital scolaire, de le faire fructifier et, par là, d’échapper au déclassement – ou à la simple reproduction de la condition sociale de leurs parents – auquel ils sont *a priori* conduits au Maroc en raison de la corrélation entre détention de titres scolaires, capital socio-économique et mobilité sociale.

Notons encore un dernier élément qui abonde dans ce sens : les différentes histoires familiales succinctement rendues ici indiquent les grandes différences qui existent entre les étudiants marocains en France sous le rapport des avantages “hérités” dont ils disposent pour tenter et réussir leur mobilité scolaire à l’étranger. Elles montrent aussi la nécessité, commune à tous, de l’engagement du collectif familial au sens large dans ce projet. Il est fort probable qu’un certain nombre d’étudiants des catégories sociales les moins favorisées abandonnent leurs études en cours de route ou, du moins, disparaissent un temps de l’espace universitaire, ne serait-ce que pour subvenir à leurs besoins financiers²⁰. Mais, malgré tout, les enfants des catégories sociales moyennes ou défavorisées, aux revenus modestes, poursuivent leurs études ; ils acquièrent des diplômes bien supérieurs à ceux de leurs parents, ce qui est une “performance” non négligeable, non seulement au niveau de la satisfaction individuelle (celle de l’étudiant) et collective (celle de sa famille), mais aussi au niveau de l’intérêt de l’État marocain quant à l’élévation générale du niveau d’instruction de la nouvelle génération.

Il reste cependant à expliquer cette réussite des “pionniers” et jeunes d’“avant-garde” malgré leur manque de ressources et de capitaux culturels hérités. Pour apporter des réponses à cette question, portons maintenant le regard sur le passé scolaire, au Maroc, de ces jeunes. Cela nous conduira aussi à spécifier davantage les caractéristiques des différentes “lignées socio-scolaires” évoquées.

20) Comme nous l’avons signalé dans l’introduction de l’ouvrage, c’est là le biais principal de notre échantillon : il prend en compte les étudiants actuellement en cours d’études et laisse de côté ceux qui ont quitté l’espace universitaire faute de moyens pour y rester.

IV – DES TRAJECTOIRES SCOLAIRES D’“EXCELLENCE”

IV – 1 – Caractéristiques générales des trajectoires scolaires des enquêté(e)s

Quelles peuvent être les principales caractéristiques de la trajectoire scolaire des enquêtés au Maroc en fonction des grandes catégories socio-économiques ? Peuvent-elles permettre de discerner si les histoires scolaires avant la migration sont proches ou non les unes des autres ? Des enquêtes réalisées à Amiens sur le passé scolaire des étudiants (tableau 3 en annexe), nous apportent d'emblée des éléments de réponse qui alimentent le paradoxe que nous avons signalé au sujet de notre population d'étudiants. Rappelons-le : pour une part de milieu social élevé, celle-ci provient également de milieux sociaux beaucoup plus défavorisés du Maroc ; en partie “héritière” d'un capital scolaire, culturel et social fort, elle est par ailleurs originaire de milieux tenus à l'écart du développement du système scolaire pendant plus de quarante ans. L'examen du passé scolaire, au Maroc, des étudiants rencontrés en France, montre lui aussi que l’“affiliation” de ces étudiants au système scolaire marocain est très différente.

Ainsi : comme cela apparaît dans le tableau 3, aucun des jeunes de milieux “modestes et très modestes” n’a fréquenté l'école maternelle, ni n’a été scolarisé dans l’enseignement privé, contrairement aux jeunes des milieux “favorisés” et “moyen-supérieur/moyen” qui ont souvent suivi une scolarité en maternelle privée et dans des écoles primaire et secondaire privées enseignant en français. Néanmoins, tous les étudiants rencontrés, quelle que soit leur origine sociale, ont réussi au Maroc un parcours scolaire sans faute. Faute d’avoir une “histoire scolaire” commune – au sens de “lignée scolaire” telle que nous l’avons abordée –, tous ont néanmoins un parcours scolaire qui, d’une certaine manière, leur a permis de poursuivre leurs études supérieures en France. Les trajectoires de l’ensemble de ces jeunes sont en effet marquées par l’absence de redoublement lors de la scolarité primaire et secondaire. Tous ont également obtenu le baccalauréat à la fin de leur première année de terminale et, lorsqu’ils ont fait des études supérieures au Maroc avant de venir en France (c’est le cas de tous sauf de deux filles), la plupart a obtenu son diplôme sans redoublement, ce qui se vérifie d’autant plus que les étudiants sont de milieux “modestes et très modestes”.

Globalement, malgré l'absence ou le peu d'instruction de leurs parents, la faiblesse des ressources économiques de leurs familles, les étudiants issus des catégories moyennes, modestes et très modestes, ont donc réussi au Maroc un parcours scolaire sans faute. Même s'ils n'ont pas été scolarisés dans les meilleures écoles ou dans les structures d'enseignement supérieures marocaines les plus prestigieuses, ils sont en situation de nette réussite scolaire.

Cela permet de comprendre non seulement que leurs dossiers aient été acceptés par les structures d'enseignement supérieures françaises, mais aussi qu'eux-mêmes se soient autorisés à tenter la migration pour mener des études. Cela permet surtout d'entrevoir un facteur d'explication au fait que, tout en étant de milieux sociaux très divers et en ayant un capital scolaire tout différent, les étudiants marocains parviennent, malgré leurs différences, à participer au mouvement de mobilité pour études à l'étranger.

IV – 2 – Rapport à l'école et stratégies scolaires familiales

Ce qui est constant dans les histoires scolaires de ces jeunes, c'est le fort investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants. Bien sûr, cet investissement ne se manifeste pas de la même manière selon le milieu social, les histoires scolaires vécues au Maroc le montrent.

Un destin scolaire tout tracé pour une ambition sociale forte

Les enfants des familles favorisées ont bénéficié d'encouragements, mais aussi de conseils "avisés", de véritables "stratégies" de distinction dans le système (école privée, choix de filière...). L'objectif est de conduire le jeune aux études qui distinguent le plus, celles qui permettent d'occuper les meilleurs postes dans la hiérarchie sociale marocaine. L'ambition familiale est très forte et les moyens engagés pour la réaliser également. Le cas de Nadia, qui reçoit au minimum 690 € par mois, donne la mesure des atouts des étudiants des classes supérieures.

Nadia*, dont on a présenté la famille plus haut, âgée de 20 ans, est en seconde année de classe préparatoire à Amiens, option "Physique-Chimie". De père pédiatre et professeur dans une Faculté de médecine, et de mère professeur d'anglais dans un lycée, elle est l'aînée d'une fratrie de trois enfants : au moment de l'enquête, en 2003, sa

sœur âgée de 15 ans était en 3^e au lycée français de Casablanca, son frère, âgé de 9 ans, était au CM1 dans une école privée catholique de cette même ville.

Nadia n'a rencontré aucune difficulté pour venir en France. Des parents résidents en France se sont occupés de tout, dit-elle. Pour les inscriptions, elle a eu des informations par ses professeurs, et également au centre culturel français (« *il y a tous les renseignements qu'on veut* »).

Nadia est entrée en maternelle dans un établissement privé, catholique, qu'elle a fréquenté jusqu'à la fin du primaire : « *je suis pas catholique, dit-elle, c'est pour avoir un bon niveau en français* ». Au collège, puis au lycée, elle a été inscrite dans un établissement privé laïc. En 2001, elle obtient sans redoublement son baccalauréat marocain "sciences-mathématiques", option maths-physique. Sa sœur suit la même scolarité en primaire, mais entre en 6^e au lycée français afin d'obtenir un baccalauréat français. Cette stratégie est élaborée après les difficultés rencontrées par Nadia pour intégrer les Grandes écoles françaises avec un baccalauréat marocain. Bien que Nadia n'ait pas eu à passer le concours pour entrer en "classes prépa" (ses notes étant suffisamment bonnes, elle entre sur dossier), nombre de ses camarades ont été refusés. La scolarité de Nadia a été très encadrée par ses parents : « *ma mère, raconte-t-elle, elle surveille ; mais bien comme il faut ! Quand j'étais au primaire, à peine arrivée à la maison, elle prend carrément mon cartable, elle sort tous mes cahiers, on revoit tous les livres, tous les cahiers, toutes les leçons qu'on a fait pendant la journée. Une heure et demie par jour, je faisais mes devoirs et là, j'étais libre* ». Mais ce surentraînement scolaire n'empêche pas Nadia d'avoir des activités liées à son statut social : théâtre, danse, natation, tennis, volley, foot, basket.

La trajectoire de Nadia témoigne aussi de "l'aisance" des héritiers qui peuvent vivre à côté des études parce qu'ils ont acquis, très jeunes, un fort capital culturel : « *pour le lycée, au bac, je foutais pratiquement rien, j'arrivais à m'en sortir sans problème et j'arrivais à regarder la télé à côté, à aller au cinéma, carrément chaque semaine* ». Nadia a eu une scolarité d'excellence dans le secondaire – 18 de moyenne au brevet, plus de 14 de moyenne en seconde "maths" –, mais, à l'entrée au lycée, ses parents lui conseillent la section sciences expérimentales, jugée moins dure que celle de sciences-maths – le but étant d'avoir la meilleure moyenne possible au baccalauréat afin d'intégrer une classe préparatoire. Mais Nadia résiste et, finalement, entre dans la section de son

choix. Elle veut faire une “prépa” pour être ingénieur : très tôt, elle mène son plan d’étude et de carrière sans aucune censure. Elle renonce pourtant à sa “prépa” au Maroc – qu’elle avait préparée – en raison, dit-elle, de la grande sélectivité de ce cursus au Maroc. Alors que les professeurs des “classes prépa” au Maroc sont déclarés être « *très très exigeants* » et démoralisants, ceux de France, en revanche, sont considérés comme « *sympas* ». Nadia présente d’ailleurs les études en France comme étant beaucoup plus faciles qu’au Maroc, où l’obtention du baccalauréat serait plus dure²¹.

Les projets de Nadia ne s’arrêtent néanmoins pas à la France : son père voudrait qu’elle aille au Japon, aux États-Unis ou en Allemagne pour faire une option “*télécommunications et réseaux*”. Elle justifie ce choix en référence au poste à responsabilité auquel ces études permettent de prétendre. Elle veut, dit-elle, un poste de cadre dirigeant pour « *pouvoir faire ma boîte après, pour avoir au moins un poids dans mon CV. Moi, je veux rentrer [au Maroc, après les études] ; mon père, il m’a fait : “non, reste trois-quatre ans pour avoir de l’expérience, là tu peux faire ce que tu veux après”* ».

On le voit, ce type de trajectoires traduit l’aisance des héritiers qui, parce qu’ils disposent de toutes les ressources requises pour garantir la réussite scolaire, élaborent des stratégies de distinctions scolaires afin d’accroître encore les capitaux de la lignée, d’une part, et, d’autre part, pour se (sur)classer dans l’espace concurrentiel qui détermine la position des différentes fractions des classes supérieures dans le champ du pouvoir. Pour eux, l’acquisition de diplôme(s) est une évidence qui ne se discute pas. En revanche, le type de diplôme(s) et le lieu de son (leur) obtention sont l’objet de savants calculs qui témoignent de la qualité de l’information qui circule dans ces catégories sociales sur les formations les plus reconnues, non seulement au Maroc, mais aussi et surtout au niveau international. Pour prétendre au statut d’élite et, pour cela, acquérir des biens scolaires rares à convertir en statut social distinctif, il faut savoir faire les “bons coups” aux “bons moments”.

21) Cet argument de la moindre difficulté des études, du moins de celles qui sont très sélectives, a souvent été évoqué lors de nos entretiens pour expliquer la migration universitaire en France.

Des trajectoires pensées, des projets construits, des destins préparés

Certaines trajectoires sont moins assurées que celles des jeunes des milieux les plus favorisés comme Nadia. Néanmoins, elles sont facilitées par un soutien familial de type scolaire et économique, qui autorise la construction de projets universitaires bien à l'avance. La connaissance du système universitaire marocain, mais aussi français, favorise les stratégies d'évitement des pièges possibles, comme dans le cas de Yasmina* (cf. ci-dessous) qui préfère entrer en pharmacie, en France, après son baccalauréat, plutôt que de faire deux ans de Faculté au Maroc avant d'avoir le droit de tenter le concours. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant plus largement, de telles stratégies s'appuient sur la construction d'un rapport au savoir qui cumule un aspect pragmatique de placement pour l'avenir (« *c'était pour être parmi les meilleurs* [qu'elle travaillait] ») et sur l'intériorisation d'un intérêt pour la connaissance en soi : « *j'aimais apprendre, savoir, acquérir des connaissances* », nous dit Yasmina. Lorsque les positions sont plus assurées, la migration fait partie d'un projet collectivement élaboré ; elle participe d'une stratégie de distinction scolaire qui semble d'autant plus nécessaire que ces milieux n'ont pas d'autres formes de compétences et/ou d'héritage à transmettre que le capital scolaire.

Yasmina, 22 ans, de père directeur de lycée public et de mère sans profession, est arrivée en France après son baccalauréat, en septembre 1999, et était, au cours de l'enquête, en 2^e année de pharmacie après un redoublement en 1^e année et un autre en 2^e année. Elle est la troisième d'une fratrie de cinq enfants (trois garçons et deux filles). Son frère aîné, titulaire d'une maîtrise de biologie de l'université de Rabat, poursuit ses études en Allemagne parce qu'il n'a pas obtenu le droit de s'inscrire en France. Il est parti à l'étranger, dit Yasmina, « *parce qu'il voit que ça va mener à rien* » au Maroc et parce qu'il y a le « *chômage* » (des diplômés). Ensuite vient une sœur, inscrite en dernière année de médecine à Rabat, puis un frère en première scientifique, enfin un dernier, en CE². Yasmina affirme que sa mère a joué un grand rôle dans leur réussite : « *Elle nous dit : "moi, j'ai pas fait des études, vous, vous allez en faire". On voit ce qu'elle n'a pas pu réaliser, elle le voit réalisé par ses enfants, c'est ce qu'elle voulait. Elle nous incitait à travailler... pas à travailler, mais à être parmi les meilleurs* ». Ses frères et sœurs, comme elle-même, mènent des études scientifiques. Elle explique ces

trajectoires par une attention précoce de leur père qui souhaitait qu'ils se dirigent vers ces carrières : « *depuis qu'on était petit, il nous achetait des petits bouquins de sciences. Il voulait qu'on soit des scientifiques, pas des littéraires* ». Même si Yasmina affirme qu'ils avaient le "choix", on voit bien que, quel que fut leur sexe, ils ont très tôt été poussés vers les filières scientifiques.

Yasmina commence sa scolarité, comme ses frères et sœurs, dans une école primaire privée, sans passer par la maternelle. Ses parents choisissent ce secteur scolaire en raison d'un niveau supposé meilleur et, surtout, d'une pratique de la langue française plus accentuée (sa mère connaît seulement quelques mots de français, alors que son père a « *un bon niveau* » ; la famille parle arabe à la maison). Si la scolarité secondaire se déroule dans le secteur public c'est, selon Yasmina, qu'il n'y avait pas de collège privé proche de leur résidence, et en raison du coût de l'enseignement secondaire privé (« *À Rabat, y'a le lycée Descartes, mais ça c'est trop, trop cher pour nous* (rire) »). La famille fait de nécessité vertu. Selon Yasmina, il suffirait d'avoir de bonnes bases dès le primaire pour marquer la différence par la suite : « *Quand la base est là, il suffit de bosser régulièrement et puis c'est bon, on aura un bon niveau* ».

Considérée comme une bonne élève, Yasmina aimait l'école et ne redouble aucune classe tout au long de sa scolarité. Elle bénéficie alors de l'aide de son père lorsqu'elle rencontre des difficultés, mais ne semble pas avoir été très contrôlée dans son travail scolaire. En revanche, nous dit-elle, elle a acquis très tôt l'habitude d'aller chercher des explications dans des dictionnaires, dans des livres. Elle a aussi bénéficié d'une liberté certaine pour sortir avec ses amis, garçons comme filles.

Entre le primaire privé et le collège public, Yasmina ne voit pas de différence, à part le fait qu'elle travaillait moins au collège. Au lycée, elle dut s'appliquer davantage, même si elle se permettait de travailler beaucoup moins que ses camarades candidats en Faculté de médecine, par exemple. En effet, pour faire des études de pharmacie, Yasmina pouvait se contenter de notes moyennes puisqu'elle devait auparavant intégrer la Faculté de biologie qui n'est pas sélective. Contrairement à ses camarades, Yasmina se présente comme désintéressée : « *C'est pas pour ça que je travaillais bien, c'était pour mes parents... pour moi-même, pour être parmi les meilleurs* ». Elle obtient d'ailleurs son baccalauréat "sciences expérimentales" avec une mention "bien". Elle ne fête pas son succès puisque, nous dit-elle, pour sa famille, le baccalauréat est

juste une étape pour poursuivre des études et que ses aînés ont montré l'exemple : « *Pour eux c'était normal, y'avait déjà mon frère, ma sœur, qui avaient des mentions. C'était devenu un truc normal* ». L'essentiel fut la préparation du départ.

Yasmina présente son projet d'étude comme le fruit d'une élaboration ancienne. Depuis le collège, elle voulait faire pharmacie ; elle aimait les sciences naturelles, comme la chimie, la physiologie, la biologie (pas les maths, ni la physique : ce qui est d'ailleurs très "féminin" comme système de classement des "choix" entre les matières scientifiques), et pas du tout les matières "littéraires", dont elle ne voyait pas l'utilité : « *Je trouvais ça... des trucs inutiles à savoir, pour moi, je voyais pas pourquoi... ça ne m'a jamais intéressée* ». En classe de terminale déjà, elle décide de partir en France : elle retire son dossier au consulat en décembre, passe le test de langue en février. Ce départ est en partie motivé par les caractéristiques des études de pharmacie : alors qu'au Maroc il faut faire deux ans de Faculté de biologie et, ensuite, tenter le concours d'entrée, en France l'entrée en pharmacie s'effectue directement après le baccalauréat ; le concours ne doit être passé qu'à l'issue de la 1^{ère} année : « *ça ne me rassurait pas beaucoup de passer deux années de biologie [au Maroc] et passer le concours après – en plus ils prennent pas beaucoup au concours –, donc le risque était moindre si je venais le faire ici* ».

Ainsi, Yasmina élabore très tôt une véritable stratégie, que lui auto-risent à la fois son bon niveau scolaire – en partie assuré par le suivi de ses parents –, le modèle de ses aînés et leur connaissance du système français d'enseignement supérieur, enfin les ressources financières familiales. Cette stratégie tient presque de "l'évidence" : les conditions familiales lui ouvrent dès le plus jeune âge une large gamme de possibilités, parmi lesquelles il semble qu'elle n'ait plus qu'à choisir. Dès lors sa réflexion ne porte pas sur l'éventualité de faire des études supérieures, mais sur les meilleures opportunités d'y réussir au mieux, d'y être « *la meilleure* ». Le choix de la France, prétexté par une moindre sélectivité qu'au Maroc, s'impose alors de lui-même en regard d'une stratégie de carrière bien élaborée.

Le cas de Jihan* donne, lui aussi, la mesure de l'acharnement familial dès les petites classes. L'objectif est l'excellence et l'acquisition d'un bagage scolaire distinctif. Mais la course à la précocité, lorsqu'elle est contrecarrée par un échec dans l'enseignement supérieur au Maroc, comme dans le cas de Jihan – qui ne parvient pas à entrer en médecine

et redouble une 1^{ère} année d'école supérieure de technologie –, se transforme en stratégie de distinction par le biais de la mobilité scolaire en France ; celle-ci, en effet, peut permettre d'éviter le déclassement annoncé. La trajectoire scolaire de Jihan révèle le soutien que les familles des classes moyennes-supérieures peuvent mobiliser pour aider leurs enfants qui ont des difficultés : achat de voiture contre une réussite scolaire, conseils à propos de l'orientation, financement des études, pression pour engager une migration scolaire.

Âgée de 21 ans, Jihan est originaire de Oudja, où sa famille réside toujours. Lors de l'enquête, elle était inscrite en maîtrise de génie électrotechnique à l'IUP d'Amiens, où elle avait obtenu la licence dans cette même spécialité l'année précédente. Son père, professeur de français de formation, est inspecteur des bibliothèques scolaires des collèges et des lycées. Il contrôle le travail des employés de ces structures. Il a accédé au poste de professeur avec le niveau baccalauréat et deux ans de formation. La mère de Jihan, elle aussi de niveau baccalauréat, est également professeur de français. L'un et l'autre ont fait leurs études à Oudja. Jihan a deux sœurs et un frère. Sa sœur aînée (19 ans et demie), après un échec en première année de faculté "option mathématique et physique", était, en 2003, en deuxième année d'IUT génie électrique à Oudja et projetait de venir poursuivre ses études en France l'année suivante ; son autre sœur (11 ans) était en première année de collège et son frère (14 ans) en troisième année de collège.

Jihan commente avec fierté sa "précocité scolaire", selon elle un attribut de famille favorisé par les stratégies familiales et, surtout, par le fort investissement maternel : *« j'ai 21 ans, je suis en maîtrise ; en fait, ma mère, dès qu'on a l'âge de 3 ans, on commence l'école. Bien sûr une école privée, parce que là-bas, au Maroc... Moi, à 7 ans, j'étais au CM1... »*. Au CM1, avec deux ans d'avance, les enseignants veulent la faire redoubler, mais ses parents s'y opposent formellement, ce qui donne la mesure de l'importance qu'ils accordent à la réussite scolaire, mais aussi à la précocité en la matière. La maîtrise de la langue française semble constituer une stratégie familiale plus large : *« Quand on était petit, franchement, on parlait français plus qu'arabe, y'avait mes cousins qui étaient dans une école française, Descartes, donc ils ne parlaient que français chez eux. Ils venaient chez nous à Oujda, on parlait français tout le temps »*.

Après une scolarisation maternelle et primaire dans le privé jusqu'en CM1, Jihan intègre une école publique pour éviter un redoublement.

Dans cette école, elle est mise à l'écart par ses camarades, en raison, pense-t-elle, de sa précocité et de son excellence scolaire. Elle continue cependant son cursus dans le public sans jamais redoubler, et obtient un baccalauréat "sciences expérimentales" à 16 ans, en 1998. Le choix du public est lié aux caractéristiques locales de l'offre scolaire dans sa ville – les écoles privées secondaires n'ayant pas bonne réputation : « *on a des écoles privées pour le lycée, mais c'est les gens qui ont beaucoup redoublé au lycée ; ils peuvent pas continuer en public, donc ils font une inscription pour avoir un baccalauréat, c'est juste ça* ». Il tient aussi certainement au fait que son père travaille dans le collège public et que le frère de sa mère en est le directeur. Elle décrit sa scolarité comme le fruit d'une pression de ces deux derniers, mais aussi de sa mère qui semble très exigeante quant aux résultats de sa fille²². Jihan cherche à avoir de bonnes notes pour réaliser son rêve : devenir médecin. Malgré sa bonne moyenne générale durant les trois années de lycée (plus de 14), elle n'est pourtant pas prise en médecine : « *J'étais, je crois, 700 en liste d'attente de médecine. Je me rappelle : ce jour-là, ma mère parlait au téléphone, elle pleurait, on dirait que c'était elle qui était refusée* (rires) ».

Jihan dénonce les passe-droits qui, selon elle, permettent à des jeunes qui ont de moins bonnes moyennes qu'elle d'être acceptés en médecine ; elle affirme que son oncle, Professeur à la Faculté de médecine, se refuse à de telles pratiques et qu'elle n'a donc pas bénéficié de sa position. Parallèlement, Jihan avait envoyé un dossier d'inscription en Faculté de médecine à la Sorbonne, là encore en vain. Elle explique le refus qu'elle a essuyé par sa prétention à viser "trop haut" dans la hiérarchie des Facultés : « *je savais pas, c'était la première fois que j'envoyais des dossiers à l'étranger, donc j'ai envoyé à des grandes universités, plutôt une seule, la Sorbonne, parce que, en fait, y'a le cousin à mon père qui est prof de maths à la Sorbonne... C'est la gaffe que j'ai faite : si j'avais envoyé ma candidature ici sur Amiens ou bien... mais, à Paris, bon, j'ai été refusée* ».

Face à ses deux échecs, Jihan se résigne et, en « *dernier choix* », s'inscrit à l'école supérieure de technologie (IUT) de Oujda en génie électrique. L'aspect technique de la formation la rebute et elle redouble

22) La mère de Jihan la pousse aussi à faire des études pour ne pas être dépendante d'un homme : « *elle disait : "tes études, c'est ta priorité, on ne sait jamais : si tu te maries avec quelqu'un et que t'es pas bien avec lui, après tu seras pas dépendante de lui. S'il y a quelque chose, t'auras ton boulot, t'auras ta situation sociale"* ».

sa première année, ce qui représente un grand choc pour elle : « *je n'avais jamais redoublé !* ». Elle veut arrêter sa formation, mais sa mère la convainc – en lui promettant de lui acheter une voiture si elle obtient son diplôme – de reprendre sa première année. Parallèlement, elle repasse son baccalauréat, même série, pour obtenir une bonne moyenne afin de se représenter au concours de médecine. Elle obtient sa première année d'IUT et son baccalauréat avec 14 de moyenne, mais elle est de nouveau refusée en médecine. Elle poursuit son IUT et obtient sa deuxième année et son diplôme, mais son classement (5^e de sa promotion) et le fait qu'elle ait redoublé ne lui permettent pas de postuler pour une école d'ingénieur au Maroc. À nouveau, sa mère intervient et la pousse à partir en France : « *c'est ma mère qui m'encourageait pour ça [venir en France] ; moi, j'avais envie de venir et, en même temps, j'avais peur* ».

Ce type de trajectoires scolaires d'enfants de classes “moyennes-supérieures” montre à quel point l'avenir social dépend de l'avenir scolaire et de l'investissement des familles pour perpétuer et accroître le capital qui les a “faites” : le diplôme. Dans leur cas, l'échec scolaire est perçu comme un insupportable déclassement, comme une chute collective. Dans cette configuration, la migration pour étude en France peut permettre de transformer une relégation, possible ou en cours, en relative distinction : Yasmina fera pharmacie en France parce que, selon elle, cette formation serait moins sélective qu'au Maroc ; ses probabilités de réussite en seraient donc accrues. Jihan ne sera pas acceptée en médecine au Maroc, comme elle l'aurait souhaité, mais, pour compenser cette éviction, elle poursuivra ses études techniques en France. Bien que différents, ces deux cas partagent le fait que les familles, même si elles ne sont pas “riches”, ont des moyens financiers suffisants pour encourager et soutenir la migration scolaire de leurs descendants.

Des études supérieures à défaut de la réussite à un concours

Yassir*, dont nous avons déjà exposé les principales caractéristiques précédemment, est titulaire d'un DEA d'économie de l'Université d'Amiens obtenu en 2001, l'année universitaire de son arrivée en France (octobre 2000) ; celle, dit-il, que « *t'avais pas le droit de rater* », pour ne pas décevoir « *les gens qui sont derrière toi* ». Au moment de l'enquête,

il était en deuxième année de doctorat d'économie. Son père, à la retraite, était instituteur ; sa mère, elle, exerçait encore ce même métier. Comme sa sœur et son frère, Yassir a effectué ses classes maternelles et primaires dans une école privée catholique, où l'on apprend le français, puisque ses parents « *veulent que leurs enfants parlent la langue officielle du pays* ». Il évoque la manière dont ils ont encadré son éducation :

« On m'a inculqué le fait de travailler, pas par amour, pas pour soi-même... en quelque sorte, c'est pour faire plaisir à tes parents ou pour ne pas... ou plutôt pour éviter un châtement (...). Je me rappelle : avant même de commencer vraiment la première classe primaire, il [son père] m'a enseigné l'arabe, je faisais des exercices d'écriture et donc, en quelque sorte, il m'a mis dans le bain. Je peux estimer que mon milieu m'a aidé à continuer mes études, c'est pas le cas pour d'autres, j'en suis sûr ».

Sa sœur, après 4 ans de médecine à Rabat, s'est mariée à un franco-marocain qui réside en France et songe à poursuivre ses études de médecine en France. Après avoir abandonné l'Université au Maroc, son frère (titulaire d'un baccalauréat mathématiques) a poursuivi des études dans une école privée (équivalent d'un BTS en informatique) "bidon", selon Yassir. Au moment de l'enquête, il était dans un IUT à Nice depuis deux ans et terminait son BTS d'électrotechnique. Yassir le poussait à poursuivre des études d'ingénieur alors même qu'il voulait travailler vite. Yassir s'opposait à ce projet et valorisait sa propre stratégie d'acquisition de diplôme : « *j'espère qu'il va pas commettre la connerie de postuler ou de chercher un travail !* ».

Les stratégies familiales se réalisent dès les petites classes et Yassir insiste bien sur le fait que son orientation scientifique est le fruit d'une représentation familiale, apparemment forte du côté maternel, selon laquelle « *pour les littéraires, il n'y a pas de débouchés* ». L'argument doit permettre « *d'éviter la Fac, c'est-à-dire d'avoir une bonne moyenne pour pouvoir passer un concours ou être pris dans une école* ». À partir du collège, il suit une scolarité publique. Sans avoir jamais redoublé, il obtient son baccalauréat "sciences expérimentales" en 1993 et tente le concours d'entrée à l'Académie militaire parce que « *dès que tu mets les pieds là-bas, tu es en quelque sorte employé. Tu commences à toucher une sorte de bourse..., [et parce que] c'est la carrière que tu vas pas trouver ailleurs, tu vas pas galérer...* ». Recalé aux tests « *psychotechniques* », il prépare un baccalauréat de mathématiques en candidat libre durant

l'année 1994 pour se perfectionner et repasser les concours, « *pour trouver en quelque sorte une issue, pour éviter la Fac...* ». Il échouera une seconde fois à ce concours et effectuera malgré tout sa rentrée en 1995, à la Faculté de Meknès en Physique-chimie :

« Je faisais physique-chimie, mais, en fait, je ne faisais rien (...). Je me cassais la tête à aller à la Fac la première année et c'est tout. Mais en gros, il n'y avait pas de préparation, il n'y avait rien... Le climat là-bas, tu sais... T'es à la Fac : en quelque sorte, t'es condamné d'avance. Tu vois, dans le quartier, il y a plein de gens qui ont leur licence marocaine, ils chôment, ils ne foutent rien. Ça va te couper le courage, tu te dis : "même si je fais des efforts, ça ne donne rien après, alors autant rester tranquille et pas se casser la tête" ».

Il poursuit ses études pendant deux ans sans succès, puis tente un concours pour entrer dans une école de commerce, « *...genre bac plus deux. À la fin des années quatre-vingt-dix, c'était plus prisé. En quelque sorte, tu pouvais avoir plus de chance d'avoir du travail qu'avec une licence* ». Il réussit le concours d'entrée, mais choisit finalement de s'orienter vers la nouvelle Faculté d'économie de Meknès, sans conviction : « *j'étais amené à faire éco., c'était pas mon choix d'ailleurs* ». Il est accepté, en 1995, sur dossier grâce à un "piston" (il semble que Yassir ait obtenu l'appui du doyen grâce à l'intervention d'un membre de sa famille). Sans jamais avoir eu à faire de petits jobs, il poursuit son cursus en Faculté d'économie jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en 2000. Il envisage alors de poursuivre ses études de troisième cycle, soit en France, soit à Rabat, soit à Fès, durant cette dernière année. Un moment, il pense partir au Canada, mais le coût est trop élevé (« *Les diplômés français, ils étaient cotés à une certaine époque au Maroc. Maintenant, si tu reviens avec un diplôme des États-Unis ou du Canada, tu es sûr que tu vas avoir un truc que tu peux pas avoir même avec un doctorat en France* »). Le projet de venir en France est très ancien selon Yassir :

« Lorsque j'avais six ans ! (...) lorsque j'étais en primaire, j'avais mon oncle qui était en France et donc j'étais en quelque sorte préparé. Bon, ça relève plus du fantasme que d'autre chose ! Il y avait les gens qui nous ont précédés, la première promotion, ou la deuxième, donc tu sais, quelques-uns parmi eux sont venus en France, en quelque sorte pour avoir un travail. Pour le travail au Maroc [aller en France], c'est en quelque sorte un passage obligé ».

Ce projet se réalise cependant aux dépens d'une réelle stratégie de distinction. Yassir va là où il trouve une inscription, plutôt que là où il sait pouvoir trouver une formation cotée sur le marché universitaire français :

« C'est-à-dire que, au début, lorsque tu veux avoir une inscription ici, tu ne te poses pas trop de questions, tu te dis que c'est n'importe où, n'importe comment. Mais, encore une fois : ici, tu sais qu'un diplôme à Paris, à Lille, vaut mieux qu'un diplôme marocain... Mais bon, en économie à Amiens... À un moment donné, elle avait une aura, mais maintenant elle n'a plus la même valeur ».

Soufiane*, lui, a 26 ans. Il est titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université de Casablanca et, à la rentrée 2002-2003, était inscrit à Amiens en DESS de « Planification de projet », département des sciences de l'éducation. Il est très fier de dire qu'il est le seul de sa famille à avoir « attrapé » une maîtrise. Né à Casablanca d'un père militaire (sous-officier) scolarisé jusqu'en troisième et d'une mère de même niveau scolaire, qui n'a jamais travaillé – l'un et l'autre étant originaires de familles de petits agriculteurs non scolarisés –, Soufiane a trois sœurs et un frère plus jeunes²³. Il insiste sur la condition socio-économique de son père, qu'il juge peu favorable (il gagnait 3 000 DH²⁴ en activité et 1 800 DH à la retraite) et classe lui-même sa famille, qui a toujours vécu dans une caserne située dans un quartier populaire de Casablanca, entre les pauvres et la classe moyenne.

Soufiane regrette de n'avoir pas pu, pour des raisons économiques, poursuivre sa scolarité dans une école privée qui, selon lui, autorise une meilleure réussite scolaire et offre surtout plus de chances – puisqu'elle permet d'acquérir une parfaite maîtrise du français – d'occuper une position dans l'appareil d'État. Malgré le capital économique relativement faible de la famille (son père n'est pas propriétaire de son logement et emprunte des fonds lors des rentrées scolaires), lui-même (à partir de 5 ans), un frère et une

23) Une sœur âgée de 21 ans est en deuxième année de DEUG d'économie à Casablanca ; une autre, âgée de 19 ans, titulaire d'un baccalauréat littéraire, est actuellement aux États-Unis (partie grâce à la "carte verte"), la dernière, âgée de 17 ans, est lycéenne à Casablanca. Son frère a obtenu un baccalauréat "sciences expérimentales".

24) 1 DH = 0,088 € / 1 € = 11,42 DH.

sœur ont cependant été scolarisés dans une école primaire privée de Casablanca et ce, jusqu'au CM2. Puis Soufiane est entré au collège public – beaucoup moins onéreux, mais aussi moins performant – et regrette d'avoir perdu sa maîtrise du français (« *Pour avoir un métier il faut parler le français* »). Après une scolarité sans redoublement, il obtient son baccalauréat en “sciences expérimentales” et entre en économie à l'Université de Casablanca, faute de moyens pour suivre une école privée d'enseignement supérieur : « *Accéder à un travail : c'est trop facile d'avoir un travail avec les écoles privées* ». Il aurait aimé faire du droit pour être juge, « *parce que, dit-il, j'ai subi moi et ma famille des problèmes d'argent, d'inégalités sociales... Dans les quartiers populaires, la plupart des jeunes préfèrent ou espèrent être, soit un juge ou un procureur, soit être un militaire mais gradé, soit un commissaire, un truc comme ça. Ça veut dire la base du pouvoir* »). Il choisit pourtant l'économie, parce qu'il y aurait plus de débouchés. Mais, durant toute sa scolarité supérieure, il tentera en vain tous les concours, comme la plupart de ses camarades de Faculté, et, surtout, celui d'officier. Selon lui, les raisons de ses échecs sont simples : il n'avait pas les moyens, comme boursier de l'État marocain, de se payer un “*piston*”. Son sentiment de précarité résonne avec les mauvaises conditions d'études – l'Université de Casablanca est décrite comme un lieu « *d'anarchie totale* » où il faut se lever tôt pour avoir une place dans les amphithéâtres surchargés, et où les professeurs se désintéressent des étudiants. Ce sentiment se renforce aussi en comparaison avec les conditions de vie et d'études offertes aux enfants des “riches” : « *leurs objectifs sont différents, dit-il. Par exemple : pendant l'été, nous, on reste à Casablanca, eux ils partent aux États-Unis, au Canada, c'est trop différent. Par exemple, leurs objectifs, c'est d'être responsables de l'entreprise de son père, nous c'est d'avoir un salaire, c'est-à-dire d'être un gérant, un truc comme ça, être salarié ou fonctionnaire de l'État* ».

Comme Yassir, Soufiane a une trajectoire bien plus incertaine que celles des catégories plus aisées et plus diplômées. Elle relève en partie d'échecs aux concours de la fonction publique marocaine, surtout dans le domaine militaire, et débouche sur l'Université par défaut, faute d'avoir réussi ailleurs. Comme Yassir, Soufiane multiplie les concours, et passe même un second baccalauréat, car il s'agit de « *trouver en quelque sorte une issue, pour éviter la Fac* ». Une issue au déclassement auquel la carrière universitaire au Maroc semble à ses

yeux le condamner. À la différence de Yasmina ou de Jihan, ces trajectoires sont aussi caractérisées par la rupture des projets initiaux et des réorientations en fonction des possibilités réelles d'études, bien plus que par des "choix" personnels. À la question concernant la raison de son orientation en économie, Yassir nous dit qu'elle résulte d'une nécessité, celle de « *s'adapter* ». Aussi ces étudiants avancent-ils dans leurs cursus malgré de multiples contraintes (argent, mention, offre de formation, échec à un concours ou un examen d'entrée...) qui orientent en grande partie leur destin scolaire. Le rapport au savoir de Yassir ou Soufiane n'est d'ailleurs pas non plus le même que celui des catégories plus aisées : il tient plus à la contrainte qu'à une adhésion inconsciente à un mode de reproduction social intériorisé. Ainsi, pour Yassir, s'il est « *là aujourd'hui à discuter* », à Amiens, c'est en raison d'une forme de contrainte exercée par ses parents : « *on m'a inculqué le fait de travailler pas par amour, pas pour soi-même... En quelque sorte, c'est pour faire plaisir à tes parents ou... plutôt, pour éviter un châtement* ».

Fort soutien "moral" du collectif familial, méconnaissance du système scolaire et erreur d'orientation : les enfants des catégories modestes et très modestes

Les enfants des catégories modestes et très modestes sont, eux, surtout portés par un soutien de type "moral", par une forte pression familiale qui s'exprime par un discours sur la nécessité de réussir ses études pour avoir "un bon métier". Ce soutien ne peut pas être de type scolaire en raison de l'analphabétisme ou du faible niveau scolaire de leurs parents, ou de type financier, ce qui leur permettrait d'accéder aux écoles privées, entre autres. Dans ce cas, l'aide financière et/ou scolaire des aîné(e)s de la fratrie est essentielle. L'aide plus diffuse des oncles ou des tantes (identification à un modèle) qui ont un niveau d'études et d'emploi supérieur à celui du père, joue également beaucoup dans la réalisation de leurs trajectoires scolaires.

Fatima* par exemple, 24 ans, dont nous avons déjà évoqué l'histoire familiale (père ouvrier-tisseur sans instruction, mère sans profession et sans instruction), a fait toute sa scolarité dans des établissements publics de Casablanca sans jamais redoubler. Elle travaille bien, nous dit-elle, jusqu'à la fin du collège, puis elle a plus de difficultés au lycée, ce qui lui interdit de s'orienter vers les études de médecine, qu'elle

aurait voulu suivre. Titulaire d'un baccalauréat "sciences expérimentales" en 1998, elle s'oriente vers la Faculté d'économie, mais c'est un "choix" par défaut résultant davantage de ses faibles "performances scolaires" que d'une envie de faire ce type d'études. Cependant, elle décroche la licence en 2002 (bac + 4) après un cursus sans redoublement. Le dialogue qui suit indique le fort investissement familial dont elle a bénéficié, malgré le peu de ressources scolaires et financières :

– « *Tes parents, eux, n'ont pas été scolarisés, et toi tu es la première à avoir dépassé le bac : est-ce qu'ils t'ont incité à continuer tes études ?* »

– *Ah oui ! Sûrement ! En fait, là où j'étais, j'avais toutes les conditions pour bien étudier. J'avais tout pour étudier, j'avais le support de ma mère, elle prend soin de toi si tu veux quelque chose. Tu sais, même s'ils n'ont pas les moyens, mes parents cherchent partout pour avoir les moyens pour que je puisse étudier, moi et mes frères avant. Donc, eux, ils nous supportaient toujours, ils me disaient toujours qu'il faut s'améliorer, qu'il faut avoir sa position dans la société ».*

Fatima est l'avant-dernière d'une fratrie de huit enfants. Une de ses sœurs est au collège et les autres n'ont pas dépassé le niveau baccalauréat. La fratrie de Fatima est géographiquement éclatée : une de ses sœurs est caissière en Suisse ; un de ses frères fait du "petit commerce" en Italie ; un autre est contremaître en banlieue parisienne. Elle affirme que ses parents ont toujours poussé leurs enfants à faire des études pour avoir « *sa position dans la société* ». Pourtant, la plupart ont échoué ; tous les espoirs sont désormais reportés sur elle : on devine le poids d'une telle pression.

La trajectoire de Nadil* (ci-dessous) témoigne quant à elle de la difficulté des milieux modestes à mener de réelles stratégies de scolarisation. L'essentiel est de parvenir à poursuivre des études vers des filières rentables socialement, mais le peu d'informations dont ils disposent les égarent souvent vers des cursus qui ne répondent pas à cette espérance. À la question de l'enquêteur concernant le sens qu'il donne aux études : « *qu'est-ce que ça représente l'école pour toi : est-ce pour le plaisir personnel ou pour mieux gagner ton avenir ou autre chose ?* », Nabil répond : « *Je ne pense pas que c'est un plaisir, personne ne trouve que c'est*

un plaisir, et puis c'est une nécessité, c'est comme ça, il faut aller à l'école pour réussir. On écoute tout le temps ça : il faut aller à l'école, il faut bosser bien, il faut travailler bien à l'école pour réussir ta vie ».

Encadré 3

Le parcours des jeunes "d'avant-garde" : l'exemple de Nabil

Âgé de 23 ans en 2003, Nabil était, lors de l'enquête à Amiens, en 1^{ère} année de BTS technico-commercial et en seconde année de BTS gestion de l'eau, qu'il repassait en candidat libre. Ses parents, tous les deux gardiens (fonctionnaires) – l'un dans une Faculté, l'autre dans un collège, à Salé – n'ont jamais été scolarisés. Nabil, cadet de sa fratrie, a deux frères au chômage (respectivement lauréats d'une licence d'économie et d'une licence de physique-chimie) et deux sœurs (enseignante du secondaire et institutrice).

Nabil suit une scolarité sans redoublement dans les établissements publics à côté de chez lui, faute de moyens financiers parentaux « *pour me payer mes études dans une école privée* ». Sur le conseil de ses frères aînés, déçus de leur orientation "scientifique", il "choisit" une filière technique et opte « *par hasard* » pour un baccalauréat "sciences agronomiques". Sa scolarité est encadrée par ses frères et par ses sœurs, qui l'orientent et surveillent ses devoirs. Il obtient le baccalauréat, mais ne parvient pas à entrer à l'École nationale d'agronomie de Rabat ; il s'oriente alors vers une école supérieure de topographie située à Meknès, où il est interne. Au bout de deux ans, il décroche son Brevet de technicien, avec facilité nous dit-il. Mais la trajectoire scolaire de Nabil est déterminée par l'échec de ses frères aînés, dû, selon eux, à une mauvaise orientation. S'il tente de suivre un cursus plus "rentable" socialement, l'orientation en agronomie n'en relève pas moins de la fuite des cursus scientifiques, davantage que d'un projet mûrement réfléchi et bien renseigné. Aussi Nabil est-il, tout comme ses frères, mal orienté, puisqu'il engage des études supérieures au Maroc très différentes de la spécialité de son baccalauréat et qui ont, comme il le dit, peu de valeur sur le marché du travail.

- « *Comment l'école était-elle considérée par tes parents ?*
- *Très importante, elle est obligatoire, donc il faut qu'on fasse notre étude, ils se sacrifiaient pour ça.*
- *Ton père surveillait-il tes devoirs ou pas ?*
- *Non, ma grande sœur oui, parce que mes parents sont des analphabètes, ils ne peuvent pas.*

- *Il vous incite à travailler ?*
- *Oui, oui, il nous incite à travailler (...).*
- *Ce que tu fais comme études maintenant : est-ce que ce sont tes parents qui t'ont orienté ?*
- *Non, non pas du tout, ce sont des analphabètes : ils ne connaissaient pas les branches et les études, donc ils font confiance à moi. C'est mon grand frère qui a 29 ans [licence physique chimie] qui m'a orienté.*
- *Donc c'est ton frère qui surveille tes devoirs depuis que tu es à l'école, et il t'oriente ?*
- *Au niveau de l'orientation, c'est mon grand frère et, au niveau des devoirs, c'est ma grande sœur (...).*
- *Et eux-mêmes, qui les a orientés ?*
- *Ils n'étaient pas orientés parce que mes parents, ils les ont pas orientés, c'est comme ça (...). Ils ont suivi un parcours qu'est normal là-bas : un bac scientifique comme la plupart, et la Faculté physique-chimie, et puis voilà. Mon frère, par exemple, il a regretté son orientation.*
- *Pourquoi ?*
- *Parce que, physique-chimie, au Maroc, c'est rien... donc, au niveau de travail... Quand j'ai fini le collège, c'est là où commence l'orientation au Maroc, mon frère m'a conseillé – parce que tous mes frères ils ont fait bac scientifique, ce qui est normal – de changer, parce qu'ils ont regretté cette branche-là. Il m'a conseillé de faire un bac technique, donc j'ai trouvé "bac science agronomie" ; je l'ai choisi comme ça, par hasard.*
- *C'était ton choix ou bien c'est ton frère qui t'a orienté ?*
- *Non, à ce niveau-là, mon frère s'est arrêté de m'orienter. J'avais trois choix par préférence. Au début, j'avais mis cette école de topographie et une autre école que je me rappelle pas et puis une troisième aussi. J'étais accepté en topographie, c'était à Meknès. C'était bac plus deux. J'étais accepté dans une autre école, c'est EST (École Supérieure de Technologie) de Salé, option génie urbain ; l'équivalent, ici en France, c'est génie civil. Donc j'ai resté un mois puis, à la fin, j'ai choisi topographie. J'ai regretté ça.*
- *Pourquoi ?*
- *Parce qu'en topographie c'est seulement brevet technicien (...), c'est mieux l'autre EST, c'est un diplôme plus avantageux. Puis après j'ai passé deux ans, ça a été tranquille, j'ai pas trop bossé et puis c'était facile ».*

Après ces études au Maroc, Nabil effectuait, quand nous l'avons rencontré, une deuxième année de BTS "Gestion de l'eau" et une première année en BTS "technico-commercial". Cela montre assez

combien sa carrière scolaire est chaotique et mal renseignée. Son parcours, marqué d'hésitations, de mauvaises orientations, a enregistré la distance de ses parents analphabètes avec l'institution scolaire, l'échec de ses frères aînés qui, seuls, l'ont orienté et, de manière plus générale, l'assignation à une position donnée en raison de son origine sociale défavorisée. La méconnaissance du système scolaire et universitaire se double en effet d'une logique d'affiliation à tel parcours plutôt qu'à tel autre, à telle filière – la Faculté –, plutôt qu'à telle autre – une Grande école par exemple. Ses frères, qui ont fait des études de physique-chimie à l'université, « *comme la plupart* », parce que « *c'est normal là-bas avec un bac scientifique* », en témoignent : sans autres moyens de s'orienter que ceux que pouvaient leur offrir leurs camarades de lycée, ils n'ont guère eu la possibilité de s'interroger sur une quelconque carrière universitaire possible, ils sont entrés à l'université, « *et puis voilà* ».

Le parcours de Nabil met en scène une autre dimension que la distance à l'institution et aux difficultés éprouvées suite aux mauvaises orientations. Il montre aussi combien son milieu familial l'a soutenu et a investi en lui malgré – ou en raison – de sa situation défavorable. En un sens, Nabil est appelé à donner à sa famille un statut social meilleur, et à compenser l'échec de ses frères au chômage. Son parcours condense ainsi – nous y reviendrons dans le chapitre suivant – une partie de l'histoire sociale du système scolaire marocain et de ce qu'il a produit, en l'occurrence la marginalisation accrue des titulaires, au chômage, d'une licence universitaire. Bien d'autres familles que la sienne, aux revenus plus irréguliers encore – artisans propriétaires d'un bail, au niveau scolaire inexistant ou faible, boulanger-pâtissier, tailleur par exemple –, soutiennent la scolarité des enfants et misent sur les possibilités d'insertion sociale de l'un d'eux – aîné, mais parfois aussi puîné.

Faute de ressources financières ou relationnelles, le soutien est souvent minimal. Et, si l'étudiant peut être indirectement projeté vers l'étranger en raison de la responsabilité qui lui est dévolue, il décide souvent, à part lui, de partir à l'étranger pour approfondir ses études, pour *tenter sa chance*. Dans ces familles des classes populaires, rurales ou urbaines, la densité des liens tissés avec la France, depuis le Maroc et en France, est d'ailleurs le plus souvent absente de la biographie. Le

récit des étudiants tourne court à ce sujet²⁵ et, semble-t-il, la famille ne joue pas un rôle décisif dans leur trajectoire de migrant. Quand ils évoquent le collectif familial, certains étudiants, peu loquaces en matière d'histoire familiale, mettent l'accent sur l'indépendance conquise, d'abord à l'internat du lycée, éloigné de centaines de kilomètres du village d'origine, ensuite en France.

Et pourtant, même si leur famille ne véhicule aucune des propriétés rencontrées en d'autres familles – un lien tissé de longue date avec la France, entretenu depuis le Maroc, densifié en France, une scolarisation primitive en date du protectorat ou de la première décennie de l'indépendance, une capacité à évoluer parmi des cadres culturels et de socialisation distincts, des migrations pour études à l'étranger –, elle n'en soutient pas moins activement la migration d'un de ses enfants. En apparence démunies de tout ce qui faisait les atouts des familles aisées que l'on a évoquées, ce sont ces familles qui, depuis un village ou une ville du Maroc, activent un lien latent, à la demande d'un fils, aîné ou dernier né selon les cas. L'étudiant marocain sur le départ sollicite ainsi le groupe familial pour que ce dernier prenne contact avec des proches, membres de la famille, voisins, amis, directement ou indirectement liés au pays d'accueil. Ainsi, chez les étudiants n'ayant jamais côtoyé un Français, même de loin – ni à l'école, ni *a fortiori* dans leur famille –, la France n'est pas tout à fait absente : souvent, un séjour du père dans une région agricole française, l'expatriation d'un oncle, le mariage d'une sœur aînée avec un migrant rentré au village, ou encore le retour en vacances de jeunes migrants auront véhiculé des images du pays convoité. Les occasions d'activer un lien ne manquent donc pas en vue de préparer l'accueil en France ; ce lien est "en sommeil" tant que l'étudiant ne déclare pas au groupe familial ses intentions d'expatriation.

On ne peut bien sûr en conclure que cette "proximité" avec la France, toute relative au demeurant, estompe la distance avec son univers d'études supérieures, ou celle, davantage sociale, qui sépare les

25) En effet, malgré nos efforts pour ne pas aborder de façon frontale l'histoire de la famille, des étudiants marocains redoublaient de prudence pour esquiver cette histoire pourtant décisive. Lors des entretiens, un seul étudiant, issu d'une fraction sociale moyenne urbaine, brillant ingénieur d'une école supérieure française, a livré suffisamment d'indications sur son environnement social direct : il avait, a-t-il dit, des comptes à régler avec « les riches » de son quartier et de son école.

étudiants entre eux selon leur origine. Si la migration est plus ouverte qu'on aurait pu le penser *a priori* et qu'elle s'offre comme alternative à ceux qui, au Maroc, n'ont guère de possibilités de "réussir" faute de capital socio-économique, des barrières se dressent encore entre les différentes filières universitaires, que les étudiants "pionniers" ou "d'avant-garde" de milieux modestes et très modestes peuvent difficilement franchir. Mais on ne peut non plus conclure à un "résultat nul" de la mobilité, à l'étranger, pour études : comme nous le verrons dans le dernier chapitre de cet ouvrage, les étudiants que nous avons rencontrés, de tous milieux sociaux, ont en effet, dans leur majorité, gravi des marches qu'il ne leur aurait pas toujours été possible de gravir au Maroc, et acquis tout un ensemble de capitaux – la maîtrise du français, la "réussite" universitaire au plus haut niveau, des relations avec le monde du travail, entre autres –, qui, sur le marché du travail marocain, sont autant d'atouts distinctifs par rapport à ceux qui n'ont pas réalisé cette migration.

CONCLUSION

Les étudiants interrogés appartiennent donc, soit à un milieu social modeste sans guère de capital scolaire et financier, soit à des catégories sociales moyennes souvent urbaines, instruites et attachées à la fonction publique (militaire, instituteur, professeur du secondaire), soit à une catégorie encore plus favorisée de la population, elle aussi liée à la fonction publique (juge, cadre supérieur dans grande entreprise publique). Lorsque l'origine sociale est plus basse, certaines caractéristiques de la trajectoire du père semblent favoriser la migration scolaire des fils, que ce soit le fait d'être propriétaire de sa terre (agriculteur) et d'être en même temps commerçant, d'avoir eu une expérience de travail en France (manœuvre, ex-mineur), de travailler en proximité avec les lieux de savoir (gardien dans une Faculté) ou encore d'avoir une formation artisanale doublée d'une instruction coranique.

Les étudiants bénéficient également de l'influence directe ou indirecte des oncles (paternels ou maternels) promus par l'école. Les étudiantes, quant à elles, appartiennent davantage que les garçons à des catégories supérieures urbaines issues de la fonction publique et ayant fait des études supérieures. Leurs mères sont aussi plus instruites que celles des garçons. Elles sont donc globalement de milieux sociaux plus élevés, non seulement économiquement, mais aussi scolairement

et ceci, autant du côté de leur mère que de leur père. Le modèle de la réussite sociale et professionnelle par l'acquisition d'un diplôme est construit à partir des deux parents, ce qui facilite certainement la poursuite des études et expliquerait la précocité (elles sont également plus jeunes que les garçons et arrivent plus souvent juste après le baccalauréat) de leur mobilité universitaire à l'étranger.

Comme nous l'avons déjà noté dans la présentation générale de notre population, les étudiant(e)s rencontré(e)s ne viennent pas, en majorité, des milieux sociaux les plus défavorisés. Pourtant, certains sont issus de familles dont les parents sont analphabètes (ou peu scolarisés) et exercent (surtout pour le père, la mère étant souvent "femme au foyer") des professions socialement peu valorisées et économiquement peu rentables. De surcroît, ils appartiennent à des lignées largement dépourvues d'histoire scolaire. Ils sont donc privés des ressources les plus évidentes pour réussir un cursus dans l'enseignement supérieur. Néanmoins, ils parviennent non seulement à obtenir le baccalauréat, le plus souvent sans aucun redoublement, mais aussi à poursuivre leurs études en France dans l'enseignement supérieur.

Ces trajectoires scolaires sont les plus intéressantes sociologiquement, parce que, contrairement à celles, très classiques, des « héritiers » (Bourdieu et Passeron, 1964) qui réussissent parce qu'ils ont tout pour réussir, elles donnent à voir les conditions de mobilités scolaire et sociale. Elles témoignent aussi du fait que l'institution scolaire reproduit, certes, les inégalités sociales en permettant aux plus avertis du système de mettre en œuvre toute une série de stratégies de distinction, mais qu'elle autorise également les changements de destin. Même si la mobilité pour études entraîne d'énormes sacrifices pour les étudiants de milieux modestes et très modestes et leurs familles – ce qui explique que leurs cursus universitaires sont plus chaotiques –, elle n'en représente pas moins, contre toute attente, une réelle possibilité de mobilité sociale. Comme nous le verrons dans le dernier chapitre de cet ouvrage, les étudiants "pionniers" – et plus encore les jeunes "d'avant-garde" – tirent fortement bénéfice de leur mobilité scolaire vers la France, même s'ils n'acquièrent pas les titres les plus prestigieux, contrairement aux "héritiers". Les différences entre les classes sociales restent donc fortes, mais les promotions le sont tout autant.

Profession et niveau d'instruction des parents et grands-pères d'étudiants d'Amiens, en fonction de l'année d'étude en cours

Milieu social/nom	Age	Études en France	Père Profession/ Niveau d'études	Mère Profession/ Niveau d'études	Grand-père pat. Profession/ Niveau d'études	Grand-père mat. Profession/ Niveau d'études
Favorisé						
Omar	24	DEA math.	Juge Bac + 5	Sans profession/ Niveau secondaire	/	/
Rida	22	Licence génie électrique	Chef sécurité dans grande entreprise marocaine publique Bac+4 en France	Sans profession Niveau non renseigné	Transporteur et propriétaire de fermes pour l'exportation	agriculteur
Nadia (fille)	20	2 ^e année CPGE	Pédiatre, professeur Faculté médecine Spécialité en France	Professeur d'anglais Bac+5 (1 an en France)	Entrepreneur	Cadre supérieur dans grande société privée
Moyen						
Mohammed	27	Année spéciale IUT finance	Prof. secondaire (arabe), poste MEN Bac	Secrétaire caisse d'épargne Bac	Commerçant et agriculteur/ Non scolarisé	Artisan/ éducation coranique
Yasmina (fille)	22	2 ^e année pharmacie	Prof. hist/géo, directeur lycée/licence	Sans profession/ niveau primaire	Couturier/ 1 ou 2 années	Agri/propriétaire/ Non scolarisé
Jlhan (fille)	21	Maîtrise génie électrotechnique (IUP)	Inspecteur des bibliothèques/prof. de français Bac+2	Professeur de français Bac+2	Commerçant aisé	Agriculteur aisé, notable
Nadir	20	2 ^e année expert comptable	Commandant gendarmerie retraité Niveau secondaire	Ex-économe lycée Niveau secondaire	"caïd"	Agriculteur, maçon ... Non scolarisé
Rim (fille)	19	1 ^{ère} année DUT informatique	Technicien principal travaux publics géomètre Bac+2	Technicien principal travaux publics géomètre Bac+2	Gendarme Niveau primaire	Petit agriculteur Non scolarisé

Moyen						
Yassir	28	2 ^e année doctorat économie	Instituteur retraité <i>Fin de primaire</i>	Institutrice <i>Brevet</i>	Fonctionnaire/ petite ferme	Notable traditionnel ("juge")
Soufiane	26	Dess sciences de l'éducation	Adjudant chef dans l'armée/retraité <i>Niveau 3^e</i>	Sans profession/ <i>Niveau 3^e</i>	Petit agriculteur <i>Non scolarisé</i>	Petit agriculteur <i>Non scolarisé</i>
Ismail	24	Maîtrise économie	Expert immobilier <i>Niveau supérieur</i>	Chef équipe usine textile <i>Non renseigné</i>	Officier de police <i>Non scolarisé</i>	Commerce import-export
Modeste						
Ahmed	29	5 ^e année ingénieur agro-alimentaire CNAM	Artisan-maçon <i>Instruction coranique</i>	Sans profession <i>Instruction coranique</i>	Agriculteur propriétaire	Militaire sous protectorat/ agriculteur propriétaire
Abdeltif	28	Maîtrise de droit	Manceuvre en bâtiment, ex-mineur en France <i>Non scolarisé</i>	Sans profession <i>Non scolarisée</i>	/	Imam
Abdel	26	Maîtrise d'économie	Instituteur retraité <i>Niveau Seconde</i>	Sans profession/ <i>Non scolarisée</i>	" <i>fkih</i> " (enseignant du coran)	" <i>fkih</i> " (enseignant du coran)
Saïd	26	Maîtrise physique	Agriculteur et propriétaire d'un hammam <i>Non scolarisé</i>	Gérante du hammam/ <i>Non scolarisée</i>	Agriculteur et commerçant <i>Non scolarisé</i>	Agriculteur et commerçant <i>Non scolarisé</i>
Souad (fille)	24	Dess démographie	Mécanicien dans l'armée <i>Primaire/apprentissage</i>	Sans profession/ <i>Niveau primaire</i>	Gardien de nuit	/
Fatima (fille)	24	Maîtrise économie	Ouvrier tisseur/ <i>Non scolarisé</i>	Sans profession <i>Non scolarisée</i>	Petit agriculteur <i>Non scolarisé</i>	Petit agriculteur <i>Non scolarisé</i>
Nabil	23	2 ^e an. BTS gestion de l'eau & 1 ^{er} an. BTS technico-com.	Gardien d'une Faculté <i>Non scolarisé</i>	Gardienne dans un collège <i>Non scolarisée</i>	/	/

Pour voir les trajectoires scolaires et universitaires de ces étudiants au Maroc, voir tableau 3, page suivante.

Tableau 3
Caractéristiques de la trajectoire scolaire et universitaire suivie au Maroc par les étudiants marocains enquêtés à Amiens

Milieu social/nom	Âge	Maternelle	Primaire public ou privé	Secondaire public ou privé	Redoublement	Série baccalauréat	Études supérieures au Maroc	Réussite des études supérieures au Maroc
Favorisé								
Omar	24	coranique	public	public	aucun	Math/phy	Maîtrise math/phy	oui
Rida	22	privé École française	privé Ecole française	public	aucun	-	DUT électronique	oui
Nadia (fille)	20	privé École catholique	privé Ecole catholique	privé Ecole Laïque	aucun	Sciences-math	aucune	-
Moyen supérieur								
Mohammed	27	non	public	public	aucun	Sciences	Classe prépa Bac+5 management (école sup. privée)	oui
Yasmina (fille)	22	non	privé	public	aucun	Sc. expé	aucune	-
Jihan (fille)	21	privé	privé & public	public	aucun	Sc. expé'	DUT génie électrique	Redoublement
Nadir	20	non	public	public	aucun	Gestion-comptable	1 an économie	non
Rim (fille)	19	non	public	public	aucun	Sciences expérimentales	1 an physique-chimie	non

* Passe deux fois le même baccalauréat pour avoir une meilleure mention.

Moyen								
Yassir	28	privé Ecole catholique	Privé Ecole catholique	public	aucun	Sciences expérimentales & mathématiques	2 ans physique Maîtrise économie	non oui
Soufiane	26	non	privé	public	aucun	Sc. expé	Maîtrise éco.	oui
Ismail	24	privé	public	public	aucun	Sc. expé	Maîtrise éco.	oui
Modeste et très modeste								
Ahmed	29	coranique	public	public	aucun	Sc. expé	DEUG biologie	oui
Abdeltif	28	non	public	public	aucun	Lettres	Maîtrise droit	oui
Abdel	26	non	public	public	aucun	Eco/gestion	Maîtrise éco.	oui
Saïd	26	non	public	public	aucun	Sciences expérimentales	Maîtrise physique + informatique	oui
Souad (fille)	24	non	public	public	aucun	Sciences expérimentales	Maîtrise économie	oui
Fatima (fille)	24	non	public	public	aucun	Sciences expérimentales	Maîtrise économie	oui
Nabil	23	non	public	public	aucun	Agronomie	BTS topographe	oui

* Passe deux fois le même baccalauréat pour avoir une meilleure mention.

Tableau 4
Caractéristiques des trajectoires des étudiants interviewés à Paris
et de leurs parents²⁶

Prénom	Age	Études en France	Père Profession/ niveau d'études	Mère Profession/ niveau d'études
Hassan	23	Licence d'espagnol	Gérant de magasin/Secondaire 2 ^e cycle	Sans/Primaire
Nadia		DUT Statistiques ; IUP Math/informatique	Professeur dans le supérieur Doctorat	Sans Secondaire 2 ^e cycle
Hind	25	Licence géographie	Ouvrier/fqih Ecole coranique	Sans Non scolarisée
Lydia	19	2 ^e année BTS comptabilité	Commerçant/Secondaire 2 ^e cycle	Sans/Primaire
Samia	31	DU (1 an), DESS (1 an), DEA (1 an), 5 ^e année Doctorat de sociologie	/ Non scolarisé	Sans Secondaire 2 ^e cycle
Souad	24	Pharmacie	Directeur technique en usine Études techniques	Sans Primaire
Larbi	21	1 ^{ère} année DEUG communication d'entreprise	PDG de son bureau d'études École d'architecture + d'ingénieurs	Sans Bac + 2
Naïma	24	Pharmacie	Directeur de lycée / Licence	Sans/Primaire
Yasmine	24	2 ans en pharmacie (échec) Licence de biochimie	PDG de son entreprise École d'ingénieurs	Sans Primaire
Asmae	26	2 ans de maîtrise de maths maîtrise «ingénieurs et maths»	Professeur dans secondaire Licence	Sans Primaire
Najib	30	maîtrise de gestion ; master «contrôle de gestion»	Ouvrier Primaire	Sans Non scolarisée
Malika	26	DESS (2)	Responsable de service au MEN Bac lycée français	Inspectrice d'enseignement Primaire/autodidacte
Fouzia	22	ESCP	Ingénieur consultant Doctorat	Directrice d'école privée Secondaire 2 ^e cycle
Omar	22	Ponts et Chaussées	Architecte Diplôme architecture	Inspectrice d'enseignement Bac + 2
Tahra	29	4 ^e année doctorat gestion/finances	Mineur/Non scolarisé	Sans/Primaire

26) Pour voir les trajectoires de ces étudiants, se reporter au chapitre 4, tableau 4, p. 235.

Biographies sommaires de personnes interrogées à Amiens et Paris, et citées dans le texte

« Milieu favorisé »

Nadia (Amiens)

Nadia, 20 ans, née à Casablanca, est de milieu aisé et instruit. Son grand-père maternel était cadre supérieur dans une société privée et avait suivi des études supérieures. Son grand-père paternel, quant à lui, était entrepreneur.

Son père, pédiatre, est professeur à la Faculté de médecine. Il a fait sa spécialité à Bordeaux. Sa mère, de niveau bac + 5, est professeur d'anglais au lycée. Elle a également fait une année d'étude à Bordeaux.

Nadia est l'aînée d'une famille de 3 enfants : sa sœur est en 3^e (collège français), son frère en CM1 (école privée catholique). Nadia, dès la maternelle et durant tout le cycle primaire, a été inscrite dans l'enseignement privé catholique, puis dans l'enseignement privé laïc au secondaire. Elle a obtenu un baccalauréat "sciences-math", sans avoir redoublé.

Elle est arrivée en France, où elle a de la famille, en septembre 2001 pour poursuivre ses études. Durant l'année 2001-02, elle effectue sa 1^{ère} année de Classe préparatoire aux Grandes écoles "math sup/math spé", option physique-chimie. L'année suivante, elle entre en seconde 2^e année de CPGE, en "Classe étoile". Elle loge alors en internat, et bénéficie du financement total de ses études par ses parents.

Nadia veut obtenir un diplôme d'une Grande école française pour être ingénieur "télécommunication et réseaux", et elle veut exercer sa profession au Maroc.

Rida (Amiens)

Rida, 22 ans, est né à Oujda. Son grand-père maternel était agriculteur et son grand-père paternel, transporteur et propriétaire de fermes qui produisaient pour l'exportation.

Lorsque nous rencontrons Rida, en 2003, son père est alors chef de la sécurité dans une très grande entreprise publique marocaine. Il a suivi des études de niveau bac + 4, en France. Sa mère, elle, ne travaille pas.

Rida a une sœur, mariée au Maroc, qui a fait des études de droit et également de modéliste. Son autre sœur, titulaire d'une maîtrise économie, est mariée et réside en France.

Rida a suivi une scolarité maternelle et primaire dans une école privée française, scolarité financée par l'entreprise de son père. Au secondaire, il intègre l'enseignement public et obtient son baccalauréat sans redoubler, puis un DUT d'électronique au Maroc.

Rida arrive en France, où il a de la famille, en septembre 2002. Durant l'année 2002-03, il suit les enseignements de la licence "génie électrique et informatique industrielle" dans un IUP et loge en cité U. Ses études sont intégralement financées par ses parents.

Son projet est de continuer ses études au Canada et de rentrer ensuite au Maroc, pour intégrer un bureau d'étude ou être professeur à l'université.

Fouzia (Paris)

Agée de 22 ans, originaire de Rabat (ses parents sont originaires d'Oujda), Fouzia est étudiante en 2^e année à l'École Supérieure de Commerce de Paris, option finances. Titulaire d'un baccalauréat obtenu au lycée Descartes à Rabat, elle se rend en France en 1999 pour faire un DEUG de mathématiques en Prépa HEC.

Titulaire d'un doctorat d'hydro-géologie après des études au Maroc et en France, son père est ingénieur et travaille comme consultant avec des organismes internationaux. Sa mère, qui a arrêté ses études au niveau secondaire, est directrice d'une école privée maroco-suisse (enseignement trilingue en français, anglais, arabe). Son frère aîné, enfin, fait des études supérieures de marketing au Maroc, après avoir entrepris un cycle d'études en Espagne.

Après avoir fait ses études secondaires au lycée français, Fouzia a été inscrite par son père en médecine au Maroc, mais elle a refusé. Elle voulait coûte que coûte faire ses études en France (« *c'était naturel, c'était pas très réfléchi* ») et, dès la terminale, a rempli des dossiers d'inscription en ce sens (à Dauphine, à la Sorbonne...). À son arrivée en France, Fouzia est aidée matériellement par deux amis français de son père. Après avoir résidé deux ans dans un foyer international d'étudiantes, elle loge en studio.

Fouzia est indécise quant à son avenir : poursuivra-t-elle des études aux États-Unis après terminé en France ? Rentrera-t-elle au Maroc ? Elle dit vouloir se donner le temps avant d'envisager quoi que ce soit.

Omar (Paris)

Quand nous le rencontrons à Paris, en 2003, Omar est étudiant aux Ponts et Chaussées. Agé de 22 ans, casablancais, il est arrivé à Paris en 1999 après son baccalauréat obtenu au lycée français, pour faire une école préparatoire en section math-physiques. Il est venu faire sa "prépa" en France en craignant d'échouer au Maroc, où le niveau en math-physique est plus élevé. Mais il s'était aussi inscrit en médecine et architecture, qu'il a finalement délaissé.

Omar est un "hériter". Si son grand-père paternel, commerçant, n'a pas fait d'étude, son grand-père maternel, résistant pendant l'occupation, se retrouve en revanche proche du Palais. Il crée une entreprise dans le bâtiment, qui prospère.

La mobilité pour études est fortement inscrite dans l'histoire familiale : ses deux parents ont fait des études aux Beaux-Arts à Paris, lui ayant travaillé comme architecte à Paris avant de retourner au Maroc, son frère aîné suit le même parcours universitaire, également en France, et Omar a un oncle paternel à Paris, qui travaille depuis longtemps dans une banque.

Quand nous suivons Omar dans son parcours en France, son père est alors architecte, sa mère inspectrice d'anglais et peintre.

Ses projets : travailler, ou pour réaliser des ouvrages d'art, ou dans un bureau d'étude. Omar n'envisage pas de rester en France après ses études. Pour lui, il s'agira plutôt d'acquérir une expérience professionnelle qui permet d'accéder directement à un bon poste, et de rentrer au Maroc.

« Milieu moyen-supérieur »

Rim (Amiens)

Rim, 19 ans, est née à Marrackech. Son grand-père maternel était un petit agriculteur, non scolarisé, son grand-père paternel était gendarme et avait suivi l'enseignement primaire. Son père, de niveau bac + 2, est technicien principal des travaux public (géomètre) ; sa mère également.

Rim est la 2^e d'une fratrie de 3 enfants. Sa sœur termine, au Maroc, sa formation d'hôtesse de l'air et son frère est au collège. Rim effectue toute sa scolarité dans le public sans jamais redoubler et obtient un baccalauréat "sciences expérimentales", puis elle suit une année de physique-chimie à l'université au Maroc.

Elle arrive en France, où elle n'a pas de famille, en septembre 2002. Durant l'année 2002-03, elle suit une 1^{ère} année de DUT informatique dans un IUP et loge cité universitaire. Ses études sont financées par sa mère, mais de façon irrégulière, c'est pourquoi Rim a parfois demandé des aides d'urgence aux services sociaux.

Elle souhaite devenir ingénieur informatique pour travailler sur les réseaux de télécommunication et passer ensuite un doctorat. Ces études peuvent s'effectuer, soit en France, soit en Allemagne. En revanche, elle préférerait travailler au Maroc, si elle trouve un « bon poste ».

Nadir (Amiens)

Nadir, 20 ans, est né à Azila, mais ses parents résident à Fès. Son grand-père maternel était "caïd" et son grand-père paternel fut agriculteur, puis maçon et effectua une série de "petits boulots". Son père, de niveau secondaire, était commandant de la gendarmerie. Il est désormais à la retraite. Sa mère, de niveau secondaire et à la retraite également, était économiste dans un lycée.

Nadir est le cadet d'une fratrie de 3 enfants. Sa sœur, mariée avec un professeur d'économie d'une université marocaine, est docteur en littérature française. Son frère étudie à Orléans, en maîtrise d'informatique.

Nadir a été scolarité dans le public ; il obtient un baccalauréat "gestion comptable", puis il suit une 1^{ère} année d'économie au Maroc. Il arrive en France, où il a de la famille, en septembre 2000. Durant l'année 2000-01, il suit une 1^{ère} année préparatoire au diplôme d'expert comptable, puis, en 2001-02, il effectue sa 1^{ère} année d'expert comptable et, en 2002-03, sa 2^e année. Il s'est également inscrit en parallèle dans un IUT et loge en cité universitaire. Ses études sont financées par ses parents.

Son projet est d'obtenir un 3^e cycle d'expert-comptable (DESCF) et de s'inscrire ensuite dans une école supérieure de commerce au Maroc.

Jihan (Amiens)

Jihan, 21 ans, est née à Oujda. Son grand-père maternel était un agriculteur aisé, un petit notable et entretenait de nombreuses relations avec les Français sous le protectorat. Son grand-père paternel, également aisé, avait plusieurs commerces : tissus, location de garages, salle de gymnastique. Son père, professeur de français de formation (bac + 2), est Inspecteur des bibliothèques et sa mère, également bac + 2, est professeur de français.

Jihan est l'aînée d'une fratrie de 4 enfants. Quand nous la rencontrons en 2003, l'une de ses sœurs est en 2^e année d'IUT, au Maroc, en section "génie électrique", l'autre est en classe de 6^e. Son frère est en classe de 4^e.

En maternelle et au primaire, Jihan est inscrite dans une école privée laïque ; elle poursuit ses études secondaires dans l'enseignement public, où elle obtient un baccalauréat "sciences expérimentales", sans redoubler. Après une année d'échec, elle passe avec succès un diplôme d'IUT (2 ans) en génie électrique, puis elle décide de repasser son baccalauréat pour obtenir une meilleure mention.

Elle arrive en France, où elle a de la famille, en septembre 2001. Durant l'année 2001-02, elle effectue une licence de génie électrotechnique (IUP) puis, en 2002-03, une maîtrise dans la même spécialité. Elle loge en cité universitaire. Bien que ses études soient en partie financées par ses parents, elle doit cependant faire des "petits boulots".

Jihan dit souhaiter poursuivre en DESS et trouver un emploi, soit en France, soit dans une entreprise privée d'une grande ville marocaine.

Yasmina (Amiens)

Yasmina, 22 ans, est née à Tiflet. Son grand-père maternel, qui n'a pas été scolarisé, était agriculteur et propriétaire de ses terres. Son grand-père paternel était couturier, et n'avait suivi qu'une ou deux années d'école. Son père, enseignant d'histoire-géographie (niveau maîtrise) de formation, est directeur de lycée quand nous réalisons l'entretien avec Yasmina. Auparavant, il avait travaillé au Ministère de l'Éducation nationale. Sa mère, sans profession, a arrêté ses études en cours de primaire, tandis que plusieurs de ses frères et sœurs (Yasmina est la 3^e d'une fratrie de 5 enfants) ont fait des études supérieures.

Un de ses frères est en effet inscrit en doctorat de biologie en Allemagne ; un autre est en 1^{ère} scientifique et le dernier est en CE2. Sa sœur, elle, est en dernière année de médecine au Maroc.

Yasmina a d'abord étudié dans l'enseignement primaire privé, puis a poursuivi dans l'enseignement secondaire public où elle a obtenu un baccalauréat "sciences expérimentales" sans jamais redoubler.

Elle arrive en France, où elle a de la famille, en septembre 1999. Durant l'année 1999-00, elle suit une 1^{ère} année de pharmacie, qu'elle redouble en 2000-01. En 2001-02, elle entre en 2^e année, qu'elle redouble en 2002-03. Elle loge alors en cité universitaire.

Ses études sont financées par parents, mais Yasmina fait également des “petits boulots” pour améliorer ses revenus. Plus tard, elle souhaite travailler dans l’industrie pharmaceutique ou être professeur d’université. Quand nous évoquons son avenir avec elle, Yasmina n’a pas d’idée arrêtée sur l’endroit où elle voudra exercer après ses études.

Mohammed (Amiens)

Mohammed, 27 ans, est né à Rabat. Son grand-père maternel, qui n’a reçu qu’une éducation coranique, est artisan. Son grand-père paternel, quant à lui, n’a reçu aucune instruction et est commerçant et exploitant agricole. Son père, qui a un niveau baccalauréat, est professeur d’arabe dans le secondaire. Quand nous avons rencontré Mohammed, il travaillait au ministère de l’Éducation nationale. Sa mère, également de niveau baccalauréat, était secrétaire dans une caisse d’épargne.

Mohammed est l’aîné d’une fratrie de 3 enfants. Une de ses sœurs fait des études dans une école privée d’informatique au Maroc, l’autre est en classe de 1^{ère} au lycée public.

Mohammed a fait toutes ses études dans l’enseignement public sans redoubler et a obtenu le baccalauréat “sciences maths”. Il a ensuite suivi deux années de classes préparatoires au Maroc et est entré dans une école privée de management où il a décroché un diplôme de niveau bac + 5.

Il arrive en France, où il n’a pas de famille, en septembre 2001. Durant l’année 2001-02, il est inscrit à SUPDCO (privé), mais ne valide pas ses examens parce qu’il n’a pas les moyens financiers de payer le droit de passer les examens. En 2002-03, il suit une année spéciale dans un IUT, spécialité “finance”.

Mohammed loge en cité universitaire et vie des économies qu’il a pu faire lorsqu’il était gérant d’une cafétéria au Maroc, et de l’aide ponctuelle de ses parents.

Il souhaite poursuivre ses études au Canada dans le domaine de la finance, pour ensuite être analyste financier au Maroc.

“Milieu moyen”

Ismaïl (Amiens)

Ismaïl, 24 ans, est né à Casablanca. Son grand-père maternel avait un commerce d’import-export avec l’Espagne et son grand-père paternel était officier de police. Son père (décédé) était expert immobilier et avait un niveau d’études supérieur. Sa mère, quant à elle, était chef d’équipe dans usine de textile quand nous nous sommes entretenus avec Ismaïl.

Ismaïl est le cadet d’une fratrie de 2 enfants : son frère est officier dans l’armée et titulaire d’un Deug de droit.

Ismaïl a d’abord été inscrit dans une école maternelle privée, puis a poursuivi ses études dans l’enseignement public sans redoubler où il passé avec succès un baccalauréat “sciences expérimentales”. Il est ensuite entré en Faculté d’économie au Maroc et a obtenu une maîtrise.

Il arrive en France, où il n'a pas de famille, en septembre 2002. Durant l'année 2002-03, il suit les enseignements de la maîtrise d'économie. Il loge en cité universitaire et ses études sont financées par quelques économies personnelles, par l'aide familiale et par une bourse de l'État marocain.

Ismail souhaite obtenir un DESS en "gestion des entreprises" pour, ensuite, créer son entreprise d'export au Maroc.

Soufiane (Amiens)

Soufiane, 26 ans, est né à Casablanca. Ses grand-parents des deux côtés étaient des petits agriculteurs, non scolarisés. Son père, de niveau 3^e, était adjudant chef dans l'armée (retraité) et sa mère est sans profession.

Soufiane est l'aîné d'une fratrie de 5 enfants : une de ses sœurs est en 2^e année de Deug économie ; une autre, titulaire d'un baccalauréat L, est actuellement aux USA (par le système de la « carte verte ») et la dernière est encore au lycée. (Son frère est décédé.)

Soufiane a fait toutes ses études sans redoubler, dans l'enseignement primaire privé puis dans le secondaire public où il a obtenu le baccalauréat "sciences expérimentales". Boursier, il a pu poursuivre à l'université, où il a décroché une maîtrise d'économie.

Il arrive en France en septembre 2001. Durant l'année 2001-02, il s'inscrit en maîtrise d'économie, mais ne la valide pas. L'année suivante, en 2002-03, il est inscrit dans un DESS de sciences de l'éducation.

Soufiane loge en cité universitaire et travaille la 1^{ère} année pour financer ses études. Il s'est également marié avec une marocaine, née en France, qui participe au financement de ses d'études.

Il souhaite terminer son DESS et travailler dans administration marocaine.

Yassir (Amiens)

Yassir, 28 ans, est né à Meknès. Son grand-père maternel était un notable ("juge") comme son propre père ; son grand-père paternel travaillait dans la fonction publique et possédait une petite ferme. Son père (retraité), de niveau scolaire primaire, était instituteur. Sa mère, également institutrice, a un niveau brevet.

Yassir est l'aîné d'une fratrie de 3 enfants : sa sœur est en 4^e année de médecine et son frère est en BTS en France.

En maternelle et en primaire, Yassir a été scolarisé dans l'enseignement privé catholique, puis il a intégré l'enseignement secondaire public où il a obtenu deux baccalauréats, en "sciences expérimentales" et en "mathématiques". En revanche, il a échoué deux années à la Faculté de physique, et s'est réorienté vers celle d'économie, où il a passé une maîtrise avec succès.

Yassir arrive en France, où il a un frère, en septembre 2000. Durant l'année 2000-01, il valide un DEA en économie, puis s'inscrit en doctorat d'économie. En 2002-03, il est en 2^e année de doctorat.

Au départ, ses études sont financées par ses parents, puis par son propre travail, au point qu'il peut résider dans un studio privé.

Yassir veut être enseignant-chercheur au Maroc, mais se dit ouvert à d'autres possibilités.

Asmae (Paris)

26 ans, casablancaise, Asmae a fait une maîtrise de mathématiques à Paris XIII pendant deux ans, avant de changer d'orientation et de suivre des cours de maîtrise, mention "ingénieurs et mathématiques". Titulaire d'une licence marocaine, elle souhaitait faire un 3^e cycle mais n'a pu obtenir d'inscription à son arrivée à Paris, en octobre 2000.

Son grand-père maternel, *cherif* de Chefchaouen, a vécu de ses terres et de son influence ; son grand-père paternel, tangerois, n'a, lui, été qu'à l'école coranique mais s'est enrichi par le commerce. Ses grand-mères n'ont, elles, pas été scolarisées. Son père, titulaire d'une maîtrise en littérature, est professeur d'histoire-géographie ; sa mère s'est arrêtée à la dernière année du cycle primaire.

Asmae commence ses études à 3 ans en école privée bilingue. Comme elle, deux de ses frères et sœurs ont fait des études supérieures : l'un est ingénieur financier, l'autre est en licence d'informatique, tous deux au Maroc (deux autres sont au collège et au lycée).

Elle a un oncle en France, qui la soutient au départ mais qui refuse de l'héberger. Faute de ressources et avant d'être soutenue par ses parents et par des institutions françaises, elle travaille (caissière, garde d'enfants, bibliothécaire...) et vit en chambre universitaire, obtenue par une amie qui l'occupait avant elle.

Asmae envisage de faire un DEA ou un DESS, puis un doctorat, pour être enseignant-chercheur au Maroc.

"Milieu modeste et très modeste"

Souad (Amiens)

Souad, 24 ans, est née à salé. Son grand-père paternel était gardien de nuit. Quand nous la rencontrons, son père est mécanicien dans l'armée. Il a un niveau d'instruction primaire, complété par un apprentissage en mécanique. Sa mère, sans profession, a un niveau d'instruction primaire.

Souad est 2^e d'une fratrie de 5 enfants : une de ses sœurs, titulaire d'un baccalauréat L, est ouvrière ; une autre, titulaire du brevet, est également ouvrière ; la dernière est encore au collège. Son frère, quant à lui, après un échec au baccalauréat, est au chômage.

Souad a fait toute sa scolarité dans l'enseignement public et passé, sans redoubler, un baccalauréat "sciences expérimentales". Elle a ensuite réussie une maîtrise d'économétrie au Maroc.

Elle arrive en France, où elle n'a pas de famille, en novembre 2001. L'année 2001-02, elle s'inscrit en licence d'économétrie à Marseille, mais ne suit pas les cours et travaille comme salariée. En 2002-03, quand nous nous entretenons avec elle, elle est en DESS de démographie à Amiens. Souad loge en cité U et ses études sont financées par ses parents et par sa grande sœur ; elle fait également des "petits boulots".

Souad souhaite poursuivre ses études à Paris en s'inscrivant en 3^e cycle dans le domaine de la finance, puis rentrer au Maroc pour y trouver un emploi.

Hind (Paris)

25 ans, originaire d'Agadir, Hind est étudiante en licence de géographie à Paris. Elle arrive en France en 2002, lauréate d'une licence (maîtrise) de géographie, après cinq ans d'études supérieures au Maroc : une année en informatique, quatre en géographie. Elle part en France faute de pouvoir faire un 3^e cycle au Maroc.

Elle réside en banlieue parisienne dans un appartement avec une concitoyenne, après avoir habité deux mois avec sa sœur chez sa belle famille. Elle a par ailleurs de la famille éloignée dans deux villes de la banlieue parisienne.

Son grand-père paternel était commerçant, sa grand-mère paternelle femme au foyer ; son grand-père maternel paysan (avait ses terres à lui), sa grand-mère maternelle femme au foyer. Son père (retraité), qui a un niveau d'études d'école coranique, était ouvrier et continue à exercer la fonction de "*fgih*" (maître d'école coranique). Sa mère est sans instruction.

Hind a deux frères et quatre sœurs : cinq sont au Maroc, la dernière est en France, mariée. L'un est enseignant dans le primaire, un autre est chauffeur de taxi, l'une a un DEUG d'économie, une autre a une maîtrise de droit (travaille pour être avocate), une dernière enfin a le niveau de secondaire 1^{er} cycle (pas de renseignements pour les autres).

Parmi sa famille, seuls son père et sa sœur sont allés en France, lui pour faire du tourisme, elle pour suivre son mari.

Hind est la première fille de son douar et de sa génération à avoir fait des études au-delà du primaire. Tout son discours sur l'école et le soutien de son père en ce sens est très positif.

Au Maroc, Hind travaillait pour financer ses études. En France, elle a également cherché du travail pendant ses études mais dit avoir renoncé parce que les employeurs lui demandaient d'enlever le foulard. Elle bénéficie alors du soutien de ses parents et d'une sœur qui travaille.

Hind a pour projets d'obtenir un doctorat. Mais elle n'a pas une vision claire de ce qu'elle fera, même si elle souhaiterait enseigner, ou travailler pour l'aménagement du milieu rural au Maroc.

Chapitre 4

La mobilité pour études en France: un miroir des transformations de la société marocaine ?¹

Étienne GÉRARD

Les chapitres précédents nous ont permis de cerner les dimensions, quantitatives et qualitatives, de la mobilité pour études des étudiants marocains en France. Celle-ci enregistre tour à tour les politiques françaises en matière de migration et les conditions d'accueil réservées aux étrangers, le degré de correspondance entre les cursus universitaires au Maroc et en France, ou encore l'évolution des structures sociales et scolaires marocaine. L'examen de la population étudiante marocaine nous a par exemple montré que cette mobilité concerne désormais des jeunes de tous milieux sociaux au Maroc et que des "lignées socio-scolaires" très différentes cohabitent dans les établissements français d'enseignement supérieur – même si, et c'est important, certaines structures d'enseignement supérieur demeurent quasiment réservées à l'élite. La morphologie sociale de la population marocaine étudiante en France s'est ainsi considérablement transformée et complexifiée. Au reste, quels peuvent être, au Maroc, les facteurs de cette transformation ? Autrement dit, quels sont les facteurs qui impulsent cette large mobilité pour études ? En retour, quelles "formes" cette mobilité prend-t-elle et que peut-elle générer ? C'est à ces deux principales questions que ce chapitre apporte des éléments de réponse.

La première interrogation nous conduira à nous intéresser non seulement à l'évolution du champ de la formation au Maroc, mais aussi à

1) Je tiens à remercier ici Abdelatif Chaouai (Rabat), et les autres contributeurs de cet ouvrage, pour leur relecture de ce texte.

celle du marché du travail, et aux rapports entre l'un et l'autre. Nous verrons ainsi que ces deux évolutions, étroitement liées, participent à deux phénomènes conjoints : la recherche, *ailleurs*, en l'occurrence en France, de capitaux nécessaires à l'insertion socio-professionnelle au Maroc, et la multiplication de trajectoires estudiantines pour s'adapter au mieux à ces deux évolutions convergentes. Envisager les transformations du champ de la formation au Maroc nous permettra d'interroger la valeur sociale du savoir et du diplôme dans ce pays, dont celle que lui confèrent les étudiants ; cela facilitera également la mise au jour de certains paramètres qui transforment cette valeur – la professionnalisation de l'enseignement par exemple – et leur prise en compte par les étudiants. Les raisons de leur expatriation pour études pourront alors plus aisément être décryptées.

Un regard sur les transformations qui affectent le marché du travail au Maroc et, surtout, la valeur des formations sur ce marché, nous permettra ensuite d'interroger la manière dont les trajectoires suivies par les étudiants constituent des "réponses" à ces transformations. Après avoir envisagé dans quelle mesure la mobilité pour études entérine la valeur du capital scolaire dans la promotion individuelle et collective, nous apprécierons comment les stratégies de formation des étudiants s'adaptent aux variations de cette valeur sur le marché du travail marocain. Enfin, en lien avec le chapitre précédent, dont l'analyse a bien montré le poids de l'histoire familiale et du capital socio-scolaire de l'étudiant dans sa trajectoire, nous nous intéresserons à des facteurs socio-économiques, propres au Maroc, qui configurent ces trajectoires. Cela nous conduira à poser l'hypothèse suivante : la mobilité pour études des jeunes marocains en France serait tout à la fois le produit des transformations de la société marocaine, et l'un des moteurs de ces transformations. Poussés au-dehors par le manque de perspectives au Maroc, ces étudiants, une fois diplômés, deviendraient en quelque sorte le fer de lance de cette évolution ; de la sorte, ils consacraient la valeur du savoir et des diplômes, même si, parallèlement, les réformes en cours, tant du côté de la formation que du travail, attendent à cette consécration.

I – DÉVALORISATION DES DIPLÔMES OU DÉVALUATION DU TITRE UNIVERSITAIRE ? DES “DIPLÔMÉS CHÔMEURS” AU MAROC AUX ÉTUDIANTS EN FRANCE, LA VALEUR DES ÉTUDES EN QUESTION

I – 1 – Le chômage des diplômés, sur fond d’“inadéquation formation-emploi”

Fès, 2000-2003². De nombreux jeunes diplômés rejoignent l’antenne locale de l’Association nationale des diplômés chômeurs (ANDC), née, au Maroc, d’un mouvement national apparu au tout début des années 1990³. Comme leurs aînés déjà membres de l’association, les nouvelles recrues espèrent que le gouvernement ouvrira quelques postes dans la fonction publique. Certains militent dans l’association depuis cinq, six, sept, voire neuf ans... L’attente d’un emploi est longue, compte tenu du nombre croissant des diplômés demandeurs et du nombre restreint de postes dans la fonction publique. Les Ministères accordent des emplois au compte-gouttes aux lauréats militants mais, depuis 1997 notamment, avec la réforme qui a remplacé les anciens doctorats par un doctorat national unique, les titulaires d’un Diplôme d’Études Spécialisées ou d’un doctorat français ne peuvent plus être recrutés dans l’enseignement supérieur (loi du 19/02/97)⁴.

Et les conditions, internes à l’association, d’obtention d’un poste sont rapidement devenues drastiques. De fait, son règlement indique (Article 41) que « *tout membre qui ne participe pas à une lutte sera privé*

2) Cette période correspond à celle où nous avons réalisé des enquêtes sociologiques auprès des “diplômés chômeurs”, sur leurs représentations des études et du diplôme, sur les conditions d’accès à l’emploi, et sur la dimension du chômage de ces lauréats en milieu populaire (cf. notamment Gérard et Schlemmer, 2003). Comme nous le verrons par la suite, cette question du chômage des diplômés, et de leurs tentatives répétées d’être recrutés dans la fonction publique, étaient encore largement d’actualité en 2007.

3) Le 1^{er} congrès de l’Association Nationale des Diplômés Chômeurs (ANDC) s’est tenu en octobre 1991 au siège de la Confédération Démocratique du Travail (CDT) à Casablanca. Quatre autres congrès se sont tenus par la suite, jusqu’en 2000. L’association n’a jamais été reconnue par l’État, mais, dès sa première grande marche en 1999, elle a, selon Belghazi et Madani, bénéficié « *de la légitimité d’un mouvement social* » (Belghazi & Madani, 2001 : 63).

4) L’emploi dans la fonction publique est d’ailleurs, depuis 2006, de moins en moins assuré. Depuis 2005, l’État a en effet procédé à l’opération « départ volontaire » (*intilaka*), plus communément appelée « DVD » (Départ Volontaire *Daba* – « tout de suite »), à destination des agents de la fonction publique. Cette opération a touché près de 38 800 fonctionnaires (7,6 % des fonctionnaires civils de l’État) et a permis d’épargner 4,8 milliards de dirhams de la masse salariale en 2006, soit plus de 1 % du PIB (Voir notamment <http://www.maroc.ma/NR/exeres/D8263808-DC10-4F3E-A243-232E3904CEB7.htm>). Selon M. Oualalou, ministre des finances et de la privatisation, « *cette opération de départ volontaire a permis l’insertion de plusieurs anciens cadres et fonctionnaires dans le secteur privé et, ainsi, permis de contribuer au développement de divers projets économiques* » (*ibid.*, 6/12/06).

des acquis réalisés pendant cette lutte » (Belghazi & Madani, 2001 : 66). Chaque membre de l'association peut en effet prétendre en principe à un des postes offerts par l'État et proposés à l'ANDC. Mais il doit pour cela témoigner d'un activisme fort, que l'association prend soin de noter. C'est cette note, majorée ou minorée selon les risques pris par l'adhérent lors des divers mouvements, qui conditionne son accès aux postes offerts par l'État. T. Belghazi et M. Madani notaient ainsi à propos de l'ANDC que « *des techniques d'incitation sélective sont utilisées dans le but d'abaisser les coûts de participation au mouvement social et d'augmenter ceux de la non-participation* » (*ibid.*).

Depuis plus de quinze ans maintenant, les associations de diplômés chômeurs se multiplient et se structurent au Maroc pour réclamer au gouvernement l'ouverture de postes supplémentaires dans la fonction publique, en particulier pour 900 diplômés dont les noms figurent sur une liste paraphée par le gouvernement en 2004. Outre cette Association nationale des diplômés chômeurs, qui comptait, début 2006, 7 000 adhérents, retenons comme principales organisations : le "groupe des cinq" (créé en 2001, 208 membres) ; le "Groupe Ala Amal" (135 membres en 2001) ; l'"Union des cadres diplômés supérieurs au chômage" (2001), qui regroupait 586 titulaires de DES, DESS, doctorats et diplômés d'ingénieurs. Mentionnons aussi, au titre de groupes plus "radicaux", le "groupe des détenteurs de lettres royales"⁵ et le "groupe des lauréats de la formation qualifiante", créé en 1999⁶.

Mais la légitimité acquise pendant un temps par l'ANDC est maintenant mise à mal, au point que les positions des derniers adhérents se durcissent davantage encore. La détresse consécutive au chômage de longue durée se conjugue à un rapport de forces avec le gouvernement qui s'avère le plus souvent vain depuis plus de dix ans. L'État lui-même nourrit cette détresse en proposant des postes très parcimonieusement⁷

5) Le "groupe des détenteurs de lettres royales", dont la date de création nous est inconnue, comptait, début 2006, 20 membres de niveau baccalauréat ou moins (72 au départ et 27 en 2005 - 24 ayant trouvé un emploi en 2005). Munis de recommandations royales écrites, ils réclamaient, comme beaucoup d'autres, des postes dans l'administration publique (*Tel Quel*, 2006).

6) Une partie de ces groupes s'est constituée sur la base de promesses d'embauche par le gouvernement, qu'il n'a pas honorées. Le "groupe des lauréats de la formation qualifiante" (composé en 1999 de 215 membres - 15 en 2006), est né suite à l'embauche progressive de tous les lauréats de cette formation (dans des écoles supérieures de technologie créées pour la satisfaction de besoins de l'administration), exceptés 15 (âgés de 33 à 41 ans). Ce sont ces derniers qui demandent l'application de la promesse gouvernementale (*Tel Quel, op. cit.*, p. 37).

7) Une cellule ministérielle a notamment été chargée de répondre aux manifestations et grèves de la fais des "docteurs et ingénieurs d'État" par des mesures d'intégration. Mais celle-ci n'était pas à même

et conduit parfois à des actes ultimes. Faute de ne pouvoir espérer un emploi dans la fonction publique, six chômeurs appartenant au “groupe des détenteurs de lettres royales” – ces « *fanatiques du fonctionnariat* », selon un journaliste marocain (*Tel quel*, 2006 : 34) – tentaient, en décembre 2005, de s’immoler ; en mars de l’année suivante, plusieurs lauréats du “Programme national de formation qualifiante” faillirent également « *se transformer en torches humaines à Rabat, suite à un nouvel appel au suicide collectif* » (*ibid.*).

L’exaspération des diplômés face au chômage et la perte d’audience de leur mouvement auprès de l’État et d’un large pan de l’opinion publique traduisent trois problèmes conjoints : celui de “l’inadéquation formation-emploi”⁸ tel qu’il est énoncé au Maroc depuis l’application des plans d’ajustement structurel des années 1980, celui d’une certaine dévalorisation des diplômes, enfin celui – fondamental mais rarement signalé dans les articles scientifiques consacrés à cette question – de rapports accrus entre détention de capital social et économique et valorisation du capital scolaire. En ce sens, le combat des diplômés chômeurs représente une figure paradigmatique de transformations profondes qui affectent le titre scolaire et le statut des diplômés du supérieur. Comme nous le verrons dans ce chapitre, ces transformations, une fois identifiées, permettent de comprendre la mobilité pour études d’une grande partie des jeunes marocains vers l’étranger, en particulier vers la France.

Un regard sur la question de l’emploi et sur la valeur des diplômes au Maroc apporte des éléments de compréhension des revendications des lauréats de l’enseignement supérieur, en particulier universitaire. Si tous les diplômés ne rejoignent pas l’ANDC, la proportion de ceux qui ne trouvent pas de travail est en elle-même éloquente. En dix ans,

de concentrer les efforts des différents ministères concernés par la question. Le ministre de l’Emploi, de la Formation professionnelle, du Développement social et de la Solidarité, déclarait par exemple, le 17 janvier 2001 et après reprise d’une grève de la faim des jeunes concernés, que « *le chômage des docteurs et des ingénieurs est un problème résolu... si seulement les autres ministères concèdent à y participer* » (*Le Journal hebdomadaire*, 27 janvier/2 février 2001, p. 4). En mars de la même année, le gouvernement décidait d’octroyer, « *en fonction des postes budgétaires disponibles aux niveaux des secteurs administratifs et des établissements publics* » (*L’opinion*, 18 mars 2001), « *1 300 postes budgétaires pour l’insertion des diplômés-chômeurs* » (*ibid.*, 21 mars 2001, cité in Gérard et Schlemmer, 2003).

8) Sur ce sujet, et pour la France, on se reportera en particulier à L. Tanguy et *alii*, 1986, et à C. Agulhon, 2006.

de 1980 à 1990, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a été multiplié par dix (passant de 1,8 % à 18,7 %). En 1990, 36,2 % des lauréats du baccalauréat étaient au chômage et 23,3 % des diplômés de Facultés étaient dans ce cas ; en 1997, les proportions étaient respectivement de 32,3 % et de 42,6 % (Ministère de la Prévision économique et du Plan, 1997, cité par Belghazi & Madani, 2001 : 62). Et, en 2006, alors même que le chômage avait baissé pour toutes les catégories d'individus selon le niveau de diplôme (tableau 1 ci-dessous), les diplômés de niveau supérieur étaient encore les plus touchés : 19,5 % d'entre eux étaient dans ce cas, contre 18,7 % des lauréats d'un diplôme de "niveau moyen" (inférieur aux études supérieures) et 4,8 % pour les non diplômés. Le Haut Commissariat au Plan (HCP) notait d'ailleurs, en 2005 : « *Certes, l'une des caractéristiques qui continue de marquer le marché du travail est le niveau élevé du chômage chez les actifs ayant un diplôme de niveau supérieur. Leur nombre est estimé à 308 mille ; 45,7 % de cette catégorie sont des femmes et presque quinze personnes sur vingt de cette population sont en quête de leur premier emploi* » (HCP, 2005 : 25).

Tableau 1
Taux de chômage national au Maroc selon le diplôme, de 1999 à 2006 (en %)

Années	Sans diplôme	Niveau moyen	Niveau supérieur	Ensemble
2006	4,8	18,7	19,5	9,7
2005	5,2	20,5	26,8	11
2004	5	20,7	26,9	10,8
2003	5,4	22,1	27,2	11,4
2002	5,5	22,2	26,5	11,3
2001	6,3	24,1	26,8	12,3
2000	7	26,7	28,9	13,4
1999	8	26,9	27,6	13,8

Source : d'après les "Enquêtes annuelles sur l'emploi", HCP.

Le taux de chômage croît donc à mesure que l'on progresse dans le système scolaire, parfois jusqu'au doctorat : en 2002, 18,6% des techniciens et cadres moyens étaient chômeurs, alors que 30,8% des diplômés de l'enseignement supérieur étaient dans ce cas (Collectif : 169). Comme l'indique encore le *Rapport du cinquantenaire*, « *chez les diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage urbain a plus que triplé entre 1985 et 2003* » (*ibid.*). Enfin, comme le soulignaient déjà certains auteurs au terme des années quatre-vingt-dix (Mellakh, 2000), la durée

de chômage pour les diplômés est de plus en plus importante. En 2005, le HCP notait que « *ces diplômés de niveau supérieur sont à 82,6 % au chômage depuis plus d'un an* » (HCP, *op. cit.*). Des chercheurs ont, eux, mis en évidence que 54 % de ces lauréats de l'enseignement supérieur qui étaient touchés par le chômage en étaient victimes pendant plus de trois ans (Lenoir, 2003)⁹.

Ce chômage des lauréats de l'enseignement supérieur a des ressorts maintenant bien connus : des Plans d'ajustement structurel (adoptés en 1983) qui ont affecté les prérogatives de l'État en matière d'enseignement, une réorientation de l'éducation pour la satisfaction des besoins du secteur "moderne", privé, de l'économie, ou encore une transformation profonde du marché du travail, dans lequel ce secteur privé est encore trop peu développé en regard des désaffections de l'État en matière d'embauches.

Conçu pour former les cadres dont le pays avait besoin dès son indépendance, le système éducatif a enclenché durant plus de vingt ans (jusqu'au début des années 1980 au moins) une réelle ascension sociale, gagnant à sa cause une large frange des populations de tous milieux sociaux, et marquant « *les consciences d'une certaine mobilité sociale [rendue possible] par les diplômés* » (Ibaaquil, 2000 : 140) : traditionnellement investie par les jeunes et leurs familles des couches populaires et moyennes pour accéder à des emplois en majorité administratifs, l'université « *s'est progressivement instituée dans l'imaginaire social des jeunes en situation scolaire comme une agence de fabrication de certificats et de diplômes, assurant un accès automatique au fonctionnariat et favorisant une promotion sociale rapide* » (Mellakh, 2000 : 97-98). Pour sa part, la fonction publique « *s'est constituée en tant que "structurant fondamental" de l'emploi des diplômés* » (*ibid.*, p. 98). Comme le souligne par exemple Ibaaquil, plus de 80 % d'individus issus des couches populaires et moyennes « *aspiraient pour leurs enfants à une qualification supérieure, supposant un investissement scolaire et universitaire substantiel* », en l'occurrence quatre métiers de prédilection : médecin, ingénieur, enseignant et pharmacien, pour lesquels l'engouement « *n'était sans doute pas étranger au "type" même du système scolaire* » (*ibid.*). De là une sorte

⁹ Cette durée varie cependant selon les disciplines d'études suivies. M. Lenoir a montré que « *les juristes mettent quatorze mois de plus que leurs collègues économistes [d'une même Université de Casablanca] à s'insérer [professionnellement]* » (Lenoir, 2003 : p. 54).

d'amalgame entre "savoir" et "savoir diplômé", observable également dans des pays comme l'Algérie (Khelfaoui, 2000), auquel l'émergence du secteur privé de l'économie substitue un autre type d'équivalence : celle qui lie, implicitement, savoirs et compétences (*infra*).

Si le système éducatif a généré une large adhésion, visible à travers la forte croissance des taux de scolarisation durant les premières années post-indépendance, il a aussi enregistré, dès le départ, des injonctions d'"efficacité sociale" que la maîtrise des dépenses publiques, consécutives aux Plans d'ajustement structurel, a largement mise à mal. Cette injonction à « *compresser la demande interne* », à ouvrir l'économie sur l'extérieur et à « *engager un processus de privatisation* », entraîne un « *déclin de la toute puissance publique et [à] la dynamisation du secteur privé. En un sens, l'État producteur et employeur doit céder la place à un État arbitre et garant du bon fonctionnement du marché* » (Vermeren, 2000 : 196). Comme le souligne l'auteur du Rapport du cinquantenaire (2006) qui s'est consacré à la question de l'éducation, « *les années 80 ont consacré le découplage du système éducation-formation avec l'économie nationale. Ce découplage a eu lieu à un moment où le débouché principal pour les lauréats, que constituait le secteur public, commençait à s'essouffler. Le retrait de l'État des secteurs productifs et la saturation de ses besoins en cadres divers ont participé à ce découplage qui a commencé à se manifester tant sur le plan quantitatif, à travers la montée du chômage de masse, que sur le plan qualitatif, par le chômage des diplômés* » (Rapport du cinquantenaire, *op. cit.*, p. 109).

De nombreux auteurs voient dans ce "découplage" l'origine d'une inadéquation entre la formation et l'emploi. Mais cette représentation témoigne de la conception d'une éducation comme une entreprise au service de l'économie, et non comme une formation dans laquelle puiserait la société pour s'épanouir, et l'économie pour se développer. Ainsi souligne-t-on couramment que le modèle passé et actuel d'enseignement est « *mal adapté aux nouvelles réalités du marché de l'emploi* » (*ibid.*, p. 168), que « *l'insuffisante employabilité de notre jeunesse traduit l'inadéquation entre les formations dispensées et les besoins du monde du travail, et les défaillances de notre système éducatif quant à la conformité entre formation académique et besoins réels de l'économie* » (*ibid.*, p. 168). De fait, le principal reproche adressé par les entreprises à l'Université est son incapacité à doter les individus de compétences professionnelles ; jugées trop théoriques, trop "pointues", les formations ne seraient pas

“convertibles” sur le marché du travail. Mais l’État lui-même, engagé dans les plans d’ajustement structurel, n’a-t-il pas jeté les bases d’une déconsidération des formations en proposant des emplois sans rapport avec elles, comme cela a été le cas à la fin des années 1990, lorsqu’il invitait les docteurs au chômage, quelle que fut leur discipline, à intégrer soit le ministère de l’Agriculture, soit celui de l’Industrie, soit celui de l’Intérieur (Kleiche, 2006 : 127) ? N’a-t-il pas simplement travesti le chômage catégoriel de certains diplômés en problème global d’“inadéquation” ?¹⁰

Le recours à l’argument de l’“inadéquation”, qui accompagne le présupposé que l’Université devrait s’adapter à la nouvelle donne économique et qu’elle n’a pas su ajuster ses formations aux demandes du secteur privé de l’économie, offre une double justification. D’abord à une situation de fait : les lauréats de l’enseignement supérieur seraient au chômage parce que leur formation ne serait pas adéquate. Ensuite à des politiques qui accordent à la sphère économique le rôle de pilotage du système éducatif. Dès 1994, par exemple, on pouvait lire, parmi les recommandations du Conseil National de la Jeunesse et de l’Avenir (CNJA), créé en 1990 pour remédier au chômage des diplômés de l’enseignement supérieur, qu’il fallait « *agir sur les capacités d’interaction et de concordance entre le système éducatif et de formation et le système productif dans un environnement économique, social et technologique en mutation continue* » (CNJA, 1994 : 8).

Dès 1999, le ministère de l’Éducation nationale proposait au ministère des Finances un programme « Provision–Recherche–Développement » qui devait permettre à l’entreprise de « *provisionner sur son bénéfice fiscal une somme à affecter à un projet de recherche & développement* » (El Jouhari et Oudghiri, 1999). Dans ce programme, l’encadrement devait être effectué par les enseignants au sein de l’entreprise. Le même ministère de l’Éducation proposait aussi un projet de loi sur les GIP (Groupement d’intérêt public) pour, selon le ministre, permettre « *à l’université et à l’entreprise de constituer un groupement à but non lucratif en mettant en commun leurs moyens humains et matériels* » (in *ibid.*) La

10) Une telle hypothèse trouve un écho particulièrement fort dans l’opération de départ volontaire de la fonction publique, dont on a parlé, puisqu’elle consiste avant tout à satisfaire la réalisation du programme gouvernemental, relatif à la modernisation de l’administration publique, de « *rationalisation de la gestion des ressources humaines, [de] maîtrise de la masse salariale et [de] l’augmentation du rendement des secteurs publics* » (<http://www.maroc.ma>, novembre 2007).

réforme de l'enseignement supérieur de 2003 fournit un autre exemple de ces liens accrus entre sphère économique et système éducatif, à travers l'entrée du monde de l'entreprise dans les conseils d'universités. Et les entreprises privées sont elles-mêmes sollicitées, par exemple pour la mise en œuvre d'un sponsoring au profit de lycées ou de Facultés en accordant des stages à des jeunes. Comme l'a souligné Ibaaquil, les pouvoirs publics marocains, qui subissent « *la pression de la nouvelle orthodoxie du développement professée par des organismes, tels que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, (...) conditionnent désormais l'octroi de nouveaux investissements universitaires au critère "d'efficacité économique" des formations, légitimant le lieu commun selon lequel l'université est d'abord une usine à chômeurs. Dès lors, l'Université marocaine reçoit pour mission principale de répondre aux besoins du marché et de l'économie, rompant avec son rôle universaliste d'épanouissement de l'individu et d'éducation du citoyen* » (Ibaaquil, *op. cit.*, p. 151). La Charte nationale d'éducation et de formation de 2000 (Commission spéciale éducation formation, 2000), qui a enclenché une réforme profonde de tout le système éducatif, porte ainsi l'accent sur la nécessaire professionnalisation des formations, dont « *la coopération à grande échelle entre les institutions éducatives et formatives et les entreprises, les coopératives et les artisans (...)* » serait un pilier essentiel (*ibid.*, p. 24).

Le thème de l'inadéquation des deux sphères, éducatives et économiques, ainsi que la volonté de "corriger" l'académisme jugé excessif des formations universitaires, se sont donc progressivement imposés, tant dans le discours politique que dans l'opinion publique. De même la valeur du titre universitaire s'est-elle transformée petit à petit – à l'inverse des diplômes d'écoles professionnelles et des instituts de formation¹¹ –, comme en témoignent les discours tenus à ce sujet par les politiques ou, notamment, les médias.

Les pouvoirs publics ou la presse ont parfois pu laisser penser que les jeunes diplômés chômeurs ne seraient pas immédiatement responsables de leur sort puisqu'ils « *se sont orientés vers des formations qui leur assureraient un emploi de fonctionnaire étatique, et non pas vers des cursus qui leur permettraient de rejoindre le secteur privé* ». Cette jeunesse

11) Il faut en effet noter – comme nous en parlerons plus loin – que les lauréats des ces écoles professionnelles et instituts ont, eux, beaucoup moins de problèmes pour trouver un emploi.

« désemparée et déboussolée, craignant les affres horribles d'un abandon définitif [de l'État] » (*La Gazette*, n° 155, 1/03/2000) ou ces « damnés de la terre marocaine », comme les caractérisait *La Gazette* en 1999 (n° 102, 10/2/99), qui se voueraient à la mort en consommant de l'alcool et de la drogue, en s'adonnant à la prostitution, seraient d'abord victimes d'un « État fossoyeur de l'université marocaine ». Mais, ce que révélerait le « ralentissement marqué de la création de postes de fonctionnaires, conséquence des politiques de rigueur budgétaire », ce seraient, aujourd'hui, « les difficultés d'adaptation des diplômés au secteur privé » (Collectif, *op. cit.*).

Le discours a donc changé. Si l'appréciation générale de la situation des diplômés chômeurs consistait à les considérer comme victimes des politiques étatiques, nombreux sont aujourd'hui ceux qui sont enclins à considérer que « ces jeunes auraient dû, depuis tant d'années à souffrir de leur situation, s'adapter à la nouvelle donne : ils [les diplômés] étaient censés être les premiers à prendre acte de la nouvelle géographie économique du monde : dès la moitié des années 80, les États ne pouvaient plus "pléthoriser" les administrations (...). Les sociétés modernes ne peuvent plus vivre sous le schéma classique d'une carrière une et indivisible : recrutement, stage, travail "peinard", et enfin retraite » (*La Gazette*, n° 112, 21/04/99). Il y a quelques années encore, l'opinion publique s'accordait largement sur le fait que, comme le dit un journaliste du *Journal hebdomadaire*, « c'est l'État qui a concrétisé cette idée-là que si vous travaillez dans la fonction publique vous gardez votre avenir. C'est dans leur subconscient. Et ils ont peur, quand ils ont un travail, de le perdre au bout de quelques mois. Eux ne sont pas contre l'intégration, ils ne sont pas contre une autre formation pour pouvoir s'intégrer. Pas du tout. Mais cette peur qui plane toujours au-dessus de leur tête... » (entretien personnel, in Gérard, 2002 : 98).

Désormais, les difficultés d'adaptation qui servent à caractériser les lauréats de l'université sont de plus en plus souvent appréciées en termes d'incapacité, et de refus d'accepter que le diplôme national n'offre plus de garantie de travail dans la fonction publique. Dès lors la revendication d'un statut sur la base du diplôme obtenu est-elle interprétée comme un refus de travailler, comme la revendication attentiste d'une reconnaissance de l'État et comme l'incapacité à faire reconnaître son titre sur le marché privé.

Ces propos d'un directeur de grand hebdomadaire marocain se font l'écho de cette représentation de l'attitude des jeunes diplômés revendicatifs : « *Encore une supercherie du siècle, les diplômés chômeurs ! Quand il y a des gens qui s'enchaînent devant le Parlement, qui s'immolent, qui s'aspergent d'essence et qui craquent une allumette, c'est un sujet journalistique, il n'y a pas de doutes là-dessus. Ce que j'appelle supercherie, c'est leur discours. Les mecs, ils veulent pas travailler. En gros, ils veulent être embauchés dans l'administration à rien faire. C'est pathétique ! Les gens qui réclament d'être embauchés dans l'administration, et qui se bouchent les oreilles et les yeux dès qu'on leur dit "l'État providence, c'est fini depuis 20 ans" ... Maintenant, ça ne veut pas dire "démerdez-vous", c'est le libéralisme à tout crin, et "vous n'avez qu'à crever la gueule ouverte" ! C'est pas ce que je dis. Je dis simplement : "Ayez l'humilité d'admettre que vos diplômés ne sont pas adaptés. Oui, c'est la faute à l'État qui vous a fourni un enseignement non adapté aux besoins du marché du travail, il ne fournit pas de formation adéquate. Et bien, recyclez-vous ! Il y a un tas de gens qui font ça, et l'État offre des programmes de recyclage ! On peut apprendre des choses utiles, des formations courtes, qui sont qualifiantes à l'emploi" ... Vous savez pourquoi je dis "supercherie" ? Parce que, ces mecs-là, quand on leur dit : "acceptez de faire une formation et intégrez un programme de l'État", ils répondent : "non, on veut pas ! Je suis docteur !", dit-il en se gargarisant du mot de "docteur". Qu'est-ce que j'en ai à battre, moi, qu'il soit docteur ? Il est capable de bosser, oui ou non ? Voilà ma préoccupation. Et eux disent : "on n'a pas à apprendre quoi que ce soit. Nous, on a fait ce qu'on avait à faire. À l'État de faire ce qu'il a à faire" » (entretien personnel, Casablanca, novembre 2006).*

« Bosser », que l'on soit ou non diplômé : la valeur travail se substituerait donc à celle du savoir contenu dans le titre scolaire. Nous verrons plus loin le sens de ce glissement, qui n'est qu'apparent et qui, par-dessus tout, masque une catégorisation sociale de plus en plus marquée par l'inégal accès aux titres scolaires les plus prestigieux.

L'injonction à travailler dans le secteur privé, souvent en acceptant un emploi étranger au domaine d'études et de qualification, prend donc aujourd'hui le pas sur la reconnaissance publique, passée, du diplôme universitaire. Mais Hassan II n'avait-il pas lui-même énoncé, lors des premières assises nationales de l'emploi, tenues à Marrakech

en 1998, que « *l'idée selon laquelle tout diplôme équivaut à la garantie d'un emploi, que le recrutement dans l'administration publique constitue un droit pour tout chômeur, doit être dépassée* » ? À son tour, Mohammed VI n'a-t-il pas lancé, peu après son accès au pouvoir en juillet 1999, que « *l'embauche ne doit pas être du seul ressort de la fonction publique* » ? « *Notre jeunesse, ajoutait-il, doit investir dans le secteur privé sans le moindre complexe* » (Discours d'ouverture de la troisième année législative, octobre 1999, cité par Ibaaquil, *op. cit.*, p. 146).

Samia¹², étudiante en sociologie que nous avons rencontrée à Paris lors de l'enquête ARES, ne se destinait pas *a priori* à des études en France, mais elle a tiré la leçon de ces discours officiels : sa licence de sociologie en poche, obtenue en Faculté au Maroc en 1989, elle a passé des concours d'entrée dans la fonction publique marocaine, a postulé pour des emplois, puis le discours du roi Hassan II en 1991 sur le problème du chômage des jeunes et de l'inadéquation entre la formation et l'emploi l'a convaincue de poursuivre ses études et de décrocher un diplôme plus élevé, qui serait ensuite reconnu :

« j'ai écouté le discours du Roi qui disait : "de toute façon, il n'y a pas de travail pour les diplômés ; les diplômés littéraires, on n'en a rien à faire parce que, de toute façon, il n'y a pas d'activité dans les domaines littéraires, et il faudrait changer tout ça". Et il dit une phrase dont je me rappellerai toujours : "mes profs, avec tout le respect que je leur dois, ne sont pas capables de produire des gens adaptés au monde du travail, c'est-à-dire la fameuse adéquation formation-emploi". Du coup, ça voulait dire clairement pour nous, qu'on avait fait nos études mais qu'on n'en avait rien à faire de nous ! » (Paris, 2003).

I – 2 – Des études “professionnalisantes” privilégiées : la valeur du diplôme sous le joug de la valeur du travail

Change ainsi la valeur du titre scolaire et universitaire sur le marché du travail : pour être reconnu, celui-ci doit, de plus en plus, avoir sanctionné des études “professionnalisantes” ou qualifiantes, ou un parcours accompli dans les Grandes écoles, *a fortiori* étrangères. En deçà du doctorat, qui conserve un certain prestige, le diplôme

12) Voir en annexe une présentation résumée des étudiants évoqués dans ce chapitre et désignés par une astérisque (*).

universitaire est, lui, largement dévalorisé, déqualifié ; en témoignent le chômage qui frappe les lauréats, les demandes des entreprises (qui préfèrent souvent les bac + 4 aux bac + 5 parce qu'ils acceptent d'être techniciens), ou encore les faibles rémunérations qui sont accordées à bon nombre de diplômés de Facultés : en 2003, certains titulaires de licences étaient en effet rémunérés moins de 1 000 dirhams¹³ par mois alors que leur salaire, d'après la grille salariale de la fonction publique, aurait dû être de 3 300 dirhams au moins (Schlemmer et Gérard, 2003 : 312) ; et nombre de jeunes diplômés sont pris dans la spirale des stages non rémunérés qu'il est pourtant nécessaire de réaliser pour attester auprès d'employeurs d'une "expérience professionnelle" de plus en plus requise.

Pour les entreprises, en particulier les multinationales, le diplôme demeure souvent un critère essentiel. Mais une hiérarchie des diplômes s'est implicitement imposée, qui accorde un privilège certain aux formations de pointe, celles acquises dans les Grandes écoles en particulier, et aux formations "intermédiaires" de nature "qualifiante". Comme le soulignait déjà Giret en 1998, par exemple, « *ces jeunes [diplômés de l'université] sont en concurrence à l'embauche dans le secteur privé avec les anciennes générations et avec leurs homologues issus des écoles privées ou de la formation professionnelle. En effet, les employeurs préfèrent embaucher des salariés moins qualifiés mais expérimentés qui connaissent le monde de l'entreprise et seront opérationnels rapidement. Les jeunes diplômés de l'université publique se situent donc à la queue d'une file d'attente pour recevoir les offres d'emploi* » (cité par Lenoir, *op. cit.*, p. 49).

Les formations et titres obtenus sont ainsi de plus en plus évalués et appréciés, dans le monde de l'entreprise, à l'aune des "compétences" des candidats diplômés. Sur la base d'une conception "utilitariste" des études et du savoir – particulièrement mise en exergue à travers l'exigence formulée d'adéquation entre les formations et les emplois – un cursus universitaire n'est plus tant apprécié sur le marché du travail comme un capital de connaissances, que comme une trajectoire vaine qui handicape l'individu plutôt qu'elle ne l'aide à s'"insérer" professionnellement et à progresser socialement – au point que certains candidats à l'emploi, lauréats de l'université, préfèrent ne pas mentionner leur diplôme devant les employeurs...

13) 1 DH = 0,089 €.

L'université, dit-on au Maroc, est l'école du pauvre : largement dépourvue des moyens qui lui permettraient d'offrir un enseignement de "qualité" (la majorité des enseignants eux-mêmes ne sont-ils pas engagés dans divers emplois privés en dehors de leur institution ?), elle voit, depuis plus de vingt ans, sa vocation et son prestige passé écornés par son incapacité à offrir des formations dont la majorité des Marocains s'accordent maintenant à penser qu'elles devraient être "naturellement" "adéquates" aux demandes des entreprises. Comme nous le montre l'encadré 2, l'assertion n'est vraie qu'en partie : si les diplômes universitaires, en effet, débouchent souvent sur le chômage, les qualifications professionnelles de moindre niveau handicapent davantage encore leurs lauréats à la recherche de travail. Échappent le plus au chômage les titulaires de diplômes délivrés dans des Grandes écoles ou instituts spécialisés, autrement dit ceux qui sont parvenus à suivre des formations de pointe, *a fortiori* "spécialisées" et appliquées.

Encadré 2

Des études au travail : hiérarchies des diplômes et des qualifications

Les diplômes universitaires – nous verrons les distinctions à faire entre eux – permettent de plus en plus difficilement de trouver du travail au terme des études. Comme le note une étude réalisée d'après les enquêtes du Haut Commissariat au Plan de 2002, « *les diplômes supérieurs délivrés par les Facultés sont les moins demandés sur le marché du travail. Être jeune et disposer d'un diplôme de ce type, c'est risquer le chômage dans 86,5 % des cas et courir le risque d'une durée moyenne de chômage de 16,1 mois. (...) Calculée pour les 15 ans et plus, la durée de chômage de tels diplômes s'élève à 40,7 mois. Plus précisément, les diplômes en sciences exactes sont sanctionnés par un taux de chômage de 37,1 % et une durée de chômage de 58,4 mois, suivis en cela par les diplômes supérieurs en lettres et sciences sociales (40,7 % et 46,9 mois) ; les diplômes de l'enseignement supérieur technique étant relativement moins affectés par le chômage (12,5 % et 40,3 mois)* » (Anonyme, 2002 : 64).

Tout autre est le cas des formations délivrées par les Grandes écoles et les instituts supérieurs, *a fortiori* les formations "appliquées", dont les lauréats parviennent beaucoup plus facilement à trouver du travail. Ainsi, les diplômés en « tourisme, hôtellerie et restauration » garantissaient, en 2002 (date des ces enquêtes du HCP), « *une insertion systématique dans la vie professionnelle, suivis des diplômés en "transports et communications" (9,1 % de taux de chômage et*

14 mois d'attente), en "administration, gestion, finances et commerce" (8,1 % et 17,2 mois), en "sciences de l'information" (4,1 % et 19 mois), en industrie (10,4 % et 30,3 mois), en « sciences sociales et humaines » (6,7 % et 36 mois), enfin en "agriculture, forêt et pêche maritime" (4 % et 36 mois) » (*ibid.*, p. 65).

Lorsqu'elles ne sont pas suivies jusqu'à leur plus haut niveau – celui du doctorat, qui ouvre notamment aux carrières de l'enseignement –, les autres formations universitaires doivent, elles, être très souvent complétées par des études "professionnalisantes", techniques, plus prises par les entreprises : par exemple des formations en Institut Supérieur de Technologie Appliquée (ISTA), qui délivrent l'équivalent du BTS français et qui offrent aux lauréats la possibilité de décrocher des emplois de techniciens spécialisés (téléopérateurs, maintenance, productive...), ou celles que délivre l'Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail (OFPPT).

Encore ces techniciens ne sont-ils pas les mieux armés pour décrocher un emploi. D'après les enquêtes du HCP, « les diplômés de technicien et cadre moyen [sanctionnés par un taux de chômage de 66,7 % et une durée de chômage de 25,2 mois], de certificat de spécialisation professionnelle (49,6 % et 23 mois) et de certification en initiation professionnelle (48 % et 24,5 mois) engendrent le chômage structurel de près de la moitié des titulaires ». Pour l'ensemble des actifs de 15 ans et plus, les diplômés de ce type, qui se soldent le plus par le chômage, « sont ceux relevant de la qualification » (*ibid.*, p. 65).

La hiérarchie des diplômes et qualifications, telle qu'elle peut être appréciée à travers le chômage de leurs lauréats – donc à travers les demandes des entreprises – montre ainsi la valeur supérieure des études de haut niveau, dans la mesure où elles sont à la fois spécialisées et réalisées dans des établissements prestigieux. Au bas de la pyramide se situent les formations à caractère professionnel, de qualification, d'initiation ou de spécialisation, qui n'exigent pas de formations scolaires, académiques, très poussées. Les études universitaires, elles, sont en revanche davantage reconnues que ces dernières sur le marché du travail. La valeur du titre scolaire enregistre donc les orientations et exigences du marché du travail. Mais celui-ci continue à consacrer la valeur des études supérieures, et plus encore celles qui sont dispensées dans les établissements d'élites¹⁴.

14) Le chapitre suivant apportera des cas concrets qui permettront d'illustrer ces hiérarchies des diplômes et qualifications sur le marché du travail.

Les demandes d'entreprises transmises aux bureaux de recrutement (d'après des enquêtes personnelles¹⁵) montrent que ce sont les cadres moyens ("*middle management*"), comme les chefs de services, principalement issus d'écoles de commerce publiques marocaines, et les cadres supérieurs (lauréats d'écoles supérieures) qui sont le plus recherchés par les entreprises (respectivement 64 % de ces demandes pour les premiers, 21 % pour les seconds, et 15 % pour les techniciens).

Depuis 2005 par exemple, des Offices publics ou parapublics recrutent en masse des diplômés (surtout issus de l'enseignement public), mais en priorité des diplômés de niveau "baccalauréat + 2" titulaires de diplômes d'ISTA ou de DUT, et en minorité des "baccalauréat + 5" (ingénieurs). Les statistiques de l'Agence publique nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC¹⁶) le confirment largement : celles de 2004 indiquent par exemple que 36 % des postes offerts par les entreprises (cette année-là, 3 215) s'adressaient à des techniciens, 30 % à des bacheliers et 14 % à des titulaires de licences ou de maîtrises. Parallèlement, 43,1 % des techniciens titulaires d'un DUT ou d'un BTS trouvaient un emploi suite à leur demande à l'Agence, alors que 20,3 % des lauréats de DEA, DESA, DESS ou DES (3^e cycle), et 15,7 % des titulaires d'un doctorat, obtenaient satisfaction (ANAPEC, 2005)¹⁷.

Les difficultés des cabinets de recrutement à "placer" des lauréats de diplômes universitaires auprès des entreprises témoignent de cette hiérarchisation des emplois et des formations requises sur le marché du travail. L'un de ces cabinets nous disait ne pas avoir réussi, en neuf ans d'exercice, à trouver un seul emploi pour de tels profils, hormis pour des juristes. Les lauréats de telles formations universitaires généralistes, même les docteurs, « *n'ont aucune valeur pour les entreprises* », estimait la directrice de ce cabinet. Apparaissaient les hiérarchies (approximatives) suivantes à la lecture des candidatures déposées au cabinet, des demandes adressées par les entreprises, et de l'embauche des candidats :

15) Enquêtes réalisées en 2006 auprès de bureaux de recrutement de Casablanca, dans le cadre du programme de recherches (IRD) sur les Diplômés et l'insertion professionnelle au Maroc (DIMIP).

16) Agence mise en place en 2001 et destinée à favoriser l'insertion des jeunes.

17) Il faut cependant relativiser ces données dans la mesure où, selon nos enquêtes auprès des jeunes diplômés, bon nombre d'entre eux ne s'adressent pas à l'ANAPEC pour chercher du travail, considérant que la démarche est vaine. En outre, comme nous allons le voir, certaines formations sont créditées sur le marché du travail et dispensent en partie leurs lauréats d'engager des recherches d'emploi auprès d'institutions de ce type.

Tableau 2
Hiérarchies approximatives établies par un cabinet de recrutement
entre diplômés et embauches par les entreprises

Formations et diplômes	Proportion par rapport à l'ensemble des candidats (en %)	Proportion de candidats recrutés selon le profil (en %)
Ingénieurs, écoles de commerce (bac + 5)	80	100
EST et FST (bac + 2 et bac + 4)	12	100
ISTA (BTS, bac + 2 ou sans bac)	6	100
Universités	2	0 (sauf juristes et maîtrises appliquées)

Source : enquêtes personnelles, Casablanca, 2006.

De telles distinctions ne sont bien sûr qu'indicatives (on le voit à travers les proportions, grossières, de candidats recrutés), puisqu'elles émanent d'un bureau de recrutement et que d'autres voies d'accès à l'emploi, comme l'ANAPEC par exemple, s'offrent aux lauréats pour trouver du travail ; ces derniers font par ailleurs acte de candidatures spontanées par envoi de CV, répondent à des annonces publiées dans les journaux, ou passent des concours pour entrer dans la fonction publique, quand ils ne sollicitent pas, plus simplement, leur réseau de relations¹⁸. De surcroît, ces informations doivent être comparées à celles, plus précises, que nous avons apportées dans l'encadré 2. Mais ces indications fournies par un acteur particulier, à l'interface entre diplômés et entreprises, sont précieuses pour apprécier, ne serait-ce que de manière approximative, la hiérarchie des diplômes et formations telle qu'elle est établie par le secteur privé de l'économie.

À la lecture de ces données, même partielles, le recrutement des différents profils, hormis les universitaires, correspond toujours à une spécialisation des candidats, voire à leur niveau technique. Sont d'ailleurs recherchés, plus que tout autre candidat, les "cadres prêts à l'emploi" (surnommés « kits »).

Cette recherche prioritaire de personnels qualifiés par les entreprises, jointe au chômage des diplômés des enseignements secondaires et

18) Dans son enquête sur l'insertion professionnelle auprès de 430 étudiants de la Faculté de Ain Chock de Casablanca, M. Lenoir montrait que « le réseau de relations sociales a permis à la moitié des individus de trouver un emploi » (Lenoir, *op. cit.*, p. 56). Sur ce sujet, voir aussi le chapitre suivant de cet ouvrage.

supérieurs, a conduit l'État, depuis le début des années 90, à des incitations à l'auto-emploi¹⁹ (voire à l'« auto-insertion », comme en parlait le Conseil National de la Jeunesse et de l'avenir en 1994) et à la mise en place de formations « qualifiantes », au niveau secondaire et supérieur, comme celles que délivrent l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) – dont l'objectif était de former 400 000 jeunes dans la période 2002-2007.

Les formations délivrées par l'OFPPT, de travailleurs spécialisés ou qualifiés, de techniciens ou techniciens spécialisés²⁰, sont certes gratuites (800 DH de frais d'inscription annuels), à la différence des établissements privés, très chers ; délivré par l'État, le diplôme est également plus reconnu que ceux des établissements privés ; enfin, les formations, qui comportent obligatoirement des stages en entreprises, offrent davantage de débouchés que les formations universitaires sur le marché du travail²¹, en particulier dans des secteurs « porteurs » comme ceux du cuir, des Arts graphiques, de l'audiovisuel, de l'hôtellerie, de la confection, ou encore celui des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, qui bénéficie de l'externalisation (« *off shoring* ») d'entreprises européennes. Mais, nous dit un des responsables de l'Office, « *le système de formation professionnelle est un palliatif, il n'est pas complémentaire au système académique* », dans la mesure où aucune orientation vers la formation professionnelle n'est mise en place dans l'enseignement secondaire (il n'y a pas de tronc d'orientation à ce niveau). Surtout, « *la formation professionnelle reste un dépôt pour ceux qui évoluent dans le secondaire* » : faute d'avoir obtenu le baccalauréat ou, quand ils l'ont eu, faute d'avoir eu une place dans des établissements privés offrant le même type de formations, à un coût

19) Citons à ce titre le Programme d'information et d'assistance à la création d'entreprise (PIACE), le Fonds de soutien aux jeunes promoteurs, lancé en 1988, le Programme national de formation insertion (PNFI) qui s'adressait en priorité aux titulaires de DEUG et licences, le Programme d'aide à l'insertion, mis en place en 1993 pour encourager l'embauche en accordant des exonérations fiscales et de charges sociales aux entreprises, les Centres d'information et d'orientation pour l'emploi (CIOPE), ou encore l'ANAPEC, créée en 2001.

20) L'office dispense des formations de 4 niveaux : celui de spécialisation (destiné à ceux qui ont fait 6 ans d'enseignement fondamental (primaire), qui prépare les futurs ouvriers spécialisés, le niveau Qualification (après 9 ans d'enseignement fondamental – secondaire 1^{er} cycle), qui forme les futurs ouvriers qualifiés, le niveau de technicien (ouvert à ceux de niveau baccalauréat mais qui ne l'ont pas obtenu), enfin le niveau de technicien spécialisé qui accueille désormais des bacheliers et des titulaires de licences âgés de 23 ans au plus.

21) D'après les « études d'insertion » de l'Office auprès des lauréats de 2003, 56 % trouvent un emploi dans les 9 mois qui suivent la sortie de leur formation, et ce taux est en pleine croissance.

bien plus important, ces candidats à une formation professionnelle se retranchent vers l'Office pour acquérir une formation de techniciens. Ils sont de plus en plus nombreux à opter pour ce type de formation (en 2006, il y a ainsi eu 290 000 demandes, alors que l'Office ne proposait que 94 000 places), mais peu de bacheliers font le pas, la majorité (88 % d'après des informations que nous a communiquées le MEN) préférant suivre des études supérieures en Facultés, quand bien même la valeur du diplôme est de plus en plus dépréciée.

Mais tous ces dispositifs d'«insertion», outre qu'ils ont généralement mal fonctionné²², sont surtout autant d'outils qui légitiment une nécessaire reconversion des lauréats de l'Université et qui, de ce fait, entérinent la dépréciation des titres universitaires : jugés «inadéquats» avec les demandes des entreprises et étant synonymes d'«incapacité» de leurs détenteurs à s'intégrer sur le marché privé de l'économie ou à enfourcher la dynamique d'auto-emploi à laquelle ils sont fortement incités, ces titres ne représentent plus guère le capital symbolique dont leurs lauréats étaient hier dotés.

De telles études sont-elles, pour autant, considérées comme une impasse par ceux qui les suivent ou les envisagent ? Les jeunes témoignent-ils de leur sujétion à cette logique d'adéquation formation-emploi ? Même si les formations professionnelles admettent de plus en plus de candidats, la forte croissance des effectifs universitaires des dix dernières années (synonyme, pour certains, de «massification» de l'enseignement supérieur), atteste au contraire du privilège qui reste accordé à l'Université par ceux qui ne peuvent suivre un parcours plus prestigieux, toujours très sélectif²³. Interrogés par le *Forum de l'étudiant, de la formation et de l'emploi* en 2006 (<http://etudiant.co.ma/etudiant/chiffres.htm>), les étudiants plaçaient d'ailleurs les universités en tête de leur choix, à égalité avec les Grandes écoles (19,3 %), devant les autres établissements supérieurs, publics ou privés (respectivement 15,6 % et 12 %), ou les établissements professionnels

22) L'ANAPEC, par exemple, reste peu créditée par les demandeurs d'emploi. En 2004, le «taux d'insertion» («représenté par le rapport du nombre des insérés sur l'effectif global des inscrits au cours de la même année») n'était d'ailleurs que de 43 % – contre 36 % en 2003 (ANAPEC, 2005).

23) Ainsi, même avec une moyenne voisine de 14 au baccalauréat, des bacheliers scientifiques n'arrivent pas à trouver de place dans les filières dites «prestigieuses», dont certaines Grandes écoles et Instituts qui procèdent à une première sélection des candidats sur dossier, avant le passage du concours (information donnée par A. Chaouai).

privés (9,6 %). Et l'Université comptait, pour l'année universitaire 2005-2006, 300 627 étudiants, alors qu'ils n'étaient que 266 621 en 2001-2002 (source : MEN du Maroc)²⁴. Les représentations complexes du titre universitaire, dont nous parlerons, accréditent aussi cette hypothèse d'un décalage grandissant entre le monde des études et celui du travail, entre les attentes d'une partie de la jeunesse et les exigences des entreprises.

Ce décalage apparaît aussi à l'étude des trajectoires des étudiants marocains qui migrent en France pour acquérir des diplômes, et permet en retour de comprendre ces trajectoires. Avant de les examiner, une donnée essentielle doit être apportée pour caractériser la croissance des effectifs universitaires au Maroc et, conjointement, pour interpréter les revendications des diplômés en matière d'accès au travail : la dimension sociale de l'accès aux études.

I – 3 – Entre formations publiques et privées : un champ d'études socialement différenciées

Sont aujourd'hui d'autant plus prisées par les entreprises, comme nous l'avons souligné, les formations considérées comme "qualifiantes", *a fortiori* celles, de haut niveau, que délivrent les Grandes écoles marocaines de commerce ou d'ingénieurs (ISCAE²⁵, Écoles nationales de commerce et de gestion, École Mohammadia d'ingénieurs, École Hassania des Travaux publics – EHTP...²⁶) et, plus encore, les Grandes écoles étrangères, qui enseignent les savoirs de pointe exigés par les secteurs "porteurs" de l'économie comme le commerce international, la finance, la comptabilité ou le génie civil²⁷. Les profils d'étudiants rencontrés en France nous ont montré que, à l'exception des boursiers, rares, ce sont en très grande majorité les "héritiers", forts du capital social et économique de leurs parents, et précocement inscrits dans des filières de prédestination

24) Pour ces deux années scolaires, les effectifs de 1^{er} cycle étaient de 178 386 en 2001-2002 et de 185 437 en 2005-2006 ; respectivement de 73 689 et 94 178 en 2^e cycle, et de 14 456 et 21 012 en 3^e cycle.

25) Institut des Hautes Études Commerciales et d'Administration des Entreprises, fondé en 1971.

26) L'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI), l'EHTP et l'École des mines sont les principales Grandes écoles au Maroc. Elles absorbent jusqu'aux deux tiers des lauréats des classes préparatoires (2 694 étudiants de classes préparatoires – "taupins", comme on les appelle – se sont présentés au concours d'entrée en Grande école en 2005, 2 992 en 2006). Les épreuves du concours d'admission en Grande école sont les mêmes qu'en France.

27) Les données de l'ANAPEC montrent que le secteur qui a le plus embauché en 2004 est celui des "services fournis aux entreprises" (ANAPEC, 2005).

aux plus grandes écoles, qui effectuent de tels parcours. Pour la plupart des autres, originaires de milieux populaires ou des petites classes moyennes, l'accès à une université nationale est l'une des seules possibilités de réaliser des études supérieures et d'acquérir un diplôme qui, hier, avait valeur de sésame sur le marché du travail.

On a pu montrer ailleurs (Gérard & Chaouai, 2006) que la réalisation d'études supérieures et les filières choisies sont directement corrélées avec le capital scolaire des parents et que la valorisation des études et la conversion du titre obtenu en emplois socialement et économiquement valorisés sont, elles aussi, conditionnées par le statut social et le capital économique des parents. D'une part, en effet, les études des enfants et celles de leurs pères sont très fortement corrélées ; par exemple, les enfants dont le père n'a pas été scolarisé ne le sont pas non plus, dans des proportions bien plus importantes que ceux dont le père a fait des études. D'autre part, le destin scolaire est très étroitement lié à la profession du père ; ce sont par exemple les enfants de cadres qui accèdent le plus aux études supérieures. Comme le note l'étude, déjà citée, réalisée d'après les enquêtes sur l'emploi du HCP en 2002, « *les atouts familiaux, dont notamment la position du chef de ménage dans l'échelle de la prise de décisions publiques et la fonction de production de l'unité familiale, représentée par l'exercice d'un emploi indépendant générateur d'emplois salariés, favorisent l'insertion des jeunes dans des délais relativement courts. C'est le cas, en particulier, des descendants d'un chef de ménage dont le groupe socioprofessionnel est "membre du corps législatif, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeur et cadre de direction d'entreprise". (...) Plus précisément, plus le niveau socio-économique du chef de ménage est élevé, plus la durée de chômage de ses descendants est relativement courte* » (Anonyme, *op. cit.*, p. 67-68). Comme l'a aussi indiqué Pierre Vermeren, le diplôme n'est qu'un élément parmi d'autres dans l'ensemble des critères de recrutement, « *le poids et la surface économique des familles* » étant « *une composante fondamentale* » (Vermeren, 2000 : 203)²⁸. Tel est par exemple le cas de la bourgeoisie fassie (originnaire historiquement de Fès), qui a investi dès le développement de l'École dans la scolarisation des enfants « *pour s'accaparer ou conforter sa position dans les principaux lieux du pouvoir économique et politique du Royaume* », mobilisant pour ce faire à la fois « *l'expérience familiale*

28) Voir aussi, notamment, Vermeren, 2002.

et la fortune du clan » (Mellakh, 2000 : 96). Enfin, l'échelle socio-professionnelle correspond très précisément à l'échelle scolaire : les cadres supérieurs, par exemple, se recrutent beaucoup plus parmi les lauréats des deuxième et troisième cycles d'enseignement supérieur qu'aux niveaux inférieurs (Gérard & Chaouai, *op. cit.*). *A contrario*, le pouvoir de certains groupes familiaux est historiquement issu de l'alliance entre capital économique et capital scolaire. K. Mellakh note ainsi au sujet des fassis que « *la puissance de ce groupe repose autant sur ses compétences historiques dans la négociation marchande (grand commerce, spéculation immobilière, industrie du textile...) que sur sa forte mobilisation du capital scolaire pour parvenir à la haute administration* » (*ibid.*). Plus encore, si l'on suit I. Dalle, « *des considérations financières, certes, mais aussi et surtout politiques [...] vont conduire [...] en particulier au maintien d'un système d'enseignement élitiste qui permettra aux classes dirigeantes et aux réseaux proches du palais de se perpétuer* » (Dalle, 2001 : 54).

Et le capital socio-scolaire acquiert aujourd'hui d'autant plus de valeur que le marché du travail se ferme aux lauréats de l'université. En effet, ce capital offre la possibilité de pallier la faible valeur du diplôme universitaire par l'obtention de titres reconnus par les entreprises comme étant plus qualifiés, en l'occurrence ceux que délivrent des établissements privés ou les Grandes écoles. Ainsi les Écoles supérieures privées²⁹, par exemple, « *recrutent essentiellement des bacheliers argentés au détriment de la méritocratie, quelques établissements mis à part* », alors même qu'« *elles n'offrent pour la plupart aucune garantie de formation [et qu'] elles jouent un peu le rôle des écoles d'ingénieurs publiques des années 1960-1970 en formant des ingénieurs de "second rang"* » (Vermeren, *op. cit.*, p. 195). « *Mieux, ces établissements peuvent à bien des égards apparaître comme des écoles de relégation (ou de la dernière chance) pour les jeunes gens ou les jeunes filles de familles aisées* » (*ibid.*, p. 201).

Le capital économique et socio-scolaire des parents est ainsi discriminant à chaque étape du parcours scolaire et au moment de valoriser

29) L'enseignement supérieur privé marocain comptait officiellement, en 2006, 117 établissements et accueillait 21 537 étudiants. Mais un large pan de ce secteur n'est pas comptabilisé dans la mesure où il n'est pas reconnu par l'État (ses diplômes ne sont pas validés), et les établissements reconnus sont en forte croissance depuis 2000 au moins. À cette date en effet, le secteur ne totalisait que 90 établissements et 13 426 étudiants. Ce contingent représentait 5 % de l'ensemble des étudiants inscrits ; en 2006, 7,2 %. La progression moyenne annuelle du nombre d'étudiants est ainsi de 13 % (source : d'après des données MEN, 2000-2006). Enfin, selon certaines sources, au moins 20 % des effectifs de l'enseignement supérieur marocain seraient inscrits dans des établissements privés en 2010 (Jihane Gattioui, *Le Matin*, 15/01/06).

le titre scolaire et universitaire obtenu. En outre, dans le cadre des réformes des dernières années, la démocratisation de l'enseignement se heurte à une logique de rentabilité à laquelle doivent concourir les entreprises ou les fondations, mais aussi les particuliers. Ainsi se développe une spirale exclusive : ne peuvent accéder aux formations qualifiantes des écoles privées que ceux qui détiennent les moyens financiers nécessaires, alors même que ces écoles sont de plus en plus chargées de prendre le relais de l'État (Commission éducation formation emploi, *op. cit.*, pp. 75-76)³⁰. Pour les autres, ceux qui ne peuvent poursuivre dans le secondaire et le supérieur faute de résultats suffisants et/ou de capacités financières, la formation professionnelle s'offre comme pis-aller. « *Si nous parvenons à jeter les bases d'un tel système et à le développer*, disait déjà Hassan II, *nous pourrions, d'une part, assurer aux jeunes des occasions d'activités productives et, d'autre part, sauver les métiers et les savoir-faire dont notre pays regorge et qui contribuent à son prestige, notamment dans le domaine de l'artisanat* » (« Lettre Royale à M. Meziane Belfkih », in *L'Opinion*, 10/03/1999).

« *Dépotoir* », disait un responsable de l'OFPPPT pour qualifier ce type de formations professionnelles. À n'en pas douter, les enfants des classes populaires optent pour l'acquisition de diplômes professionnels (de techniciens) faute de pouvoir se tourner vers d'autres établissements et formations, et pour échapper au déclassement que représente l'arrêt des études avant le niveau supérieur. Réciproquement, les enfants des catégories sociales supérieures, prédisposés à réaliser des études longues et à obtenir des emplois socialement favorisés, ne déploient pas, ou peu, ces stratégies pour se replacer dans l'espace social ; s'ils optent malgré tout pour ce type de formations, ils bénéficient du niveau socio-économique de leurs parents pour accéder aux établissements les plus reconnus.

30) La charte d'éducation et de formation énonce que « *le secteur privé d'enseignement et de formation est considéré comme un partenaire principal, aux côtés de l'État, dans la promotion du système d'éducation-formation, l'élargissement de son étendue et l'amélioration continue de sa qualité* » (Commission éducation formation emploi, *op. cit.*, p. 75). Pour cela, ce secteur devait bénéficier d'incitations fortes : un « *système fiscal approprié et incitatif, pour une durée de 20 ans, en faveur des établissements privés méritants (...)* », « *encouragement à la création d'institutions d'enseignement d'utilité publique qui investissent la totalité de leur surplus dans le développement de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité, et ce en exonérant ces institutions de toute charge fiscale (...)* », etc. (*ibid.*, p. 76). La charte proposait aussi l'« *accueil des cadres exerçant dans le secteur privé aux cycles et aux sessions de formation initiale et continue programmées au bénéfice des cadres du secteur public, à des conditions également fixées dans le cadre d'ententes entre les autorités centrales ou régionales responsables de ces programmes et les institutions privées bénéficiaires* ».

Schématiquement, le champ de la formation se transforme donc de plusieurs manières et selon plusieurs directions depuis les vingt dernières années. En premier lieu, le secteur privé et la formation professionnelle se substituent peu à peu aux pôles anciens principaux de ce champ : la formation publique d'une part, l'enseignement général d'autre part. En second lieu, cette progressive substitution renforce le poids du capital social et économique des familles. À l'apparente démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur se conjugue en effet une sélectivité accrue dans les filières reconnues comme prestigieuses : celles des Grandes écoles, publiques et privées, marocaines ou étrangères. Cette transformation du champ de l'enseignement, notamment supérieur, s'accompagne donc d'une modification de la hiérarchie des titres scolaires, au sein de laquelle la majorité des formations universitaires occupent une place secondaire.

Cette dévaluation du diplôme universitaire, les exigences accrues de formations professionnelles et "qualifiées", les transformations des attentes du monde de l'entreprise en demandes de "compétences", enfin la sélection sociale de plus en plus forte en termes d'accès aux différentes filières de formations et de valorisation des diplômes permettent de comprendre les revendications des "diplômés chômeurs" en tant qu'expression de refus et d'"acharnements" : refus de politiques d'État qui encouragent le déclassement auquel les lauréats de l'Université sont de plus en plus conduits – *a fortiori* les étudiants de milieux modestes ; refus que le savoir acquis et sanctionné par des diplômes soit dévalué sous prétexte d'"inadéquation" ; refus d'accepter des emplois qui paraissent sous qualifiés au regard des formations suivies ; refus, enfin, de sacrifier à l'exigence de "compétences" professionnelles qui déprécient les savoirs acquis. L'acharnement, lui, prend pour formes une revendication de reconnaissance des savoirs et diplômes, une exigence citoyenne de postes de travail dans la fonction publique et non sur le marché de la libre entreprise, et la mobilisation autour d'intérêts que l'acteur principal, aujourd'hui en retrait – l'État –, ne satisfait plus.

II – PAR-DELÀ LA CRAINTE DU CHÔMAGE, LA QUÊTE DU SAVOIR

II – 1 – Refus du déclassement et volonté de requalification

Le problème du chômage des diplômés et de leur déqualification ne peut être apprécié à la seule lecture des regroupements et revendications

des diplômés chômeurs. Et ces actions – qu'il ne s'agit évidemment pas de minimiser ici – ne sauraient contenir, ni même résumer, les positions des lauréats de l'enseignement universitaire dans leur ensemble. Les représentations du diplôme, du travail, des relations entre l'un et l'autre, sont plurielles et complexes : si celles du diplôme se traduisent parfois par la revendication d'un droit irrévocable au travail, construit et inscrit dans un passé alors régi par l'État-providence, elles ont également pour prolongements des stratégies très différenciées. Certaines d'entre elles prennent le tour du renoncement : pour nombre de diplômés, les exigences en matière d'emploi cèdent désormais devant l'urgence d'être embauchés ; et ils acceptent souvent les postes proposés, même s'ils ne correspondent en rien à la formation acquise à l'Université.

D'autres stratégies se déploient loin de la fonction publique, en partie dans "les recoins du marché du travail" (comme l'artisanat, dont les règles échappent encore largement au nouveau code du travail (2003) et dans lequel les emplois demeurent en majorité sous qualifiés), ou de l'économie "informelle". Là, et à défaut d'opportunités dans l'emploi salarié, une partie des jeunes sont conduits à travailler, au point que l'on ait pu conclure à « *une forte relation entre la montée du chômage des jeunes et l'expansion de leur emploi dans l'économie informelle* » (El Aoufi & Bensaïd, 2005 : 28) : « *N'ayant pas les moyens d'améliorer leurs compétences ou de rechercher un travail décent, ils ne peuvent ni prolonger leur scolarité (ou la diversifier par des formations professionnelles), ni rester au chômage pendant une longue durée. Ceci est d'autant plus vrai qu'il n'existe pas de filets de sécurité sociale ou d'assurance-chômage qui leur permettraient de subsister durant la période de recherche d'un emploi décent, plus stable et mieux rémunéré, ou encore de les aider à améliorer leur employabilité* » (*ibid.*).

Le refus du déclassement et des conditions défavorables à l'obtention d'emplois stables et qualifiés³¹ nourrissent ainsi des postures parfois moins revendicatrices à l'égard du gouvernement – en un sens, moins "attentistes" –, qui consistent à « *requalifier* » (Bourdieu, 1978) le diplôme acquis et non valorisé par l'emploi espéré. À l'appel continu adressé aux autorités publiques pour avoir un emploi se juxtaposent – en

31) N. El Aoufi et M. Bensaïd estiment que « *les jeunes sont ceux qui accèdent le moins au statut de salarié (34 %), sans qu'ils soient pour autant concernés par d'autres statuts rémunérateurs, puisque plus de la moitié d'entre eux (55,6 %) sont des aides familiaux (...)* » (*op. cit.*, p. 34).

milieu populaire au moins – des actions individuelles de recherche de travail (multiplication des candidatures spontanées auprès des entreprises, envoi de CV par dizaines, passage de concours dans nombre d'administrations publiques...), voire même de création de petites entreprises (ateliers artisanaux, téléboutiques, petits commerces et autres pressing). Ces initiatives constituent aux yeux du diplômé le moyen de valoriser l'investissement passé dans les études universitaires, et la meilleure parade à un déclassement *a priori* inéluctable dès lors qu'il ne possède ni capital social ni capital économique. Dominé dans la société, il trouve alors dans son diplôme et ses acquis universitaires matière à occuper une position qui, si elle est peu valorisée économiquement et socialement, n'en est pas moins symboliquement dominante dans un milieu particulièrement sujet à précarité et pauvreté (Gérard & Schlemmer, 2003).

Et puis il y a les autres, comme Rachid, de parents non instruits et résidant dans un faubourg de Fès, titulaire d'une licence de physique nucléaire, qui, du matin au soir, parcourt l'ancienne ville impériale pour vendre aux commerçants des sacs plastiques destinés aux clients, et qui grossit ainsi un pécule patiemment économisé pour partir – et, nous dit-il quand nous le rencontrons parmi d'autres "diplômés-chômeurs" fassis, « *pour ne plus revenir* ». Pour lui, contraint au retour à la rue après suppression de dernière minute du troisième cycle auquel il se destinait, les revendications à l'égard du gouvernement sont inutiles, et la perspective de vivoter à travers des petits boulots, inimaginable. "Être peu" parmi les siens de milieu défavorisé – n'être rien, donc, dans la société –, et ainsi assimiler l'idée d'une position de déclassé, contredit par définition la quête engagée durant tant d'années d'études, au prix de sacrifices familiaux souvent très lourds. Ni attentisme, ni résignation dans ce cas ; si le diplôme, décidément, n'ouvre pas les portes promises, du moins les savoirs acquis ne sauraient-ils être passés par pertes et profits. Il ne s'agit pas seulement de croire ou de se convaincre que « *le fait d'avoir une licence, ça prouve qu'on est arrivé à quelque chose* », comme le dit Mustapha, diplômé en chimie, ou qu'« *il y a toujours du respect à l'égard des licenciés, parce qu'ils ont du savoir* » – en somme que le diplôme accorde des droits particuliers au travail –, mais aussi de refuser tout déclassement et toute dépréciation des acquis universitaires. La revendication, ici, n'est plus adressée à l'État, dont on sait ne rien devoir attendre, mais à la société toute entière, dont on attend qu'elle renoue le pacte avec ses savoirs, avec la science (Waast, 2006),

en les revalorisant et en accordant à leurs titulaires le statut et le travail qu'ils obtenaient par le passé.

Dans ce combat-là du refus, se nichent des cohortes importantes de "diplômés chômeurs", qui ne sont plus tout à fait diplômés – ils passent cette identité sous silence dès lors qu'elle n'est plus publiquement reconnue et qu'elle constitue même un principe de stigmatisation de la part de ceux qui ont tant investi, par avance, dans leur réussite –, ni tout à fait chômeurs : les "petits boulots" acceptés par refus de se résigner et faute de pouvoir, simplement, se nourrir, s'imposent en effet et gommement le "travailleur" des statistiques officielles du chômage³². Mais ces "petits boulots" sont souvent des pis-aller et ne sauraient se succéder éternellement ; tout au plus sont-ils consentis par nécessité et parce qu'ils constituent en eux-mêmes le passage obligé, et le moyen, de déboucher sur un travail stable, donc plus valorisé – c'est d'ailleurs lui qui permettra à l'homme de se marier –, à la hauteur de la qualification obtenue à l'Université. Cette qualification – cette identité-là – nourrit le combat, en est la substance : rien ne justifie d'y renoncer, de consentir à la déprécier (Gérard et Schlemmer, *op. cit.*).

Ici trouvent à s'épanouir – pied de nez à l'inéluctable et à la dépréciation dont les diplômés au chômage sont victimes – des formes d'acharnement dans les études, auquel le recours supplémentaire aux contributions familiales et le gain accumulé avec les "petits boulots" apporteront peut-être satisfaction. Il s'agit de conquérir le titre universitaire le plus élevé, à la fois pour prétendre à un emploi et pour ne pas être socialement déclassé. Nombre d'étudiants poursuivent ainsi jusqu'en troisième cycle pour échapper au chômage. « *Il semble qu'à ce moment-là, la préoccupation de l'avenir se pose de façon plus aiguë encore* » (Kleiche, 2006 : 116). Lors de l'inscription en thèse, note encore Mina Kleiche, « *la majorité d'entre eux semble avoir cherché à rester dans le système pour échapper au chômage, augmentant ainsi leurs chances d'avoir un poste à la sortie en décrochant le diplôme universitaire le plus élevé* » (*ibid.*).

32) Sans doute doit-on voir là l'une des explications au fait que les taux d'activité des titulaires de diplômes sont plus faibles (excepté pour les diplômes supérieurs) que ceux de la catégorie des non diplômés (El Aoufi et Bensäid, *op. cit.*, p. 36). Ceci parce que, selon ces auteurs, « *leurs formations et compétences sont, sauf exceptions, peu valorisées et peu reconnues sur le marché du travail, surtout que ces jeunes [diplômés] se trouvent concurrencés par les sans diplômes, du fait qu'une grande partie des petites et moyennes entreprises (surtout dans le secteur non structuré ou informel) demandent peu de qualifications formelles (sanctionnées par des diplômes) et que les sans diplômes sont moins exigeants en termes de revenus et de conditions de travail* » (*ibid.*, p. 36).

Ne pas tomber, ni s'arrêter ; ne pas courir le risque « *d'une marginalisation prolongée, d'un statut d'éternel mineur, ou de raté qui a mal joué en croyant pouvoir quitter sa classe sociale par l'université* » (Gérard & Schlemmer, *op. cit.*). Poursuivre pour pouvoir aligner sur le CV la fameuse ligne manquante : celle où figurera le doctorat, le DESS, le diplôme que ne pourront pas ne pas reconnaître les employeurs. À la dévaluation dont les études et le diplôme sont objets – tant en raison d'une qualité souvent décriée des enseignements³³ que des attentes actuelles des entreprises – répond dès lors la quête de formations plus "qualifiées" et de diplômes davantage reconnus.

« Depuis que j'étais jeune, raconte Yasmina, étudiante en pharmacie à Paris, mon père, pour lui, c'était normal que je fasse mes études en France. Bon, moi, je ne savais pas si j'avais vraiment envie ou pas. Mais une fois que j'ai eu mon bac, je ne pouvais pas faire ce que je voulais. Et sinon, pour faire la Fac au Maroc, c'est vraiment un échec total. Faire la Fac normale... En fait, il y a plein de docteurs qui chôment, des docteurs en biologie, des docteurs en maths... »* (Paris, 2003).

Dans l'imaginaire des étudiants au moins, le diplôme français fait partie des diplômes reconnus : il aurait en effet une valeur supérieure sur le marché du travail et garantirait à son titulaire un accès plus facile à l'emploi³⁴. Pour Malika* par exemple, étudiante en DESS d'économie à Paris, le facteur déclencheur de la venue en France a été double : après une expérience négative de la Faculté de droit et économie au Maroc, elle a choisi de se diriger vers la Sorbonne en raison « *du niveau d'étude ; il faut avoir un bon diplôme pour revenir travailler au Maroc* »,

33) L'arabisation de l'enseignement est à ce sujet très largement mise en avant, et décriée, pour expliquer le piètre niveau des étudiants qui, dans le supérieur, doivent, selon les filières, suivre des cours en français, une langue qu'ils ne maîtrisent pas ou mal.

34) Les employeurs, eux, considèrent très largement que c'est tout autant l'expérience acquise par l'étudiant et la sociabilité (dans le monde des études et dans celui du travail) qu'il aura vécue au contact d'une culture étrangère, que le diplôme ou les études réalisées en France qui font la différence au Maroc. En effet, même si certaines Grandes écoles marocaines n'ont rien à envier à leurs homologues françaises du point de vue du contenu académique des enseignements, les écoles françaises de haut niveau s'en distinguent dans la mesure où elles forment également l'étudiant au monde de l'entreprise (à travers les stages obligatoires) et, surtout, les conduisent à parfaire une ou des langues étrangères (français et anglais) et à acquérir des pratiques de travail très prisées au Maroc : initiative, mise en valeur de soi et de ses projets, approfondissement pratique, en situation de travail, des enseignements reçus, etc. (enquêtes réalisées par E. Lanoue et B. Schlemmer dans le cadre du Programme de recherches DIMIP, *op. cit.*).

dit-elle en concédant implicitement qu'un diplôme marocain ne remplit pas cette exigence.

Cet acharnement à poursuivre des études, quitte à migrer quelques temps, donne la mesure de l'attachement à la valeur symbolique du diplôme, à ce que ce dernier continue de représenter dans la société. Le directeur de l'hebdomadaire que nous avons mentionné plus haut (encadré 1) s'insurgeait : « *Qu'est-ce que j'en ai à battre, moi, qu'il soit docteur ?* ». Interrogé plus avant sur les critères d'embauche qu'il appliquait, il dit aussi ignorer le niveau d'étude de ses employés, privilégiant leurs compétences : « *Franchement, j'ai toujours été intimement persuadé que les diplômes ne signifient rien. Tout est lié à la qualité de la personne qui a ce diplôme* ». Mais il reconnaissait, paradoxalement, que « *tous les gens qui bossent ici ont généralement Bac + 4 au moins, Bac + 2 au moins* » et que, « *même si un comptable peut apprendre la comptabilité par la bande, c'est mieux s'il a le diplôme, il gagnera du temps* ». Il semblait en fait évident qu'il ne pouvait en être autrement, que ses employés eussent simplement un niveau d'études secondaires. Lui-même était d'ailleurs titulaire d'un DEA français d'études politiques. De manière générale – tous les employeurs que nous avons rencontrés au cours de l'enquête DIMIP le confirment –, le diplôme de l'enseignement supérieur, *a fortiori* étranger, constitue le préalable à l'embauche pour tout poste qualifié et économiquement valorisé. « *Globalement, confie un responsable des ressources humaines au sein d'une multinationale, ceux qui ne sont pas porteurs de valeurs occidentales ont du mal à s'intégrer* » (Ksikes, 2006 : 46). Et le premier critère de sélection dans les grands groupes demeure la possession d'un titre des Grandes écoles françaises, en particulier parisiennes (Polytechnique, Ponts et chaussées, Mines, Sciences Po, HEC...). Plus fondamentalement, comme le souligne le sociologue Ali Benhaddou, la création de la classe dominante marocaine et sa reproduction reposent avant tout sur la détention des titres scolaires : « *les familles bourgeoises engendrent les technocrates. (...) Ils passent successivement par les grandes écoles, les grands corps d'État, la haute fonction publique. Puis, sans transition, ils sont cooptés à la tête des grandes banques, des grandes sociétés industrielles, commerciales... le diplôme, acte de nomination garanti par l'État, assure indéfiniment le passage d'un poste à un autre* » (cité par Ksikes, *op. cit.*, p. 48-50).

L'apparente ignorance du diplôme, ou le privilège apparemment accordé aux compétences, masquent donc la reconnaissance tacite des

études supérieures et du diplôme, sans lesquels l'accès à un emploi valorisé n'est pas permis. Signe de son caractère indispensable, signe aussi de sa valeur constante, le diplôme ne disparaît jamais que devant l'évidence – parfois niée – que l'individu détient telle position valorisée en raison même de ses études supérieures. Et le privilège n'est accordé aux "compétences" que dans la mesure où l'individu a pu, avant tout (en premières lignes du CV), afficher son affiliation à telle Grande école ou à tel corps. Ce que l'on pourrait désigner comme un "habillage du diplôme" par les compétences cache ainsi une certaine "naturalisation" du diplôme. Pour preuve, il est apparemment ramené au rang d'accessoire par ceux-là mêmes qui ont eu les moyens et ont bénéficié des conditions pour obtenir un titre prestigieux ou par ceux qui, à l'inverse, se sont trouvés déclassés par manque de diplômes. « *Il ne faut pas forcer tout le monde à passer dans le même moule comme le veut le système actuel, énonce ainsi sans ambages le directeur d'un groupe scolaire créé pour les enfants de la petite bourgeoisie casablancaise. Les jeunes gens issus des familles pauvres doivent apprendre un métier ou une technique. Pour cela, ils ont à leur disposition des écoles de formation professionnelle. Les unes se trouvent à la médina, les autres à la campagne* »... (cité par Ksikes, *op. cit.*, p. 50).

On ne saurait donc conclure simplement à une dévalorisation du diplôme, mais plutôt à une *déévaluation* du diplôme universitaire. Sur l'échelle des critères examinés par l'employeur, celui-ci est désormais bien souvent relégué. Mais ce reclassement, comme celui des différentes qualifications, obéit à une stratégie sociale de certains acteurs, en l'occurrence diplômés, et à une recomposition du champ du travail. Ainsi le titre universitaire n'est-il objet de "déclassement" que pour certaines fonctions, pour certains postes et dans certains secteurs (de manière variable entre secteurs public et privé) et pour des catégories particulières d'acteurs.

II – 2 – Entre impasses dans l'accès à l'emploi au Maroc et recherche de diplômes prestigieux en France : la mobilité pour études en question

... Ne pas s'arrêter. Poursuivre les études le plus loin possible, poursuivre quitte à partir. Partir, car, comme le pensent ceux qui font cette démarche pour compléter leurs études et diplômes marocains, certains secteurs restent ouverts : ici, le doctorat demeure un titre d'accès ; là,

le diplôme qui sanctionne des études de type professionnelles (BTS et autres) est reconnu, etc.

Ces représentations peuvent paraître ne pas entériner la dévaluation des diplômes ; mais c'est qu'elles lui préfèrent la reconnaissance que leur accordent encore nombre d'employeurs ou le prestige que continuent à lui conférer de larges franges de la société. Ajoutées à d'autres facteurs, que nous verrons, ces "qualités"-là justifient la poursuite des études à l'étranger, même si elles requièrent nombre de sacrifices.

À notre connaissance, aucune statistique actuelle (2007) ne permet de mesurer rigoureusement la part de ceux qui font le "choix" de migrer pour des études, mais les données du Ministère français de l'Éducation nationale nous apprennent qu'un étudiant marocain sur dix a fait le "pari" d'une telle mobilité, simplement en France ! (cf. chapitre 1). Une enquête du *Forum de l'étudiant, de la formation et de l'emploi*, réalisée en 2006, indiquait aussi que 52,2 % des étudiants désiraient étudier à l'étranger (40,7 % souhaitant partir après le baccalauréat et 31 % avec un bac + 2), en particulier en France (47,5 % des réponses)³⁵. Et, comme Rachid dont il a précédemment été question, nombreux sont les diplômés de l'enseignement supérieur, ou même les étudiants, qui sont, en quelque sorte, *déjà partis* avant même d'avoir traversé la frontière pour poursuivre des études à l'étranger. Le départ peut ne pas être envisagé dès les études, encore moins programmé ; il ne s'inscrit pas moins dans une logique de relégation et, parallèlement, de requalification. Face à l'impossibilité de valoriser les diplômes acquis – en partie par manque de capital social et économique –, poussés aussi par l'injonction implicite de se former toujours plus, rompus enfin à l'errance inhérente au chômage – la leur ou celle de leurs aînés –, beaucoup font ainsi le pari d'une *troisième voie* : celle de la mobilité pour études.

Fuite ? Échappatoire ? Nos données de l'enquête ARES relatives aux intentions concernant l'après-études en France laissent penser qu'une telle stratégie vise plutôt une requalification – du moins une "mise à niveau" exigée par les employeurs marocains. Des lauréats de diplômes

35) Il est aussi intéressant de noter que 53 % des parents des étudiants souhaitaient envoyer leurs enfants à l'étranger pour étudier (pour 28 % après le baccalauréat ou un bac + 2, pour 18, 2 % après un bac + 4/5). Pour les parents aussi, la France serait le premier pays de destination pour les études de leurs enfants (suivi du Canada – 19,7 %, de l'Espagne – 9,8 % et, à bien moindre titre, des États-Unis – 3,9 %). Voir <http://etudiant.co.ma/etudiant/chiffres.htm>

français, rencontrés au Maroc, confirment notamment que : « *Quand on a un diplôme étranger, on a peut-être moins de difficultés [à trouver un emploi] car, dans l'esprit des dirigeants, ça a plus de valeur ; peut-être pas le diplôme en tant que tel, mais cette expérience de côtoyer une autre civilisation. Nous [qui avons fait des études en France], on a cet avantage que les entreprises marocaines aiment ce qui est cette ouverture d'esprit – avoir vécu à l'étranger, présenter bien, parler français, et puis savoir utiliser les outils informatiques... et puis les stages aussi, avoir rencontré des professeurs, des gens qui ont de l'expérience... Les recruteurs aiment beaucoup les diplômés de l'étranger parce que, quand tu as vécu en France, tu as appris à te débrouiller* ». Les employeurs traduisent cette expérience en termes d'adaptation, de débrouillardise, de capacité supérieure à “se vendre”, comme d'une capacité de distanciation nécessaire à l'analyse des situations : « *En France, dit l'un d'eux, on vous pousse à réfléchir et à sentir les choses par vous-même. Au Maroc, c'est plus apprendre par cœur. Il y a une différence : on a des gens rapides, réactifs, ouverts d'esprit, d'autres non* » (Rabat, 2005). Être lauréat d'un diplôme français, c'est, en un sens et de manière paradigmatique – dans le monde de l'entreprise, où la “compétence” vaut tout autant, sinon plus, que les savoirs académiques –, être doté de capacités managériales que ne possède pas le lauréat d'un diplôme marocain. Un DRH d'une filiale française dit par exemple : « *Ici, on n'apprend pas assez l'aptitude à se vendre, il n'y a pas de qualités managériales ; on a des ingénieurs brillants, mais ils ne peuvent pas s'intégrer à une équipe et apporter quelque chose d'innovant* ». Ou : « *aujourd'hui, on recherche le leadership, le relationnel, le management, un minimum de compétences techniques, la manière de se présenter... les ingénieurs [lauréats du Maroc] n'ont pas ce côté-là* » (Rabat, 2005).

Comme nous le détaillerons plus loin (tableau 3, p. 233), tous les jeunes qui migrent pour études n'ont pas fait d'études supérieures avant leur départ vers la France : certains, en particulier les filles et les “héritiers”, qui puisent dans leur propre histoire familiale l'idée d'étudier à l'étranger et, auprès de leurs parents, les capitaux nécessaires pour partir, inscrivent leurs études en France dans le cadre d'un projet longtemps pensé à l'avance, avant même l'obtention du baccalauréat³⁶.

36) Comme cela a été dit dans le chapitre 2, les filles de notre échantillon sont globalement de milieux sociaux plus élevés que les garçons, non seulement économiquement, mais aussi scolairement et ceci, autant du côté de leur mère que de leur père. Le modèle de la réussite sociale et professionnelle par

Mais la plupart des étudiants ou des jeunes diplômés, en priorité les garçons, conçoit ce projet comme la sortie de l'impasse que représente l'impossibilité de poursuivre ses études dans la filière choisie. Ils redoutent aussi l'échec, dont les persuadent tout autant le chômage de leurs aînés diplômés, l'instauration de *numerus clausus* pour l'accès à certaines filières, ou encore les logiques clientélistes (sous forme d'intervention d'une relation – le "piston" (*wasîta*) – ou de corruption – *rchwa*), dont ils pensent devoir être "naturellement" victimes faute de capital social.

Lorsqu'on lui demande ce qu'elle voudrait voir changer dans les conditions d'étude, Fouzia³⁷, inscrite à l'École Supérieure de Commerce de Paris, option finances, répond ainsi :

« Quand il y a énormément de dossiers [de demandes de bourses au Maroc], il y a les interventions, les pistons, il y a du magouillage sur les fiches d'impôts... Il y a une fille qui est avec moi, son père est cardiologue et a une clinique à lui. Et avec ça elle est considérée comme assez pauvre pour pouvoir bénéficier d'une bourse. Et elle n'est pas la seule, il y en a quatre ou cinq comme ça. C'est ce que je disais : c'est un système de rente, de clientélisme, de pistonnage... Le jour où ça changera... » (Paris, 2003).

Là, dans les milieux populaires pour lesquels l'obtention d'un diplôme d'études supérieures est signe de distinction et, à la fois, le sésame d'une ascension sociale, la mobilité pour études à l'étranger se pense rarement à l'avance. Elle prend forme et corps à l'épreuve d'une réalité plus immédiate. On le sait bien : ne peuvent anticiper, et inscrire un tel projet dans une "histoire de vie", que ceux qui possèdent le "capital culturel", pour reprendre Bourdieu, pour penser l'avenir à l'avance – privilège qu'ils tirent du fait d'être débarrassés des contingences ordinaires, du "souci du lendemain" –, et pour s'inscrire dans le temps long – dans un temps générationnel seul à même de faire fructifier les expériences et autres biens accumulés par la lignée (*infra*, point III).

À Fès en milieu populaire par exemple, l'opportunité de partir apparaît souvent dans les cafés, entre pairs, sur ces mezzanines que

l'acquisition d'un diplôme est construit à partir des deux parents, ce qui facilite certainement la poursuite des études pour les filles et expliquerait la précocité de leur migration universitaire.

37) À propos de Fouzia, voir sa trajectoire en annexe du chapitre précédent.

les étudiants occupent de longues heures à revoir les cours, à préparer les examens, à apprendre ou à faire part des dernières nouvelles de celui, apparenté au même milieu, au même quartier qu'eux, qui est parti étudier à l'étranger, en France. Suivent alors les longues recherches nocturnes au Cyber café, passées à noter les adresses des universités françaises, à télécharger les dossiers d'inscription en Faculté, à décrypter les exigences de l'administration française, à penser toutes les possibilités de réaliser *là-bas* la poursuite des études. Et puis le temps presse : avec la fin de l'année universitaire, de la Licence, s'annonce un autre temps : celui, redouté, de la recherche de travail, dont on sait qu'elle peut durer plusieurs années avant de procurer le type d'emploi attendu. Pour échapper à ce processus-là et se donner une autre chance, il faut faire vite, obtenir rapidement une pré-inscription dans une université française pour la prochaine rentrée. Plusieurs demandes sont envoyées, dont on guette la réponse dès la fin du printemps, en préparation de toutes les démarches à faire avant de partir : obtenir la caution financière d'un tiers, passer un test de langue française à l'Ambassade, demander un visa, éventuellement chercher une chambre auprès du CROUS (*cf.* Chapitre 2)... Tous les préparatifs ne seront pas terminés – un point de chute en France n'aura pas toujours été trouvé à l'avance –, qu'il faudra partir.

Le cas des étudiants issus des établissements de la Mission française est bien sûr particulier : non seulement leurs études secondaires les prédisposent à poursuivre en France, mais la majorité d'entre eux cumulent aussi, nous l'avons vu (Chapitre 3), les acquis de parents venus en France pour y accomplir leurs études supérieures. Le suivi des études dans ce pays prend les traits d'une "intégration institutionnelle" au système d'enseignement supérieur français et, sauf en de rares exceptions, ne répond pas aux mêmes logiques que les trajectoires des étudiants issus de l'enseignement marocain. Pour ces derniers, la mobilité pour études prend le caractère de l'urgence à mesure que les débouchés sur le marché du travail se raréfient, que la sélection au dernier cycle universitaire se durcit, que la valeur des diplômes est dévaluée.

Cependant, toutes les raisons évoquées par les étudiants pour expliquer leur venue en France ne sont pas identiques ou équivalentes. Entrent en jeu dans cette mobilité la situation au Maroc, préjudiciable à la poursuite des études (le cursus envisagé n'existe pas ou plus), ou

défavorable à une insertion socioprofessionnelle sur la base du diplôme acquis dans un établissement marocain d'enseignement supérieur (en particulier pour les diplômés universitaires). D'autres facteurs importent également, en particulier les représentations des études et du diplôme français, la connaissance de la langue française et une certaine parenté entre les systèmes marocains et français d'enseignement – dont témoignent les équivalences accordées par les universités françaises aux diplômés obtenus au Maroc –, ou encore une certaine proximité avec la France, en raison de l'histoire familiale, passée ou présente, ou des liens établis par des connaissances, proches ou lointaines, avec ce pays. Comme le notait N. Harrami dans son enquête d'opinion auprès de cent familles marocaines sur la migration pour études de leur(s) enfant(s), 60,5 % d'entre elles reconnaissent des avantages dans la poursuite des études à l'étranger plutôt qu'au Maroc, et 66,7 % lorsque la France est spécifiée « *comme objet de comparaison avec d'autres pays* ». Pour justifier leur point de vue, les enquêtés évoquent « *la connaissance de la langue française, la qualité de la vie en France, les conditions de séjour estimées faciles, l'existence de membres de la famille de l'étudiant et d'une importante communauté marocaine, ainsi que les relations, considérées comme bonnes, entre le Maroc et la France* » (Harrami, 2003 : 124). Les étudiants eux-mêmes mettent dans leur majorité l'accent sur le caractère historique des relations entre les deux pays.

Abdelatif⁸, par exemple, étudiant en 1^{re} année de DEUG de communication à Paris, explique sa venue en France par le fait que « *le système de l'Éducation nationale [marocain] a calqué le système français. Pour tout ce qui est école, étatique, tout ce qui est école supérieure étatique, tout ce qui est grande Fac étatique et tout ça, je ne dirais pas que c'est pareil, mais au moins, on arrive aux trois quarts au moins. Remarque, on a l'équivalence. Je te donne un exemple simple : ma sœur qui a été architecte au Maroc, à l'École Nationale d'Architecture de Rabat, elle a eu l'équivalence, alors que sa copine algérienne, elle a passé six ans à faire de l'architecture là-bas et une fois qu'elle était ici, elle a déposé son dossier et elle a été obligée de reprendre la troisième année, ce qui n'est pas évident. Et c'est vrai qu'en France, si tu es à Paris, on connaît beaucoup de monde, il y a beaucoup d'étudiants marocains, j'ai de la famille aussi, c'était plus facile de venir en France* » (Paris, 2003).

À la base du choix de venir en France, deux ordres de facteurs peuvent ainsi être distingués : une série de facteurs relatifs à la proximité

de la population marocaine étudiante avec la France et son enseignement supérieur ; et une série de « *facteurs centrifuges* » (Coulon & Paivandi, 2003) inhérents aux politiques marocaines en matière d'enseignement supérieur d'une part et, d'autre part, au marché de l'emploi marocain. C'est, comme nous l'avons vu, cette série de facteurs qui président largement à la décision de migrer pour des études.

Cette démarche de mobilité pour compléter la formation universitaire ne laisse pourtant pas de surprendre. Au regard de la question de l'emploi telle que nous l'avons rapidement examinée, et du chômage croissant des lauréats de l'Université, pareil parcours semble paradoxal : en effet, pourquoi partir étudier si les diplômes ne valent rien ? Mais le paradoxe, s'il en est, relève d'une conception des études et du diplôme qui s'inscrit en droite ligne de la fameuse "adéquation entre formation et emploi". Parfaire ses études peut paraître inutile, mais seulement si l'on considère que le diplôme universitaire ne débouche pas nécessairement sur l'emploi ou, à l'inverse, que point n'est besoin d'être diplômé pour travailler. À cette conception, partagée par exemple par le directeur du journal que nous avons cité, s'oppose celle de diplômés comme Rachid, qui puisent dans leurs savoirs et formations autant de marques de distinction, et pour lesquels ce savoir, acquis à force de sacrifices et de mérites, ne saurait, à moins d'être spolié, déboucher sur un emploi non qualifié. À l'impératif d'une rentabilité des formations, énoncé par les entreprises et les responsables de l'éducation, est donc opposée la valeur consubstantielle des études et du savoir académique : « *ceux qui ont fait des études supérieures et les autres sont différents, estime par exemple Mohamed, titulaire d'une licence de sciences à Fès ; même la manière de penser est différente, la culture est différente, la discussion différente, l'avenir n'a pas la même dimension. L'homme qui a été scolarisé est plus fort que celui qui ne l'a pas été. La culture, c'est une arme, pour se défendre* » (Fès, 2002). La première conception, nous l'avons dit, passe sous silence la valeur du diplôme, en particulier sa nécessaire détention pour accéder aux emplois qualifiés. À l'évidence, la réponse de tous ceux qui choisissent de se former toujours plus brise ce silence et montre que "l'adéquation formation-emploi" est un jeu de dupes auquel ces étudiants ne veulent pas se laisser prendre. À une vision "utilitariste" et pragmatique du savoir, avancée par ceux qui, eux-mêmes qualifiés et diplômés, sont en situation de dominants en tant qu'employeurs, s'oppose celle, axiologique et sociale, de ceux, futurs

employés, qui veulent encore voir dans les études le substrat d'un épanouissement individuel et d'une ascension sociale.

Le "découplage entre la formation et l'emploi", tel qu'en parlent des responsables politiques, est bien réel, dès lors que les entreprises dévaluent le diplôme universitaire. Mais il traduit surtout l'opposition entre ces deux conceptions de la relation entre études et travail. Le "découplage", s'il en est, est ainsi symbolique et, à la fois, social, entre une catégorie sociale prédestinée à des études reconnues et, par là, à des emplois qualifiés, et une autre catégorie, plus démunie de capital social et économique, qui devrait désormais consentir à ne suivre que des études au rabais, ou "professionnalisantes", donc à accepter, par avance, des emplois sous-qualifiés. Issus de milieux populaires souvent arabisés, nombreux sont aujourd'hui ceux qui, faute d'autres possibilités, assimilent cette assignation à position de dominés et s'engagent, pour vivre, dans le secteur informel de l'économie. De nombreux autres, "pionniers" ou "jeunes d'avant-garde" (*cf.* chapitre 3), optent en revanche pour des études à l'étranger et refusent tout à la fois que leurs savoirs soient dévalorisés, et leur place dans la société plus dévaluée encore qu'elle ne l'est.

En témoignent en particulier les représentations du savoir des étudiants, la place que ce dernier occupe dans leur parcours, et les études suivies en France. Apportons quelques éléments sur ces deux aspects d'une même question. Cela nous permettra de voir que ces parcours ne sont pas en décalage avec la réalité marocaine – ce que traduirait par exemple le refus de s'engager dans des études valorisées par le monde du travail –, mais qu'ils prennent corps à partir de conceptions très valorisantes du savoir, et qu'ils s'ajustent aussi très largement aux nouvelles contraintes du marché du travail – ce qui infirme davantage encore le paradoxe apparent que nous avons soulevé.

II – 3 – Le savoir : la clef de l'accès au travail ?

S'impose l'image d'une mobilité qui va "naturellement" de soi dès lors qu'elle seule offre l'opportunité d'obtenir le diplôme espéré. Largement motivée par le peu de perspectives professionnelles ouvertes, au Maroc, pour ceux qui n'ont pas de diplôme supérieur, cette mobilité prend également sa source dans la valeur socialement accordée au savoir. Cette dimension paraît particulièrement importante et féconde

pour comprendre la richesse de ce projet d'études à l'étranger, dans la mesure où elle invite à lire la mobilité comme l'expression d'une quête, et non pas seulement comme le résultat d'une fuite ou d'une stratégie "par défaut".

Un point commun réunit les étudiants, quelles que soient leurs origines sociales et leur histoire socio-scolaire : le crédit accordé aux études et la certitude que, sans diplôme, la conquête d'un emploi socialement reconnu est vouée à l'échec.

Yasmina*, étudiante en licence de biochimie à Paris, a un père ingénieur ; sa mère, sans instruction, est femme au foyer. Pour elle et, surtout, pour son père, les études ont toujours été au centre de l'éducation :

« Je travaillais très bien, se souvient-elle, j'avais toujours des bonnes notes, j'étais toujours la première de la classe parce que mon père était toujours derrière moi, la pression à fond (rire). Il ne me lâchait pas. Pour lui, c'était clair, il n'y a que les études dans la vie. Pour mes trois frères, c'était pareil, il était toujours là derrière nous. Par exemple : si je suis classée la deuxième, il n'est pas fier. Il fallait que je sois la première. Bon, à l'époque, ça m'amusait un petit peu, mais maintenant, ça me stresse énormément (rire). C'est une pression permanente, il est toujours le même, il n'a pas changé. Pour lui, il n'y a que les notes dans la vie. Les études avant tout ! » (Paris, 2003).

Pour elle, le diplôme a une valeur en lui-même – il concrétise l'acquisition de connaissances –, il représente le moyen d'avoir un emploi et, plus encore, d'acquiescer une indépendance :

« le diplôme, c'est déjà une satisfaction personnelle. Le plus important pour moi, c'est d'acquiescer des connaissances. Après, j'aimerais bien travailler des années, mais je ne sais pas si j'aimerais travailler toute ma vie. J'aimerais bien consacrer du temps à ma famille. Donc, je me dis : ce sera toujours un diplôme en plus. Si jamais les choses se passent très mal – peut-être je vais perdre mon mari, peut-être il meurt – au moins, je peux travailler avec une sécurité. Mais c'est surtout... Pour moi, c'est surtout pour avoir des connaissances ».

Nadia*, étudiante en IUP de mathématiques-informatique à Paris, reconnaît de la même façon le poids de l'intervention paternelle dans

sa trajectoire scolaire et universitaire. Elle doit sa maîtrise du français à son inscription en établissement privé : « Pour lui [professeur d'arabe en Faculté], c'était important de connaître les langues étrangères et lui il ne savait pas parler le français et l'anglais et je pense que ça le gênait... parce que, quand même, au Maroc, on parle beaucoup le français dans tout ce qui est public, dans les administrations, tout ça, c'est plus le français ». Elle hérite aussi d'une conception "naturalisée" des études :

« Mon père, il nous disait toujours qu'il faut finir des études, que c'est ça qui va nous faire vivre et qu'il faut compter sur personne, que c'est les études qui comptent ; il faut être capable de travailler, en fait de gagner sa vie, de faire quelque chose, voilà : en fait, d'avoir un but derrière... En fait, il nous disait, il nous ramenait des petits bouquins, il nous disait : "voilà, il faut apprendre ça, voilà". C'était de l'arabe littéraire, c'était de la poésie, des trucs comme ça, en fait. Ma mère, elle savait lire et écrire ; les gens, quand ils voyaient ma mère écrire, ils trouvaient ça bizarre parce que leurs parents n'écrivaient pas au Maroc. C'est là que j'ai commencé à voir qu'il y avait une petite différence en fait ; sinon, avant, non, je ne voyais pas la différence : on va à l'école, c'est un chemin normal... On ne voyait pas autre chose à faire que faire des études, quoi ».

Encadré 3

Avant tout : le savoir

Samia*, en cinquième année de doctorat de sociologie à Paris, a des parents qui n'ont pas été instruits. Elle évoque pourtant le poids des études dans l'histoire familiale en ces termes :

« Mon père [paysan] suivait les études de près, il demandait : "Qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui ? Alors, combien tu as eu dans ce contrôle-là ?". C'était quelqu'un pour qui l'école était importante. Et même l'hiver, il neigeait beaucoup dans le petit village où on habitait, ma mère [sans emploi] disait – parce que l'école où on allait était loin : "laisse-les à la maison aujourd'hui", et lui disait "Oui, oui" ; mais il commençait à enlever la neige, il préparait le mulet et il disait : "maintenant ils vont y aller". Il faisait ça en rigolant, mais en même temps il poussait vraiment ses enfants. Ça faisait rire tout le monde parce qu'il ramenait toujours mes frères jusqu'à la porte de la classe avec son mulet. Il rentrait dans la cour, il ne s'arrêtait pas avant pour qu'ils ne se mouillent pas et il allait jusqu'à la porte de la classe. Une fois, un instituteur lui a même dit : "monsieur,

vous voulez peut-être que le mulet rentre pour étudier ? . Et lui il lui a dit : "si vous avez quelque chose à lui apprendre, pourquoi pas ?". C'est vraiment une anecdote qui est restée, parce que, même pour le mulet, pour lui, si on pouvait lui apprendre quelque chose... !

C'est vrai que c'était vraiment important pour lui, et pour nous ; surtout maintenant, avec le recul, c'est vraiment un héritage qu'on essaie de... Ma mère d'ailleurs a repris le flambeau, c'est quelque chose qu'elle a repris. Pour elle, c'était très important, elle regardait ce qu'on faisait, si on apprenait ou pas, si on avait la tête ailleurs ou pas, c'est plutôt ce genre de choses qu'elle percevait. C'est vrai qu'on sentait qu'elle était mal lorsqu'on n'avait pas étudié. Personne n'avait étudié, ni mon père ni ma mère. Par contre, elle, elle le vivait très mal. Elle avait une culture orale, mais pas de culture écrite » (Paris, 2003).

Asmae*³⁸, elle, est venue en France en étant déjà titulaire d'une licence de mathématiques dans la perspective de faire un doctorat. Lorsque nous la rencontrons à Paris en 2003, elle redouble son année de maîtrise pour la deuxième fois, mais ne renonce pas. Elle tentera à tout prix d'être acceptée dans un DEA, dit-elle. À défaut, elle suivra des enseignements de DESS. Pour elle, dont le père, fils de commerçant, a fait des études supérieures d'histoire-géographie et dont la mère est sans instruction, le diplôme :

« c'est un savoir, chez moi c'est un savoir. Pas une porte pour travailler. Non, c'est un savoir. Quand on est entre amies et que je raconte ça, elles commencent à rigoler : "le savoir, laisse tomber, on fait tous des études pour travailler, qu'est-ce que tu racontes !!!". Non, c'est un savoir. Tous les gens, je pense, qui font un doctorat, je pense que c'est pour le savoir. Ceux qui font la recherche, c'est pour le savoir. Si vraiment ils voulaient l'argent, ils auraient pu travailler. On peut travailler, à n'importe quel moment. Je veux dire : travailler, travailler, sans faire de la recherche, avec des entreprises, dans une boîte et tout ça. Ouais, c'est pour le savoir » (Paris, 2003).

Les exemples pourraient être multipliés, nous renvoyons ici au document ARES (2003). De l'un à l'autre étudiant, la reconnaissance de la valeur intrinsèque du diplôme justifie en quelque sorte la poursuite d'études supérieures et, souvent, le départ pour la France.

38) Au sujet de Asmae, voir les trajectoires d'étudiants en annexe du chapitre précédent.

Parce qu'elle s'est imposée par le passé au Maroc – tout autant par le biais des *Oulémas* (dont a pu voir l'influence indirecte auprès de certains interviewés) qu'en raison de la mobilité sociale dont elle a été le principe –, l'instruction constitue, pour les étudiants rencontrés en France, le sédiment de leur histoire et de leur parcours, le prisme de leur conception de l'avenir, notamment professionnel. Au Maroc, la mobilité sociale par les études et le diplôme a été bien plus assurée ces dernières décennies qu'elle ne l'est aujourd'hui, les diplômés au chômage en témoignent. Mais cette logique forge encore les représentations et nourrit autant de stratégies de conquêtes du diplôme. Se rencontrent ainsi, à la base du "choix" de réaliser des études supérieures en France, la prégnance structurelle de l'instruction dans la construction et le devenir des individus, la conviction que le diplôme français a une valeur supérieure au diplôme marocain³⁹, et la nécessité conjoncturelle, au Maroc, de présenter des diplômes toujours plus élevés et qualifiés. Le passé scolaire familial prédispose l'étudiant à réussir là où ses parents l'ont précédé ou, à l'inverse, l'engage comme pionnier à tracer la voie pour ses cadets : si ce passé familial fait la différence entre les uns et les autres, c'est ainsi davantage dans la connaissance intuitive dont ils sont héritiers ou, au contraire, dans le fait qu'ils en sont dépossédés pour faire leurs armes dans une société et une culture étrangères.

Des employeurs ou, à l'autre bout de l'échelle, certains diplômés qui sont au chômage ont beau décrier les études et ravalier le diplôme universitaire au rang d'artifice inutile ou superflu, les étudiants demeurent convaincus – à juste titre – qu'il demeure un critère de classement dans la société. Là où certains interrompent leurs études et se tournent vers des emplois sous qualifiés – soit que d'autres possibilités ne leur soient pas offertes, soit qu'ils aient assimilé l'idée qu'aucune mobilité sociale n'est pour eux envisageable –, ceux qui traversent la Méditerranée pour décrocher un diplôme mobilisent au contraire toutes leurs ressources et puisent dans le savoir – dans son histoire et ses fonctions sociales – matière à justification de leur démarche.

39) Harrami note que, pour les familles des étudiants marocains en France, la "qualité du diplôme et de l'enseignement en France" est, parmi les raisons qui justifieraient le départ de l'étudiant, celle qui l'emporte sur toutes les autres (elles est avancée dans 52,7 % des cas, contre 12,7 % pour les "difficultés d'accès aux études au Maroc", 10,0 % pour les "possibilités d'insertion professionnelle en France", 3,6 % au titre des "moyens de financement disponibles en France" ; enfin dans 5,5 % et 1,8 % des cas pour des "raisons familiales" et des "raisons médicales") (Harrami, *op. cit.*, p. 126).

Le savoir, nous allons le voir, constitue l'alpha et l'oméga de la mobilité pour études : non seulement, en effet, il nourrit le projet de départ, mais se décline aussi en autant de stratégies de conquêtes du diplôme, en autant de trajectoires universitaires dont l'obtention d'un titre socialement et économiquement reconnu, en l'occurrence par les entreprises au Maroc, est souvent l'ultime finalité.

Ainsi doit se lire la mobilité pour études : inscrite dans l'histoire sociale de la formation des individus, elle entérine la valeur du capital scolaire dans la promotion individuelle et collective, et enregistre les variations de cette valeur sur le marché du travail marocain. Rapportée à l'importante proportion de ceux qui se tournent vers l'étranger pour accroître ce capital et augmenter leurs chances de le valoriser lors de l'accès à l'emploi, cette mobilité apparaît alors comme un idéal de capitalisation du savoir ; un savoir qui, nous le verrons dans le dernier chapitre en examinant le retour des Marocains diplômés de France, n'est pas seulement un "savoir pour soi", mais aussi le sédiment et la matrice d'une histoire collective. De la sorte, le Maroc se donne à voir, comme en miroir, à travers la mobilité de ses étudiants à l'étranger : comme un pays qui se construit largement en dehors de ses frontières grâce à sa capacité à puiser, ailleurs, le savoir nécessaire à son développement.

Mais nous allons trop vite. Pour arriver à pareille conclusion, il nous reste à examiner les trajectoires universitaires des étudiants marocains en France, puis à porter le regard de l'autre côté de la Méditerranée, auprès de ceux qui sont rentrés dans leur pays après avoir acquis un diplôme français. Dans un premier temps, attachons-nous à observer et analyser ces trajectoires d'études en France. Le chapitre suivant s'attachera à aborder le second point.

III – ENTRE SAVOIR "SAVANT" ET SAVOIR "MARCHAND" : DES TRAJECTOIRES UNIVERSITAIRES CONFIGURÉES PAR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ?

III – 1 – Une faible "mobilité universitaire" et des trajectoires universitaires plutôt "linéaires"

La forte présence marocaine en France pourrait faire penser qu'elle constitue un "appel d'air" dont ont voulu profiter tous les jeunes dès que les frontières françaises ont été plus largement ouvertes (en 1998), en somme qu'elle serait un facteur essentiel de la croissance de cette

migration. Outre les discours des jeunes, que l'on a signalés précédemment, des données tirées des réponses au questionnaire que nous leur avons administré en 2003 montrent, à l'inverse, que l'origine des études en France doit principalement être recherchée ailleurs que dans cette présence. En effet, la population marocaine n'est pas à proprement parler un creuset en France : ainsi, moins d'un cinquième des étudiants qui ont de la famille en France (61 % de l'ensemble), ont déclaré que cette famille avait totalement motivé leur venue ; et moins du quart (23,7 %) qu'elle l'avait en partie influencée dans cette décision. La majorité (58,3 %) a affirmé résolument l'inverse. Rappelons aussi à la suite d'Éric Lanoue (Chapitre 2) que moins du tiers des étudiants arrivant en France dispose d'un logement fixe à son arrivée, même si près de deux sur trois ont de la famille dans ce pays. Et une proportion moindre encore (moins de la moitié) de ceux qui n'ont pas de famille en France sont, à leur arrivée, logés par un résident qu'ils connaissaient avant de venir. Une petite majorité des étudiants disposent donc de relais sur lesquels ils peuvent compter au moment de planifier leur départ. Et cette présence en France compte peu dans les motivations de l'étudiant qui décide de migrer ; de même, le soutien de parents proches ou lointains, en France, lui est apporté de manière généralement très provisoire.

Cela corrobore l'indication précédemment émise que la migration se fait davantage "par excès", pour acquérir un diplôme, que par "défaut", pour "fuir" une situation *a priori* préjudiciable à l'insertion socio-professionnelle envisagée. Un regard sur les trajectoires universitaires des étudiants apporte des éléments complémentaires à cette thèse.

La reconstitution de ces trajectoires⁴⁰ offre un premier enseignement : comme étudiée dans le chapitre 1, la migration prend "forme" sur la base des études déjà réalisées au Maroc, et des diplômes acquis – baccalauréat ou titres de l'enseignement supérieur marocain. Les données institutionnelles (principalement du Ministère français de l'Éducation nationale) abondent dans ce sens, l'enquête ARES réalisée

40) Il s'est agi de renseigner, pour tous les étudiants rencontrés, tous les volets de leur scolarisation passée, au Maroc et en France, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux études suivies lors de l'enquête (voir le questionnaire en annexe de l'ouvrage). Cette reconstitution systématique a permis de discerner, de manière longitudinale, les caractéristiques communes ou différenciées de ces trajectoires selon un ensemble de paramètres dont le sexe, l'âge, le type d'études primaires et secondaires suivies, la profession des parents, leur scolarité et celle des frères et sœurs, etc.

auprès de 500 étudiants marocains en témoigne également : dans la très grande majorité des cas, le départ vers la France fait directement suite à des études au Maroc. Le tableau ci-dessous montre que deux tiers des étudiants rencontrés avaient un niveau d'études supérieures avant leur venue en France, et près de la moitié un niveau égal ou supérieur à la licence, équivalent de la maîtrise française (33,8 % n'ayant que le baccalauréat). Et moins d'un vingtième des étudiants (4,3 % des hommes et 5,5 % des femmes) déclarent être arrivés pour des études en France après un emploi salarié (et en majorité durant un an ou deux – 80 %) ; moins d'un dixième (8 % des hommes et 6,4 % des femmes) a connu une période de chômage avant la reprise de leurs études supérieures en France ; enfin, lorsqu'ils arrivent en France, la quasi-totalité des étudiants enquêtés (93,1 %) commencent les études dès l'arrivée dans ce pays. Lorsque l'entrée dans les études est retardée, cela ne dure d'ailleurs le plus souvent qu'un an (84,6 % des cas).

Tableau 3
Répartition (en %) des étudiants enquêtés selon le dernier diplôme obtenu (au Maroc ou en France) selon le sexe

Dernier diplôme obtenu	Hommes	Femmes	Ensemble
DEUG	6,9	7,4	7,1
DUT	4,5	0,9	3,5
DNTS	0,3	0,0	0,3
Licence professionnelle	0,7	0,0	0,5
Licence*	27,0	20,4	25,2
Maîtrise	15,2	13,0	14,6
DESS	0,7	0,9	0,8
DEA	10,0	5,6	8,8
Titre d'ingénieur maître	0,0	0,9	0,3
Diplôme d'ingénieur	0,7	0,9	0,8
Doctorat	1,0	0,0	0,8
Autre à préciser	2,4	7,4	3,8
Baccalauréat	30,4	42,6	33,8
Total	100	100	100

* La licence marocaine était l'équivalent de la maîtrise française (aujourd'hui master1).
Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Le second constat d'importance est que les études supérieures de cette population s'inscrivent le plus souvent, d'un point de vue disciplinaire, en prolongement de celles qui ont été suivies au Maroc. Les trajectoires reconstituées et présentées dans le tableau 7 en annexe en offrent une

lecture : Yasmine, par exemple, s'est inscrite en France en BTS comptabilité directement après avoir obtenu son baccalauréat économique et social au Maroc ; Omar et Fouzia, tous deux étudiants en Grande école à Paris, sont venus suivre un enseignement en classe préparatoire sitôt après avoir obtenu un baccalauréat scientifique. Hind, inscrite en licence de géographie, a commencé son cursus en France après avoir passé, au Maroc, quatre ans pour obtenir une licence de géographie. Nadia, qui s'est dirigée vers un IUP français de mathématiques-informatique après avoir suivi un enseignement français en DUT de statistiques, avait étudié un an en Faculté d'économie au Maroc. Malika*, aujourd'hui inscrite en DESS de développement, avait commencé des études d'économie au Maroc avant de les reprendre en France au niveau de la licence, etc. (voir les parcours de quelques étudiants, tableau 7 en annexe). Du pays d'origine à celui de la migration, les trajectoires de la majorité des étudiants marocains sont ainsi "linéaires", et ce quel que soit le sexe ; leurs études respectent un schéma d'emboîtement.

Quand nous les avons interrogés en 2003, plus d'un étudiant sur quatre (29,4 %) était déjà diplômé en sciences "exactes" (toutes disciplines confondues), près d'un sur trois en sciences économiques et gestion (27,6 %), un peu plus d'un sur dix en lettres, sciences du langage et arts (12 %), et un sur dix en droit/sciences politiques (10,8 %).

Cette répartition concorde globalement avec celle des études suivies lors de l'enquête quantitative ARES (tableaux 4 et 5 ci-dessous) : 38,5 % étaient alors inscrits dans une discipline de sciences "exactes", 24 % en sciences économiques et gestion (dont AES), 8,6 % en droit et sciences politiques, et 16,3 % en lettres, sciences du langage et arts, ou en sciences humaines et sociales. Et ces deux répartitions concordent approximativement – nous verrons le sens de cette réserve – avec celle des étudiants selon la discipline du baccalauréat : la majorité d'entre eux en effet est composée de bacheliers scientifiques : 18,8 % en sciences mathématiques, 41,1 % en sciences expérimentales, 4,8 % en sciences de la nature. Notons aussi que hommes et femmes sont inscrits dans les différentes filières dans des proportions similaires. Mais trois cas importants font exception : les femmes suivent davantage que les hommes des études d'Administration économique et sociale, de Lettres et de Sciences humaines (tableau 5) ; les hommes sont en revanche proportionnellement beaucoup plus inscrits en sciences ; enfin, ils suivent plus que leurs consœurs des études d'économie et de gestion.

Tableau 4
Répartition des étudiants (en %) selon la discipline d'obtention de leur dernier diplôme (nomenclature française)

	Masculin	Féminin	Ensemble
Administration économique et sociale	1,6	6,3	2,7
Droit, Sciences Politiques	11,8	7,6	10,8
Filière d'ingénieurs	3,1	7,6	4,2
IUT	1,2	0	0,9
Langues	1,6	2,5	1,8
Lettres, Sciences du langage Arts	9,8	19,0	12
Médecine	1,2	0	0,9
Pharmacie	0	0	0
Sciences de la nature et de la vie	5,5	7,6	6
Sciences Économie Gestion	28,7	24,1	27,6
Sciences et Structure de la Matière	15,7	2,5	12,6
Sciences et Technologies	16,5	17,7	16,8
Sciences humaines et sociales	2,8	3,8	3
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	0,4	1,3	0,6
Total	100 %	100 %	100 %

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Tableau 5
Répartition (en %) des étudiants marocains selon les filières d'études suivies au moment de l'enquête ARES, selon le sexe

Filières d'études	Masculin	Féminin	Ensemble
Administration économique et sociale	1,7	9,3	3,8
Droit, Sciences Politiques	8,7	8,4	8,6
Filière d'ingénieurs	4,9	6,5	5,3
IUT	2,4	3,7	2,8
Langues	3,1	4,7	3,6
Lettres, Sciences du langage Arts	5,9	9,3	6,9
Médecine	2,1	1,9	2,0
Pharmacie	2,1	2,8	2,3
Sciences Économie Gestion	20,9	17,8	20,1
Sciences de la nature et de la vie	3,5	1,9	3,0
Sciences et Structure de la Matière	12,9	5,6	10,9
Sciences et Technologies	26,5	19,6	24,6
Sciences humaines et sociales	4,9	8,4	5,8
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	0,3	0,0	0,3
Total	100%	100%	100%

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Une partie des étudiants change d'orientation à la faveur du départ pour l'étranger, comme Tahra par exemple (dont on peut lire la trajectoire tableau 7 en annexe), qui s'est engagée dans des études de gestion et de management après avoir passé un baccalauréat de sciences ; ou comme Najib, qui étudie la gestion après avoir fait des études d'informatique, puis de droit en Faculté au Maroc à la suite d'un baccalauréat de lettres modernes. Cette population suit donc une trajectoire en quelque sorte moins "linéaire", que nous analyserons. Mais ces trajectoires représentent des cas minoritaires (un quart seulement) parmi ceux qui entreprennent des études en France ; et elles ne peuvent guère surprendre. La reprise d'études nouvelles à un moment du cursus universitaire n'est en effet pas propre à la population étrangère, et elle découle aussi presque "naturellement" des contraintes auxquelles doivent faire face les étudiants étrangers, dès lors qu'ils doivent s'inscrire dans un établissement français avant leur venue dans ce pays. Sans parler des réorientations imputables aux Facultés françaises elles-mêmes ou aux dispositifs administratifs⁴¹ (*supra*, chapitre 2), l'absence de famille, la nécessaire recherche de logement, la découverte d'un milieu universitaire étranger, enfin le peu d'informations claires et précises sur les démarches à entreprendre et les différentes possibilités de vivre et d'étudier, handicapent l'intégration et retardent le suivi "normal" des études en première année.

Au demeurant, lorsqu'ils changent de discipline, les étudiants rejoignent majoritairement une discipline "connexe" (Langues pour Lettres, Sciences médicales pour Sciences de la nature, Sciences économiques pour AES ou Sciences humaines et sociales, etc.). En règle générale, les changements d'orientation des étudiants ne sont donc pas une rupture à proprement parler. Comme le soulignait Laurence Proteau dans le cas d'Amiens, « *Les étudiants marocains investissent une ville universitaire dans le but de progresser à l'intérieur d'un cursus continu : ils changent peu de villes, de filières et de disciplines sauf en cas d'échec et, en ce cas, vers des universités réputées plus accueillantes, celle de Toulouse par exemple. Quand ils changent de filière, par exemple d'un doctorat en lettres, qu'ils ne parviennent pas à achever, vers un diplôme universitaire*

41) On ne soulignera sans doute jamais assez que ces dispositifs génèrent des "effets pervers", dont témoignent particulièrement les inscriptions prises par les étudiants en dépit de leurs qualifications ou domaines d'étude dans le but d'être administrativement "couverts" et pour pouvoir représenter leur candidature, l'année suivante, dans leur domaine d'élection.

de recherche (Dur), ils préservent un caractère cohérent dans leur cursus » (Proteau, 2003 : 232). La “mobilité universitaire”, entendue ici en termes de réorientations durant le cursus d’études supérieures, entre les études au Maroc et celles en France d’une part, durant le séjour en France d’autre part, est réduite et, en quelque sorte, “intégrée”.

Cette forte “linéarité” des trajectoires d’étudiants migrants – dans lesquels la formation suivie en France est le plus souvent un approfondissement des études supérieures réalisées au Maroc – dévoile le sens du séjour à l’étranger : investi du projet à court terme d’obtenir une qualification et un diplôme, ce séjour est d’abord conçu comme une étape dans une trajectoire, et non comme une fin en soi. Le temps de ce séjour n’est d’ailleurs pas mesuré : le plus souvent, les étudiants ne savent pas si les ressources viendront à manquer ou si, à l’inverse, l’obtention d’un petit boulot facilitera le séjour ; ils ignorent également, au départ, les aléas d’un cursus universitaire, le temps nécessaire à l’apprentissage de tous les « *curricula* cachés » (Guth, 2003) auxquels seule une sociabilisation prolongée au monde universitaire permet de s’imprégner ; ils méconnaissent enfin souvent l’issue de l’année scolaire ou les possibilités objectives de “décrocher” le diplôme convoité. Mais cette mesure du temps importe peu, hormis dans le cas de parcours “préfigurés” comme le sont ceux des Grandes écoles ou tout autre dont la réussite ressortit aux succès systématiques à toutes les épreuves et à tous les passages contenus dans les examens. Le temps, en un sens – et plus encore sa mesure –, s’efface devant l’objectif d’obtenir le titre ou l’un des titres universitaires désirés, et souvent le plus vite possible en raison du peu de moyens disponibles pour réaliser ce séjour en France. C’est dire que, tant que les ressources sont réunies et que la réussite ponctue examens et passages consécutifs, la poursuite des études jusqu’à leur terme prime sur toute autre considération.

La forte stabilité des étudiants, d’un point de vue résidentiel et géographique (*supra*, chapitre 2), en est l’un des signes probants. L’“ancrage” résidentiel découle bien sûr d’un “ancrage” universitaire, à la fois dans le milieu étudiant et dans un cursus. Et réciproquement. Mais cette stabilité et cette constance mettent en exergue le poids prédominant des études dans la trajectoire globale de ceux qui ont migré vers la France. Ce sont elles et leur aboutissement – et non le simple projet de migration – qui conditionnent cette trajectoire

globale et qui lui donnent sens. Ainsi, selon leurs déclarations, les trois quarts des étudiants rencontrés n'ont changé ni d'établissement ni de discipline durant leur séjour en France⁴² ; et, dans leur très grande majorité (90,5 %), ils déclarent ne pas avoir interrompu leurs études depuis leur arrivée dans ce pays⁴³. De surcroît, les "saccades" de la mobilité, lorsqu'elle a lieu, sont brèves : en cas de changement d'établissement ou de discipline, la durée d'études est très majoritairement d'un an seulement : tel est le cas pour 63,2 % d'étudiants qui optent pour une seconde orientation, pour 67,5 % de ceux qui en suivent une troisième, et pour 72,7 % qui renouvellent leur choix disciplinaire une quatrième fois. La large satisfaction des étudiants à l'égard de ce qu'ils font permet en partie de le comprendre : plus de la moitié d'entre eux (56,8 %) déclare que les études « correspondent exactement » à celles qu'ils voulaient suivre et près d'un tiers (29,4 %) que, même si « ce ne sont pas exactement celles que je voulais suivre, elles correspondent en partie à celles que j'envisageais ». Moins d'un dixième seulement des étudiants (8,5 %) reconnaît suivre des études qui « ne sont pas celles qu'ils envisageaient de suivre ».

La faible mobilité disciplinaire observée auprès des étudiants enquêtés offre ainsi le schéma suivant de leurs trajectoires : après une période d'adaptation où il s'agit de s'inscrire dans le cursus universitaire adéquat, la majorité des étudiants se stabilisent. Comme tout schéma "englobant", celui-ci possède cependant, à la marge, ses corollaires : après avoir achevé un cycle ou abrégé leurs études dans une filière donnée, une partie des étudiants change d'orientation. Même s'ils sont mineurs, ces mouvements offrent des enseignements utiles à la compréhension des "stratégies" des étudiants en termes de formation dans telle ou telle filière. Examinons donc ces réorientations.

42) Hommes et femmes ne vivent pas le même type de "mobilité universitaire" cependant : les hommes changent davantage d'établissement que leurs consœurs (27 % contre 22,6 %), mais moins de discipline (23,8 % contre 24,5 %). Cette petite différence peut certainement s'expliquer par le fait que les hommes arrivent en France avec des diplômes plus élevés et s'orientent davantage que les femmes vers des formations de troisième cycle, l'essentiel pour eux étant de parfaire une formation. Les femmes, pour leur part, sont proportionnellement plus nombreuses à venir en France avec le seul baccalauréat et sont donc davantage disposées à changer d'orientation.

43) Cela est davantage encore le fait des femmes : seules 7,6 % d'entre elles évoquent une ou des interruptions dans leur cursus, contre 10,2 % des hommes.

III – 2 – Les réorientations disciplinaires : des figures de l’"acharnement universitaire"

En regard du type de filière suivie lors de la première inscription en France (formation universitaire "générale"⁴⁴, formation d'ingénieurs, IUT ou IUP), on constate un "glissement important" des étudiants qui optent pour une seconde formation en faveur de la formation universitaire générale et, dans une moindre mesure, des formations données en IUT ou en IUP ou, moins encore, des filières d'ingénieurs (graphique 1, page suivante).

En cas de seconde réorientation, et plus encore en cas de troisième, c'est la formation universitaire "générale" qui accueille majoritairement les étudiants sujets à cette "mobilité universitaire" (qui sont, rappelons-le, minoritaires par rapport à l'ensemble des étudiants marocains en France). Les formations données en IUT, comme les autres formations, sont peu à peu délaissées.

Notons ici, avant d'en analyser les ressorts, qu'un double "mouvement" caractérise la "mobilité universitaire" entre filières :

- un premier qui correspond au choix d'étudiants de poursuivre des formations complémentaires et plus "poussées" (en IUP, en écoles d'ingénieurs ou en Université pour un troisième cycle) ;
- et un second – qui correspondrait à une stratégie "d'acharnement" – qui consiste, pour les étudiants en échec, à poursuivre malgré tout leur cursus universitaire. Dans ce cas, ils se retranchent de formations spécialisées (et techniques) vers des formations plus générales et plus "ouvertes", moins sélectives.

Pour cerner de plus près cette mobilité universitaire entre filières, prenons l'exemple du passage de la formation initiale à la seconde formation par ceux qui se réorientent (Tableau 6 et Graphique 1 ci-dessous).

44) On entend par là, en se référant aux représentations qui ont cours au Maroc sur le marché du travail, les formations qui ne sont pas "appliquées". Ces formations "générales" peuvent être spécialisées, mais elles se caractérisent avant tout par un enseignement académique que les employeurs considèrent comme "inadéquat" avec les exigences du marché du travail. En cela se distinguent toutes les formations à caractère spécialisé et "appliqué", telles que les DSS, BTS et autres formations d'IUT, IUP, ou d'écoles d'ingénieurs.

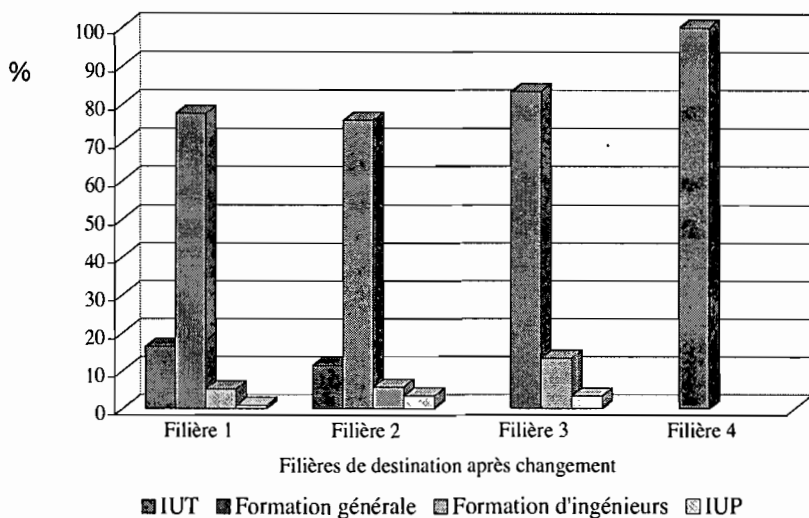
Tableau 6
 Seconde orientation des étudiants qui changent d'option
 selon leur filière d'origine (en %)

	IUT	Formation générale	Formation d'ingénieurs	IUP	ND	Total
IUT	23,1*	53,8*	0*	15,4*	7,7	100
Formation générale	8,2	86,9	3,3	1,6	0	100
Formation d'ingénieurs	16,7	33,3	50	0	0	100
IUP	0	0	0	0	0	100
ND	14,3	57,1	0	0	28,6	100
Total	11,5	75,9	5,7	3,4	3,4	100

Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

* lire : 23,1 % des étudiants initialement inscrits en IUT et qui changent de formation poursuivent en IUT, 53,8 % optent pour une formation en université aucun pour une formation d'ingénieurs, et 15,4 % pour une formation en IUP.

Graphique 1
 "Mobilité universitaire" et changement de filière (en %)



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003.

Trois constats peuvent être relevés :

- les étudiants qui entreprennent initialement une formation en IUT poursuivent en minorité en IUT ou en IUP et se destinent majoritairement à une formation générale ;
- ceux qui suivaient une formation générale dans un premier temps “glissent” principalement vers une autre formation générale (86,9 %) et en moindre proportion en IUT (8,2 %) ou en formation d’ingénieurs (3,3 %) ;
- enfin, ceux qui ont entamé une formation d’ingénieurs et qui changent d’orientation optent pour une autre formation en IUT (16,7 % d’entre eux), pour une formation générale (33,3 %) ou poursuivent une formation d’ingénieurs ailleurs (50 %).

Une lecture similaire peut être tentée pour apprécier les disciplines – et non plus les filières – vers lesquelles se dirigent les étudiants qui changent d’orientation après une première inscription et, corrélativement, d’où viennent les étudiants qui grossissent les rangs de certaines disciplines.

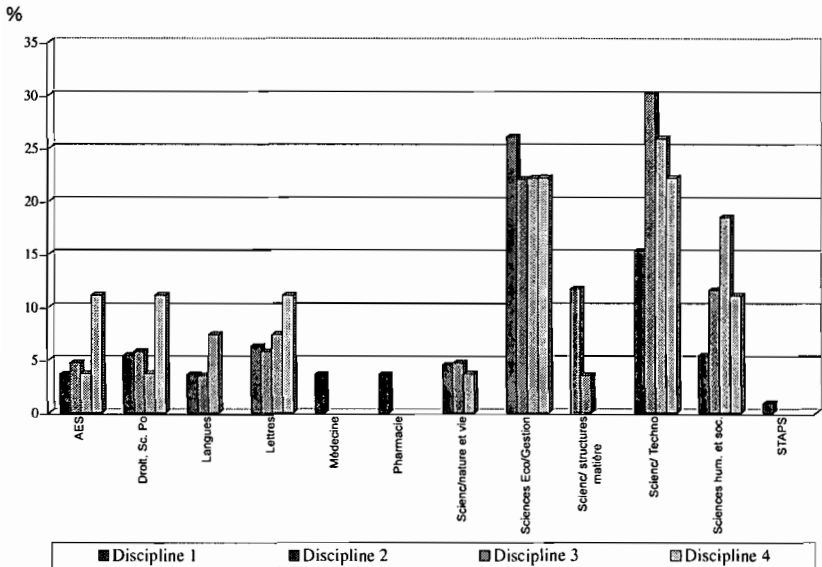
Pour les étudiants qui décident de se réorienter après une première inscription, des disciplines universitaires semblent privilégiées : AES, Sciences économiques/Gestion, et surtout Lettres et Sciences humaines et sociales, qui accueillent une part croissante des étudiants sujets à une “mobilité universitaire”. À l’inverse, les rangs de certaines disciplines s’amenuisent à la faveur des changements d’orientation des étudiants : les sciences de la nature et de la matière et, dans une moindre mesure, les sciences et technologies (Graphique 2).

En considération des choix opérés par les étudiants qui optent pour une seconde orientation, les “mouvements disciplinaires” se dessinent globalement comme suit :

- les étudiants d’AES se dirigent vers les IUT, les sciences économiques et la gestion ;
- ceux qui se sont d’abord inscrits en droit se destinent aux sciences humaines et sociales ;
- les étudiants en filières d’ingénieurs se tournent vers la filière universitaire de sciences et technologie ;
- ceux qui ont d’abord suivi des études de langues et qui changent, bifurquent vers les Lettres ;

- ceux qui quittent les disciplines médicales se dirigent vers des disciplines scientifiques (sciences de la nature) ou, dans une très faible mesure, vers l'économie ;
- les étudiants initialement inscrits en sciences dites exactes se dirigent vers des disciplines "connexes" ;
- enfin, ceux qui ont opté en premier lieu pour économie/gestion se tournent, eux, vers des disciplines de sciences humaines, ou vers Lettres et AES.

Graphique 2
"Mobilité universitaire" et changement de discipline (en %)



Source : fichier de l'enquête ARES, 2003

D'après les données de l'enquête ARES, peu d'étudiants marocains changent de discipline durant leurs études en France ; la mobilité universitaire entre disciplines est partielle et limitée. Mais cette mobilité structure en partie le champ universitaire. Des disciplines privilégiées par les étudiants qui changent d'orientation voient en effet leurs rangs grossir à la faveur de ce mouvement, tandis que d'autres sont délaissées. À la faveur de cette mobilité, certaines disciplines paraissent particulièrement "ouvertes", moins sélectives, en ce qu'elles accueillent les étudiants qui changent de parcours et, en particulier, après plusieurs orientations successives ; ainsi en est-il des Sciences économiques et des Sciences et

Technologie et, à moindre titre, des Sciences Humaines et sociales, des Lettres, du Droit et de Sciences politiques, ou encore d'AES.

La lecture comparée de la répartition des étudiants selon la discipline dans laquelle ils ont obtenu leur dernier diplôme, et selon la discipline dans laquelle ils étaient inscrits au moment de l'enquête, permet également de relever quelques différences d'importance : certaines disciplines étaient en effet davantage représentées par les étudiants quand nous les avons interrogés que par les étudiants lauréats des mêmes disciplines, notamment les Sciences humaines et sociales, les langues, la médecine et la pharmacie (la même remarque pouvant être formulée pour certaines filières, en particulier celles d'ingénieurs et les IUT).

Deux types de glissements apparaissent donc. Une importante correspondance entre la discipline du baccalauréat et les disciplines suivies dans l'enseignement supérieur peut être constatée, mais cela se vérifie surtout pour les sciences dites "exactes" ; un glissement s'opère en revanche entre Sciences économiques-gestion et les disciplines regroupées sous la dénomination « Lettres ». Un second glissement apparaît en comparant les proportions d'étudiants inscrits dans les différentes disciplines et celles des lauréats de ces mêmes disciplines. Celles qui sont les plus "marquées" de ce point de vue, parce qu'elles "gagnent" des étudiants ou qu'elles en "perdent", sont respectivement les Sciences et technologies d'une part, les Sciences économiques et la gestion d'autre part.

III – 3 – Des diplômes plus ou moins "rentables", des trajectoires "simples" et "linéaires" ou plus "cumulatives"

Comment comprendre ces réorientations, ces "bifurcations" vers d'autres disciplines ? Des facteurs structurels apparaissent, au premier rang desquels l'inégale sélectivité des formations françaises, tant au niveau des filières que des disciplines. Des facteurs conjoncturels aussi, qui relèvent, eux, de la réalité marocaine, en particulier l'évolution du marché du travail. Comme l'a indiqué P. Vermeren, « *Dans les années quatre-vingt-dix, l'heure n'est plus, au Maroc et en Tunisie, comme dans les autres pays du tiers-monde, au développementisme industrialisant. Les ingénieurs ont toujours un rôle fondamental dans la production, mais le Maghreb est entré, à l'âge de la mondialisation commerciale et financière, dans une autre période de son développement. Il s'agit de valoriser la*

production locale, d'aller forcer la porte des marchés européens et d'attirer sur place les financements directs. (...) Or, ces fonctions reviennent avant tout aux ingénieurs commerciaux, en regard desquels les économies maghrébines connaissent une réelle carence » (2000 : 195).

La montée des inscriptions dans les classes préparatoires aux Grandes écoles françaises atteste de cette importance accordée par les Marocains aux formations de haut niveau : entre 2001-2002 et 2003-2004 par exemple, la proportion des inscrits en écoles de management a crû de 145 %, passant de 293 étudiants à 427⁴⁵ (CGE, 2005). La part des étudiants inscrits dans cette filière, en proportion de l'ensemble des inscrits dans les Grandes écoles, progresse également (elle passe de 17,5 % à 18,6 % entre 2001-02 et 2003-04). La croissance des Écoles supérieures de commerce privées au Maroc – certaines n'ayant, aux yeux des employeurs marocains, guère à envier à leurs homologues françaises⁴⁶ – témoigne aussi de ce mouvement. Ainsi, la figure de l'ingénieur technique est peu à peu concurrencée par celle de l'ingénieur commercial, dont les pays étrangers, jusqu'à récemment, permettraient d'assurer la formation plus et mieux que ne le faisait le Maroc⁴⁷.

Les étudiants marocains inscrits en France qui changent d'orientation privilégient ainsi souvent des disciplines en fonction de deux critères principaux : d'une part la possibilité de poursuivre des études en troisième cycle, en particulier dans des DESS et doctorats non offerts au Maroc. Ces études peuvent souvent se réaliser dans les disciplines les plus "ouvertes" qui ménagent des passerelles d'accueil aux étudiants venus de disciplines connexes. D'autre part, les réorientations sont en partie induites par l'évolution du marché du travail marocain et consacrent la volonté d'obtenir un diplôme "rentable" sur ce marché.

Les trajectoires des étudiants enregistrent donc quatre séries de facteurs : celle, structurelle, du champ de l'enseignement supérieur tel

45) La proportion la plus importante, et de loin, de toutes les populations étrangères africaines (le Maroc n'étant distancé, très légèrement, que par la Chine – 500 contre 427 en 2003-2004). Figure en deuxième rang la Tunisie, avec 105 étudiants dans ces mêmes écoles de management (CGE, 2005).

46) En particulier l'Institut des Hautes Études Commerciales et d'Administration des Entreprises (ISCAE).

47) Il est aussi utile de noter que, de tous les domaines d'études supérieures au Maroc, c'est celui de "Commerce et gestion" qui a gagné le plus en importance ces dernières années. La comparaison des effectifs d'étudiants de ce domaine d'études entre 2004-05 et 2005-06 montre par exemple une croissance de 16,7 % (de loin la plus forte entre tous les domaines d'étude). À titre de comparaison, ceux des "Sciences de l'ingénieur" n'ont augmenté, sur la même période, que de 10,3 % (cf. Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, 2006).

qu'il est configuré, en France et au Maroc ; celle, structurelle également, des conditions socio-économiques d'accessibilité aux différentes filières, qu'elles soient reconnues comme prestigieuses ou non, ou qu'elles correspondent, ou non, aux secteurs pourvoyeurs d'emploi ; celle, plus conjoncturelle, de la valeur des formations et diplômes sur le marché marocain du travail ; enfin celle des représentations, socio-historiquement construites, qui investissent le diplôme et, plus généralement, le savoir dans les différentes classes de la société marocaine.

Les trajectoires des étudiants sont inégalement marquées par ces différents facteurs ; et elles se distinguent dans leur rapport avec le marché du travail, son évolution et ses "exigences". Certaines trajectoires paraissent relativement "simples" et linéaires : durant tout leur cursus, les étudiants restent inscrits dans la même filière, la même discipline, et résident dans la même ville universitaire. D'autres trajectoires sont plus complexes : tel est le cas des étudiants qui changent de filière et conquièrent plusieurs titres scolaires. Par exemple, certains suivent d'abord une formation en école d'ingénieur, avant de poursuivre en DESS ; à moins qu'ils ne s'inscrivent dans deux DESS ou deux formations spécialisées complémentaires, comme architecture et décoration (*cf* chapitre suivant). Certaines trajectoires sont ainsi "cumulatives".

Deux facteurs principaux apparaissent à la base de ce cumul : la détention ou le manque de capital socio-économique d'une part, l'inégal succès aux épreuves universitaires d'autre part. Des étudiants multiplient ainsi leurs tentatives par manque de "réussite" – dont on a bien mesuré que celle-ci ressortissait à la possession de capitaux décisifs (ressources financières, langue, mais aussi familiarité avec la culture et le système français d'enseignement) ; à l'inverse, d'autres profitent de leurs possibilités et capacités pour prolonger leur cursus et conquérir plusieurs diplômes.

Comme cela est apparu dans le chapitre précédent, ces trajectoires sont en partie induites par l'histoire socio-scolaire de l'étudiant, et par la place que sa famille et lui occupent au Maroc : dépourvus de capitaux, des étudiants trouvent dans l'obtention de plusieurs titres universitaires un moyen d'échapper à leur condition sociale. Réciproquement, les détenteurs d'un fort capital socio-scolaire et financier, comme les "héritiers", recherchent dans l'acquisition de titres universitaires divers les opportunités de s'inscrire au mieux dans les différentes sphères économiquement et socialement valorisées dans leur pays ou à l'étranger.

Les jeunes “d’avant-garde”, nés de pères employés notamment, fournissent la meilleure illustration des étudiants défavorisés qui cumulent plusieurs diplômes. Faute de perspectives d’embauche au sortir de l’Université avec une licence marocaine et au risque d’être déclassés socialement comme le sont leurs pères, ils quêtent à l’étranger des diplômes plus élevés ou plus rares, tels que les DESS et certains doctorats. N’ayant guère, ou pas, de capital social “immédiat” (comme peuvent en bénéficier les enfants de cadres supérieurs) ou “différé” (en termes d’héritage, comme peuvent l’attendre des fils de propriétaires agricoles, de commerçants ou d’artisans), ils investissent d’autant plus dans les études, quitte à traverser les frontières et à travailler pour réaliser le cursus universitaire envisagé.

“Cumulatives” ou plus “simples”, les différentes trajectoires se distinguent aussi selon l’objectif principalement visé par l’étudiant, en l’occurrence et de manière schématique : le diplôme, ou, plus prioritairement, l’emploi. Les trajectoires simples ou “linéaires” témoignent du privilège accordé à la discipline, à la nature des études choisies et au diplôme convoité, même s’il n’a que peu de “valeur” sur le marché du travail. Le doctorat d’études généralistes, *a fortiori* en Sciences humaines et sociales, a ici valeur de paradigme : de plus en plus déprécié sur le marché du travail au Maroc, il n’en conserve pas moins des adeptes. La valeur *symbolique* du diplôme constitue le substrat des trajectoires suivies.

Les stratégies “cumulatives” mettent au contraire en évidence l’attention accordée à la valeur *marchande*, au Maroc, des formations suivies et du titre universitaire. Ici font figure d’exemple les trajectoires qui permettent d’accumuler les formations dispensées dans les Grandes écoles, puis les plus hauts titres décernés, comme le doctorat, enfin tous les atouts que reconnaissent les secteurs les plus porteurs et les plus prestigieux du marché marocain du travail. Dans ces stratégies “cumulatives” s’allient le savant et le pratique, la force symbolique du titre universitaire le plus élevé et la valeur marchande des enseignements suivis. Comme nous l’avons signalé, la possession ou non des capitaux culturels, sociaux ou économiques, ne constitue pas le seul facteur discriminant des différentes stratégies : il est certes plus aisé de multiplier les inscriptions dans différentes filières et à différents niveaux lorsque les moyens, en l’occurrence financiers, le permettent.

Mais des jeunes dépossédés de ces ressources familiales s'engagent eux aussi dans ces trajectoires cumulatives grâce à leur travail en sus de leurs études. Réciproquement, des jeunes de milieu aisé ne cherchent pas à cumuler plusieurs formations, se contentant de la formation de pointe dans laquelle ils se sont dès le départ engagés.

Plus que tout autre, le principe de différenciation des trajectoires semble résider dans le type de stratégie d'«ajustement» de l'étudiant au marché marocain du travail. Celui-ci repose sur trois facteurs au moins : la perception qu'a l'étudiant des rapports entre savoir et travail, la valeur respectivement accordée au Maroc aux différents savoirs, enfin les conditions et possibilités, pour les différents étudiants, de détenir et de valoriser les différents savoirs. Comme nous le disait la directrice d'un bureau de recrutement de Casablanca, « *un jeune de milieu aisé ayant étudié en France, surtout en Grande école, avec un stage ou une expérience professionnelle, va taper très haut tout de suite avec son réseau* » (Casablanca, 2006).

Face à cette complexité des trajectoires, de leurs dimensions et déterminants, l'«adéquation formation-emploi» fait pâle figure. Et elle apparaît pour ce qu'elle est, en l'occurrence le cadre de consécration d'une relation très forte entre détention de capitaux (financiers, sociaux, linguistique...), réalisation d'une trajectoire cumulative de formations prestigieuses, et insertion dans les secteurs et réseaux qui accordent, au Maroc, le privilège à ces formations-là. En dernier ressort, ce sont bien, en effet, les formations suivies – donc les conditions nécessaires à leur réalisation – qui sont discriminantes sur le marché du travail. Ne serait-ce pas alors que la mobilité pour études répond avant tout à cette évolution du marché du travail marocain, en l'occurrence de pointe, tout autant qu'aux carences de ce marché ?

Au demeurant, cette «relation très forte» dont nous parlons est-elle univoque ? Autrement dit, les étudiants marocains qui vont en France pour obtenir un diplôme élevé et qui sont démunis de capitaux, comme nombre de jeunes «d'avant-garde», sont-ils, en quelque sorte, «condamnés» à échouer lorsqu'ils rentrent au Maroc ? Le diplôme obtenu en France ne sanctionnerait-il de façon «positive» l'effort consenti que pour ceux qui sont socialement prédisposés à obtenir les «meilleures places» au Maroc ? Le chapitre suivant apportera des réponses à cette question. Mais nous pouvons déjà postuler, à l'appui des trajectoires des étudiants

observées en France, l'absence de reproduction simple en termes de trajectoires socio-scolaires : contre toute attente – en raison des difficultés de tous ordres inhérentes à la mobilité pour études –, des jeunes “d'avant-garde” parviennent en effet à conquérir des titres scolaires “élevés” ; au prix d'un acharnement scolaire évident, des jeunes de tous milieux cumulent aussi des diplômes dont l'accès leur aurait été interdit au Maroc ; enfin, les différentes stratégies suivies se calquent sur l'univers des possibilités de progression scolaire en France, et enregistrent tout autant l'évolution du marché marocain du travail, dans la perspective d'y trouver place.

Tout cela montre combien les étudiants marocains cherchent, en dehors de leur société, les moyens de faire face à ses transformations, et leur capacité à s'adapter *ailleurs* pour parvenir à cet objectif. Ce faisant, ils cumulent et capitalisent nombre de ressources externes, au premier rang desquelles le savoir, outil essentiel pour répondre aux nouvelles exigences de leur société. Les Marocains diplômés de France ne constitueraient-ils pas de la sorte pas le vivier de changements à venir et la matrice d'une consécration du savoir, en dépit des adéquations tant recherchées entre formation et emploi ? Tel est bien l'enseignement apporté par leurs rapports aux savoirs et leur mobilité pour études en France.

ANNEXE

Tableau 7

Trajectoires universitaires d'étudiants interviewés à Paris⁴⁸

Prénom*	Tahra	Fouzia	Malika	Najib	Asmae	Yasmine	Naïma	Samia	Hind	Hassan
Age	29	22		30	26	24	24	31	25	23
Année arrivée	1997	1999		1999	2000	1998	1997	1995	2002	2002
Année 1 (bac)	Bac sciences ex.	Bac Sciences (lycée français)	Bac Lettres modernes	Bac Lettres modernes	Bac sciences maths	Bac Sciences	Bac Sciences	Bac Lettres modernes	Bac Lettres modernes	Bac Lettres (langues)
Année 2	DUT informatique et gestion (Maroc)	1 ^{re} année Prépa grande école (Paris)	1 ^{re} année DEUG économie (Maroc)	École informatique/ gestion (Maroc)	1 ^{re} année DEUG maths (Maroc)	1 ^{re} année pharmacie (Paris)	1 ^{re} année pharmacie (Paris)	1 ^{re} année DEUG sociologie (Maroc)	École informatique (Maroc)	1 ^{re} année DEU G espagnol (Maroc)
Année 3	DUT informatique et gestion (Maroc)	2 ^e année Prépa grande école (Paris)	2 ^e année DEUG économie (Maroc)	Faculté de droit (Maroc)	2 ^e année DEUG maths (Maroc)	1 ^{re} année pharmacie (Paris)	2 ^e année pharmacie (Paris)	2 ^e année DEUG sociologie (Maroc)	1 ^{re} année DEUG géographie (Maroc)	2 ^e année DEUG espagnol (Maroc)
Année 4	DUT informatique et gestion (Maroc)	1 ^{re} année ESCP (Paris)	Licence économie (Paris)	Licence de gestion (Paris)	1 ^{re} année licence maths (Maroc)	1 ^{re} année DEUG biochimie (Paris)	3 ^e année pharmacie (Paris)	1 ^{re} année Licence sociologie (Maroc)	2 ^e année DEUG géographie (Maroc)	1 ^{re} année Licence espagnol (Maroc)
Année 5	Doctorat gestion, option finances (France)	2 ^e année ESCP (Paris)	Maîtrise économie (Paris)	Maîtrise de gestion (Paris)	2 ^e année licence maths (Maroc)	2 ^e année DEUG biochimie (Paris)	4 ^e année pharmacie (Paris)	2 ^e année Licence sociologie (Maroc)	1 ^{re} année Licence géographie (Maroc)	2 ^e année Licence espagnol (Paris)
Année 6			DESS économie du développement (Paris)	Maîtrise de gestion (Paris)	1 ^{re} année maîtrise maths (Paris)	Licence biochimie (Paris)		D.U Aménagement urbain (Paris)	2 ^e année Licence géographie (Maroc)	
Année 7				Master de gestion (Paris)	1 ^{re} année maîtrise maths (Paris)			DESS Développement et urbanisme (Paris)	Licence géographie (France)	
Année 8					1 ^{re} année maîtrise maths (Paris)			DEA Sociologie (Paris)		
Année 9								Doctorat sociologie (Paris)		

* Les prénoms ont été changé.

48) Voir, en complément de ce tableau, et pour ces mêmes étudiants, le tableau 4 en annexe du chapitre 3 précédent, p. 179, et des éléments de biographie, page suivante.

Description sommaire de personnes interrogées à Paris, et citées dans le texte⁴⁹

Samia

Agée de 31 ans, originaire de Midelt, Samia est en doctorat de sociologie à Paris, où elle est arrivée en 1995 après avoir passé une licence de sociologie à Fès. Avant sa venue, elle entend un discours de Hassan II disant que les diplômés marocains en littérature étaient promis au chômage. Par désir d'être autonome, elle passe alors des concours d'entrée dans la fonction publique, mais échoue. Elle décide alors de partir en France, avec le soutien financier et matériel de frères et soeurs. Elle commence un doctorat après avoir fait un DESS de développement et urbanisme (« *quelque chose de professionnalisant* »), puis un DEA de sociologie.

Après avoir habité avec un frère puis avec une cousine en chambre de bonne, puis seule en résidence universitaire, elle habite en appartement avec son conjoint. Elle est mariée depuis deux ans à un Français, enseignant d'Université.

Les grands-parents paternels de Samia étaient paysans, son grand-père maternel héritier d'un père alors proche du sultan. Du côté maternel, les hommes ont fait des études à la Karaouiyyine à Fès. La mère de Samia est non instruite (son père, propriétaire paysan, non instruit, décède quand elle a 4 ans). Parmi ses huit frères et soeurs, six ont fait des études supérieures en France (une sœur a fait des études jusqu'au bac, un frère ses études supérieures au Maroc).

L'un de ses frères est resté en France, comme maître-auxiliaire, et vit avec une femme marocaine. Samia est accueillie par lui et un autre frère à son arrivée.

Pour subvenir à ses frais de séjour, elle travaille (repassage, baby-sitting puis enseignement comme chargée de cours dans des Facultés).

Elle veut rentrer au Maroc à un moment donné, mais dit que, en raison des difficultés économiques là-bas, son retour n'est pas le bienvenu. Partir, rester ? C'est l'ambiguïté.

Samia est membre d'une association de soutien scolaire, et enseigne la sociologie à des éducateurs.

Malika

26 ans, de Rabat, Malika est inscrite dans deux DESS à Paris I et Paris V, d'éducation et de développement. Elle s'inscrit à la Sorbonne après deux ans d'études supérieures d'économie à Rabat. Le niveau de diplôme (trop faible au Maroc, meilleur en France) la décide à partir, avec l'assentiment de ses parents. La proximité avec le Maroc et sa maîtrise du français font le reste. Elle envisage de travailler plus tard dans un organisme international.

Le grand-père maternel de Malika a fait des études à la Karaouiyyine à Fès et est devenu *alim*, sa grand-mère maternelle n'a pas fait d'études. Son père, originaire de Sidi Kacem, a fait ses études dans un établissement français, est devenu instituteur puis inspecteur de l'enseignement, puis a travaillé comme chef de service dans une

49) Voir également le tableau 7 concernant les étudiants, page précédente.

structure importante de l'Éducation Nationale à Rabat. Sa mère, qui n'a fait pas de longues études, a été autodidacte avant de devenir institutrice et, elle aussi, inspectrice dans l'enseignement primaire. Son propre frère a fait l'école Nationale d'Administration publique et travaille aussi au Ministère de l'Éducation nationale ; sa sœur, elle, s'est arrêtée au niveau secondaire.

Malika bénéficie d'un soutien éducatif important ; ses parents se font muter à Rabat pour qu'elle et sa sœur puissent faire de la danse, de la musique, de l'anglais (sa sœur cadette fait, elle, de la photo, du cinéma, du théâtre). Elle fait des études primaires bilingues dans une école de la Mission, puis ses études secondaires dans un lycée marocain (plus tard ses parents regretteront qu'elle ne soit pas allée au lycée français Descartes et y inscrivent sa sœur cadette), tout en suivant parallèlement des cours de français et d'anglais. Sa sœur, elle, va faire ses études supérieures aux États-Unis.

Avant d'arriver pour ses études, Malika a fait plusieurs voyages en France, de tourisme et pour les jeux de la francophonie. Accompagnée par son père à son arrivée, elle cherche alors un studio (elle sait pouvoir bénéficier d'une APL), reste chez une tante 2 jours en attendant qu'on livre ses meubles, puis emménage. Ses parents lui payent en partie ses études (12 000 DH/mois), mais elle travaille pour avoir des ressources complémentaires. Elle a par ailleurs des cousines paternelles en France, de sa génération, mariées.

Malika poursuit ces deux DESS alors qu'elle a échoué en 1^{ère} année en raison, dit-elle, de programmes universitaires trop différents entre le Maroc et la France.

Ses projets : terminer ses études de DESS, travailler un an ou deux en France dans une entreprise qui ait une filiale au Maroc, pour être payée ensuite avec un salaire français. De toute façon, dit-elle, elle décidera de rentrer au Maroc, c'est inéluctable.

Yasmina

24 ans, casablancaise, Yasmina est arrivée en France en 1998, juste après son baccalauréat. Elle est inscrite en licence de biochimie à Paris XI, après avoir fait deux ans en pharmacie où elle a échoué. Après avoir été hébergée par une amie de la famille, enseignante, elle vit en cité universitaire depuis 5 ans. Elle est venue en France, dit-elle, dans la mesure où « *pour mon père, c'était normal que je fasse mes études en France* », mais aussi parce que ses résultats au baccalauréat, insuffisants, ne lui permettaient pas de prétendre à médecine ou pharmacie au Maroc ; enfin parce que « *au Maroc, il y a plein de docteurs qui chôment* ».

Son grand-père paternel était paysan, non instruit. Son père, *fassi*, a en revanche fait des études au lycée français à Fès, puis en école d'ingénieurs (EMI) et a travaillé à l'Office chérifien des phosphates, avant d'être maintenant retraité, tout en étant PDG de sa propre société. Sa mère, de père *marrakchi* riche commerçant, a fait des études primaires. Aucun de ses proches n'est allé à l'étranger, si ce n'est son père pour faire des stages, et un oncle maternel au Canada, comme informaticien.

Pendant ses études primaires et secondaires, Yasmina fait ses études en étant première de sa classe. Son père, dit-elle, « *ne me lâchait pas. Pour lui, c'était clair, il n'y a que les études dans la vie* ». Comme elle, ses frères cadets font des études scientifiques. Deux sont aussi venus faire leurs études supérieures en France, l'un en licence d'économie à Nantes, l'autre en BTS à Angers.

Elle est soutenue financièrement par son père et dégage des revenus de son travail (cours, gardes d'enfants...).

Après une maîtrise de biochimie, Yasmina projette de faire une école d'ingénieurs ou un DESS, de travailler en France pendant un an pour avoir de l'expérience, puis de rentrer au Maroc. « *La seule chose qui pourra me retenir ici c'est de me marier, sinon, l'idéal, c'est de rentrer* », dit-elle.

Abdelatif

21 ans, Abdelatif est originaire de Casablanca et étudie en 1^{ère} année de DEUG de communication d'entreprise à Paris 3. Il est venu France juste après son baccalauréat, en septembre 2002. Il projetait depuis longtemps de faire ses études supérieures en France, dans un cursus inexistant au Maroc. Il s'est inscrit en communication après avoir envoyé trois dossiers d'inscription, dont un en AES, un autre en sociologie.

Abdelatif a toujours été sensibilisé, par sa famille, aux études et aux perspectives d'étudier à l'étranger. Son grand-père paternel, casablancais, était militaire, sans instruction. Sa grand-mère maternelle, de milieu paysan, était aussi non instruite. Mais son père, seul enfant, a fait des études d'architecture à l'école des Beaux Arts à Casablanca, puis une école d'ingénieur. Son grand-père maternel, qui a fait fortune au temps du Protectorat dans les transports, était sans instruction, mais sa grand-mère maternelle a été scolarisée jusqu'au brevet et parle couramment français. Sa mère (qu'il perd à l'âge de 6 ans) avait elle-même fait des études supérieures, 2 ans en Faculté. De surcroît, trois de ses oncles et tantes maternels sont allés faire des études supérieures en Belgique, avant de retourner travailler au Maroc.

Abdelatif fait ses études primaires bilingues dans le privé, puis va au collège public, avant de faire sa terminale dans un lycée privé. L'une de ses sœurs aînées fait l'école d'architecture à Rabat, puis un DESS à Bordeaux, puis un autre DESS à Paris. L'autre sœur, journaliste, poursuit des études de droit et envisage de venir en France compléter sa formation.

À son arrivée en France, Abdelatif est accueilli par sa sœur. Ils habitent ensemble dans un studio, faute d'avoir pu obtenir une chambre universitaire. Il est d'abord soutenu financièrement par son père, puis trouve des petits boulots par interim. En raison de problèmes familiaux, il redouble sa première année.

Abdelatif envisage d'obtenir un diplôme bac + 4 en publicité-communication, et être un pionnier dans le domaine au Maroc. Mais il est partagé : faudra-t-il rester en France, ou rentrer ? À ses yeux, la montée de l'islamisme au Maroc et le racisme en France rendent en effet la prise de décision difficile.

Nadia

Nadia est étudiante en 3^e année d'IUP, génie mathématique et informatique à Paris (Jussieu) ; elle réside en résidence universitaire.

Elle a fait ses études primaires et secondaires dans le privé parce que son père pensait qu'on y apprenait mieux le français, avant de faire des études en lycée marocain (lycée de filles), puis une année de Faculté en biologie, à Casablanca, puis une année d'économie. Elle est ensuite venue en France y faire des études en DUT "Statistiques et traitement informatique des données", à Roubaix, dans l'établissement où l'inscrit l'un de ses frères, qui y enseigne lui-même.

Originaire de Casablanca, Nadia a un père égyptien (retraité) et une mère marocaine, fassi. Son père a migré au Maroc pour enseigner à la Faculté à la faveur de l'arabisation de l'enseignement, grâce à un diplôme équivalent à la thèse, en études islamiques. Sa mère, elle, a arrêté les études (réalisées dans une école catholique – « *elle écrivait plus facilement en français qu'en arabe* ») quand elle s'est mariée à 16 ans.

Parmi ses oncles et tantes maternels, originaires de Fès et ayant aussi déménagé pour Casablanca, l'un est avocat, un autre directeur d'agence d'assurance, l'un artiste, une autre secrétaire.

Nadia est arrivée à Paris à la suite de ses frères et sœurs aînés, qui y ont aussi fait leurs études supérieures. Deux de ses frères sont en France : l'un est ingénieur, un autre, docteur en mécanique, travaille.

Pendant ses études, Nadia fait des petits boulots, ainsi que des stages rémunérés, même si elle bénéficie d'aides familiales lorsqu'elle est dans le besoin.

Pour Nadia aussi, l'avenir doit se dérouler dans son pays : quand elle aura réalisé une 5^e année d'étude (DESS ou DEA après le diplôme d'IUP), elle envisage de travailler deux ans en France, puis de travailler au Maroc, en entreprise ou dans le domaine social.

Chapitre 5

La mobilité sociale : une issue des études en France ? Trajectoires d'insertion professionnelle de retour au Maroc

Bénédicte Kail

S'interroger sur la mobilité pour études impose, non seulement de suivre les parcours des étudiants entre le Maroc et la France, mais aussi de porter l'attention sur les dimensions de leur retour dans leur pays après leurs études. L'une des hypothèses de l'étude ARES, rappelons-le, était en effet que le séjour pour études à l'étranger ne constituerait pas une migration à proprement parler, mais un "passage" ; la mobilité ne serait donc qu'un moyen d'acquérir un capital (en l'occurrence et *a minima* un diplôme), et non pas une fin en soi, dont la traduction concrète serait une migration durable, indépendamment ou au-delà du séjour pour études.

L'enquête ARES, en ce sens, s'est intéressée à la question des projets d'avenir de ces étudiants "migrants" : envisageaient-ils de rester en France une fois leur diplôme acquis ou, au contraire, de regagner le Maroc (voir le questionnaire en annexe générale) ? Dans un cas comme dans l'autre, quelles raisons pouvaient présider à leur intention ? Le premier enseignement livré par les réponses à ces questions est d'importance : en termes de perspectives, les étudiants Marocains sont, avant tout, très indéterminés. Ainsi, lorsqu'il leur était demandé s'ils pensaient rentrer au Maroc après leurs études, 28 % d'entre eux (N = 500) ont déclaré vouloir rentrer, 50 % ne savaient pas et 12 % prévoyaient de rester en France. Corrélativement, lorsqu'ils étaient amenés à évoquer leur avenir professionnel, 34 % l'envisageaient au Maroc, 16 % en France et 41 % hésitaient entre les deux. Les réponses apportées sont à prendre avec précaution, puisqu'elles ont été produites alors que les jeunes étaient en cours d'études. Cependant,

l'indécision et, conjointement, la proportion non négligeable d'étudiants qui pensaient rentrer et/ou qui envisageaient leur avenir professionnel au Maroc commandaient la réalisation de recherches complémentaires, en particulier sur les facteurs influençant ce retour au Maroc et, à l'inverse, sur ceux qui pouvaient entraver un tel parcours post-études.

Une seconde enquête, qualitative, a alors été réalisée auprès de diplômés de France rentrés au Maroc, pour tenter de cerner si le séjour en France, et les différents capitaux acquis à cette occasion – dont le diplôme – permettaient de comprendre cette dimension de la mobilité pour études. Plus précisément, elle s'est focalisée sur l'insertion socio-professionnelle, et ses modalités, des Marocains lauréats de diplômes français. Cette recherche répondait à une interrogation centrale : sur le marché marocain du travail, le diplôme français est-il discriminant ? Constitue-t-il une ressource distinctive aux yeux des employeurs, un avantage comparatif dans la lutte pour l'accès à l'emploi ? Ces questions, posées à titre d'hypothèse pour identifier une ou des "logiques du retour" après études, ont conduit à interroger les stratégies d'insertion des Marocains diplômés de France, les facteurs et contraintes favorisant ou handicapant cette insertion, dont l'existence éventuelle de réseaux constitués (par eux ou sans eux). Ce sont ces éléments qui constituent la matière première de ce chapitre.

Réalisée en 2005-2006 à Casablanca, Rabat, Fès et Marrakech¹, cette enquête s'appuie principalement sur 46 entretiens de Marocains² lauréats de diplômes français ou d'autres pays hors Maroc (tous types de filières) rentrés dans les dix années précédentes. Ont également été réalisés des entretiens avec des Marocains diplômés du Maroc ou ayant eu au Maroc un diplôme "délocalisé"³, ainsi qu'avec des employeurs des secteurs publics et privés.

Si la méthodologie, qualitative, ne prétend pas à la représentativité statistique, les matériaux recueillis permettent cependant d'éclairer autrement les résultats de l'enquête ARES menée auprès d'étudiants

1) Enquête sur « Les diplômés marocains et l'insertion professionnelle au Maroc » (Dimip), coordonnée par E. Gérard et qui a associé l'IRD et la MSH-Aquitaine. Ont participé à l'enquête : E. Gérard, B. Kail, E. Lanoue, B. Schlemmer.

2) Les interviewés – 23 hommes et 23 femmes dont l'âge moyen est de 30 ans – ont été contactés sur leurs lieux d'emploi ou par l'intermédiaire d'autres diplômés.

3) Nous faisons référence ici aux diplômes, de type français, qui sont délivrés au Maroc au terme de formations similaires à celles qui sont données en France (comme les DESS) et, en partie, assurées par des enseignants français.

marocains en France sur la question de leurs perspectives et de leurs trajectoires post-études.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord nous intéresser au profil socio-scolaire des diplômés qui décident de rentrer et au sens qu'ils donnent à leur démarche. Nous insisterons aussi sur les conditions de ce retour à travers quelques questions centrales : a-t-il été préparé ? L'insertion professionnelle a-t-elle nécessité la mobilisation de réseaux et, si oui, lesquels ? Correspond-t-elle aux aspirations des diplômés ? Nous verrons enfin si, et comment, sur le marché marocain du travail, l'appartenance sociale, la nature du diplôme, le temps passé en France ou le secteur d'emploi sont déterminants. Ceci nous permettra enfin d'apprécier la valeur sociale, au Maroc, du diplôme acquis en France.

I – ENTRE CONTRAINTES, OPPORTUNITÉS ET VOLONTÉ DE RENTRER : LES VOIES DU RETOUR AU MAROC

I – 1 – Regagner le Maroc : une stratégie “par excès” ou une démarche “par défaut” ?

Pour la majorité des diplômés, rentrer au Maroc est présenté comme un choix personnel et résulte d'une stratégie par excès. Néanmoins, le retour peut aussi correspondre à une “stratégie” par défaut, lorsque les jeunes diplômés sont “appelés” au Maroc par leur famille, ou qu'ils se sont heurtés à des obstacles en France. Ceux-ci sont de deux ordres : ils relèvent de la situation administrative ou de l'état du marché de travail en France – les deux types de contraintes étant fortement liés.

Le premier cas est illustré par les difficultés d'obtention d'un titre de séjour, le second par des discriminations à l'embauche. En effet, lorsqu'une entreprise française souhaite engager un titulaire de titre de séjour « étudiant » ressortissant d'un pays extérieur à l'Espace économique européen de haute qualification sans se voir opposer la situation de l'emploi⁴, elle doit fournir une promesse d'embauche avec un salaire conséquent (supérieur à 1 300 fois le minimum horaire,

4) Selon l'article R. 314-4 du code du travail, l'autorisation de travailler peut être refusée à un étranger en raison de « la situation de l'emploi, présente et à venir dans la profession demandée par le travailleur étranger et dans la zone géographique où il compte exercer cette profession », c'est-à-dire si le niveau de chômage est important.

soit 4 121 euros brut au 1^{er} juillet 2006). C'est à cette condition que le postulant peut déposer un dossier à la préfecture afin d'obtenir l'accord de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) pour un changement de statut⁵. Puis, si l'accord a été obtenu, l'entreprise et/ou le jeune devra encore effectuer des démarches auprès de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) pour s'acquitter de la redevance inhérente à la délivrance d'une autorisation de travail (en 2007, 1 444 €, ou 725 € si le salaire est inférieur à 1 525 €). La démarche de recrutement est ainsi non seulement plus longue (cinq mois en moyenne pour l'ensemble des démarches – Math, Slama et *al.*, 2006 : 38) que l'embauche d'un candidat originaire de l'Espace Economique Européen, mais aussi plus coûteuse. Ces lourdeurs administratives peuvent décourager les employeurs pressentis, comme l'a montré l'enquête réalisée par Math, Slama et *al.* (2006) et comme Azmia, que nous avons interrogée à Casablanca, l'a constaté à ses dépens : « *Je suis arrivée chez X, pour un poste de contrôle de gestion. J'ai eu trois entretiens et là, ils se rendent compte que je suis marocaine : "ah, mais, vous avez une situation particulière !" . Et c'est là que je me suis dit... "bon, allez, je rentre" [au Maroc] » (Azmia, 30 ans, IUT puis DESS finances et comptabilité, salariée multinationale, Casablanca⁶).*

5) Depuis la suspension de l'immigration de travail décidée en 1974, les politiques publiques à l'égard des étudiants étrangers ont toujours été guidées par le principe selon lequel « *l'étudiant étranger a vocation à mettre ses compétences au service de son pays d'origine à l'issue de ses études* » (cf. l'introduction générale de l'ouvrage). Suivant cette logique, l'étudiant étranger n'a accès au marché français du travail à l'issue de ses études qu'exceptionnellement et de manière dérogatoire. Néanmoins, pour améliorer l'attractivité des universités et répondre aux besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée, et dans un contexte de concurrence accrue entre pays développés, le gouvernement français a entrepris en janvier 2002 d'inciter, par voie de circulaires, les agents de l'administration du travail à autoriser plus souvent certains étudiants étrangers à obtenir le statut de salarié (Math, Slama et *al.*, 2006 : 28). Ainsi, la circulaire du 15 janvier 2002 préconise certains assouplissements dans l'appréciation de la situation de l'emploi au bénéfice de demandes de changements de statut émanant d'étudiants étrangers ayant achevé leur cursus et dont le recrutement répond aux intérêts d'entreprises françaises. Les DDTEFP sont invitées à examiner « *avec bienveillance* » les demandes de changement de statut formulées par des étudiants étrangers qui présenteraient une proposition d'embauche ou un contrat de travail émanant d'une entreprise française « *qui trouverait dans ce recrutement le moyen de satisfaire un intérêt technologique et commercial* ». Ces instructions posent différents critères « *indicateurs* » permettant aux DDTEFP de se prononcer sur la demande et d'accorder ou non l'autorisation de travail, en particulier la production de lettres de motivation de l'entreprise et de l'étudiant, ainsi que des critères d'adéquation entre le niveau de diplôme obtenu en France et l'emploi postulé, ou encore l'apport du jeune diplômé à l'entreprise (maîtrise des langues étrangères, connaissance du tissu industriel et commercial du pays d'origine, etc.), dans une perspective de développements des liens économiques de la France avec les pays d'origine des étudiants (Math, Slama et *al.*, *op. cit.*, p. 29).

6) Pour une compréhension plus fine des rapports complexes entre origine sociale, parcours scolaires et stratégies d'insertion professionnelle, nous présentons en annexe de ce chapitre un tableau récapitulatif des principales caractéristiques, scolaires et sociales, des diplômés dont nous donnons des extraits d'entretiens.

Mais ces contraintes pèsent inégalement sur les étudiants selon leur parcours d'études. Sur le plan administratif en effet, le fait d'avoir effectué ses études secondaires à la Mission française⁷ permet d'obtenir un visa de long séjour « étudiant » puis un titre de séjour « étudiant », puisqu'ils bénéficient d'une inscription directe dans un établissement d'enseignement supérieur – condition essentielle pour avoir ces visa et titre de séjour. En outre, avec le nouveau code de l'entrée et de séjour des étrangers en France (CESEDA) de juillet 2006, la carte de séjour temporaire mention « étudiant » est accordée de plein droit « à l'étranger titulaire d'un baccalauréat français (...) ayant suivi pendant au moins trois ans une scolarité dans un établissement français à l'étranger » (Article L.313-7 du CESEDA). Néanmoins, lorsqu'il s'agit de renouveler un titre « étudiant » ou de le transformer en titre « salarié », tous les étudiants marocains se trouvent confrontés à un parcours particulièrement décourageant⁸.

Les difficultés rencontrées peuvent aussi être liées à la situation du marché du travail en France. En effet, bien qu'il puisse offrir des opportunités réelles dans certains secteurs, comme dans l'informatique, elles sont souvent éphémères⁹. Les discriminations à l'embauche

7) En 1956, une convention signée entre la France et le Maroc permit à l'enseignement français au Maroc de se poursuivre, dans le cadre d'une Mission Universitaire et Culturelle Française au Maroc. Celle-ci fut en charge de sept établissements secondaires (les autres passant sous direction marocaine) et de plusieurs dizaines d'écoles primaires. Ils forment ce qu'on appelle communément : la Mission (Vermeren, 1999).

8) Le nouveau code CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) de juillet 2006 a introduit un principe devant permettre de « compléter sa formation par une première expérience professionnelle participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays dont il a la nationalité ». Ceci dans la perspective d'un retour de l'étudiant dans son pays d'origine. Les diplômés rencontrés ne pouvaient pas encore se prévaloir de ce principe – dont il est encore trop tôt pour mesurer à la fois les modalités d'application et l'impact – et se sont souvent heurtés à des difficultés administratives. Ainsi, les étudiants étrangers ayant obtenu en France un diplôme au moins équivalent au master pourront bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour d'une durée de validité de six mois, non renouvelable, pour compléter leur formation par une première expérience professionnelle participant directement ou indirectement au développement économique de la France et du pays dont ils ont la nationalité. L'emploi doit être en relation avec la formation et assorti d'une rémunération d'un montant minimal. À l'issue de la période de six mois, l'intéressé pourvu d'un tel emploi (ou d'une promesse d'embauche) sera autorisé à séjourner en France sans que la situation de l'emploi ne lui soit opposable. Les étudiants qui n'ont pas obtenu un diplôme au moins équivalent à un master sont exclus de ces nouvelles mesures (Math, Slama et al., *op. cit.*, p. 51).

9) En 1998, plusieurs circulaires (circulaire DPM/DM 2-3/98/429 du 16 juillet 1998 et son rectificatif du 10 août 1998 ; circulaire DPM/DM 2-3/98/767 du 28 décembre 1998) sont venues assouplir l'accès au marché du travail des informaticiens mais, à partir de 2001 (baisse des valeurs boursières), les besoins se sont fait moins sentir dans ce secteur et une nouvelle circulaire (DPM/DMI 2 n° 2004-12, NOR : SOCD0410127C du 13 janvier 2004) est venue abroger les circulaires précédentes, entérinant ainsi le changement de conjoncture qui avait amené les entreprises à ne plus recourir, dès 2002, à des étudiants étrangers pour pourvoir des postes dans l'informatique (Math, Slama et al., *op. cit.*, p. 60).

dont certains peuvent être ou se sentir victimes expliquent également que les candidats à un emploi saisissent les opportunités de rentrer au Maroc lorsqu'elles se présentent, ou qu'ils décident d'y tenter leur chance même s'ils n'ont pas de "contacts", plutôt que de faire l'expérience de la précarité en France.

Mais ces difficultés éprouvées en France sont parfois "secondaires" : des facteurs extérieurs et conjoncturels, relatifs à la situation au Maroc, les encouragent et/ou les contraignent parfois davantage à rentrer. Ainsi, le retour peut être imposé par leur famille, à l'occasion de la maladie ou du décès d'un des parents, ou lorsque le père, chef d'entreprise, rencontre des difficultés professionnelles et qu'il est impératif de mobiliser les ressources familiales pour sauver l'entreprise. Le retour résulte aussi parfois de facteurs structurels, par exemple dans le cas où le jeune diplômé sait que ses études à l'étranger ne constituent qu'une étape dans un parcours dont l'aboutissement, décidé de longue date, consiste à reprendre l'entreprise familiale. Ou lorsqu'il est inconcevable pour la famille que leur enfant ne rentre pas au pays, comme Jamila, par exemple, l'a vécu : « *Le retour a été un peu forcé par mes parents, vraiment. Parce qu'ils voyaient à quel point j'étais bien à l'étranger, même si je n'y suis restée que quatre ans finalement. Mon père est venu aux États-Unis pour me dire que si je restais à l'étranger, j'y resterais toujours. Je crois que je n'ai pas beaucoup réfléchi à ce moment-là, parce que si j'avais poussé la réflexion un peu plus loin, je serais restée* » (Jamila, 28 ans, École Française des Attachés de Presse, Paris, salariée entreprise marocaine, Marrakech).

Ces pressions ou obligations familiales – dont les chapitres précédents se sont également fait l'écho – sont très fortement liées aux rapports de genre présents dans la société marocaine. Ainsi, la reprise de l'entreprise familiale concerne les garçons, alors que ce sont les filles que leurs pères partent rechercher à l'étranger. De même, ce sont elles qui – parce qu'elles ont intériorisé ces rapports de genre – rentrent pour rejoindre un fiancé ou un mari, même si cela les oblige à modifier – ou à sacrifier parfois – leur propre carrière professionnelle¹⁰. Sania

10) Les pressions ou obligations familiales sont très peu développées ici car elles sont envisagées exclusivement sous l'angle du retour. Néanmoins, elles ont fréquemment été évoquées lors des entretiens, notamment par les jeunes femmes qui ont choisi de s'installer seules dans un logement après leur retour, par celles qui ont dû suivre leur mari dans ses déplacements professionnels, et par ceux qui se sont trouvés confrontés aux attentes matrimoniales de leur famille.

en témoigne : « *À l'issue de ces six mois [de stage], j'avais envie de prolonger mon objectif, qui était d'apprendre le stylisme et la mode pendant deux ans, et X [grand magasin parisien] m'avait proposé une embauche à l'issue de mon stage. Mais j'ai dû la refuser pour la simple raison que j'avais à l'époque un fiancé* » (Sania, 31 ans, Sup de Co Bordeaux, directrice adjointe d'une société marocaine, Casablanca).

Cependant, ces retours “par défaut” sont loin d'être majoritaires parmi les jeunes diplômés rencontrés. Une certaine “prédisposition” au retour, tant en raison d'un attachement fort au pays d'origine, qu'en raison de conditions socio-économiques, *a priori* moins désavantageuses qu'en France, semble être au contraire davantage déterminante. Aux dires des diplômés que nous avons rencontrés, la qualité de vie au Maroc compte parmi ces facteurs, tout comme la conviction d'avoir un rôle à jouer dans le développement du pays. Entreraient alors en compte la recherche du soleil, la possibilité de disposer d'un appartement de taille confortable au prix d'un studio parisien, de vivre non loin de son lieu de travail, etc., mais aussi le souhait de se rapprocher de sa famille ou de retrouver sa “culture”, c'est-à-dire une façon de vivre et de penser qu'ils maîtrisent et avec laquelle ils se sentent parfaitement à l'aise. Lamia l'explique : « *Je devais commencer une vie active bientôt, et, même si je commençais à construire quelque chose à Paris, je n'aurais pas la qualité de vie que je souhaitais. Je commençais à en avoir assez de ma vie d'étudiante, du petit studio, du métro, je voulais une voiture, je voulais le soleil, je voulais mes parents. Donc, du jour au lendemain, c'était : “je rentre”* » (Lamia, 30 ans, études de pharmacie à Grenade/Espagne puis DESS à Paris V, salariée dans une multinationale, Casablanca).

Le choix du vocabulaire pour désigner le choix du lieu de vie : « rentrer », montre bien que le temps des études à l'étranger est vécu comme un temps transitoire. Le caractère récurrent de l'emploi de ce vocabulaire témoigne en outre du fort sentiment d'appartenance de ces jeunes diplômés à leur pays. Ils sont parfois motivés, comme pour Farid, par l'envie de participer à la construction du Maroc : « (...) *à aucun moment je me suis dit que j'allais rester en France, aucun, aucun moment. Parce que je trouvais que c'était beaucoup plus excitant de revenir au Maroc, parce que le Maroc est un pays à construire* » (Farid, 32 ans, Sciences Po Paris, directeur société privée, Casablanca). Ou même,

comme pour Najib, par le désir de participer à « *une action politique* » (Najib, 30 ans, Euro American Institut à Sophia-Antipolis, Nice, puis MBA à Melbourne, États-Unis, directeur-adjoint de société privée, Rabat).

I – 2 – Le retour, entre vertu, nécessité et ... opportunité

Ainsi, les raisons invoquées par ceux qui font le “choix” de rentrer relèvent en premier lieu de motifs structurels qui sont liés à la société marocaine elle-même, à ce qu’elle peut offrir en matière de conditions de vie, et au besoin de se rapprocher du modèle culturel familial. Elles témoignent d’une stratégie “par excès”, même s’il est important de garder à l’esprit que ces raisons ont été exposées après que le retour et l’insertion professionnelle aient eu lieu, et qu’elles peuvent parfois convertir une nécessité imposée en “choix” personnel.

Dès lors, même lorsque les études en France ont débouché sur une insertion professionnelle réussie dans le pays d’accueil, il arrive que le sentiment d’appartenance et les liens avec le Maroc “imposent” un retour après plusieurs années. Au regard de la vie quotidienne en France, les qualités attribuées au Maroc deviennent alors pour certains si prégnantes qu’elles justifient à elles seules le fait de quitter son emploi et de vendre sa maison, comme l’a fait Walid, médecin en France : « *J’ai soutenu ma thèse le 11 février 1993 et après, j’ai acheté une maison à Nancy. Je m’étais marié en 1990, (...) avec une marocaine qui faisait aussi ses études à Nancy. On a acheté la maison en 1994, le premier gamin est arrivé en 1995. On a vendu la maison assez vite car on a décidé sur un coup de tête de rentrer au Maroc. On est rentré en 1996. [À Nancy] J’étais médecin remplaçant et médecin urgentiste dans un hôpital où je faisais des gardes. Donc, entre les deux boulots, on se croisait avec ma femme. On n’avait aucun problème d’argent, mais on se disait : “si on doit vivre comme ça et se croiser, autant gagner beaucoup moins et rentrer au Maroc et, si on ne rentre pas maintenant, plus les années passeront et plus ça va être difficile”* » (Walid, 39 ans, médecine à Nancy, indépendant, Rabat). L’histoire de Walid montre que, ce qui est recherché, c’est aussi la possibilité d’améliorer sa situation sociale : aurait-il abandonné son travail en France s’il avait été médecin titulaire ? Au Maroc, son diplôme est socialement plus rentable qu’en France et lui procure, non seulement une qualité de vie meilleure, mais également un plus grand prestige social. On le voit, le diplôme ne se convertit pas également sur les deux marchés, français et marocain, de l’emploi.

Rentrer apparaît souvent comme une nécessité qui s'impose aux jeunes diplômés dans un rapport au temps particulier : si, disent-ils, on tarde trop à rentrer, on finit par ne plus le faire. L'enquête réalisée par l'association Maroc-Entrepreneurs en 2006 le confirme en relevant que « *plus les diplômés marocains acquièrent de l'expérience à l'étranger, moins ils sont favorables au retour* » (AME : 14)¹¹. Pressentant qu'un temps de séjour prolongé en France peut les conduire à perdre les liens qui les rattachent au Maroc, certains rentrent, comme Rachid, en se saisissant de ce qu'ils estiment être "le bon moment" : « *Je n'avais rien en vue, professionnellement parlant, mais je voulais avant tout retrouver la famille. Et puis, je me suis dit : "à cet âge, c'est le moment ou jamais, si je ne le fais pas maintenant, je risque de ne plus le faire jamais". Après, on est marié, on a des enfants, c'est plus difficile de faire ses bagages et de partir comme ça. On est plus installé, on a plus de mal à bouger* » (Rachid, 34 ans, architecture à Marseille puis à Paris, indépendant, Casablanca).

C'est parfois un court séjour au pays, pour des vacances ou pour un stage, qui réactive les liens et modifie les projets, comme pour Halima qui, rentrée au Maroc le temps nécessaire au règlement des formalités administratives liées à son embauche en France, a été ébranlée dans sa décision : « *Ils m'ont proposé un poste à Angers. Je suis rentrée au Maroc le temps qu'on me prépare les papiers, permis de travail et tout (...). J'ai passé trois mois ici, avec ma famille, ça m'a un peu remuée, j'ai un peu pris goût au Maroc... Et je suis repartie quand j'ai eu le permis de travail, mais je n'ai passé que deux semaines à Angers, j'ai démissionné et je suis rentrée. (...) Je savais en fait très bien que si je restais en France, je ne reviendrais plus au Maroc, c'était fini. C'est trop dur après de revenir* » (Halima, 30 ans, ESTP puis Sup de Co Paris, salariée société mixte, Casablanca).

Lorsqu'il s'agit d'un stage, le séjour au Maroc offre non seulement l'occasion de se rapprocher des siens, mais il permet parfois aussi, comme pour Amina, de modifier ses représentations sur les conditions de travail au Maroc : « *Ce sont des circonstances familiales qui ont fait*

11) Il s'agit d'une enquête quantitative réalisée en 2006 par questionnaires auto-administrés auprès de 1 823 marocains de l'étranger et 335 marocains rentrés au pays. Les questionnaires ont été envoyés aux membres de l'association – association dont la mission est de « sensibiliser les compétences marocaines à l'étranger à l'évolution du pays et de les mobiliser en faveur de son développement économique, notamment à travers la création d'entreprise » (AME : 8). Il n'est donc pas interdit de penser qu'il s'agit de personnes *a priori* sensibilisées à la question du retour.

que j'avais besoin d'être là pendant un moment. (...) Je n'avais pas envie de venir bosser au Maroc. Moi, mon choix était clair. Je fais mes études, je reste bosser à l'étranger. (...) Je suis rentrée faire mon stage et il s'est très très bien passé. J'étais au marketing, dans une équipe jeune, on s'amusait comme des fous et le travail était très intéressant. C'était créatif, responsabilisant, car j'étais assez indépendante, les gens qui m'encadraient étaient d'un très bon niveau. J'ai beaucoup appris et je me suis amusée comme une folle pendant six mois. Et je trouvais cela très agréable de revenir au Maroc dans ces circonstances. Je gagnais bien ma vie. En tant que stagiaire, on était bien payé. Je me suis dit que, le Maroc, c'était quand même agréable. On est en famille, il fait beau tout le temps, on peut voyager... » (Amina, 26 ans, ESSEC, salariée société de conseil marocaine, Casablanca).

I – 3 – La mobilité à l'étranger : un moyen de se rapprocher de son pays ?

En outre, avoir séjourné en France permet de voir le Maroc comme un pays où la concurrence est moins rude en termes d'insertion professionnelle, comme cela a été le cas pour Rachid : « *En plus, en France, on est un peu étouffé, il y a pas mal de concurrence et peu d'offres, alors qu'au Maroc il y a des choses à faire* » (Rachid, 34 ans, architecture à Marseille puis à Paris, indépendant, Casablanca). Ce séjour à l'étranger permet aussi de mieux accepter les inconvénients du Maroc, de le voir « *autrement* », de ne plus « *se prendre la tête pour un certain nombre de points* », de « *tolérer certaines choses qu'on ne tolérerait pas, parce qu'on pensait que tout tournait rond en France alors que ce n'est pas le cas au Maroc. Le fait de passer en France, ça permet de moins idéaliser la France* » (Tarik, 31 ans, EST conception de produits industriels à Rabat, école d'ingénieur à Mulhouse et master à l'ENSAM de Châlons, salarié société française, Rabat).

Le plus souvent, le désir de rentrer était de toute façon présent. Et beaucoup n'avaient envisagé les études en France que comme une étape, leur avenir à la fois familial et professionnel étant essentiellement tourné vers le Maroc, à travers des enfants que l'on souhaite y voir grandir : « *Je me voyais déjà père et je ne voulais pas qu'ils soient déracinés* », dit par exemple Malek (29 ans, ESRA école de cinéma Paris, gérant société marocaine et réalisateur, Casablanca).

Il faut cependant garder à l'esprit que c'est bien souvent la combinaison de plusieurs facteurs qui est à l'origine du retour. Entrent en

effet en compte non seulement les difficultés en France, que ce soit au niveau du droit au séjour des étrangers ou en raison de l'étroitesse du marché du travail dans certains secteurs, mais aussi l'avantage que peut représenter le Maroc en termes d'opportunités de travail, ou encore la volonté de maintenir les liens avec ce pays. La trajectoire de Yasmina (encadré 1) en témoigne tout particulièrement.

Encadré 1

D'une mobilité, l'autre : le retour au bout du chemin

« Et, fin de DESS, qu'est-ce qu'on fait ? On rentre ou on ne rentre pas ? Je n'avais pas envie de rentrer, je voulais faire un break donc je me suis dit : "je vais essayer de partir à Londres". Je voulais apprendre l'anglais... Mais pour partir à Londres, il fallait une inscription... Donc je me suis inscrite dans un DU, diplôme pour psychologue, donc plus élevé que le DESS. (...) Mais bon, j'ai fait une inscription pour la carte de séjour car j'en avais assez de la psycho, cela faisait sept ans, je voulais juste aller à Londres, m'inscrire quand même dans une bibliothèque pour être à la page et lire, mais plus de cours, de stage. Je voulais prendre du recul pour savoir ce que je voulais faire. En étant à Londres, j'ai travaillé. Ma sœur et mon beau-frère étaient dans la restauration, donc j'ai fait l'accueil dans le restaurant, j'apprenais l'anglais. (...) J'ai un copain à Paris qui m'a dit qu'il avait une copine qui avait fait cette formation il y a deux ans, j'ai comparé et je suis partie à Londres avec un classeur. Et je l'ai travaillé [le DU], gentiment, sans stress. Et puis, je l'ai eu. Entre temps, je suis rentrée pour les vacances un mois au Maroc, pour prospecter. Parce que je ne savais pas ce que je voulais faire. J'ai essayé de me renseigner sur les équivalences à Londres aussi. Mais j'avais envie de me poser et puis les papiers, tout ça, j'étais fatiguée, je suis allée voir ce qui se passait au Maroc. J'ai été voir les associations et j'ai été agréablement surprise. (...) Je me suis rendu compte qu'il y a de la demande, que les psychologues travaillent au Maroc, c'est un métier d'avenir, pourquoi pas. En France, c'est saturé, j'ai des copines qui ont fini par arrêter, qui travaillent à La Poste ou dans une boutique parce que c'est difficile. Alors qu'au Maroc je peux gagner ma vie et apporter, pourquoi pas. Et, entre temps, il fallait que je renouvelle ma carte de séjour et ça a été le déclic. J'avais trois jours pour renouveler mon titre, c'était la fin de l'année, je devais être au restaurant à Londres pour travailler, il y avait une queue abominable le premier jour alors que j'y étais à 8 heures du matin, le 2^e *idem*, à

6 heures et, le 3^e, je suis arrivée à 4 heures du matin, les gens dormaient devant la préfecture ; et là, j'ai dit : "je ne demande pas l'aumône, je rentre" » (Yasmina, 30 ans, DESS et DU psychologie, salariée ONG et indépendante, Casablanca).

La concomitance de ces nombreux facteurs, propres à la France ou au Maroc d'une part, relatifs au parcours socio-professionnel ou à des "mobiles" familiaux d'autre part, permet de comprendre que, pour un certain nombre de ceux qui font le "choix" de rentrer au Maroc, l'installation dans ce pays se réalise en plusieurs étapes, après un nouveau séjour en France ou une période de va et vient, une période d'"entre-deux". Comme s'il fallait se donner le temps de peser sa décision, d'être certain de son choix, d'avoir eu une expérience suffisante de la vie dans un autre pays et, parfois, d'y avoir "galéré" un peu, pour prendre réellement conscience de la force de ses attaches avec le Maroc, mais aussi des intérêts que l'on a y retourner. Telle est par exemple l'expérience vécue par Lamia qui est rentrée au Maroc après l'obtention d'un diplôme de pharmacie à Grenade, mais qui a décidé de repartir pour faire un DESS à Paris : « *Et puis, après deux mois à Casablanca, je suis repartie à Paris, faire un master en économie et droit de la santé. (...) Je n'étais pas encore prête à rentrer [au Maroc], c'était encore trop tôt, je n'étais pas assez mûre, je ne savais pas ce que je voulais, j'avais encore soif d'étranger. Alors, je repars à Paris. (...) J'ai payé mon année, je bossais en parallèle. (...) Là où j'ai galéré, c'est à Paris : un DESS entre deux villes, en travaillant à côté, sachant que j'avais déjà mon diplôme. Mais j'avais besoin de ça pour me décider à rentrer au Maroc* » (Lamia, 30 ans, études de pharmacie à Grenade et DESS à Paris, salariée multinationale, Casablanca).

L'histoire de Yasmina, entre autres, montre bien que la valeur du diplôme n'est pas égale dans les deux pays et les perspectives d'avenir non plus. Dans son cas, le Maroc est "accueillant" parce qu'elle y trouve la possibilité de convertir son titre scolaire en position sociale, ce qui aurait été bien plus incertain si elle était restée en France, ou même en Angleterre. Pour d'autres, comme pour un lauréat de Lettres, le Maroc peut sembler beaucoup moins "accueillant". Il expliquera alors son retour par des difficultés rencontrées en France¹², tandis que

12) On peut faire l'hypothèse que, les plus touchés par le chômage au Maroc étant justement des sortants de l'université généraliste (cf. chapitre d'Étienne Gérard), les lauréats marocains des universités

le diplômé d'école de commerce ou d'ingénieur sera plus enclin à le justifier par la qualité de vie ou la force de l'appartenance.

Néanmoins, les raisons socio-économiques déterminantes pour expliquer le retour sont souvent minorées au profit de discours justificatifs sur l'appel des "racines" et la force de l'appartenance. Ce qui est souvent le résultat d'une quasi nécessité, d'une contrainte forte – aller là où l'on a des chances de construire son avenir –, ou d'opportunités (*infra*), est transformé en "choix", en "envie", en "désir" et même en "vertu". Sans évacuer toutes ces "bonnes raisons" formulées par les interviewés – pour ce simple fait que leur énonciation est le produit de leur retour tout autant qu'elle permet de le justifier à leurs yeux –, il nous faut donc aussi regarder ailleurs pour comprendre les raisons et les facteurs du retour des diplômés au Maroc, en particulier du côté de leurs trajectoires et des modalités de leur insertion socio-professionnelle.

II – RENTRER OUI, MAIS AVEC QUELS DIPLÔMES ET QUELLE PRÉPARATION ?

II – 1 – Diplômes et trajectoires socio-scolaires

Quel que soit le cursus suivi, ceux qui rentrent au Maroc sont titulaires d'un diplôme de haut niveau. Dans notre échantillon, les deux exceptions à cette "règle" ont un diplôme de niveau bac + 3 (licences professionnelles en « systèmes de sécurité » et « gestion des projets de développement »). L'expérience en France de ces deux étudiants n'a pas pu être prolongée, soit pour des raisons financières, soit pour des raisons professionnelles. Il s'agit de retours par défaut, chacun ayant le sentiment de ne pas avoir mené à bien son projet de formation et/ou d'expérience professionnelle. Najma, par exemple, vit cette situation, non seulement comme un échec, mais aussi et surtout comme un déclassement scolaire et social : « *Ici, une licence pro, c'est rien. (...) La licence pro, ça me déclasse complètement* » (Najma, 24 ans, licence pro « systèmes de sécurité », au chômage, Casablanca).

françaises envisagent moins que les autres un retour, de crainte de se retrouver eux aussi au chômage. Mais aussi, que leur insertion en France se révèle plus difficile que ce qu'ils escomptaient car les entreprises françaises, dès lors qu'elles doivent justifier ce choix auprès de la DDTEFP, sont moins enclines à effectuer les démarches pour embaucher un sortant de l'université, pour lequel elles auront généralement plus de candidats locaux, qu'un sortant d'école de commerce ou d'école d'ingénieur.

Hormis ces cas marginaux, les diplômés rencontrés sont rentrés au Maroc avec, le plus souvent, un diplôme de niveau bac + 5 obtenu dans une grande école de commerce (HEC, ESSEC, Sup de Co), une école d'ingénieurs (INSA, ESTP, HEI) ou en suivant avec succès des 3^e cycles universitaires. Quatre "trajectoires types" se repèrent à leur sujet :

- des cursus avec des spécialités tournées vers l'entreprise (gestion, finances, administration, management, économie ou droit des entreprises), qui se concluent par des DESS (ou master II professionnels) de niveau bac + 5 ;
- des cursus dans des spécialités techniques (génie industriel, gestion de production), qui se terminent également par des DESS (ou master II professionnels) de niveau bac + 5 ;
- des cursus spécialisés de niveau bac + 6 à bac + 9 (architecture, agronomie, médecine, pharmacie, études vétérinaires) ;
- des cursus de Lettres, de Langues ou des Sciences humaines et sociales (histoire, géographie, sociologie ou anglais), qui débouchent sur des doctorats de niveau bac + 8.

Lorsque qu'ils sont titulaires d'un diplôme moins élevé, ceux qui rentrent ont suivi des cursus dans des écoles spécialisées de niveau bac + 2 à bac + 4, très souvent dans des domaines artistiques tels que cinéma, arts appliqués, maquillage ou musique.

Les jeunes diplômés qui rentrent au Maroc témoignent ainsi d'une stratégie de distinction scolaire, comme le montre le tableau récapitulatif de leurs trajectoires (en annexe de ce chapitre). Cependant, des différences marquent ces trajectoires et nécessitent que l'on s'attarde plus avant sur leurs origines sociales. À partir de la catégorie sociale d'origine et du capital scolaire détenu par les parents, l'étude ARES a mis en évidence les différents profils socio-scolaires des étudiants marocains en France (*cf.* chapitre 3). Afin de saisir comment l'origine sociale intervient dans l'insertion professionnelle, il nous faut aussi distinguer si, parmi ceux qui sont rentrés au Maroc, des origines sociales et des trajectoires scolaires spécifiques peuvent être identifiées et, si oui, lesquelles. L'étude DIMIP étant exclusivement qualitative, nous ne pouvons bien évidemment pas savoir si certains profils socio-scolaires sont plus enclins à rentrer au Maroc que d'autres ; néanmoins, l'attention portée à ces propriétés permettra de discriminer des parcours et des possibilités d'insertion différenciés.

L'analyse de notre échantillon de jeunes diplômés de France rentrés au Maroc révèle quatre grands types-idéaux, qui peuvent être rapprochés de ceux qui ont été présentés dans le chapitre 3 consacré aux « conditions sociales de la promotion universitaire ».

En premier lieu, nous pouvons isoler des jeunes issus des catégories sociales supérieures, dont les pères exercent le plus souvent une profession indépendante (médecin, avocat, pharmacien, architecte, etc.) ou, plus rarement, de chef d'entreprise ou, plus rarement encore, une fonction importante dans la fonction publique (ambassadeur, etc.). Par ailleurs, les mères de ces jeunes sont enseignantes dans le secondaire ou à l'université, commerçantes, ou encore mères au foyer. Dans ces familles, les pères ont tous fait des études supérieures ; et les mères souvent également. Néanmoins, ce qui caractérise ces familles, c'est qu'un des deux parents au moins a acquis son diplôme à l'étranger. Ces jeunes sont donc des "héritiers d'une tradition migratoire pour études", et représentent la 2^e génération de leur lignée de diplômés de l'étranger (cf. chapitre 3). Ils sont aussi bien souvent la 3^e génération à accéder à l'instruction, même si, dans ce cas, les études des grands-parents n'ont pas toujours atteint le niveau supérieur et se sont rarement déroulées en France.

Ce parcours familial n'est pas sans conséquences sur les "choix" scolaires que les parents font pour leurs enfants. Comme cela est apparu dans les deux précédents chapitres, le contact établi avec la France et la familiarité avec la langue française sont maintenus et tous les enfants sont scolarisés à l'école de la Mission ou, très exceptionnellement, dans une école privée bilingue – lorsque l'accès à la Mission a été impossible (par exemple, en raison de moyens financiers limités, ou en raison du décès ou de l'absence du père), ou lorsque les parents souhaitaient que leurs enfants maîtrisent aussi bien l'arabe littéraire que le français. De plus, la langue utilisée dans ces familles est le français.

Titulaires d'un baccalauréat français et pris en charge matériellement par leurs parents, ces jeunes ont suivi leur trace et sont partis poursuivre leurs études en France dès l'obtention du baccalauréat ou, très exceptionnellement, après avoir fait leurs classes préparatoires au Maroc. Ils rentrent le plus souvent avec des diplômes de Grandes écoles d'ingénieur ou de commerce, mais aussi de 3^e cycle universitaire (DESS, doctorat, ou études d'architecture, d'agronomie, de pharmacie). Plus rarement, ils ont suivi des cursus dans des écoles ou instituts spécialisés dans des

domaines artistiques (cinéma, arts appliqués, maquillage, musique) ou de la communication (journalisme, attachés de presse)¹³.

La seconde catégorie est composée de jeunes issus, comme les précédents, des catégories sociales favorisées. Cependant, elle se distingue de la première par deux aspects : la profession des pères d'une part, les études des parents de l'autre. En effet, les pères exercent majoritairement une fonction salariée – et non plus libérale (même si on retrouve aussi quelques chefs d'entreprise) –, comme cadres supérieurs dans des entreprises marocaines ou dans la fonction publique. Comme pour la catégorie précédente, les deux parents sont instruits, et l'un au moins a fait des études supérieures au Maroc. Ces jeunes gens sont donc également des héritiers, mais des "héritiers sans tradition migratoire pour études". Familiarisés avec la langue française, nombreux sont les parents qui ont souhaité scolariser leurs enfants à la Mission. Mais une minorité, faute d'y être parvenue, s'est "repliée" en priorité sur le secteur d'enseignement privé bilingue ou, en second lieu, sur l'enseignement public. Plus rarement, ils ont opté dès le départ pour ce dernier secteur.

De la même façon que leurs études secondaires varient, ces "héritiers" sont partis suivre leurs études en France, soit juste après le baccalauréat, soit après avoir fait leurs classes préparatoires au Maroc, voire même après quelques années dans l'enseignement supérieur au Maroc. Là encore, même si certains ont réussi à obtenir une bourse, ces étudiants sont très majoritairement pris en charge financièrement par leurs parents. Comme les étudiants de la catégorie précédente, ils rentrent au Maroc avec des diplômes de Grandes écoles d'ingénieur ou de commerce, ou de 3^e cycles universitaires (DESS, doctorat, ou études dentaire, de pharmacie, d'architecture). Néanmoins, très rares sont ceux qui ont suivi des cursus dans des écoles ou instituts spécialisés dans des domaines artistiques (cinéma) et, dans ce cas, ce sont toujours des jeunes qui ont été scolarisés à la Mission.

La troisième population que nous avons identifiée est composée de jeunes issus de catégories sociales moyennes dont les pères sont, soit cadres moyens lorsqu'ils ont un niveau de scolarisation intermédiaire (inférieur au baccalauréat), soit petits entrepreneurs ou artisans lorsqu'ils sont sans instruction. Les mères de ces jeunes ont été

13) Nous reviendrons sur l'insertion professionnelle des uns et des autres ultérieurement.

scolarisées en deçà du baccalauréat ou sont sans instruction, elles sont employées ou femmes au foyer. Ces jeunes ont été scolarisés dans le primaire et le secondaire public marocain, avec néanmoins une volonté parentale de distinction scolaire qui s'observe parfois par un passage à la Mission ou dans l'enseignement privé marocain, même si le cursus n'y a pas été pleinement accompli faute de ressources financières suffisantes. Malgré tout, plusieurs enfants de la fratrie bénéficient souvent de cette volonté de distinction en poursuivant des études à l'étranger. Ceux qui ont fait une partie de leurs études à la Mission ou dans l'enseignement privé partent en France juste après leur baccalauréat ou après un début de classes préparatoires au Maroc, les autres après avoir obtenu un premier diplôme dans l'enseignement supérieur marocain. Ce sont des "pionniers", comme ceux que l'on a rencontrés dans les précédents chapitres, les premiers de leur lignée à accéder aux études supérieures. Leur migration a été possible grâce à l'obtention d'une bourse ou à la forte mobilisation de leurs parents, ou d'autres membres de la famille déjà en France, qui ont pu les loger ou leur apporter un complément financier. Néanmoins, après un premier diplôme, ils ont dû effectuer des "petits boulots" ou obtenir un emploi pour poursuivre leurs études et atteindre le niveau souhaité. Ils rentrent au Maroc diplômés en sciences humaines et sociales, dans des domaines techniques ou encore en médecine, mais aussi, bien que plus rarement, diplômés d'une Grande école d'ingénieur.

La quatrième et dernière catégorie est composée de jeunes qualifiés dans les chapitres précédents de "jeunes d'avant-garde" ou "avant-gardistes", issus de catégories populaires. Leurs pères sont agriculteurs, ouvriers ou petits commerçants et n'ont pas été scolarisés, ou très peu, de même que leurs mères. Ces jeunes ont fait leurs études primaires et secondaires dans l'enseignement public marocain et ont généralement commencé leurs études supérieures au Maroc, jusqu'à la licence, avant de partir en France. Ils sont non seulement les seuls de leur fratrie à avoir obtenu un diplôme à l'étranger, mais sont aussi ceux qui ont suivi les plus longues études. Ces "jeunes d'avant-garde" partent le plus souvent poursuivre leurs études à l'université dans des filières de sciences humaines et sociales (histoire, géographie, sociologie) ou s'inscrivent dans une formation spécialisée (architecture, plus rarement dans une licence professionnelle). Très rares sont ceux qui réussissent à intégrer Sciences-Po ou une école d'ingénieur. Lorsque c'est le cas, il ne s'agit pas

des plus prestigieuses. Ils financent leurs études et leur vie quotidienne grâce à l'obtention d'une bourse ou en effectuant des "petits boulots".

L'examen des biographies des jeunes diplômés de France rentrés au Maroc après leurs études montre une certaine correspondance entre le profil social et les études poursuivies. Ainsi, les "héritiers" ont pu suivre tous types de cursus en France, leur maîtrise de la langue et le confort matériel que leur confère leur appartenance sociale leur ayant autorisé un large choix de formations, notamment un accès aux écoles de commerce renommées, pour lesquelles l'aisance linguistique est primordiale. *A contrario*, nous n'avons rencontré aucun "pionnier" ou "jeune d'avant-garde" diplômé d'une école de commerce, ni même d'un 3^e cycle en management ou marketing. Eux sont titulaires d'un diplôme universitaire technique, d'un doctorat en Lettres ou sciences humaines et sociales (histoire, géographie, sociologie) ou, lorsqu'ils ont pu bénéficier d'une bourse ou d'une aide familiale, d'un diplôme d'une école d'ingénieur.

Le diplôme obtenu révèle ainsi un fort déterminisme de classe, puisque les "héritiers" optent plus fréquemment dès le départ pour des DESS (ou master "pro") dans des spécialités tournées vers le monde de l'entreprise, des écoles de commerce ou des écoles d'ingénieur, mais aussi, pour ceux qui ont été scolarisés à la Mission, des écoles spécialisées, alors que les autres s'inscrivent le plus souvent dans des filières universitaires généralistes. La discrimination par les langues, en particulier par le français, joue un rôle central dans l'accès aux études supérieures, et ceci d'autant plus qu'elle repose sur un "circuit" de formation préscolaire et scolaire privé qui, de par son coût, accentue les différences entre les catégories sociales.

II – 2 – Une recherche de l'excellence scolaire : le cumul des diplômes

Parmi ceux qui sont rentrés, plusieurs illustrent les stratégies "cumulatives" décrites dans le chapitre précédent par Étienne Gérard. Ayant choisi d'utiliser au maximum leur temps d'études en France – et ayant eu la possibilité ou l'opportunité de le faire –, ils ont acquis deux, voir trois diplômes en France ou à l'étranger¹⁴. Ils sont, par exemple, titulaires

14) Ne sont pas mentionnés ici ceux qui ont complété leur formation au Maroc par un diplôme de 3^e cycle en France et qui ont donc deux diplômes, un marocain et un français.

d'un DESS (ou master "pro") qui vient en complément d'une formation en école d'ingénieur ou en école spécialisée (DESS de management des industries pharmaceutiques après une spécialisation en école vétérinaire, master Sup de Co après une école d'ingénieur, etc.), de deux DESS ou de deux diplômes complémentaires (DESS de droit des affaires après un DESS de gestion, diplôme de décoration d'intérieur après une école d'architecture, etc.), voir de trois dans certains cas (DEA d'urbanisme, après un master Ponts et Chaussée et une école d'ingénieur, etc.).

Là encore, cette stratégie consistant à cumuler les diplômes s'observe inégalement selon le profil socio-scolaire des jeunes. Pour les "héritiers", l'obtention de deux diplômes est certes une assurance pour mieux se placer sur le marché du travail, mais elle permet aussi, dans certains cas, de prolonger le temps des études et de la vie à l'étranger, tout en bénéficiant d'une prise en charge parentale et d'un titre de séjour mention « étudiant ». En revanche, pour les "jeunes d'avant-garde" et les "pionniers", cette stratégie cumulative a pour objectif, non seulement d'améliorer leurs connaissances, mais aussi de mettre toutes les chances de leur côté pour accéder aux postes convoités. Dans ce cas, la poursuite des études se fait toujours parallèlement à un emploi ou à un stage rémunéré, ce qui leur permet de minimiser et même parfois de se passer du soutien matériel des parents – lorsqu'il existe. Ils savent qu'ils vont être en concurrence avec des diplômés mieux armés qu'eux en termes de capital social, car bénéficiant de réseaux relationnels mieux placés sur le marché du travail marocain. Ainsi, ceux qui bénéficient de moins de capital social et de capital culturel au départ, en raison de leur appartenance à des milieux sociaux moins privilégiés, mettent en place une stratégie d'accumulation de diplômes de façon à minimiser cette différence initiale et à améliorer leurs possibilités d'insertion sur le marché du travail. Leur stratégie suppose alors l'existence de deux facteurs facilitant l'insertion sur le marché du travail au Maroc : le capital socio-économique hérité, les savoirs et diplômes acquis, ou une combinaison des deux. Elle suppose surtout que le diplôme permette à ceux qui ne sont pas des "héritiers" de s'élever dans l'échelle sociale. Elle permet de comprendre la décision de certains, comme Karim, de rentrer au Maroc dès qu'une possibilité d'insertion professionnelle avantageuse est proposée, même si cela l'oblige à abandonner ses études. Pour Karim, le cumul des diplômes ne paraît plus indispensable – il interrompt alors son doctorat –, dès lors qu'il est déjà titulaire d'un

diplôme prestigieux qui lui permet d'accéder à un emploi dans un cabinet de conseil : « *J'ai eu une proposition pour représenter un cabinet de conseil français au Maroc, à Casa, donc, j'ai lâché [ma thèse], dit-il. Boltanski¹⁵ me disait qu'il fallait poursuivre, achever ma formation, mais je n'ai pas suivi ses conseils, malheureusement, et je suis parti. (...) J'aurais dû résister, finir ma thèse, et ne réintégrer le Maroc qu'après, directement avec un poste d'enseignant en Fac. Mais quand on m'a offert quelque chose, j'ai pensé aux difficultés, à mes charges* » (Karim, 32 ans, licence de sociologie au Maroc, DEA de sociologie à Aix puis Master « gestion des ressources humaines » à Sciences-Po et début de thèse de sociologie. Salarié de la fonction publique, Rabat).

La stratégie de cumul des diplômes se révèle ainsi « efficace » lors de la recherche d'emploi et autorise, non seulement une insertion rapide, mais le choix du secteur et des entreprises, comme l'a constaté Halima, rentrée avec un diplôme d'école d'ingénieur et un Master Sup de Co : « *Je suis allée dans un forum d'entreprises à Casablanca, qui a lieu tous les ans en septembre pour les gens qui sortent de l'école ou qui cherchent du travail (...). Là, il y avait un stand X [multinationale d'audit et de conseil] qui m'a plu. Il y avait des jeunes cadres dynamiques, bien habillés, bien en forme... Je me suis dit : "le cadre a l'air sympa". Parce que j'avais très peur de l'entreprise marocaine classique, avec une population vieillissante, tout ça. Déjà que je rentrais au Maroc... Je n'étais pas prête à aller dans une structure... Je leur ai donné mon CV. Ils étaient très contents de voir mon CV. D'ailleurs, il y avait l'audit et le conseil et ils se l'arrachaient. Je leur ai dit tout de suite que je voulais aller dans le conseil. Ils m'ont appelée trois jours après, j'ai passé deux entretiens et j'étais embauchée après une semaine* » (Halima, 30 ans, ESTP puis master Sup de Co, salariée société mixte, Casablanca).

II – 3 – Pas toujours d'expérience professionnelle, mais des stages en entreprise

L'expérience professionnelle est perçue comme un préalable indispensable à l'emploi, parce que souhaité par les employeurs. Ainsi, pour être plus compétitifs sur le marché du travail, nombre d'étudiants déclarent vouloir acquérir une première expérience professionnelle en

15) Sociologue, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

France avant de rentrer au Maroc. Pourtant, cette stratégie est loin de concerner l'ensemble des personnes rencontrées. En effet, ceux qui rentrent avec une expérience courte (d'une durée inférieure à deux ans) étaient souvent en situation d'études. Titulaires d'un premier diplôme valorisable sur le marché du travail en France, ils ont choisi de travailler pour financer la poursuite de leurs études ou pour acquérir une spécialisation. Leur objectif n'était donc pas d'acquérir une expérience professionnelle, même si, au final, ils sont satisfaits d'avoir eu cette opportunité. Cette catégorie comprend aussi ceux que la pression familiale a fait rentrer au Maroc et, plus encore, ceux qui ont échoué dans leur tentative d'insertion en France, comme certains titulaires d'un DESS ou d'un doctorat en sciences humaines qui, après une période de recherche d'emploi infructueuse ou une expérience professionnelle malheureuse, ont effectué un retour "par défaut". À l'opposé, ceux qui ont acquis une longue expérience professionnelle (supérieure à quatre ans) ont généralement fait le choix de rentrer – en dépit d'une insertion en France – en raison de leur fort sentiment d'appartenance au Maroc. Leur objectif n'était pas d'acquérir une expérience professionnelle et le désir de rentrer au Maroc s'est imposé à un moment donné, même si sa réalisation s'est parfois effectuée par étapes. Ceci concerne souvent des diplômés nés de couples bi-nationaux, élevés entre les deux pays, mais aussi ceux qui ont choisi de se faire naturaliser français.

Ainsi, rentrer avec une expérience professionnelle constitue rarement une stratégie en tant que telle. Et, lorsque c'est le cas, elle ne concerne pas toutes les formations, puisque tous les diplômés d'écoles de commerce rencontrés sont rentrés au Maroc directement après l'obtention de leur diplôme, sans avoir acquis d'expérience professionnelle post-études¹⁶ préalable. De même, très rares sont les diplômés d'écoles d'ingénieurs qui ont acquis une expérience professionnelle, autre que les stages, avant de rentrer.

Néanmoins, l'analyse des profils socio-scolaires montre que tous les diplômés d'écoles de commerce rencontrés sont des "héritiers", c'est-à-dire qu'ils disposent d'un capital social mobilisable dans une

16) On veut ici distinguer l'expérience professionnelle acquise durant la formation de celle qui se réalise après les études. L'une et l'autre se distinguent essentiellement par deux facteurs au moins : l'accès au travail (dans le premier cas, il est parfois facilité par l'école, dans le second il repose sur l'initiative du candidat à l'embauche) et le statut (d'élève et de stagiaire dans le premier cas, de salarié dans le second).

recherche d'emploi au Maroc. En outre, les seuls sortants d'école d'ingénieur qui ont acquis une expérience professionnelle en France avant de rentrer sont des "avant-gardistes" ou des "pionniers". Cela montre que, si les deux échelles de l'ascension sociale – l'échelle socio-économique et celle du diplôme – se conjuguent pour les "héritiers", ce n'est pas forcément le cas pour les autres. De fait, seuls les "avant-gardistes" ou les "pionniers" qui ont intégré une école d'ingénieur et n'ont pas fait l'intégralité de leurs études à l'université voulaient acquérir une expérience professionnelle avant de rentrer et ne souhaitaient pas s'insérer dans la société d'accueil – alors qu'ils auraient eu la possibilité d'y rester, dans la mesure où ils étaient déjà en situation d'emploi depuis plusieurs années, ou parce qu'ils venaient d'avoir une proposition de CDI après un CDD.

La stratégie d'acquisition d'une expérience professionnelle semble donc bien déterminée, à la fois par la nature du diplôme et par le profil socio-scolaire de son détenteur. Elle paraît inutile aux "héritiers" diplômés d'une école de commerce ou d'une école d'ingénieur alors que, pour les titulaires de DESS (quel que soit leur profil socio-scolaire) et pour les diplômés d'école d'ingénieur qui savent ne pas bénéficier d'un fort capital social ("avant-gardistes" ou "pionniers"), l'expérience professionnelle acquise à l'étranger permet une meilleure valorisation du diplôme. Cette stratégie se révèle d'ailleurs judicieuse, comme nous le verrons ultérieurement, puisque, forts de leur diplôme et de cette expérience, ces jeunes ont pu trouver au Maroc l'emploi qu'ils recherchaient, dans une entreprise française ou dans une multinationale.

II – 4 – Un retour que seuls certains préparent

Le retour au Maroc est parfois prévu et anticipé, avec des contacts professionnels pris depuis la France durant les études ou lors de séjours au Maroc pour des stages ou des vacances. Ceci témoigne non seulement de véritables stratégies d'insertion professionnelle – qui peuvent être observées quel que soit le profil socio-scolaire d'origine –, mais aussi des liens continus avec le Maroc durant le séjour en France, qu'ils soient entretenus par les retours durant les vacances universitaires, par le choix du Maroc comme lieu de stage, ou par les contacts professionnels établis lors de ces retours ou par le biais des forums d'entreprise.

L'exemple de Zakia, diplômée d'une école d'ingénieur, est de ce point de vue significatif :

« Pendant mes études, j'ai eu des stages. En 4^e année, on a un stage important, un stage industriel qui compte. Je suis rentrée le faire au Maroc, mais je voulais le faire dans une entreprise qui serait reconnue partout, donc je l'ai fait dans une multinationale, chez C. C'est un stage que j'ai trouvé moi, je me suis débrouillée toute seule. Mais il faut dire que, pendant ma scolarité, je faisais partie du forum Rhône-Alpes, qui est le plus grand forum entreprises/étudiants de France, on a 10 000 visiteurs par an. Moi j'y ai participé pendant deux ou trois ans et, pendant une de ces années-là, je suis devenue responsable du carrefour maghrébin, où on faisait venir les entreprises sur ce forum et on faisait les rencontres entre les entreprises marocaines et les étudiants marocains de toute la France. Donc, d'un point de vue logistique, c'était une super expérience, car c'était vraiment comme une petite PME, avec des responsables, des objectifs, des délais. C'était un grand événement à organiser chaque année. Donc c'est vrai que j'avais un contact privilégié avec les entreprises, ils me connaissaient et moi aussi. Ça facilite les choses. (...) J'ai obtenu mon diplôme l'été 2001 et j'ai travaillé le lendemain de mon arrivée au Maroc. (...) Avant de rentrer à la T. (grosse entreprise nationale marocaine), pendant mes vacances précédentes, j'ai fait toute la procédure de recrutement, des entretiens. Par relation directe en fait, puisque je connaissais le DRH de part nos relations dans le forum ; donc je lui ai envoyé mon CV et le process s'est mis en route » (Zakia,, 27 ans, INSA Lyon, salariée société de conseil marocaine, Casablanca).

Au titre des perspectives de retour et des actions entreprises pour le préparer, la nature du diplôme influe sur la stratégie suivie par le diplômé, dans la mesure où elle conditionne inégalement l'accès à l'emploi. Les diplômés de l'université, qu'ils soient titulaires d'un DESS ou d'un doctorat, optent en effet davantage pour la recherche d'emploi depuis la France – à travers les forums entreprises/étudiants par exemple – que les diplômés d'école de commerce ou d'école d'ingénieur, qui rentrent plus fréquemment sans avoir pris de contacts professionnels préalables. Le titulaire d'une thèse en sciences humaines et sociales anticipe également davantage son retour que le diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieur qui bénéficie, notamment par le biais des associations d'anciens élèves dont certaines existent aussi au Maroc, d'une meilleure connaissance (et de "connaissances")

du marché de l'emploi, et ceci indépendamment du profil socio-scolaire de départ. Il peut, de ce fait, attendre le "bon moment" en termes d'opportunités professionnelles. Ramzi, par exemple, a travaillé pendant trois ans comme enseignant dans une école privée en France tout en prenant des contacts au Maroc dans l'attente qu'un poste d'enseignant-chercheur soit ouvert. Il combinait ainsi deux stratégies : l'acquisition d'une expérience professionnelle et la préparation du retour ; il est rentré au Maroc dès qu'un poste y a été proposé et, même s'il n'a pas été embauché dans ce cadre, il a fini par intégrer le secteur de son souhait : la fonction publique.

Là encore, le diplômé d'une grande école d'origine modeste adopte davantage cette démarche que celui dont les parents ont une situation plus aisée. En effet, si le second peut prendre le temps d'une recherche d'emploi sur place car il bénéficie de l'apport financier et matériel de ses parents et peut, éventuellement, mobiliser leur réseau relationnel, tel n'est pas le cas du premier qui, comme nous l'avons vu, cherche à compenser son manque de capital économique et social par la mise en place d'une stratégie de préparation du retour au Maroc.

II – 5 – Une insertion professionnelle rapide

À une exception près¹⁷, les personnes diplômées de France étaient en situation d'emploi lorsque nous les avons rencontrées. Elles avaient réussi à trouver un travail moins d'un an après leur retour et même, en général, dans les trois mois suivants. En comparaison avec les temps de recherche d'emploi présentés par Étienne Gérard précédemment, le fait de posséder un diplôme acquis à l'étranger réduit donc considérablement la période de recherche. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un diplômé commence à travailler quelques jours après son retour au Maroc. En effet, ceux qui sortent des Grandes écoles les plus renommées sont parfois "chassés" (recrutés) depuis la France ou dès leur retour au Maroc, comme ce fut par exemple le cas pour Mansour, diplômé d'HEC : « *Ce qui s'est passé, c'est qu'ils m'ont contacté chez moi, raconte-t-il. (...) Avec mon diplôme, je ne parlais pas en entretien, je ne disais rien. Je disais 2-3 mots et c'était ça, il suffisait de dire*

17) Une jeune femme titulaire d'une licence professionnelle « système de sécurité » qui cumulait le fait d'avoir des problèmes de santé et un diplôme peu reconnu, de niveau peu élevé, avec une spécialité difficile à valoriser pour une femme.

HEC... C'est la vérité ! » (Mansour, 32 ans, HEC, salarié multinationale, Casablanca). Ceci s'observe pour les sortants des Grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, mais aussi pour les titulaires d'un diplôme technique pointu, comme Haïssam qui, après une maîtrise en génie mécanique au Maroc, est parti en France faire un DESS en génie mécanique option « organisation et gestion de production », et a été contacté durant ses études par le responsable du recrutement dans une multinationale installée au Maroc.

Ceux qui obtiennent le diplôme d'une Grande école ou un DESS très ciblé, que ce soit dans le domaine technique ou en lien avec les entreprises, ont de réelles opportunités sur le marché du travail marocain. Ils sont attendus par les employeurs – nous y reviendrons ultérieurement – et ont souvent le choix entre différentes entreprises. Soraya, diplômée de Sup de Co Nice, l'a constaté. Après son diplôme, elle pensait devoir approfondir sa formation. C'est pourquoi elle s'est inscrite en Droit des entreprises à la Sorbonne et a commencé un stage dans une grande banque parisienne. Mais une visite de professionnels marocains en formation au sein de cette banque lui permit de se rendre compte qu'un 3^e cycle n'était pas indispensable ; elle décida alors de rentrer au Maroc. Dès son arrivée, elle envoya des candidatures spontanées dans le secteur qu'elle recherchait, la banque d'affaire, et reçut plusieurs propositions.

Les diplômés rentrés au Maroc qui ont mis plus de trois mois à trouver un emploi ont parfois tenté en premier lieu une insertion qui n'a pas abouti – ou avaient établi un contact depuis la France qui ne s'est pas avéré concluant. La durée de leur recherche d'emploi est alors liée à la reprise ou à la réorientation de leur recherche, puisqu'ils ont dû se lancer vers d'autres pistes. C'est le cas de Hakima, titulaire d'un doctorat de génétique, qui, disposant d'un fort capital social, a multiplié les contacts durant six mois afin qu'un poste correspondant à son niveau de qualification et qui lui permette de développer la génétique au Maroc soit créé à l'université. Cependant, l'ampleur des moyens nécessités par cette spécialité a interdit la réalisation de ce projet :

« Donc je suis arrivée, j'ai commencé à postuler dans des Fac de médecine, et qu'on me disait de façon récurrente : "vous avez un super profil, vous

nous intéressez, mais le problème c'est que la génétique est une sous matière, parce qu'on n'est pas encore arrivé à ce stade". Et la génétique, ça demande beaucoup de moyens. (...) Donc je me suis retrouvée sans rien, six mois à chercher. Et puis, je ne voulais pas perdre mon bagage au niveau scientifique, parce que la génétique évolue très vite, donc je me suis dit : "il est temps de prendre une décision, et de t'orienter, soit de décider de retourner en France et de faire un post-doc aux États-Unis [elle avait déjà été acceptée], soit de me réorienter, carrément". Et puis un jour, j'en discutais avec un ami qui m'a dit : "tu devrais aller voir les gens de C. [multinationale pharmaceutique], ils font de belles choses en termes de bio-technologie, va voir". Et c'est comme ça que c'est arrivé. Je me suis retrouvée dans l'industrie pharmaceutique par hasard » (Hakima, 34 ans, doctorat génétique à Paris-Orsay, salariée multinationale, Casablanca).

Plus rarement, parce qu'ils avaient des moyens financiers suffisants, certains diplômés ont attendu de trouver l'emploi souhaité, comme Azmia, titulaire d'un diplôme en gestion dans un IUT et d'un DESS option « finances et comptabilité », qui savait précisément ce qu'elle voulait faire :

« Ma mère et d'autres personnes me disaient : "prends n'importe quoi, de toute façon tu débutes, c'est ton premier job". Et puis, mon frère, mon père et moi, c'était : "non, tu veux être contrôleur de gestion dans une multinationale, eh bien tu attends. Tu attends d'avoir ta chance, tu passes des entretiens, tu fais tout ce qu'il faut pour trouver". Cela a duré 9 mois quand même. Parce que je voulais ça, et pas autre chose » (Azmia, 30 ans, IUT puis DESS « finances et comptabilité », salariée multinationale, Casablanca).

Bien évidemment, figurent également, parmi ceux qui ont mis plus de trois mois à trouver un emploi, les titulaires de diplômes peu reconnus et trop spécialisés, comme Bachir, rentré avec une licence professionnelle de « gestion des projets de développement », qui a cherché un emploi dans des ONG et a dû mobiliser les relations personnelles qu'il s'était créées dans le réseau associatif : « *En France, j'ai connu des gens importants et qui avaient des contacts au Maroc, et je leur ai fait savoir que j'étais là et que je cherchais du boulot. (...) Il y avait une personne que j'avais rencontrée en France, je l'ai contactée ; il m'a répondu en me demandant de lui envoyer mon CV par mail, et un quart d'heure après, il me rappelait en me disant que le directeur d'A. voulait me rencontrer, pour faire*

ma connaissance » (Bachir, 27 ans, licence professionnelle « gestion des projets de développement » à Bordeaux, salarié ONG, Rabat).

Ainsi, si la nature du diplôme intervient sur la préparation du retour, elle a peu d'impact sur la durée de recherche d'emploi – au demeurant très courte. Cela souligne, en comparaison avec la situation des titulaires d'un diplôme marocain (hormis des Grandes écoles et instituts), l'avantage comparatif des diplômes français sur le marché marocain du travail. Néanmoins, tous les diplômés ne sont pas égaux et, si certains ont la possibilité d'attendre pour trouver un travail qui les intéresse, d'autres, socialement moins favorisés, souffrent de l'urgence de trouver un emploi. À ce titre, la mobilisation des réseaux, plusieurs fois mentionnée par ceux que nous avons rencontrés, joue un certain rôle durant cette période de recherche. Elle mérite donc une attention particulière.

II – 6 – Les réseaux scolaires et professionnels : une ressource sur le marché du travail

Les différentes situations présentées montrent que la mobilisation des réseaux est importante. Néanmoins, les plus mobilisés sont ceux que les diplômés se sont créés eux-mêmes, par le biais des investissements associatifs durant leurs études, lors de leurs stages ou encore au cours de leurs premières expériences professionnelles, en France ou au Maroc. Cette occurrence est indépendante du profil socio-scolaire mais, hormis les diplômés d'instituts spécialisés – comme par exemple l'institut de presse de l'Université d'Assas –, elle ne concerne aucun diplômé de l'université. Elle semble ainsi directement liée à la structure et au fonctionnement de l'enseignement supérieur en France. En effet, la possibilité de créer son propre réseau social et de le mobiliser dépend de l'existence d'associations d'anciens élèves, présentes dans les Grandes écoles, mais absentes des universités. Or ces associations contribuent au développement d'un « *esprit de corps* » conférant un fondement d'apparence naturelle à la solidarité entre ses membres (Bourdieu, 1989 : 257), comme a pu le constater un journaliste de l'hebdomadaire *Tel Quel* en ce qui concerne l'Amicale des ingénieurs Ponts et Chaussées du Maroc : « *Il est de notoriété publique qu'elle se charge d'informer sur les postes à pourvoir dans le secteur public les pontistes ayant choisi d'officier dans le privé. "Un système de parrainage efficace permet à cette association d'avoir*

toujours sous la main des profils prêts à l'emploi en cas de remaniement ministériel ou de nomination imminente», confie à ce propos un ingénieur pontiste ayant claqué la porte de l'association » (*Tel Quel*, 2007, n° 266)¹⁸. Ainsi, ceux qui passent par le système des Grandes écoles sont favorisés par rapport à ceux qui suivent un cursus universitaire. Il en est de même pour les anciens élèves de la Mission qui peuvent compter sur des associations de ce type. D'après Dominique Lagarde et Ahlam Jebbar : « *Le lycée Descartes est, en tout cas depuis plusieurs décennies, le point de passage presque obligé des enfants des cadres supérieurs et de la bourgeoisie [de Rabat]. (...) De très nombreux ministres du gouvernement actuel sont passés par cette institution* ». Or, « *Pour maintenir le lien entre tous ces responsables et les autres, moins connus, une association des anciens élèves du lycée a été créée en 1994. Il s'agit, souligne son président, Madani Saïd, "de permettre aux anciens élèves de garder le contact entre eux et de maintenir des liens avec l'établissement dans lequel ils ont passé les plus importantes années de leur vie"* » (*L'Express* du 13 octobre 2005).

Ceux qui intègrent des Grandes écoles ou qui suivent des formations de type Sciences Po, ou ceux qui ont été scolarisés à la Mission sont dès lors favorisés pour la constitution de leurs propres réseaux. Les "pionniers" et les "jeunes d'avant-garde" sont de fait beaucoup moins concernés que les "héritiers", puisqu'ils accèdent moins à ces cursus. Néanmoins, ceux qui ont pu les intégrer peuvent se constituer un réseau, et par-là même un capital social, indépendamment de leur milieu d'origine. Tel est par exemple le cas de Adib, fils d'agriculteurs, qui a obtenu un doctorat à Sciences po et a pu intégrer la fonction publique marocaine, ou de Tarik, dont le père fut ouvrier en France et qui, après un BTS de conception de produits industriels à Rabat, est parti en France faire une école d'ingénieur puis un master à l'École Nationale des Arts et Métiers. Lui, a bien compris que l'avantage des études en France ne réside pas seulement dans l'acquisition d'un diplôme, mais aussi dans la constitution d'un capital social :

« Ça permet de communiquer avec une certaine couche sociale marocaine (...). Parce que, c'est là l'autre enseignement qu'on peut tirer

18) Plusieurs associations d'anciens élèves de Grandes écoles françaises existent au Maroc, comme l'AMAEENA (Association marocaine des anciens élèves de l'ENA), X-Maroc (Association marocaine des anciens élèves de l'école polytechnique), l'AIPCM (Amicale des ingénieurs des Ponts et Chaussées), l'ACM (Association des centraliens marocains), etc.

d'une expérience en France : c'est que, en France, j'ai des amis aujourd'hui que je n'aurais jamais eu en restant au Maroc. Parce qu'ils n'appartiennent pas à la même couche sociale que moi, mais (...) le fait d'être en France, on habite tous dans la même cité universitaire, on galère tous pour avoir la carte de séjour, on a tous le même niveau intellectuel, etc., ça fait qu'il y a des affinités qui se sont créées » (Tarik, 31 ans, EST conception de produits industriels à Rabat, école d'ingénieur à Mulhouse et master à l'ENSAM de Châlons, salarié société française, Rabat).

Outre les anciens condisciples, ce sont parfois les contacts professionnels établis durant les stages qui permettent de se doter de relations fondamentales pour l'insertion professionnelle ultérieure. Là encore, toutes les formations ne donnant pas lieu à la réalisation de stages, les lauréats des Grandes écoles sont favorisés par rapport aux diplômés de l'université et, parmi ces derniers, les titulaires de DESS liés au monde de l'entreprise ou de DESS techniques le sont également par rapport aux titulaires de doctorats en Lettres ou en Sciences humaines et sociales. Les contacts professionnels établis lors de ces stages sont fondamentaux pour ceux qui sont socialement éloignés du milieu professionnel qu'ils souhaitent intégrer. C'est le cas des "pionniers" et des "jeunes d'avant-garde", comme Rachid – dont le père a un petit atelier de tourneur-fraiseur –, qui a fait des études d'architecture en France et qui a pu trouver un emploi grâce aux contacts noués durant ses stages au Maroc.

Les études et l'expérience professionnelle permettent aussi aux "héritiers" de se constituer un réseau dans un milieu différent de celui de leurs parents, et par là même d'accroître encore le capital social acquis. Nous l'avons vu avec l'exemple de Zakia, dont le père est médecin et qui, durant ses études dans une école d'ingénieur, a pu établir des contacts au sein du forum entreprises/étudiants, contacts qui se sont avérés déterminants lors de sa recherche d'emploi. Il en a été de même pour Nabila, dont le père est architecte et qui, par son expérience professionnelle dans la production audiovisuelle en France, s'est constitué un carnet d'adresses fondamental pour son activité au Maroc.

Ceci ne veut pas dire que la famille n'est jamais mobilisée. Cependant, pour la population rencontrée, elle apparaît davantage comme un recours, lorsque les candidatures spontanées ne donnent pas les résultats escomptés. L'exemple d'Isma, diplômée de pharmacie,

en constitue une bonne illustration. Isma fait appel à son père, ancien élève de Centrale et chef d'entreprise, pour décrocher son premier emploi dans une multinationale pharmaceutique. Cependant, lorsque cette dernière est vendue à un marocain, elle ne supporte pas le changement d'organisation qui s'ensuit et décide de se créer son propre réseau, dans la perspective d'un changement d'emploi. Elle intègre alors le conseil de l'ordre des pharmaciens et participe pendant six mois à l'élaboration du mensuel de cette institution. Afin de chercher activement du travail dans des multinationales pharmaceutiques, elle démissionne et trouve refuge dans l'entreprise de son père, où elle reste le temps de trouver un nouvel emploi, soit trois/quatre mois. Elle mobilise alors le réseau qu'elle s'est constitué au sein du conseil de l'ordre et parvient à intégrer une multinationale : « *Il y avait un directeur technique, je lui ai envoyé mon CV spontanément (...). En fait, j'avais déjà rencontré ce directeur technique une fois, dans le cadre de mon précédent travail, je lui ai téléphoné pour lui remettre mon CV en main propre, il se souvenait de moi* » (Isma, 29 ans, pharmacie à Paris V, salariée multinationale, Casablanca).

De façon générale, le réseau familial n'est plus mobilisé dès lors qu'une première expérience est acquise et que le diplômé a pu se constituer ses propres réseaux.

III – UNE RELATIVE “CORRESPONDANCE” ENTRE ASPIRATIONS ET POSITION PROFESSIONNELLE

III – 1 – Le diplôme français : un avantage comparatif sur le marché marocain du travail ?

Le diplôme obtenu en France influe très fortement sur les perspectives professionnelles envisagées par les lauréats et sur leur insertion socio-professionnelle. Par exemple, les sortants de l'université se départagent en trois groupes de diplômés :

- ceux qui ont obtenu un diplôme de 3^e cycle dans des domaines liés à la gestion, à la finance ou au management, qui cherchent quasi exclusivement à intégrer des multinationales et des grands cabinets d'audit et de conseil¹⁹ ;

19) Ils se rapprochent en cela des diplômés d'école de commerce, que nous verrons plus loin.

- les titulaires de diplômes de 3^e cycle scientifiques et techniques, qui postulent pour des emplois dans des sociétés marocaines importantes ou dans des multinationales ;
- enfin les titulaires de 3^e cycle ou de doctorat de Lettres ou de Sciences humaines et sociales qui, eux, souhaitent intégrer, en tant que cadres, des entreprises publiques ou la fonction publique.

Ces derniers ne trouvent pas toujours ce qu'ils espéraient au départ, de sorte qu'ils acceptent parfois un premier poste dans le secteur privé – sans, toutefois, renoncer à leur objectif de départ. Certains occupent même des postes “déqualifiés”, comme en a par exemple fait l'expérience Adib qui, après plusieurs échecs au concours de maître de conférences en France, a décidé de rentrer au Maroc pour fuir la précarité. Il a alors travaillé successivement durant deux années pour deux ONG, puis a accepté un poste d'administrateur dans la fonction publique. Même si, sur un plan intellectuel, il se dit satisfait de son poste, il se plaint du salaire très bas qui ne lui permet pas d'accéder à la qualité de vie à laquelle il aspire en raison de sa qualification. Et, comme de nombreux autres titulaires d'un doctorat, il espère accéder un jour à un poste d'enseignant-chercheur à l'université – même si très peu y parviennent (*cf. supra*, chapitre 4).

Intégrer la fonction publique reste en effet un objectif difficile à atteindre. Pour preuve, parmi l'ensemble des diplômés de France rencontrés, les seuls qui sont en situation précaire, en vacation ou en stage, ont cet objectif. Mais il est vrai qu'ils sont titulaires de DEA ou des DESS obtenus dans des universités françaises peu reconnues au Maroc. De plus, ce sont des “pionniers” ou des “héritiers sans tradition migratoire”, dont les parents sont eux-mêmes dans la fonction publique et qui parviennent difficilement à valoriser leur titre sur le marché local du travail, comme à Fès où « *c'est difficile d'être intégré, parce qu'il n'y a pas de multinationales, il n'y a que des sociétés de confection* » (Faouzia, 30 ans, DESS d'analyse financière, indépendante et vacataire fonction publique, Fès).

Le diplôme français a donc une valeur relative, infléchie par les caractéristiques des marchés locaux du travail, par la reconnaissance, au Maroc, des différents établissements français, ou encore par l'importance accordée aux différentes disciplines. Ces trois paramètres,

fondamentaux, permettent d'esquisser une hiérarchie des diplômes selon leur valeur sur le marché marocain du travail.

Ainsi, pour procurer un avantage comparatif par rapport aux diplômes marocains équivalents, le doctorat ou un master 2 de Lettres et en Sciences humaines et sociales doivent avoir été obtenus dans une université française prestigieuse²⁰. De même, l'insertion des titulaires de diplômes de médecine, d'études dentaires ou d'architecture, mais aussi d'écoles spécialisées dans des domaines artistiques (cinéma, arts appliqués, maquillage, musique), est fonction de la valeur distinctive de leur diplôme et des offres du marché du travail dans ces domaines, plus que de leurs propriétés socio-scolaires de départ – même si, comme nous l'avons vu précédemment, le choix des études et les conditions dans lesquelles elles se réalisent sont liés à ces propriétés. Pour eux, c'est alors l'expérience professionnelle et les réseaux noués à cette occasion qui sont déterminants pour valoriser leur diplôme, puisqu'ils s'installent à leur propre compte ou gèrent des petites structures privées marocaines.

III – 2 – Le marché marocain du travail : premier vecteur de valorisation des titres scolaires

Rafiq nous affirme : « *C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de postes, c'est très pyramidal. Mais c'est une question d'opportunité. C'est vrai qu'un gars comme moi se vendrait beaucoup mieux en France qu'au Maroc parce que c'est un marché liquide. Quand je dis liquide, ça veut dire que c'est un marché où il y a de l'offre et de la demande. C'est un marché efficient, tu évolues, et là, il y a un dicton qui dit... en gros : "là où on s'arrête, c'est à sa limite d'incompétence". Au Maroc, ce n'est pas vraiment le cas car il n'y a pas ce marché liquide qui te permet d'avancer comme tu veux. Mais, après, c'est un choix à faire. Moi j'ai choisi de vivre au Maroc et je vais essayer d'évoluer au Maroc* » (Rafiq, 34 ans, HEI Lille puis Espagne, salarié cabinet de conseil marocain, Casablanca).

Entreraient donc en compte prioritairement les caractéristiques du marché marocain du travail, ses règles et ses normes. L'examen de

20) Si tant est que la spécialité existe au Maroc. Il n'en sera ainsi pas de même, par exemple, pour un titulaire d'un DESS de psychologie clinique, car c'est une formation qui n'est pas dispensée à ce niveau dans ce pays.

quelques cas, distingués selon les diplômes obtenus, va nous permettre de le vérifier. Suivons d'abord des titulaires de diplômes artistiques : ils constituent un bon exemple de ces rapports complexes entre qualifications et possibilités d'insertion professionnelle au Maroc.

Nabila, gérante d'une société de production, souligne par exemple qu'elle ne peut pas proposer aux producteurs français « *le même travail qu'en France parce que, dit-elle, on n'a pas le même matériel, les techniciens ont une formation sur le terrain, il n'y a pas d'école de cinéma, ils n'ont jamais appris leur métier dans une école, ils l'ont appris avec des Américains qui viennent faire des films à Ouarzazate, avec des Italiens... (...) Des bons, ils sont très rares. En fait, je ne peux pas leur proposer le même niveau d'exigence, mais je peux leur proposer la confiance, en argent, parce que ça aussi c'est un gros problème* » (Nabila, 33 ans, BTS à Vitré puis IUP en communication audiovisuelle à Grenoble et DESS en management et organisation de la production audiovisuelle à Valenciennes, gérante société marocaine, Rabat).

Nabil, qui a créé sa société de production sonore, souligne également que ceux qui ont été formés et ont eu une expérience en France ont un niveau d'exigence qu'il n'est pas toujours facile de maintenir au Maroc, en raison du manque de « *norme qualité minimale (...) de repère qualitatif* » : « *la corruption est partout. (...) Les seules vraies possibilités concrètes de développer mon activité, poursuit-il, c'était d'accepter de facturer quelque chose qui valait 5 000, 200 000 [ce qu'une agence de communication lui a proposé, lui en reversant une partie bien sûr !] (...) La boîte est saine, mais je me suis rendu compte que je ne voulais plus travailler avec des gens d'ici car, même en me forçant, je ne peux pas entrer dans ce jeu-là, c'est médiocrité et corruption. Je peux me faire de l'argent, mais ça ne m'intéresse pas, je ne peux pas accepter ça. (...) Ça fait un an que je travaille avec l'Europe, mais je n'ai pas encore fait mon book et ici, en 4 ans, rien !* » (Nabil, 34 ans, école de la rue Blanche en ingénieur du son en France, puis Berclay à Boston, directeur société marocaine, Casablanca).

De la même manière, certains ont dû se réorienter parce que leur objectif était de rester au Maroc et que l'étroitesse du secteur où ils pouvaient évoluer l'imposait. C'est par exemple le cas de Mounir qui a fait un BTS en informatique et une école d'art appliqué. Alors qu'il a travaillé et vécu très confortablement pendant des années en France

en utilisant ses compétences dans les logiciels de dessin pour le textile, cela s'est révélé impossible au Maroc où « *les entreprises de ce secteur façonnent plus qu'elles ne créent* », dit-il. Pour pouvoir s'installer solidement au Maroc, il s'est alors réorienté vers le design et a ouvert un atelier de création de meubles.

Les stratégies des diplômés des Grandes écoles de commerce attestent également du poids de ces caractéristiques du marché du travail marocain dans la valorisation des qualifications acquises. De fait, comme la majorité des diplômés d'écoles d'ingénieur qui ont fait toutes leurs études supérieures en France, et des titulaires d'un 3^e cycle universitaire liés au management, à la gestion ou aux finances, ils recherchent et intègrent principalement des multinationales ou des grands cabinets d'audit et de conseil par rejet des entreprises nationales. Soraya souligne cette difficulté de s'adapter à certains aspects de la société marocaine après avoir vécu à l'étranger, et le manque de professionnalisme rencontré dans les entreprises marocaines. Evoquant son travail, elle estime que « *ce n'est pas très épanouissant, alors que ça aurait pu l'être, parce que l'entreprise fait quand même parti des cinquante meilleures du Maroc, leader dans son secteur... Ça aurait pu être passionnant, mais ce n'est pas le cas, à cause d'un management trop archaïque et puis très paternaliste. Il n'y a pas vraiment de délégation...* » (Soraya, 29 ans, Sup de Co Nice, salariée société publique, Marrakech).

L'enquête réalisée par l'association Maroc-Entrepreneurs en 2006 relève à ce propos que le milieu de travail marocain est à la fois le principal motif de non-satisfaction des sondés rentrés au Maroc (91,1 %), mais aussi le principal critère bloquant le retour (AME, *op. cit.*, pp. 34 et 53). Ainsi s'explique la volonté d'intégrer une multinationale, comme l'exprime Jamel, parti faire une spécialité en France après un diplôme de vétérinaire au Maroc puis un DESS en management des industries pharmaceutiques : « *J'avais la possibilité de travailler dans des Ministères*, dit-il. *Je connais du monde, avec mon père. D'ailleurs, l'Institut national de recherche amniotique m'a proposé un poste. Mais moi, je n'ai pas fait tout ça pour me retrouver dans un Ministère, c'est hors de question. (...) Je n'ai ciblé que des multinationales. J'ai ciblé le privé et des multinationales* » (Jamel, 28 ans, études vétérinaires au Maroc puis spécialité en France et DESS, salarié multinationale, Casablanca).

En outre, les rares diplômés de France de notre échantillon qui ont commencé dans une entreprise nationale y sont restés moins d'un an et l'ont quittée pour une multinationale, comme Zakia, qui est entrée en tant qu'attachée de direction dans une société, « *mais sans mission spécifique. Dans ces entreprises de style mammoth – c'est comme ça que je les appelle, ces entreprises marocaines, comme les grosses banques, les mastodontes qui existent – souvent, quand tu y rentres, il faut prendre ton temps, il y a un process qui se met en place pour que tu trouves ton rôle dans l'organisation. (...) Je sentais que j'étais en train de perdre mon temps. (...) Donc, à l'issue de ça, je me suis dit : "maintenant, il faut que tu trouves un job hyper structuré, qui va te permettre de travailler de manière organisée, avec une équipe et des choses carrées"* ; et c'est là que je me suis tournée vers le conseil » (Zakia, 27 ans, INSA Lyon, salariée d'une société de conseil marocaine, Casablanca).

Comme le souligne un journaliste de *Jeune Afrique*, « *L'eldorado de l'expat* », c'est la multinationale : « *L'idéal pour ces ex-MRE [Marocains Résidant à l'Étranger], c'est de retrouver au pays des conditions de travail proches de celles qu'ils ont connues à l'étranger : culture d'entreprise occidentale et salaires relativement attractifs* » (*Jeune Afrique*, 29 janvier 2006). Ainsi, le seul diplômé d'une école de commerce de notre échantillon à ne jamais avoir été salarié dans une multinationale ou dans un grand cabinet d'audit ou de conseil est originaire de Marrakech et souhaitait s'y installer à son retour²¹. Le réseau économique local, essentiellement tourné vers le tourisme, l'agriculture, le commerce et l'artisanat, ne lui offrait pas cette possibilité. Pourtant, comme il le souligne lui-même, « *Pendant les études, on nous explique que si on n'intègre pas une multinationale c'est un échec quelque part, sauf si on monte sa propre entreprise. C'est-à-dire qu'on a toujours envie de faire comme le premier de la promo ; et comme le premier est souvent pêché par une multinationale ou un grand cabinet... Aussi parce que c'est pénard, parce que ce sont ces entreprises-là qui ont les moyens de payer aussi. Sinon, on ne peut pas payer des salaires au Maroc comme ça* » (Kamel, 34 ans, Sup de Co, directeur d'une société marocaine, Marrakech).

La direction d'entreprise est, de fait, l'autre voix d'insertion des sortants d'école de commerce et d'école d'ingénieur, qu'il s'agisse de

21) Contrairement à beaucoup qui décident de quitter leur ville d'origine pour s'installer à Casablanca.

reprendre une entreprise connue – familiale ou autre –, ou d'en créer une – pour ceux qui disposent des moyens et garanties nécessaires, des "héritiers" exclusivement. Selon nos interlocuteurs, le fait d'avoir étudié à l'étranger est d'un apport incontestable. Comme le souligne par exemple Najib, qui reprend actuellement la direction de l'entreprise de confection de son père, « *le fait que j'ai fait mes études là-bas, ça m'a permis de mieux connaître l'européen au niveau des langues, de la mentalité, de plein de choses* ». Il précise également qu'il a choisi, avant de reprendre l'entreprise familiale, de passer par un cabinet de conseil et d'audit afin de mieux appréhender « *la mentalité de l'ouvrier marocain, de la boîte marocaine et de l'environnement macro-économique marocain* » (Najib, 30 ans, Euro American Institut à Sophia-Antipolis, Nice, puis MBA à Melbourne, États-Unis, directeur adjoint société marocaine, Rabat).

Ceux qui rentrent au Maroc ont déjà vécu l'expérience de la mobilité et ils savent qu'ils peuvent trouver un emploi relativement vite. Alors ils n'hésitent pas, lorsqu'ils l'estiment nécessaire, à poursuivre cette mobilité sur le plan professionnel. Nous l'avons vu, ils peuvent changer rapidement de poste si le premier trouvé ne leur convient pas, que ce soit en termes de responsabilité, de salaire, mais aussi d'organisation du travail. L'autre évolution possible est alors la création d'entreprise ou le passage au statut d'indépendant. La méthodologie de l'étude ne nous permet pas de pousser très loin l'analyse, puisque les personnes rencontrées sont parfois en poste depuis peu²². Néanmoins, certains parcours, ainsi que ce que l'expriment les diplômés de France lorsqu'ils sont interrogés sur leur projet professionnel, permettent de voir se dessiner quelques tendances.

III – 3 – D'un emploi, l'autre : diplômés et mobilité professionnelle

En premier lieu, ce sont souvent les titulaires de diplômes universitaires de 3^e cycle en Lettres ou Sciences humaines et sociales qui ont changé d'emploi pour intégrer la fonction publique, tandis que les titulaires de diplômes d'école d'ingénieur, d'école de commerce ou d'un

22) Le critère voulait que les personnes rencontrées soient rentrées dans les dix dernières années, mais nous en avons interviewées certaines qui n'étaient revenues au Maroc que depuis quelques mois et occupaient de ce fait leur premier emploi.

titre universitaire en lien avec le monde de l'entreprise ont intégré une multinationale ou un cabinet de conseil, souvent après une mauvaise expérience dans une entreprise nationale. Ils sont aussi parfois passés d'une multinationale à une autre pour un meilleur salaire ou plus de responsabilités, ou ont choisi de créer leur entreprise, de s'installer en indépendant ou de rejoindre l'entreprise familiale. Ces changements sont liés au profil socio-scolaire : ceux qui choisissent la sécurité de la fonction publique sont majoritairement des "pionniers" et des "jeunes d'avant-garde" ; ceux qui font état de projets de création d'entreprise ou se projettent à la direction d'une entreprise – ou qui le sont déjà –, sont plus souvent des "héritiers". Ceci non seulement parce qu'ils appartiennent à la catégorie de ceux qui peuvent reprendre une entreprise familiale, mais aussi parce qu'ils font plus souvent les cursus scolaires qui se prêtent à un tel parcours professionnel et qu'ils peuvent bénéficier des appuis nécessaires. La trajectoire de Sania (encadré 2) illustre d'autant mieux cette mobilité professionnelle qu'étant originaire d'Algérie – elle est arrivée au Maroc durant ses études secondaires pour suivre son père qui y prenait la direction d'une entreprise –, elle a dû sonder le marché de l'emploi et établir ses contacts.

Encadré 2

Mobilité professionnelle : parcours d'une "héritière" pour devenir entrepreneur

« Je suis rentrée en été 2000 et puis, six mois après, en janvier 2001, j'ai commencé à travailler. Ma formation était claire : issue de Sup de Co Bordeaux, je cherchais dans le marketing. J'ai commencé à envoyer mes CV un peu partout, sachant que je ne savais pas du tout de quoi était fait le marché professionnel. Ensuite, c'est le bouche-à-oreille. Ce sont les contacts qu'on a et voilà. J'avais intégré une filiale du groupe ONA, qui est une des plus grosses holding Nord Afrique, qui opère dans le secteur alimentaire, les mines, le secteur automobile et dont le roi détient des parts. C'est une holding nationale, mais ils opèrent dans les plus gros secteurs. Donc j'ai intégré une des filiales de ce groupe qui était R. ; par relation, mais pas forcément pistonée. C'est-à-dire qu'il y avait plusieurs candidats pour ce poste. J'ai passé des entretiens assez corsés et, *in fine*, ils ont retenu ma candidature. J'ai dû leur plaire. Je pense avoir répondu à leurs critères. Peut-être... parce qu'au Maroc on aime bien les formations étrangères, peut-être que c'était ça en plus. Et puis, j'avais une formation complète. Donc,

j'ai intégré cette première structure, mais je n'ai pas fait long feu (...) ça n'aboutissait pas, je n'étais pas épanouie, ça ne me plaisait pas et, même en terme de mission, j'ai eu ce qu'on peut dire, des cadeaux empoisonnés... pas le budget prévu... ça n'avait rien à voir avec ce qui m'avait été promis. Donc je suis allée en discuter, mais j'ai compris que je tournais en rond et j'ai commencé à chercher ailleurs. Par bouche-à-oreille, j'ai appris qu'il y avait un poste de chef de produit vacant au sein de T. [multinationale pharmaceutique]. J'ai déposé ma candidature. Elle a été retenue. On était trois personnes, ils en ont retenu deux et ils nous ont donné des aires thérapeutiques différentes. Donc j'ai intégré T. après 11 mois chez R. (...) Ça a été une super expérience de basculer de la grande consommation vers un secteur pharmaceutique où la notion de marketing n'est pas la même. (...)

C'est ma formation qui fait que j'ai été prise. J'ai passé deux années au sein de T. où j'ai énormément appris et ensuite, j'avais fait le tour et il n'y avait pas vraiment de perspectives d'évolution car il y avait nous, notre boss et, au-dessus d'elle, le président. (...) Et puis, cette idée de vouloir être entrepreneur a toujours été là. Je me suis toujours dit que je voulais avoir une expérience professionnelle pour apprendre ce que c'est que travailler, de connaître le marché, d'avoir des connexions. Donc, à l'issue de ces deux ans, j'étais dans une phase de réflexion et celui que vous venez de voir [son associé] est mon partenaire aujourd'hui. C'est quelqu'un que je connaissais *via* des amis, on se croisait de temps en temps et une de ces fois, moi j'étais dans cette phase de réflexion, lui il venait de quitter A. [multinationale], il s'est lancé un peu avant moi dans la structure et en parlant il m'a dit : "pourquoi on ne lancerait pas quelque chose ensemble, pourquoi ne pas s'associer ?" J'ai dit : "pourquoi pas ?" Donc on a creusé ensemble un certain nombre d'éléments et, depuis plus de deux ans maintenant, on est associés. (...) Comme c'est une société de service, c'est une société anonyme et donc c'est un capital de départ de 100 000 dirhams. C'est du matériel de bureau, donc l'investissement n'est pas énorme. Ce sont des investissements de fonds propre, je n'ai pas fait d'emprunt. (...) Mais en deux ans, on a développé un autre business qui s'est fait par hasard, qui n'a rien à voir avec les médias, qui est dans l'alimentaire. À ce niveau on a beaucoup plus de personnes, parce que c'est un métier commercial. (...) Nous avons des chefs de produits, nous avons nos responsables commerciaux, nos commerciaux, voilà » (Sania, 31 ans, Sup de Co Bordeaux, directrice adjointe d'une société marocaine, Casablanca).

En second lieu, parmi les “pionniers” et “jeunes d’avant-garde” diplômés d’écoles d’ingénieurs, certains espèrent pouvoir créer un jour leur entreprise, mais d’autres se projettent exclusivement dans des postes de cadre supérieurs de grandes sociétés. L’expérience dans un cabinet de conseil et d’audit est alors pour eux, non seulement un bon moyen d’étendre leur capital social en se constituant un carnet d’adresses, mais aussi de saisir les opportunités lorsqu’ils sont en mission chez un client. Ils ont ainsi intégré l’idée que la création d’entreprise n’est pas possible pour tous, car elle fait appel à d’autres capitaux que les diplômes et l’expérience professionnelle ; capitaux qui, comme l’a expliqué Étienne Gérard dans le chapitre précédent en référence à la structuration actuelle de la société marocaine, dépendent avant tout de l’origine sociale, du « poids et [de] la surface économique des familles » (Vermeren, 2000 : 203). Nabil, par exemple, a pu le constater avec sa société de production sonore : « *Les banques ne sont pas là pour vous aider, au contraire. Quand on est un petit... Moi je suis le fils de mon père à la banque, je ne suis pas vu comme ayant ma boîte, je n’ai jamais été considéré comme moi-même, mais toujours comme le fils d’un vieux client. Un jour, je suis venu leur demander un crédit de 850 000 dirhams pour m’acheter du matériel, parce que je voulais commencer à travailler avec l’Europe, mais le gars ne m’a même pas écouté. Il m’a dit à la fin que c’était très intéressant et : “tu peux nous donner une caution de ton papa ?”. Au final, j’ai payé cash mon matériel, mais ça m’a pris six mois, car il faut se battre pour récupérer l’argent ; il faut insulter, il faut crier* » (Nabil, 34 ans, école de la rue Blanche en ingénieur du son en France, puis Berclay à Boston, directeur d’une société marocaine, Casablanca).

Nos analyses successives des catégories de jeunes diplômés de France qui rentrent au Maroc, du marché du travail marocain et des facteurs et contraintes relatifs à l’insertion socio-professionnelle selon le diplôme obtenu, nous permettent maintenant de dégager différentes trajectoires types selon le profil socio-scolaire de ces diplômés²³. Nous pouvons ainsi distinguer :

23) En référence à l’idéal type au sens de Max Weber pour qui, « (...) on obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l’on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu’on ordonne selon les différents points de vue, choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène » (Weber, 1965 : 181).

- celle des “jeunes d’avant-garde” et des “pionniers” qui rentrent au Maroc avec un doctorat (en particulier de Sciences humaines et sociales) et qui parviennent, souvent après un premier emploi, à être salariés de la fonction publique et/ou à occuper des postes dans certains secteurs en développement, comme celui de l’enseignement privé ;
- celle des “jeunes d’avant-garde” et des “pionniers” parvenus à intégrer une école d’ingénieur qui, après avoir cumulé des diplômes, acquis une expérience professionnelle à l’étranger et construit leur propre réseau social préalablement à leur retour, postulent à des postes équivalents à ceux que convoitent des “héritiers”, dans une multinationale, un cabinet de conseil ou d’audit ou une entreprise française ;
- celle des “héritiers” qui rentrent dès qu’ils sont titulaires du diplôme d’une Grande école de commerce, d’une école d’ingénieur ou d’un DESS lié au monde de l’entreprise, et qui intègrent aussitôt une multinationale ou un cabinet de conseil ou d’audit – mais parfois après un court passage dans une entreprise nationale –, grâce aux réseaux construits durant les études ou les stages, mais sans expérience professionnelle autre que les stages obligatoires effectués durant leurs études²⁴ ;
- celle des “héritiers” qui, rentrés au Maroc après avoir suivi un cursus spécialisé, à l’université ou dans une école liée à un domaine artistique, s’installent en indépendant ou créent leur activité à leur retour, souvent après une expérience professionnelle ou une période d’allers-retours entre le Maroc et la France ;
- enfin, celle des “héritiers”, quel que soit leur cursus préalable, qui reprennent l’activité paternelle ou dirigent la société d’une relation familiale.

Ces catégories de trajectoires, bien que relativement homogènes, ne se confondent pas, on le voit, avec celles des jeunes diplômés définis par leur profil socio-scolaire : tous les héritiers, en effet, ne suivent pas le même parcours au Maroc. De la même façon, tous les “jeunes d’avant-garde” et autres “pionniers” ne connaissent pas la même insertion

24) Sans compter les diplômés des Ponts et Chaussées, de Polytechnique ou de Centrale, généralement des “héritiers”, qui occupent des fonctions importantes dans l’appareil d’État.

socio-professionnelle à leur retour au Maroc : certains se destinent à la fonction publique – consacrant en cela la valeur “traditionnellement” accordée au Maroc au diplôme supérieur (*cf. supra*, chapitre précédent) ; d’autres, à l’inverse, se tournent vers le marché privé du travail, national et international. Parallèlement, des “jeunes d’avant-garde” ou des “pionniers” parviennent à intégrer certains secteurs au même titre que des “héritiers”, attestant de la valeur des diplômes français sur le marché marocain du travail, et de la possible ascension sociale grâce à ces diplômes.

Aussi ces trajectoires types mettent-elles à jour plusieurs hiérarchies parallèles : celle des emplois, celle des diplômes, celle des caractéristiques socio-scolaires des diplômés, ainsi que leurs convergences et divergences. Si la hiérarchie des emplois et celle des diplômes correspondent globalement (l’accès aux postes les plus valorisés socialement et économiquement étant réservé aux détenteurs des plus hauts diplômes), la convergence est moins évidente entre celle des emplois et celle des caractéristiques socio-scolaires des individus. En effet, même si la probabilité est réduite d’un point de vue social et économique, un jeune “pionnier” peut gravir un certain nombre d’échelons de l’échelle sociale grâce à son diplôme et à tous les acquis de son séjour en France.

Cette possible mobilité sociale sur la base du diplôme atteste que le diplôme est discriminant dans l’accès à l’emploi. De surcroît, la détention de titres universitaires français, nous allons le voir, a valeur de privilège pour l’accès à certains statuts et fonctions dans l’emploi marocain. Ainsi, le diplôme acquis à l’étranger – il serait plus juste de dire la mobilité pour études – introduit deux variantes fondamentales dans le système socio-scolaire marocain : d’une part, cette mobilité et les acquis dont elle s’accompagne modifient, au Maroc, l’échelle des titres scolaires ; d’autre part, elle constitue une source de relative transformation de la hiérarchie sociale. Selon ce processus, la mobilité pour études représente bien un avantage comparatif : sur l’échelle sociale en effet, les dernières marches sont occupées par ceux qui n’ont pas fait d’études et par ceux qui, dépourvus de capital socio-économique, ne peuvent prétendre qu’aux titres universitaires marocains. Se situent aux degrés supérieurs ceux qui ont fait des études dans une université française, puis ceux qui ont acquis un diplôme de Grande école marocaine, enfin ceux qui sont issus des Grandes écoles françaises (entre

autres²⁵). L'analyse de cette valeur respective des titres scolaires va nous permettre de la préciser.

IV – LES ÉTUDES À L'ÉTRANGER : UN CAPITAL DIRECTEMENT MOBILISABLE SUR LE MARCHÉ MAROCAIN DU TRAVAIL

IV – 1 – Marché du travail et hiérarchie des diplômes

Si les diplômés de France réussissent globalement aussi bien leur insertion professionnelle, cela est dû bien évidemment à une combinaison de facteurs, parmi lesquels nous pouvons relever le développement et les besoins actuels de l'économie marocaine qui permettent à nombre de diplômés de s'insérer rapidement sur le marché du travail. En effet, comme cela a été évoqué dans le chapitre précédent, l'évolution du marché du travail s'est accompagnée d'une modification de la structure des emplois. Aujourd'hui, les ingénieurs commerciaux sont par exemple davantage recherchés que les ingénieurs techniciens ou de conception. On assiste ainsi actuellement au développement de secteurs "porteurs" (la finance, le management...), dans lesquels les diplômés d'écoles de commerce et de DESS en lien avec l'entreprise cherchent en priorité à s'insérer ; et où ils sont recherchés. Cette "synergie" a été captée par Fadila, lors de son retour au Maroc avec un DESS de gestion des entreprises obtenu à l'université Assas à Paris : *« J'ai fait des candidatures spontanées et beaucoup au niveau des cabinets de recrutement. Et très vite j'ai eu des réponses. (...) Je suis arrivée à un moment où il y avait un boum de grosses nouvelles structures qui s'installaient au Maroc, Méditel par exemple [une des deux principales sociétés de téléphonie]. Pas mal de boîtes qui se restructuraient, qui voulaient rajeunir le personnel et prendre des esprits frais, nouveaux diplômés. Vous ouvriez n'importe quel journal, il y avait une multitude d'offres d'emplois. (...) J'ai exclu tout ce qui était boîte familiale, proche ou loin de moi. Je suis allée vers les multinationales, mais plus proches du Maroc, où il y avait un actionnariat marocain. (...) L'emploi, c'était vraiment commercial-marketing, mais je n'ai pas ciblé un secteur, c'était ouvert »* (Fadila, 29 ans, DESS gestion des entreprises à Assas, salariée multinationale, Casablanca).

25) Certaines écoles étrangères, canadiennes et américaines, sont elles aussi très prisées, leurs diplômes (comme certains PhD) étant très reconnus dans certains secteurs d'emploi.

Les diplômés d'écoles de commerce françaises sont d'autant plus favorisés qu'ils bénéficient de l'acquisition de capacités managériales dont, selon les employeurs, ne disposeraient pas ceux qui ont été formés au Maroc, même lorsqu'ils ont fait leurs études dans l'école citée comme étant la meilleure : l'ISCAE. En outre, comme l'a montré Ronan Balac dans le chapitre 1, la population étudiante marocaine, qu'elle reste au Maroc ou qu'elle parte étudier dans le reste du monde, est réduite (près de 10 % de la classe d'âge des 18-24 ans en 2004). Même si la part des étudiants réalisant leurs formations supérieures à l'étranger est importante (14 % à 16 % en 2002), leur effectif demeure donc faible. De plus, non seulement les diplômés de l'étranger sont rares, mais tous ne choisissent pas de rentrer au Maroc après leurs études ou une première expérience professionnelle en France, de sorte que les diplômés des Grandes écoles de commerce et ceux qui ont une double formation sont "attendus". Halima, diplômée de deux Grandes écoles, l'a constaté : « *C'est très clair que ce qui leur a plu dans mon CV c'était : école d'ingénieur renommée française suivie d'un master dans une grande école de commerce française, une expérience en Angleterre ; ils n'avaient pas ça. Arthur Andersen favorisait beaucoup les recrutements des Grandes écoles françaises et il y en a peu. Déjà, il y a peu de Marocains dans ces écoles-là par rapport aux besoins et il y en a beaucoup moins qui rentrent* » (Halima, 30 ans, ESTP puis master Sup de Co, salariée société mixte, Casablanca).

Du fait même de leur rareté, ceux qui ont été formés à l'étranger – en France en l'occurrence – sont ainsi particulièrement recherchés : « *Disons que c'est un plus d'avoir une école française, ça c'est sûr, dit en ce sens un salarié d'une société d'audit et de conseil qui participe aux recrutements. En tout cas, pour nous, dans le conseil ; parce que tu parles avec tes clients, il faut bien parler français. Il faut bien communiquer... Parce qu'au Maroc, quand on fait du conseil, le client c'est vraiment le top management. Parce que, comme au Maroc il n'y a pas de middle management, on est tout de suite avec le N moins 1 en réunion de comité, ou même le directeur général. Surtout que, souvent, il a fait lui-même des études à l'étranger et il s'attend à voir le même vis-à-vis, le même gabarit. Ici, il y a des gars qui sont très bons, même dans ma génération, qui ont des postes de responsabilités. Ce n'est plus comme avant où il y avait beaucoup de piston. La nouvelle génération, ce sont des gars qui ont fait des supers études et qui sont à des postes clés, ce sont des X, des Mines, des Centraliens etc. et, en général, ça tourne vite, il faut avoir*

de la répartie, il faut bien communiquer et ça ne pardonne pas. Et, en général, ce sont eux nos clients. Donc il faut leur donner quelqu'un qui peut être plus ou moins à leur niveau. Qu'ils aient plus ou moins les mêmes repères aussi » (Rafiq, 34 ans, HEI Lille puis Espagne, salarié cabinet de conseil marocain, Casablanca).

On le voit, la rareté n'est pas le seul critère d'accès aux emplois économiquement et socialement prisés. Entre aussi en considération le prestige de l'école et, avec lui, le capital symbolique que représente son diplôme. Sur ce point, les personnes rencontrées sont très au fait des classements des écoles : les "parisiennes" ou les "big five", c'est-à-dire les cinq meilleures écoles dans les classements, sont fréquemment citées, et ceci aussi bien par les employeurs que par les jeunes diplômés. Ce que confirme à nouveau Rafiq qui, parce qu'il participe aux recrutements du cabinet de conseil et d'audit dans lequel il est salarié, sait très bien que ce que sa société vend, ce sont aussi des *curricula* : « *À B. [société de conseil et d'audit], si on a le choix, on va prendre quelqu'un qui sort d'une école française. Nous, on vise les meilleures écoles françaises, quand on peut. Par exemple, dernièrement il y a eu des recrutements et il y a eu deux ESSEC, une EDHEC, une ENSIMAG*²⁶. *On essaye de viser dans le haut du tableau. Après, ça dépend aussi de ce qu'on reçoit comme CV... Mais je ne sais pas si ici on pourrait prendre des gars qui ont fait une petite école, en France ou au Maroc. On est assez sélectif, parce que ce qu'on vend, ce sont des CV et, dans les CV, il y a la formation »* (Rafiq, 34 ans, HEI Lille puis Espagne, salarié cabinet de conseil marocain, Casablanca).

IV – 2 – Entre savoirs et expériences : les valeurs distinctives du diplôme et de la mobilité

Le diplôme ne constitue pas le seul "marqueur" des études à l'étranger. La mobilité pour études, en effet, peut se lire et s'apprécier aussi à travers l'expérience que procure la vie à l'étranger, ce qui constitue également un capital très valorisé par les entreprises, comme l'a montré précédemment Étienne Gérard. C'est donc aussi l'ouverture d'esprit

26) École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC – 2^e au classement 2007 des écoles du commerce), École des Hautes Études Commerciales du Nord (EDHEC – 4^e au classement 2007 des écoles de commerce) et École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées de Grenoble (ENSIMAG – 16^e au classement 2007 des écoles d'ingénieur). Classement 2007 : *Le Point*, www.lepoint.fr/html/grandes_ecoles.

acquise lors de ce séjour qui procure un avantage certain, que décrit Halima : « *Entre l'un qui a fait l'école marocaine et moi par exemple... En termes de calcul, techniquement parlant, ils sont très bons, mais ce que je trouve qui leur manque c'est plein de choses annexes comme la gestion de projet, l'art de présenter les choses, la communication, la culture générale, le fait d'avoir vécu – très important ! – à l'étranger, d'avoir souffert de ça, d'avoir connu l'autre, d'avoir accepté l'autre. C'est vraiment une ouverture d'esprit qui n'a pas de prix. (...) On le sent, ceux qui sont partis et qui sont revenus sont très différents de ceux qui ne sont jamais partis, même au niveau professionnel. Pas techniquement, mais dans la souplesse, dans la fluidité de la communication, dans le travail d'équipe, la facilité à aller vers l'autre, à aller chercher l'info, ça n'a rien à voir* » (Nadia, 30 ans, ESTP puis master Sup de Co, salariée société mixte, Casablanca).

Au titre des atouts de la mobilité pour études, tels qu'ils sont reconnus par les employeurs, entrent en compte également le capital linguistique acquis, c'est-à-dire l'aisance en français pour la communication avec les clients – étrangers ou non –, et l'aptitude à échanger et à rédiger en français, langue de communication au sein des multinationales²⁷. En outre, comme l'a déjà exprimé Amin, le temps passé à l'étranger, parce qu'il permet de mieux connaître la langue et « *les façons de faire, de dire et de penser* » françaises, constitue une ressource pour les échanges commerciaux.

Mais ce n'est pas le seul apport de la formation à l'étranger. En effet, le capital social, constitué à la fois par les études et par les associations d'anciens élèves, est également mobilisable et offre une passerelle entre le monde des études et celui des affaires : « *Après, nous dit Kamel, directeur de société, il y a un réseau aussi. Vous allez en France ou aux États-Unis, vous avez un réseau et ça vous permet de développer d'autres types d'affaires. On est une association d'anciens, on a une revue où on reçoit un peu les nouveautés, les gens qui ont fait des choses un peu exceptionnelles. Le carnet d'adresses est très important, que ce soit à l'achat ou à la vente* » (Kamel, 34 ans, Sup de Co Toulouse, directeur

27) Il faut cependant noter que, selon les entreprises, et en lien avec leur secteur d'activité et leur clientèle, la maîtrise de l'arabe littéral est aussi considérée comme un atout. Or, si dans le premier cas les diplômés de France ayant fait leurs études secondaires à la Mission sont favorisés, dans le second, ils sont au contraire défavorisés. En effet, il est très rare qu'ils maîtrisent parfaitement l'arabe littéral, en raison de leur cursus et parce qu'ils sont issus de familles où on parle principalement français, notamment parmi les « héritiers avec tradition migratoire ».

société marocaine, Marrakech). Pour Kamel, l'expérience associative acquise durant ses études ne se limite pas à la constitution d'un carnet d'adresses, elle offre des avantages pour le développement de l'entreprise. Ainsi, sans son expérience dans un club d'investissement durant ses études à Sup de Co, il n'aurait peut-être pas imaginé que sa société puisse un jour être cotée en bourse : « *J'ai aussi été dans une association où on faisait de la spéculation fictive sur la bourse de Paris. Quelques années plus tard, quand on prend des décisions, on se rend compte qu'on a un vécu qui l'a conditionné. Je pense que sans ce vécu-là, j'aurais du mal à franchir le pas [faire que, l'année prochaine, sa société entre en bourse]. C'est extrêmement important toutes ces expériences associatives* » (Kamel, 34 ans, Sup de Co Toulouse, directeur société marocaine, Marrakech).

À nouveau, les exemples cités renvoient à l'importance des réseaux, et ceci à deux niveaux. En premier lieu, ils soulignent la présence française dans les grandes entreprises, puisque c'est le cas des entreprises nationales où travaillent les sortants de Grandes écoles de commerce ou d'ingénieur, comme le précise notamment Abashi, journaliste à *L'Économiste* et spécialiste des questions d'emploi : « *Dans le privé, pas dans le public, dans les grandes entreprises, les dirigeants sont en majorité des gens qui ont fait des études à l'étranger – historiquement en France, pour des raisons culturelles, et de plus en plus aux États-Unis et au Canada. Si vous allez à la chambre de commerce et que vous prenez les grands groupes – l'ONA, la Société Générale –, il n'y a pas de problème : le management est très français. (...) La France est très présente au Maroc. Je dirais même trop présente. La France économique. Dans des grandes entreprises, le premier cercle, c'est des Français, dans le deuxième cercle, c'est des Marocains. Et, dans toutes les banques où vous retrouvez du capital français, il y a ce phénomène-là. Maroc Télécom, depuis que Vivendi a racheté la majorité, vous trouvez le même phénomène* » (Entretien à *L'Économiste*, Casablanca, novembre 2005 ; voir aussi notamment Ksikes, 2006).

En second lieu, ceux qui détiennent des postes clés au Maroc ont eux-mêmes été formés en France, ce que n'ignorent pas les diplômés qui rentrent : « *Du fait de l'histoire commune entre la France et le Maroc, c'est un système éducatif auquel on est beaucoup plus familier que le système anglo-saxon. Donc forcément, on est plus à l'aise à recruter quelqu'un qui vient d'un système qu'on connaît et où on sait ce que ça vaut, que d'un système qu'on ne connaît pas du tout. Et puis c'est un réseau. Souvent, les*

gens qui décident, ce sont des gens qui ont fait leurs études en France, donc c'est un cercle vicieux. Mon big boss a fait ses études à Sciences Po, ma chef de service à l'Essec... » (Salima, 28 ans, DESS contrôle de gestion, banque d'affaire, salariée multinationale, Casablanca). *« Les diplômés de l'étranger, ajoute Soraya, salariée d'une entreprise publique, ils sont en général bien vus, mais en général par ceux qui ont eux-mêmes des diplômes. C'est une histoire de réseau en fait. Mais il y en a beaucoup et c'est eux qui gèrent le Maroc, et ce sont principalement des diplômés français. C'est-à-dire que les diplômés américains ont encore du mal à percer. Et puis, il y a quand même une vision très élitiste. Avoir un diplôme de Fac en France ou une petite école de commerce n'aura pas... c'est-à-dire qu'on va faire ce tri là aussi »* (Soraya, 29 ans, Sup de Co Nice, salariée entreprise publique, Marrakech).

Il y a donc bien un fonctionnement en réseau qui participe à la reproduction des élites. La frontière entre cooptation et méritocratie peut alors être d'autant plus étroite qu'être titulaire d'un diplôme français confère à ceux qui en sont détenteurs une légitimité vis-à-vis des expatriés, le plus souvent français eux aussi. On comprend alors qu'un diplômé titulaire d'un MBA obtenu aux États-Unis mette davantage de temps²⁸ à trouver un emploi qu'un diplômé d'une Sup de Co française. Le diplôme français reste plus valorisé, y compris parce que c'est celui qui est le plus présent dans les sphères du pouvoir au Maroc. Il est aussi réputé plus sérieux que le MBA, car moins dépendant du capital économique détenu par la famille ; avec de l'argent, *« on vous paye un bon MBA et vous pouvez avoir un MBA en ayant passé votre année sur la plage »*, nous dira un employeur. L'étroitesse des liens avec le système français participe alors à leur reproduction, comme le constate par exemple Amina : *« Ici, au Maroc, les recruteurs sont très colonialistes, on va dire. Parce que c'est d'abord le système français qui a la cote, et dans le système français d'abord les Grandes écoles ingénieurs et commerce. On suit le classement. Et après, les grandes universités de type Dauphine, qui a presque un statut Grande école. Et après, on voit le reste. Par contre, le système américain n'est pas très reconnu, à moins que ce ne soit un MBA après une Grande école, là ça va »* (Amina, 26 ans, ESSEC, salariée société de conseil marocaine, Casablanca).

28) Même si cette durée reste courte, puisqu'elle ne dépasse pas six mois.

Néanmoins, le réseau des diplômés de France est très localisé, car lié à la présence des grandes entreprises et de la haute administration, concentré en grande majorité sur l'axe Casablanca-Rabat. Ainsi, comme le met en évidence l'étude de l'association Maroc-Entrepreneurs, « plus de 85 % des Marocains revenus au pays s'y sont installés » et « près de 18 % des personnes sondées ont élu domicile sur l'axe Casablanca-Rabat alors qu'elles ne comptaient pas s'y installer avant de retourner au Maroc », ceci en raison des opportunités de carrière offertes par cette zone urbaine (AME, 2006 : 42-43).

C'est donc bien un ensemble de capitaux que le temps des études à l'étranger permet d'acquérir ; et c'est cet ensemble qui est valorisé sur le marché du travail, davantage que le seul diplôme.

V – UNE DOUBLE RESSOURCE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE : LA MOBILITÉ ET L'ACQUISITION DE CAPITAL SCOLAIRE

Même si le fait de rentrer au Maroc avec un diplôme obtenu à l'étranger représente globalement un avantage sur le marché du travail marocain, tous les diplômés ne sont pas également valorisés au seul motif qu'ils ont été obtenus à l'étranger. Ainsi, ceux qui sont rentrés avec une licence professionnelle ou un DEA en Lettres ou en Sciences humaines et sociales d'une université française peu connue ont du mal à faire valoir leur qualification. Ils ne peuvent y parvenir que si le diplôme correspond à un créneau très spécialisé et si le diplômé a pu se doter d'un capital social mobilisable. De même, trouver un poste stable est plus difficile si le candidat s'accroche à l'idée d'intégrer la fonction publique sans être titulaire d'une thèse ou d'un diplôme de 3^e cycle obtenu à Sciences-Po ou dans une université prestigieuse. L'insertion professionnelle est également incertaine pour les titulaires de diplômes liés à un domaine artistique. Le Maroc ne permet pas encore d'atteindre le niveau d'exigence souhaité par ceux qui ont fait l'expérience de l'étranger et le marché est encore peu développé dans ces domaines. Les lauréats de disciplines où la France apparaît comme saturée, lorsqu'elles correspondent à un secteur où des besoins émergent, peuvent au contraire trouver des opportunités au Maroc : c'est par exemple le cas pour les diplômés d'un 3^e cycle en psychologie clinique, ou pour ceux qui ont une formation reconnue dans le journalisme. Les diplômés en gestion, finance ou marketing, et les sortants

des grandes écoles de commerce ou les titulaires de DESS dans ces domaines parviennent également à s'y insérer sans difficultés.

De fait, le diplôme est valorisé et l'insertion réussie pour les "héritiers" qui ont choisi ces cursus, même si la persistance du modèle méritocratique permet encore à certains "pionniers" et "jeunes d'avant-garde" d'intégrer des Grandes écoles et de leur faire concurrence, permettant alors une véritable mobilité sociale. Rafiq, jeune "pionnier", fils d'un cadre moyen ayant interrompu ses études au niveau du baccalauréat, occupe ainsi aujourd'hui un poste de manager junior dans un cabinet de conseil et dirige des "héritiers" diplômés, tout comme lui, de Grandes écoles françaises. De même, Tarik, jeune d'"avant-garde", fils d'ouvrier et seul lettré de sa famille, est cadre dans une société française installée au Maroc après un diplôme d'école d'ingénieur et un master des Arts et métiers. Toutefois, les "pionniers" ou les jeunes "d'avant-garde" doivent compenser la faiblesse de leur capital social et de leur capital culturel par l'accumulation de ressources scolaires et d'expériences professionnelles en France. C'est à ce prix qu'ils peuvent prétendre, avec succès, aux mêmes postes que les "héritiers" titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieur, de commerce ou d'un 3^e cycle dans un domaine lié aux entreprises et s'élever ainsi dans l'échelle sociale. Un journaliste de *Tel Quel* résume ainsi la situation : « Globalement, confie un responsable des ressources humaines au sein d'une multinationale, ceux qui ne sont pas porteurs de valeurs occidentales ont du mal à s'imposer. Mais le premier critère de sélection au sein des grands groupes demeure le même : priorité aux lauréats de grandes écoles parisiennes (Polytechnique, Ponts et Chaussées, Mines, Sciences Po, HEC ...). L'ordre est le bon. Les multinationales, les 500 filiales d'entreprises françaises ayant pignon sur rue, mais aussi les grands groupes marocains, évoluant dans les domaines les plus productifs (télécommunications, banque, assurances, textile, tourisme) recrutent leurs top managers en priorité dans ces écoles-là. Dans d'autres secteurs, la prééminence des cadres bien formés à l'étranger est patente. Pour renforcer cet acquis, les anciens élèves de ces grandes écoles parisiennes et d'autres plus excentrées (HEC Reims, par exemple) s'organisent en groupes de lobbying. "Ils mettent en avant leur filière, font la promotion de leurs pairs, et créent un réseau favorisant l'intégration de leurs cadets sur le marché", explique l'économiste Noureddine El Aoufi. Ces groupes de pression de la nouvelle ère remplacent sans effacer complètement les réseaux des grandes familles bourgeoises, qui

garantissaient aux jeunes “bien nés et bien formés” une place de choix » (Tel Quel, n° 225, mai 2006).

Néanmoins, le retour au Maroc est souvent plus difficile lorsqu'on est une femme, à la fois parce que les femmes font davantage l'objet de pressions familiales – notamment en ce qui concerne le mariage – et parce qu'il est plus délicat de se faire accepter dans certains emplois (lorsqu'il s'agit de suivre un chantier pour une architecte par exemple).

L'enquête DIMIP a également montré que toutes les catégories qui partent étudier en France (“héritiers”, “pionniers” et “jeunes d'avant-garde”) ont des représentants rentrés au Maroc. La mobilité pour études met ainsi au jour les fondements de certaines transformations sociales. En effet, non seulement cette migration ne constitue pas un “filtre social” – dans le sens où personne n'est éliminé de la course au Maroc dès lors qu'il est allé étudier en France –, mais elle offre aussi à ceux qui pourront scolariser leurs enfants dans les établissements souhaités (Mission ou école privée bilingue) la possibilité de se hisser au rang des “héritiers avec tradition migratoire”. Pour mettre toutes les chances de leur côté et s'assurer que leurs enfants seront scolarisés à la Mission, certains “pionniers” ont acquis la nationalité française durant leur séjour en France, comme Walid, selon qui : « *Pour nous, l'école a été vraiment un vrai ascenseur social, mais c'est impossible maintenant. Vous prenez quelqu'un qui a fait son cursus dans le public marocain, une fois qu'il a son bac il ne peut plus rien faire, comme tout est en français ! (...) Tous ceux qui ont les moyens mettent leur enfant dans le privé, pour la langue ! L'entrée à la Mission, c'est la folie ! Les gens sont prêts à tout pour y entrer* » (Walid, 39 ans, médecine à Nancy, indépendant, Rabat).

La récente mise en place des tests de langue préalables à la délivrance d'un visa pour étude complique davantage encore le parcours de ceux qui ne sont pas passés par la Mission ou par une école privée bilingue reconnue par le Ministère des Affaires Étrangères français. Ceci alors même que, pour prétendre à cette mobilité, et en raison de la discrimination liée à l'usage du français, demeure la condition, soit d'avoir été scolarisé dans des établissements privés enseignant le français, soit de réaliser ses études en France. Ainsi, si l'étude ARES a permis de constater que les possibilités d'aller poursuivre ses études

à l'étranger ne sont pas identiques pour toutes les catégories sociales, on peut craindre de voir s'affaiblir le modèle méritocratique mis en évidence. En effet, le poids du capital économique risque d'être encore renforcé pour l'accès aux études supérieures à l'étranger. Et, même si l'université et les écoles d'ingénieurs restent, en théorie, ouvertes aux étudiants de toutes les origines sociales, leur intégration demeure étroitement liée à la politique migratoire française en la matière.

ANNEXE

Tableau 1
Trajectoires des Marocains diplômés de France

Nom Lieu de l'entretien	Profession et/ou niveau d'instruction des parents Père : P et Mère : M	Études secondaires et série bac	Études supérieures au Maroc	Études supérieures en France	Emploi(s) au Maroc
"HERITIERS AVEC TRADITION MIGRATOIRE"					
Amina Casablanca	P : Journaliste M : Décoratrice P et M : Études supérieures en France	École privée puis mission Bac S en 1996	-	Prépa HEC puis ESSEC (avec une bourse). Dernière année en Argentine.	Consultante junior dans une multinationale de conseil
Azmia Casablanca	P : Ingénieur - Études sup. au Maroc M : Professeur de français - Études supérieures en France	Mission Bac B	-	IUT MSG DESS finances et comptabilité	Responsable contrôle de gestion dans une multinationale
Fadila Casablanca	P : Dentiste puis Ambassadeur - Études supérieures en Pologne M : Sans profession - Mission puis études supérieures en France	Lycée français de Varsovie puis Mission Bac en 1995	-	Maîtrise éco-droit à Assas DESS à Assas (échec)	Chef de département des relations institutionnelles dans une multinationale (par candidatures spontanées en ciblant les multinationales proches du Maroc)
Hakima Casablanca	P : Avocat - Études supérieures au Maroc puis en France M : Enseignante - Études supérieures au Maroc	Mission Bac D en 1989	Maîtrise Faculté de biologie après échec en France	Échec au concours médecine en France, il rentre. Puis il repart après Maîtrise au Maroc et fait Maîtrise, DEA et thèse en génétique à Paris Orsay	Pas de possibilité de recherche dans son domaine à l'université. Responsable de l'unité de cancérologie d'une multinationale
Halima Casablanca	P : Responsable Immobilier - Études supérieures en Belgique M : Sans profession - Bac au Maroc	Public marocain Bac sciences-math	-	ESTP Master Sup de Co	Consultante dans une multinationale dans le conseil. Chef de service dans une entreprise privée sous convention avec l'État
Isma Casablanca	P : Chef d'entreprise - École Centrale Paris M : Enseignante - Études sup. Maroc	École privée bilingue Bac	-	Pharmacie à Paris V	Multinationale Entreprise de son père Directrice technique dans une multinationale

Jamila Marrakech	P : Chef d'entreprise - <i>École d'ingénieur en France</i> M : Sans profession - <i>Niveau BEPC</i>	Mission Bac L en 1996		École française des attachés de presse. Études en alternance, stages indemnisés Parcours aux Etats-Unis avec l'école. Il y reste pour travailler	Travail dans l'événementiel Responsable d'une boutique (éché). Directrice marketing dans une agence de voyage (événementiel)
Lamia Casablanca	P : Responsable d'une officine - <i>Médecine en France</i> M : Pharmacienne - <i>Pharmacie en France</i>	Mission Bac S en 1995		Prépa Pharma à Tours, mais échec. Pharmacie à Grenade DESS en économie et droit de la santé en France	Chef de produit dans une multinationale
Mounir Marrakech	P : Pilote de ligne - <i>Études supérieures en France</i> M : française - <i>Études supérieures</i>	Mission Mission juive (ORTE) Bac H informatique	BTS action commerciale à ORTE (éché)	Institut Supérieure des Arts Appliqués à Paris (LISAA).	Multinationale Responsable société Monte sa société de design au Maroc
Nabil Casablanca	P : Chef d'entreprise - <i>Études supérieures en France</i> M : française - <i>Sans profession</i>	Mission Bac C en 1989		BTS Son, Ecole de la rue Blanche à Paris École de musique à Berklay (USA)	Travail avec son père, puis monte une société de production sonore Travaille actuellement avec la France
Nabila Casablanca	P : Architecte - <i>École d'architecture en France</i> M : Peintre - <i>Beaux-Arts en France</i>	Mission Bac G3 en 1992		BTS audiovisuel IUP DESS communication et audiovisuel	Directrice de production
Najib Rabat	P : Chef d'entreprise - <i>Ecole Ponts et Chaussées, Paris</i> M : Professeur de Math - <i>Études supérieures au Maroc</i>	Mission Bac C en 1992		Euro American Institut (EAI) à Sofia Antipolis - Nice MBA aux USA	Consultant dans une multinationale dans le conseil. Puis monte une Start-up. Preprend actuellement l'entreprise du père (textile)
Salima Casablanca	P : Pharmacien - <i>Pharmacie en France</i> M : allemande - <i>Professeur d'anglais</i>	Mission Bac S en 1996		DUT en comptabilité Maîtrise en gestion DESS contrôle de gestion en alternance Diplôme d'expert-comptable en cours	Cabinet de conseil (groupe français) puis analyste financière dans une banque d'affaire
Soraya Marrakech	P : Avocat en libéral - <i>Mission, Sorbonne et Sciences-po</i> M : Sans profession - <i>Mission</i>	Mission Bac C en 1994	Prépa HEC	Sup de Co Nice Puis se réinscrit en Droit (2 ^e année de Deug, mais cesse très vite car travaille dans une banque)	Banque financière Quitte pour rejoindre son mari à Marrakech Directrice financière dans une entreprise nationale

Yasmina Casablanca	P : décédé - HEC M : Commerçante – <i>Études supérieures au Maroc</i>	Mission Bac A2 en 1992	-	Maîtrise de psychologie DESS puis DU à Paris V	Consultations dans une clinique privée et vacations dans une association
Zakia Casablanca	P : Médecin - <i>Études supérieures en France</i> M : Sans profession	Mission Bac S en 1996	-	INSA Ecole d'ingénieur à Lyon	Entreprise nationale Consultante sénior dans une multinationale de Conseil qui devient ensuite marocaine
“HERITIERS SANS TRADITION MIGRATOIRE”					
Bachir Rabat	Père décédé (médecin) – <i>Études supérieures au Maroc</i> M : Sans profession - <i>Non scolarisé</i>	Public marocain Bac lettres en 1996	Licence	Licence de gestion de projet de développement	Chef de projet dans une ONG de développement en milieu rural
Farid Casablanca	P : Médecin - <i>Études supérieures au Maroc</i> M : Avocate - <i>Études supérieures au Maroc</i>	Privé puis Mission Bac B en 1991	Deug d'économie	Licence d'économie Maîtrise en économie du développement Sciences Po	Journaliste et Chef d'entreprise
Jamel Casablanca	P : Cadre supérieur fonction publique - <i>Études supérieures au Maroc</i> M : Enseignante - <i>Études supérieures au Maroc</i>	Public marocain Bac sciences et math	Prépa et Ecole vétérinaire	Spécialisation vétérinaire à Lyon DESS marketing des industries pharmaceutiques	Chef de produit dans une multinationale après tentative dans une PME marocaine
Kamel Marrakech	P : Décédé - Niveau bac M : Professeur de français - <i>Études supérieures au Maroc</i>	Public marocain bilingue Bac en 1988	-	Sup de Co Toulouse MBA délocalisé avec l'ESCP Paris en cours	Participe au montage d'une usine dont il deviendra le Directeur général adjoint
Malek Casablanca	P : Chef d'entreprise - <i>Mission puis Études supérieures au Maroc</i> M : Directrice d'école - <i>Mission puis Études supérieures au Maroc</i>	Mission Bac S en 1995	-	École de cinéma, l'ESRA, 3 ans, sur concours	Réalisateur et responsable des ressources humaines dans l'entreprise de son père
Mansour Casablanca	P : Chef d'entreprise - <i>École d'ingénieur Maroc</i> M : Enseignante – <i>Mission</i>	Mission Bac C	Prépa	HEC	Multinationale 3 ans. Monte son entreprise : échec. Chef de produit dans une multinationale

Sania Casablanca	Algériens P : Chef d'entreprise - <i>Baccalauréat français en Algérie</i> M : Sans profession	Lycée public puis mission juive au Maroc Bac G2	École Française des Affaires	Sup de Co Bordeaux	Entreprise nationale puis multinationale Aujourd'hui, associée à la direction d'une entreprise
"PIONNIERS"					
Adib Rabat	P : Agriculteur - <i>Non scolarisé</i> M : Sans profession - <i>Non scolarisée</i>	Public marocain Bac lettres en 1983	Maîtrise de géographie	DEA d'histoire DEA Sciences po à Montpellier Thèse d'histoire - Publie un article	Salarié dans une ONG Puis intègre la fonction publique et travaille comme administrateur à la bibliothèque nationale
Faouzia Fès	P : Artisan - <i>Niveau brevet</i> M : Employée fonction publique - <i>Niveau bac</i>	Public marocain Bac sciences expérimentales en 1995	Licence sciences éco Diplôme de gestion des entreprises	Maîtrise en ingénierie économique et financière DESS de comptabilité	Stage non payé. Pb d'équivalence, ne peut pas intégrer la fonction publique. Vacataire à la Fac et dans le privé et, en même temps, monte son cabinet
Haïssam Rabat	<i>Non scolarisés</i>	Public marocain Bac sciences math en 1997	Maîtrise en génie mécanique	DESS génie mécanique	Responsable logistique client dans une multinationale industrielle (contacts pris pendant études)
Najma Casablanca	P : Employé fonction publique - <i>Niveau bac</i> M : NR	École privée bilingue Bac sciences math en 1996	Prépa dans une école mais échec aux concours	IUP à l'ISTV (Institut des Sciences et Techniques) Licence pro en système de sécurité et télésurveillance	Ne trouve rien, fait des petits boulots. A de gros problèmes de santé
Rafiq Casablanca	P : Cadre moyen - <i>Bac</i> M : Sans profession - <i>BEPC</i>	Mission Bac C en 1992	Math Sup à Casa	École d'ingénieur à Lille puis en Espagne avec Erasmus. Obtient les 2 diplômes Débute un doctorat	Manager junior dans une multinationale de conseil qui devient ensuite marocaine
Walid Rabat	P : Fonctionnaire - <i>Cadre moyen</i> - <i>BEPC</i> M : Sans profession - <i>Non scolarisée</i>	Mission à Rabat Bac en 1983		Médecine	Cabinet libéral Fait des missions en France depuis 3 ans (remplacements en libéral et urgentiste)

"AVANT GARDISTES"****					
Karim Rabat	Profession : NR Non scolarisé	Public marocain Bac en 1992	Licence de sociologie Thèse au Maroc après son retour	DEA de sociologie Master en gestion des ressources humaines à Sciences-Po. S'inscrit en thèse mais décide de rentrer	Cabinet de conseil français au Maroc Administrateur au Ministère des PME.
Rachid	P : NR M : Non scolarisée	En France Bac B	-	Commence en socio- anthropologie, mais se réoriente vers architecture	Salarié puis associé dans un cabinet d'architecte + monte son propre cabinet
Ramzi Rabat	P : BEPC M : Non scolarisée	Public marocain Bac lettres en 1982	Licence de géographie	DEA de géographie aménagement Doctorat en 1992	Cadre public à l'Aménagement du territoire. Souhaite toujours être enseignant-chercheur.
Salim Casablanca	P : Commerçant grossiste - Ecole coranique M : Sans profession - Non scolarisée	Public marocain Bac lettres en 1985	Licence de lettres (histoire)	Doctorat d'histoire	Enseignant-chercheur
Tarik Rabat	P : Ouvrier immigré en France - Non scolarisé M : Sans profession - Non scolarisée	Public marocain Bac technique en 1989	BTS de conception de produits industriels Boursier	Classes prépa École d'ingénieur Master aux Arts et Métiers	Cadre informaticien dans une société française présente au Maroc Souhaite créer son entreprise dans 5-6 ans après expérience et contacts

* On entend par "héritier avec tradition migratoire", tout diplômé dont un des parents au moins a fait des études supérieures à l'étranger. Les "héritiers" sont principalement de milieu social aisé.

** On entend par "héritier sans tradition migratoire", tout diplômé dont un des parents au moins a fait des études supérieures, mais au Maroc. Comme les précédents, ces "héritiers" sont principalement de milieu social aisé.

*** On entend par "pionnier" tout diplômé qui a entrepris des études supérieures sans avoir été en cela précédé par ses parents, mais en étant suivi ou précédé dans son départ à l'étranger par au moins un membre de sa fratrie. Les pionniers sont majoritairement issus de milieu social moyen ou modeste.

**** On entend par "avant-gardiste" ou "jeune d'avant-garde", tout diplômé qui a entrepris des études supérieures sans avoir été en cela précédé par ses parents ni accompagné par sa fratrie dans sa trajectoire. Ces jeunes n'ont, en matière d'étude, aucune référence familiale. Ils appartiennent surtout aux milieux sociaux les plus modestes.

Conclusion

Étienne Gérard¹

UNE DOUBLE MOBILITÉ : MIGRATION POUR ÉTUDES ET PROMOTION SOCIALE

Inscrits dans des établissements secondaires d'élites, comme les lycées français, ou moins privilégiés, comme les lycées publics, ou déjà parvenus dans l'enseignement supérieur, les jeunes Marocains se projettent de plus en plus en dehors de leur pays pour la réalisation de leur cursus universitaire, *a fortiori* au plus haut niveau. Prédisposés ou non par leur milieu scolaire et social à tel parcours à l'étranger, une majorité des étudiants a désormais assimilé l'idée, consécutive à une forte dévaluation des diplômes universitaires marocains, de la nécessaire acquisition de diplômes étrangers pour trouver un emploi qualifié au Maroc. Cette dépréciation des titres universitaires – lisible, depuis deux décennies, à l'important chômage qui touche leurs lauréats – et l'ouverture relative des frontières françaises (depuis 1998) ont considérablement élargi la palette des prétendants aux diplômes français. Les établissements français d'enseignement supérieur accueillent aujourd'hui, comme hier, des enfants de la bourgeoisie marocaine, en partie formée en France, mais aussi ceux des classes sociales beaucoup moins favorisées qui, au prix d'une mobilisation des ressources de toutes parts, tentent eux aussi cette migration pour éviter le déclassement dont ils sont (ou estiment être) l'objet dans leur pays. Se côtoient ainsi, dans ces établissements français, des "générations socio-scolaires" bien différentes, les unes s'étant constituées dès le Protectorat, les autres émergeant depuis peu à la faveur d'un accès élargi à l'enseignement secondaire et supérieur au Maroc. Nés de parents formés en langue française et rompus, en leur temps, à l'univers français de formation supérieure, ou nés de parents analphabètes ignorants de la réalité scolaire, une proportion croissante d'étudiants marocains poussent leurs

1) Je remercie ici les autres contributeurs de l'ouvrage pour leur précieuse relecture de ce texte.

avantages pour acquérir les plus hauts titres scolaires dans les Grandes écoles françaises, ou tentent de pallier leur manque de capital social par l'acquisition de diplômes universitaires français ; ceux-là mêmes – en économie, en droit ou encore en sciences – qui, pensent-ils, leur fourniront un accès aux emplois socialement et économiquement valorisés dans leur pays. Les étudiants que nous avons nommés “pionniers” ou jeunes “d'avant-garde” accroissent ainsi, aux côtés des “héritiers”, la population de jeunes Marocains venus étudier en France. Les premiers, plus nombreux, font le pari de décrocher les plus hauts diplômes sans avoir été précédés, ni introduits ou préparés, par des aînés qui auraient étudié à ce niveau, tandis que les seconds bénéficient pour partie d'une “tradition migratoire parentale” et, à tout le moins, d'un fort capital scolaire et social.

“Pionniers”, étudiants “d'avant-garde” et “héritiers” ne bénéficient bien sûr pas des mêmes conditions, ni pour partir étudier, ni pour réaliser leurs cursus universitaires en France : ils partagent très inégalement la maîtrise de la langue française, sont très inégalement “socialisés” à la culture scolaire, *a fortiori* étrangère, et partent avec d'inégales ressources financières et des réseaux sociaux, notamment en France, plus ou moins étendus. Les trajectoires des étudiants marocains en France portent la marque de ces différences. Pour ceux qui possèdent tous les capitaux requis, ces trajectoires sont en effet relativement “linéaires” : les étudiants suivent leur cursus en droite ligne de leur formation secondaire ou supérieure au Maroc, jusqu'à obtenir le diplôme convoité au départ. Les trajectoires de ceux qui sont démunis de ressources économiques et sociales sont parfois moins assurées : elles sont d'autant plus sujettes à réorientation que les étudiants connaissent mal la culture et le système français d'enseignement supérieur et qu'il leur faut réunir les ressources économiques nécessaires, souvent insuffisantes au départ. Leurs trajectoires sont aussi plus complexes : pour pallier leur manque de capitaux au Maroc, les jeunes “pionniers” ou étudiants “d'avant-garde” adoptent souvent des stratégies pour cumuler les diplômes, dans la perspective de décrocher, à leur retour, un emploi plus valorisé que celui auquel ils pourraient prétendre avec un diplôme marocain, ou avec un seul titre français. Comme nous l'avons signalé dans cet ouvrage, ces trajectoires scolaires sont les plus intéressantes sociologiquement, parce que, contrairement à celles, classiques, des “héritiers” qui réussissent parce qu'ils ont tout pour réussir, elles montrent que, malgré la reproduction des inégalités sociales par

l'institution scolaire, des changements de destinée sont autorisés par l'acquisition du capital de cette même institution.

L'une des dimensions les plus remarquables de la migration des étudiants marocains réside ainsi dans sa transformation ; durant la période concernée par notre étude (2002-2003), elle n'était pas seulement chaque année plus forte, elle changeait également de morphologie. L'évolution de la mobilité pour études ne se limite donc pas à l'afflux d'une population migrante nouvelle et plus nombreuse. Elle résulte également de la combinaison de différents mouvements – placés d'une part sous le signe d'une "tradition" dont une partie de la population étudiante est héritière, infléchis par l'entreprise de "pionniers" et autres jeunes d'"avant-garde", d'autre part – et dans la migration conjuguée de différentes générations socio-scolaires de jeunes marocains, aux profils sociologiques plus diversifiés qu'ils ne l'ont sans doute jamais été. Il est donc usurpé de parler d'"étudiants marocains en France" tant ils se distinguent par leur origine sociale, par les parcours scolaires de leurs ascendants, ou encore par leurs propres trajectoires, au Maroc et en France. Réciproquement, ce sont ces trajectoires qui rendent compte, en grande partie, de la morphologie sociale complexe de l'ensemble de cette population étudiante.

Cette perspective constitue sans doute l'un des apports majeurs d'une étude de la mobilité étudiante : pareille étude livre en effet non seulement des clefs de compréhension des facteurs et des fins assignées à la migration pour études, mais offre aussi des éléments de lecture de la stratification sociale de la société d'origine. Dans leurs distinctions et différenciations, les trajectoires individuelles reflètent le poids respectif du capital scolaire et du capital social et, plus encore, leurs précédents historiques dans le déploiement actuel de ces trajectoires. En outre, une telle mobilité pour études permet de pointer du doigt ce qui, dans la société d'origine, configure ces trajectoires : non seulement les différenciations sociales, mais aussi le marché de l'éducation et de la formation, celui du travail, enfin leurs "articulations". Car la quête de diplôme n'est évidemment pas indifférenciée, socialement et scolairement : les jeunes issus de milieu instruit et aisé se dirigent avant tout vers les formations dispensées dans les Grandes écoles, qui délivrent aussi les qualifications et diplômes les plus reconnus sur le marché marocain du travail. Les plus démunis, plus souvent engagés

dans la migration pour études “par défaut” – afin d’éviter le chômage des diplômés ou pour suivre des formations inexistantes au Maroc – ciblent “au plus juste”, en fonction des contraintes et des ressources dont ils disposent, les enseignements qui débouchent sur des emplois qualifiés. Enfin, les orientations scolaires des étudiants sont infléchies par les représentations, historiquement construites, du diplôme et du savoir dans les différentes classes sociales marocaines.

Les trajectoires des uns et des autres offrent ainsi une “image sociale” de la valeur accordée aux différents savoirs au Maroc. Elles instruisent aussi de l’état du marché du travail et de ses évolutions, en particulier de la hiérarchie des emplois et des qualifications correspondantes. Nous l’avons dit : inscrite dans l’histoire sociale de la formation des individus, la mobilité pour études entérine la valeur du capital scolaire dans la promotion individuelle et collective, et enregistre les variations de cette valeur sur le marché marocain du travail. Elle consacre la quête de savoirs qui ne sont pas des “savoirs pour soi”, mais le sédiment et la matrice d’une histoire collective. C’est comme cela, rappelons-le, que le Maroc « se donne à voir, comme en miroir, à travers la mobilité de ses étudiants à l’étranger » (chapitre 4). Et, comme l’hypothèse a été émise au début de cet ouvrage (chapitre 1), « l’ampleur et le rôle central joué par les mobilités permettent aujourd’hui de penser la reproduction de la société marocaine comme s’élaborant, grâce aux migrations, dans un espace plus large que le territoire marocain ».

Une telle recherche sociologique apporte un autre enseignement : à travers la mobilité pour études se dessine une société marocaine en mouvement et, plus précisément, la manière dont, à l’extérieur de cette société, se transforment certains de ses principes et dynamiques structurants. La mobilité des “pionniers” et jeunes d’“avant-garde” dépourvus de ressources sociales et économiques familiales traduit en effet une modification des rapports entre capital scolaire et capital social. Historiquement, la mobilité pour études des Marocains vers la France a institué un type de hiérarchie sociale et des équivalences entre détention de capital scolaire et ascension sociale : initialement acquis à l’étranger par les proches du régime, en l’occurrence du Protectorat, puis par les enfants de la bourgeoisie nationale, ce capital acquis en France a été à la base de la stratification sociale au Maroc. Nous avons par exemple montré la forte corrélation entre capital social et capital

scolaire, le premier conditionnant l'accès au second, et la détention de celui-ci confortant l'accès aux capitaux économiques et sociaux. L'élargissement social de l'accès aux études supérieures en France et aux diplômes les plus élevés transforme cette équivalence : grâce à cette mobilité socialement "élargie", le capital social ne constitue plus une condition nécessaire d'accès au capital scolaire. Cela ne signifie pas, bien sûr, une égale disposition à réussir ses études universitaires en France et à décrocher les diplômes les mieux cotés. Si la migration s'offre comme alternative à ceux qui, au Maroc, n'ont guère de possibilités de "réussir" faute de capital socio-économique, des barrières se dressent encore entre les différentes filières universitaires, que les étudiants "pionniers" ou "d'avant-garde" de milieux modestes et très modestes peuvent difficilement franchir. Mais on ne peut pas non plus conclure à un "résultat nul" de la mobilité pour études à l'étranger : ceux qui appartiennent à des lignées largement dépourvues d'histoire scolaire parviennent néanmoins à poursuivre leurs études en France et, comme nous l'ont enseigné ceux que nous avons rencontrés au Maroc à l'issue de leurs études, bon nombre d'entre eux² réussissent à "décrocher" des diplômes de 3^e cycle (DESS, Masters, Doctorats), voire des titres prestigieux délivrés par des Grandes écoles. Et ils gravissent des marches qu'il ne leur aurait pas toujours été possible de gravir au Maroc, grâce à tout un ensemble de capitaux – la maîtrise du français, la "réussite" universitaire au plus haut niveau, des relations avec le monde du travail, entre autres – qui, sur le marché marocain du travail, sont autant d'atouts distinctifs par rapport à ceux qui n'ont pas réalisé cette migration.

Retenons donc que la mobilité pour études estompe les effets d'une reproduction sociale mécanique en termes de trajectoires socio-scolaires : contre toute attente – en raison des difficultés de tous ordres inhérentes à la mobilité pour études – et au prix d'un "acharnement scolaire" évident, des jeunes de tous milieux cumulent des diplômes dont l'accès leur aurait souvent été interdit au Maroc. Leur quête de diplômes signale celle d'une excellence scolaire sur laquelle il convient d'insister : figures d'un acharnement à réussir et d'une adaptation méritoire en regard des obstacles administratifs et de tous les *curricula* cachés de l'univers scolaire français, ces jeunes affirment – contre les figures d'"éternels étudiants" dont s'emparent les pourfendeurs de la

2) Nous nous basons ici sur la population de diplômés lauréats de titres français rencontrés au Maroc.

présence étudiante étrangère en France – à la fois la quête évidente de titres scolaires et un ajustement précis de leurs trajectoires aux contraintes et aux spécificités françaises.

Le chômage des lauréats de l'enseignement supérieur marocain et les exigences accrues, au sein du marché marocain du travail, de formations toujours plus "qualifiées" et de titres scolaires toujours plus élevés donnent le ton : pour prétendre avoir un emploi socialement et économiquement valorisé, des cursus "de pointe" validés par des diplômes reconnus sont désormais requis. Les trajectoires des étudiants rencontrés nous enseignent que la mobilité pour études à l'étranger enregistre ces injonctions et en est fortement influencée : il s'agit le plus souvent pour eux d'acquérir des qualifications et un diplôme valorisés sur le marché du travail, au point de sacrifier, parfois, à cette "économie du diplôme" en abandonnant la discipline initiale de prédilection, trop peu "reconnue" au Maroc.

L'analyse de ces trajectoires et des représentations des étudiants en matière de savoir, de travail, ou encore d'avenir professionnel, met de surcroît au jour le sens premier de leur migration : cette mobilité n'est qu'un moyen de satisfaire à ces exigences et non une fin en soi, ni le moyen inavoué d'une migration durable à l'étranger. En témoigne le profil de ces trajectoires : courtes, ciblées sur l'obtention de disciplines "porteuses" au Maroc (comme l'économie ou l'ingénierie du management) et de diplômes "reconnus" (diplômes professionnalisés ou d'études plus générales de haut niveau), elles sont aussi construites – parfois même par les parents – dans la perspective d'un retour rapide au Maroc. Tous les moyens sont alors mobilisés – ceux que procure la famille au Maroc et ceux que les étudiants acquièrent par leur travail – dans la perspective d'obtenir le diplôme français convoité. Le projet d'un retour au pays n'est pas toujours clair mais n'est jamais écarté, et la migration pour études est "préfigurée" par l'idée latente d'une installation définitive au Maroc. L'acharnement des étudiants marocains à poursuivre les études malgré des conditions matérielles souvent difficiles, parfois précaires, trouve ici matière à explication, tout autant qu'elle permet de comprendre le but visé par les étudiants – l'acquisition du diplôme – et la dimension essentielle de leur mobilité : un passage par la France pour y puiser ce qui est prisé sur le marché marocain du travail.

Outre la nature des études suivies, les stratégies mises en œuvre pour décrocher le ou les diplômes, ou encore la rationalisation du temps et des ressources pour y parvenir, la sociabilité des étudiants marocains accrédi-te ce passage : loin de reproduire, en France, leurs réseaux constitués au Maroc et d'alimenter un supposé creuset de la migration, ils multiplient leurs relations avec les Français et autres étudiants étrangers, et s'émancipent de réseaux familiaux existants en France. Certes, une "tradition migratoire pour études" en France existe : en attestent les étudiants qui, ayant été précédés par des parents, reproduisent leurs parcours et orientations universitaires. Mais le projet de faire des études supérieures en France prend sa source au Maroc et mobilise principalement dans ce pays les ressources pour sa réalisation ; pour les étudiants, les parents marocains en France jouent un rôle mineur, tant en matière d'information que de motivation. Et le refus de tout communautarisme donne plus encore de profondeur à cette sociabilité "extravertie" et à la nature du séjour en France : celui-ci n'est pas conçu *a priori* sur un temps long ni envisagé comme un enracinement en France, mais investi avant tout du projet d'être diplômé pour travailler ; aussi est-il inscrit dans l'ensemble des contingences dont s'accompagne un cursus dont seule l'obtention du diplôme signe la valeur.

Cette quête obstinée de diplômes évalués à l'aune de leur valeur marchande, de même que les stratégies mises en œuvre pour l'acquérir, augurent des répercussions possibles, sur la société marocaine, de la mobilité étudiante. Une importante partie des étudiants marocains se construit en effet une histoire socio-scolaire nouvelle et un profil étranger au Maroc ; et ils se socialisent, à travers leurs études et expériences, à une culture étrangère, au monde du travail, ou encore à une nécessaire mise en scène d'eux-mêmes selon des codes inconnus qui, au Maroc dans le monde des entreprises, ont bien souvent force de loi. Les chefs d'entreprise le disent : à la différence de leurs confrères formés au Maroc, eux "savent se vendre". De manière plus générale, les facteurs de la mobilité étudiante marocaine en France indiquent les orientations de ses répercussions : sous-tendues par l'évolution du marché marocain du travail, les trajectoires des étudiants diplômés de France participent nécessairement, en retour, à cette évolution. Dynamisées par la volonté d'acquérir des qualifications et titres scolaires inexistantes au Maroc, ces trajectoires influent aussi nécessairement sur le

champ marocain de l'éducation et de la formation. Suivies, enfin, par des jeunes représentants de toutes les classes sociales marocaines, elles annoncent de profondes transformations sociales au Maroc.

L'étude réalisée au Maroc auprès de jeunes diplômés de France qui sont rentrés dans leur pays éclaire ces trois dimensions : leur insertion socio-professionnelle constitue en effet le prisme des rapports entre savoir (qualifications et diplômes) et travail, le miroir de la valeur socialement accordée aux formations et diplômes acquis en France, ou encore l'indice d'une possible mobilité sociale sur la base de ces formations et titres.

Porteurs de nouveaux savoirs, une partie des diplômés de France participent au développement de secteurs – et de nouvelles fonctions – sur le marché du travail ; le management, l'ingénierie de service, la finance, ou encore l'hôtellerie, sont de ceux-là. De la France vers le pays d'origine des diplômés, la mobilité est aussi synonyme d'introduction de nouveaux savoirs et, par là, de modification de la hiérarchie des titres scolaires. Mais elle est aussi, plus profondément peut-être, à l'origine de changements des rapports et hiérarchies entre savoirs et travail. Aux yeux des employeurs marocains, les savoirs doivent aujourd'hui être inscrits au registre des compétences professionnelles, de haut ou de moindre niveau. À l'évidence, les qualifications acquises en France sont appréciées comme de telles compétences et dévaluent une partie des enseignements délivrés dans les universités marocaines. Les trajectoires d'insertion professionnelle des diplômés de France montrent en effet l'avantage comparatif de la mobilité pour études. Celle-ci permet d'acquérir un ensemble de ressources valorisées sur le marché marocain du travail, dont rendent compte à la fois l'accès plus facile et plus rapide à l'emploi, les emplois plus qualifiés qu'obtiennent ces lauréats par rapport à ceux de diplômés marocains, et des rémunérations plus élevées que celles que perçoivent, pour des emplois similaires, les lauréats de diplômés marocains. Parmi ces ressources comptent bien sûr la formation et le diplôme, mais aussi les "qualités" acquises au contact du marché français du travail et les relations tissées avec des réseaux qui sont autant de passerelles entre le monde des études et celui des entreprises. Compte aussi bien sûr l'histoire entre le Maroc et la France, en particulier en matière de formation : l'acquisition d'un diplôme français trouve matière à valorisation grâce à une "logique d'appartenance" à une culture, à des

réseaux, à une histoire, car la majorité de ceux qui détiennent les postes-clefs ont eux-mêmes été formés en France.

À quelques exceptions près, notre étude sur les diplômés de France de retour au Maroc a pu mettre en évidence la plus forte valeur d'échange des diplômes français que celle des diplômes marocains de même niveau et, plus encore, l'accès privilégié à l'emploi, public ou privé, de leurs lauréats. Des distinctions fines ont été observées, notamment entre les diplômés, les formations et les établissements français, mais l'analyse met en exergue une tendance forte, si ce n'est générale : celle d'une mobilité sociale des diplômés de France, *a fortiori* des "pionniers" et autres jeunes d'"avant-garde" de milieu faiblement scolarisé et socialement démunis. Eux parviennent à occuper des emplois et des postes que leur origine sociale leur interdirait et auxquels ne peuvent accéder les diplômés de l'université marocaine, qu'ils soient de même milieu qu'eux ou, même, de milieu plus aisé. On observe donc une "double mobilité", à la fois géographique et sociale.

Le dernier chapitre de cet ouvrage a ainsi montré que, si la hiérarchie des emplois et celle des diplômes détenus par les lauréats de France coïncidaient globalement, celle des caractéristiques socio-scolaires et celle des emplois, en revanche, est moins évidente : doté de diplômes très reconnus et d'expériences professionnelles, un jeune "pionnier" gravit l'échelle sociale grâce à tous ses acquis en France, voire côtoie, dans le monde du travail, des jeunes issus de milieux beaucoup plus favorisés que lui. Ainsi sont en partie modifiés les rapports sociaux entre jeunes de milieux différents, et amoindris les clivages historiquement institués entre classes distinctes ; certains "pionniers" le disent bien : s'ils n'avaient pas réalisé leur cursus en France, notamment en Grande école, jamais ils n'auraient côtoyé des jeunes "héritiers". La mobilité pour études en France introduit donc une variante fondamentale dans l'espace social marocain : dans une certaine mesure, elle "redistribue les cartes" et participe à une modification de la hiérarchie sociale et de ses fondements – en l'occurrence la corrélation entre capital social et capital scolaire. Certes, ceux qui n'ont pas fait d'études et ceux qui, dépourvus de capital socio-économique, ne peuvent faire que des études universitaires, occupent le plus souvent le bas de l'échelle sociale ; et ceux qui, de milieu aisé, ont acquis un diplôme de Grande école marocaine ou, mieux encore, de Grande école française, monopolisent les plus hautes positions. Mais, bien qu'issus de milieux défavorisés, les lauréats de diplômes français échappent le plus souvent

au déclassement et valorisent leur capital scolaire davantage que les diplômés de l'université marocaine, parfois même autant que ceux des Grandes écoles.

Il n'est pas aisé d'évaluer les dimensions précises des transformations sociales induites par la mobilité des étudiants diplômés de France qui rentrent au Maroc, car la part des jeunes qui migrent pour études demeure faible et l'on ignore encore la proportion de ceux qui retournent dans leur pays. Des études fines, dans les entreprises en particulier, seraient aussi nécessaires pour apprécier les statuts de ces diplômés et, ainsi, dresser une "carte", professionnelle et sociale, de cette mobilité. Nous avons, dans notre étude au Maroc, tenté de reconstituer des échelles et leurs relations, en matière de diplômes, qualifications, caractéristiques socio-scolaires et postes occupés : leurs enseignements attestent de l'intérêt de les systématiser dans les différents secteurs du marché du travail.

LA POLITIQUE D'IMMIGRATION FRANÇAISE : LA FIN DE LA DOUBLE MOBILITÉ MAROCAINE ?

Les deux dimensions principales de l'étude sur ce "retour" de la mobilité vers la France : l'apport de nouveaux savoirs au Maroc et la mobilité sociale d'une large frange de la population étudiante mobile, attestent en tous cas des implications fortes de cette mobilité pour études : non seulement la société marocaine puise largement en dehors d'elle des savoirs qui se déclinent en autant de qualifications introduites au Maroc, mais elle se transforme aussi à la mesure de ces échanges avec l'extérieur. Il en est ainsi depuis longtemps. Mais, on le voit bien, l'échelle de ces constructions et transformations était, par le passé, bien plus réduite, à l'image de la classe aisée, restreinte, formée dans les seules Grandes écoles françaises. Dans les années 60 et 70, l'ouverture du système scolaire marocain a permis l'éclosion d'une classe moyenne sur la base du principe premier d'un accès au capital social et économique par le capital scolaire. La mobilité étudiante actuelle conforte cette règle, tout en déplaçant son centre d'application : ce ne sont plus tant le système marocain et son ouverture à toutes les classes sociales qui autorisent la formation d'une classe moyenne, que le recours à des systèmes étrangers et leur plus large accès. Se pose dès lors la question essentielle de cette évolution structurelle : va-t-elle se poursuivre, et à

quelles conditions, ou être enrayée – et pour quelles raisons ? Il n'est bien sûr pas question de faire des pronostics. Mais, plutôt, de formuler des hypothèses, que l'on retiendra pour notre part comme autant de pistes de recherches sur lesquelles cet ouvrage souhaite ouvrir. La principale, à ce stade, est que cette dynamique sociale enclenchée par la mobilité pour études serait, d'ici peu, enrayée ou, à tout le moins, profondément modifiée. Deux données principales nourrissent cette hypothèse : l'instauration de nouvelles politiques d'immigration depuis 2006 en France, d'une part ; l'évolution du marché marocain du travail d'autre part³.

Après trois grandes périodes depuis l'indépendance du Maroc, la migration des Marocains vers la France est vraisemblablement entrée dans une quatrième étape. Elle se caractérise, du côté de la politique française, par les principes d'une « immigration choisie »⁴ et d'un « co-développement ». L'État français cherche désormais à privilégier les étudiants très qualifiés, et elle assortit cette disposition d'un appui parallèle, au Maroc, à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à « la formation des élites », qui font partie des quatre « secteurs de concentration » du partenariat franco-marocain engagé pour la période 2006-2010⁵. La France et le Maroc, à travers le « Cadre de Partenariat Maroc-France 2006-2010 » sont ainsi convenus « *de participer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de co-développement s'appuyant sur une réflexion sur les voies et moyens permettant de réduire les coûts de transfert de fonds entre la France et le Maroc, et de favoriser l'investissement dans le secteur productif et sur la mobilisation des élites de la communauté marocaine en France en vue de renforcer la coopération dans le cadre de partenariats institutionnels et de développer des projets conjoints au Maroc* » (*ibid.*, p. 10). Il s'agirait

3) Il est important, à ce stade, de noter le caractère hypothétique de cette proposition, dans la mesure où seules des enquêtes permettraient de mesurer le degré d'application et l'impact des politiques adoptées.

4) Ce projet de loi a été approuvé par l'Assemblée nationale le 16 mai 2006. Le ministre de l'Intérieur expliquait alors qu'il ne s'agissait pas « d'un système élitiste qui n'accepterait en France que des étrangers extrêmement qualifiés », mais d'une disposition dont le principal objectif était de former des élites, notamment des pays du "Sud", dans la perspective de leur retour. « *Je vous propose donc*, disait N. Sarkozy aux députés, *de faciliter la venue d'étudiants et de personnalités (artistes, intellectuels, sportifs de haut niveau, créateurs d'emplois) qui pourront apporter à notre pays leurs talents et acquérir en retour une expérience utile à leur pays d'origine* » (cf. « France : la loi sur l'immigration "choisie" approuvée », <http://www.afrik.com>, 18 mai 2006).

5) « Document Cadre de Partenariat Maroc-France 2006-2010 », Royaume du Maroc, République française, [in http://www.ambafrance-ma.org:cooperation](http://www.ambafrance-ma.org:cooperation).

donc : de freiner l'élan de migration – notamment de mobilité étudiante – enclenché depuis 1998 et d'attirer en France les étudiants, intellectuels et scientifiques les plus qualifiés, dont le rôle consisterait à participer pour une part au renforcement de la compétitivité scientifique et économique française et, d'autre part, au développement de secteurs productifs au Maroc.

On a pu montrer dans cet ouvrage que des facteurs structurels propres au Maroc alimentaient la mobilité pour études, dont le chômage des « jeunes diplômés » et leur nécessaire requalification pour trouver un emploi dans le secteur privé de l'économie marocaine. L'objectif de la politique française semble donc être, à la fois, d'impulser un développement de l'enseignement supérieur marocain, et de créer des bassins d'emplois dans lesquels les diplômés trouveraient du travail. Deux dispositifs méritent alors d'être soulignés : l'appui de la France à la réalisation des objectifs de la Charte de l'éducation et de la formation adoptée en 1999 par le Maroc, d'une part, la participation française à l'accroissement des capacités du secteur productif marocain d'autre part.

Le premier, qui consiste à refondre le système d'enseignement, doit bénéficier de la « *valeur ajoutée de l'appui français, expliquée par une histoire et des pratiques communes* » (*ibid.*, p. 7). La France et le Maroc ont ainsi décidé que « *la coopération française participe à la formation des élites* », à travers le réseau des établissements français et à travers l'enseignement supérieur « *qui bénéficie du soutien des filières d'excellence et de l'appui à la réforme de l'université [marocaine], cette dernière étant appelée à s'adapter aux nouvelles exigences de formation des cadres* » (*ibid.*). Des échanges et partenariats entre universités, instituts, recherche publique et privée des deux pays sont aussi envisagés dans ce sens⁶.

Selon le second dispositif, une disposition au moins doit permettre de réaliser l'objectif d'accroître les capacités du secteur productif marocain : la modernisation des entreprises marocaines. Celle-ci passe, d'une part, par « *les instruments financiers mis en place par la Mission économique [française au Maroc] (ligne de crédit aux PME-PMI, Fonds d'aide aux études et au secteur privé – FASEP – et Fonds de garantie français ouvert aux opérations de restructuration financière)* et, d'autre part,

6) Dont le développement des établissements délocalisés est un exemple (Sup de Co Marrakech, etc.).

par les activités de PROPARCO (prêts, capital-risque et participation au fonds d'investissement) » (*ibid.*, p. 8). Une autre opération, non stipulée dans le cadre de ce partenariat, est présentée comme devant concourir, à terme, à pallier les carences du secteur marocain de l'économie : l'externalisation des entreprises françaises au Maroc. En témoigne la multiplication des entreprises nées dans le cadre des délocalisations ou externalisations d'activités (*offshoring*) vers ce pays, comme le sont les centres d'appels⁷, mais aussi les services financiers, les assurances, la haute technologie, ou encore la recherche et développement⁸. On voit ainsi comment l'État français choisit de porter les intérêts des entreprises privées nationales. Pour cette externalisation, le Maroc a de son côté adopté, en 2006, le plan Emergence pour fournir les agents (ingénieurs, opérateurs, employés administratifs...) nécessaires au développement de cette externalisation des entreprises étrangères sur son sol⁹.

L'éducation et le secteur productif constituent donc les deux termes de modification des règles de migration du Maroc vers la France. Celle-ci semble dès lors s'inspirer d'une double volonté française : retenir les « compétences » et « talents »¹⁰ qui peuvent présenter une

7) En 2005, 100 centres de ce type étaient déjà installés au Maroc et avaient généré 100 000 emplois.

8) Le premier grand complexe d'*offshoring* est celui de Casashore à Casablanca, démarré en 2007 (*cf.* <http://www.casaneashore.com>). Trois autres complexes de ce type sont prévus à Rabat, Tanger et Marrakech.

9) Dans le cadre de ces activités *offshore*, le Maroc a lancé en 2006 le programme Emergence pour former, d'ici 2015 : 100 à 150 managers, 1 000 à 1 500 ingénieurs et lauréats d'écoles de commerce, 2 500 développeurs et gestionnaires de réseaux, et 10 à 13 000 "profils pour tâches administratives" et 5 000 à 7 000 opérateurs. Ces formations sont envisagées pour couvrir les besoins dans les secteurs des BTP, banques, NTIC, agro-industrie, textile et artisanat industriel, sous-traitance industrielle (*cf.* « Le Plan Emergence – Maroc », *in* <http://casa-maroc.com>, et S. Benmansour, 2006).

10) La loi sur l'« immigration choisie » s'est accompagnée de la création d'une carte de séjour « compétences et talents » d'une durée de trois ans, délivrée aux personnes « dont la présence est une chance pour la France mais n'est pas vitale pour leur pays d'origine » (www.afrik.com, *op. cit.*). Cette carte de séjour, prévue à l'article L. 315-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, a été adoptée par décret (n°2007-372) le 21 mars 2007 (*cf.* <http://www.legifrance.gouv.fr>). Elle « peut être accordée [pour trois ans, renouvelable une fois] à l'étranger susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative et durable, au développement économique et au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et du pays dont il a la nationalité » (*cf.* <http://www.servicepubliclocal.com>). La Commission nationale des compétences et talents détermine chaque année les critères de délivrance de cette carte. Sont notamment pris en compte : le secteur d'activité du projet du demandeur et son aptitude à le réaliser (par exemple le niveau d'études, les qualifications ou les expériences professionnelles). L'ambassadeur, ou le consul, ou le préfet, selon le cas, « procède à l'évaluation du projet en tenant compte des critères de délivrance après avoir entendu l'étranger, s'il l'estime utile » (*ibid.*). La demande de carte, accompagnée de cette évaluation, est transmise au ministre de l'Intérieur. « L'étranger ressortissant de la zone de solidarité prioritaire [dont le Maroc fait partie] est informé de la liste des actions de coopération ou d'investissement économique pour lesquelles il doit apporter son concours. »

“valeur ajoutée” pour l’économie française, d’une part¹¹ ; trouver de nouveaux débouchés et des sites d’implantation économiquement plus intéressants pour ses entreprises, d’autre part. Cette nouvelle politique et ses dispositifs augurent aussi d’un double satisfecit côté marocain : le bénéfice d’appuis pour revaloriser ses formations supérieures et sa formation professionnelle, et l’attrait de nombreuses entreprises à forte “valeur ajoutée” pour son économie. Il est trop tôt, et tel n’est pas notre objet, pour mesurer les implications de ces réorientations. Néanmoins, une hypothèse peut être formulée sur la base des résultats exposés dans cet ouvrage.

Cette hypothèse a valeur explicative : ces réorientations, tant en matière de (besoins de) formation, en France et au Maroc, qu’en matière de dynamisation du secteur privé de l’économie au Maroc, constitueraient l’un des facteurs du retour des étudiants marocains dans leur pays après des études en France.

Certes, la France accorde maintenant davantage de droits à travailler pour les diplômés étrangers. Mais le Maroc, en plus de tous les facteurs signalés – l’attachement des jeunes à leur pays, le sentiment de pouvoir y vivre mieux et de contribuer à son développement, ou encore la nécessité de perpétuer le capital familial –, offre aujourd’hui des opportunités de travail qui, pour une part, ne sont pas directement liées à l’origine sociale de l’étudiant. Avantage comparatif sur ce marché du travail, le diplôme français autorise une mobilité à laquelle des “pionniers” et autres jeunes d’“avant-garde” n’auraient pu prétendre sans ce capital. À l’évidence, les filiales d’entreprises étrangères installées au Maroc, notamment françaises – pour ne prendre que cet exemple –, constituent un réservoir d’emplois qualifiés pour lesquels sont souvent tout désignés, en raison de leur rareté et pour leur qualification, les Marocains diplômés de France. Un journaliste estimait par exemple que « *en France, les ingénieurs marocains (...) peinent dans leur évolution. Au Maroc, ce plafond de verre se transforme en tapis rouge. Ils*

11) « *Il s’agit, note Libération après entretien avec un collaborateur du ministre de l’Immigration, de l’Intégration, de l’Identité nationale et du Codéveloppement, Brice Hortefeux, d’une immigration économique très maîtrisée dans quelques secteurs en tension* » (Libération, 29/10/2007). Deux listes de métiers ont pour cela été élaborées : l’une « *de métiers plutôt qualifiés* [30 professions comme informaticien ou géomètre] exigeant des diplômes du supérieur ». L’autre liste, qui ne concerne « *que des ressortissants des pays nouvellement membres de l’UE* », mentionne 152 professions, « *certaines exigeant peu de qualification, comme laveur de vitres spécialisé, serveur en restauration ou bûcheron* ».

deviennent porteurs d'une connaissance indispensable. Sans compter que, comme dans toute nouvelle activité, de nombreuses places sont à prendre très rapidement » (Job Info, op. cit.). Pour cela, les réseaux se multiplient : après celui des anciens élèves des Insa, d'autres se sont créés, comme Académia, « dont le ministre Adil Douiri est co-fondateur et qui milite depuis 1997 en faveur du retour au Maroc des étudiants les plus brillants, notamment par l'aide à l'insertion professionnelle » (ibid.).

Nous avons montré que tous les diplômés ne sont pas égaux sur le marché du travail : leurs capitaux de départ et ceux qu'ils ont acquis en France ne leur procurent pas le même accès aux fonctions socialement et économiquement les plus valorisées. En cela les "héritiers", déjà prédisposés à intégrer les meilleurs cursus en France, sont privilégiés. Cependant, ces hiérarchies entre capital scolaire et capital social et économique se sont transformées à la mesure de l'accès très ouvert aux diplômes acquis en France et du besoin, éprouvé par ces secteurs, de diplômés qualifiés. La nouvelle politique française d'immigration et la réorientation du marché marocain du travail risquent à coup sûr de freiner ces dynamiques, voire de les remettre en question.

C'est ce que suggère, entre autres, l'analyse des flux d'étudiants dans les dernières années. Le chapitre 1 a en effet montré l'orientation à la baisse des effectifs d'étudiants marocains en France depuis 2001. Il a aussi conduit à l'hypothèse que cette involution concernait davantage les étudiants de milieu modeste ou moyen. À la lecture des processus de réorientation des règles de migration que nous avons soulignés, ces moindres afflux d'étudiants marocains en France pourraient trouver matière à explication. Cette réorientation suggère aussi une conséquence au moins : l'arrêt du processus de mobilité sociale sur la base des capitaux acquis en France – dont le diplôme – et la réinstauration du principe premier de consolidation des élites et de hiérarchisation sociale au Maroc : l'alliance exclusive du capital social et économique et du capital scolaire. Non seulement, souligne Pierre Vermeren, l'élite issue des grandes écoles françaises ou universités anglo-saxonnes bénéficie de pouvoirs plus étendus que l'élite formée au Maroc. Mais « *La reproduction sociale des élites étant un mécanisme sociologique fréquent et déjà largement pratiqué au sein des élites marocaines, la pérennisation de la situation établie à la fin du XX^e siècle ne peut être exclue. Toutefois, le risque social induit par la fermeture des élites, même désamorcé par un courant d'exil, ne peut être exclu* » (Vermeren, 2005).

Bibliographie générale

AGULHON (C.), 2006, « L'insertion professionnelle : un mode d'évaluation du système de formation », in E. Gérard (éd.), 2006, *Savoirs, insertion et globalisation. Vu du Maghreb*, Paris, Publisud, pp. 31-53.

AME (Association Maroc Entrepreneurs), 2006, *Grande enquête Maroc Entrepreneurs sur le thème « retour au Maroc »*, Rapport, 91 p.

ANAPEC, 2005, *Indicateurs statistiques d'activité 2004*, L'observatoire de l'ANAPEC, www.anapec.org.

ANONYME, 2002, « Formation et insertion professionnelle des jeunes : quelles conjonctions ? », Rabat.

ARES, 2003, *Les trajectoires sociales et scolaires des étudiants marocains en France. Discours et pratiques*, É. Gérard (éd.), Rapport pour le SCAC, Ambassade de France de Rabat, Paris/Rabat.

AZEROUAL (B.), 1985, *Les facteurs socio-culturels de l'inadaptation au travail des étudiants marocains*, thèse de doctorat en psychologie, Université de Lille III.

BELGHAZI (T.) & MADANI (M.), 2001, *L'action collective au Maroc. De la mobilisation des ressources à la prise de parole*, Université Mohammed V, série Essais et études, n° 30.

BOILE (C.), 2004, *Étude comparative des trajectoires migratoires, scolaires et sociales des étudiants expatriés marocains à Amiens à travers la variable du sexe*, Mémoire de maîtrise (dir. R. Balac et L. Proteau), Université de Picardie-Jules Verne, Amiens.

BORGOGNO (V.) (éd.), 1996, « Les étudiants étrangers en France : trajectoire et devenir », in *Migrations Études*, n° 67, synthèse du rapport, Nice, 8 p.

BORGOGNO (V.) (éd.), 1996, *Cahiers du SOLIIS, Notes et Travaux Sociologiques, les étudiants*, n° 2-3.

BORGOGNO (V.) (éd.), 1995, *Les étudiants étrangers en France : trajectoire et devenir*, tome I, Rapport de recherche, DPM-SOLIIS, Université de Nice-Sophia Antipolis.

BORGOGNO (V.) & VOLLENWEIDER-ANDRESEN (L.), 2000, « Étudiants du Maghreb en France : spécificités du "rameau féminin" de la migration ? », in V. Geisser (éd.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, pp. 285-306.

BORGOGNO (V.) & VOLLENWEIDER-ANDRESEN (L.) (éds.), 1998, « Les étudiants étrangers en France : trajectoire et devenir, nouveaux éclairages », *Migrations Études*, n° 79, 12 p.

BOURDIEU (P.), 1989, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.

BOURDIEU (P.), 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, pp. 2-22.

- BOURDIEU (P.) & PASSERON (J.-C.), 1964, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit.
- CERED, 2006, *Résultats du recensement de 2004*, Rabat.
- CERISIER-BEN GUIGA (M.) & BLANC (J.), 2005, « L'accueil des étrangers en France », Rapport d'information n° 446, Paris, Sénat.
- CHATOU (Z.), 1998, *Migrations marocaines en Europe : le paradoxe des itinéraires*, Paris, L'Harmattan.
- CLAEYS (A.), 1999, *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative*, Rapport d'information parlementaire, Paris : Assemblée Nationale-Commission des Finances, de l'Économie et du Plan.
- CNJA, 1994, *Insertion des jeunes, une nouvelle politique*, Royaume du Maroc, Rabat.
- CNJA, 1993, « Chômage des jeunes diplômés, évaluation des résultats du recensement des jeunes diplômés au chômage », in *Quelle éducation-formation, quel emploi pour le Maroc de demain ?*, Rabat.
- COHEN (E.), 2001, *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : Diagnostic et propositions*, Rapport au Ministère de l'Éducation Nationale et au Ministère des affaires étrangères, Paris.
- COLLECTIF, 2006, *Le Maroc possible. Une offre de débat pour une ambition collective*, Rapport du Cinquantenaire, Casablanca.
- COMMISSION SPÉCIALE ÉDUCATION FORMATION, 2000, *Charte nationale d'éducation et de formation*, Royaume du Maroc, Rabat.
- COMONT (O.), 2003, *Étude de l'hétérogénéité des parcours migratoires des étudiants marocains expatriés sur Amiens à travers le prisme de l'origine sociale*, Mémoire de maîtrise (dir. R. Balac et L. Proteau), Université de Picardie-Jules Verne, Amiens.
- CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES, 2005, *Les grandes écoles et l'international*, http://www.cge.asso.fr/cadre_publications.html
- COSTA-LASCoux (J.) (éd.), 2004, *Rapport statistique 2002-2004 de l'Observatoire Statistique de l'Immigration et de l'Intégration*, Haut Conseil à l'Intégration, Ministère du Travail, de la Solidarité de la Cohésion sociale, site de la Documentation Française, multigr.
- COULON (A.), 1997, *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*, Paris, PUF.
- COULON (A.) & PAIVANDI (S.), 2004, *Étude préalable à l'enquête nationale de l'OVE sur les conditions de vie et d'études des étudiants étrangers*, CRES, Université de Paris 8, multigr.
- COULON (A.) & PAIVANDI (S.), 2003, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Rapport pour l'Observatoire de la vie étudiante, Université Paris 8, Centre de recherches sur l'enseignement supérieur.

COURBAGE (Y.), 1999, *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, coll. Travaux et documents, PUF-Ined.

COURBAGE (Y.), 1996, « Transition féconde en contexte peu propice : le Maroc de 1962 à 1994 », in *Congrès Régional Arabe de Population, UIESP*, vol III, pp. 186-216.

DALLE (I.), 2001, *Maroc, 1961-1999. L'espérance brisée*, Maisonneuve et Larose & Tarik éditions.

DESCHAMPS (J.-C.), 1974, *Rapport sur l'accueil des étudiants étrangers et les échanges avec les universités des autres pays*, Commission des relations extérieures, Conférence des Présidents d'Université.

DESROSIÈRES (A.), 1993, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 2000, *Fécondité récente et statut migratoire*, n° 51, Rabat.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1999, *Transition démographique régionale en milieu rural*, n° 33, Rabat.

DUBOIS (T.), 2006, *Les mobilités des étudiants marocains. Nouvelles configurations migratoires et nouvelles représentations*, Mémoire de Master II recherche mention "Histoire" (dir. H. Lebras et codir. R. Balac), EHESS, Paris.

DUBOIS (M.), 2002, « Les étudiants étrangers à l'Université », *Notes d'Information*, Ministère de l'Éducation nationale, n° 01-22.

DUFOURG (B.), 1999, *La compétitivité éducative internationale de la France*, Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie.

EL AOUI (N.) & BENSÂÏD (M.), 2005-2006, « Chômage et employabilité des jeunes au Maroc », *Cahiers de la stratégie de l'emploi*.

EL JOUHARI (M.) & OUDGHIRI (M.), 1999, « L'université, une autoroute à plusieurs entrées-sorties », *L'économiste*, 15 avril.

EL MELLOUKI (R.), 1989, *La politique française de coopération avec les états du Maghreb*, Paris-Casablanca, ed. Publisud-Toukbal.

ERLICH (V.), 1998, *Les nouveaux étudiants*, OVE Nice, A. Colin.

ESCALLIER (R.), 1995a, « Le Maroc en transition démographique », *Méditerranée*, n° 1-2, pp. 107-112.

ESCALLIER (R.), 1995b, « Populations et systèmes migratoires du monde arabe », in J.-F. TROIN, (éd.), *Maghreb Moyen-Orient mutations*, coll. dossiers des images économiques du monde, n° 17, SEDES, pp. 179-213.

ESCALLIER (R.), 1991, « Démographie et migrations », in *L'état du Maghreb*, Paris, La Découverte, pp. 79-97.

- ESCALLIER (R.), 1987, « Population et urbanisation », in J.-F. Troin (éd.), *Le Maghreb, Hommes et espaces*, Paris, A. Colin.
- ESCALLIER (R.) & SIGNOLLES (P.) (éds.), 1995, *Mutations des systèmes migratoires et nouveaux dynamismes socio-spaciaux dans le monde arabe*, Tours, Urbama-CNRS, coll. fascicule de recherche, n° 28, tome II.
- FARGUES (P.), 2001, « Jeunesse du monde arabe : défis et opportunités », *Monde Arabe, Maghreb – Machrek*, La Documentation française, n° 171-172.
- FARGUES (P.), 2000, *Génération arabes : l'alchimie du nombre*, Paris, Fayard.
- FARGUES (P.), 1992, « Démographie et politique dans le monde arabe », *Population*, n° 2, pp. 305-326.
- FARGUES (P.), 1990, « Algérie, Maroc, Tunisie : vers la famille restreinte ? », *Population et Sociétés*, n° 248.
- FARGUES (P.), 1986, « Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne : 1885 – 1985 », *Population*, n° 2, pp. 205-232.
- FILIIT (E.), 2000, *L'accueil des étudiants étrangers dans les universités françaises*, Rapport, Paris.
- GEISSER (V.) (éd.), 2000, *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : trajectoire sociale et itinéraires migratoires*, Paris, CNRS éditions.
- GEISSER (V.) & BEN SEDRINE (S.), 1999, *Le retour des diplômés, enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger dans les années 1990*, IRMC Tunis et INTES Tunis.
- GÉRARD (E.) (éd.), 2006, *Savoirs, insertion et globalisation. Vu du Maghreb*, Paris, Publisud.
- GÉRARD (E.) & CHAOUAI (A.), 2006, « Entre formation et travail : des articulations socialement différenciées. Le cas de la population de la région de Fès-Boulemane (Maroc) », in E. Gérard (éd.), *op. cit.*, pp. 77-108.
- GÉRARD (E.), 2003, « L'éducation : un droit dans l'impasse. Entre l'éducation pour tous (EPT) et la logique de marché, l'école marocaine en réforme », in P. Merle (éd.), *Droit(s) à l'école*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 237-252.
- GÉRARD (E.) & SCHLEMMER (B.), 2003, « Les travers du savoir. Représentations du diplôme et du travail au Maroc », *Cahiers d'Études Africaines*, pp. 299-319.
- GÉRARD (E.), 2002, « École et devenir au Maroc : regards journalistiques sur l'avenir des diplômés », in E. Gérard et L. Proteau (éds.), *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°1, MSH, pp. 87-111.
- GEVREY (M.), 2003a, *Les défis de l'immigration future*, Conseil économique et social, Commission spéciale du Plan, Paris.

GEVREY (M.), 2003b, « Les défis de l'immigration future », *Notes d'Iéna, Informations du conseil économique et social*, Conseil économique et social, n° 151, octobre.

GHANNAM (F.), 2006, « Les étudiants marocains font un tabac dans les grandes écoles françaises », *La Vie Économique*, Rabat, 2 août.

GRIGNON (C.), 1997, « Les conditions de vie des étudiants », *Observatoire de la vie étudiante*, Paris, PUF.

GRIGNON (C.) (éd.), GRUEL (L.), EICHER (J.-C.), LAHIRE (B.) & CAM (P.), 2000, *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE*, Presses Universitaires de France, Paris, PUF.

HALARY (C.), 1994, *Les exilés du savoir : migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, Paris, L'Harmattan.

HARRAMI (N.), 2003, « Un éclairage du Maroc : les familles face au départ de l'étudiant en France », in ARES, E. Gérard (éd.), *op. cit.*, pp. 120-137.

HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, 2006, *Activité, emploi et chômage. Premiers résultats*, Direction de la statistique, Royaume du Maroc, Rabat.

HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, 2005, *Activité, emploi et chômage en 2005*, Rapport de synthèse, Direction de la statistique, Royaume du Maroc, Rabat.

HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, 2004, *Recensement général de la population et de l'habitat 2004. Caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population*, Rapport national, Royaume du Maroc, Rabat.

HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION, 2006, *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005*, Paris, La Documentation française, collection des rapports officiels.

HOMMES ET MIGRATIONS, 1987, « *Les étudiants étrangers* », n° spécial 1108.

IBAAQUIL (L.), 2000, « Les diplômés marocains de l'enseignement supérieur : une mobilité sociale en panne ? », in V. Geisser (éd.), *op. cit.*, pp. 137-153.

IBAAQUIL (L.), 1990, « École du protectorat et reproduction sociale », *Attadriss, Revue marocaine des sciences de l'éducation*, n° 16, pp. 11-32.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, 2002, *Étudiants étrangers*, Dossier de presse, IEP Paris.

KHELFAOUI (H.), 2000, « Savoir, savoir diplômé et représentations sociales en Algérie (1962-1998) », in V. Geisser (éd.), *op. cit.*, pp. 56-65.

KLEICHE (M.), 2006, « Du ressentiment au désenchantement. Analyse du parcours d'insertion sociale et professionnelle de docteurs universitaires au Maroc », in E. Gérard (éd.), *op. cit.*, pp. 109-136.

KLEICHE (M.), 2002, *La science au Maroc*, Paris, IRD.

KSIKES (D.), 2006, « Pourquoi les francophones contrôlent le Maroc », *Tel Quel*, n° 225, 13-29 mai, pp. 44-51.

- LAFFORT (B.), 2004, *Parcours d'étudiants marocains en France : pour une nouvelle approche de l'immigration*, Thèse de doctorat, Université de Lille.
- LATRECHE (A.), 2001, « Les migrations étudiantes de par le monde », *Hommes et Migrations*, n° 1233, pp. 13-43.
- LATRECHE (A.), 1999, *La migration internationale des étudiants : cas des étudiants maghrébins en France*, Thèse de doctorat, Paris I.
- LENOIR (M.), 2003, « Insertion professionnelle en 2001 des diplômés de la Faculté Hassan II Ain Chock de Casablanca », in PRISM, *Approches sur la notion sociale et professionnelle des jeunes au Maroc*, Rabat, pp. 49-58.
- LEROI (H.), 2006, *Les étudiants marocains en France*, mémoire de Master I (dir. R. Balac et F. Munoz-Perez), Université de Picardie-Jules Verne, Amiens.
- MA MUNG (E.), (éd.), 1997, *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Sénégal...*, Migrinter-CNRS, Paris, L'Harmattan.
- MATH (A.), SLAMA (S.) et al., 2006, « La fabrique d'une immigration choisie. De la carte d'étudiant au statut de travailleur étranger (Lille-Bobigny, 2001-2004) », *La Revue de l'IREES*, n° 50, 2006/1, pp. 27-62.
- MELLAKH (K.), 2000, « L'expansion scolaire et universitaire au Maroc : aspects et enjeux », in V. Geisser (éd.), *op. cit.*, pp. 92-101.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, 2000, « Les étudiants étrangers dans les universités », *Repères et références statistiques*, MEN-DPD, pp. 176-177.
- MINISTÈRE DE LA PRÉVISION ÉCONOMIQUE ET DU PLAN, direction de la Statistique, *Activité, emploi et chômage en 2001, rapport de synthèse*, Rabat, Maroc.
- PAIVANDI (S.) & VOURC'H (R.), 2005, « Profils et conditions de vie des étudiants étrangers », *Ove infos*, 1^{ère} partie, n° 12, juin.
- PAVAN (S.), 1996, *Espoir pour le campus ou l'étude d'une association d'étudiants marocains à Talence*, Mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux II.
- POUTIGNAT (P.) & STREIFF-FENART (J.), 1996, « Être un étudiant africain. Production et mise en saillance de l'identité ethnique dans un contexte universitaire », *Migrations et changements*, pp. 219-231.
- PRÉVOS (A.), 1999, *Propositions pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France*, Rapport, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.
- PRISM, 2003, *Approches sur la notion sociale et professionnelle des jeunes au Maroc*, doc. dact., Rabat.
- PROTEAU (L.), 2003, « Les conditions de la promotion universitaire : exemple des étudiants marocains expatriés dans une petite ville universitaire (Amiens) », in Ares, E. Gérard (éd.), *op. cit.*, pp. 145-202.

RENAUDAT (C.), 1998, *Les étudiants africains à Bordeaux*, Bordeaux, coll. *Études et recherches du Cean*, Cean-CNRS.

ROYAUME DU MAROC, 2002 à 2006, *Statistiques universitaires*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation et de la Prospective, Rabat.

SIMON (V.), 1997, *La migration des étudiants maghrébins en France et sa transformation (1962 – 1994)*, Thèse de doctorat, Université de Paris VII, 2 tomes.

SLAMA (S.), 1999, *La fin de l'étudiant étranger*, Paris, L'Harmattan.

TANGUY (L.) et alii, 1986, *L'introuvable relation formation-emploi*, Paris, La Documentation française.

TARRIUS (A.), 2001, « Au-delà des États-nations : des sociétés de migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n° 2.

TEISSIER (C.), THEULIÈRE (M.) & TOMASINI (M.), 2004, *Les étudiants étrangers en France*, Paris, coll. Les Dossiers, n° 153, Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective.

TÈL QUEL, 2006, « Diplômés chômeurs. Entre chantage et dérives sectaires », n° 216, 11-17 mars, pp. 32-39.

TROIN (J.-F.), (éd.), 2006, *Le grand Maghreb*, Paris, Armand Colin.

TROIN (J.-F.), (éd.), 2002, *Maroc, Régions, pays, territoires*, Paris, Maisonneuve et Larose.

TROIN (J.-F.), (éd.), 1995, *Maghreb Moyen-Orient mutations*, coll. dossiers des images économiques du monde, SEDES.

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE, 2002, *Enquête sur les étudiants étrangers, année 2001-2002*, Observatoire de la vie étudiante, multigr.

VERMEREN (P.), 2005, « Maghreb : des élites entre deux mondes », *Revue internationale d'éducation*, Sèvres, n° 39, pp. 47-56.

VERMEREN (P.), 2002a, *École, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle*, Paris, Alizés.

VERMEREN (P.), 2002b, *L'histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, coll. Repères.

VERMEREN (P.), 2000, « Hautes études commerciales et dynamique sociale au Maroc et en Tunisie durant les années quatre-vingt-dix », in V. Geisser (éd.), *op. cit.*, pp. 193-205.

VOURC'H (R.), 2005, « Les étudiants et les résidences universitaires », *Univers-cité. info*, OVE, Hors-série n° 3, p. 5.

VUILLETET (G.), 2005, *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? quels moyens ?*, Paris, Conseil Économique et Social, multigr.

WAAST (R.), 2006, « Savoir et Société : un nouveau pacte à sceller », in E. Gérard (éd.), *op. cit.*, pp. 373-403.

WEBER (M.), 1965, *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon.

WEIL (P.), 1997, *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration*, Rapport au Premier Ministre, Paris, La Documentation française.

ZAHI (K.), 2002, *L'orientation dans l'enseignement secondaire et supérieur au Maroc, de l'inégalité d'accès à l'inégalité des parcours : étude des projets scolaires et professionnels des lycéens et étudiants marocains*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Toulouse-Le Mirail.

Liste des sigles

AES	Administration économique et sociale
ANAEM	Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations
ANAPEC	Agence publique nationale de promotion de l'emploi et des compétences
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ARES	Association pour la recherche sur l'éducation et les savoirs
APT	Autorisation provisoire d'emploi
BTS	Brevet de technicien supérieur
CEF	Centre pour les Études en France
CERED	Centre d'Études et de Recherches Démographiques (Maroc)
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEP-MEN	Direction de l'Évaluation et de la Prospective – Ministère de l'Éducation Nationale (France)
DES	Diplôme d'études spécialisées
DESA	Diplôme d'études supérieures approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DU	Diplôme d'université
EDHEC	École des hautes études commerciales du Nord
ENCG	École nationale de commerce et de gestion
EME	Étudiants marocains émigrés (ont passé le Bac hors de France, au Maroc ou ailleurs)
EMI	École Mohammadia d'ingénieurs
ENSAM	École nationale supérieure des Arts et Métiers
ENSIMAG	École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble
ESC	École supérieure de commerce
ESSEC	École supérieure des sciences économiques et commerciales
ESTP	École supérieure des travaux publics
HCI	Haut Conseil à l'Intégration
HEC	École des hautes études commerciales
HEI	École des hautes études d'ingénieur
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
ISCAE	Institut des Hautes Études Commerciales et d'Administration des Entreprises

ISTA	Institut Supérieur de Technologie Appliquée
IEP	Institut d'Études Politiques (France)
IUP	Institut Universitaire Professionnalisé
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MAE	Ministère des Affaires étrangères (France)
MIAGE	Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
OFPPT	Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
OMI	Office des Migrations Internationales
ONA	Omnium Nord africain
RMV	Réseau mondial Visa (logiciel)
SISE	Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (France)
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (France)

Liste des tableaux

Chapitre 1

Tableau 1	Effectifs d'étudiants marocains dans les principaux pays d'émigration	31
Tableau 2	Nombre de visas pour "long séjour étude" demandé et délivré par les consulats français du Maroc de 1998 à 2005	38
Tableau 3	Répartition par cycle des EME nouveaux inscrits entre 1998 et 2005 (en %)	41
Tableau 4	Répartition des nouveaux inscrits selon le sexe (en %)	42
Tableau 5	Répartition des nouveaux inscrits selon la PCS du parent chef de famille (en %)	44
Tableau 6	Répartition des nouveaux inscrits selon leur discipline d'inscription (en %)	46
Tableau 7	Proportion des étudiants marocains expatriés, demeurant à l'université l'année suivante (base 100 : l'année de première inscription)	51
Tableau 8	Évolution des effectifs étudiants marocains en France : 1971–2005. Université France métropolitaine	57
Tableau 9	Évolution des effectifs étudiants au Maroc : 1970–2005	58
Tableau 10	Évolution des effectifs des EME, dont les nouveaux inscrits de l'année : 1998–2005. Université France métropolitaine	59

Chapitre 2

Tableau 1	Proportions des étudiants (en %) soutenus, par sexe, selon la catégorie professionnelle du chef de ménage	81
Tableau 2	Part des étudiants qui bénéficient d'un logement fixe ou temporaire à leur arrivée en France, ou qui doivent en trouver un, selon le sexe (en %)	111
Tableau 3	Part des étudiants, selon le sexe, qui ont de la famille en France avant de venir y faire des études (en %)	111
Tableau 4	Part des étudiants, selon le sexe, qui sont hébergés par leur famille à leur arrivée en France (en %)	111
Tableau 5	Part des étudiants qui bénéficient d'un logement fixe ou temporaire à leur arrivée en France, ou qui doivent en trouver un, par ville d'enquête (en %)	112
Tableau 6	Part des étudiants qui ont de la famille en France avant de venir y faire des études, par ville d'enquête (en %)	112
Tableau 7	Part des étudiants qui sont hébergés par leur famille à leur arrivée en France, par ville d'enquête (en %)	112
Tableau 8	Répartition des étudiants arrivés en France, par types de logement et selon les catégories professionnelles (partielles) du chef de ménage (en %)	113
Tableau 9	Répartition des étudiants par mode de résidence et selon les catégories professionnelles du chef de ménage (en %)	114

Chapitre 3

Tableau 1	Répartition (en %) des étudiants selon le type d'activité des chefs de ménage et de leurs conjoint(e)s	125
Tableau 2	Profession et niveau d'instruction des parents et grands-pères d'étudiants d'Amiens, en fonction de l'année d'étude en cours	175
Tableau 3	Caractéristiques de la trajectoire scolaire et universitaire suivie au Maroc par les étudiants marocains enquêtés à Amiens	177
Tableau 4	Caractéristiques des trajectoires des étudiants interviewés à Paris et de leurs parents	179

Chapitre 4

Tableau 1	Taux de chômage national au Maroc selon le diplôme, de 1999 à 2006 (en %)	194
Tableau 2	Hiérarchies approximatives établies par un cabinet de recrutement entre diplômés et embauches par les entreprises	206

Tableau 3	Répartition (en %) des étudiants enquêtés selon le dernier diplôme obtenu (au Maroc ou en France) selon le sexe	233
Tableau 4	Répartition des étudiants (en %) selon la discipline d'obtention de leur dernier diplôme (nomenclature française)	235
Tableau 5	Répartition (en %) des étudiants marocains selon les filières d'études suivies au moment de l'enquête ARES, selon le sexe	235
Tableau 6	Seconde orientation des étudiants qui changent d'option selon leur filière d'origine (en %)	240
Tableau 7	Trajectoires universitaires d'étudiants interviewés à Paris	249

Chapitre 5

Tableau 1	Trajectoires des Marocains diplômés de France	306
-----------	---	-----

Annexes

Tableau 1	Effectifs des étudiants marocains inscrits en université, STS et CPGE en 2001–2002. France métropolitaine	342
Tableau 2	Échantillon global et répartition des étudiants marocains enquêtés en France, selon le cursus et la filière suivis	345
Tableau 3	Répartition des étudiants marocains enquêtés en France selon le sexe	345
Tableau 4	Répartition des étudiants marocains enquêtés en France selon la durée de présence en France	345

Liste des graphiques

Chapitre 1

Graphique 1	Évolution des effectifs étudiants marocains en France : 1971–2005. Université France métropolitaine	33
Graphique 2	Évolution des effectifs étudiants au Maroc : 1970–2005	35
Graphique 3	Évolution des effectifs des EME, dont les nouveaux inscrits de l'année : 1998–2005. Université France métropolitaine	39
Graphique 4	Âge des nouveaux inscrits de 1998 à 2001	41
Graphique 5	Âge des nouveaux inscrits de 2001 à 2005	42
Graphique 6	PCS du parent chef de famille, déclarée par les nouveaux inscrits, de 1998 à 2005	44

Graphique 7	Discipline d'inscription des nouveaux inscrits de 1998 à 2005	47
Graphique 8	Courbes de concentration des nouveaux inscrits par académie	50
Graphique 9	Courbes de séjour des promotions inscrites initialement de 1998 à 2001	52
Graphique 10	Courbes de séjour des promotions inscrites initialement de 2001 à 2004	52

Chapitre 2

Graphique 1	Mode de résidence des étudiants à leur arrivée en France, par ville d'enquête	67
Graphique 2	Part des étudiants qui perçoivent les différents types de soutien régulier, selon le sexe	78
Graphique 3	Proportions des étudiants, selon le sexe, qui perçoivent un soutien financier, par durée cumulée (en années)	79
Graphique 4	Part des différents contributeurs dans les soutiens accordés aux hommes (en %)	79
Graphique 5	Part des différents contributeurs dans les soutiens accordés aux femmes	80
Graphique 6	Part des démarches personnelles et de l'information donnée par des amis ou des parents dans l'obtention d'emploi	84
Graphique 7	Proportions d'étudiants, selon le sexe, qui occupent un, deux ou trois emplois durant leur séjour	86
Graphique 8	Durée du premier emploi (en années) occupé par les hommes et les femmes	86
Graphique 9	Proportion (en %) d'étudiants salariés (ou ayant été salariés), selon la durée de séjour en 2002	87

Chapitre 3

Graphique 1	Proportions comparées des catégories socio-professionnelles au niveau national marocain et des chefs de ménage de la population enquêtée	126
Graphique 2	Proportions comparées du niveau d'instruction des chefs de ménage au niveau national (1994) et des chefs de ménage des enquêtés	129

Chapitre 4

Graphique 1	"Mobilité universitaire" et changement de filière (en %)	240
Graphique 2	"Mobilité universitaire" et changement de discipline (en %)	242

Liste des cartes

Chapitre 1

Carte 1	Nouveaux inscrits marocains par académie en 1998	55
Carte 2	Nouveaux inscrits marocains par académie en 2001 et leur accroissement entre 1998 et 2001	55
Carte 3	Nouveaux inscrits marocains par académie en 2005 et leur accroissement entre 2001 et 2005	56

Liste des encadrés

Chapitre 2

Encadré 1	Campus ou camping ? Une lutte pour le logement menée par les étudiants marocains à Bordeaux. Repères chronologiques, octobre-novembre 2001	68
-----------	--	----

Chapitre 3

Encadré 1	Le parcours des “héritiers” : l'exemple de Fouzia	133
Encadré 2	Le parcours des “pionniers” : l'exemple d'Asmae	142
Encadré 3	Le parcours des jeunes “d'avant-garde” : l'exemple de Nabil	169

Chapitre 4

Encart 1	Entre droit et devoir : la valeur publique du diplôme en question	200
Encadré 2	Des études au travail : hiérarchies des diplômes et des qualifications	203
Encadré 3	Avant tout : le savoir	228

Chapitre 5

Encadré 1	D'une mobilité, l'autre : le retour au bout du chemin	265
Encadré 2	Mobilité professionnelle : parcours d'une “héritière” pour devenir entrepreneur	291

Annexes

ANNEXE I

L'ENQUÊTE ARES : PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

I – Méthodes et étapes de la réalisation des enquêtes

Localisation

L'enquête ARES sur les Marocains qui viennent étudier en France a été réalisée en 2002-2003 dans cinq villes : Amiens, Bordeaux, Paris, Strasbourg et Toulouse. Ce choix a été motivé par différentes raisons.

En premier lieu, l'un des objectifs de cette recherche était d'inventorier des situations différentes, à la fois d'étude et de séjour, des étudiants marocains, de manière à accumuler des informations susceptibles d'être comparées entre elles et, plus encore, de discerner des critères de comparaison. Par hypothèse, la ville d'étude et de résidence de l'étudiant était envisagée comme étant le terreau de ressources mobilisables pour réaliser ces études et, en tant que telle, spécifique ; autrement dit, non seulement les conditions de séjour et d'étude différencieraient d'une ville à l'autre, mais les particularités de chaque ville participeraient à configurer les parcours des étudiants, ainsi que leur éventuelle mobilité géographique et universitaire. À ce titre, il semblait indiqué de réaliser les enquêtes dans des villes différentes, tant du point de vue de leur taille démographique, de leurs infrastructures et de leurs structures d'enseignement supérieur, que de leur histoire en matière d'accueil d'immigrés.

Les villes retenues respectent cette différenciation, comme le laisse apparaître, par exemple, la population étudiante marocaine de chacune d'elles (tableau 1, page suivante).

Outre ce critère méthodologique d'approche comparative, deux autres facteurs ont présidé au choix de ces villes. D'une part, il s'agissait pour nous d'apporter des éléments diversifiés d'information et d'appréciation des parcours, stratégies et représentations d'étudiants concernant les études ou les conditions de séjour en France – des étudiants ici distingués selon des catégories définies par des critères comme le sexe, l'origine sociale, la filière et la discipline suivies, ou encore le temps de présence en France (récemment arrivés ou présents depuis plusieurs années – *cf. infra*). Nous verrons que ces informations sont très représentatives de l'ensemble des situations dans lesquelles les étudiants marocains se trouvent en France, que les résultats tirés des réponses au questionnaire sont aussi statistiquement représentatifs de leurs parcours et stratégies d'études.

Le troisième élément enfin qui a conditionné le choix de ces villes tient aux chercheurs constituant l'équipe qui a réalisé l'étude : d'une part ils exerçaient leur profession d'enseignant-chercheur ou de chercheur dans la ville où ils ont conduit cette recherche, d'autre part ils avaient une connaissance approfondie de ce contexte et des questions d'enseignement supérieur, indispensable à l'organisation pratique de l'étude et, plus encore, à la compréhension des informations apportées par l'enquête.

	Droit		Économie AES		IUT		Lettres, Sc. Humaines		Santé		Sciences, STAPS		Total Université	BTS & Assimilés	CPGE	Ensemble
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F+M	F+M	F+M	F+M
Paris	131	142	275	245	18	11	465	318	285	308	220	506	2924	372	246	3542
Créteil	145	369	171	304	74	209	490	820	32	44	127	448	3233	197	55	3485
Lille	68	67	188	273	43	141	319	218	45	62	125	519	2068	256	84	2408
Montpellier	192	441	163	358	39	110	160	157	87	102	63	242	2114	178	50	2342
Versailles	86	110	170	294	88	200	139	154	58	50	141	361	1851	226	126	2203
Bordeaux	44	61	103	193	16	27	154	155	61	69	99	346	1328	90	63	1481
Toulouse	44	36	171	213	33	59	120	139	34	41	89	239	1218	124	41	1383
Nancy Metz	21	39	54	84	36	110	101	152	30	35	83	401	1146	105	21	1272
Aix-Marseille	41	49	86	151	18	26	140	188	31	32	62	251	1075	135	18	1228
Orléans-Tours	31	35	104	168	20	80	58	62	21	25	60	216	880	109	58	1047
Lyon	39	55	75	119	16	58	105	109	36	55	68	180	915	73	28	1016
Strasbourg	16	26	60	91	6	24	89	110	27	49	61	257	816	80	43	939
Rennes	14	36	58	173	16	39	51	49	83	166	40	153	878	40	9	927
Amiens	20	39	29	88	24	89	38	28	15	29	45	227	671	130	76	877
Grenoble	17	32	57	105	13	15	64	49	19	25	63	263	722	76	14	812
Nice	21	43	51	90	27	53	59	47	8	8	28	176	611	42	13	666
Nantes	13	20	23	72	10	28	49	60	27	39	50	128	519	54	38	611
Rouen	12	22	45	77	17	51	41	40	4	12	24	146	491	39	14	544
Reims	15	25	28	33	12	59	31	15	17	34	34	94	397	63	32	492
Clermont-Ferrand	9	21	61	72	13	45	24	25	19	28	25	99	441	31	16	488
Besançon	1	11	20	24	15	30	34	33	9	14	39	173	403	44	17	464
Caen	3	7	31	67	12	35	14	31	17	22	28	138	405	11	16	432
Dijon	17	15	20	36	10	24	21	12	36	61	30	69	351	55	23	429
Poitiers	7	62	5	35	5	49	17	40	18	25	26	74	363	18	42	423
Limoges	7	14	10	21	3	9	9	20	6	16	8	37	160	33	2	195
Corse	8	16	5	5	3	4	14	10			6	18	89	17	1	107
France métropolitaine	1022	1793	2063	3391	587	1585	2806	3041	1025	1351	1644	5761	26069	2598	1146	29813

* La rubrique BTS et assimilés comprend également les formations complémentaires post-BTS, les diplômes des métiers d'arts (DMA), le diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA), le diplôme préparatoire aux formations comptables (DPECF) et le diplômes d'études comptables et financières (DECF). Les données proviennent du constat de rentrée du second degré et des classes post-bac. Le constat de rentrée recense les élèves sous statut scolaire inscrits, mi-septembre, dans les établissements publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale ou d'un autre ministère (à l'exception de ceux dispensant des formations relevant du ministère de l'Agriculture).

1) Il s'agit de la nationalité de l'étudiant, sans pouvoir distinguer les enfants de résidents ayant suivi des études secondaires en France de ceux venus en France pour poursuivre des études supérieures. Pour les BTS (brevets de techniciens supérieurs) et assimilés (*) et CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles), le croisement sexe/nationalité n'est pas disponible. Le système d'information (SISE) couvrant les autres établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de commerce) ne permet pas de connaître la nationalité des inscrits.

Tableau 1
Effectifs des étudiants marocains inscrits en université, STS et CPGE
en 2001-2002 France métropolitaine¹

Les outils d'enquête

Les deux enquêtes réalisées en France ont été quantitatives et qualitatives². Empruntant aux méthodes de la sociologie et de la démographie, elles ont combiné un questionnaire et des entretiens qualitatifs semi directifs.

Le questionnaire (Q1)³, soumis à des étudiants de nationalité marocaine (ou de double nationalité), titulaires d'un baccalauréat obtenu au Maroc et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France, a été conçu pour obtenir des informations sur sept points principaux :

- le parcours scolaire, au Maroc, des étudiants, ainsi que le parcours scolaire des membres de leur famille, au Maroc et à l'étranger ;
- la mobilité géographique et universitaire des étudiants en France depuis leur arrivée dans ce pays ;
- leur "rapport" aux études : les modes d'accès aux études effectuées, leur degré de satisfaction des études, la succession des parcours suivis... ;
- les ressources dont disposent les étudiants pour réaliser leurs études (soutien familial et autre, emplois exercés...) ;
- les conditions de vie des étudiants (appréciées notamment à travers leurs modes de résidence et leurs ressources) ;
- leurs perspectives, au Maroc ou à l'étranger, en termes d'études ou d'emplois ;
- le dernier point concerne le capital social de l'étudiant, en l'occurrence le capital familial, ainsi que l'influence de sa famille (en termes démographiques de composition et sociologiques de parcours scolaires et professionnels) dans sa trajectoire personnelle. Une "fiche familiale" complète ainsi chaque questionnaire pour identifier les études réalisées par les membres de la famille de l'étudiant, leurs séjours à l'étranger, enfin leurs activités professionnelles.

Nombre de questions ont par ailleurs pris place dans un guide d'entretiens (*infra*) pour apporter des informations sur certains points transversaux non directement abordés dans le questionnaire, comme les réseaux de relations des étudiants, qui apparaissent tout autant à travers le mode de résidence qu'à travers les ressources et les soutiens disponibles, ou encore les associations auxquelles adhèrent les étudiants.

2) Une enquête a également été réalisée dans plusieurs villes du Maroc auprès de parents de jeunes marocains étudiant en France, ou de jeunes désirant aller étudier à l'étranger. Nous n'en avons restitué que quelques résultats ici. Pour davantage de détails, voir Harrami, 2003.

3) Voir l'annexe 2, ici même.

La population concernée

Pour l'enquête par questionnaire, le choix des étudiants concernés a été statistiquement raisonné : il s'agissait d'interroger 500 étudiants au total, 100 pour chacune des cinq villes retenues.

L'échantillonnage par discipline a été réalisé au prorata de la répartition des étudiants dans ces disciplines, telle qu'elle apparaît dans les statistiques disponibles sur les étudiants marocains inscrits en France métropolitaine en université, STS et CPGE en 2001-2002 (source : DPD, MEN, 2002). La répartition par sexe n'a, elle, pu être faite que d'après les données disponibles pour les étudiants en université. Ce quota connu a été appliqué pour l'échantillonnage par sexe pour les autres structures d'enseignement supérieur.

La répartition des étudiants selon la durée de leur présence en France a, comme on l'a dit, été fixée arbitrairement au quart de la population totale pour les nouveaux inscrits et aux trois quarts pour les étudiants présents en France depuis plus d'un an⁴. Ce choix de distinguer les primo arrivants des étudiants présents en France depuis plus d'un an a été opéré pour trois raisons : par hypothèse, les étudiants anciennement arrivés ont eu le temps de développer des stratégies, de mobiliser différentes ressources et capitaux pour assurer leur séjour, de multiplier aussi leurs relations au sein de différents réseaux, ce que les étudiants récemment arrivés n'ont évidemment pas pu réaliser. Les uns et les autres sont donc dans des postures, à l'égard de l'Université, des institutions françaises, mais aussi des divers milieux sociaux (étudiants et autres), radicalement différentes. Cette distinction des étudiants selon leur temps de présence devait ainsi permettre, par hypothèse, de comparer ces postures et stratégies, ainsi que les évolutions caractéristiques des parcours des étudiants. Enfin et parallèlement, par hypothèse là aussi, les étudiants récemment arrivés devaient pouvoir livrer "à chaud" des informations sur leur départ vers la France, leur arrivée dans ce pays et sur les premiers temps de leur séjour, plus riches que peuvent l'être celles, affectées par le temps, des étudiants en France depuis plus longtemps. Ces derniers, en revanche, peuvent permettre d'investiguer plus à fond les différentes trajectoires suivies et tous les facteurs qui sous-tendent ces trajectoires ainsi que leurs différenciations.

Les étudiants enquêtés ont ainsi été distingués selon trois critères principaux : le sexe, l'ancienneté en France, enfin le cursus et la discipline d'études : Universités, IUT, BTS et Grandes Écoles d'une part, droit et sciences politiques, économie, AES, gestion et comptabilité, sciences humaines et sociales, sciences exactes et STAPS, enfin santé d'autre part (les proportions de chaque catégorie ont été calculées à partir des données exhaustives du MEN de l'année 2000-2001 – sauf pour la durée de séjour...). L'origine sociale, qui a elle aussi constitué un

4) À titre indicatif, les étudiants présents depuis moins d'un an représentaient, en 2001, 40 % du total, 44 % en 2002.

aspect de la recherche, a été saisie, partiellement au moins, grâce à la “fiche familiale” du questionnaire (*infra*, annexe 2) et aux entretiens semi-directifs réalisés auprès d’une soixantaine d’étudiants.

Globalement, l’échantillon enquêté se décompose comme suit selon le cursus et la filière d’études suivis :

Tableau 2
Échantillon global et répartition des étudiants marocains enquêtés en France, selon le cursus et la filière suivis

Droit	Économie AES	IUT	Lettres, Sciences Humaines	Santé	Sciences, STAPS	BTS & Assimilés *	Grandes écoles	Ensemble
33	92	27	90	44	139	48	27	500
6,6 %	18,4 %	18 %	5,4 %	8,8 %	27,8 %	9,6 %	5,4 %	100 %

* La rubrique BTS et assimilés comprend également les formations complémentaires post-BTS, les diplômes des métiers d’arts (DMA), le diplôme supérieur d’arts appliqués (DSAA), le diplôme préparatoire aux formations comptables (DPECF) et le diplômes d’études comptables et financières (DECF).

Tableau 3
Répartition des étudiants marocains enquêtés en France selon le sexe

Hommes	Femmes
318	182
63,6 %	36,4 %

Tableau 4
Répartition des étudiants marocains enquêtés en France selon la durée de présence en France

Moins d’un an	Un an et plus	Ensemble
135	365	500
27 %	73 %	100 %

II – Conditions et réalisation des enquêtes

Pour des besoins d’objectivité et de clarté, il convient d’exposer les conditions de réalisation des enquêtes, leurs aléas, les biais possibles aussi de l’enquête – en somme les conditions de production des données. Ces conditions sont en effet l’une des bases de compréhension des données en question et de relativisation des résultats obtenus, exposés dans les chapitres 2, 3 et 4 de cet ouvrage.

Les conditions de production des données

Au titre des problèmes que nous avons eu à résoudre avec les enquêteurs, des zones d’ombre aussi que l’analyse a dû lever pour donner aux résultats toute la

portée qu'ils méritaient, mentionnons simplement un exemple parmi d'autres : en l'absence de listes nominatives des étudiants marocains en France, quels allaient être ceux que nous contacterions ? Leur profil ne serait-il pas en partie déterminé par celui des enquêteurs (dont certains Marocains), comme un reflet de la reconnaissance "naturellement" exprimée entre eux par des pairs ? Par suite, le profil socio-économique des enquêtés ne pouvait-il pas être influencé par celui des enquêteurs, comme par leur origine culturelle (selon qu'ils fussent Français ou Marocains), par le contexte de leur travail (la capitale française ou une ville de province), ou encore par leur appartenance institutionnelle (étudiant dans des disciplines considérées comme mineures ou dans des établissements dont la réputation nationale n'est plus à débattre) ?

Ensuite, comment allions-nous rencontrer, en France, les étudiants marocains auxquels soumettre un questionnaire, dans le respect de l'échantillon statistique établi ? Chaque équipe mobilisée en France, tant à Amiens, Strasbourg, qu'à Paris, Toulouse et Bordeaux, a dû concrètement trouver des réponses à cette question préalable. Car une liste d'étudiants n'a pu être obtenue, en l'occurrence auprès du CROUS, que dans cette dernière ville. À Paris par exemple, la maison du Maroc de la cité internationale des étudiants était fermée, privant les enquêteurs d'une ressource importante pour identifier les étudiants marocains et les rencontrer. Enfin – c'est une donnée essentielle –, la population étudiante est très "volatile" : non seulement elle suit des programmes quotidiens extrêmement hétérogènes (c'est particulièrement vrai selon le cursus suivi ou selon que l'étudiant travaille ou non) et n'a pas d'agenda uniformément normé, mais elle est aussi très dispersée, à la fois géographiquement au sein d'une même ville et selon ses modes de résidence (cité universitaire, foyers, logement chez l'habitant, résidence en appartement avec de la famille ou entre étudiants...). De nombreux témoignages ont par exemple souligné la difficulté de trouver un logement pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas de famille en France ; à tout le moins, le recours à des compatriotes n'est pas aisé et, en l'absence de connaissances préalables à l'arrivée en France, très aléatoire. Parallèlement, de nombreux étudiants, en particulier ceux qui résident depuis de nombreuses années en France, privilégient les relations avec des Français et d'autres étrangers à des relations avec des étudiants marocains. L'un d'eux, doctorant en histoire à Paris, nous déclarait par exemple : *« Je préfère m'intégrer dans la société française que de faire du communautarisme avec la communauté étudiante marocaine »*. Enfin, lors de notre enquête, les associations d'étudiants marocains étaient très rares, voire, dans de nombreuses villes, inexistantes (cf. Chapitre 2).

Ainsi, les étudiants marocains – c'est un enseignement de l'enquête elle-même – ne constituent pas une "communauté" à proprement parler : non seulement ils sont très dispersés – à la fois à l'échelle du pays et au sein de chaque ville – et, pour autant qu'ils sont rassemblés, le sont en de petits "noyaux" ou "grappes"

constitués sur la base des études communément suivies, qui se méconnaissent et qui ne se fréquentent pas ou peu (c'est particulièrement vrai à Paris) ; mais ils développent aussi, à la faveur du temps, des relations multiples au sein de la société française qui participent davantage encore à leur dispersion.

Faute de listes nominatives d'étudiants, deux voies principales ont donc été suivies par les enquêteurs pour rencontrer les étudiants : l'identification de leurs lieux de résidence et de sociabilité (résidences universitaires, bibliothèques, mais aussi lieux culturels comme l'Institut du monde arabe, ou encore cafés, terrains de sport...) ou, pour les enquêteurs marocains, le recours aux réseaux personnels – aux "cliques de personnes", comme ils sont dénommés. À Bordeaux par exemple, où aucune association légale d'expatriés marocains à caractère non confessionnel n'existe, les enquêteurs ont pu constater combien les lieux de culte (une salle aménagée à l'occasion du ramadan ou la grande mosquée Jules Guesde) représentent des lieux d'enquête ou de premiers contacts avec des étudiants marocains (de même qu'à Paris, à la Cité Universitaire Antony qui héberge une mosquée).

Tours et détours des enquêtes : enseignements tirés des difficultés de leur réalisation

Pareille enquête, on le signalait d'emblée, n'est pas neutre, ni aux yeux des étudiants déjà en France – pour qui l'enjeu est d'y terminer le séjour prévu et, à tout le moins, les études engagées – ni à ceux de leur milieu familial, au Maroc, pour lequel la parole émise devant l'enquêteur est susceptible de compromettre un projet de migration. Entre le Maroc et la France, les raisons diffèrent, de même que les facteurs à l'origine des résistances ici et là témoignées par rapport à cette enquête – le contexte institutionnel n'est en effet pas le même de part et d'autre de la Méditerranée, les motifs de contrôle des individus non plus. Ici et là cependant, les résistances puisent aux mêmes sources : d'une part le souci de protéger les personnes, d'autre part celui de sauvegarder un acquis (la résidence à l'étranger).

Le premier souci a assez souvent généré, chez les étudiants en France, des résistances, voire des refus, à livrer des informations concernant les membres de la famille (« Qu'est-ce que vous allez faire avec tout ça ? »), en particulier des informations nominatives ou, plus encore, à donner des renseignements sur leurs conditions de séjour, à leurs yeux préjudiciables à leur liberté et à la poursuite de leurs activités. Devant une enquêtrice qui lui faisait remarquer l'incohérence de ses déclarations (à l'une des questions il déclarait ne pas avoir de famille en France, à une autre il disait bénéficier du soutien d'un frère domicilié dans ce pays), un étudiant s'est par exemple exclamé : « *Oh, eh puis, de toutes façons, s'ils veulent me retrouver, ils me retrouveront !* ».

Outre la fiche familiale, trois questions en particulier ont motivé des réactions de ce type : celle des modes de résidence et, surtout, celle concernant les ressources et soutiens obtenus pour effectuer les études, enfin la question portant sur les emplois occupés. De manière schématisée, deux raisons principales, de nature

foncièrement différente, peuvent être avancées pour comprendre ces “résistances” : d’une part la pudeur, parfois mêlée de honte (*Hchuma*) dont elle est la réciproque indissociable, interdit de porter à la connaissance de l’autre à la fois ses acquis et ses besoins (en particulier d’argent), au risque d’être mis à jour (ou pour sa “richesse” ou pour son indigence) ou de porter atteinte au lien social ; d’autre part, et cela est particulièrement vrai pour ce qui concerne les emplois, les informations relatives à une situation officiellement illégale (“travail au noir”) sont, à quelques exceptions près, “naturellement” passées sous silence. L’impossibilité d’être rémunéré plus de dix-neuf heures par semaine, l’obligation d’avoir une carte de séjour, la crainte de ne pouvoir la renouveler et de terminer ses études, sont autant de barrières dressées devant des interrogations de l’enquêteur sur les emplois occupés.

Mais ces résistances aux questions touchant aux ressources et emplois exercés renseignent sociologiquement sur la population concernée par l’enquête. À nos yeux et par hypothèse, la réussite du départ d’un étudiant en France tenait schématiquement d’un “ordre naturel des choses” dans les milieux aisés et d’un véritable “parcours du combattant” pour les individus issus de milieux populaires, pour lesquels la France et sa politique d’accueil des étudiants étrangers sont stigmatisées, critiquées et parfois assimilées à une “assignation à résidence”. Plus précisément, il nous semblait que, davantage que le milieu social d’origine, le niveau d’instruction des parents était l’un des facteurs les plus déterminants. En effet, plus ceux-ci avaient eu des cursus scolaires et universitaires longs, plus la compréhension de l’enquête comme recherche sociologique a été facile. L’exemple de l’enquêtrice qui a passé, en un temps relativement court par rapport aux autres enquêteurs, la quasi-totalité de ses questionnaires au lycée Descartes de Rabat – qui accueille les enfants d’une élite économique et/ou intellectuelle ayant souvent effectué des études à l’étranger, et plus particulièrement en France – est à ce sujet probant.

Les enquêtes auprès des étudiants ou de leurs parents révèlent ainsi, à travers les réticences dont elles ont été l’objet ou les discours positifs, parfois volontaires, qu’elles ont engagés, un usage social de la parole dont l’analyse finale de tous les matériaux a dû tenir compte. Certains éléments en effet, dont la nature semble varier selon le statut social de l’individu ou, plus justement, selon son accès à la parole, en l’occurrence sa connaissance et sa pratique du langage partagé par les concepteurs de l’enquête, sont connus de soi seul et doivent être tus. La remarque est particulièrement vraie entre étudiants inscrits en France dans des filières considérées comme secondes (en Faculté notamment) et dans les Grandes écoles : non que leur statut social les distingue toujours (chapitres 3 et 5), mais leur appartenance à tel ou tel milieu universitaire d’étude leur autorise la parole ou les en prive.

Cet usage social de la parole peut aussi être similaire entre étudiants inscrits dans des filières distinctes et différemment renommées, mais ayant eu accès, par leur milieu familial, à un savoir qui leur a donné accès à des études supérieures en France. De la part de ces étudiants prédisposés culturellement à faire

des études supérieures à l'étranger, ces résistances sont de même nature mais le plus souvent mineures, comme étant naturellement contenues, ou par avance inexistantes en raison d'une conception des choses (de la personne – on se rappelle la *Hchuma*) dont le langage utilisé – et ses voies scolaires et sociales d'acquisition – donnent une clef d'appréciation. La voix de l'enquêté a libre cours, comme les questions de l'enquêteur, y compris sous forme d'interrogations – et non de silences ou de réponses alternativement formulées en « oui » ou « non ».

L'enquête a ainsi donné, en creux et par lecture des réactions qu'elle suscitait, matière à hypothèse pour discerner les rapports des étudiants et de leur milieu familial à la France. Il s'est bien entendu s'agi d'aller au-delà et d'analyser dans quelle mesure les trajectoires des étudiants ont une correspondance avec celle des membres de leur milieu familial, dans quelle mesure aussi elles sont "configurées" par une "culture" qui introduirait ces étudiants à une meilleure lecture du système français, par un capital social aussi, en l'occurrence des réseaux de relations en France...

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX ÉTUDIANTS MAROCAINS EN FRANCE (Q1)⁵

Universités Amiens, Bordeaux, Paris, Strasbourg, Toulouse	Association de Recherches sur l'Éducation et les Savoirs
--	---

بَحْث حَوْل الطَّلَبَةِ الْمَغَارِبَةِ بِفَرَنْسَا

Enquête sur les étudiants marocains en France

Octobre 2002⁶ – avril 2003

Numéro de l'enquêteur.....

Numéro de l'enquêté.....

Date de l'entretien (Jour, Mois)

Q1. Académie d'enquête (1. Amiens, 2. Bordeaux, 3. Paris, 4. Strasbourg, 5. Toulouse)

I – Identification

Nom et prénom de l'enquêté :

Q2. Sexe (1. Masculin, 2. Féminin)

Q3. Année de naissance

Q4. Commune de résidence actuelle

Q5. Dans quel établissement êtes-vous inscrit cette année (2002-2003) :

Q6. À quel niveau universitaire 2002-2003 (ex. : 1^{ère} année de DEUG, deuxième année de doctorat...)

Q7. Dans quelle discipline

Q8. Ville ou commune de naissance

Q9. Pays de naissance

Q10. Nationalité et/ou Bi-nationalité :

Q11. À quelle date êtes-vous arrivé en France (mois, année) ?

5) Questionnaire réalisé avec Abdelatif Chaouai, démographe-statisticien, Rabat, que nous remercions ici.

6) Confidentiel : les renseignements contenus dans ce questionnaire sont confidentiels. Ils sont couverts par le secret statistique et ne peuvent être publiés que sous forme anonyme conformément à la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation de répondre et le secret statistique.

Quelle était et quelle est actuellement votre situation matrimoniale ?

(1. Célibataire, 2. Marié(e), 3. Veuf(ve), 4. Divorcé(e), 5. Séparé(e),
6. Remarié (e), 7. Vie maritale, 8. Concubin(e), 9. Pacsé) :

Q12. Avant le départ pour la France

Q13. Aujourd'hui

Pour les mariés, les remariés, vivant maritalement, les concubins et les Pacsés :

Q14. Quelle est la profession de votre conjoint(e) ?

Q15. Quelle est sa nationalité et/ou bi-nationalité ?

Pour les marié(e)s ou remarié(e)s

Q16. Date de mariage :

Q17. Lieu de mariage :

Q18. Quel est le dernier diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?

Q19. Année d'obtention :

Q20. Dans quelle discipline ?

Q21. Lieu d'obtention :

Q22. Institution

II – Au Maroc

Q23. Quelle est votre langue maternelle ? (1. Arabe, 2. Berbère, 3. Français, 4. Autre)

Q24. À quel âge avez-vous commencé à apprendre le français ?

Q25. Où l'avez-vous appris ? (1. À l'école, 2. Dans votre famille, 3. Autre)

Q25a. Si vous avez appris dans votre famille, précisez qui parle couramment français dans votre famille

Q25b. Si vous avez appris hors de votre famille et de l'école, précisez

III – Études secondaires au lycée avant la venue en France

Q26. En quelle année avez-vous obtenu le Bac ?

Q27. Dans quelle ville ?

Dans quel pays ?

Q28. Le lycée où vous avez obtenu le Bac était-il (1. Public, 2. Privé)

Q29. Quel Bac avez-vous obtenu (type) ? (1. Français, 2. Marocain, 3. Autre ...).....

Q30. Si 3, (Préciser)

Q31. Dans quelle série (Sciences mathématiques, économie, ...) ?

IV – Études supérieures suivies (avant la venue en France)

- Q32. Avez-vous suivi des études supérieures avant de venir en France ? (1. Oui, 2. Non)
- Q33. Si oui, quelles ont été les institutions d'études supérieures que vous avez fréquentées avant de venir en France et leur lieu (Faculté des sciences, École Mohammédia, Institut national des statistiques...) ;

Nom de l'institution (Commencer par la dernière institution fréquentée)	Commune ou ville (Pays, si autre que Maroc)	En quelle année ?	Durée d'études	Secteur (1. Public 2. Privé)		Spécialité suivie dans l'institution	Diplôme obtenu	
				Intitulé	Code		Intitulé	Code
Tableau à 10 lignes								

V – Départ et arrivée en France

- Q34. Êtes-vous arrivé en France dès que vous l'avez voulu ? (1. Oui, 2. Non)
- Q35. Si non, pourquoi ?
- Q36. Après avoir essayé de venir combien de fois ?
- Q37. Avant de séjourner en France, avez-vous séjourné dans un autre pays étranger ?
(1. Oui, 2. Non)
- Q37b. Si oui, quel pays
- Q38. Avez-vous effectué des demandes d'inscription dans le supérieur dans un autre pays étranger ? (1. Oui, 2. Non)
- Si oui, le(s)quel(s) :
- Q39. Votre venue en France a-t-elle fait suite directement :
(1. À des études au Maroc, 2. À un emploi salarié, 3. À une période de chômage,
4. Autre à préciser)
- Q39a. Si votre venue en France a fait suite à un emploi, précisez lequel
- Q39b. Si *autre*, précisez
- Q39c. Si la venue en France a fait suite à un emploi salarié,
celui-ci était-il en rapport avec vos études (1. Oui, 2. Non)
- Q39d. Si la venue en France a fait suite à une période de chômage,
donnez la durée (en années)
- Q40. À votre arrivée en France, aviez-vous déjà un hébergement (fixe ou temporaire)
ou avez-vous dû trouver un logement après ?
(1. Oui fixe, 2. Oui temporaire, 3. Dû trouver)
- Q41. Aviez-vous de la famille en France avant votre arrivée ? (1. Oui, 2. Non)
- Q41a. Si oui, vous a-t-elle hébergé à votre arrivée ? (1. Oui, 2. Non)
- Q41b. Si oui, quelle est la profession du chef du ménage qui vous a accueilli

Q41c. En quelle année s'est-il lui-même installé en France

Q41d. Cette famille est-elle à l'origine de votre migration ?

(1. Oui, totalement ; 2. En partie ; 3. Non pas du tout)

Q42. Si non, avez-vous été logé par quelqu'un que vous connaissiez avant de quitter le Maroc ?

(1. Oui, 2. Non).....

Q42a. Si oui, quel était votre lien avec cette personne (amical, associatif, autre, ...).....

Q43. Si non, Comment avez-vous procédé pour trouver un logement ?

1. Par agence immobilière, 2. Par relation familiale, 3. Par relation amicale marocaine,

4. Par relation amicale française 5. Par relation estudiantine, 6. Par le CROUS,

7. Par petites annonces, 8. Par une association d'étudiants marocains,

9. Autre, à préciser

Si 9, préciser

Q44. Si vous avez des parents géographiquement proches, quel est leur lieu de résidence ?

.....

VI – DOMICILIATION

Q45. Dans quelle commune ou ville et département avez-vous résidé à votre arrivée en France ?

Commune ou ville :

Département :

Q46. Avez-vous changé de ville de résidence depuis votre arrivée en France ?

(1. Oui, 2. Non)

Q47. Si oui, combien de fois ?

(Revenir dans une ville après y avoir séjourné et l'avoir quittée est considéré comme un changement de ville de résidence)

Q48. Pour quelles raisons ?

Q48a. ville 1

Q48b. ville 2

Q48c. ville 3

Q49. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi de résider dans la ville où vous êtes

actuellement ?

Q50. Depuis votre arrivée en France, dans quel type de logement, et avec qui, avez-vous résidé ?

Ville	Type de logement		Mode de logement		Année de début de résidence	Durée		
	1. Chambre universitaire, 2. Chambre, Studio chez l'habitant, 3. Chambre, Studio chez des parents, 4. Studio, 5. Grand appartement, 6. Maison individuelle, 7. Foyer, 8. Lieu de travail		1. Seul, 2. Avec des colocataires français, 3. Avec des concitoyens 4. En couple, 5. Avec des parents					
	Intitulé	Code	Intitulé	Code				

Tableau à 10 lignes

VII – FORMATION EN FRANCE

Q51. Avez-vous commencé vos études supérieures en France dès votre arrivée ?

(1. Oui, 2. Non)

Q51a. Si non, pourquoi ?

Q51b. Si non, au bout de combien de temps avez-vous commencé vos études supérieures ? (Durée en années)

Q52. En quelle année vous êtes-vous inscrit(e) en France ?

Q52a. Dans le cursus actuel.....

Q52b. Dans le cursus actuel et à ce niveau (ex. : 1^{ère} année de DEUG)

Q52c. Dans cette ville universitaire

Q52d. Dans cet établissement (Université et autre)

Q53. Avez-vous eu connaissance des études que vous suivez maintenant et de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit ?

(1. Avant de venir en France, 2. Depuis que vous êtes arrivé en France)

Q54. Comment en avez-vous eu connaissance ?

(cocher la ou les cases correspondant à la réponse. Vous pouvez en cocher plusieurs)

1. Par une structure marocaine d'information au Maroc.....

2. Par une structure marocaine d'information en France.....

3. Par une structure française d'information, au Maroc.....

4. Par des amis ou des connaissances au Maroc.....

5. Par des amis ou des connaissances en France.....

6. Par des parents au Maroc.....

7. Par des parents en France.....

8. Par Internet

9. Autre à préciser.....

Si 9 (Préciser)

Q55. Diriez-vous plutôt au sujet des études que vous suivez maintenant en France que :

1. Elles correspondent exactement aux études que je voulais suivre,

2. Ce ne sont pas du tout celles que j'avais envisagé de suivre,

3. Elles ne sont pas exactement celles que je voulais suivre mais correspondent tout de même en partie à ce que j'envisageais,

4. NSP (noter le numéro de la réponse).....

VIII – ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURS FRÉQUENTÉS

Q56. Depuis que vous avez entrepris des études supérieures en France, avez-vous changé :

d'établissement ? (1. Oui, 2. Non).....

de discipline ? (1. Oui, 2. Non).....

Q57. Si oui, quels ont été les établissements et/ou les disciplines que vous avez fréquentés, leur lieu et la durée de cette fréquentation à partir à partir de votre arrivée jusqu'aujourd'hui ?

Q57a	Q57b	Q57c	Q57d	Q57e	Q57f	Q57g	Q57h
Établissement	Lieu	Filière	Discipline	Niveau d'étude	Date début année	Durée (en années)	Motif Changement
		1. IUT, 2. Formation générale, 3. Formation d'ingénieur, 4. IUP					
Tableau à 10 lignes							

Q58. Depuis votre arrivée en France, avez-vous interrompu vos études ?

(1. Oui, 2. Non).....

Si oui : Q58a. Pendant combien de temps (de quelle date à quelle date) ?

Date de début d'interruption

Date de reprise des études

Q58b. Pour quelles raisons ?

IX-RESSOURCES

Q59. Avez-vous été boursier ?

1. Non, 2. Oui de l'État Marocain, 3. Oui de l'État Français, 4. Oui d'une autre source (à préciser).....

Si boursier d'une autre source, préciser

Q60. L'êtes-vous actuellement ?

1. Non, 2. Oui de l'État Marocain, 3. Oui de l'État Français, 4. Oui d'une autre source (à préciser).....

Si vous avez été boursier d'une autre source, préciser.....

Si vous avez été boursier l'État Marocain, de l'État Français ou d'une autre source, indiquer le montant mensuel de cette bourse (en Francs).....

Q61. Pouvez-vous préciser qui s'est porté garant pour vous (au Maroc et en France) pour vos études en France ?

Q61a. Au Maroc

Q61b. En France.....

Q62. Qui a payé votre voyage en France ?

Q63. Si vous avez payé vous-même votre voyage, comment avez-vous obtenu les fonds nécessaires ?

Q64. Avez-vous bénéficié de soutiens financiers ou matériels (autre que la bourse) qui vous ont aidé à accomplir vos études en France (1. Oui, 2. Non)

Q65. Si oui, pouvez-vous préciser la nature de ces soutiens (dont familiaux), leur origine et pendant combien de temps vous les avez eus (depuis le début de vos études jusqu'aujourd'hui ?).....

Nature du soutien	Type soutien (1. Régulier, 2. Irrégulier)		Si soutien financier, préciser le montant total (approximatif) en Francs ou Euros	Origine des soutiens		Durée cumulée	
	libellé	code				En mois	En années
1. Financier							
2. Logement							
3. Mobilier							
4. Véhicule							
5. Matériel informatique							
6. Autre à préciser							

Origine des soutiens :

1. Familiale, 2. Conjugale, 3. Concitoyen, 4. Amis français,

5. Économies personnelles, 6. Fondation/institution,

7. ONG/Association, 8. Entreprise/Administration.....

Q66. Sans ces soutiens auriez-vous ou non pu poursuivre vos études ?

(1. Oui, 2. Non).....

X – ACTIVITÉ SALARIÉE

Q67. Depuis que vous suivez des études supérieures en France, avez-vous déjà eu une ou des activité(s) salariée(s) ? (le même emploi durable d'au moins 30 jours même de manière discontinue) (1. Oui, 2. Non).....

Q68. Si oui, précisez quand vous avez exercé ces emplois (d'au moins 30 jours)

Désignation de l'emploi exercé (déclaré ou non)	Employeur	Mode d'obtention de cet emploi	Période		Salaire ou Estimation	1. À plein temps 2. A temps partiel	Durée	
			1. Pendant l'année scolaire,	2. Pendant les vacances scolaires			En mois	En années
			Intitulé	Code				
Tableau à 10 lignes								

Q69. Pensez-vous qu'il est possible de suivre des études supérieures en France sans avoir une activité rémunérée (1. Oui, 2. Non).....

XI – VIE ASSOCIATIVE

Q70. Avez-vous été ou êtes-vous membre d'une association ?

	1. Non jamais	2. Plus maintenant	3. Marocaine, par le passé	4. Marocaine actuellement	5. Française par le passé	6. Française actuellement	7. Si oui, lesquelles
Estudiantine							
Politique/syndicale							
Sportive							
Culturelle							
Caritative							

XII – VISITES AU MAROC

Q71. Depuis que vous êtes en France, combien de fois êtes-vous rentré au Maroc ?

Q72. Pour quelle(s) raison(s) ?

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

1. Vacances

2. Interruption d'études

3. Problèmes familiaux au Maroc

4. Problèmes personnels en France

5. Événements familiaux (mariage, naissance, etc.)

6. Autre à préciser

Si 6 (Préciser)

Q73. Avez-vous déjà souhaité rentrer au Maroc sans y parvenir ? (1. Oui, 2. Non)

Q74. Si oui, qu'est-ce qui vous en a empêché ?

1. Contraintes institutionnelles et administratives

2. Contraintes financières et matérielles

3. Contraintes conjugales ou familiales en France

4. Autre à préciser

Q75. Pensez-vous rentrer au Maroc à l'issue de vos études ?

(1. Non, 2. Définitivement, 3. Temporairement, 4. Ne sais pas)

Q76. Si oui, donnez les raisons

Q77. Si non, donnez les raisons

XIII – PERSPECTIVES FUTURES

Q78. Quel diplôme visez-vous pour la fin de vos études universitaires ?

Q79. Quelle profession envisagez-vous d'exercer après vos études ?

Q80. Où l'exerceriez-vous ?

(1. Au Maroc, 2. en France, 3. l'un ou l'autre, 4. autre)

XIV – Caractéristiques des membres du ménage de l'étudiant(e)

(Personnes apparentées qui ont vécu ou qui vivent actuellement dans le ménage d'origine de l'étudiant(e) – commencer par le chef du ménage, puis son épouse, ses enfants mariés, ses enfants célibataires, leurs épouses et enfants, etc.)

Si l'étudiant(e) a été élevé(e) par un autre parent que père ou mère, préciser (par exemple oncle maternel ou paternel) et compléter la fiche avec cette personne.

N° d'ordre	Prénom	Lien de parenté avec le chef de ménage (voir la liste des modalités)	Lieu de résidence actuelle	Sexe		Niveau scolaire atteint	Si la personne a effectué ou effectuée actuellement des études supérieures			Type d'activité	Statut dans l'emploi	Profession (à désigner précisément, même pour retraité, chômeur ou décédé)
				1. Masculin	2. Féminin		1. Lieu (ville)	Pays :	Niveau atteint (DEUG, licence... diplôme ingénieur, etc.)			
1		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
2		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
3		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
4		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
5		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
6		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
7		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
8		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

ANNEXE 3

GUIDE DES ENTRETIENS MENÉS AUPRÈS DES ÉTUDIANTS MAROCAINS EN FRANCE

À partir des grandes questions qui ont guidé cette recherche, quelques thèmes d'investigations ont été envisagés, que les questionnaires ont en partie abordés et qu'il s'est agi d'affiner. Le guide ci-dessous a été conçu en ce sens et a servi à une soixantaine d'entretiens.

Le premier grand thème : *Trajectoire et vie familiale au Maroc*

- Il s'agit de travailler finement sur les caractéristiques sociales, scolaires, professionnelles, résidentielles de la famille, donc de retracer l'histoire de la famille sur au moins trois générations.
- Cette reconstruction de la position de la famille doit aussi prendre en compte ses liens, alliances, dépendances avec des réseaux sociaux, politiques ou religieux qui jouent beaucoup dans les classements sociaux.
- Il faut également saisir ce qui est de l'ordre du rapport aux savoirs, aux différentes formes d'apprentissage (école et autres), au travail, à l'État, à l'avenir, au destin possible.
- Enfin, quelles peuvent être les conditions pour élaborer des « stratégies » de scolarisation (de promotion sociale) : ces stratégies existent-elles ? Et à quelles conditions peuvent-elles, ou non, être menées à bien ?

Deuxième grand thème : *Études et réseaux sociaux au Maroc*

- Retracer la trajectoire scolaire de l'étudiant et travailler sur son rapport à l'école.
- Afin d'apprécier le caractère ordinaire ou « marginal » de la trajectoire du jeune en question, il est important de connaître les trajectoires scolaires de ses frères et sœurs.
- Quelles sont, aussi, les formes d'implication dans des réseaux sociaux (amicaux ou organisés) qui ont pu déterminer les visions de son avenir, donc les stratégies construites en vue de la migration scolaire en France ?

Troisième grand thème : *De la préparation du départ au départ effectif*

- Le niveau (et la discipline) scolaire du jeune au moment de sa migration doivent être notés – et précisé le type de baccalauréat obtenu – français ou marocain –, et rapportés à son origine sociale.
- La question de la préparation vers la France suppose des préalables : Qui a eu cette idée (projet élaboré de longue date, hasard d'une rencontre) : le jeune, la famille, etc. ? Pourquoi avoir voulu partir ? Pourquoi la France et pas un

autre pays ? (peut-être avait-il d'autres projets, mais qui n'ont pas abouti). Quel type d'études et de projet scolaire et professionnel était envisagé ?

Donc : comment vient "l'idée" de partir et comment se concrétise-t-elle (aides, soutiens, informations). Par ailleurs, quelle est la « représentation » que le jeune avait de la France (et de ses formations) avant son départ ?

- Les questions relatives à la préparation du départ :

- ✓ modalités de l'accès à l'information concernant les filières, les universités, le logement, les obligations administratives (visa, etc.). Où a-t-il été se renseigner? A-t-il été vraiment « bien » renseigné ?

- ✓ L'invention ou la connaissance (par les relations amicales, familiales) des modalités de « ruses » avec les obligations administratives, et les stratégies élaborées pour correspondre au « profil » acceptable pour les autorités françaises (politiques et universitaires) pour une migration universitaire.

- ✓ Le montage financier : qui paye quoi ?

- Relever des informations, très précises, sur l'ensemble des démarches que l'étudiant a dû accomplir pour partir (voir les ressources sociales du jeune et de sa famille). Existence et mobilisation des soutiens divers (de la famille au Maroc, de relations bien placées, de la famille ou d'amis en France, de Français, etc.).

- ✓ L'activation de ces soutiens suppose des formes de « reconnaissance » : comment les perçoit-il et pèsent-elles sur ses conditions de vie en France ?

- ✓ Si l'étudiant n'a reçu aucun soutien de sa famille, qu'est-ce qui, dans la configuration familiale, n'autorisait pas ce soutien ?

- Les conditions du départ doivent aussi être décrites (importance des ressources financières). Le jeune a-t-il été accompagné par de la famille, des amis ? Le départ donne-t-il lieu à une fête, des « rites », des recommandations, etc. ? Le voyage est-il l'occasion de prise de contacts avec d'autres jeunes dans le même cas ?

Quatrième grand thème : *L'arrivée, l'accueil, les premiers temps*

- Si l'étudiant a été accueilli par des parents, quel est son lien de parenté avec eux ?

- Comment l'accueil (si il y en a eu un) s'est-il déroulé (visite de la ville, de l'université, des transports) ? Contraintes et obligations à l'arrivée et durant le séjour ?

- Lorsque le jeune n'a pas de logement : comment fait-il pour en trouver un ?

- Premiers contacts pris avec l'université, la préfecture, des associations, des amis etc. Qu'est-ce qu'il lui semble le plus important dans l'immédiat ? Comment met-il en place ses réseaux de sociabilité ?

- Comment vit-il sa première expérience universitaire : l'accueil, les inscriptions, les démarches multiples et variées, l'accès à l'information, les premiers cours, les relations avec les enseignants et les autres étudiants ? Quelles différences

voit-il entre cette expérience et celle qu'il a éventuellement eue lors de sa première inscription dans l'enseignement supérieur au Maroc ?

Cinquième grand thème : *Le parcours universitaire en France*

- Comment s'installe-t-il dans l'ordinaire universitaire ? Y parvient-il ?
- Déroulement des études. Le parcours universitaire : stabilité ou mobilité entre filières, disciplines, universités ou villes ? Repérer les ruptures dans les parcours, les solutions trouvées, les stratégies (de projet scolaire ou bien de « survie » à l'université, peut-être de maintien en France).
- ✓ Quels peuvent avoir été les échecs ? (ce pour quoi il faut préciser l'année pour chaque événement) ; à quoi sont-ils reliés par l'étudiant ?
- ✓ Quelle est sa conception du travail universitaire ? (rythme de travail, les lectures personnelles, la fréquentation des bibliothèques, l'assiduité aux cours, l'inscription dans des laboratoires de recherche, etc.) ?

Sixième grand thème : *Conditions de vie et réseaux de sociabilité*

- Au-delà des activités de type scolaire : quels sont les investissements du jeune ?
- ✓ Associatifs, politiques, syndicaux, religieux...
- ✓ Quels sont ses réseaux amicaux ou relationnels (dans la ville universitaire ou plus vastes) ? Comment les a-t-il construits ? Comment se matérialisent-ils (groupe de travail universitaire, fêtes, sorties en dehors de la ville, réunion dans les logements, sport, drague...) ?
- ✓ Loisirs au quotidien ? Occupations pendant ses vacances (travail pour la Fac, voyage en France ou à l'étrangers, activités culturelles, « rien » (à préciser), petits boulots déclarés ou au noir...) ?
- ✓ Quelles sont pour lui les personnes sur lesquelles il compte le plus pour réussir ses études et/ou pour rester en France ?
- ✓ Plus largement, questionnement sur les rapports avec la communauté marocaine en France, avec les français ou des étrangers : nature des relations (contrainte, dépendance...) ;
- ✓ Liens avec la famille au Maroc (fréquents, rares, inexistants) ?
- ✓ Questionnement sur les relations fille/garçon.
 - Quels sont les conditions de vie et d'accès aux ressources financières de l'étudiant ?
 - ✓ Soutiens, aides et conditions d'accès ?
 - ✓ Emploi : comment a-t-il trouvé du travail (type d'emploi, déclaré, non déclaré, fréquence ? salaire ?) ?

Septième grand thème : *Maroc : le retour ?*

Ce thème permet d'ouvrir sur la perception que l'étudiant a de son avenir, et, simplement, de voir s'il en a une idée ou pas.

La première partie concerne surtout ceux qui sont en France depuis plus d'un an – BILAN et JUGEMENT :

- ✓ de l'accueil (dans toutes ses dimensions : familiale ou amicale, administrative, universitaire) ;
- ✓ des études (jugement sur les contenus mais aussi sur les relations sociales ordinaires dans l'espace universitaire) ;
- ✓ des conditions de vie ;
- ✓ des relations sociales nouées, etc.

La seconde partie : ET APRES... ?

- ✓ Projet scolaire (comment il voit la suite de ses études, s'il voit une suite) ;
- ✓ projet professionnel (quel métier ? Pourquoi ?) ;
- ✓ veut-il rester en France après ses études pour travailler ? Pourquoi ?
- ✓ veut-il rentrer au Maroc (projet au Maroc : travail, mariage... contraintes, nécessités, opportunités...) ?
- ✓ Partir ailleurs...

Huitième grand thème :

Les représentations de la France, de l'Europe, de la vie à l'étranger

Il s'agit ici de cerner les représentations de l'étudiant sur la France, et, plus largement, sur le pays étranger dans lequel l'étudiant décide d'aller poursuivre ces études. Ce thème, transversal, ressort partiellement dans les précédents thèmes. Mais il s'agit d'identifier de manière systématique :

- ✓ les représentations que l'étudiant se faisait et se fait de la France et de l'étranger tout au long de son parcours : avant son départ pour la France, la première année de son séjour et actuellement ;
- ✓ si ces représentations ont changé, qu'est-ce qui a provoqué ce changement (événements, rôle des relations et réseaux de relations, place des études et du succès dans la progression scolaire, rôle des différentes institutions) ?

Cette investigation sur ces représentations est complétée par l'examen des pratiques de l'étudiant en lien direct avec la France : relations dans le milieu étudiant, activités extrascolaires dans les domaines associatifs et autres, positionnement par rapport à la politique française en matière d'accueil des étudiants étrangers... Ces éléments, complétés par les données recueillies à la faveur des autres thèmes, doivent permettre d'émettre des hypothèses sur les stratégies (d'"intégration", de repli, de distanciation...) de l'étudiant à l'égard du contexte de vie et d'étude dans lequel il se trouve et d'éclairer les liens réciproques entre ce contexte (est-il "intégrateur" ou non ?) et les étudiants étrangers.

ANNEXE 4⁷

Annexe 4 – 1

La « chaîne de l'accueil » des étudiants marocains. Diversité ou chaîne d'accueil à « deux vitesses » ?

Quatre phases peuvent être distinguées dans le processus d'accueil des étudiants marocains en France :

- l'information ;
- la migration ;
- le séjour en France ;
- le retour au terme des études.

L'information

Comment fonctionne l'enseignement supérieur en France ? Quels sont les cursus universitaires et les filières ? Existe-t-il un système de bourses ? Comment obtenir une chambre universitaire ? Quel est le coût de la vie en France ? Ou encore : quelles sont les conditions d'obtention d'un visa ?... Les questions que peut se poser un étudiant marocain tenté par la poursuite d'études en France sont nombreuses.

Les sources et les moyens d'information apparaissent tout aussi divers. Ainsi, de nombreux renseignements sont accessibles par le biais du réseau Internet : soit sur des sites associatifs – citons celui de l'Association des Étudiants Marocains en France⁸ –, soit sur des sites d'établissements d'enseignement supérieur, soit sur des sites relevant d'une administration française, comme le site de l'Ambassade de France au Maroc (www.ambafrance-ma.org) qui propose un lien « Venir étudier en France » à partir de sa page d'accueil, ou encore le site du ministère de l'Éducation nationale (www.education.gouv.fr).

Au niveau des centres de ressources physiques, le Bureau d'Information Universitaire des Bourses et des Stages (BIUBS – www.ambafrance-ma.org/scac/biubs), sis à Rabat, et dépendant du Service de coopération de l'Ambassade de France, était, au moment de notre travail en 2003, un acteur incontournable de l'information en direction des étudiants marocains. Outre la mise à disposition de nombreux fascicules et autres brochures, tant sur les procédures d'inscription que sur les formations offertes, le BIUBS offrait la possibilité de prendre un rendez-vous

7) Tiré de Ares, 2003. Document alors réalisé par Pierre Giraudbit, que nous remercions ici. Nous reproduisons ces documents dans la mesure où ils réfèrent à la période de l'étude qui constitue la matrice principale des chapitres relatifs au séjour des étudiants et à leurs parcours en France. Nous utiliserons donc le temps passé pour les évoquer, sans référence à ce qu'il en est actuellement. Pour des données plus récentes, voir notamment : Math, Slama et *al.*, 2006.

8) Ce site proposait un forum, lieu d'échanges libres, qui était alors utilisé pour demander des renseignements aux autres étudiants marocains, déjà installés en France et plus au fait des procédures et démarches à accomplir.

individuel avec un conseiller. De plus, il gère les procédures de demande d'admission préalable : il était de ce fait un lieu de passage obligatoire pour tout étudiant souhaitant s'inscrire en première année universitaire, ce qui contribuait à renforcer son rôle central dans le processus d'information.

Quant aux plaquettes et brochures éditées, celle du CNOUS (« *Je vais en France* ») constituait indéniablement un guide très complet. À destination de tout étudiant étranger, intitulée et revue chaque année, elle se divisait, dans sa version 2002-2003, en cinq chapitres : « *Votre pays d'accueil : La France* » ; « *Avant de partir* » ; « *L'installation en France* » ; « *La vie quotidienne en France* » ; « *Les études en France* » ; « *Le retour au pays* ». En ce qui concernait les centres marocains de ressources, il faut noter l'existence des Centres Irchad Attalib (*Libération*, 2003⁹), qui accueillaient principalement des étudiants et des lycéens sollicitant des renseignements sur les formations supérieures, les bourses de coopération et les professions au Maroc et à l'étranger. Selon un rapport d'activité du centre au titre de l'exercice 2002, environ 74 % des visiteurs étaient des étudiants qui sollicitaient particulièrement les services du cyberspace pour d'éventuelles études à l'étranger. Par ailleurs, 69 % des demandes d'informations enregistrées concernaient les études à l'étranger.

N'oublions pas également les moyens d'information événementiels, tels que les salons « étudiant » que les établissements français investissent pour promouvoir leurs formations.

Enfin, pour les lycéens de la Mission Française, un centre d'orientation est directement présent sur place avec le même type de service que n'importe quel lycée France.

La migration

Une fois que l'étudiant a arrêté son choix sur une filière, une discipline, un établissement, une ville (...), le départ se réalise en deux temps. Il doit d'abord obtenir une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Cette phase place les établissements comme acteurs essentiels de l'accueil des étudiants étrangers puisqu'il leur appartient de délivrer ladite inscription en appréciant les possibilités offertes par leurs capacités d'accueil et en validant les acquis antérieurs de candidats titulaires de diplômes étrangers¹⁰ : « *cette responsabilité est considérable puisque les établissements d'enseignement supérieur sont les seules institutions disposant d'une telle capacité de déclenchement de la procédure d'attribution d'autorisations d'entrée et de séjour. Les étudiants étrangers en bénéficient, alors qu'aucune autre institution ne dispose de telles prérogatives, ni les entreprises dans les dispositifs*

9) « Centre Irchad Attalib de Fès : une structure d'orientation très sollicitée par les étudiants », in *Libération*, 05/02/03, Rabat.

10) Cette commission se prononçait notamment sur la compatibilité entre les contenus des diplômes présentés et les exigences de la formation sollicitée ; le niveau linguistique était également déjà pris en compte.

concernant l'immigration de travail, ni les familles dans les procédures de regroupement familial » (Cohen, 2001, *op. cit.*). La deuxième phase – celle de l'obtention d'un visa « étudiant » – était du ressort des consulats, et dans une moindre mesure, des services de coopération et d'action culturelle. Elle relevait du contrôle de l'ordre public, et consistait à évaluer les ressources financières du demandeur. La pertinence du projet d'étude était également interrogée.

Ces deux temps apparaissent comme des constantes de tout processus de migration pour études en France. Pour autant, les dispositions, dispositifs et procédures qui s'y réfèrent se caractérisent par leur pluralité. Cette dernière semble construite principalement sur la prise en compte de deux critères, qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. D'une part, les procédures d'admission diffèrent selon que l'étudiant souhaite commencer ou poursuivre ses études supérieures en France. D'autre part, le déroulement du processus se trouve changé selon que cette mobilité pour études se déroule dans le cadre d'une mobilité contractuelle ou qu'elle est individuelle.

À partir de ces deux grands critères de distinction se déclinaient encore de nombreux cas particuliers ou exceptions. À ce titre, la « chaîne de l'accueil » des étudiants marocains apparaissait polymorphe.

✓ Si le candidat voulait venir en France commencer des études de premier cycle à l'université, il devait alors déposer une demande d'admission préalable¹¹. Cette demande pouvait être déposée dans deux universités classées par ordre de préférence. Les dossiers, à retirer auprès du service culturel de l'Ambassade ou bien à télécharger directement sur Internet avant le 31 janvier, devaient être retournés au service qui l'avait délivré¹². Le candidat était ensuite convoqué à un test de compréhension de la langue française (voir, *infra*, cas particuliers de dispense). Avant le 15 mars, le dossier était envoyé accompagné des notes obtenues au test linguistique à la première université choisie. Dès le 15 avril, la première université communiquait sa décision. En cas de refus, le dossier était transmis à la deuxième université qui devait communiquer sa décision avant le 15 mai. Ce n'était qu'ensuite, et en cas de réponse favorable, que l'étudiant pouvait entamer la procédure de demande d'un visa « *long séjour étudiant* »¹³ – une demande payante, même en cas d'un refus final de visa.

✓ Si le candidat avait commencé ses études supérieures et souhaitait les poursuivre en France, aucune procédure de demande d'admission préalable n'existait. L'étudiant sollicitait directement une inscription auprès d'un établissement d'enseignement supérieur, seul habilité à se prononcer sur cette demande et à y donner suite en accordant une équivalence de diplôme. Mais, juridiquement, il n'existait aucune équivalence automatique entre les diplômes étrangers et les titres délivrés

11) Voir les cas de dispense de demande d'admission préalable en annexe 4.2.

12) Voir la liste des pièces à joindre au formulaire de demande d'admission préalable en annexe 4.3.

13) Voir la liste des pièces à fournir à l'appui de la demande de visa en annexe 4.4.

en France. Le candidat devait également passer le test de compréhension de la langue française. Une fois une inscription acceptée, il pouvait accomplir les démarches consulaires.

✓ Si le candidat bénéficiait d'une bourse allouée par le gouvernement français¹⁴, une organisation internationale ou un gouvernement dont les bourses étaient gérées par un organisme français agréé (CNOUS ou EGIDE¹⁵), il était dispensé de demande d'admission préalable et de l'obligation de fournir une prise en charge signée par le « *garant* » pour obtenir un visa. L'impact sur le déroulement du processus de départ est important : l'obligation de garant était en effet une des conditions souvent les plus difficiles à remplir pour un étudiant marocain, le montant de ressources demandé étant largement supérieur au salaire moyen. Enfin, la majorité des bourses allouées par le gouvernement français s'accompagnait d'une gratuité de visa et d'une prise en charge du voyage aller-retour.

✓ Si le candidat ne bénéficiait d'aucune bourse – donc s'il était en mobilité individuelle –, il s'inscrivait dans une des deux procédures (commencer des études ; poursuivre des études) décrites ci-dessus.

Le séjour en France

L'incidence du type de mobilité sur la nature de la « *chaîne de l'accueil* » joue réellement de tout son poids durant le séjour de l'étudiant en France. En effet, l'étudiant étant encadré institutionnellement dès la phase relative à la migration, cette préparation amène à une mobilisation des ressources adéquates et des acteurs compétents dès qu'il arrive en France. Aussi existe-t-il des « *différences manifestes entre le traitement réservé aux étudiants étrangers accueillis dans le cadre de conventions ou de programmes inter-institutionnels et celui qui est accordé aux étudiants étrangers en mobilité individuelle* » (Cohen, *op. cit.*).

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE¹⁶

C'est la première démarche administrative que doit accomplir l'étudiant une fois en France. Obligatoire, annuelle et individuelle, elle concerne tous les étudiants, soumis ou non à une demande d'admission préalable. Les étudiants boursiers du gouvernement français sont exonérés des frais d'inscription et du paiement de la cotisation pour l'affiliation à la sécurité sociale étudiante.

Lors de notre étude, les établissements d'enseignement supérieur commençaient à déployer des efforts pour améliorer le déroulement de cette procédure, car elle constituait bien souvent le premier véritable contact entre l'étudiant et l'établissement.

14) Voir une description du système de bourse français en annexe 4.5.

15) Égide est une structure spécifique, notamment tournée vers la gestion des bourses octroyées par le ministère des Affaires Étrangères.

16) Voir la liste des pièces à fournir lors de l'inscription administrative en annexe 4.3.

LA CARTE DE SÉJOUR

L'étudiant étranger venant en France poursuivre des études d'une durée supérieure à trois mois devait solliciter, dès son arrivée auprès de la préfecture de son domicile¹⁷, une carte de séjour temporaire – portant la mention « étudiant » et dont la durée maximale était d'un an. La comparution personnelle de l'intéressé était obligatoire lors de la remise de cette carte de séjour. Ce n'est qu'après obtention de la carte de séjour que l'étudiant pouvait se rendre au service des inscriptions de l'établissement pour recevoir sa carte étudiant.

À l'exception des boursiers et des étudiants relevant de certains établissements parisiens qui pratiquaient le dépôt groupé des dossiers, ils devaient se rendre en personne aux guichets de la préfecture, ce qui a nourri des critiques récurrentes¹⁸.

Chaque année, l'étudiant devait demander le renouvellement de sa carte de séjour, pour lequel, outre les justificatifs habituels, le « *sérieux de l'accomplissement des études* [constituait] un élément important d'appréciation du préfet »¹⁹. « *Cet impératif de sérieux de l'accomplissement des études ne saurait, par ailleurs, être considéré comme satisfait dès lors que l'étudiant ne progresse pas dans la réalisation de ses études* », pouvait-on lire dans la brochure du CNOUS « Je vais en France » (2002-2003 », *op. cit.*).

SE LOGER

Les étudiants étrangers avaient accès, au même titre que les étudiants français, à toutes les aides indirectes, notamment aux aides au logement (l'allocation logement à caractère social – ALS – et l'aide personnalisée au logement – APL) et aux aides sociales. Dans certains cas et sur critères sociaux, ils pouvaient bénéficier de bourses gérées par le ministère de l'Éducation nationale.

Les chambres universitaires pouvaient, en théorie, bénéficier à tous les étudiants étrangers, qu'ils fussent boursiers ou non. Mais les boursiers bénéficiaient tout de même d'une priorité d'affectation dans la mesure où leur accueil constituait, depuis 1964, une mission réglementaire confiée au CNOUS. Ces étudiants échappaient donc à l'application des critères traditionnels d'admission en résidence universitaire (essentiellement sociaux). Pour les autres, jusque dans les années 80, ils devaient remplir les mêmes critères sociaux que les étudiants français (cette solution a toutefois été abandonnée en raison de la difficulté d'établir des comparaisons de niveaux de revenus). Pour cela, les CROUS appliquaient alors des critères académiques conduisant à privilégier les étudiants étrangers de deuxième

17) Voir la liste des pièces à fournir à l'appui de la demande de carte de séjour en annexe 4.4.

18) Cela a fait l'objet de tentatives d'amélioration, comme à la Préfecture de police de Paris à laquelle Alain Claeys (1999) a consacré un développement de son rapport.

19) In « Je vais en France. 2002-2003 », brochure d'information du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, à la demande du ministère des Affaires Étrangères, 239 p.

et de troisième cycles. Dans la pratique, faute de places en résidence universitaire, les étudiants devaient se tourner vers d'autres solutions : une location chez les particuliers, une place dans un foyer d'accueil, ou encore résider chez de la famille.

Plusieurs intervenants pouvaient aider l'étudiant dans sa recherche en lui fournissant des adresses. Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) jouaient là un rôle central avec la mise en place de « points logement ». Ils géraient des chambres et des studios en résidence universitaire et des appartements HLM. Ils disposaient également d'un fichier d'offres de location chez des particuliers. Cependant, d'autres ressources étaient souvent mobilisées, tels que les réseaux et associations étudiantes.

TRAVAILLER

La loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile contenait certaines suggestions du rapport Weil. En particulier, elle accordait aux étudiants étrangers la possibilité d'un accès à une activité professionnelle à mi-temps, en cours de cursus, dès la première année.

De plus, une circulaire émanant des ministères de l'Emploi et de la Solidarité, et de l'Intérieur, datée du 15 janvier 2002, insistait sur la nécessité « *d'éviter les démarches multiples aux étudiants et accélérer les délivrances d'autorisations provisoires de travail (APT) en cas de contrat à durée déterminée ou indéterminée à temps partiel* ». Cependant, il s'agissait aussi [de] *mieux diffuser l'information sur les conditions de délivrance, [et d'] effectuer les contrôles par sondage* »²⁰.

LE RETOUR

En aval de la formation, le suivi des étudiants étrangers était quasi inexistant. Elie Cohen distinguait quatre questions principales soulevées par le terme des études : l'accès à l'emploi en France après l'obtention des diplômes préparés ; le traitement du cas des étudiants étrangers en échec au terme de ce qui devait constituer leur cursus normal ; l'aide au retour dans le pays d'origine ; enfin le suivi de ces étudiants après leur retour dans le pays d'origine. Et il déplorait ce manque de suivi après le retour, « *qui prive la France et ses établissements d'enseignement supérieur d'un vecteur de rayonnement efficace* » (Cohen, *op. cit.*). Le programme de suivi/retour devait permettre aux anciens étudiants, chercheurs, stagiaires étrangers, boursiers ou non, de retour au pays, de « *garder un contact privilégié avec la France et de bénéficier de prestations personnalisées* » (« Je vais en France ». 2002-2003, *op. cit.*).

Ce programme public français fondait son accès sur l'adhésion volontaire, libre et gratuite. Pour devenir adhérent, l'ex-étudiant devait s'adresser au service culturel de l'ambassade de France et s'engager à fournir des informations personnelles,

20) Voir l'annexe 4.8, *infra*.

notamment sur son activité professionnelle. En retour, il pouvait en principe bénéficier des prestations mises en œuvre par ce service, dont « *des invitations à des manifestations culturelles, des contacts avec des spécialistes dans son domaine de compétence, l'envoi de documentation, de photocopies d'articles scientifiques, la consultation des bases de données scientifiques, juridiques, l'organisation de journées d'études, de rencontres, etc...* » (*ibid.*).

Annexe 4 – 2

Les cas de dispense de demande d'admission préalable (2003)

Source : « *Je vais en France. 2002-2003* », CNOUS.

« Sont dispensés de cette procédure et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leurs choix :

✓ les candidats français titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires ;

✓ les titulaires du baccalauréat français ou d'un titre français admis en dispense du baccalauréat par une réglementation nationale ;

✓ les étudiants ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen ;

✓ les étudiants venant en France effectuer des études dans le cadre d'un programme intergouvernemental ou défini par une convention interuniversitaire stipulant la dispense ;

✓ les étudiants boursiers du Gouvernement français, d'organisations internationales ou de gouvernements dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé ;

✓ les étudiants sollicitant une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur recrutant sur dossier, par voie de concours, jury d'admission ou sur titres (IUP, IEP...) ;

✓ les candidats à l'inscription dans un lycée (CPGE, STS) ;

✓ les candidats à l'inscription en deuxième ou troisième cycle ou dans un laboratoire de recherche (à condition d'avoir déjà reçu de l'université de leur choix une équivalence de diplômes ou d'années d'études, dite validation des acquis, justifiant une inscription à ces niveaux). À défaut de cette validation, ils doivent obtenir une préinscription auprès de cette université ;

✓ les étudiants s'inscrivant dans un établissement ne relevant pas du ministère de l'Éducation Nationale (ex. : Écoles de musique, d'agriculture, etc.). Ces étudiants devront s'adresser directement à l'établissement ou au ministère de tutelle de cet établissement ;

✓ les apatrides ou les réfugiés titulaires de la carte de l'OFPRA (Office Français pour les Réfugiés et Apatrides) ;

✓ les enfants de diplomates en poste en France et les diplomates eux-mêmes. »

Annexe 4 – 3

Listes des pièces à joindre au formulaire de demande d'admission préalable (2003)

Source : « Je vais en France. 2002-2003 ».

- « ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ la photocopie du titre (diplôme, grade universitaire, attestation ou concours d'accès à l'enseignement supérieur...) et sa traduction officielle donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays d'origine et pour la filière d'études envisagée en France ; les copies des relevés de notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme d'études secondaires ;
- ✓ un acte de naissance et sa traduction légalisée en français ;
- ✓ 2 coupons-réponses internationaux ;
- ✓ 2 enveloppes de taille normale et 1 grande enveloppe au format du dossier, à l'adresse du candidat. »

Annexe 4 – 4

Liste des pièces à fournir à l'appui de la demande de visa (2003)

Source : « Je vais en France. 2002-2003 ».

- « ✓ Un justificatif d'inscription.
- Ce justificatif peut être, soit la réponse positive à la demande d'admission préalable, soit, si le candidat en est dispensé, une attestation de préinscription dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle public ou privé. Le document doit préciser le niveau d'études et la filière d'enseignement. Dans le cas d'un établissement privé, l'attestation doit préciser le nombre d'heures de cours et certifier que les frais d'inscription et d'enseignement ont été intégralement payés pour l'année scolaire à venir ;
- ✓ la justification des ressources.
- Si l'étudiant est boursier, une attestation précisant le montant et la durée de la bourse, sur papier à en-tête de l'organisme qui l'octroie.
- Si les ressources sont assurées par une personne résidant en France, une prise en charge signée, la photocopie du titre d'identité du garant (carte d'identité ou titre de séjour), la justification de ses ressources (3 derniers bulletins de salaire ou de versement de retraite et dernier avis d'imposition sur le revenu).
- Si les ressources proviennent de l'étranger, la justification de l'ouverture d'un compte bancaire par lequel les fonds devront obligatoirement transiter et l'engagement de versement du répondant, traduit en français et portant une signature légalisée, ou une attestation de versement de fonds émanant des autorités du pays d'origine.

Dans le cas des stagiaires aides familiales, un engagement d'accueil visé par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, service de la Main-d'œuvre, est exigé ;

✓ autorisation parentale.

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent fournir une autorisation de la personne ou des personnes investies de l'autorité parentale ;

✓ le contrôle sanitaire.

Le contrôle sanitaire auquel sont soumis les ressortissants étrangers sollicitant un premier titre de séjour est effectué en France par les médecins de l'Office des Migrations Internationales (OMI). Lorsque l'étudiant étranger est boursier du gouvernement français, le contrôle sanitaire est effectué à l'étranger auprès d'un médecin accrédité par le poste diplomatique et consulaire.

✓ vaccinations obligatoires.

Dans le cas où le pays d'origine est affligé d'une épidémie, certaines vaccinations peuvent être exigées (choléra, fièvre jaune, etc.). »

ANNEXE 4 – 5

Les dispositifs incitatifs à la mobilité.

Le système français de bourses (2003)

Source : Cohen (E.), 2001, pp. 107-109.

« B – Les bourses

Des dispositifs de bourses destinées à favoriser les conditions d'accueil des étudiants étrangers sont proposés par les systèmes d'enseignement supérieur dans la plupart des pays avancés. Pour les bénéficiaires potentiels, ils constituent une puissante incitation à faire le choix d'une poursuite d'études dans les établissements qui leur ouvrent l'accès à de telles aides dans les conditions les plus favorables. Outre la qualité intrinsèque des formations proposées, l'ampleur et les modes de gestion des bourses proposées aux étudiants étrangers constituent donc un des arguments sur lesquels se concentre la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur pour attirer les meilleurs étudiants. Les dispositifs français présentent pour leur part des caractères spécifiques fortement marqués.

I – LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS FRANÇAIS DE BOURSES DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les dispositifs français de bourses d'étude mobilisables au bénéfice des étudiants étrangers accueillis dans l'enseignement supérieur présentent trois caractères distinctifs :

- les bourses d'étude proposées aux étudiants étrangers sont principalement dotées de financements publics et gérées sous l'autorité des administrations. La

diversification des sources de financement, très large dans certains pays, est encore limitée en France.

- La contribution de l'État reste très largement dominante alors que celle des collectivités territoriales, encore limitée, progresse rapidement. Quant aux financements privés, ils demeurent extrêmement réduits et procèdent d'initiatives, parfois remarquables, mais tout à fait isolées.

- Les bourses du gouvernement français qui constituent le volet essentiel du dispositif sont d'abord considérées comme un instrument de la politique extérieure de la France. C'est ce qui explique le rôle central assumé par le Ministère des affaires étrangères dans leur financement et dans leur gestion.

2 – L'ÉVALUATION DE L'EFFORT FINANCIER EN MATIÈRE DE BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

D'après les indications les plus récentes, on peut estimer que le Ministère des affaires étrangères octroie chaque année des bourses à 22 000-23 000 bénéficiaires pour une enveloppe de l'ordre de 600 millions de francs.

Ces aides se répartissent en quatre types :

- *Les bourses d'études* concernent des bénéficiaires qui préparent, en France, une formation diplômante ou une formation linguistique ou pédagogique de courte durée.

- *Les bourses de stage* s'adressent à des personnes déjà engagées dans une activité professionnelle et qui souhaitent réaliser, en France, un stage destiné à assurer leur reconversion, leur spécialisation ou leur perfectionnement.

- *Les bourses de séjour* linguistique de haut niveau permettent à des experts étrangers de perfectionner leur maîtrise du français comme langue de spécialité.

- *Les bourses d'excellence*, récemment introduites, concernent des candidats de haut niveau proposés par des établissements français dans le cadre d'un appel d'offres diffusé chaque année.

Le rapport d'information parlementaire établi par Monsieur Alain Claeys évaluait pour sa part le nombre de bourses à 19 000 environ en soulignant sa stabilité sur la période 1993-1997 (19 543 bourses en 1993 et 19 038 en 1997) pour une enveloppe financière de l'ordre de 500 millions de francs par an (494 millions en 1993 et 458 millions en 1997).

3 – LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

« Les bourses d'étude allouées aux étudiants étrangers sont des moyens mis à la disposition d'une politique de développement universitaire international par l'État. Elles constituent un moyen privilégié pour :

- développer la formation en France d'une partie des futurs cadres des pays étrangers ;

- soutenir la coopération culturelle, scientifique et technique ;
- promouvoir l'image de la formation et de la recherche françaises à l'étranger ;
- contribuer au fonctionnement des coopérations entre institutions, laboratoires et spécialistes.

Cette politique est en principe orientée vers la recherche de l'excellence. C'est ce qui explique que la plupart des bourses du gouvernement français gérées par le ministère des affaires étrangères concernent des étudiants inscrits en troisième ou deuxième cycle. »

ANNEXE 4 – 6

Liste des pièces à fournir lors de l'inscription administrative

Source : « *Je vais en France. 2002-2003* ».

« Pour compléter son dossier d'inscription, l'étudiant doit présenter :

- une justification du niveau d'études. Il doit joindre les originaux des diplômes, attestations ou relevés de notes et leurs traductions en français, certifiées conformes par un service officiel français, en vue d'obtenir une équivalence délivrée par la commission scientifique compétente et le président de l'université ou de l'établissement ;

- une justification du niveau de compréhension de la langue française. L'étudiant doit présenter les résultats du test de français organisé par le service culturel de l'ambassade de France dans le pays d'origine ;

- une justification de l'état civil. Il faut fournir une photocopie du passeport avec visa de séjour ou de la carte d'identité pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne ;

- une justification de couverture sociale. Celle-ci peut prendre la forme d'une déclaration d'immatriculation à la Sécurité sociale étudiante ou d'un bulletin d'adhésion à une assurance personnelle pour les étudiants n'ayant pas droit d'affiliation à la Sécurité sociale ;

- une fiche de convocation au centre de médecine préventive universitaire (MPU). Ce centre assure un examen général annuel obligatoire et des examens médicaux à la demande ;

- une fiche d'inscription codifiée et informatisée ;

- une fiche de participation électorale. Cette fiche permet de participer aux élections annuelles des représentants étudiants aux Centres des Œuvres universitaires et scolaires ;

- une fiche d'inscription à une mutuelle étudiante ;

- 3 à 6 photos d'identité .»

Annexe 4 – 7

Liste des pièces à fournir à l'appui de la première demande de la carte de séjour « étudiant » (2003)

Source : site Internet de l'éducation nationale, rubrique « Comment venir étudier en France », (www.education.gouv.fr/inf/letudfr.htm).

« Tout étudiant étranger qui vient en France pour un séjour d'études supérieur à trois mois, même s'il est ressortissant de l'Union européenne, doit demander une carte de séjour.

Il devra se présenter dès son arrivée à l'un des organismes suivants : s'il est domicilié à Paris, dans les centres de réception des étrangers ; s'il est domicilié dans les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis ou Val-de-Marne, à la préfecture compétente ; et s'il réside en province, au commissariat de police ou à la mairie. En règle générale, il devra produire en plus du visa de long séjour mention « Étudiant » apposé sur son passeport par le consulat de France dans son pays de résidence : une attestation provisoire d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, un certificat médical, un justificatif de ressources, un justificatif de couverture sociale (attestation d'adhésion à la Sécurité sociale ou d'assurance volontaire), un justificatif de domicile et trois photos d'identité.

NB : Les étudiants de l'Union européenne et de certains pays dispensés de visa doivent néanmoins présenter un passeport en cours de validité ou leur carte nationale d'identité.

Tous renseignements utiles seront donnés aux intéressés par le consulat de France dans leur pays. »

Annexe 4 – 8

Circulaire sur la délivrance des autorisations provisoires de travail aux étudiants étrangers

(15 janvier 2002)

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction de la population et des migrations
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques

La ministre de l'emploi et de la solidarité
Le ministre de l'intérieur
à
Madame et Messieurs les préfets de régions
Mesdames et Messieurs les préfets
de départements
Directions départementales du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle
Direction de la réglementation
(pour information)
Monsieur le préfet de police
(pour information)
Monsieur le directeur
de l'office des migrations internationales

CIRCULAIRE N° DPM/DMI2/2002/25 du 15 janvier 2002 relative à la délivrance et au renouvellement des autorisations de travail aux étudiants étrangers
NOR : MESNO230012C
Grille : PM 1 12

RÉSUMÉ :

Éviter les démarches multiples aux étudiants et accélérer les délivrances d'autorisations provisoires de travail (APT) en cas de contrat à durée déterminée ou indéterminée à temps partiel, mieux diffuser l'information sur les conditions de délivrance, effectuer les contrôles par sondage.

MOTS-CLÉS :

Étrangers – Étudiants – Autorisations provisoires de travail (APT) – Renouvellement – Changement de Statut.

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- Article R.341-7 du code du travail.
- Arrêté du 14 décembre 1984 modifié fixant les catégories d'étrangers visés à l'article R.341-4 du code du travail auxquels la situation de l'emploi n'est pas opposable lors d'une demande d'autorisation de travail.
- Circulaire DPM/DM2-3/98/420 du 9 juillet 1998 relative à la délivrance des autorisations provisoires de travail aux étudiants étrangers.

L'aptitude des écoles et des universités françaises à attirer des étudiants sur des formations de qualité constitue un enjeu très important.

Elle détermine le rayonnement culturel, scientifique et économique de la France puisqu'elle met en jeu la participation de ses établissements à la formation des futurs responsables étrangers de l'administration, des entreprises et des institutions à vocation culturelle ou économique.

C'est pourquoi le gouvernement se mobilise depuis 3 ans en faveur des conditions d'accueil offertes à ces étudiants et a d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures pour faciliter leur entrée et leur séjour sur le territoire.

Les aménagements apportés à la procédure de délivrance des visas et la possibilité reconnue aux étudiants d'exercer une activité professionnelle à mi-temps, en cours de cursus, dès la première année d'étude, ont eu en particulier un impact considérable et expliquent certainement en grande partie l'accroissement très net du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieurs observé depuis lors.

Si des avancées significatives ont été réalisées, comme le relève le rapport remis récemment par le Professeur Elie Cohen au Ministre des affaires étrangères et au Ministre de l'Éducation nationale, un certain nombre de difficultés subsistent auxquelles il convient de porter remède en prenant en compte un certain nombre de recommandations formulées par le même document produit à l'issue d'une réflexion interministérielle sur le sujet.

Dans le domaine de l'emploi, les préconisations portent sur l'information des personnes, sur les délais d'instruction des dossiers et sur l'examen des demandes de changement de statut en fin de cursus.

Sur ces trois points, dans l'intérêt des étudiants étrangers et en prenant en compte les problèmes de fonctionnement rencontrés par vos services du fait de la forte augmentation des dossiers constatée et encore attendue, nous vous demandons de prendre les dispositions suivantes :

I – Information des étudiants étrangers :

La création de guichets uniques mis en place par accord entre les établissements et les préfetures a été expérimentée avec succès. Cette politique devrait être généralisée ; il importe que les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui pourraient être sollicitées, veillent à désigner l'un de leur collaborateur en tant que correspondant d'un tel lieu d'accueil et orientation.

Il appartient, par ailleurs, à chaque direction départementale d'élaborer, comme certaines l'ont déjà fait, un document précisant les conditions d'accès au travail des étudiants étrangers en cours de cursus de formation et donnant la liste des pièces à fournir pour obtenir l'autorisation provisoire de travail ou son renouvellement.

Afin d'éviter des déplacements inutiles et un afflux d'étudiants à vos guichets, il serait opportun que ces formulaires soient déposés, en nombre suffisant, auprès des préfetures, des rectorats et des CROUS mais aussi auprès des maisons de l'étudiant et des pôles universitaires.

II – La délivrance de l'Autorisation Provisoire de Travail :

Les délais de délivrance des autorisations provisoires de travail se sont souvent allongés du fait de l'augmentation importante du nombre de demandes déposées et d'une forte concentration de celles-ci sur un nombre limité de directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Il ne peut être question de substituer au régime actuel d'autorisation préalable un régime de simple déclaration, un tel changement nécessiterait en effet une mesure législative ; par ailleurs, il convient que l'administration continue d'exercer un contrôle sur ces dossiers, dans l'intérêt même des étudiants concernés.

Dans ces conditions, la procédure est désormais aménagée comme suit :

– Les étudiants étrangers sont mis en possession, dès réception par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, d'un dossier complet, d'une attestation leur permettant de travailler. Cette attestation ne doit être valable que pour la période d'instruction du dossier et en tout état de cause pour 2 mois au maximum.

– l'autorisation provisoire de travail, si elle est accordée, doit se substituer à cette attestation avec effet rétroactif à la date de délivrance de celle-ci. Le refus de délivrance d'une autorisation provisoire de travail met fin à la validité de l'attestation délivrée précédemment.

– Vous veillerez par ailleurs, lorsqu'un étudiant sollicite le renouvellement de son autorisation provisoire de travail, à ce que la décision intervienne rapidement pour éviter qu'il ne soit obligé d'interrompre son travail et se retrouve dans une situation de précarité préjudiciable à la poursuite de ses études.

La circulaire DPM/DM2-3/98/420 du 9 juillet 1998 prévoit, lors du renouvellement de l'APT, la vérification du travail à mi-temps. Nous vous rappelons que le respect de la limite du mi-temps s'apprécie sur l'année et doit tenir compte de la possibilité de travailler à temps plein trois mois consécutifs au maximum.

Afin d'améliorer l'efficacité du service avec le réel objectif d'accélération des procédures, vous pouvez effectuer cette vérification par sondage.

III – Le changement de statut : délivrance d'une carte de séjour « salarié » aux étudiants étrangers

L'appréciation stricte de la situation de l'emploi a conduit jusqu'à présent à opposer un refus aux premières demandes d'autorisation de travail formulées par des étudiants étrangers ayant achevé leur cursus de formation dans notre pays et que ne justifient donc plus des conditions de délivrance de la carte de séjour « étudiant ».

Cette position apparaît aujourd'hui trop restrictive eu égard à la volonté du gouvernement de concilier l'objectif de codéveloppement des pays source d'immigration à travers la formation de leurs futures élites par le système français d'éducation et la satisfaction des intérêts technologiques et commerciaux des entreprises françaises qui souhaitent recruter de jeunes cadres issus des aires géographiques avec lesquelles elles entretiennent des relations économiques.

Il apparaît en effet, aujourd'hui, que la validation d'un cursus universitaire concrétisé par des diplômes et confortée par une première expérience professionnelle en entreprise sert à la fois les intérêts de notre pays et assure au pays d'origine un codéveloppement effectif en permettant le retour de jeunes professionnels.

C'est pourquoi il vous appartient d'examiner avec bienveillance les demandes de changements de statut formulées par des étudiants étrangers ayant achevé leur cursus universitaire et qui présenteraient une proposition d'embauche ou un contrat de travail émanant d'une entreprise française qui trouverait dans ce recrutement le moyen de satisfaire un intérêt technologique et commercial.

Afin de vous permettre d'instruire une telle demande, nous vous proposons, à titre indicatif, un certain nombre de critères qui doivent être utilement combinés.

1 – Les critères tenant aux motivations de l'entreprise

L'employeur devra, par une lettre de motivation ou par tout autre élément, justifier des raisons pour lesquelles il fait appel à un étudiant étranger. Ces documents fournis à l'appui du contrat de travail ou de la promesse d'embauche doivent permettre à l'employeur d'évoquer :

– l'apport du jeune diplômé étranger à l'entreprise eu égard à sa maîtrise des langues étrangères ou de sa connaissance du tissu industriel et commercial, voire des structures administratives de son pays d'origine. À titre d'exemple, les projets de développement, ou l'activité présente de l'entreprise, dans l'aire géographique ou le pays dont le jeune diplômé est originaire, comme l'implantation d'une succursale, ou le développement de marché ou de contrats à l'étranger, peuvent illustrer l'intérêt technologique et commercial de l'entreprise,

– le niveau de salaire offert qui doit être en rapport d'une part, avec le niveau de qualification atteint par le jeune diplômé et avec les exigences de l'entreprise, d'autre part. Cette rémunération s'entend non seulement du salaire de base, mais aussi des compléments accessoires, à condition que ceux-ci soient précisés dans le contrat.

2 – Les critères tenant au profil de l'étudiant étranger

Vous pouvez prendre en compte pour arrêter votre décision, outre les raisons évoquées par l'employeur, des éléments qui permettent de sérier les motivations de l'étudiant étranger postulant à l'emploi. Ainsi peuvent être considérées :

– la durée des études et le niveau de diplôme obtenu en France, qui doivent correspondre à la durée et au niveau correspondant à l'achèvement d'un cycle de formation technologique ou professionnelle, par exemple,

– l'adéquation entre l'emploi proposé et la formation de l'intéressé qui doit traduire un lien logique entre la discipline choisie par l'étranger et les tâches qui lui seront confiées dans l'entreprise. Ce lien permet de satisfaire l'intérêt technologique ou commercial de l'entreprise tout en assurant que le jeune diplômé puisse valider ses études par une véritable expérience professionnelle.

Lorsque la demande qui vous est présentée satisfait à cette grille de lecture, vous accorderez le changement de statut en délivrant une autorisation de travail.

Les services de la préfecture délivreront sur cette base une carte de séjour temporaire « salarié ».

Vous voudrez bien nous faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces instructions concernant le travail des étudiants.

La ministre de l'emploi
et de la solidarité

Élisabeth GUIGOU

Le ministre de l'intérieur

Daniel VAILLANT

Au nom d'un « co-développement » qui devrait bénéficier à ses pays partenaires, la France sélectionne de manière accrue des étudiants étrangers et entend de la sorte maîtriser les flux migratoires. La politique d'« immigration choisie » initiée par le gouvernement de D. De Villepin circonscrit et oriente ainsi les migrations, en particulier les mobilités pour études provenant des pays du Sud.

La population étudiante marocaine sert ici de référence pour explorer les dimensions de cette mobilité. L'ouvrage n'examine pas seulement les flux d'étudiants marocains dans les dernières décennies. Sur la base d'importantes enquêtes, qualitatives et quantitatives, en France et au Maroc, il détaille les conditions de départ et de séjour en France et procède à l'analyse de la morphologie sociale de la population étudiante et de ses trajectoires socio-scolaires. Les dimensions sociales de l'expatriation apparaissent ainsi dans leurs diversité et complexité. Plus fondamentalement, l'étude des transformations qui affectent le champ de l'enseignement supérieur et le marché du travail au Maroc révèle l'origine première de cette mobilité : une modification inédite des articulations entre travail et savoir dans une société d'Afrique du Nord comme le Maroc. L'expatriation doit être comprise comme le produit de ces transformations ; elle correspond, aussi, à la nécessité éprouvée par les étudiants de s'adapter à cette nouvelle donne.

Cet ouvrage aborde également un volet rarement exploré dans les études de sciences sociales consacrées à la migration : les trajectoires d'insertion professionnelle des diplômés rentrés dans leur pays et la valorisation, sur le marché marocain du travail, des capitaux acquis à l'étranger. Il met ainsi au jour une « double mobilité » des étudiants marocains : géographique et sociale à la fois. L'ouvrage réinterroge de la sorte deux paramètres souvent couverts par de fausses évidences : le sens de la migration – qui est plutôt un passage par l'étranger qu'une migration durable –, et celui de la mobilité des étudiants – qui s'apparente bien davantage à un mouvement à l'origine de transformations sociales à venir dans le pays d'origine, qu'à une « fuite » des cerveaux. *In fine*, l'ouvrage invite à reconsidérer la politique d'« immigration choisie » et le sens de la circulation des élites intellectuelles du Sud vers le Nord.

Étienne Gérard est sociologue de l'éducation, chargé de recherches à l'Institut de Recherche pour le Développement. Après des travaux en Afrique Noire, il a réalisé pendant plusieurs années des recherches sur la question éducative et sur les savoirs au Maroc. Il a notamment dirigé l'ouvrage *Savoirs, insertion et globalisation. Vu du Maghreb*, paru en 2006 chez Publisud.

Éditions Publisud
15, rue des cinq-diamants - 75013 Paris
Tél. : 01 45 80 78 50
Fax : 01 45 89 94 15
e-mail : publisud.editions@cegetel.net
ISBN : 978-2-86600-591-7



9 782866 005917